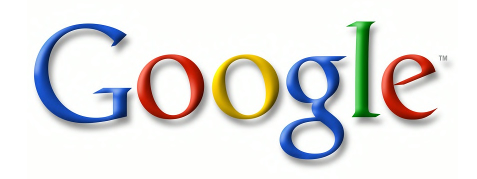










[redacted]

ESSAI

SUR AMYOT



DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

[redacted]

ESSAI

SUR AMYOT

ET

LES TRADUCTEURS FRANÇAIS

AU XVIe SIÈCLE

PRÉCÉDÉ D'UN

ÉLOGE D'AMYOT

qui a obtenu l'accessit du prix d'éloquence décerné par l'Académie française
dans sa séance du 5 juillet 1849

PAR

AUGUSTE DE BLIGNIÈRES

Agrégé pour les classes des Lettres, Professeur de rhétorique
au collége Stanislas

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

5, RUE DES GRÈS

1851

TABLE DES MATIÈRES.

a

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

Le sujet de cet ouvrage nous a été fourni par l'Académie française, et le morceau par où il commence avait été composé pour elle. C'est l'*Éloge* auquel elle a décerné, dans l'année 1849, l'accessit du prix d'éloquence. Cette étude sur le naïf et populaire traducteur de Plutarque, l'un des plus durables de nos vieux écrivains, le seul interprète qui ait eu la gloire des auteurs originaux, ouvrait à la biographie, à l'érudition, à la critique des perspectives attachantes et variées. Le sujet, mal exploré, abondait en particularités curieuses; il éclairait, par plus d'un côté, l'histoire de nos lettres françaises. Bien des points, seulement indiqués ou effleurés dans l'*Éloge*, nous ont paru appeler des éclaircissements nécessaires, promettre, si nous les savions développer, quelque instructive et piquante nouveauté. Le champ de nos recherches s'est étendu en tous sens. Près de trois ans de persévérantes études ont complété l'*Éloge* par un livre, dont l'*Éloge* est resté à la fois comme l'introduction et le premier chapitre.

Rien n'a été ajouté à ce morceau, où d'indulgents suffrages, rehaussant le prix d'une distinction modeste, avaient bien voulu louer un premier effort et voir une promesse. C'est cette promesse que nous voudrions avoir tenue, dans la voie même où nous encourageait la bienveillance de nos juges et nous guidait le souvenir de leurs conseils. L'ouvrage pouvait, ce semble, aisément se poursuivre sans perdre son unité, et le plan nous était tout tracé. L'analyse du génie de langage d'Amyot, quelques vues générales sur

le rôle que ses traductions ont joué dans le développement de la langue et de l'esprit français, les grands souvenirs, rapidement parcourus, de sa vie : voilà ce qu'avaient comporté les courtes limites de l'*Éloge*. Suivre dans leurs détails les phases diverses de cette carrière si pleine, ses humbles débuts, l'enchaînement de ses prospérités, les tristes orages de sa fin, recueillir, discuter tous les témoignages pour restituer une biographie fidèle et complète de ce traducteur de grec, devenu précepteur de rois, grand aumônier de France, évêque d'Auxerre : c'est là ce qui restait à faire dans l'*Étude* de sa vie. Amyot avait beaucoup traduit : à quel rang se placent, par quels caractères se distinguent ces premières traductions, essais de son talent, l'*Héliodore*, le *Diodore de Sicile*, le *Longus*? Qu'y a-t-il mis de son génie, et quelle en a été la fortune? Ses versions de Plutarque ont fait sa gloire : quels devanciers avait-il eus dans son œuvre, et comment s'est développée, dans l'âge moderne, cette grande popularité de Plutarque qu'il est venu si bien à point grandir, couronner, étroitement unir à la sienne? Mais l'histoire de la traduction, c'est, pour une grande part, celle de l'éducation des peuples, celle de l'union de leur science et de leur génie. Les traducteurs du XVIe siècle, vaste et studieuse famille dont le nom, dont l'influence est partout, forment la raison commune aux leçons de l'antiquité divulguée; suppléant aux chefs-d'œuvre qui nous manquent par ceux qu'ils naturalisent dans notre langue et rendent familiers à tous, ils donnent à la foule sa meilleure part de littérature et de savoir : ils importent dans notre langue mille expressions nouvelles, ils la fortifient et la mûrissent par une communication féconde avec le langage et la pensée antiques; ils préparent enfin aux grands écrivains nationaux à la fois leur public et leur idiome. Ces précepteurs populaires, ces utiles ouvriers de la langue ont disparu pour la postérité,

attentive au seul nom de leur chef; mais son histoire, c'est la leur; et comment aussi étudier les traducteurs du xvie siècle sans songer à ceux du grand siècle, à leur nombre, à leur renommée déchue, à leurs préjugés condamnés? Le mode d'imitation suit les changements du goût, et révèle tour à tour ses heureux instincts et son inexpérience naïve, ou sa politesse délicate et les préventions de sa maturité.

C'était là la matière des *Recherches sur les ouvrages d'Amyot*, ce n'en était pas le terme. Ce grand peintre avait-il été copiste toujours fidèle, et ce maître de la langue, helléniste assez habile? Il avait composé d'autres versions, aujourd'hui perdues : la critique ne les devait pas négliger. Quelques opuscules originaux, ou tout à fait ignorés, ou à peine remarqués, attiraient par un intérêt inattendu, complétaient l'étude de son talent et de son âme, touchaient, par de nouveaux points, à l'histoire de la science contemporaine. Le sujet s'agrandissait encore, et associait étroitement jusqu'à la fin, dans un vif et commun intérêt, l'écrivain, l'homme et le siècle.

Qui fait l'éloge de son sujet semble bien près de faire l'éloge de son livre : c'est un peu tard nous en souvenir peut-être. Nous pardonnera-t-on si nous nous sommes involontairement un peu recommandé à nos lecteurs, en ne pensant leur recommander qu'Amyot? Fallait-il craindre de trop trahir le goût de l'écrivain pour son étude et l'affectueuse admiration du biographe pour son auteur? Mais si cette sympathie est restée un mérite, le livre nous en fera mieux honneur que la préface; si elle était devenue un tort, il nous en convaincrait quand nous tenterions de nous en absoudre. Ce que nous savons du moins, c'est tout ce que doit au public, en retour de la bienveillance qu'il lui demande, l'auteur du plus modeste ouvrage. Aussi avons-nous voulu, autant que nous le pouvions, recourir partout aux sources; soigneux de nous interdire toute as-

sertion hasardé, nous avons tout recherché, tout éclairci, tout contrôlé nous-même, et il ne manquera rien à cet ouvrage de ce que le soin le plus consciencieux aura pu lui donner. Mais cela même, pourquoi le dire? On en croit là-dessus l'ouvrage plus que l'auteur, et ce n'est que justice : c'est au livre à prouver ce que la préface affirme.

ÉLOGE

D'AMYOT.

> Je donne la palme avecques raison, ce me semble, à Jacques Amyot, sur tous nos escripvains françois.
>
> MONTAIGNE.

Ce n'est pas par des copies qu'on se place d'ordinaire au rang des grands peintres, ni par des traductions qu'on s'égale aux grands écrivains. Sans doute ils ont droit à des éloges, ces zélés traducteurs qui, sans se laisser rebuter par un travail ingrat, entreprennent de naturaliser dans leur langue les beautés des littératures étrangères. Dans cette tâche utile et modeste, le succès est loin d'être vulgaire : écrire librement en écrivant sous la dictée d'autrui, échapper à la contrainte et se garder pourtant de l'originalité même, c'est une œuvre délicate et malaisée, où la médiocrité échoue, et où le talent même est un péril. Et toutefois,

à qui s'épargne les hasards de l'invention en s'en refusant l'honneur, à qui n'accroît notre patrimoine littéraire que d'une richesse d'emprunt, l'avenir peut-il réserver mieux qu'une célébrité secondaire, les suffrages de l'estime au lieu des hommages de la gloire? Une fois cependant, un écrivain qui ne fut que traducteur a trouvé la postérité plus libérale : il ne lui avait légué que des copies, et elle l'a mis au nombre des plus illustres peintres : distinguant dans la foule des traducteurs le gracieux interprète de Plutarque, elle lui a décerné presque autant de gloire qu'en ont rapporté aux plus habiles les œuvres originales les mieux inspirées. C'était justice : choisissant avec une merveilleuse convenance et popularisant avec bonheur le plus utile ouvrage dont il pût faire présent à son siècle; sachant garder dans l'imitation une indépendance pleine d'attrait, et revêtir les pensées qu'il empruntait d'un style tout à lui, Amyot n'avait-il pas, presqu'à l'égal de nos meilleurs penseurs, servi, par ses traductions, la raison commune; à l'égal des plus excellents maîtres de la langue, développé notre idiome, et marqué son vieux langage d'une originalité toujours jeune? Et que manquait-il à ce naïf et charmant écrivain pour être de ceux que leur âge honore le plus et que la postérité adopte?

Aussi, quel éloge et quelle sympathie ont manqué à sa gloire? De son temps, il obtient les suffrages des plus doctes, il charme les moins lettrés; on le

[redacted]

lit dans les camps, il est en haute faveur à la cour. De qui ses *belles et éloquentes traductions*[1] ne font-elles pas les délices? Qui ne répète complaisamment, avec Pasquier, le nom de *nostre bien disant Amyot?* On s'accorde à vanter l'agrément et la pureté de son langage. Il remporte aisément la palme sur tous les traducteurs, et Montaigne, à qui il révèle Plutarque, la lui *donne sur tous nos escripvains.* Un âge nouveau commence, et trop enclin à renier ses origines, s'isolant dans les préventions de sa maturité et les splendeurs de sa gloire, il oublie et dédaigne la plupart des productions de l'âge précédent. Le nom d'Amyot échappe à cette proscription d'une ingrate indifférence. L'Académie veut dresser le vocabulaire de la langue, et, la saisissant à ce point de perfection qui doit donner la consistance, en recueillir les richesses et en perpétuer les beautés, avant de prononcer ses décisions, elle règle sa jurisprudence et détermine ceux qui sont dignes de faire autorité : Amyot ouvre la liste. Le plus scrupuleux de ces législateurs du langage, ce grammairien qui devina, avec un sens si juste, la langue de nos plus grands auteurs, Vaugelas, lui accorde cette louange *d'avoir mieux su que personne le génie de notre idiome*, et, dans *les œuvres de ce grand homme*, il trouve beaucoup à regretter, il n'a presque rien à proscrire. Racine le lit à

---

[1] Brantôme.

Louis XIV, et trouve que ce *vieux style a une grâce qu'on ne peut égaler*. Boileau, par un de ces vers qui sont des arrêts littéraires, frappe sans appel un écrivain qui avait cru que la traduction de Plutarque était à refaire, et discrédite à jamais *le sec traducteur du français d'Amyot*. Dans le siècle suivant, le goût, qui se modifie, garde ses préjugés. Amyot cependant ne perd rien de sa faveur, et conserve le privilége de faire lire et aimer à ces censeurs trop délicats un des plus vrais représentants du vieux parler gaulois[1]. On le loue sans réserve pour *le tour si français* de sa diction. Voltaire lui-même veut qu'on cherche encore notre belle langue dans ses ouvrages. Sa traduction reste étroitement associée à l'influence et à la renommée de son modèle. Plutarque aide à sa gloire par le puissant intérêt de ses écrits, et il aide à la popularité de Plutarque par le charme expressif et facile de son langage. Il est cher aux grands écrivains : il captive l'imagination et colore le style de Rousseau, il forme Bernardin de Saint-Pierre. De notre temps enfin, si une critique plus savante éclaire d'un jour plus vrai l'époque où il vécut, en relevant la réputation

[1] Un des romans qu'il avait traduits jouit alors de tous les honneurs de la vogue : laissée en oubli par la gravité du grand siècle, la pastorale de Longus charma, par sa grâce voluptueuse et piquante, le libertinage du régent et de sa cour. Amyot a d'autres titres que cette prédilection trop licencieuse pour une peinture naïve des émotions sensuelles. (Voir aux *Recherches*.)

de plusieurs de ses contemporains, on ne rabaisse pas la sienne. D'autres ont trouvé des juges préoccupés ou mal instruits ; par une heureuse exception il a plus tôt obtenu justice, et, survivant aux variations du langage et du goût, échappant aux longues erreurs de l'opinion et subissant sans déchoir l'épreuve de ses retours, cette gloire de modeste origine a traversé trois siècles sans cesser d'être une des plus populaires et des moins contestées.

Quand Amyot entra dans la carrière[1], déjà se propageaient de toutes parts au sein de la société française cette activité intellectuelle, cette ardeur de savoir qui ramenaient les esprits vers les leçons, trop longtemps suspendues, de l'art et de la raison antiques. Nous avions laissé s'ensevelir la plus belle partie de ces monuments de sagesse et de goût, et se dérober à nos yeux les grandes faces du génie des temps passés. Le xvie siècle se porte héritier de tant d'expérience mise en oubli et de conquêtes délaissées ; il pénètre au sein de l'antiquité, en interroge tous les âges, en met au jour les

[1] On s'est attaché dans les pages qui suivent à replacer Amyot à la tête de la grande famille de traducteurs dont il est le chef, et à marquer l'influence qu'il exerça avec eux sur ses contemporains; l'isoler de son siècle qu'il vint éclairer si bien à propos de toute la science de Plutarque, ne serait-ce pas abandonner une partie de ses services et de sa gloire ?

riches talents et les fortes vertus, en ressuscite toute la science, et renoue, par l'étude passionnée de ses modèles, la tradition interrompue de l'éloquence et de la poésie, de la morale et de l'histoire. A mesure que l'érudition retrouve ces richesses enfouies, et que l'imprimerie, ce puissant auxiliaire de la renaissance, les propage et les popularise, l'émulation s'éveille, le goût s'instruit, l'esprit recule de toutes parts les limites de son horizon. Les littératures des deux âges allient leurs inspirations et leurs caractères. A ce libre et naïf génie gaulois, à qui ne manquent ni la vive franchise ni la grâce délicate, mais dont la veine est pauvre, la science courte et l'art bientôt épuisé, vient se joindre la salutaire influence du génie ancien avec sa fertilité d'invention, son long savoir, le bel artifice et l'excellence de ses formes. La science et l'originalité s'unissent, à des degrés divers, dans les œuvres les plus mémorables de l'esprit. Tantôt l'élégante structure de la langue de Cicéron ennoblit ou voile ce que l'imagination moderne a conçu[1]; tantôt la rude simplicité du parler vulgaire recueille ce que le travail a conquis. Pendant que des savants, dans les compositions les plus chargées de souvenirs, puisent librement aux sources du génie populaire,

---

[1] Telles sont ces piquantes satires philosophiques, érudites par la forme, hardiment modernes par le fond, les *Dialogues* d'Érasme, son *Éloge de la Folie*, l'*Argénis* de Barclay, etc.

qui, tout en devenant érudit, garde sa franchise indigène et n'abandonne rien du droit d'en abuser[1]; les illettrés, dans leurs créations les plus libres, reflètent quelques traits de ce noble esprit antique dont les clartés illuminent leur âge[2]. La délicatesse attique et la fierté romaine se mêlent à la verve bourgeoise, et marquent partout de leur empreinte le langage, les talents, les mœurs même. Mélange encore confus, mais qui prépare de grandes choses. Que l'expérience et le goût concilient mieux ces inspirations diverses, rendent l'érudition discrète, l'imagination sage, et leur marquent, avec leurs limites, les justes conditions de leur accord; bientôt discipliné et enrichi, l'esprit français saura unir, dans une langue libre et grave, à une imitation délicate de l'antiquité partout présente, une puissance bien réglée d'originalité native, et, moins d'un siècle après Amyot, faire régner notre littérature sur l'Europe comme la plus directe héritière et la plus heureuse émule de celles qui auront instruit sa jeunesse.

---

[1] Rabelais; le *Cymbalum mundi* de Desperriers, hardie et spirituelle imitation de Lucien; l'*Apologie pour Hérodote* d'H. Estienne, etc.

[2] Brantôme compose ses *Vies* à l'imitation de celles de Plutarque, et, pour compléter la ressemblance, *desduit* même *la comparaison* (aujourd'hui perdue) de ses personnages. Montluc, en écrivant ses *Mémoires*, se propose pour modèle César *qui lui en a monstré e chemin*. Au souvenir des grands capitaines d'autrefois, son imagination s'anime et s'élève. Il mêle à sa rude familiarité des accents de la grave éloquence historique et militaire des anciens.

Mais cette première éducation de l'esprit français par l'esprit antique, comment s'accomplira-t-elle, et à qui reviendra l'honneur d'en avoir hâté les progrès? Qui mettra assez en présence de ce magnifique ensemble de chefs-d'œuvre notre littérature toute récente, notre langue flottante et indécise? Il faut ouvrir à la foule l'accès de cette grande école, et convier la raison populaire au partage de ces riches trésors : ce n'est qu'à ce prix que la science consommera sa conquête. Sans doute, épris pour l'antiquité d'une admiration sans bornes, des esprits d'élite en approfondissent les détails, en adorent le génie. Avec quelle facile élégance, vrais contemporains de Cicéron et de Virgile, ils parlent l'idiome qu'on parlait à Rome il y a dix-huit cents ans! C'est la langue de leurs plus doctes recherches comme celle où s'égaye et se joue leur esprit[1], et le français même ne reçoit pas d'ordinaire les confidences de leur intimité. Naturalisés dans une autre patrie, ils en adoptent les idées et les mœurs, latinisent leurs noms mêmes[2], et dans l'accès de sa première

---

[1] Harangues, épîtres, satires, épigrammes, poésies graves ou légères, galantes même, il n'était rien que ces modernes d'imagination tout antique, ne composassent en latin, parfois en grec, et tout à l'attique ou à la romaine. De Cicéron à Martial, d'Anacréon à Juvénal, on imita, on copia tout. L'antiquité fournissait des inspirations pour tous les sujets, et des formes pour toutes les pensées.

[2] Le nom pouvait-il se traduire? Leroy devenait *Regius*, Dubois, *Sylvius*, Holzmann, *Xylander*. La traduction était-elle impossible? l'érudit donnait, du mieux qu'il pouvait, une désinence et une

ferveur, l'idolâtrie de l'érudition semble les avoir transformés tout entiers. Combien d'entre eux, occupés à construire de quelques pièces de rapport dérobées aux anciens une œuvre industrieuse, jettent un regard de dédain sur cette langue mal débrouillée, et qui, rude et pauvre, n'a pas encore reçu le dépôt des grandes conceptions et des beautés qui durent! De Thou lui-même, au lieu de chercher à imprimer à notre parler vulgaire l'éloquente gravité de sa pensée, ne craint-il pas de confier à ses formes changeantes, d'altérer par ses tours trop imparfaits le dessin tout antique et les nobles caractères de son œuvre? Sans doute, en écrivant pour toute l'Europe latine, il y propage l'histoire et la pensée de la France. Mais si, par un effort contraire et plus heureux peut-être, d'autres ne propagent en France l'histoire et la pensée anciennes en les interprétant dans notre idiome, si les doctes réservent le fruit de leurs études et les délicatesses de leur goût à un public d'élite, si le latin ne cède rien de ses priviléges de langue savante, l'érudition n'aura pas porté tous ses fruits; notre langue, seule dépositaire de toute science et de tout art vraiment français,

---

forme latines à son nom moderne. De de Thou, on faisait *Thuanus*, et *Sammarthanus*, de Sainte-Marthe. Un éditeur de Théodore de Bèze allait jusqu'à le transformer en *Adeodatus Seba*. Quelquefois on quittait tout à fait le vieux nom et on s'en composait un tout nouveau, comme avaient fait *Paracelse, Camerarius, Scaliger*.

ne se mûrira pas pour ses grandes destinées. Une littérature érudite et artificielle, toute de commentaires[1], de compilations ou de pastiches; une littérature indigène, inféconde et inhabile, pourront se développer simultanément, sans se rapprocher et comme sans se connaître. Que Lambin, Muret, Turnèbe et tant d'autres défrichent laborieusement le sol antique, habiles à tout éclaircir, ingénieux à tout imiter dans des textes dont ils nous aplanissent l'étude : c'est beaucoup sans doute, ce n'est pas assez pour l'instruction de l'esprit français et son complet développement; il reste à divulguer toute cette science, à l'introduire dans notre idiome et à la faire passer dans nos biens.

Cependant ce progrès ne se fit pas attendre, et la France compta de bonne heure d'autres savants que ceux qui, voués sans partage au culte des lettres grecques et latines, s'isolaient dans les souvenirs et dans le langage d'un autre âge. Aussi bien, plus d'une voix libre et fière s'élève contre cette abdication trop complaisante de l'esprit moderne se laissant conquérir plutôt qu'il ne conquiert. Avec quelle verve jalouse du Bellay rappelle ces transfuges de la famille française, et, au nom d'une

---

[1] On sait combien le XVIe siècle a vu paraître d'études sur les textes anciens, de traités didactiques sur l'antiquité, de dissertations sur sa langue, sur ses institutions, sur ses usages, d'expositions nouvelles enfin de sa science, depuis les doctes travaux d'Érasme et ceux de notre Budé.

[redacted]

école généreuse et hardie, les presse de *se convertir à leur langue maternelle*[1]. Plusieurs suivent ces conseils ou les ont devancés, et tentent, par des voies diverses, d'approprier à la société française les richesses qu'ils recueillent dans les littératures étrangères. Les uns, ce sont les imitateurs, bien que nourris à l'école des anciens, veulent rester fidèles à la langue indigène, et, jaloux de faire au génie moderne sa part, dussent-ils la faire encore inégale, réfléchissent, dans des compositions originales et françaises, une science curieusement

---

[1] *Du Bellay, Deffence et Illustration de la langue françoyse.* « Que pensent donq' faire ces reblanchisseurs de murailles qui jour et nuyt se rompent la teste a immiter : que dy je, immiter? mais transcrire un Virgile et un Ciceron? bâtissant leurs poëmes des hemystyches de l'un, et jurant en leurs proses aux motz et sentences de l'autre... Pourquoi sommes-nous si grands admirateurs d'autruy? Pourquoi sommes-nous tant iniques a nous-mesmes? Pourquoi mandions-nous les langues estrangeres, comme si nous avions honte d'user de la nostre? » Du Bellay revient sans cesse sur cette idée, qu'il développe avec autant de patriotisme et de chaleur que de sens. Il insiste sur la vanité de cet effort par lequel on demande à une langue morte une immortalité qu'elle ne donne plus. — *Peletier du Mans, Art poétique :* « Que voulons-nous? anrichir la latinite? Mès comment le ferons-nous, quand ceus qui la suçoét de la nourrice i ont fét leur dernier efort? C'ét bien ici que nous nous montrons de petit courage, qui émons mieus suivre tousjours les derniers que nous metre an un rang auquel nous puissions étre premiers. Nous tenons notre langue esclave nous-mémes : nous nous montrons etrangers an notre propre païs. Quele sorte de nacion sommes nous de parler eternelemant par la bouche d'autrui? » On reconnaît ici la curieuse tentative de réforme orthographique par laquelle Peletier du Mans s'est rendu surtout célèbre.

cherchée, mais librement modifiée. Montaigne étudie déjà[1]. Déjà Calvin, qui emprunte à Cicéron sa méthode et l'ordonnance lumineuse de ses discours, et ressemble parfois à Démosthènes par la vive précision de sa dialectique, a gravé dans notre langue, en traits éloquents et concis, des doctrines et des passions qu'il veut populariser. Déjà Rabelais, cet autre *père de notre idiome*, a transporté l'antiquité sur le libre domaine du vieil esprit gaulois, et nous l'a montrée versant, en quelque sorte, dans cet étrange chaos d'invention désordonnée, de saillies capricieuses ou bouffonnes, l'infinie variété de ses plus piquantes traditions, de ses plus intimes détails, et, pour tout animer, l'enjouement railleur et la verve intarissable d'Aristophane et de Lucien. D'autres, poëtes ardents et présomptueux, entreprennent sous le drapeau de Ronsard, aux applaudissements de leur siècle, *une belle guerre contre l'ignorance*[2], marchent fièrement à la conquête de ces trésors d'éloquence et de grâce que recèlent *cette superbe cité romaine*[3] et *cette Grèce menteresse*, et reviennent, triomphateurs

---

[1] Dolet vient de publier son *Orateur* pour former l'éloquence moderne aux leçons de la rhétorique ancienne. Budé vient de recueillir, à la manière de Plutarque, dans son *Institution d'un prince*, de belles pensées, de *saiges ditz*, de curieux exemples anciens dont s'éclaire la science politique et morale des modernes.

[2] Pasquier.

[3] Du Bellay, dans sa *Deffence* déjà citée, belliqueux manifeste, où il sonne vraiment la charge.

[redacted]

orgueilleux, *orner de ces dépouilles nos temples et nos autels*. Tentative mal réglée, trompeuse confiance. Quel est ce faste pédantesque, cet art qui n'a rien de français? Quels sont ces tours bizarres où la pensée se guinde et où la langue se défigure? L'esprit moderne ne se reconnaît pas sous ce costume mal ajusté, et le langage va rejeter ces mots importés par surprise, qui ne sont pas marqués au coin de son génie. L'impatience de leur zèle a égaré l'effort de leur patriotisme, et ils passeront en laissant croire qu'ils n'ont rien emprunté de durable à l'antiquité qu'ils idolâtrent et n'ont su que contrefaire[1].

Mais pendant qu'ils ouvrent violemment à l'invasion des anciens notre littérature poétique, d'autres, ce sont les traducteurs et Amyot à leur tête, façonnent plus sagement notre prose, et préparent par des travaux modestes une maturité que devancent de téméraires efforts. Ce génie grec et romain que les imitateurs nous montrent déjà par quelques côtés, eux, ils nous le font voir se révélant lui-même tout entier dans notre langue. L'influence

---

[1] Le jugement cependant ne serait pas tout à fait vrai. On ne s'était souvenu longtemps que des écarts de cette imitation sans choix, et de la *magniloquence* de ces plagiaires ampoulés. La critique moderne s'est plu à rappeler que dans leurs innovations, tout n'avait pas été perdu pour la littérature ni pour la langue, et que, succédant à l'école de Marot, ils avaient répandu le goût d'un art bien supérieur, d'une inspiration plus forte, d'un *plus hault et meilleur style*.

antique n'a pas de promoteurs plus puissants, ni le génie français à son premier âge, de maîtres plus utiles que ces précepteurs populaires. Faisant comprendre et sentir à tous ce que l'érudition de quelques-uns a produit au jour et d'abord goûté seule, ce sont eux qui, entre les anciens et nous, renouent le mieux la filiation des âges; par eux, le langage va rapprocher tout ce que séparent le culte, les mœurs, et plus de quinze siècles de distance. Si le latin n'est pas familier à tous; si le grec, naguère encore suspect ou dédaigné, n'est accessible qu'à quelques érudits, ces maîtres nouveaux que nous ne savons pas interpréter dans leur langue, vont apprendre à parler dans la nôtre et devenir tous Français par le langage, au risque de le devenir parfois par le costume. La science perd son privilége; l'inspiration se propage. Le voile se lève, et la foule initiée peut contempler à loisir ces belles formes de la pensée, ces mille idées nouvelles, tous ces fruits de l'étude, tous ces dons du génie que l'antiquité offre à sa vue éblouie. Évoqués en quelque sorte sous ses yeux, tous les grands hommes des anciens âges passent successivement devant elle en lui laissant chacun leurs leçons. Les orateurs viennent avec leur grave et mâle parole, les philosophes avec leurs libres doctrines et leur science de la vie, leur éloquente et persuasive sagesse; les historiens, avec l'harmonieuse ordonnance de leurs récits pleins d'enseignements; les poëtes, avec

leurs exquises beautés; les héros, avec leur patriotisme et leurs grands courages : inappréciable révélation qui rend à notre jeune société tout un passé de quinze siècles, et donne l'antiquité en patrimoine et en exemple à tous. Toutes les professions ont désormais leur part de lumières. Les sources de la sagesse et des grands souvenirs s'ouvrent pour le talent sans culture. La raison commune, règle et soutien du génie, se fortifie et s'élève. En même temps l'exercice de la traduction dénoue notre langue. Trop d'érudits la déclarent incapable des grands sujets, et au lieu d'instruire son inexpérience, dédaignent sa barbarie. Les traducteurs, espérant mieux d'elle, essayent de la porter par la reproduction même des chefs-d'œuvre qu'on lui oppose, à cette hauteur où on lui interdit d'atteindre; ils engagent courageusement la lutte, lutte trop inégale sans doute, mais où celui qui dispute patiemment l'avantage gagne toujours en force et en dextérité, et où l'appui d'une pensée étrangère assidûment méditée règle et affermit déjà leur langage. Cet idiome, encore incertain et changeant, qu'ils placent en regard des modèles du style et de la pensée, soumis en quelque sorte à l'action immédiate du génie, en reçoit docilement l'empreinte sur ses formes indécises. A ce contact, il assouplit sa roideur, enrichit sa pauvreté, et suivant pour ainsi dire à la trace ces incomparables langues dont il dérive, il leur reprend quelque

chose des ressources qu'il a perdues, et de la scienc qu'il a désapprise. Quel service convenait mieu aux besoins intellectuels de la France du XVIe siècl que cette médiation nouvelle qui consommait l'al liance des deux civilisations partout rapprochées préparait à la pensée française, par la plus efficac pratique, un instrument digne d'elle, et répandai sur toute la littérature nationale le souffle inspira teur de l'antiquité reconquise ?

Déjà ce travail est commencé [1] : il se poursui sans relâche. Les traducteurs se multiplient ; leu nombre égale leur ardeur. A mesure que se décou vre et se publie quelque manuscrit nouveau, il viennent, diligents ouvriers de la seconde heure naturaliser cette conquête du savoir ; parfois, in vestigateurs habiles, ils traduisent ce qu'ils on eux-mêmes retrouvé, et la version est publié avant que le texte ait paru [2]. Nulle partie des lettre antiques n'échappe au concert de leurs efforts, e plusieurs même se pressent souvent autour de l même tâche [3]. Saisis d'une admiration jalouse pou cette antiquité, *inventeresse de toutes bonnes choses* [4] ils en reproduisent le génie à tous ses âges et sou

---

[1] Voir la note A, à la fin de l'ouvrage.

[2] Il en fut ainsi du Longus d'Amyot, entre autres, qui, publi en français en 1559, ne fut imprimé en grec qu'en 1598.

[3] Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le même traité de Plu tarque est traduit quatre fois en moins de vingt ans.

[4] Préface de l'éditeur du *Thucydide* de Seyssel, Jacques Colin.

[redacted]

toutes ses formes. D'Homère à Aristote, d'Aristote à Héliodore, ils rendent tout en même temps dans leur langue toute nouvelle, le merveilleux sincère du poëte épique, et l'éclat de son imagination naïve, la précision scientifique du philosophe, les ingénieux mensonges du romancier; la pleine et lucide éloquence de l'orateur romain, l'obscurité laborieuse de Pline; la grâce de Virgile, et l'emphase de Lucain; ce qui rapproche la littérature ancienne de la nôtre, et ce qui l'en écarte le plus; les sages qualités qui nous manquent, et les brillants défauts qui nous séduisent. Mesurent-ils bien les difficultés de leur tâche, et la plupart de ces traits énergiques ou délicats ne sont-ils pas à demi effacés dans leur imparfaite copie? Ces Latins et ces Grecs ne subissent-ils pas trop souvent sous leurs mains une contrainte qui leur fait perdre leurs grâces, un changement qui les défigure? Sans doute, mais l'effort est si louable, et les résultats ont tant de prix! Les écrivains originaux cherchent dans ces travaux qu'entoure une juste faveur, de nouveaux titres aux suffrages de leur siècle. Les savants qui n'ont pas émigré dans l'antiquité sans pensée de retour veulent par là rentrer dans leur patrie, et d'autres, dévouant au public illettré leur vie tout entière, cherchent tout le prix de leurs veilles dans l'honneur de l'instruire et de se faire connaître par là pour aimer leur pays. Les historiens naturalisent les récits de l'histoire; les ora-

teurs et les poëtes, les modèles de l'éloquence et de la poésie [1]. Au moment où le siècle commence, *le grand archevêque de Turin*, Seyssel, va chercher tout d'abord l'antiquité dans ses histoires, nous déroule la plus belle partie de ses annales, donne aux *princes* et aux *seigneurs* son expérience pour conseillère et ses exemples pour leçons, et commence à chasser de la scène *les Lancelots et les Tristans*, pour y introduire les Périclès et les César [2]. Habile écrivain, quand il ne traduit pas Thucydide dont la mâle concision va mal à cet idiome qui ne sait pas tendre ses ressorts, il se montre le digne devancier d'Amyot, et cette langue qui s'essaye, sous ses formes latines et traînantes, ne

---

[1] Saint-Gelais, Marot, Ch. Fontaine s'essayent à traduire Ovide, alors fort goûté; Ronsard prélude à sa réforme de la scène en mettant en français le *Plutus* et l'*Antigone*; Baïf nous donne l'*Électre* de Sophocle.

[2] C'est pour Louis XII que Claude de Seyssel mit en français Thucydide, Xénophon, Diodore, Justin, Appien, et *Ruffin l'Acquilésien*. Il ne savait pas le grec, et recourait, comme beaucoup de ses contemporains, à ces traductions latines qu'avaient commencé à publier les savants d'Italie sur la fin du XV[e] siècle. Encore ces versions étaient-elles si imparfaites et *couchées en termes si impertinents* qu'il eût failli, dit-il, à la tâche sans l'aide de *messire Jehan Lascary, moult expert en l'une et l'autre langue*. Lascaris *translata* même pour lui *de grec en latin* Diodore, qui n'avait pas eu de traducteur. Les traductions de Seyssel ne furent imprimées que sous François I[er], par les soins de ce prince. Ce zélé *translateur* d'histoires antiques fut un de nos premiers historiens nationaux, et on estimait sa *Grande monarchie de France* et ses *Louënges du bon roy Loys XII, dict père du peuple*, panégyrique imité de Pline.

[redacted]

manque déjà ni de netteté ni d'élégance. Un autre, le docte et infortuné Dolet, après avoir *acquis los et bruit dans la langue latine*, travaille à s'illustrer dans sa langue maternelle, en faisant connaître à son siècle quelques œuvres de Cicéron, les attachantes confidences de ses *Lettres*, la morale élevée et pure de ses *Tusculanes*. Les Estienne se délassent de leurs prodigieux travaux en traduisant quelques-uns des auteurs qu'ils éditent ou qu'ils commentent [1]. A côté d'eux, Leroy, infatigable érudit, s'applique sans relâche à donner droit de cité à des écrivains nouveaux, et, par une pratique intelligente et assidue des anciens idiomes, il donne au nôtre plus de dignité et de nombre [2]. L'ami de Montaigne, ce jeune écrivain dont la vie fut si prématurément tranchée, dans la traduction de quelques pages de philosophie morale où il se rencontre et rivalise presque avec Amyot, révèle et fortifie un talent qu'il ne lui sera pas donné de mûrir [3]. Enfin, quand le siècle se termine, quand l'antiquité, accessible à tous, a fait luire un jour nouveau sur tout le domaine de la pensée, un magistrat à qui

---

[1] Nous ne parlons pas ici de leurs nombreuses et célèbres traductions latines, mais de quelques traductions françaises, comme l'*Andrie* de Térence, la *Rhétorique* d'Aristote.

[2] Le XVIe siècle dut à Leroy des traductions du *Phédon* et de la *République* de Platon, de la *Politique* d'Aristote, de plusieurs discours de Démosthènes et d'Isocrate, etc.

[3] Sur les deux traductions de la Boétie, voir aux *Recherches*.

il ne manque peut-être que de grands sujets pour être éloquent, et dont le chaleureux patriotisme s'anime en présence des orateurs du temps passé, veut les faire concourir à notre gloire, les évoque avec enthousiasme, les traduit dans un langage déjà ferme, et peut dire avec vérité, en jetant un regard de triomphe derrière lui, que *son aage est bien heureux de ce que les précédents se sont tous employés à l'instruire*[1].

C'est au milieu de cette forte génération que parut Amyot pour y occuper le premier rang, et bientôt effacer tous ses rivaux. Parmi tous ces hommes qui donnaient l'antiquité pour maîtresse à la raison moderne, il eut le bonheur ou le talent de choisir l'écrivain le plus fécond en instructions utiles. D'autres nous montrent les traits épars de la civilisation ancienne; lui, il nous en fait voir dans les écrits de Plutarque une vive et complète image. Dans ce vaste recueil de biographies et de

---

[1] Du Vair, *de l'Éloquence françoise.* « O braves et généreuses âmes de qui le los vit après la mort, j'emplore ce qu'il y avoit de divin en vous, afin qu'il m'inspire autant de force que j'ay de courage, de rendre la gloire de mon pays égale à celle du vostre. Aydez et favorisez mes vœux sans envie. Suyvez-moi, je vous prie, et de bon gré, lorsque je vous introduis en nostre Théâtre François. Ce vous sera un redoublement de gloire que d'estre cause de la nostre. » Rien de plus généreux que ce zèle pour l'honneur national qui anime toute cette génération de traducteurs. *Mon pays ne sçauroit gaigner victoire que je n'aye part à ses trophées*, disait encore du Vair. Il a traduit les deux célèbres plaidoyers d'Eschine et de Démosthènes, le *Pro Milone* et le *Manuel d'Épictète.*

traités de tout genre, que de choses nous excitent à penser, nous fournissent, avec une idée nouvelle, les termes d'une comparaison profitable ! Nous ne connaissions qu'une philosophie trop stérile qui tenait la raison captive dans le cercle des spéculations scolastiques. Nous trouvions dans Plutarque un esprit libre et sage, un penseur au sens droit, ennemi des abus de la métaphysique et des systèmes exclusifs, accueillant volontiers toutes les idées élevées, et les envisageant toujours par leur côté pratique. La règle du christianisme était trop souvent faussée par les passions ou voilée par les vices, et les consciences échappaient à sa tutelle. Plutarque nous communiquait les conseils faciles de la sagesse antique. C'était une autre morale, libre alliée de la morale religieuse, moins complète et moins pure, mais qui contenait aussi de beaux préceptes, et avait formé de généreux caractères. Elle avait eu sa constance et son désintéressement, ses dévouements et ses héros : les âmes honnêtes y trouvaient de nobles vertus à aimer, et les esprits indépendants une règle plus simple à suivre. Pour un peuple jeune encore, et chez qui semblait commencer la vraie science, que d'instruction et d'attrait dans ces mille récits d'un moraliste, conteur si attachant, et de plus, observateur profond et grand peintre de la nature humaine ! Quel vaste champ ouvert à la réflexion morale que ce grand répertoire de la civilisation antique, où se résume

la société païenne tout entière, avec ses lumières et ses grands souvenirs, ses institutions et ses mœurs, sa vie domestique et ses annales ! A quelle partie de la science historique et politique, mais surtout à quels détails de la science de la vie ne nous initiait pas le philosophe de Chéronée, et quel prix n'avaient pas cette étude des caractères et des passions qui nous montrait l'homme par tant de côtés nouveaux, cette multitude de traits de mœurs et d'anecdotes qui éclairent tant de judicieuses pensées, confirment tant de vérités de bon conseil ! C'étaient là les traditions précieuses qu'avaient amassées dans une société fertile en grands hommes dix siècles de vicissitudes politiques, d'expérience morale, d'activité intellectuelle ; un écrivain supérieur, doué d'une grande force d'érudition et de sens, avait tout recueilli, tout mis à profit dans des écrits pleins de charme, et Amyot communiquait ces inestimables trésors à la France.

L'enthousiasme fut grand, et ce vivant tableau du monde ancien saisit tous les esprits. Les dames de la cour se passionnèrent pour ces héros d'un autre âge [1] ; les politiques prirent souvent conseil de l'historien, les moralistes du philosophe ; chacun

---

[1] On voyoit, dit Brantôme, les princesses de la maison de France qui, *entourees de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'edifioient grandement aux beaux dits des Grecs et des Romains, rememoriez par le doulx Plutarchus.*

[redacted]

put dire, comme l'auteur des *Essais*, que dans ce livre il rencontrait toujours la science qu'il cherchait. Ce fut une école de littérature et de goût où se développaient les esprits, une école de sagesse et de vertu où les caractères se formaient. On rivalisa avec ces illustres personnages que Plutarque savait animer d'un coloris si vrai, on les adopta pour modèles; on se flattait volontiers de reproduire leurs traits. On fit pratiquer à l'enfance *ces grandes âmes des meilleurs siècles*, et c'était à l'école de Plutarque que Henri IV avait été nourri; le bon roi s'en souvenait sans cesse, et Plutarque lui *soubsrioit tousjours d'une fresche nouveauté : l'aymer, c'est m'aymer*, écrivait-il à la reine, *il a été l'instituteur de mon bas aage; il m'a esté comme ma conscience, et m'a dicté à l'aureille beaucoup de bonnes honnestetés et maximes excellentes pour ma conduicte et le gouvernement de mes affaires.* Mémorable témoignage auquel donne tant de prix l'excellence du juge, et plus de grâce encore l'affectueuse reconnaissance du disciple. Quelle fortune pour Amyot d'avoir fourni un pareil précepteur à son siècle! Comme il en forma le plus grand homme, il en avait aussi formé le plus grand écrivain, et Montaigne, ce peintre fidèle et franc de la nature humaine, cet autre élève de Plutarque, qu'il ne lisait que dans Amyot, Montaigne ne faisait qu'acquitter sa dette, et celle de son siècle, quand il louait son contemporain, moins encore pour l'excellence et la *naïfveté de son langage*,

que pour *avoir sceu trier et choisir un livre si digne et si a propos pour en faire présent a son païs. Nous estions perdus,* disait-il, *si ce livre ne nous eust tirés du bourbier : sa mercy, nous osons a cette heure parler et escrire.* Eût-il fallu désespérer de l'esprit français si ce livre nous eût manqué? Nous ne saurions le croire, et nous n'aurions pas voulu, sans Plutarque, désespérer de Montaigne lui-même. Que ne devait-il pas cependant à ce fécond écrivain, qu'il ouvrait à toute page, à toute heure, qui lui fournissait toujours matière à *quelques resveries,* et dont il se pouvait *si malaysement desfaire*, pendant qu'il se lassait si aisément des autres! Que ne trouvait-il pas à son usage dans cette mine inépuisable de piquants souvenirs, de réflexions souvent délicates ou profondes, toujours pleines d'enseignements et de sens ! Plutarque si sympathique à son génie, *s'ingéroit sans cesse à sa besongne* et lui *tendoit* toujours *une main libérale de richesses et d'embellissements;* et combien d'esprits éminents après lui auraient pu dire *nostre Plutarque!* Car l'auteur tant aimé de Henri IV et de Montaigne n'a pas cessé de former des âmes élevées et de frapper les imaginations vives, d'éveiller de jeunes enthousiasmes comme de captiver la raison de l'âge mûr. Les plus simples s'y plaisent et les plus délicats ne s'en lassent pas. Il a des copistes vulgaires et des imitateurs de génie. N'a-t-il pas animé de son souffle Shakspeare, Montesquieu, Rousseau,

entre tant d'autres? Amyot cependant n'a pas perdu le privilége de le faire goûter à la foule comme aux habiles, et de nous instruire à son école. Jamais traducteur n'unit aussi intimement sa gloire à celle de son modèle. N'est-il pas juste que l'éloge ne sépare pas ce que n'ont jamais séparé les souvenirs et les sympathies populaires?

Mais si Amyot a inséparablement associé son nom et ses titres à ceux de Plutarque, dans cette nombreuse génération qui l'entoure, nul n'eut le privilége d'inscrire pour la postérité un autre nom français sur les pages d'un auteur antique. Plusieurs cependant, sur la foi de leur siècle, s'étaient mieux promis de l'avenir. C'est qu'alors la faveur que les traductions obtiennent se mesure à l'indigence de la littérature qu'elles enrichissent, au prix des idées qu'elles propagent et des sentiments qu'elles éveillent. De là cette admiration complaisante que nous comprenons mal aujourd'hui. Peuple civilisé et vieilli, nous avons nos historiens, nos philosophes, nos écrivains en tout genre; et si l'antiquité étudiée dans ses textes est encore pour les intelligences d'élite la meilleure école de raison et de goût, à côté de cette littérature d'emprunt qui interprète les anciens, s'est élevée une riche littérature indigène qui les imite, souvent les égale, et, pour le grand nombre des lecteurs, d'ordinaire les remplace. Au XVIe siècle au contraire, en nous appropriant les auteurs qui fournissaient à la

science ses modèles, les traductions nous tenaient lieu de tous les grands écrivains qui nous manquaient encore, et donnaient au public la meilleure part de sa science [1]. C'est pour éclairer la *noblesse* ignorante *de son royaulme* que François Ier attache à sa cour des traducteurs, comme il y attachait des poëtes, et qu'accueillant l'hommage d'une traduction mieux encore qu'il n'agrée celui d'une ballade ou d'une épître [2], il encourage et récompense les premiers essais du talent d'Amyot. C'est pour les soldats que l'on traduit Hérodote et César [3]. On s'applaudit, disait Amyot lui-même, de donner aux moins lettrés *dans leur langue maternelle et chez eulx ce qu'il y a de plus beau et de meilleur en la latine et en la grecque.* Pour que rien ne manque aux titres de cette propriété nouvelle, on prête aux anciens nos mœurs et nos usages : on rend leur société toute moderne pour que leur

---

[1] Voir note B à la fin de l'ouvrage.

[2] La plupart de ces traductions sont en effet dédiées aux rois de France, à François surtout *premier plus que de nom*, comme les plus agréables présents qu'on leur pût faire. Elles leur plaisent comme les ouvrages les plus propres à instruire *leur beau peuple de France*, à donner surtout aux seigneurs de *non moins fructueux que délectables passetemps*. Leurs auteurs ont souvent une charge auprès du roi ou reçoivent de lui une pension, sous la condition expresse ou tacite d'employer leurs loisirs à traduire. L'un d'eux appelle ses traductions *les arreirages de la rente annuelle et devoir auquel il s'est abstrainct, soumis et obligé envers le roy.*

[3] Voir la préface de l'Hérodote de *Saliat*, et celle du César de *Blaise de Vigenère.*

science devienne toute française. Il semble, en effet, que le langage emporte possession et qu'on nous donne en propre ce qu'on nous fait connaître en français. Les contemporains ravis croient voir entrer dans leur mince héritage ces productions originales dérobées aux républiques anciennes. Chaque traduction nouvelle, c'est une noble prise dont s'exalte l'orgueil national; l'écrivain traduit, c'est un nouveau sujet donné au roi de France, un illustre concitoyen pour les *Gaulois* du XVI[e] siècle, et il n'appartient pas à meilleur titre à sa première patrie par droit de naissance, qu'à sa seconde par droit de conquête. C'est *vostre Hérodote* qui vient solliciter vos suffrages, disait au roi Henri II un naïf traducteur. Pour obtenir droit de cité dans votre royaume, *il a beaucoup fourny de son labeur et de sa diligence.* Il sait apparemment ce que vaut l'honneur qu'il ambitionne. Les Gaules, nous annonce fièrement Ronsard, vont désormais *refaire un combat nouveau* avec les villes grecques qui se disputent la naissance d'Homère. Et d'où nous vient cette gloire inespérée? Un ami du poëte a traduit l'*Iliade,* sans avoir su cependant mieux naturaliser Achille, que Ronsard, dans sa *Franciade,* ne naturalisait le fils d'Hector. Les plus modestes veulent à tout le moins être admis au partage de la renommée qu'ils ont répandue; les plus ambitieux prétendent ne pas laisser intacte une réputation sur laquelle ils ont prélevé une gloire rivale. Rome et Athènes

en *murmureront* peut-être[1], mais la prise est bonne, et la guerre a ses droits souverains. Singulière illusion d'orgueil national qui fait de l'interprète un émule de gloire ! Cependant notre patrimoine littéraire s'est constitué, notre éducation s'est faite, et cet enthousiasme a passé. Saisis des belles nouveautés qu'ils interprétaient, trompés eux-mêmes par le prix du service qu'ils rendaient à la France, ces traducteurs se décernaient trop aisément la gloire des originaux : Amyot seul a laissé une œuvre véritablement française. Ils se prenaient trop volontiers pour des conquérants : Amyot seul avait fait de Plutarque un des nôtres et vraiment rempli les conditions de la conquête[2].

---

[1] Voir la note C à la fin de l'ouvrage.

[2] Ce n'est pas que les traductions ne fussent quelquefois dépréciées : elles l'étaient tantôt par les érudits qui, *d'un sourcil plus que stoïque*, *déprisoient la langue vulgaire*, tantôt par les imitateurs qui trouvaient qu'on ne l'élevait pas assez haut en se bornant à traduire. Toutefois du Bellay qui, dans son ambition littéraire, interdisait aux poëtes les traductions, comme insuffisantes à *amplifier notre langue,* n'était pas *stoïque* jusqu'à craindre tant de se contredire en traduisant deux livres de l'*Énéide ;* et Fontaine, dans son *Quintil Horatian,* défendait contre lui la *version* comme *le poëme plus fréquent et mieus reçeu des estimés poëtes et des doctes lecteurs.* Les traducteurs répondent constamment dans leurs préfaces à ces deux sortes de détracteurs. Dolet parle, non sans aigreur, de ces hommes qui *ne veulent crocquer que latin.* Un traducteur d'Hérodien, *Jacques des Comtes de Vintemille,* défend la traduction dans un plaidoyer ferme et judicieux qu'il adresse aux *censeurs de la langue françoise.* Salel, traducteur d'Homère, fait plaider sa cause par *dame Poesie* elle-même.

[redacted]

Avant de traduire Plutarque, Amyot avait déjà marqué sa place dans les lettres françaises par la traduction de deux romanciers grecs, Héliodore et Longus. Au milieu du nombre prodigieux de contes, de fictions de toute sorte que vit paraître le XVI[e] siècle, ces deux ouvrages introduisaient un genre tout nouveau d'où devait sortir le roman moderne. Rabelais ne pouvait suffire, ni aisément s'imiter, bien qu'il eût des copistes, et fît école [1]; les pastorales italiennes, trop goûtées, affadissaient les sentiments et le langage; Amadis de Gaule et ces héros excédant la mesure humaine, encore en faveur, devaient se discréditer bientôt, et on se lassait déjà du merveilleux allégorique et froid du *Roman de la Rose*. Les esprits délicats ne prennent plus plaisir à ces jeux bizarres de l'imagination, à ces fictions sans vraisemblance, *songes de malade resvant en fièvre chaude*, comme les définit Amyot lui-même; pour les récréer toute fable n'est plus bonne, car désormais *ils mesurent leur plaisir à la raison*, et *se délectent avec jugement*. Ils exigent que l'invention ressemble à la réalité, que ces scènes imaginaires soient une imitation de la vie. Ce n'est pas tout : il faut, nous dit encore Amyot, *entrelasser dextre-*

---

[1] Du Bellay parle en style assez pittoresque de ces écrivains qui *s'amusent à dérober l'écorce de Rabelais pour en couvrir le boys tout vermoulu de je ne sçay quelles lourderies, si mal plaisantes qu'il ne faudroit autre recepte pour faire passer l'envie de ryre à Démocrite.*

ment du vray parmy du faux. N'est-ce pas là l'art des romanciers modernes qu'il devine et définit à l'avance, cet art qui nous laisse si bien douter où finit l'histoire, où commence le roman? Les ouvrages que traduisait Amyot n'étaient pourtant encore que les essais du genre, et les modernes ont poussé bien plus loin la science de l'intrigue. Le romancier grec n'avait peint que des mœurs vagues et fictives, sans date ni vraie patrie; au lieu de produire l'illusion par l'usage habile de la vérité historique, il n'atteignait ainsi qu'une vraisemblance banale et retranchait beaucoup du prix et de l'intérêt de son œuvre. Des enlèvements, des reconnaissances, des combats de pirates, voilà à peu près tous les ressorts de l'intrigue. Mais la peinture décente et vraie des passions prêtait quelque charme à ce récit des *loyales et pudiques amours de Théagène et de Chariclée*. Cette délicatesse de sentiment était bien faite pour plaire à l'auteur de *Bérénice*, et pour inspirer l'auteur de *Zaïde*.

L'histoire de Daphnis et Chloé servit plus encore à la gloire d'Amyot. La tendresse naissante de ces jeunes amants, innocents sans être vertueux, et que ne protége contre eux-mêmes que le fragile abri de leur ignorance, cette candeur d'un premier amour qui ne sait pas se reconnaître lui-même dans les sensations confuses qui le trahissent, ces aspirations inquiètes d'un penchant qui s'interroge, cherche un but inconnu, et entraîne le cœur et les

sens sur une pente où l'imagination licencieuse aime à les suivre ou souvent les devance : tout ce tableau, naïvement reproduit par un pinceau fidèle et dans une langue ingénue, devait offrir à l'esprit de vifs attraits, et n'a pas cessé de charmer de nombreux lecteurs. Mais Daphnis et Chloé ont fait mieux peut-être; ils ont inspiré une des plus gracieuses productions de notre littérature. Le XVIII[e] siècle avait cherché dans la pastorale de Longus la peinture de l'amour sensuel à son début; pour qui prenait ainsi la nature, le tableau était fidèle, l'histoire n'était pas à refaire. Mais si la vertu s'alliait à l'innocence, l'embellissait de son charme, la fortifiait de son appui; si l'amour était combattu par le devoir; si les plus nobles qualités de l'âme ornaient et attachaient l'un à l'autre deux jeunes cœurs unis par un sentiment plus délicat et plus chaste, Daphnis et Chloé devenaient Paul et Virginie, et, sans rien perdre en naturel et en grâce, combien ne gagnaient-ils pas par leur pudeur vertueuse et leur pureté chrétienne? Nulle traduction cependant ne dépossédait celle d'Amyot; il faisait seul goûter Héliodore et Longus à leurs lecteurs et à leurs imitateurs, dans l'heureuse version qu'il leur en présentait; et, par ses plus modestes productions, il faisait encore concourir l'art ancien au développement de l'art moderne.

Ne donnons pas cependant Amyot pour plus exact qu'il ne l'est. Ses qualités d'écrivain ont fait



illusion sur ses défauts de traducteur : à voir cette version si naturelle et si coulante, où rien n'accuse la contrainte; à lire cette prose qui paraît si aisément marquée d'un caractère égal et constant, on a cru reconnaître tous les traits de l'original passés dans la copie; parce que le portrait était vivant, on l'a cru fidèle. L'éloge n'était pas faux de tout point, mais il était exagéré. Il y avait dans la pastorale de Longus une grâce naturelle, une ingénuité vraie. Ce sont là des caractères qu'Amyot a heureusement reproduits, et la langue de Marot, avec sa mollesse aimable et facile, s'y prêtait sans peine. Mais cette histoire d'amour était l'œuvre d'un sophiste; parfois cette simplicité était étudiée, cette naïveté factice : la nature elle-même n'est pas d'ordinaire si ingénue. Souvent la grâce tournait à la coquetterie; la phrase était brève, savamment coupée, industrieusement construite; tous les mots étaient curieusement choisis, opposés avec art. Tout ce travail exquis de la pensée et de la forme, Amyot ne l'a pas fidèlement rendu. Cette recherche de chaque détail, cette ingénieuse concision de chaque tour ont disparu dans sa phrase limpide et allongée, et tout s'est coloré d'une teinte plus simple et plus unie. A vrai dire, Longus y a peut-être plus gagné que perdu; mais enfin, il ne se fût reconnu qu'à demi sous ces nouveaux traits, et il se fût plaint sans doute qu'Amyot nous eût dérobé une partie de ses artifices et de son esprit.

Plutarque aussi, en devenant français, n'aurait-il pas quelque peu changé de physionomie? Longtemps, sur la foi d'Amyot, on a cru qu'il n'était que naïf. L'erreur était grande. Plutarque porte manifestement la trace de cet esprit sophistique, frivole et subtil, né sitôt en Grèce de l'abus des exercices intellectuels, vice invétéré que développèrent les loisirs de la servitude et les déclamations de l'école. Quelques-uns même de ses petits traités ne sont que des exercices de rhéteur, des jeux de bel esprit, œuvres factices, où la chaleur de l'argumentation et les formes oratoires du style ne recouvrent qu'un fonds paradoxal, où un tour agréable et ingénieux ne relève que la futilité piquante d'une thèse un peu puérile[1]. Il y a beaucoup de bonhomie vraie sans doute, mais il y a aussi de l'art grec dans cette curiosité des petites choses. Et qu'est-ce encore que cette symétrie artificielle à laquelle il assujettit l'histoire, que ces parallèles trop souvent forcés où viennent à point nommé s'encadrer vis-à-vis l'un de l'autre deux ou quatre grands hommes de l'antiquité? Ce Plutarque, qui a appris des sophistes à penser et à écrire, qui a, dans la composition et dans le style, des artifices de rhéteur, Amyot nous l'a presque entièrement

[1] Tels sont, par exemple, les traités suivants : *De la fortune des Romains; de la fortune ou vertu d'Alexandre; s'il est loisible de manger chair; comment on se peut louer soi-mesme*, etc.

déguisé. Et pouvait-il le reproduire fidèlement? Ne faut-il pas, pour qu'une traduction puisse être vraiment fidèle, que la langue de l'original et celle du traducteur, arrivées à un point analogue de leur développement respectif, se correspondent par quelques caractères? Or, le français des prosateurs de la Renaissance, c'est peut-être, avec moins d'harmonie, de poésie, de richesse, le grec d'Hérodote; ce n'est certainement pas celui de Plutarque. La langue de Plutarque est savante et compliquée; elle a déjà subi le travail de plusieurs siècles littéraires curieux des formes du langage; elle force l'acception des mots et développe sa période avec une industrie laborieuse. C'est un bel idiome vieilli qui s'altère avec art. La langue d'Amyot ne semble née que d'hier, car les changements qu'elle subit rompent d'un siècle à l'autre la tradition littéraire; elle n'a encore que les termes les plus simples; elle ne sait pas porter les longs plis de la période : la science du style y est toute à créer. Comment donc cet idiome qui se forme serait-il semblable à cet idiome assoupli et exercé, à ce style *aigu, docte, pressé,* disait Amyot lui-même? Aussi bien le Plutarque d'Amyot n'est-il souvent plus le rhéteur du siècle des Antonins; pour reproduire l'artifice de cette diction travaillée, Amyot ne trouve sous sa main qu'un instrument trop dissemblable, et il cherche en vain dans sa langue, d'âge trop différent, des formes qui correspondent aux tours de son original.

[redacted]

Néanmoins il s'en faut beaucoup que la copie soit entièrement inexacte. Plutarque n'est pas toujours assurément un déclamateur, artisan de paroles; il échappe par un grand fonds de naturel à l'influence des exemples contemporains et de cette culture littéraire si funeste au bon goût; et parfois, en dépit de ses habitudes de rhéteur, une thèse d'école devient sous sa plume *un livre de bonne foy*. Cet écrivain sincère, un peu crédule, qui s'abandonne au courant de sa pensée et de ses souvenirs, qui se complaît aux petits détails, raconte avec bonhomie, tire de chaque anecdote quelque conséquence pratique, quelque sage considération morale, cet écrivain n'est plus le sophiste et le rhéteur; et cet autre homme, qui dictait souvent, quand Plutarque écrivait, a pu trouver dans Amyot un plus fidèle interprète. C'est là l'auteur dont il a *planté vifvement une idée générale en son âme* [1]. C'est là cette bonté morale qu'il a su rendre par une imitation pleine de vérité, et Henri Estienne ne se trompait pas tout à fait quand il le louait de n'avoir *changé à Plutarque que la robbe*. Amyot, en effet, s'associe à la pensée de son auteur, il s'en pénètre; il cherche même, dit-il, *à représenter et adumbrer la forme de son style*. Sans doute il n'y réussit pas toujours: mais il est bien éloigné de cette fausse et présomptueuse indépendance qui a fait

---

[1] Montaigne.

tomber dans l'oubli les *belles infidèles* du xviie siècle ; docile à toutes les inspirations que lui fournit son modèle, il les reçoit et les rend, pour ainsi dire, avec une égale bonne foi. Il conte, il moralise, il s'échauffe, il subtilise au besoin avec Plutarque, et s'il ne joue pas tous ses personnages avec la même fortune, il les joue du moins avec la même candeur. Narrateur agréable ou gracieusement ému, philosophe s'embarrassant dans son éloquence et dans sa gravité, déclamateur quelque peu gauche, souvent sans se douter qu'il déclame, c'est toujours l'écrivain sincère, le traducteur ingénu, reproduisant comme il l'a sentie ou conçue, une impression ou une pensée dont il a fait la sienne. Il met toute sa science à n'en pas avoir d'autre que celle de son modèle, s'ajuste du mieux qu'il peut à la façon de Plutarque; et ce n'est qu'à son insu qu'il ajuste parfois Plutarque à la sienne; c'est son original lui-même qui l'a trompé. Il n'a pas surpris le secret de sa rhétorique. Il n'a pas distingué en lui le prétentieux sophiste du naïf conteur, et il a traduit l'art de l'un avec l'âme et la bonhomie de l'autre.

Amyot n'est donc qu'à demi fidèle ; il traite Plutarque comme il a traité Longus; mais qui ne lui pardonnerait cette indépendance dont il use si bien? Avec quel bonheur il corrige son modèle, et, en le rendant toujours naïf, rétablit en quelque sorte l'unité de son génie, à laquelle il nous fait croire pendant deux siècles! Sans doute le sophiste

[redacted]

grec pour devenir toujours *le bon Plutarque*, prend souvent les traits de son traducteur, et Amyot lui communique trop son aimable simplicité et la clarté facile de son langage. Mais le philosophe n'y gagne-t-il pas quelque charme, et, devenu plus populaire, ne doit-il pas de nouveaux lecteurs à cette infidélité même? Lorsqu'il est lui-même simple et naturel, combien la traduction ne fait-elle pas valoir ces inestimables qualités! Comme le style d'Amyot les reflète librement et semble ajouter de nouveaux traits encore à cette bonhomie, prêter un nouvel accent de sincérité à cette parole honnête! *Quand je me suis mis à escrire ces Vies*, disait Plutarque, *ce fut au commencement pour prouffiter auꝏ aultres, mais depuis j'y ay persévéré et continué pour prouffiter à moy-mesme, reguardant en ceste histoire comme dedans un mirouër, et taschant à racoustrer aulcunement ma vie, et la former au moule des vertus de ces grands personnages.* Saurait-on reproduire avec plus de vérité et de charme cette confidence du biographe, pour qui l'histoire est un cours de morale, et le métier d'historien un exercice de vertu? Pour rendre des inspirations pareilles, Amyot trouvait un écho fidèle dans son âme droite et naïve, et quand il traçait ces lignes avec un sentiment si vrai, c'était sa propre affection qu'il nous communiquait; il ne se souvenait plus qu'il était traducteur, et n'allions-nous pas tout à l'heure l'oublier avec lui? Grâce à cette vive sympathie

[redacted]

qui l'unit alors à Plutarque et semble le transformer en lui, rien dans sa traduction ne sent l'asservissement et la gêne. Son style s'anime d'une douce chaleur; et, traducteur de Diodore, il prête même au froid historien sa sensibilité naïve, quand en décrivant la peste de Sicile, il parle de *ces pauvres malades, mourant en si angoisseuses douleurs que l'on réputoit bienheureux ceux qui avoient eu des dieux la grâce de mourir en la guerre.* Sa langue qui l'abandonnera plus d'une fois quand il voudra en hausser le ton et en composer savamment les allures, est alors la gracieuse et docile interprète de sa pensée; et libre en imitant, il déploie dans tout son charme cette première fraîcheur, cette ingénuité de langage qui lui ont fait décerner la palme parmi les écrivains naïfs.

Cette absence d'artifice et d'étude, cette franchise dans l'expression, ce naturel dans la grâce, ce qu'on appelle enfin du nom de naïveté, c'est une qualité qui plaît toujours, qu'on regrette souvent, à laquelle on ne revient guère. L'écho s'en prolonge quelquefois dans une langue déjà savante et mûre, et peut animer le badinage et le mol enjouement de la poésie légère, ou, par un heureux anachronisme de naturel et de talent, retentir encore avec charme, à cent ans de distance, dans le ton demi-gaulois de notre incomparable fabuliste. On peut quelquefois l'imiter avec art et refaire industrieusement le naturel par l'ar-

chaïsme[1]; la contrefaçon trompe au premier regard; mais examinez de plus près : la naïveté du premier âge dérobe toujours une partie de ses vieilles grâces, de ses vieux défauts même à la main moderne qui les cherche, et ne laisse saisir d'elle qu'une incomplète image qui trahit le pastiche par la perfection même de l'artifice. Et toutefois, si cette innocence de la diction semble appartenir seulement au premier âge des langues, ce n'est pas un charme qui pare indistinctement et dans une mesure égale toutes les productions des époques primitives; elle a ses nuances et ses degrés. Chacun des contemporains d'Amyot fut naïf à sa manière et avec son génie; mais il n'en est aucun chez qui la naïveté se dessine plus heureusement comme qualité propre et distinctive. Cette fleur de jeunesse brille dans ses écrits d'une grâce qui n'a pu vieillir. Elle revêt de son frais coloris toutes ces vives images, ces heureuses similitudes qui remplissent les écrits de Plutarque. Comme son expression peint délicatement l'idée quand il compare *les voluptez à de petites bouffées de vents gracieux, qui souspirent les unes sur l'une, les aultres sur l'aultre extrémité du corps, ainsi que sur des escueils de la marine, et passent et s'évanouissent incontinent : tant leur durée est courte.* C'est ainsi qu'il excelle dans tous les petits récits,

[1] Sur le *Daphnis et Chloé* de P. L. Courier et cette imitation de la vieille langue, voir aux *Recherches*.

dans toutes ces pages où le Plutarque candide et conteur reprend ses droits sur le sophiste. Saurait-on mieux raconter l'histoire d'Antoine qui, pêchant devant Cléopâtre, faisait attacher à sa ligne des poissons déjà pris, et un jour tira du fleuve un poisson tout salé, ce dont *se prinrent bien fort à rire, comme l'on peut penser, tous les assistants*, et plus que tout autre, la malicieuse reine d'Égypte, qui lui dit en riant: *Laisse-nous, seigneur, à nous aultres Égyptiens, habitants de Pharus et de Canobus, laisse-nous la ligne : ce n'est pas ton mestier; ta chasse est de prendre et conquérir villes et citez, pays et royaumes.* On voudrait citer tant de piquantes anecdotes et de gracieux tableaux[1], si bien rendus par cette diction ingénument expressive, par ce style simple et vrai, pittoresque et familier, qui fait tout voir et tout sentir. Il y a souvent comme un sourire délicat dans sa naïveté, et sa bonhomie n'est pas sans quelque mélange de finesse maligne. Mais c'est une finesse d'un bien simple artifice, et qui semble encore une des formes et une des grâces de l'ingénuité. Car il ignore les tours étudiés et les intentions savantes. Il ne dédaigne pas de plaire, mais il en a le don plutôt qu'il n'en cherche l'art, et s'il y réussit si bien, c'est par l'attrait d'un style qui montre la pensée sans apprêts ni détours, parée d'un

---

[1] Voir la note D à la fin de l'ouvrage.

charme exquis de naturel, ornée, pour emprunter ses termes mêmes, d'un *port, grâce et beauté naïfve*[1].

A ce premier mérite tiennent de près d'autres qualités précieuses, la clarté et la netteté qui déjà se dessinent dans les écrits d'Amyot, et qui, depuis lui, sont restées si françaises. Il ne laisse au sens rien de vague, à l'expression rien d'indécis ni d'équivoque. Sa pensée se déploie librement dans une phrase abondante, qui en est la distincte et lucide image. De là, l'allure unie et facile d'une diction toujours coulante, et qui nulle part alors n'avait une limpidité plus égale. Son style est toujours pur. A cette époque la langue est travaillée en tous sens; des écrivains habiles et de talents divers la développent et la façonnent; mais elle est encore entre leurs mains un instrument trop docile; l'unité n'en est pas constituée, et au milieu de ce conflit d'influences mal conciliées et mal réglées, elle flotte incertaine et confuse. Elle est pauvre, et pour l'enrichir, on fait arme de tout: *Que le gascon y arrive, si le françois n'y peut aller*, disait Montaigne; et le gascon y arrive fréquemment, et l'italien et l'espagnol s'y viennent mêler au latin et au grec; chaque province prête quelques mots de son dialecte. Le style est encore sans lois ni caractères fixes, inégal et téméraire, parce que la règle

[1] Voir la note E à la fin de l'ouvrage.

est l'œuvre du temps, et la circonspection le fruit de la maturité. Et néanmoins toute liberté n'est déjà plus également autorisée, toute tendance pareillement légitime. Si le style de Montaigne n'est pas pur, Montaigne le sait, il en convient de bonne grâce, et s'il se donne pour incorrigible, c'est qu'il se reconnaissait coupable. Si le vocabulaire n'est pas fixé, on cherche quels sont pour l'étendre les procédés réguliers, les emprunts de bon aloi; si les règles du langage ne sont pas encore établies ou promulguées, une heureuse pratique devance les théories, et déjà viennent les grammairiens qui se mettent à l'œuvre[1]. Parmi les prosateurs, se distinguent deux écoles; l'une, l'école gasconne, celle de Montaigne, donne au style plus de hardiesse, de vivacité et de couleur; mais sa diction, plus aventureuse, est plus confuse, plus incorrecte; l'autre, l'école de Marguerite de Valois et d'Amyot, écrit avec plus de netteté, dans une langue plus régulière et plus exacte. L'une admet plus souvent les expressions provinciales, les locutions populaires; l'autre est plus sévère dans le choix de ses termes et plus curieuse du beau langage, qui a déjà ses traditions et son centre[2]. C'est cette école qui doit

---

[1] Sylvius (Dubois), Meigret, Peletier du Mans, Robert Estienne, Ramus, etc.

[2] Robert Estienne, *Préface de la Grammaire françoise*. Il y donne pour modèle le langage *des plus savants en nostre langue, qui ont tout le tems de leur vie hanté ès cours de France, tant du Roy que de*

prévaloir ; ce sont là les traditions que recueilleront les législateurs de la langue au XVII[e] siècle, et qu'ils transmettront à nos grands écrivains. Amyot, un des premiers, marqua nettement la voie ; c'est ainsi qu'il fut digne de l'éloge que lui décernait Vaugelas, et qu'il put passer justement pour *avoir su, mieux que personne*, au XVI[e] siècle, *le génie de notre idiome*. C'était bien mériter des lettres et de l'esprit français que de commencer à développer dans notre langage ces habitudes de propriété lumineuse, de pureté et de sagesse : inappréciables caractères dont il eût dû plus fidèlement rester marqué de nos jours, si, au sein d'une société où tout change, pouvaient se perpétuer même les plus saines traditions du langage.

Mais comment une copie est-elle de ces œuvres qui ont contribué des plus puissamment à déterminer les qualités originales de notre langue ? C'est en reproduisant du grec qu'Amyot trouve et fixe le vrai français. Quel est donc ce mérite particulier au traducteur de Plutarque ? Il imite et semble inventer ; il emprunte, et vous diriez que c'est son bien qu'il retrouve ; lisez ce passage : voici le tour grec, voilà la locution latine, et pourtant la phrase est toute française. C'est que ces nouvelles formes de

---

son parlement à Paris, aussi sa chancellerie et chambre des comptes ; esquels lieux le langage s'escrit et se prononce en plus grande pureté qu'en tous autres.

langage sont si bien naturalisées dans notre idiome qu'elles paraissent y avoir pris naissance. Les autres traducteurs, eux aussi, imitent et empruntent; mais trop souvent ces tours nouveaux ne sont pas éprouvés à l'image de l'esprit français ; ces mots sont des étrangers dans notre langue; leur terminaison seule a changé ; ils ne sont français que par l'extrémité de leur costume[1]. Amyot au contraire développe notre idiome sans le contraindre et s'arrête au point où le génie de la langue eût résisté. S'il emprunte aux anciens l'art de former ces précieux dérivés, si fréquents dans la langue hellénique, si rares aujourd'hui dans la nôtre, hardi jusqu'où l'analogie le guide et le langage peut le suivre, il pratique discrètement cette liberté que les poëtes contemporains compromettent par d'étranges abus[2], et qui sera bientôt restreinte par un excès contraire de réserve et de défiance. Avec lui, ce que l'antiquité nous donne, passe d'ordinaire dans nos biens pour y rester; notre langue, tout en se

---

[1] Voir la note F à la fin de l'ouvrage.

[2] On sait jusqu'où l'école de Ronsard porta la hardiesse dans la formation des mots composés. Si Ronsard se résignait, à regret, à ne pas prendre au grec *ocymore*, *dyspotme*, plus hardi avec le latin, on prenait *altitonant*, *altiloque*, *melliflue*, etc., et on faisait, du moins à l'imitation du grec, *darde-tonnerre*, *aime-pampre-enfant*, *or-coulant*, *gette-feu*, et tant d'autres. On prétendait appliquer au *provignement* de nos vieux mots français les procédés des langues anciennes ; tous auraient eu leurs dérivés. (Voir l'*Abbregé de l'Art poëtique françois*, de Ronsard.)

modelant sur une autre, ne se dénature pas; elle choisit avec discernement, modifie avec indépendance, combine avec bonheur; dans ce qu'elle tire à son usage, presque toujours elle sait mettre du sien, et partant, se l'approprier; ce que nous recevons d'une main, nous le façonnons de l'autre; à ce prix seulement un idiome demeure riche des emprunts qu'il a faits.

Et combien notre langue n'avait-elle pas à gagner en traduisant Plutarque! Que de termes et de tournures à prendre; quel large répertoire à exploiter! Dans cette vaste encyclopédie morale, à quelle nuance, à quelle combinaison, à quel mouvement de la pensée ne répondait pas l'idiome de Plutarque avec ses inépuisables ressources? De combien s'en fallait-il que le nôtre eût le fonds aussi riche, le tour aussi flexible! Nous n'avions une langue déjà faite que pour un petit nombre d'idées, et pour les formes les moins compliquées du discours. Amyot eut, de longues années, le modèle sous les yeux; il l'étudia religieusement et travailla avec persévérance à l'imiter, en empruntant à Plutarque le souple génie et les richesses de sa langue. Quand le secours d'une exacte imitation lui manqua, il y suppléa comme il put avec nos ressources indigènes, recourut aux équivalents, multiplia les mots, déploya les périphrases. De là cette prolixité, ces habitudes d'interprétation diffuse qui lui sont trop familières. Sa langue lui four-

nissait trop rarement à point nommé un tour d'une brièveté fidèle, un terme d'une assez expressive justesse; il semblait en essayer plusieurs; un seul n'eût pas tout rendu ni tout fait bien entendre; il les accumulait tous. L'on peut être sobre de mots quand une longue culture de la langue a assigné à chaque locution son acception précise, quand le langage sait représenter, par la variété bien définie de ses termes, toutes les nuances diverses de la pensée. Mais quand on connaît mal ses ressources, on est porté à les déployer toutes, de crainte de garder les meilleures en réserve; quand on n'a pas aux mains l'arme qui frapperait un coup sûr, on frappe de toutes à la fois. Aussi l'abondance est-elle un caractère accoutumé de la diction dans les idiomes qui se développent. Vainement d'ailleurs l'érudition des Estienne[1] signalait complaisamment entre le français et le grec des analogies que multipliaient les travaux d'Amyot; combien ne fallait-il pas de termes à cette langue uniforme et franche pour résoudre en expressions plus naïves ces tours compliqués, ces mots au sens multiple et profond? Parfois

[1] *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, ingénieux ouvrage où H. Estienne, complétant les travaux de son père, recueille, en les exagérant quelquefois, les analogies qu'offrent entre elles les deux langues. Cette conformité du français avec *la langue grecque, la roine des langues*, est pour le docte helléniste la vraie marque de la supériorité de notre idiome, son meilleur titre à la *Precellence* qu'il revendique pour lui dans un autre traité.

même, pourquoi ne le dirions nous pas? cette naïve diffusion peut devenir une infidélité grave, quand Amyot, méconnaissant dans son original un art qu'il n'aurait pas su pratiquer lui-même, replace un mot supprimé à dessein, exprime sans réticence ce qu'il eût fallu seulement donner à entendre, allonge maladroitement une phrase qui en s'étendant se décolore ; alors dans sa version prolixe, le trait a disparu, et la traduction n'a pu tourner au commentaire sans devenir un contre-sens.

Mais il faut, en quelque sorte, tout donner à notre langue, les mots comme l'art de les unir, de les enchaîner dans un ordre harmonieux. La période est toute à former. Amyot fait de son mieux pour nous approprier l'ordonnance et la logique des langues anciennes. Il essaye de modeler notre phrase sur la phrase antique, de la partager, de la suspendre, de la déployer de même; mais en essayant de reproduire cette architecture majestueuse et savante, il lui arrive plus d'une fois d'en confondre les pièces. Il s'aventure avec Plutarque dans une longue phrase; sa période et la période ancienne s'embrouillent de concert : mais le grec est plus souple; avec l'inversion et la désinence, il se dégage sans peine; notre bon Amyot reste embarrassé dans les circuits où il s'est imprudemment engagé; il appelle à son aide les conjonctions, les pronoms, toutes les liaisons du discours, cherche péniblement une issue, et ne s'en tire que d'un pas traînant et boiteux, en

laissant même parfois une partie de sa période en chemin. D'autres fois, cependant, il mesure mieux sa route ; sa période est pleine sans être surchargée, se complique sans s'embrouiller; sa phrase mieux soutenue peut, sans se heurter, fournir une longue carrière. Il est alors éloquent avec Plutarque, et ni la fermeté ni la plénitude oratoire ne manquent à son langage. Il atteint à cette énergie continue d'une diction égale dans sa force et libre dans ses mouvements. Il rend, d'un tour animé, les vives et grandes peintures où Plutarque excelle; il reproduit, d'un style plein de verve, dans une phrase fortement développée ou heureusement précipitée et suspendue, la haute éloquence du philosophe, les déclamations même du rhéteur[1]. Quand l'écrivain de Chéronée, dans une thèse d'école, s'adresse à la Fortune pour lui dénier sa part dans les exploits d'Alexandre, Amyot le suit-il d'un pas mal assuré en écrivant ces lignes : *Où et quand, ô Fortune, as-tu dressé le chemin aux affaires d'Alexandre? Quelle forteresse a-t-il jamais prise sans sang espandre par ta faveur? Quelle ville lui as-tu fait rendre sans garnison, quelle armée sans armes? Quel roy a-t-il trouvé paresseux, quel capitaine négligent, ou rivière passable à gué, ou hyver modéré, ou esté sans douleur? Va-t-en, retire-toi devers Antiochus ou*

[1] Voir note G à la fin de l'ouvrage.

[redacted]

Artaxercès : ceux là ont esté déclarés et couronnés rois par leurs pères encore vivants : ceux là ont gagné des batailles pour lesquelles on ne jetta onc larmes d'œil[1] *?*

Mais pour bien rendre tant de belles pages, il fallait allier à la fermeté du tour l'art de proportionner dans tout sujet élevé le style aux pensées, une expression scrupuleuse et grave, l'élégance et la dignité soutenues du discours. Toutes ces qualités dont notre langue devint plus tard si jalouse lui manquaient encore. Notre prose osait à peine y prétendre. Notre poésie s'égarait à les chercher avec une ardeur indiscrète, prodiguant les figures sans jugement et sans choix, tombant dans l'emphase sans fuir la trivialité, et pour imiter une régularité savante, s'asservissant à une prétentieuse contrainte. C'est qu'en effet l'élégance du langage antique, tantôt trompant, tantôt décourageant l'imitation, séduisait alors tous les esprits par le charme infini de sa nouveauté; on était frappé, ébloui de cette noblesse de l'oraison, on admirait tous ces ornements qui l'embellissent, on s'éprenait de ces images, de ces comparaisons qui la relèvent; on les notait avec un soin naïf; les éditeurs les consignaient en marge et les rassemblaient dans des *Indices ;* Amyot lui-même voulait en faire un recueil pour Henri III. Il fit œuvre plus utile en essayant de les transporter dans son style, et de donner à son langage l'élévation

[1] Voir note H à la fin de l'ouvrage.

et l'éclat de la diction de Plutarque. Il n'y réussit pas toujours : l'usage n'avait pas encore distingué les termes nobles des mots familiers; notre langue, comme opprimée par la langue latine, et exclue par elle des nobles matières, n'avait pu apprendre dans sa longue enfance à se créer un vocabulaire d'élite, et n'excellait guère encore qu'au naïf que sépare du trivial une nuance si légère! Aussi Amyot ne connut-il pas toutes les délicatesses du goût moderne, toutes les bienséances sévères du langage; mais s'il mêla souvent encore au style grave la langue des détails familiers et les locutions populaires, notre idiome néanmoins devint, par ses efforts, plus poli, plus savant, plus orné, il s'enrichit de tours heureux, de belles figures; il acquit une élévation inaccoutumée : et quand à la fin d'une lutte qui avait occupé près de trente années d'une vie laborieuse, achevant un des plus vastes monuments que la science française eût élevés, Amyot traduisait les derniers traités de Plutarque, on pouvait mesurer dans les œuvres mêmes du patient traducteur tous les progrès accomplis, et reconnaître, en lui attribuant sa juste part d'influence, ce que la langue de ses premiers essais avait déjà gagné sous sa main de tons fermes et de riches couleurs.

La postérité se souvient à peine que ce savant, qui rendit tant de services à notre langue, fut

[redacted]

de son temps un grand personnage, honoré des plus éminentes distinctions de l'Église et de la cour. Sans doute Amyot ne se plaindrait pas, qu'en honorant le docte helléniste, en adoptant le naïf écrivain, la France ait trop oublié le prélat, le grand aumônier, le précepteur, le conseiller de deux princes. Il fut de ces hommes qui, élevés par les lettres, n'étaient pas perdus pour elles, et que la politique ne détachait jamais des paisibles loisirs de l'étude; ne quittant ses livres qu'à regret, habile à dérober la part du travail aux affaires, empressé de se rendre à sa tâche interrompue, Amyot ne fut jamais le complice ambitieux de la fortune qui l'enlevait à la science. Issu d'une famille obscure, il avait lutté de bonne heure contre les privations et les rudes exigences de la pauvreté, et fortifié à cette école son infatigable nature. Ce fut au milieu des occupations d'un professorat laborieux, que se délassant par des travaux qui seuls auraient rempli une active existence, et plus heureux dans l'obscurité qu'il ne le fut plus tard dans l'éclat de sa haute fortune, il traduisit à ses heures de loisir un historien et deux romanciers. Ce fut dans l'exercice des charges qu'il remplissait à la cour, qu'il s'occupa sans relâche d'achever sa traduction de Plutarque, œuvre immense, accomplie presque sans secours et sans modèles. Comme il avait connu les grandeurs, il connut aussi les retours de la fortune. Pieux évêque et vieillard paci-

fique, il fut enveloppé dans ces orages que déchaînèrent sur la France les haines religieuses et les implacables rivalités des partis, persécuté par un fanatisme ombrageux, dépouillé de ses biens, violemment exclu de son église. Accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du duc de Guise pour n'avoir pas fui comme meurtrier le roi, son élève et son ami, il dut solliciter du pape l'absolution d'un concours qu'il n'avait pas prêté. Heureux ceux que les circonstances politiques n'obligèrent jamais de satisfaire à d'injurieuses exigences, et de se faire pardonner ce que leur conscience ne leur reprochait pas ! Au milieu des calamités qui l'assaillirent, son regret le plus amer, ce fut d'être arraché quelque temps à ses livres et au calme de ses études. Dès qu'il eut recouvré quelque repos, il se hâta de se réfugier dans cette antiquité où il avait vécu, pour y chercher l'oubli de l'injustice et des violences de ses contemporains. L'âge n'avait pas affaibli la vigueur de sa volonté, ni attiédi avant la fin l'ardeur de son attachement à l'étude, et ce qui avait été le plus grand intérêt de toute sa vie, le charme de ses plus heureux jours, devint encore la consolation la plus douce de sa vieillesse attristée.

C'était en effet au bruit de la guerre civile que travaillaient les savants de cet âge, attendant, pour attirer sur leurs travaux l'attention du public et du prince, une heure de réconciliation et de trêve. A cette époque de discordes et de haines, la modé-

ration, loin d'être une sauvegarde, devenait un péril et un crime. Et qui, malheureux ou coupable, persécuteur ou victime, souvent l'un et l'autre tour à tour, ne paya tribut aux calamités du temps? Il y avait alors quelques hommes qui, témoins honnêtes et douloureusement émus de tant de fautes et de crimes, en gémirent toujours, en souffrirent plus d'une fois, n'y participèrent jamais. Amyot fut du nombre; il appartint à ce parti modéré qu'honorèrent les noms de l'Hôpital et de tant de vertueux magistrats. La tolérance chez lui fut mieux que l'indulgence facile d'une âme indifférente. Ce fut un des bienfaits de l'étude. L'étude est un asile sûr contre les passions. L'esprit ne s'y recueille que déjà libre et calme; il y fortifie encore son calme et sa liberté; il n'y apprend ni à haïr ni à persécuter. La tolérance s'unissait d'ailleurs dans son âme à une piété sincère et éclairée. Promu à l'épiscopat, il n'estima pas avoir assez de lumières pour s'acquitter dignement de sa charge, et on vit le docte helléniste, donnant un exemple trop rare, se mettre sans hésiter à l'étude pour apprendre une science nouvelle; on l'entendit à cinquante-neuf ans, débuter dans le ministère de la parole sacrée d'une voix timide et mal assurée. Il persévéra: l'habitude fortifia le talent, et il fit aimer, dit-on, dans ses discours, sa parole nette et lucide, pieuse et persuasive. Il les composait avec l'art et dans la langue des savants, et, quand il les récitait

en langue vulgaire, on sentait qu'il les avait animés de l'âme et de l'onction d'un bon prêtre. Il aima ses saintes fonctions comme il aimait les lettres. Les savants ne pouvaient donner un meilleur évêque à l'Église.

Ses mœurs étaient simples, son caractère loyal et droit. Il conserva à la cour, avec les habitudes austères de sa première vie, sa franchise et sa droiture. Les courtisans raillaient sa rudesse bourgeoise, mais ils ne pouvaient lui refuser leur estime. Il avait *tresbien nourry ce brave roy*, disait l'un d'eux en parlant de Charles IX. Amyot, en effet, autant qu'il le put, prépara de bons princes pour le trône; de tristes conjonctures et de funestes influences ont rendu le règne de ses élèves fatal à la France. Amyot eût épargné certainement de grands maux à sa patrie s'il eût pu mieux graver ses leçons dans leurs âmes, et faire prévaloir plus souvent ses sentiments dans leurs conseils. Il avait gagné du moins la confiance et l'affection de ses disciples, et tous les deux lui en rendaient témoignage quand, en montant sur le trône, ils voulaient que leur *maître*, comme ils l'appelaient encore, leur promît d'user toujours auprès d'eux des droits d'un précepteur et d'un ami; Amyot s'y engagea; mais une telle promesse a rarement son effet; celui qui l'a faite veut, pour la tenir, qu'on la lui rappelle souvent; celui qui l'a reçue ne se souvient pas toujours de l'avoir réclamée. Amyot néanmoins ne perdit jamais tout à

fait cet ascendant que lui donnaient sur ses élèves couronnés sa sagesse et son dévouement éprouvé. C'est ainsi que, gardant à la cour le droit de désapprouver une politique à laquelle ne pouvait s'associer son âme loyale, il sut rester irréprochable dans sa conduite, en échappant aux disgrâces qui écartaient loin du roi les conseillers indépendants et honnêtes, juges trop sévères des intrigues et des coups d'État. Avec quelle noblesse de langage, avec quelle autorité douce et franche il remémorait à Charles IX les obligations qu'impose la royauté, lui représentait tout ce que peut un prince par son exemple pour le bien ou pour le mal, et cherchait à le prémunir contre les tentations de la puissance absolue et les insinuations des flatteurs. *Ce n'est pas vraye grandeur*, lui disait-il, *de pouvoir tout ce que l'on veult, mais de vouloir tout ce que l'on doit.* Et il lui rappelait cette *loy éternelle* qui commande aux princes comme aux autres hommes, et *qui est la droicte raison, vérité et justice, propre volonté de Dieu seul,* cette règle suprême dont parlait si éloquemment Fénelon, *laquelle estant premièrement droite de soy-mesme, dresse puis après toutes autres choses qui sont gauches et tortues.*

Ce sont bien là les nobles pensées que ces traducteurs puisaient dans leurs modèles ou que ces chrétiens ajoutaient à la philosophie païenne. Le XVI[e] siècle ne nous a peut-être pas laissé de pages où paraisse mieux cette hauteur de vues que les

Préfaces trop ignorées qu'Amyot semblait écrire sous la dictée de Plutarque, et où il développait l'excellence de la science historique. C'est d'un tón grave et d'un style élevé que, restituant à ces récits la portée morale que leur donnait Plutarque, il apprend à y chercher la raison du présent, le secret de l'avenir, une règle sûre de conduite, et des enseignements qui suppléent aux leçons toujours coûteuses de l'expérience personnelle. Mais à ces grandes idées, il ajoute une idée plus grande encore et porte l'histoire à une hauteur d'où ne l'avait jamais envisagée la sagesse antique, quand il y montre, avant Bossuet, cette action supérieure, toujours présente, mais souvent mystérieuse, que la Providence exerce sur les affaires de ce monde : *L'historien*, dit-il, *c'est un greffier tenant registre des arrests de la cour et justice divine, les uns donnés selon le style et portée de notre foible raison naturelle, les aultres procédant de puissance infinie et de sapience incompréhensible à nous.* Ce n'est donc plus à la fortune qu'il faut attribuer les causes que nous n'avons pu découvrir; la fortune, *ce n'est aultre chose que fiction de l'esprit, s'esblouissant à regarder une telle splendeur, se perdant à sonder un tel abisme.* Quel est ce philosophe chrétien qui parle de l'âme et *de la nouvelleté dont elle est grandement désireuse, à cause qu'ayant une affectueuse inclination à son bien souverain, elle le va cherchant en tout ce qu'elle cuide* (croit) *beau et bon dans ce monde?* Changez quel-

[redacted]

ques mots, et rajeunissez quelques tours; ne croirait-on pas entendre parler Bossuet? Et Bossuet sans doute, quand il écrivit le préambule de son *Histoire universelle*, venait de lire Amyot, faisant comme lui de l'histoire pour les princes, et du christianisme avec des récits profanes [1]. Plutarque aussi, disait-on, avait été l'instituteur d'un prince, le maître de Trajan [2]. La tradition était douteuse,

---

[1] Voir le chapitre des *Préfaces*, aux *Recherches*.

[2] On s'est plu souvent à établir entre l'auteur des *Vies* et son traducteur un parallèle semblable à ceux qu'aimait à développer Plutarque, et d'où il n'excluait pas, à côté des ressemblances réelles, les rapports tout fortuits, parfois même les rapprochements un peu puérils. Laissons parler, pour terminer cet Eloge, l'auteur d'un de ces parallèles, que lièrent, jeune encore, à Amyot, la reconnaissance et l'amitié, qui le vit d'assez près pour le bien connaître, fut assez digne d'estime lui-même pour bien apprécier sa belle âme, et eut assez de science pour juger avec autorité ses travaux. « Aussi croy-je, » écrivait Fédéric Morel dans une *Vie de Plutarque*, après avoir félicité l'historien d'avoir *rencontré un tel successeur*, « que la nature mesme ne pouvoit jamais mieux assortir deux beaux esprits en la rencontre d'un mesme dessein. Car, si Plutarque a esté assidu à l'estude, Amyot y a esté infatigable. Si Plutarque a esté poussé d'un certain instinct comme naturel a vouloir voir beaucoup de païs pour y aprendre et se façonner, pour y accoster les hommes doctes, et tascher de puiser auprès d'eux ce fonds de science qu'il désiroit de se donner; Amyot a esté touché du mesme désir, se privant volontairement du doux air de sa patrie pour aller humer celuy des païs estrangers pour accoster les hommes doctes, pour cognoistre leurs mœurs, conférer avec eux, et visiter les bibliothèques de toute l'Italie. Voire tous deux ont esté à Rome avec beaucoup d'honeur, bien qu'en diverse qualité, l'un sous un grand empereur, l'autre sous un grand pape. Si Plutarque a esté bien instruit et comme consommé en

mais Amyot aimait à y croire. Avant la Saint-Barthélemy, ce souvenir avait flatté quelquefois ses plus chères espérances. Il y trouvait un trait de ressemblance de plus avec cet illustre écrivain, comme lui homme simple et pieux, comme lui doué d'une belle âme, sincère et ami de la vertu, avec ce Plutarque qu'il aimait tant, et qu'il avait su *pourtraire au vif*[1] dans une impérissable copie.

---

la parfaite connoissance de la vaine theologie des anciens, Amyot a excellé en la vraye theologie, et a surpassé Plutarque en ce poinct qu'il a eu la cognoissance du vray Dieu. Si Plutarque a enseigné publiquement la philosophie où il a fait beaucoup d'hommes doctes, Amyot n'y a pas eu moins de gloire ny un moindre concours en son eschole. Si Plutarque a esté précepteur d'un grand empereur, et a tousjours eu beaucoup d'honeur auprès des grands, Amyot a eu l'honeur d'avoir esté précepteur de deux grands rois, et qui n'ont pas eu moins de dignité, d'autorité et de puissance que Trajan, et Amyot a toujours esté bien venu auprès des rois, des princes et des grands seigneurs. Enfin si l'un a esté prestre et sacrificateur d'une fausse déité, l'austre a esté vraiment prestre et sacrificateur du vray Dieu, qui a fait le ciel et la terre, et s'est veu evesque en l'eglise de celuy de qui depend toutes choses. Et pour faire fin, tous deux sont morts avec beaucoup d'aage, d'honeur et de mérite. »

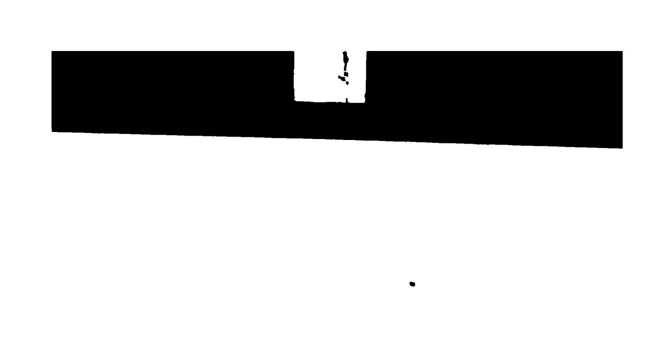
[1] Expression d'Amyot.

[redacted]

ÉTUDE

SUR

LA VIE D'AMYOT



[redacted]

ÉTUDE

SUR

LA VIE D'AMYOT.

La vie d'Amyot[1] méritait d'être connue tout entière, et elle est restée généralement ignorée ; elle eût mérité d'être fidèlement écrite, et elle a été travestie par des récits pleins de mensonges. Le peu que le public en sait est mêlé d'inventions romanesques, d'erreurs accréditées même par de graves témoignages et venues de biographie en biographie jusqu'à nous. Nous voudrions retracer dans sa simplicité vraie cette histoire faussement embellie ; suivre dans leurs diverses phases cette existence toute d'étude et cette longue carrière d'honneurs ; pénétrer dans l'intimité de ce caractère honnête et simple, si courageux dans la pauvreté, sans faste dans les grandeurs, sans haine au milieu des partis et des persécutions. Cette vie est de celles dont l'étude plaît et attache, moins encore par le tableau de ses vicissitudes et des événements auxquels elle a été mêlée, que par le spectacle des belles qualités de l'âme[2].

---

[1] La courte esquisse biographique qui précède (p. 51-58) voulait être développée et éclaircie. Elle nous a paru laisser place à une autre étude plus étendue, dont les nouveaux détails compléteront l'histoire et le portrait d'Amyot.

[2] Voir, sur les documents de l'histoire d'Amyot, la note 1 à la fin de l'ouvrage.

C'est en 1513 qu'Amyot naquit à Melun, d'une modeste famille de cette ville, *parentibus honestis magis quam copiosis*, dit un de ses biographes. Son père était-il boucher, selon Brantôme? corroyeur, selon d'autres? mercier, comme il paraît plus probable? Peu importe; pauvre, quelle que fût sa profession, il envoya son fils, dont le zèle pour l'étude se déclarait de bonne heure et qui eut bientôt appris tout ce qu'on apprenait à Melun, s'instruire à Paris et y vivre, comme y vivaient alors tant d'écoliers nécessiteux, des faibles secours de sa famille et des précaires ressources qu'il pourrait y joindre[1].

A Paris, le futur précepteur de Charles IX recevait par les bateliers de Melun un pain que sa mère, qui ne pouvait faire mieux, lui envoyait chaque semaine. Réduit aux expédients pour travailler comme pour vivre, le studieux enfant lutta contre tous les obstacles de la misère. On dit que, faute de lumière, il travaillait le soir à la lueur de quelques charbons embrasés. Il voulut pourtant tout apprendre et se mit à l'étude de la langue de Plutarque. Nous savons mal aujourd'hui au prix de quelles peines s'acquérait alors la science, et ce que le pauvre écolier dut dépenser d'efforts. Il y avait à peine vingt années qu'on avait commencé d'imprimer en France les auteurs grecs, et nos presses n'en avaient encore reproduit qu'un petit nombre dans d'incorrects exemplaires[2]. Pour apprendre les élé-

---

[1] Amyot, dit-on, gagnait sa vie en servant de domestique à quelques écoliers qu'il accompagnait au collége. (Voy. plus loin.)

[2] C'est en 1507 que le premier texte grec fut imprimé en France sans accents ni diphthongues : les caractères n'en existaient pas encore. Ce texte est un recueil de quelques morceaux de poésie gnomique. De 1507 à 1530, on publia quelques chants d'Homère, quelques traités de Plutarque, etc.; mais ce ne fut qu'à partir de 1530 que les publications grecques commencèrent vraiment à se multiplier. — Voir un *Essai historique sur G. Budé*, de M. Rebitté, ouvrage plein de curieuses et savantes recherches.

[redacted]

ments de cette langue si riche de formes et de tours on n'avait que quelques traités trop imparfaits de ses règles, quelques maigres et grossiers recueils de ses termes[1]. Aussi comptait-on encore chez nous le peu d'érudits qui l'entendaient. L'Université ne l'avait pas admise et n'enseignait guère encore que la science du moyen âge[2]. Amyot ne se laissa pas rebuter. Les livres étaient chers et l'écolier bien indigent. Mais la vigueur de sa volonté suppléait à la pénurie de ses ressources, et il savait faire fructifier, à force de travail, les faibles secours dont il pouvait s'aider. Déjà quelques savants avaient, à diverses reprises, enseigné le grec en France, et si l'insuffisance de ces maîtres avait trompé souvent le zèle de leurs rares disciples[3], autour de ces chaires, dès lors mieux occupées, commençaient à se rassembler des auditeurs plus nombreux, avides d'un nouveau sa-

---

[1] Aucune grammaire grecque n'avait encore été composée en France pour des Français. Celles de Chrysoloras, de Théodore Gaza, de Chalcondyle ne traitaient même chacune que quelques parties de la science. Une collection grammaticale, publiée en 1521 par Chéradame, réunit plusieurs traités antérieurs. Nos lexiques, non moins défectueux, étaient aussi originaires d'Italie, et commençaient seulement à se grossir des additions de nos savants, mais sans ordre et sans choix. (Voir la *Préface* du *Thesaurus* de H. Estienne.)

[2] Le XVI[e] siècle a retenti des plaintes des savants contre l'imperfection des études de cette époque. Muret se plaint également de ce qu'on lui a appris et de ce qu'on a omis de lui apprendre (*Oratio habita Romæ*, 1567). *Muta erant ab illis litteris*, écrit Lambin, *a liquida et germana philosophia, a veterum et probatorum auctorum vocibus Lutetiæ Gymnasia... Meræ nugæ, meræ ineptiæ, mera barbaries docebantur... ignoti omnes græci scriptores. Græcæ linguæ ne elementa quidem erant nota.* Epître à Charles IX, 1561.

[3] Érasme avait suivi quelque temps un de ces cours. Il n'y profita guère, à ce qu'il faut croire, puisqu'il déclare en maint endroit qu'il avait appris la langue grecque sans maître. Budé, qui aimait à s'appeler αὐτομαθής et ὀψιμαθής, n'apprit pas davantage sous un autre professeur. Nos savants français avaient eu cependant quelques maîtres plus instruits, tels que Jean Lascaris et Aléandre, des Grecs exilés ou des Italiens vrais hellénistes, qui, adoptés par la France, payaient avec les trésors de leur savoir le prix d'une hospitalité généreuse.

voir et jaloux d'étudier l'antiquité dans ses textes, jeunes esprits ardents à l'étude, et de cette forte race de savants que suscita, au XV[e] et au XVI[e] siècle, l'enthousiasme de la Renaissance. Un de ces professseurs de langue grecque enseignait, en 1528, au collége du cardinal Lemoine. Ce savant homme s'appelait Bonchamp; mais, trop bon helléniste pour garder un nom aussi gaulois, il avait traduit ce nom en grec, et était devenu Evagrius[1]. Amyot fut un de ses auditeurs les plus assidus. Mais il eut bientôt de meilleurs guides : les conseils de Budé décidèrent le roi à donner une nouvelle marque de son zèle pour les lettres en constituant un enseignement régulier des langues et des littératures anciennes. Deux habiles érudits, Jacques Thusan et Pierre Danès, furent chargés, sous le nom de *lecteurs royaux,* d'enseigner, l'un la poésie, l'autre l'éloquence et la philosophie de l'antiquité[2]. Leurs cours s'ouvrirent en 1530[3]. C'était le Collége de France qui commençait déjà : cette libre école des sciences nouvelles s'ouvrait pour populariser, dès l'origine, la grande nouveauté de la science du XVI[e] siècle, les études grecques et latines. Amyot, pendant quelques années, suivit avec zèle ces leçons[4]. S'il est vrai qu'il ait eu l'intelligence un peu rude (et

---

[1] *Evagrius,* dit Rouillard, *la classe duquel s'appeloit l'eschole des Grecs, a cause qu'il ne s'y lisoit que du grec, contre le quodlibet lors vulgaire :* Græcum est, non legitur.

[2] De ces deux maîtres, l'un, *Thusan* ou *Toussain*, fut, par son enseignement et ses publications, un des plus actifs promoteurs des études grecques en France. L'autre, esprit d'élite, délié et habile aux affaires, fut, comme Amyot, précepteur d'un prince, comme lui évêque, et fut député de même au concile de Trente.

[3] C'est en effet dès l'année 1530 qu'il y eut en France des savants portant ce titre de *lecteurs* ou *professeurs royaux*, et recevant une pension du roi pour enseigner l'*hébrieu*, le grec et le latin. Mais le Collége de France ne reçut que de Louis XIII son organisation définitive.

[4] Il eut aussi pour maître un autre savant de ce temps, Oronce Finée, *lecteur royal ès mathématiques*, qui lui apprit sa science, pendant que P. Danès lui faisait étudier les discours de Cicéron.

[redacted]

on dit qu'il en faisait l'aveu lui-même), ce docte enseignement et sa persévérance achevèrent de dénouer son esprit et triomphèrent de ce nouvel obstacle. Déjà, à dix-neuf ans, il était maître de la Faculté des arts[1]. Mais sa science de prédilection allait plus loin que celle dont il avait dû faire preuve pour obtenir tous ses grades. Il continua à s'appliquer sans relâche aux lettres grecques et latines, devançant les progrès du savoir contemporain par une force de travail qui faisait déjà de lui l'égal de ses maîtres, et lui rendait familier par avance ce que l'érudition allait divulguer ou ce qu'elle commençait à éclaircir.

Mais il était resté pauvre, et il fallait pourvoir aux nécessités de la vie. Il quitta Paris pour aller remplir à Bourges, dans une famille honorable et puissante, les fonctions de précepteur. Là, il sut trouver des protecteurs et des amis, qui bientôt, par le crédit de Marguerite de Navarre, lui firent obtenir une chaire à l'Université de Bourges. Amyot donnait deux leçons par jour, l'une de littérature latine, l'autre de littérature grecque. Ce rude professorat, exercé avec honneur, dura douze années, et l'infatigable savant savait en allier tous les devoirs à ceux de sa charge de précepteur[2]. Tant d'occupations ne suffirent pas encore à son activité. A ses heures de loisir, *horis subsecivis*, dit son biographe, il se délassait en traduisant quelques tragédies

---

[1] On sait que c'est cette Faculté des arts qui, divisée plus tard, a formé les deux Facultés des lettres et des sciences.

[2] Il avait d'abord été placé auprès des neveux de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, lecteur ordinaire du roi, homme éclairé et ami des lettres, qui protégeait les savants de son crédit, et qui lui concilia le patronage de Marguerite de Navarre. Il instruisit ensuite les fils d'un secrétaire du roi, Bochetel de Sassy, qui dirigea pendant quelques années les affaires étrangères : ce Bochetel de Sassy était le beau-frère de M. de Morvilliers, alors lieutenant général au bailliage de Bourges, depuis maître des requêtes, auquel Amyot resta constamment attaché, et que nous retrouverons plus tard dans le cours de son histoire.

grecques[1]. Il s'essayait à faire passer dans notre langue la grâce exquise de la pastorale de Longus, et la délicatesse plus chaste d'un autre roman grec, les *Amours de Théagène et Chariclée*. Il commença même alors sa grande traduction des *Vies* de l'historien grec. François Ier ne laissait pas de pareils travaux sans récompense. Il connut le zèle d'Amyot, vit ses ouvrages et paya son talent par le don d'une riche abbaye, le dernier bénéfice auquel il ait pourvu avant sa mort. C'était en 1546; abbé de Bellozane, le fils du pauvre mercier de Melun, était déjà sur le chemin de la fortune.

Était-ce le traducteur de deux histoires d'amour que François Ier venait de rémunérer sitôt et si bien? On l'a supposé; et, à vrai dire, on pouvait penser sans invraisemblance qu'auprès du Valois, zélé protecteur des lettres, l'érudition n'eût rien perdu de son prix pour être frivole, licencieuse même, et qu'il ne l'en eût pas jugée plus indigne d'être récompensée par le don d'une abbaye. Mais Amyot avait mérité par des travaux plus graves la faveur qui le fit entrer dans l'Église. C'est de la version de Plutarque que François Ier agréa si bien l'hommage; c'est au traducteur de quelques biographies pleines de beaux exemples et de leçons morales que François Ier voulut conférer un bénéfice qui, en lui assurant une existence honorable, lui permît de se vouer sans partage à l'étude[2]. Ajoutons même, comme le rappelait Amyot en

---

[1] Ces tragédies ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Le nom même nous en est resté inconnu. Cependant Amyot en revisa plus tard le manuscrit et le confia au savant imprimeur Fédéric Morel, son protégé et son ami. Celui-ci annonçait en 1618 qu'il se préparait à le mettre sous presse, avec d'autres manuscrits d'Amyot. Il n'a tenu aucune de ses promesses.

[2] C'est ce qu'attestent les lignes suivantes : *Versionem gallicam nonnullarum Plutarchi Cheronæi vitarum illustrium virorum aggressus est, quam Francisco primo regi magno obtulit et consecravit, à quo tam splendida translatio tantoperè probata est, ut jusserit Amyoto inchoatam translationem prosequi et ad umbilicum ducere, eique tanti laboris ac operis ratione habitâ, pro remunera-*

offrant à Charles IX les OEuvres morales de Plutarque, que le roi n'avait pas seulement payé cette traduction, qu'il l'avait lui-même commandée [1]. Et en effet la protection vraiment éclairée, celle qui seconde efficacement les progrès de la science, c'est celle qui ne se contente pas de récompenser les œuvres de l'esprit, mais qui les provoque, stimule le talent en lui promettant son prix, et le lui paye souvent même par avance, pour mieux susciter un effort dont elle a fait une dette. C'est ainsi qu'au XVI[e] siècle, les lettres se développaient dans notre pays sous le patronage de nos rois, commandant, avec une autorité bienveillante, d'utiles travaux, dont on s'acquittait comme d'un devoir et dont sortait parfois un chef-d'œuvre [2].

Sur ce fond si simple des premiers événements de la vie d'Amyot, quelques historiens ont brodé tout un tissu d'aventures romanesques. On aime à relever par de piquants détails une histoire qui paraît trop vulgaire, à dessiner à sa guise une physionomie plus expressive, à multiplier les contrastes de la destinée : c'est ainsi que tant de grands écrivains et ceux surtout qui sont partis de bas, ont eu leur biographie fabuleuse. L'imagination s'est plu à agrandir la distance de leurs débuts à leur haute fortune, et à semer sur le chemin de leur élévation des aventures peu communes. Amyot, s'il faut en

---

tione abbatiam Bellozaniensem regiâ liberalitate concessit (Vie déjà citée). Amyot lui-même confirme le fait dans la préface de sa traduction de Diodore de Sicile, où il parle à Henri II de l'*œuvre des Vies de Plutarque, que j'avois commencé,* lui dit-il, *dès le tems de l'heureuse mémoire du feu roy, vostre père, qui en a veu plusieurs de ma traduction.*

[1] *Je me mis,* dit-il encore ailleurs en parlant du même ouvrage, *à revoir ce que j'en avois commencé à traduire en nostre langue par le comandement du feu grand roy* FRANÇOIS, *mon premier bienfaicteur* (*que Dieu absolve*). — *Épistre au roy,* en tête de la traduction des *OEuvres morales* de Plutarque.

[2] Voir note K, à la fin de l'ouvrage.

croire Saint-Réal et Varillas[1], quitte furtivement à dix ans la maison paternelle; malade de lassitude et de faim, il est recueilli à l'hôpital d'Orléans, de là *avec seize sols,* vient à Paris, entre au service d'une dame de qualité dont les fils vont au collége, étudie avec leurs livres et plus qu'eux, devient savant, et, à ce titre, suspect d'hérésie, se retire enfin en Berry et ne cherche qu'à s'y faire oublier, quand Henri II vient à passer par là ; une épigramme grecque qu'Amyot a composée tombe entre les mains du chancelier de l'Hôpital qui la goûte fort et en fait part au roi : Henri en veut connaître l'auteur, et, le jugeant aussitôt digne de diriger l'éducation des enfants de France, lui confie deux de ses fils, les ducs d'Orléans et d'Anjou.

Ce n'est pas tout : Saint-Réal n'avait fait d'Amyot qu'un catholique douteux ; Varillas en fait un véritable hérétique : il l'était devenu, à force d'étudier le grec : *c'étoit une espèce de contagion pour tous ceux qui s'adonnoient à cette étude.* Encore les deux écrivains n'ont-ils pas suivi jusqu'au bout de Bèze, le premier auteur, sans doute, de cette trop suspecte histoire[2]. L'abbé de Bellozane, au dire de l'historien protestant, aurait failli être un des martyrs de l'hérésie. Il ne manquait rien à Amyot, pas même d'avoir été *condamné au feu.* La fuite seule avait pu dérober au supplice ce futur grand aumônier, qui devait mériter sa charge en *nourrissant* si *catholiquement* deux rois de France[3].

---

[1] Saint-Réal, *Usage de l'histoire,* troisième Discours (1671). — Varillas, *Histoire de Henri II* (1692), p. 404.

[2] *Histoire des Églises réformées.* — En 1534, dit Th. de Bèze, quelques protestants firent afficher à Paris des articles injurieux contre la messe, et on alla jusqu'à en placarder un à la porte même du palais du roi. *Ce qui le mit en telle furie, qu'il delibera de tout exterminer, s'il estoit en sa puissance.* Un grand nombre de protestants furent condamnés au feu, entre autres *Jacques Canaye* et *Jacques Amyot*, qui parvinrent à s'échapper ; ils firent plus tard abjuration et devinrent, ajoute l'historien, l'un, avocat célèbre au parlement, l'autre, précepteur de Charles IX.

[3] Brantôme, *Vie de Charles IX.*

Quand rien ne viendrait d'ailleurs contredire ces faits, le nom seul des historiens qui les ont accrédités autoriserait bien quelques doutes. Comment ne pas se défier de Théodore de Bèze, ce partial et haineux sectaire, trop porté à multiplier dans son récit ce qu'il passa toute sa vie à provoquer, les persécutions et les représailles des catholiques? Varillas étonna le XVII[e] siècle par le nombre de ses inexactitudes et la témérité de ses inventions. Formé à son école, Saint-Réal, comme on sait, avec plus d'art, mais sans plus de scrupules, ajuste les faits à sa fantaisie pour en composer de plus piquants tableaux ou en déduire quelques réflexions de bel esprit. Aussi bien tout l'échafaudage de cette histoire tombe au premier examen. Bayle en a relevé sans peine toutes les faussetés. Elle ne contient rien que ne condamnent assez par leur silence, ou ne démentent par des allégations contraires les biographes contemporains, narrateurs obscurs, mais témoins irréprochables et bien instruits, dont le récit n'admet ni les infidélités de l'imagination, ni celles de la passion. Ils nous transmettent dans tous les détails cette existence modeste et cette fortune longtemps vulgaire, mais qui plaisent mieux ainsi que le roman qu'on nous propose, car elles nous offrent sans invraisemblances, sans coups de la fortune imaginés tout exprès, le spectacle instructif et moral d'une lutte patiemment soutenue jusqu'au succès par l'enfant, par le jeune homme, par l'homme fait, contre la pénurie de toutes les ressources et tous les obstacles d'une humble origine. Ils nous montrent Amyot quittant, pour étudier, sa famille qui ne peut plus l'instruire, mais qui ne l'abandonne pas, et devant, non pas au plus étrange hasard, mais à son industrie, à son courage, ses chétifs moyens d'existence[1]. Ils nous le mon-

[1] Saint-Réal, pour compléter son histoire et pour la justifier, rapporte que le pauvre enfant de Melun, recueilli par charité à l'hôpital

trent au moment où l'un le fait fuir à Bourges comme catholique suspect, et l'autre le fait condamner comme hérétique à Paris[1], recueillant paisiblement en Berry, où il n'a pas besoin de se cacher, le fruit de ses études, chargé d'é-

---

d'Orléans, voulut payer, plus de soixante ans après, les soins qu'il avait reçus, en léguant douze cents écus à la maison qui lui avait servi d'asile. L'anecdote était touchante : il ne lui manquait que d'être vraie. Varillas l'a prise à Saint-Réal, mais il a reproduit le roman de *son disciple*, comme un historien romancier en reproduit ordinairement un autre, c'est-à-dire, en modifiant, du même droit, avec son imagination ce que l'imagination de son devancier a créé. Dans ce nouveau récit, c'est un *gentilhomme* qui *aperçoit* Amyot *sur le bord d'un fossé où il seroit infailliblement expiré,* qui lui fait donner un abri et des soins, et c'est aux *héritiers de son bienfaiteur* que le riche aumônier de France *rend avec usure* par un legs de *seize cents écus de rente* les *seize sols* qu'il a reçus. Sans doute Amyot se fût honoré en gardant si fidèlement au cœur, jusqu'à la fin de sa brillante carrière, cet humble souvenir et cette reconnaissance de vieille date. Mais ni la seconde leçon n'est plus exacte que la première, ni la première n'a plus de fondement que la seconde. Amyot, par son testament (récemment publié), légua bien six cents livres tournois à un hospice, mais cet hospice n'est pas celui d'Orléans, c'est celui de la ville de Compiègne, où il avait possédé l'abbaye de *Saint-Corneil.*

[1] Ce qui a donné lieu à ces aventureuses assertions, c'est que la langue grecque, si honorée et si protégée en Italie, était souvent encore en France tenue pour suspecte, comme langue d'une science libre et insoumise. L'érudition, aisément taxée par le clergé de favoriser la révolte de l'esprit, accusée même, comme toutes les grandes nouveautés de chaque époque, par les passions ignorantes de la foule, d'être la cause des malheurs contemporains, avait besoin d'être défendue par le crédit, par l'irréprochable réputation de Budé et par la faveur de François Ier contre d'injustes défiances, souvent même contre les violences populaires. *Quum in maximis opinionum procellis,* dit Leroy dans la vie de Budé, *ingens græcæ linguæ conflata esset invidia, quod harum stirps et semen omnium malorum videretur,... quum in his asperitatibus rerum eruditi plerique de religione suspecti haberentur, nec satis essent inter imperitorum greges tuti, contigit is* (Budæus) *orbæ politiori doctrinæ quasi parens et tutor bonus.* Les lettres, dit au roi Budé lui-même, *sans vostre ayde estoient de nostre tems dejectées, comme orphenines, pupilles et destituées de tout ayde et confort : et ont encore bien grand besoin d'estre supportées d'une si grande et opulente main comme la vostre, pour défendre leur bon droict, honneur et grande estime, que tant de personnes s'efforcent par leur malice supprimer* (Préf. de l'Instit. d'un Prince). De là ces récits qui nous représentent Amyot comme soupçonné ou même entaché d'hérésie, et réduit à fuir les persécutions que sa science lui attire. C'est

lever les neveux d'un abbé, professant avec distinction, estimé des savants et des grands, et attirant déjà sur lui l'attention du roi par ses travaux[1]. Quant à cette rencontre dans un château du Berry, à cette épigramme grecque qui désigne au roi Henri II l'instituteur de ses fils, c'est un conte dont la puérilité touche au ridicule, un démenti donné avec une étrange audace aux faits les plus authentiques et les plus notoires de la vie d'Amyot. Quand Amyot, en 1554, fut attaché à l'éducation des fils du roi, il n'avait pas besoin de la recommandation de quatre vers grecs bien tournés. Déjà connu par le succès d'un long professorat, par des traductions accueillies avec faveur de François Ier, de Henri II lui-même[2], déjà abbé de Bellozane, d'illustres amitiés le recommandaient encore à la confiance royale. Henri II avait confié à l'habile et docte Danès l'éducation du dauphin[3]; il faisait

---

ainsi que procèdent les écrivains romanciers. L'imagination cherche quelque fondement où bâtir, le mensonge prend un air de vérité, et le roman passe à la faveur et sous les traits de l'histoire.

[1] Quand on a fait d'Amyot un hérétique, il faut bien le faire revenir, tôt ou tard, au catholicisme, car ce n'est pas apparemment à un protestant qu'a été donnée l'abbaye de Bellozane; aussi, dit Varillas, ses protecteurs *lui représentèrent l'obstacle que son hérésie apportoit à son salut et à sa fortune*. L'avis était bon, Amyot le suivit sans retard. S'il fallait prendre cette histoire au sérieux, on en pourrait conclure assurément que le soin de *la fortune* a dû contribuer au moins autant que celui *du salut* à cette abjuration si docilement faite et si bien à propos; ce qui n'empêcha pas sans doute la conversion d'être complète, ou du moins tenue pour telle, car le don d'une abbaye la suit immédiatement et en paraît la récompense. Mais tout ce récit rabaisse gratuitement la dignité du caractère d'Amyot.

[2] La traduction de Diodore de Sicile, dont le privilége est de janvier 1554 (1553, quand l'année commençait à Pâques), fut en effet offerte au roi Henri II par Amyot quelques mois avant sa nomination aux fonctions de précepteur des princes. Ce seul fait renverse tout le récit de Saint-Réal.

[3] On voit que les rois de France aimaient à confier l'éducation de leurs fils à des hommes distingués par leur savoir, et à qui leur mérite tenait déjà lieu de noblesse. C'est ainsi que François Ier nommait précepteur du prince Charles, son fils, Lefebvre d'Étaples (Faber Stapulensis), qui, le premier, dit Duboulay, avait enseigné le grec dans l'Académie de Paris.

chercher par les prélats et par les grands de sa cour un homme qui, placé auprès de ses plus jeunes fils, ne fût pas moins digne, par son caractère et par sa science, de cultiver leurs intelligences et de former leurs âmes. Il déclarait hautement que la faveur n'aurait aucun droit, que le mérite éprouvé fixerait seul son choix. Le cardinal de Tournon aimait et estimait Amyot ; il le représenta au roi comme un des plus capables, par ses lumières et par ses belles qualités morales, de présider à l'éducation des princes. Le roi n'hésita pas à accorder à Amyot une confiance qu'il avait trop bien placée pour la retirer jamais.

C'était à Rome qu'Amyot s'était concilié les bonnes grâces du cardinal de Tournon [1]. En effet, après la mort du roi, son premier bienfaiteur, l'abbé de Bellozane avait voulu consacrer à ses études le loisir et l'aisance que ses études lui avaient faite. Il était allé les poursuivre en Italie, sur ce sol classique où les lettres latines refleurissaient avec tant d'éclat comme sur leur sol natal, et où de zélés érudits, Italiens de naissance ou d'adoption, avaient naturalisé de bonne heure les lettres grecques exilées de l'Orient. C'était de l'Italie qu'é-

---

Lambin, dans une épître au duc d'Alençon (1567), félicite les rois de France de ces choix éclairés, et énumère, en plaçant Amyot au premier rang, tous les savants, alors célèbres, en partie obscurs aujourd'hui, auxquels la faveur royale avait conféré cet honneur.

[1] Le cardinal de Tournon, conseiller de François Ier, puis ambassadeur de France à Rome, prélat libéral, et généreux protecteur des lettres, recherchait les érudits, se les attachait par des bienfaits, et avait en Italie comme une cour de savants. *Atque alii quidem,* lui écrivait Lambin, *pro suo quisque gradu et munere præsto tibi sunt, tibi operam dant, tibi inserviunt homines in suâ quisque arte nobiles ac præstantes,* et il se félicitait d'avoir été reçu au nombre de ces hommes *quos, nomine litterarum, domum tuam accersendos atque in fidem tuam recipiendos, omni denique liberalitatis et beneficentiæ genere afficiendos esse duxeris.* Amyot, pendant son séjour à Rome, vint quelquefois se joindre à cette cour, et sans doute aussi recevoir sa part de ces bienfaits. C'est là qu'il connut Lambin avec lequel il resta lié toute sa vie, et qu'il aida plus tard de son crédit.

tait parti le grand mouvement intellectuel qui se propageait dans toute l'Europe. Dans cette patrie de la science moderne et des grands souvenirs anciens, tout était fait pour former mieux l'esprit et frapper de plus près l'imagination. Nos plus célèbres écrivains y allaient s'inspirer et s'instruire, et chacun y trouvait d'amples objets d'étude pour sa curiosité. Rabelais y va étudier dans ses débris la Rome antique, et, plus souvent encore, recueillir dans *la ville la plus moinante de toute la moinerie*, une abondante matière pour son humeur railleuse et sa cynique satire[1]. Montluc s'y fait raconter les batailles des capitaines romains et montrer le théâtre de leurs exploits ou de leurs triomphes. Muret y médite, près du Forum antique, ses harangues cicéroniennes. Lambin y va compulser des manuscrits d'Horace. Montaigne[2] y contemple *le tumbeau de ceste grande cité*, y cherche le souvenir et comme la trace de ces illustres morts avec qui *il a esté nourry*, qu'il a *veu vivre et mourir*, et que son imagination ressuscite et croit entretenir encore. Nourri comme Montaigne dans le commerce de l'antiquité, Amyot dut trouver un charme pareil à visiter cette vieille patrie des fiers Romains de Plutarque, où tout était plein des souvenirs et du culte de leur gloire. Mais il y chercha surtout, comme Lambin, des secours pour son érudition et de nouvelles lumières dont il pût faire profiter la science de son pays. Il espérait découvrir, dans la poussière de ces bibliothèques d'où l'on venait d'exhumer tant de chefs-d'œuvre et qui recélaient encore tant de manuscrits précieux, quelques nouveaux *exemplaires* dont il s'aiderait pour compléter et pour perfectionner ses traductions. Il voulait consulter les héritiers du savoir qu'avaient légué à l'Italie les Chrysoloras, les Chalcondyle,

---

[1] Voir une savante *Notice historique* sur Rabelais, par M. P. Lacroix.

[2] *Essais*, l. III, c. IX. Ces pages où Montaigne décrit les impressions de son séjour en Italie, sont des plus éloquentes qu'il ait écrites.

les Lascaris, converser avec les hellénistes qui perpétuaient les traditions du Pogge, de Politien, de Ficin, de Philelphe et de tant d'autres, et qui, sous la protection des papes, des souverains, des princes de l'Église, cultivaient avec amour la science antique, comme la plus précieuse part de leur patrimoine national[1]. Il séjourna d'abord à Venise, où il avait accompagné l'ambassadeur de France, M. de Morvilliers, qui était pour lui moins un protecteur qu'un ami. Quand il eut exploré la riche bibliothèque de Saint-Marc, il se rendit à Rome où il donna encore deux années tout entières à ses recherches. C'est qu'en effet l'étude et la comparaison des manuscrits, aujourd'hui dernier complément de la science, étaient alors indispensables à l'intelligence des auteurs anciens. Les philologues n'avaient pas encore travaillé pour les traducteurs; la critique n'avait pas rapproché, discuté, éclairci les textes. Il fallait sans cesse rétablir le passage que l'on traduisait. Et, pour ce travail, où trouver des secours suffisants, un contrôle assez sûr? Quelque manuscrit, trop fréquemment unique, fautif, incomplet; si l'ouvrage était imprimé, un texte souvent non moins incorrect, quelquefois même seulement une traduction latine d'un auteur grec : voilà tout ce qu'avaient nos érudits pour étudier et pour traduire chez eux; et, tandis qu'aujourd'hui, grâce à une publicité prompte, facile, sans limites, le savoir de tous les peuples et leurs moyens d'étude deviennent aussitôt les nôtres, dans ces premiers temps de l'érudition et de l'imprimerie, il fallait que le savant allât demander lui-même à chaque bibliothèque le secret de ses recherches, cherchât çà et là, pour les réunir, les lambeaux des anciens textes, et recueillît à grand'peine toutes les lumières épar-

[1] Toutefois les études, si florissantes depuis longtemps en Italie, allaient commencer bientôt à y décliner, et la palme de l'érudition allait passer à d'autres peuples. A la fin du XVIe siècle les plus célèbres érudits étaient en France, en Allemagne; ils n'étaient plus en Italie.

ses dont pouvait s'éclairer la critique. C'est ce qui fit Amyot. Ses investigations ne furent pas stériles[1]. Avec le secours des manuscrits du Vatican, il revisa les textes qu'il avait traduits, en combla les lacunes, adopta de meilleures leçons, contrôla ses conjectures, et amassa ainsi une ample moisson de matériaux pour ses publications futures. Il n'est presque aucun de ses ouvrages qu'il n'ait, dans ce voyage d'Italie, ou préparé ou revu. C'est dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, qu'il retrouva les livres de *Diodore de Sicile*, dont il dédia, peu d'années après, la traduction à Henri II[2]. C'est *en visitant la librairie vaticane*, qu'*entre plusieurs autres meilleurs livres en toute discipline*, il découvrit un vieux manuscrit d'Héliodore, plus correct et plus complet que l'exemplaire imprimé dont il s'était servi ; il ne savait encore ni en quel temps avait vécu, ni ce qu'avait été le véritable auteur de l'*Histoire æthiopique* ; ce nouveau

---

[1] A Rome, Amyot put scruter toutes les richesses de la Bibliothèque Vaticane, grâce au crédit du cardinal de Tournon, et aux bons offices de Romule Amazée, savant gardien de cette bibliothèque, avec lequel il se lia d'amitié.

[2] Il faut citer quelques mots de la *Préface* de cette traduction, comme curieux témoignage de la manière dont ces savants recomposaient, pour ainsi dire, pièce à pièce les ouvrages de l'antiquité, et trop souvent sans pouvoir remplir les lacunes de leurs manuscrits mutilés. Amyot rapporte les destinées diverses des quarante livres de *la Bibliothèque historiale* de Diodore de Sicile. *Les six premiers*, dit-il, *se treuvent encore en grec, escripts à la main et ont esté traduits en plusieurs langues. Les quatre suyvans,... je ne les ay encore veus nulle part. Les cinq prochains après, jusques au sezième, se treuvent grecs, escripts à la main : et y a eu quelqu'un qui en a tourné environ deux et demy en latin assez malheureusement : ce sont les cinq que nous avons présentement traduits, les ayants recouvrez de la librairie de Saint Marc à Venise, avec le sezieme et le dix-septieme : mais ces deux la ont esté imprimez en grec il y a ja long-tems et traduits en latin. Aussi ont esté imprimez les trois ensuyvans, et ont esté tournez en nostre vulgaire par feu messire Claude de Seyssel; mais tous les autres vingt livres ont esté, entierement perdux par l'injure du tems.* L'érudition moderne n'a pas ajouté beaucoup aux découvertes que mentionne Amyot.

document le lui apprit, confirma souvent ses corrections, lui en fournit d'autres et lui permit de rétablir partout, pour le mieux traduire, un texte plein d'omissions[1]. La traduction de Plutarque ne gagna pas moins à ces studieuses recherches. A Venise, à Rome, Amyot compulsa tout, mit tout à profit. Il y chercha vainement celles des *Vies* de l'historien grec que *l'injure du temps nous avoit enviées*[2], mais il éclaircit du moins tout ce qui nous en restait autant que le pouvaient faire le plus patient travail, une judicieuse critique, des conjectures ingénieuses et cependant toujours discrètes. Car cette traduction était son œuvre de prédilection. Il sentait tout ce qu'elle aurait de prix pour ses contemporains et tout ce qu'elle pouvait lui rapporter de gloire. Dès qu'il l'eut commencée pour François I[er], il l'envisagea comme le grand ouvrage de sa vie, se prépara, avant tout, en Italie, par ses recherches, à l'achever dignement, et distrait quelque temps après son retour par d'autres publications, sembla toujours attendre le moment où, pourvu d'abondantes ressources et formé par une excellente pratique, il se donnerait tout entier à celle de ses traductions qui devait couronner toutes les autres[3].

---

[1] *Proesme du translateur* de l'édition de 1559, sur laquelle ont été faites les éditions suivantes, et qu'Amyot donne comme *reveüe, remplie et amendée*. (V. le chap. de l'*Histoire æthiopique*, aux *Recherches*.)

[2] *Ayant fait*, dit-il, *toute diligence à moy possible de les cercher es principales librairies de Venize et de Rome, je ne les ay peu trouver, seulement en ai-je tiré plusieurs diversitez de leçons et plusieurs corrections;... et plusieurs y en a aussi que j'ay restituez par conjecture avec le jugement et l'ayde de quelques-uns des plus sçavants hommes de cest aage en lettres humaines. Toutefois encore est-il demeuré quelques lieux, esquels j'ai mieux aimé tesmoigner la defectuosité que de temerairement deviner*. Épître *aux Lecteurs*, en tête de la traduction des *Vies*.

[3] Dans sa dédicace au roi Henri II de la traduction de Diodore (1554), Amyot touche en quelques mots *la louange de l'Histoire*, mais ne veut pas s'étendre sur ce discours, *le réservant*, dit-il, *à son plus grand et plus excellent œuvre*. Il a traité en effet ce sujet avec de beaux développements dans la *Préface* de son Plutarque.

[redacted]

D'autres soins cependant, dans le cours de ce voyage d'Italie, vinrent enlever pour quelque temps Amyot à ses études. Ce savant, qui cherchait des manuscrits dans des bibliothèques, fut appelé tout à coup à jouer un rôle politique et à paraître, au nom du roi de France, dans une illustre assemblée. Ce nouvel épisode de sa vie a encore donné lieu à des récits singulièrement infidèles.

Il nous faut quitter Rome et Venise : c'est à Trente que nous retrouvons Amyot, au milieu des Pères assemblés en concile. Qu'y va-t-il faire? S'il faut en croire de Thou, et Varillas, qui a copié de Thou, le rôle d'Amyot est considérable, et son caractère n'est pas au-dessous de son rôle. Une nouvelle session du concile vient de s'ouvrir. L'ambition et les entreprises des papes agitent l'Italie et inquiètent l'Europe : d'arbitre des peuples et des rois, le souverain pontife est devenu chef de parti, et fait servir ses armes spirituelles à ses intérêts de souverain temporel. La France proteste hautement contre cet abus de pouvoir et refuse de reconnaître pour concile œcuménique une réunion d'évêques où la France n'a pas envoyé les siens, une assemblée dont le pape veut faire l'instrument de ses inimitiés politiques, et qu'il a convoquée dans le temps même qu'il est en guerre avec nous. Le roi brave les censures et les excommunications, et menace d'user des remèdes extrêmes dont Philippe le Bel et Louis XII ont usé en des circonstances pareilles. Un ambassadeur est chargé de faire cette profession hardie, d'énumérer les griefs de la France contre Jules III et de déclarer aux Pères du concile qu'on les récuse à la fois comme arbitres politiques et comme juges ecclésiastiques. Cet ambassadeur, c'est Amyot lui-même. Dans la tâche délicate qu'on lui a confiée, la fermeté est nécessaire, la mesure et la prudence ne le sont pas moins. Il s'acquitte de sa mission avec honneur. Au milieu de cette imposante assemblée, si jalouse des droits qu'il doit lui contester, il

développe, avec une éloquence courageuse et habile, nos plaintes, notre protestation, nos menaces même, et l'Église de France doit le citer avec éloge parmi les plus fermes défenseurs de nos libertés religieuses[1].

On aimerait peut-être à croire à ce récit, et il nous plairait qu'Amyot eût si bien plaidé une cause qui nous est chère. Ne nous faudrait-il pas cependant encore sacrifier à la vérité l'orateur du concile de Trente? De Thou, sans doute, est un historien loyal et scrupuleux; il a cherché le vrai et il le dit sans faiblesse ni passion. Mais le vrai se dérobe cependant à sa bonne foi, et, en voulant conserver à son récit le ton grave et la régularité savante de l'histoire antique, il altère plus d'une fois, à son insu peut-être, le caractère des scènes qu'il retrace Dans ces détails devenus plus dignes de l'histoire, dans l'art uniforme de ces orateurs qui parlent

---

[1] De Thou, *Histoire*, livre VIII. Amyot commence ainsi le discours que l'historien lui prête : « Je pense qu'il n'est aucun d'entre vous, très-révérends Pères, qui puisse ignorer pour quel sujet le roi très-chrétien m'a envoyé dans cette assemblée, pour peu qu'il considère sans passion l'état présent des affaires, qu'il repasse dans sa mémoire ce qui s'est fait en Italie depuis quatre ans, et qu'il regarde d'un côté la modération et la puissance du Roi mon maître, et de l'autre l'audace de ceux qui s'imaginent que toutes choses leur sont permises. » Après ce début cicéronien, vient une longue et amère plainte contre le pape Jules III, qui a voulu dépouiller du duché de Parme Octave Farnèse, et qui a engagé contre lui et contre le roi très-chrétien son allié une guerre aussi injuste que funeste à l'Église. Au nom de Henri II, Amyot accuse le pape d'avoir, dans ces conjonctures, assemblé le concile « pour empêcher que les prélats de France ne s'y trouvent, qu'on n'y propose par leur avis la réformation tant du chef de l'Église que de ses membres, qu'on ne corrige ce qu'une mauvaise coutume y a introduit, et qu'on n'y ramène la concorde que souhaitent tous les gens de bien. C'est pour cela seulement, dit-il, très-révérends Pères, que le roi m'a député ici, et non pas pour se plaindre de l'injuste guerre qu'on lui fait. Il ne voudrait pas s'en plaindre par un homme de ma condition, ni s'en plaindre même devant vous; car il ne reconnaît personne au-dessus de lui, à qui il ait à demander secours ou justice. Mais il ne peut souffrir que les choses sacrées soient mêlées avec les profanes, ni que l'ambition se serve du prétexte de la religion. » Aussi Henri II refuse-t-il, jusqu'à ce que la guerre soit terminée, de tenir

tous la même langue, dans toute cette rhétorique empruntée aux historiens anciens, on ne retrouve plus assez la vérité des faits ni des mœurs, on perd la naïveté libre et familière du langage. Cherchez donc dans la narration solennelle, dans les longues et froides harangues de Thucydide, lui aussi pourtant narrateur intègre et scrupuleux investigateur de la vérité, une peinture fidèle et vivante des débats tumultueux, des trivialités hardies et passionnées de la place publique d'Athènes! D'ailleurs, de Thou est impartial, je le veux; mais saurait-on donner trop d'importance et de dignité au représentant de l'Église de France, trop d'éclat à la déclaration de nos plus précieuses libertés? L'occasion était si belle pour cette profession de foi, pour une solennelle confirmation de nos vieilles maximes! Et si de Thou ne s'est pas fait scrupule de rehausser et de composer parfois ses personnages pour la postérité, sa plume n'a-t-elle pas dû se prêter avec plus de complaisance encore que d'habitude à cette altération de la vérité, quand les attachements du magistrat gallican pouvaient contribuer à faire fléchir la conscience de l'historien[1]?

---

l'assemblée pour un concile général et légitime, et d'en recevoir les décrets; et il invoque hautement les anciens droits de la couronne et de l'Église de France. Amyot, en bon gallican, rappelle avec fermeté l'origine et les sanctions successives de ces droits, et fait l'histoire de nos priviléges religieux. Mais en bon catholique, il ajoute : « Quand le roi vous fait parler par moi de la sorte, il prétend aussi en même temps vous montrer la sincérité de son affection envers la religion de ses ancêtres, et envers le Saint-Siége que ses prédécesseurs ont toujours honoré, défendu et enrichi. Il prétend vous assurer qu'il fera toujours en sorte que ni maintenant, ni jamais on n'aura lieu de se plaindre de sa foi ni de son zèle, et que les entreprises des ennemis de la tranquillité publique l'ont seules pu réduire à cette extrémité. » (Trad. de Du Ryer.) Amyot n'a-t-il pas bien joué son rôle, et Varillas n'a-t-il pas raison de louer, sur la foi de de Thou, *cette hardie et généreuse action?*

[1] On connaît cet usage commun à tous les historiens anciens, de placer dans leurs récits des harangues sans authenticité, comme pièces d'ornement, et comme cadres commodes pour le développement des situations

Mais ici le contrôle est facile et sûr; c'est Amyot lui-même qui nous fournit les pièces du procès; il a écrit l'histoire de sa mission[1]; on n'y saurait mettre plus de candeur et de bonne foi, et si nous étions devenus ambitieux pour lui, il nous apprendrait à faire bon marché de la dignité de son personnage.

Il arrive à Trente, faisant assez modeste figure; ce n'est pas le roi lui-même qui l'a délégué, ce sont ses deux protecteurs, l'ambassadeur à Venise, George de Selve, et le cardinal de Tournon qui l'envoient; il s'acquitte pour ses illustres amis d'une de ces commissions dont les grands se déchargent volontiers sur de plus humbles qu'eux; il est porteur d'une missive dont il ignore le contenu, et ne sait pas même de quel titre s'appeler. Il paraît devant les prélats assemblés. On lui demande de présenter son mandat; mais il n'en a pas d'autre que la lettre qu'il apporte, et dans la lettre il n'est pas même nommé. Pour surcroît d'embarras, cette missive est adressée à l'assemblée, non au Concile, et on refuse de l'ouvrir; car la suscription seule qui porte le

---

et des caractères, pour la discussion des grands intérêts politiques : liberté tellement consacrée que, pour garder cette ressource oratoire, pour sauver la noblesse et l'unité du style, on négligeait même, quand on pouvait les avoir, les documents authentiques, et on allait jusqu'à prêter aux contemporains des harangues mensongères. C'est là l'usage qu'a imité de Thou. L'histoire, chez les anciens, était un art plutôt qu'une science, et de Thou en conserve sans scrupule toutes les traditions. Son excellent panégyriste, M. Patin, avait déjà signalé l'infidélité de sa rhétorique pompeuse et banale. Ici, l'inexactitude est bien volontaire. Car de Thou, qui rapporte fidèlement tous les détails de cette histoire, sauf le rôle qu'y a joué Amyot, n'a pas pu ignorer la lettre dont nous allons parler, lettre qu'avait publiée Pithou, son ami, son confident le plus intime.

[1] C'est dans une lettre datée du 8 septembre 1551, et adressée à M. de Morvilliers, alors maître des requêtes, qu'Amyot a donné la relation de son voyage à Trente. Cette lettre a été insérée dans *les Mémoires d'Alphonse Vargas*, et dans l'ouvrage de Pithou, intitulé : *Ecclesiæ gallicanæ in schismate status*. On la trouve aussi dans les *Instructions et missives des rois très-chrétiens, concernant le concile de Trente.*

le mot de *conventus* est une dénégation formelle du caractère que les Pères s'attribuent. Amyot fait de son mieux pour se tirer d'affaire, subtilise quelque peu sur le sens de ce mot de *conventus* qui choque si fort les prélats, leur répond qu'il faut le prendre en bonne part, *que, sauf leur révérence, cette diction-là, es anciens livres latins, ne sonne point si mal*[1]. Il ne pouvait se défendre cependant d'un sentiment de crainte : *je filois le plus doux que je pouvois*, écrit-il, *me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison, si j'eusse un peu trop avant parlé.* Il affirmait aux Pères qu'ils trouveraient dans la missive *toutes choses si sobres, si modérées et si réservées qu'ils ne se repentiroient pas de l'avoir ouy*; il les priait *le plus reveremment qu'il pouvoit, qu'on ne fist point ce tort au roy, de ne vouloir point recevoir ses lettres. Nous fumes*, dit-il, *assez bonne piece*[2] *à contester ainsy.* Enfin, les prélats se retirent pour délibérer.

---

[1] *Quelque chose que je pusse dire, ils s'attachoient opiniastrement à ce* conventus... *Il y eut un docteur espagnol qui me dit que cette diction,* concilium, *n'estoit pas moins latine que* conventus ; *je luy alleguai que Cesar appeloit tousjours* conventus juridicos ; *il m'allegua un passage d'une* epistre *de Ciceron, ou il dit :* Venimus non in senatum, sed in conventum senatorum. *Je lui respondis que cela n'estoit point dit en coutumelie* (injure) *ou mespris de ceulx qui estoient la assemblez, mais pour monstrer que le tyran Cesar leur avoit osté la liberté et autorité de senateurs.* Plaisante discussion, qui peint bien l'époque.

[2] C'est-à-dire *un long espace de temps :* c'est le mot italien *pezzo* (*partie, morceau*). Les Italiens disent encore, *un gran pezzo ;* c'est de là que venait le vieux mot français *pieça* (pieçe a, il y a pièce, il y a longtemps). *Que nous nuira d'ouir Ciceron,* dit César avant d'entendre le *pro Ligario? car Ligarius est* pieça *tout condamné* (Vie de Cicéron, trad. d'Amyot). On disait même *grant pièce* en français : *et aussi ne fit-il* de grant piece *après* (nouv. 33 *des Cent nouvelles*). Notre langue était alors pleine de ces locutions simultanément venues de la même source dans les deux langues ou plus souvent encore empruntées par la France à ses voisins, locutions que les Italiens ont gardées, et que nous avons abandonnées. Ainsi, *il ne m'en chault,* d'où viennent *nonchaloir, nonchalance,* c'est le *non me ne cale* des Italiens, dérivé du verbe *calere* des Latins, par une extension de sens que rappellent encore cette expression populaire *cela ne me fait ni chaud ni froid,* et le sens moral du mot *chaleur.*

L'avis le plus favorable prévaut à grand'peine, et les Pères rentrés en séance annoncent à Amyot par le promoteur, qu'ils consentent à l'entendre, mais sans rien préjuger, *sine præjudicio,* et sous toutes réserves. *Je me contentai de cela,* dit Amyot, *sans rien répondre.* On ouvrit donc les lettres du roi[1] et Amyot fut admis à lire la *proposition protestatoire* qu'elles contenaient, ce qu'il fit, raconte-t-il, d'une voix haute et sonore, *avec toute telle action comme si je les eusse estudiées deux mois auparavant par cœur, et croi qu'il n'y eut personne en toute la compagnie qui en perdist un seul mot, s'il n'estoit bien sourd; de sorte,* ajoute-t-il, *que si ma commission ne gisoit qu'à présenter les lettres du roy et à faire lecture de la proposition, je pense y avoir amplement satisfait.* Là, en effet, se bornait son office[2]; l'affaire, on le voit, comme le disait Amyot, était *fort mal cousue,* et le récit est bien sincère. L'acteur de cette scène n'a nul souci de rehausser son rôle. Narrateur d'une bonhomie charmante, son amour-propre ne l'a pas gêné. Il sourit volontiers au souvenir de sa contenance embarrassée, et aussi un peu, malgré son respect, en pensant à ces bons Pères qui se formalisaient si fort qu'on traitât leur grave assemblée de *conventus,*

---

[1] Par ces *lettres,* que de Thou a traduites en un discours dont il fait honneur à Amyot, Henri II déclarait qu'il ne pouvait envoyer les évêques de France au concile, et communiquait aux prélats la protestation qu'il avait déjà adressée par l'ambassadeur de France, Paul de Thermes, au pape et au collége des cardinaux. Les *Lettres* et la *Protestation* sont insérées, avec la relation d'Amyot, dans les ouvrages déjà cités.

[2] Le concile ajourna sa réponse à la session suivante, et Amyot ne put pas même obtenir qu'on lui donnât acte de ce qu'il avait fait, *pour faire foy de sa diligence envers le roy.* Il n'était pas cependant indifférent à ce qu'on en pourrait penser *par delà.* Il retourna à Venise rendre compte de sa mission à ceux qui la lui avaient donnée. Toutefois, avant de partir de Trente, il vit, dans le particulier, quelques prélats, et il paraît alors être assez bien entré dans l'esprit de son rôle, soutenant, contre les Pères ultramontains, la validité de la protestation du roi, la distinction de la personne du pape et du saint-siége, et les autres maximes gallicanes.

[redacted]

et qui *avaient peur* apparemment *que le roy les estimast tous moins*. L'auteur de cette franche et naïve relation, s'il eût pu lire le pompeux récit du docte annaliste, se fût fort étonné sans nul doute d'être devenu dans l'histoire personnage si considérable, ambassadeur si hardi, si éloquent orateur.

A quelques mois de là, Amyot était revenu en France, et il mettait en œuvre tous les matériaux qu'il avait rapportés d'Italie. Bientôt nommé précepteur du duc d'Orléans et du duc d'Anjou, qui devinrent Charles IX et Henri III, il porta dans l'exercice de ses fonctions le dévouement d'un cœur affectueux, et les lumières d'un esprit droit et plein de sens. D'éminentes intelligences se sont dévouées depuis à la même charge; mais corriger les vices du caractère ou suppléer aux dons naturels de l'esprit, c'est une tâche où le succès n'est assuré ni à la sollicitude la plus active, ni à la plus haute raison, une œuvre où réussissent, il est vrai, la belle âme de Fénelon et sa persuasive douceur, la science et les vertus de Fleury, mais où peuvent échouer l'érudition de Huet et le génie de Bossuet. Amyot du moins eût pu sans crainte rendre compte à la France de ce qu'il avait fait pour lui préparer des destinées meilleures. Le roi appréciait ses services, et sa considération croissait de jour en jour. Il n'abandonnait pas cependant l'ouvrage qu'il avait destiné à sa *maturité*, et il savait comment, dans la vie la plus occupée, on réserve la part de la science. Il se refusait à la politique, se prêtait à ses fonctions, ne se donnait qu'à ses études. Il trouva même dans les obligations de sa charge un motif de plus pour continuer ses travaux; car comment fournir de meilleurs modèles aux enfants de France qu'en achevant de leur traduire les *Vies* des héros de Plutarque? Un peu plus d'un siècle après Amyot, Bossuet écrivait de même, pour l'éducation du dauphin, son incomparable *Discours sur l'Histoire universelle*, et ce beau traité de

cartésianisme chrétien, *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*. Fénelon traçait aussi pour le duc de Bourgogne des leçons où respirait toute sa bonté morale et que parait la grâce simple et pure de son langage[1]. En travaillant pour des princes, ces grands esprits travaillaient pour la France que ces princes devaient gouverner, et, sans y songer toujours, ils écrivaient pour la postérité. La mission qu'on leur confiait comme la récompense la plus belle, devenait pour eux l'encouragement le plus puissant, et provoquait leur piété et leur talent à de nouveaux efforts dont le public recueillait le fruit. Amyot, dans son rude et long travail, soutint donc son courage par le désir de mettre à la portée de ses élèves *la plus belle et la plus digne lecture qu'on sçauroit présenter à un jeune prince après les sainctes lettres*. Les *Vies* complètes parurent en 1559; et Henri II, peu de mois avant de mourir en laissant à la France un avenir chargé de tant d'orages, put recevoir l'hommage d'un des plus précieux monuments de notre langue au XVIe siècle[2].

Quand après le règne éphémère de François II, la couronne passa sur le faible front de l'enfant qu'Amyot élevait depuis sept années, l'avénement de Charles IX dut marquer prématurément le terme des leçons du savant et vertueux précepteur. Le jeune prince n'avait pas encore onze

---

[1] Les *Dialogues des Morts*, les *Fables*, les *Directions pour la conscience d'un roi*, le *Télémaque* enfin.

[2] *Ayant conduit l'œuvre totale à chef*, dit Amyot à Henri II dans son épître, *j'ai pris la hardiesse de vous la présenter imprimée et la faire sortir, sous la sauvegarde de vostre tresillustre nom, en public, es mains de vos hommes; non que j'eusse opinion qu'il peut issir* (sortir) *de moi, personne si basse et si petite en toute qualité, chose qui meritast d'estre mise sous les yeux de vostre majesté, mais bien ayant certaine confiance que l'œuvre de soi est si recommandable et si excellente qu'elle pourra faire excuser le défaut qui s'y trouvera de ma part.* (Fév. 1559.) La même année, parurent *les Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, sans nom d'auteur, comme l'*Histoire Éthiopique* (voir aux *Recherches*).

[redacted]

ans. Mais Amyot avait cultivé de bonne heure sa raison. Il lui avait appris dès l'enfance à lire dans Plutarque, à penser avec lui, à vivre avec ses héros, complétant ou redressant pieusement les conseils de la sagesse antique par les leçons de cette nouvelle et *saincte sapience, discipline des rois*[1]. L'âme de Charles IX n'était pas fermée aux sentiments généreux; il se fût souvenu peut-être de ces leçons; artificieuse et dépravée, Catherine de Médicis étouffa ces semences de vertu. Ses conseils corrupteurs, sa criminelle duplicité prévalurent. Mais Charles conserva du moins, jusque dans ses plus mauvais jours, une déférence et un attachement pour Amyot qui n'honorent pas moins le disciple couronné que le maître. Il ne cessa de combler son précepteur de marques d'honneur et de libéralités: pour première faveur, il le fit grand aumônier de France. Si nous devions encore en croire Saint-Réal (car dans toutes les phases de cette vie le roman se mêle à l'histoire), ce serait par une nouvelle bizarrerie de la destinée que cet homme déjà sauvé, soutenu, porté si haut par tant de piquants hasards, se serait vu élever à ce nouveau poste d'honneur. Un jour, dit l'infidèle historien à qui Schiller et Alfieri doivent leur don Carlos, on louait devant Charles IX l'empereur Charles-Quint pour avoir fait de son précepteur le pape Adrien II. Le roi de France trouve l'exemple bon à suivre, et bientôt, ne pouvant faire de son précepteur un pape, il en fait son grand aumônier. La reine mère, qu'on n'avait pas consul-

---

[1] Préface des Œuvres morales. — *Depuis que l'aage et l'usage vous eurent apporté la suffisance de lire, et quelque jugement naturel, vous ne voulsiez lire un aultre livre*, dit Amyot à Charles IX, en parlant de son Plutarque. C'est ainsi que Henri IV écrivait à la reine: *Ma bonne mère à laquelle je doibs tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons deportements, et ne vouloit pas* (*ce disoit-elle*) *voir en son filz un illustre ignorant, me mit ce livre* (Plutarque) *entre les mains, encore que je fusse a peine plus un enfant de mamelle.*

tée, s'emporte et menace Amyot qui se cache ; la bravoure n'était pas de son caractère, et il avait affaire d'ailleurs à forte partie. Le roi s'inquiète de ne pas voir paraître son précepteur, le fait chercher, s'irrite à son tour ; la reine mère cède, et Amyot retrouvé jouit sans trouble de la charge que le roi vient de lui conférer.

Ingénieux récit et fort bien imaginé dans tous ses détails. Mais veut-on le mot de l'anecdote ? Il se devine sans peine aux considérations morales que déduit de là Saint-Réal. Ce ne sont pas les réflexions qui sont faites à propos de l'histoire, c'est l'histoire qui est composée en vue des réflexions. Ne voit-on pas en effet, comme toute l'aventure *marque admirablement l'esprit de la cour ?* Sans contester cet avantage, les historiens sérieux ne l'ont pas cependant assez prisé pour épargner en sa faveur à cette histoire leur critique sévère et leurs objections décisives[1]. Ce n'est pas quelque temps après être monté sur le trône, comme le prétend Saint-Réal, c'est le lendemain même de son avénement que Charles IX

[1] Bayle a réduit toute cette fable à sa juste valeur. Un critique que nous aimons à prendre pour guide, M. Ampère, a renouvelé et complété la judicieuse argumentation de Bayle. Sans énumérer même toutes les invraisemblances de ce récit, il suffirait de le démentir par le témoignage de Du Peyrat, qui, dans son *Histoire Ecclésiastique de la Cour*, rapporte, d'après les documents officiels, la nomination d'Amyot au second jour du règne de Charles IX, au 6 décembre 1560. Saint-Réal veut aussi qu'Amyot ait été à la fois précepteur de François II et de Charles IX : autre erreur. François n'eut pour maître que Pierre Danès. Le même historien suppose encore qu'Amyot était déjà précepteur des fils du roi, et s'était fait apprécier dans ces fonctions par Henri II, quand ce prince l'envoya au concile de Trente. On sait ce qu'il faut penser de cette assertion. *J'ay eu ce grand heur d'estre mis auprès de vous dès votre première enfance, que vous n'aviez guères que quatre ans,* dit Amyot à Charles IX dans une de ces Préfaces : c'était donc en 1554 ; car Charles IX était né en 1550, un an seulement avant qu'Amyot parût au concile de Trente, où ne l'envoyaient que les ambassadeurs du roi. On est surpris de tant d'assurance dans le mensonge. Il faut lire tout ce récit *fort bien conté*, dit justement M. Ampère, *fort vraisemblable même, car chaçun agit et parle dans son caractère*, mais où il n'y a rien qui ne soit impudemment controuvé.

fit de son précepteur son grand aumônier et l'admit en même temps à son conseil privé. Catherine ne menaça pas; elle n'avait pas encore goûté de la régence, ni appris à tenir ce langage impérieux; elle n'avait fait *bouquer* ni *Chatillons*, ni *connétables*, ni *chanceliers*; l'ascendant, sous François II, n'avait appartenu qu'aux Guises. Quant à Charles IX, cet enfant-roi n'était pas d'âge à ressaisir avec emportement une autorité disputée. Laissons donc tout ce roman. Charles, reconnaissant et bien conseillé, voulut récompenser par une marque insigne de faveur de loyaux services, et au moment où les fonctions de son précepteur expiraient, se l'attacher par une nouvelle charge : c'est là tout le secret de l'élévation d'Amyot. Il reçut noblement une dignité noblement méritée, et c'est par un conte puéril qu'on nous le représente ainsi si craintif, se faisant si petit, complice involontaire et presque repentant de la fortune qui semble se jouer en l'élevant si haut.

Amyot paraît avoir été mal vu de la reine mère. C'est là tout le fondement des assertions de Saint-Réal. Et qui ne saurait quelque gré au grand aumônier de Charles IX de n'avoir pas été des complaisants de Catherine de Médicis, et de lui avoir même inspiré quelque défiance? Quoi qu'il en soit, cette hostilité, du moins alors, ne se déclara pas. Cependant le jeune prince aimait son précepteur, et en lui demandant pour l'avenir le tribut de ses conseils, il se plut à lui répéter que le roi de France serait encore pour lui le duc d'Orléans. La France pouvait croire alors, et Amyot certainement espérait, que l'enfant si bien préparé pour le trône serait un bon roi. Et quand cet espoir s'évanouit tristement, et que, dans l'élève d'Amyot, instruit à aimer la droiture et la bonté de Plutarque[1], on ne reconnut plus que

[1] Il a déjà été parlé (*Éloge*, p. 57) de cette tradition qui faisait de Plutarque le précepteur de Trajan. Amyot, à qui il eût coûté de renoncer



le fils fourbe et cruel de Catherine de Médicis, le noble sentiment de reconnaissance pour son *maître*, qui survivait chez lui à tous les autres, témoigna du moins qu'il savait encore le prix de ces leçons qu'il ne pratiquait plus : il semblait trop en avoir perdu tout le fruit, et cependant il s'en souvenait toujours, comme d'un bienfait qu'il ne croyait pas avoir assez reconnu, d'une dette dont il ne se tenait pas quitte. En effet, la fortune d'Amyot, si brillante qu'elle fût déjà, ne s'arrêta pas là ; il fut nommé par son élève abbé des Roches, et bientôt de Saint-Corneil de Compiègne. Il ne manquait plus au grand aumônier de France que la mitre épiscopale : en 1570, il fut promu à l'évêché d'Auxerre. C'étaient les premières fonctions qui, par de sérieux devoirs, l'appelassent loin de la cour. Mais la cour était livrée aux intrigues de la reine mère. Qu'y pouvait-il faire désormais? En la quittant, il se dérobait à de tristes spectacles dont il n'était pas fait pour rester plus longtemps le témoin ; car tout devait l'en éloigner, les ré-

---

à cette histoire, n'a-t-il pas déposé le touchant témoignage de ses désirs et de ses espérances dans la page où il la rapporte et la discute? Il cite et traduit une lettre apocryphe où Plutarque s'adresse à Trajan comme à son disciple, en lui dédiant ses *Politiques, laquelle lettre,* avoue-t-il, *à dire la vérité, m'est un petit suspecte,* quoique bien *sagement et gravement escripte.* Elle se termine par ces mots : *Je t'ay descript les moyens qu'il fault tenir pour bien administrer une chose publique, et ay monstré combien les mœurs y ont de pouvoir. Si tu y veux obtempérer, tu as Plutarque pour directeur et guide de ta vie : sinon je proteste par ceste missifve que ce n'est point de la doctrine de Plutarque que tu vas au dommage et à la ruine de l'empire.* Il semble qu'Amyot eût voulu pouvoir ajouter foi à cette lettre, pour croire en même temps que Plutarque avait été l'instituteur de Trajan, et qu'il lui avait vraiment tenu ce franc et honnête langage. *Mais ce qui plus me semond* (porte) *à le croire,* ajoute-t-il, en payant sa naïve honnêteté d'une bien contestable raison, *c'est qu'on veoit en plusieurs faicts et dicts de Trajan la mesme droicture, bonté et justice naïfvement empreincte, dont le moule et la forme est, par manière de dire, engravée es OEuvres morales de Plutarque; de sorte qu'on remarque notoirement que l'un a bien sceu faire ce que l'aultre luy a sagement enseigné* (Préface des *Vies*).

[redacted]

pugnances de sa conscience blessée, le regret de ses espérances déçues, le sentiment amer d'un dévouement condamné à l'impuissance. L'on peut croire que le roi, de son côté, sans rompre les liens qui l'attachaient à son fidèle précepteur, mais devenant chaque jour moins digne de ses conseils, lui conféra plus volontiers une dignité qui, en récompensant encore ses services, lui donnait, loin de la cour, des obligations nouvelles. C'est au moment où les conseillers vertueux deviendraient le plus nécessaires qu'on s'en sépare avec le moins de regrets. Charles voulait encore être reconnaissant. Ne songea-t-il pas qu'il allait devenir plus libre? Si telle était la pensée du roi, Amyot parut empressé d'y conformer sa conduite, et de prouver qu'en lui ménageant une autre résidence, son disciple lui avait rendu justice. Il se donna tout entier à ses fonctions épiscopales, au gouvernement de son diocèse[1]. Le roi était alors abandonné de ses plus intègres serviteurs. Un exil volontaire en avait écarté une partie; la défaveur avait prévenu le découragement des autres; les poignards de la Saint-Barthélemy allaient en menacer quelques-uns. Amyot ne vit pas se préparer ce détestable attentat : l'histoire ne nous a pas dit quel fut son rôle dans ces lugubres journées, et s'il lui fut donné de prévenir quelques crimes dans le diocèse d'Auxerre où il résidait alors. On a prétendu qu'il avait été lui-même désigné aux assassins, et que la reconnaissance de Charles IX l'avait sauvé. Étrange assertion contre laquelle protestent assez toute son histoire, son caractère, sa piété bien connue, et que ne rendent pas même vraisemblable les excès de cette soupçonneuse et sanguinaire intolérance qui mit les jours de l'Hôpital en péril. Amyot fut de ceux qui, au milieu de ces persécutions, gardèrent constamment

---

[1] Voir l'*Éloge*, p. 53-54.

une âme trop douce pour y prêter leur concours, et une réputation trop irréprochable pour en subir l'atteinte.

Ce qu'on sait du moins, c'est que pendant ces années désastreuses, Amyot, aimant toujours *d'un zèle d'affection particulière* le prince qu'il ne pouvait assez servir de ses conseils, continuait à le servir par son travail. Sa traduction des *Vies* avait reçu du public le plus favorable accueil[1]. Il travailla sans relâche à la rendre encore plus digne des suffrages qu'elle obtenait, chercha partout de nouveaux manuscrits, appela les conseils, les reçut volontiers, ce que ne font pas toujours ceux qui les demandent, assez éclairé pour en apprécier toujours la valeur, assez modeste pour n'en jamais refuser le secours. En même temps il préparait, pour faire suite à sa traduction des *Vies*, celle des *Œuvres morales et meslées* de Plutarque, œuvre non moins considérable, et que rendaient plus laborieuse encore l'infinie diversité des matières et l'altération presque perpétuelle du texte. Ce n'est qu'après douze années d'une infatigable constance et de peines infinies, qu'il acheva cette traduction[2], et l'offrit à Charles IX en retour des faveurs dont il avait été comblé. Quand le roi et la France ne faisaient qu'un, c'était à la France que l'on payait le prix des bienfaits du roi. Ce grand travail parut en 1572, précédé d'une *Épître dédicatoire* à Charles IX, où respirait toute l'âme d'Amyot. La reconnaissance chez lui survivait à l'estime, ou plutôt s'efforçait de la justifier et de la prolonger encore. Touché des calamités qui s'aggravaient chaque jour, il en parlait au roi dans son *Épître* avec un accent de tristesse qui déguisait mal une pensée de reproche, et une fidélité d'affection qui redoublait l'amertume de ses regrets. Ne pouvant louer le présent, ni l'envisager sans douleur, il aimait à re-

[1] Voir la note L à la fin de l'ouvrage.
[2] Voir la note M à la fin de l'ouvrage.

[redacted]

porter sa pensée vers des jours moins sinistres, à rappeler à Charles IX les promesses de ses premières années, comme pour y chercher le gage d'un meilleur avenir; il se plaisait à lui redire que *la nature l'avoit doué d'aultant de bonté que nul de ses prédécesseurs*. Il semblait en appeler des égarements du roi au bon naturel du duc d'Orléans. Mais il voulait aussi le dégager devant l'histoire de la responsabilité des crimes dont on le faisait le complice. Et, en effet, quelle sollicitude touchante il mêlait à ses avis, quand il inscrivait sur son ouvrage le nom de Charles IX pour associer le souvenir du bienfaiteur à la gloire de l'écrivain, pour se faire en quelque sorte le gardien de sa mémoire, et rendre témoignage en sa faveur à la postérité! *Si j'ay par ceste traduction*, lui disait-il, *aulcunement enrichi vostre langue, honoré vostre règne, et bien mérité de vos subjects, louange en soit à Dieu qui m'en a faict la grace; mais l'honneur et le gré du monde vous en sont deus,* SIRE, *d'aultant que c'est pour vous que je l'ay entreprins, et à vous seul je le voue et dedie, avecques l'humble service de tout le reste de ma vie, pour en quelque chose me monstrer recognoissant de tant de biens, de faveur et d'honneurs que vous m'avez faicts et me faictes journellement, et aussi pour tesmoigner à la postérité et à ceulx qui n'ont pas cest heur de vous cognoistre familièrement, que nostre seigneur a mis en vous une singulière bonté, encline d'elle-mesme à aimer, honorer et estimer toutes choses vertueuses.* Il eût voulu ranimer ces inclinations honnêtes, et rendre quelque force à cette nature meilleure qu'il avait cultivée autrefois dans une autre espérance. Il prodiguait à son ancien disciple les sages conseils, lui redisait sur les devoirs des princes ce qu'il lui avait dit tant de fois, et lui donnait assez à entendre tout ce qu'il n'eût pu lui dire[1]. Nous autres, écrivait-il à

[1] Voir l'*Éloge*, p. 55, et le chapitre des *Préfaces*, aux *Recherches*.

Charles IX, si nous tombons, *nous trouvons assez qui nous relève; mais les roys qui ne recognoissent aucun supérieur en ce monde, qui se disent estre pardessus les loyx, s'ils ont envie de fourvoyer, qui les redressera? s'ils s'oublient, qui les corrigera? s'ils se laissent aller à leurs appétits, qui les en retiendra?* — Le nom de celui qui règne sur les rois, répondait-il avec force, et à défaut des hommes, *applique le loyer au mérite et la peine au démérite, de celuy qui est terrible, qui oste l'esprit et la vie aux princes, qui transfère les couronnes et les royaumes d'une gent à une aultre, pour les injustices et tromperies, ainsi que dict le Sage qui menasse effroyablement les mauvais princes.* Il n'épargnait rien pour fortifier dans l'âme de Charles *ceste généreuse et bienheureuse crainte*, seul tempérament du pouvoir absolu. L'écrivain reprenait son rôle et ses droits de précepteur, et, après douze années et tant de fautes commises, répétait, avec la même élévation morale, mais avec un accent nouveau de foi et de piété chrétienne, des avertissements dignes d'être mieux compris[1]. Il voulait se promettre encore que, si le commencement de ce règne avait été affligé par tant de maux, *le progrès* en serait *plus heureux,* et *la fin glorieuse, pourvu que le roi s'affectionnast de plus en plus* aux leçons de la *sagesse et de la vérité.* Vœu tardif et stérile. Ces nobles instincts, auxquels se confiait Amyot, ne se révélaient plus dans l'âme de Charles que par d'impuissants remords, douloureuse expiation qui le rendait plus digne de pitié sans le rendre moins digne de mépris, et vengeait la France, mais sans lui épargner de nou-

[1] On a dit que cette *Préface des Œuvres morales* était moins bonne que celle des *Vies*, qu'elle ressemblait trop à un *sermon* : peut-être, mais à un sermon dont les conseils sont pleins d'éloquence et les remontrances trop opportunes, à un sermon qui est en même temps une belle composition et une bonne action.

veaux malheurs[1]. Le jeune roi ordonna ou laissa faire la Saint-Barthélemy, dans l'année même où Amyot lui adressait ces libres et affectueuses paroles; et il emporta bientôt dans la tombe, où il descendait à vingt-quatre ans, consumé d'angoisses et de remords, les touchantes espérances de son vieux précepteur. Amyot ne revint à la cour que pour assister à ses derniers moments, et, s'il n'avait pu le faire bien vivre, le faire du moins bien mourir. C'était un des devoirs de sa charge, c'était surtout une obligation sacrée pour sa reconnaissance et son dévouement. Il ramena vers Dieu celui qu'il avait reçu mission autrefois d'*acheminer à la cognoissance de Dieu*. Son assistance fut une des plus douces consolations de la fin misérable de Charles IX[2]. Les pieuses exhortations qu'il lui prodigua, furent accueillies du jeune prince, comme le sont d'un cœur égaré, mais qui ne hait pas encore le bien, les conseils d'un vieux serviteur, dont la présence réveille des souvenirs de vertu auxquels l'âme mourante se rattache; et sa parole recouvra son entière autorité, à cette heure où la mort rend à la conscience toute sa force et au dévouement honnête tous ses droits[3].

Rarement les plus mauvais princes s'abandonnèrent entièrement, dès le début, aux penchants vicieux ou aux funestes conseils qui devaient les égarer. Henri III arrivait au trône, précédé d'une réputation précoce, qu'il semblait justifier encore par quelques qualités. Amyot trouva d'abord auprès de lui la même faveur qu'il avait trouvée auprès de

---

[1] On sait comment Charles IX succomba aux obsessions de ses conseillers et de sa mère qui voulaient lui arracher l'ordre du massacre des huguenots, en s'écriant, dans un transport de douleur et de colère : *Et bien, oui, j'y consens : mais qu'il n'en reste pas un seul pour me faire reproche après.*

[2] L'abbé Archon, *Chapelle des rois; Estat de la France sous Charles IX.*

[3] Voir, aux *Recherches*, l'*Élégie latine* d'Amyot sur la mort de Charles IX.

Charles IX. A peine revenu, ou plutôt échappé de Pologne, le nouveau roi, résistant aux pressantes sollicitations d'une ambition jalouse, le confirma dans sa charge de grand aumônier [1]. Il lui témoigna, lui aussi, la plus louable déférence, et le pria d'aimer assez son ancien disciple pour ne jamais lui refuser un avis, qu'il promettait de *prendre toujours en bonne part* : engagement téméraire auquel un prince est bientôt prêt à manquer avec qui paraît trop souvent s'en souvenir. Il est douteux qu'Amyot ait compté beaucoup sur l'effet de cette promesse. Quoi qu'il en soit, il dut comprendre bientôt qu'il fallait user discrètement du droit qu'elle lui donnait. Il continua à vivre le plus souvent loin de la cour, où s'agitaient tant de honteuses intrigues, et s'étalaient tant de scandales. Il n'y reparaissait qu'à de rares intervalles, et ne quittait jamais qu'à contre-cœur sa retraite d'Auxerre, l'indépendance qu'il y trouvait, les soins qu'il y donnait à la conduite de son diocèse [2]. Cependant le roi le

---

[1] *Madame de Savoie, au passage du roy à Turin, lui recommanda Amyot de telle affection, qu'il luy promit de le continuer en sa charge de grand aulmosnier; encores que le sieur evesque de Saint-Flour, qui avait suivy ce roy en Poulongne, aspiroit bien avant à cette dignité. Mais les prières de cette dame et les mérites du sieur Amyot prévalurent aux brigues d'iceluy, et ce roy en rendit bon tesmoignage à sa tante, quand il adjousta : que puisqu'Amyot avoit esté son premier maistre, il l'appelleroit tousjours en cette qualité. Ce que du depuis le roy mesme lui reitera en personne : et qu'il le prioit luy continuer la bonne volonté qu'il luy avoit ci-devant monstrée, luy disant franchement ce qu'il verroit estre de son debvoir, et qu'il le prendroit tousjours en bonne part.* Rouillard, *Antiquités de Melun.* Cet évêque de Saint-Flour était Paul de Selve qui, après la nomination d'Amyot à la charge de grand aumônier, lui avait succédé dans ses fonctions de précepteur auprès de Henri III, alors duc d'Anjou.

[2] L'abbé Lebœuf, dans ses Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre, nous a soigneusement transmis tous les détails de l'administration spirituelle et temporelle d'Amyot, les efforts qu'il a faits pour répandre la parole de Dieu, les incidents de ses rapports avec son clergé, etc. Toutes ces particularités, aujourd'hui et ici sans grand intérêt, montrent

rappelait quelquefois, et il savait alors garder à la cour la dignité de son caractère, sans sacrifier à sa faveur, et pourtant sans la perdre. Les autres serviteurs vertueux de Henri III n'étaient pour lui que des censeurs importuns; les moins honnêtes devenaient les complices de ses désordres, ou ceux du moins de sa politique sans franchise et sans courage. Amyot était tout à la fois aimé et respecté de lui, et si ce respect même interdisait le plus souvent au roi de le prendre pour conseiller ou pour confident, le souvenir de ses soins et son attachement de vieille date, sa sincérité sans faste, un reste de bons sentiments peut-être, rendaient encore cher à Henri III le maître de ses premières années. Aussi bien Amyot ne se croyait pas dégagé de sa reconnaissance ni de ses devoirs par les torts du roi; et pouvait-il même se défendre de juger avec quelque indulgence son disciple avili, et de le plaindre autant qu'il le blâmait? Qui voudrait lui demander un compte sévère de cette indulgence, et exiger de lui l'inflexible rigueur de la postérité? La politique royale avait d'ailleurs des détours où il ne pénétrait pas, et de criminels artifices qu'il ne démêlait qu'à demi[1]. Il en voyait assez cependant pour regretter ses fonctions d'évêque, dès qu'il reprenait celles de grand aumônier. On le pressait un jour, dit-on, d'écrire la vie des princes qu'il avait élevés; il s'y refusait, pour ne pas perdre le droit d'être moins sévère envers eux que l'histoire, et répon-

---

du moins dans Amyot le zèle éclairé d'un administrateur consciencieux, la sollicitude d'un prélat dévoué au bien de son diocèse et aux vrais intérêts de la religion.

[1] C'est ainsi que l'assassinat du duc de Guise fut préparé et consommé à Blois où était Amyot, sans qu'il ait connu le complot, ni même aussitôt su l'auteur du crime. Amyot cependant, resté membre du conseil privé de Henri III, assistait quelquefois aux délibérations de ce conseil. Le *Journal de Henri III* mentionne les réunions auxquelles il se trouva. C'est surtout dans les premières années du règne qu'on l'y voit figurer : bientôt, il s'isole de plus en plus.

dait qu'il les aimait trop pour se faire leur historien. En effet, le chagrin de voir commettre tant de fautes qu'il n'avait ni toujours assez de liberté pour reprendre, ni presque jamais assez d'autorité pour prévenir, attrista la moitié de sa vie. Ses honneurs ne l'en consolaient pas. Rien ne manquait plus cependant à sa fortune, et Henri III voulut encore néanmoins y ajouter une distinction nouvelle, en lui décernant un de ces hommages que les rois les plus vicieux ne décernent guère qu'à la vertu. Fondant, en 1578, l'ordre du Saint-Esprit, il en nomma Amyot commandeur, et ajouta, pour rendre la distinction plus signalée, qu'en sa considération, tous les grands aumôniers de France seraient désormais commandeurs-nés du même ordre, sans avoir à faire leurs preuves de noblesse : insigne faveur qui, en étendant à tous les successeurs d'Amyot le bénéfice de l'exception faite pour lui, devait perpétuer le souvenir de cette grande fortune plébéienne de si honnête origine, de cette estime si bien acquise et toujours gardée[1].

Amyot était arrivé aux premières dignités du royaume. On prétend qu'il eut quelques-uns des défauts des parvenus. Ce n'est pas l'orgueil insolent que je veux dire. Rien n'était plus éloigné de son caractère que le faste et la hauteur. Il n'était pas de ces hommes qui changent de mœurs en changeant de fortune, et qui prennent le triste soin d'écarter d'eux tout souvenir de leur humble origine. Toutefois, Rouillard, ce zélé Melunois, gardien jaloux de tous les titres de gloire de sa chère cité, témoigne par quelques mots qui semblent trahir plus qu'un regret, qu'Amyot ne s'est pas *qualifié, dans ses ouvrages, du titre de son pays*[2]. C'est qu'en

---

[1] *Le roi adjousta ceci*, dit Du Peyrat dans son *Histoire Ecclésiastique*, *pour gratifier Amyot, lequel n'étoit pas de noble extraction, mais entroit au temple de l'honneur par celuy de la vertu.*

[2] *Antiquités de Melun*, déjà citées.

effet, naïve persistance des attachements et des amours-propres de localités au sein d'une grande nation qui touchait à l'unité, le plus souvent alors un auteur ne se distinguait pas moins par le nom de sa province ou de sa cité natale que par celui de sa famille; quelque temps encore, et l'écrivain ne sera plus que Français, il était de plus alors Lyonnais, Melunois, Parisien[1]. Mais qui songera à s'étonner qu'Amyot, exilé, dès ses premières années, de Melun par sa pauvreté et le besoin d'apprendre, retenu à la cour, résidant à Auxerre, ait *conservé peu d'habitude* avec la ville où il était né, et n'ait songé à travailler que pour l'honneur de ses rois et de sa grande patrie? Son nom et sa gloire appartenaient à la France. Ce que nous ne lui eussions pas pardonné, c'est d'avoir refusé à ses parents restés pauvres les libéralités de son opulence. L'histoire n'a pas oublié de nous dire qu'il n'a pas encouru ce reproche[2]. Quel témoignage autorise donc à le soupçonner avec Bayle, d'avoir craint que *ses relations avec Melun* ne fissent *causer le monde sur la bassesse de sa naissance?* Il n'a pas connu les petitesses de la vanité, ni l'insensibilité de l'orgueil. Ce soupçon est une insulte que son caractère ne méritait pas.

Mais la chronique de la cour, celle qui a curieusement recueilli toutes les médisances, consigné tous les travers, tous les vices du temps, celle enfin qu'a rédigée Brantôme, a taxé Amyot d'avarice et de cupidité. Ses prétentions, dit-on, avaient d'abord été fort modestes; mille écus de rente:

---

[1] Pierre Charron, *Parisien;* Georges de La Boutunière, traducteur de Suétone, *Autunois;* Blaise de Vigenère, traducteur de Philostrate, de Tite Live, de César, etc., *Bourbonnois;* Pierre Dubois, *Tholosain;* Jehan Lode, *de Nantes*, etc. Désignation surtout habituelle aux écrivains de la bourgeoisie des villes de province.

[2] La Popelinière, *Idée de l'Histoire;* l'abbé Lebœuf, *Vie* déjà citée. Ainsi Amyot s'était défait de l'abbaye de Bellozane et de l'abbaye des Roches en faveur de son neveu.

il bornait là ses vœux. *Modus agri non ita magnus*... Il les eut, même un peu plus, et ne fut pas content. Les abbayes succédaient aux abbayes, et son ambition croissait avec sa fortune. Il ne laissait pas même à ses bienfaiteurs, ajoute-t-on, l'initiative de leur générosité, et ses disciples ne lui épargnaient ni le regret d'attendre leurs faveurs, ni la peine de les solliciter. Charles IX enfin, dit le médisant conteur, aurait même souvent raillé Amyot sur son avarice, en lui rappelant, non sans reproche, la modestie bien oubliée de ses premiers vœux[1]. Mais le témoignage mérite-t-il assez de foi? Aux yeux d'un gentilhomme prodigue, un plébéien simple de mœurs n'est-il pas trop aisément suspect d'avarice? C'est un défaut d'origine dont on le tient presque nécessairement pour entaché. Et cependant les documents les plus sûrs de l'histoire d'Amyot semblent démentir ce reproche de cupidité, en nous représentant les nombreuses libéralités qui l'enrichirent, non pas comme de tardives concessions arrachées par l'importunité de ses requêtes, mais

[1] On lit dans Brantôme (*Vie de Charles IX*) : *Ce prince, se jouant quelquefois avec lui, lui reprochoit son avarice et qu'il ne se nourrissoit que de langues de bœuf; aussi estoit-il fils d'un boucher de Melun, et falloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il avoit veu apprester à son père.* Dédaigneuse plaisanterie qui sent singulièrement son grand seigneur. Un autre écrivain s'est fait l'écho du même bruit; *Du Verdier* raconte, dans sa *Prosopographie* (t. III), qu'Amyot demandait un jour à Charles IX un bénéfice de grand revenu. *Eh! quoi, mon maistre, vous disiez que si vous aviez mille écus de rente, vous seriez content. Je crois que vous les avez, et plus. Sire, respondit-il, l'appétit vient en mangeant; et toutefois obtint ce qu'il désiroit.* Ajoutons même, pour tout dire, que quelques personnes faisaient remonter à lui l'origine de ce mot passé en proverbe : *L'appétit vient en mangeant*, auquel on ajoutait alors, *comme dit l'evesque d'Auxerre*. Mais l'abbé Lebœuf soutient, avec beaucoup de vraisemblance, que ce proverbe devait bien plutôt son origine à un des prédécesseurs d'Amyot, Philippe de Lenoncourt, fort connu à la cour sous le nom d'*évêque d'Auxerre*, et qui accumula un grand nombre de bénéfices. Le même historien révoque en doute, non sans fondement, l'excessive richesse que l'on attribue à Amyot, et *les deux cent mille escus* de La Popelinière.

comme autant de bienfaits tout spontanés, libres témoignages d'estime et de confiance. Enfin, quand on a si avidement recherché la fortune, il est bien rare qu'on en dispose aussi noblement que le fit Amyot. Il enrichit non-seulement ses parents, mais sa cathédrale, son diocèse; d'utiles et pieuses fondations, des largesses considérables le firent aimer à Auxerre, et y perpétuèrent sa mémoire[1]. Il voulut enfin que sa charité lui survécût, et la plus grande part de la fortune du pauvre enfant de Melun redevint, après lui, le patrimoine des pauvres[2].

Jusqu'à la fin du règne de Henri III, la vie d'Amyot s'écoula dans l'honorable jouissance d'une haute fortune et dans le calme non interrompu d'une longue prospérité. Il recherchait la société des savants, les attirait auprès de lui, les aidait volontiers de sa plus bienveillante protection : c'était là le seul usage qu'il fît de son crédit, et il paraît avoir eu la sagesse ou le bonheur d'en bien user toujours. Juge éclairé et protecteur influent parce qu'il ménageait sa faveur et n'en prêtait l'appui qu'aux plus dignes, dans toutes

---

[1] L'abbé Lebœuf nous a encore conservé le détail de toutes ces libéralités. Il paraît d'ailleurs, d'après ce récit, que le chapitre d'Auxerre était fort exigeant. Amyot fit bâtir à ses frais, pour la jeunesse de son diocèse, un collége dont il destinait la direction aux jésuites. Les troubles qui affligèrent la fin de sa vie, et la gêne où il fut réduit, l'empêchèrent d'achever cet établissement; il le légua, avant de mourir, à la ville d'Auxerre: *opus*, dit-il dans son testament, *quod ego institueram ad laudem Dei et utilitatem populi provinciæque totius Autissodoriensis, nempe collegium... in quo juvenes bonas litteras cum bonis sanctisque et piis moribus docerentur.* Ce collége, dont la propriété souleva quelques contestations entre ses héritiers et la ville d'Auxerre, ne fut terminé que deux ans après sa mort, en 1595, et l'on y grava l'inscription suivante qu'il avait composée lui-même : *Religionis veritas, morum probitas et bonarum artium politura hic promercales habeantur, non ære, sed studio, pietate et labore. Proinde turpes, impii, et ignavâ segnitie degeneres, ab istis foribus procul facessite.* Les bonnes mœurs et les belles lettres, une foi pure et une vie laborieuse, tout Amyot est là.

[2] Voyez son *Testament*, ou plutôt ses deux *Testaments*, publiés par l'abbé Lebœuf. Le second surtout est plein de charité et de piété.

les questions qui touchaient aux intérêts de la science, il jouissait auprès des rois, ses élèves, d'une grande autorité[1], et fit tomber leurs bienfaits sur des savants estimés, sur d'illustres érudits[2]. Il obligeait avec assez de bonté pour

---

[1] On a prétendu qu'il avait été *recteur* ou *curateur de l'Université de Paris*. Il est fort douteux que cette charge, quelle qu'elle soit, que de Thou appelle *Academiæ Parisiensis cura*, et qu'il se plaint fort d'avoir vu réunir à celle de grand aumônier, ait jamais été conférée à Amyot. Il fut seulement garde de la bibliothèque du roi, et, dans ces modestes fonctions, il sut encore bien mériter de la science, en décidant Henri III à consacrer des sommes importantes à l'acquisition d'un grand nombre de livres et de manuscrits grecs et latins.

[2] C'est ainsi qu'il recommanda à Charles IX et fit nommer par lui *professeur royal en lettres latines* Lambin, l'habile critique, qui, par reconnaissance, lui dédia son *pro Milone*. *Te potissimum*, écrit à Amyot, dans son style élégant, le docte commentateur de Cicéron, *cui hoc munus deferrem, sive, ut veriùs loquar, onus imponerem delegi. Quoniam enim animi ingenui est, ut ait M. Tullius, cui multum debeamus, eidem plurimum velle debere : tuam autem benevolentiam, quum sæpe alias, tum illo maximè tempore cognovi atque expertus sum, quo tempore tu me apud Karolum regem... commendasti, quâ commendatione et suffragatione adjutus, professionis litterarum latinarum locum, qui biennium totum vacuus fuerat, à Rege obtinui ; non dubitavi quin ejus, quem ornandum curavisses, scripta, quantacumque essent, hoc est pusilla et tuâ amplitudine non satis digna, tamen, vel quòd essent à me profecta, vel quòd tuæ fidei commendata tutelæque commissa, libenter susciperes ab omni externo incommodo defendenda et protegenda.* Quelques années après, en 1574, c'était un autre savant, un médecin distingué, Martin Akakia, qu'Amyot faisait nommer professeur au collége de France. En 1581, il obtenait de Henri III la survivance du titre d'imprimeur du roi pour le fils de Fédéric Morel, le plus célèbre de cette famille d'imprimeurs dévoués à la science, excellents érudits eux-mêmes ; et en 1585 il s'employait encore à le faire nommer lecteur royal en éloquence grecque et latine. Rien n'honore plus Amyot que l'histoire de son amitié pour ce jeune homme. *J'ay occasion*, disait Fédéric Morel, vingt-six ans après la mort d'Amyot, *de réputer à quelque bonheur de ce que je trouvay moyen dès mon adolescence de venir à la cognoissance et conversation de ce grand personnage, illustrateur et amplificateur de nostre langue françoise, pour lui avoir communiqué quelques passages de Plutarque que j'avais conféré avec l'original grec, où je pouvois avoir aperceu tantost quelque manquement de mots de consequence, tantost quelque traict d'un poète grec qui avoit esté pris pour de la prose... Dont ce sçavant et excellent prélat me sceut toujours si bon*

[redacted]

rendre cher le souvenir de ses services, et de ses obligés il savait faire ses amis. Il eut cependant des envieux, et il ne manqua pas à sa gloire ces critiques jalouses qui font toujours ombre aux grandes renommées. On lui contesta les meilleurs titres de sa réputation. Que ne dit-on pas sur lui! Que sa traduction de Plutarque avait été faite sur une version italienne, qu'il avait soldé pour la faire un savant dans l'indigence[1]. Insoutenables assertions qui méritent à peine l'honneur d'être mentionnées. Ce qui est vrai, et ce dont i faut s'applaudir, c'est qu'il s'éclaira des lumières des plus savants hellénistes de son temps, qu'il consulta avec fruit Lambin, Turnèbe, Morel et plusieurs autres de ces érudits

---

gré de l'affection et du respect que je lui portois, avec un peu d'industrie et d'amour des bonnes lettres, qu'il me commanda de le visiter souvent, m'instruisant toujours de quelques beaux préceptes et enseignements concernant principalement la philosophie et piété chrestienne (Advert. en tête de l'édit. d'Amyot de 1619). On ne sait ce que ce témoignage fait le plus aimer, de la bonté affectueuse et modeste du docte vieillard, de ce mélange de studieux entretiens et de pieuse influence, ou de la déférence pleine de candeur, de la reconnaissance si fidèlement conservée du jeune érudit.

[1] *Ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faites, mais un certain grand personnage et fort savant en grec, qui se trouva, par bon cas pour lui, prisonnier dans la conciergerie du palais de Paris, et en nécessité : il le sceut là, le retira et le prit à son service, et eux deux, en cachette, firent ces livres, et puis lui les mit en lumière en son nom.* Voilà ce que rapporte Brantôme. On a été jusqu'à nommer ce savant : il s'appelait, dit-on, Maumont (*Bib. de La Croix du Maine*). Quant à la version italienne de Alessandro Battista Jacomelli, c'est un bruit auquel n'a cru aucun de ceux qui l'ont rapportée, ni Colomiez (*Bib. choisie*), ni La Monnoye (*Notes sur Colomiez*), ni l'annotateur de La Croix du Maine. C'est là, en effet, une puérile invention que ne permet pas de prendre au sérieux l'étude la plus superficielle de la vie et des ouvrages d'Amyot, et à laquelle il ne serait pas même besoin d'apposer, comme argument sans réplique, l'existence d'un exemplaire grec de Plutarque qu'on peut lire à la Bibliothèque de l'Arsenal, chargé de notes et de variantes écrites de la main même d'Amyot. Tout cela, disait Brantôme, c'est *une pure menterie que les envieux lui ont prestée, et qui a cogneu ce personnage, sondé son sçavoir, et discouru avecques lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien.* La Popelinière reproche à l'auteur de ces *tant*

dont le XVIe siècle s'honora. Qu'il se soit aidé de toutes les traductions de Plutarque, il faut le croire sans doute, et pourquoi ne l'eût-il pas fait? Mais pendant que tant d'autres ne traduisaient le grec que sur le latin, c'est bien le texte même de Plutarque qu'il corrigea, qu'il étudia, qu'il éclaircit, auquel il ne cessa de travailler, à Bourges et en Italie, à la cour et à Auxerre, à tous les âges de sa vie, à tous les degrés de sa fortune, avec une patience et un succès qu'on admire[1].

Cependant aux études profanes qui avaient fait de lui un grand traducteur, Amyot mêlait désormais les études sacrées qui pouvaient en faire un meilleur évêque. Il ne voulut pas ressembler à tant de prélats indifférents qui, transportés sans vocation du monde dans l'église, ne cherchaient dans les titres ecclésiastiques qu'une dignité et quelques droits de plus, et n'y voyaient pas des obligations nouvelles. Pieux et sincère, il avait compris dès le premier jour qu'il se devait à ceux dont il prenait la conduite. Insuffisamment préparé, il l'avouait lui-même, à des devoirs qu'il acceptait dans toute leur étendue, pour s'imposer sa tâche il eut la conscience assez droite, pour la remplir jusqu'au bout il eut la volonté assez forte. Il appela à Auxerre un savant docteur de Sorbonne, et dans de longues conférences avec lui, il se rendit familières les discussions théologiques et les

---

louables versions des *OEuvres de Plutarque*, de n'avoir pas transmis le souvenir du concours que Turnèbe lui aurait prêté. Turnèbe aurait envoyé à Amyot un certain nombre de passages difficiles tout traduits, et La Popelinière, dont il avait été le précepteur, revendique, avec un sentiment d'affection jalouse, la part de gloire de son ancien maître. Mais Amyot ne rend-il pas témoignage, et dans ses préfaces, et dans le titre même de sa seconde édition des *Vies*, aux savants qui l'ont aidé ?

[1] C'est ainsi que, dans les dernières années de sa vie, il s'occupait encore de reviser sa traduction de Plutarque, et recueillait de nouvelles corrections qu'il laissait à Fed. Morel, en lui confiant le soin de les insérer dans les nouvelles éditions de son Plutarque.

questions de l'école. Dans ces temps d'hérésie et de discordes religieuses, qui ne voulait pas se retrancher dans l'indifférence devait s'armer pour la controverse. Il étudia les Saintes Lettres, les Pères de l'Église grecque et latine. Il quitta les œuvres de Plutarque pour la *Somme* de saint Thomas, et la posséda, dit-on, presque en entier. Le littérateur se faisait théologien, et l'helléniste, philosophe scolastique. Il nous avait divulgué la libre morale de l'antiquité, et il revenait à la casuistique. C'était comme un autre homme qui se créait en lui, mais sans effort ni exclusion. Le vieillard théologien restait fidèle aux affections et aux études de toute sa carrière, et n'y trouvait rien à regretter ni rien à désapprendre. Tout se conciliait sans peine dans son esprit, et se mêlait sans contradictions dans sa vie. Des belles-lettres il passait à la science dogmatique, comme de la société des savants à celle des membres de son clergé, et il savait également édifier les uns et instruire les autres. Sa maison était une véritable école de piété et de science, d'où l'on ne se retirait point sans être devenu plus savant ou plus pieux[1].

Cependant de cruelles épreuves étaient réservées à sa vieillesse. Il cherchait à oublier les malheurs de la France et à se dérober aux orages politiques. Les passions qu'il fuyait vinrent chercher leur victime jusque dans sa retraite. Henri III avait assemblé les états de Blois, et il avait exigé que son grand aumônier y vînt remplir auprès de lui les devoirs de sa charge. Amyot avait dû répondre à l'appel du roi, mais il n'avait quitté son diocèse qu'à regret; le trouble toujours croissant des esprits lui semblait présager le déchaînement de nouvelles tempêtes[2]. On sait comment, poussé à

---

[1] L'abbé Lebœuf, *Vie* plusieurs fois mentionnée.

[2] Le diocèse d'Auxerre avait été jusque-là assez calme, du moins sous l'administration d'Amyot; car, avant 1570, les passions religieuses s'y

bout par l'audacieuse ambition du duc de Guise, Henri III crut n'avoir de refuge que dans un lâche assassinat. Amyot, est-il besoin de le dire? fut de ceux qui ne connurent le crime que quand il n'était plus temps de le prévenir. A la première nouvelle de l'attentat, un moine d'Auxerre, fougueux ligueur, un de ces hommes de la race de Jacques Clément et de Jean Châtel, qui, fanatiques ou plus tard tribuns, naissent dans les temps tumultueux du soulèvement des passions populaires, Claude Trahy, remuant la foule par sa parole haineuse, accusa l'évêque d'avoir trempé dans le meurtre, le déclara indigne de rentrer dans son église, et annonça hautement qu'à la tête du peuple ameuté il lui en interdirait l'accès. Cependant Amyot avait amèrement déploré l'attentat préparé et consommé si près de lui. Toutefois il ne crut pas devoir quitter le roi. Voudra-t-on le lui reprocher? En tout autre temps, abandonner un prince souillé du sang d'un de ses sujets, c'eût été s'honorer par une protestation courageuse; mais abandonner Henri III presque renversé du trône par les factions, pour un serviteur fidèle n'était-ce pas alors déserter son poste et passer du côté des rebelles? Amyot, du moins, avec une loyale franchise, ne dissimula pas ses sentiments sur le crime[1]. Mais il apprit bientôt que son diocèse était livré à l'esprit de révolte et à toutes les fureurs du parti de la ligue, qu'on avait juré publiquement de n'y plus reconnaître l'autorité du roi. Il craignit d'éveiller en y

---

étaient violemment déchaînées. En 1567, la ville avait été surprise, et les églises pillées et profanées par les huguenots. Les catholiques y exercèrent de sanglantes représailles, dont le prince de Condé se plaignit amèrement au roi. Puis ce bruit s'apaisa, jusque vers l'année 1587, où les passions de la ligue pénétrèrent à Auxerre et commencèrent à y remuer les esprits.

[1] « L'évesque maintint publiquement, à Blois, que le cas estoit si énorme qu'il n'y avoit que le pape seul qui peust absoudre le roy, et le dit expressément au chapelain ordinaire, qui avoit accoutumé de l'ouïr en confession : de sorte qu'il ne fut pas confessé le jour de Noël. » *Apologie d'Amyot.*

retournant les soupçons de Henri III, et il voulut laisser à la première effervescence populaire le temps de se calmer.

Mais vainement il essaya de loin d'apaiser ces passions factieuses par de sages remontrances, et il maintint les droits du roi contre ceux qu'il comparait à des prophètes inspirés par l'esprit de mensonge. Quand il revint à Auxerre, il y trouva tout en proie à ses ennemis et la sédition maîtresse. Son autorité fut méconnue et sa vie en péril. Ni le respect de son grand âge et de ses vertus, ni le souvenir de ses bienfaits ne le protégèrent contre d'odieux outrages. Sa fortune fut mise au pillage. Les places publiques, les églises même retentirent de menaces de mort contre lui, et la fuite seule put le dérober aux poignards de ses assassins[1]. Les persécutions se multiplièrent, et dans cette lamentable anarchie de tout l'État, Amyot était sans défense contre des ennemis dont le fanatisme ne pardonnait pas. L'affection du roi, qui en d'autres temps eût fait sa force, devenait alors l'arme la plus puissante aux mains de ses persécuteurs. On parlait déjà de faire maître Trahy évêque à sa place. Excitée par des prédications violentes, la multitude, que ses passions livrent toujours en aveugle à qui les exagère et les flatte, commençait à servir, comme il arrive, d'instrument et de docile auxiliaire aux ambitions privées, aux plus vils ressentiments[2]. Le cordelier se vantait d'*avoir*

---

[1] « Le peuple, ou pour mieulx dire les mutins séditieux d'entre le peuple d'Aucerre, imbus de telles impressions qu'ils entendoient de leurs prédicateurs, ont failli par deux fois de le massacrer, tant à l'entrée de la ville que devant l'église cathédrale de Saint-Estienne, où le pistolet luy fut présenté en l'estomach et plusieurs coups d'harquebuse tirez : et depuis encore de jeunes marchandeaux et artisans tumultuans disoient tout haut qu'il falloit aller couper la gorge à l'évesque... et n'eut l'évesque d'autre moyen de sauver sa vie que en se retirant en la maison d'un chanoine, et de celle-là en une autre, pour faire perdre sa trace à ceux qui le poursuivoient. » *Apologie d'Amyot.— Griefs des plaintes d'Amyot contre Trahy et autres.*

[2] Ce Claude Trahy était cordelier : sa haine s'était envenimée d'une

sa furie en sa main, et de la gouverner, de la déchaîner à son gré. « Ami de Henri III, l'évêque n'avait-il pas haï le duc de Guise? Conseiller du roi, n'avait-il pas reçu la confidence du projet et donné son assentiment au crime? Une apologie du meurtre, venue de Blois, avait été publiée à Auxerre[1]; la main d'Amyot n'était-elle pas là? » Claude Trahy l'affirmait, et tout le peuple d'Auxerre le répétait avec lui. On déclarait l'évêque atteint d'excommunication pour avoir assisté le lendemain du crime, comme grand aumônier, le roi criminel et excommunié. On lui faisait un nouveau grief des paroles sévères que lui avait arrachées la plus légitime indignation. C'était un crime d'avoir cherché par les remontrances les plus mesurées à contenir ces fanatiques dans le devoir et à défendre sa dignité et ses droits contre leur insolence. On dénaturait toutes ses intentions, on envenimait tous ses discours. Tout s'armait contre ce prélat juste et bon, contre ce vieillard de soixante-quinze ans. Ses amis mêmes se retiraient de lui avec sa fortune; quelques-uns prêtaient leur concours à ses persécuteurs, et *violant toutes les sainctes lois de l'amitié*, livraient aux interprétations de la haine les confidences de son intimité.

Le clergé lui-même se rendait complice de tous ces désordres; la haine qui poursuivait Amyot pénétra jusqu'au sein du chapitre, qui couvrit de son autorité les colères et les iniquités populaires, et, soit coupable égarement, soit honteuse faiblesse, osa se faire auprès de son évêque l'interprète des insultantes injonctions de la foule. On dénia au

---

jalousie de couvent, quand Amyot avait destiné aux jésuites la direction du collége qu'il faisait bâtir.

[1] On sait qu'après la mort du duc de Guise, le roi Henri III fit publier, dans toutes les villes de France, une justification du meurtre qu'il venait de commettre.

prélat l'exercice de ses droits épiscopaux, jusqu'à ce qu'il se fût justifié des mensongères imputations dont on le chargeait. C'était Amyot qui eût eu le droit de se plaindre et d'accuser, et c'était lui qu'on forçait de descendre à la justification et presque à la prière. Il se résolut enfin à présenter au chapitre son *Apologie* et ses *Griefs*[1]. Il le fit avec dignité, sans passion ni faiblesse, et réfuta sans peine toutes les allégations de ses ennemis. Déjà, quelques mois auparavant, croyant ôter tout prétexte à la malveillance la plus obstinée et satisfaire à tous les scrupules, comme s'il n'avait pas été assez fort du témoignage de sa conscience, il s'était fait donner par l'official d'Auxerre une absolution *ad cautelam*[2]. Tant de condescendance ne suffit pas. Le fanatisme ombrageux qui le poursuivait ne fut pas désarmé. Un cordelier eut l'audace de dire en chaire de l'honnête et pieux évêque qu'*il devoit paroître teste nue et pieds nus en suppliant à la porte de son église*. Les gens de bien étaient sans force ou sans courage[3]. Amyot, après un an

---

[1] Voir note N à la fin de l'ouvrage.

[2] Amyot, est-il dit dans le texte de cette *absolution*, paraît devant son official, pour prévenir tout sujet de scandale, et par égard pour la conscience des faibles : *ut infirmorum conscientiæ consulat super quodam vulgi increbrescente rumore*. Il croit n'avoir pas encouru l'excommunication : mais son chapitre refuse de le laisser officier. Pour lever les doutes des plus *méticuleux*, de ceux dont l'esprit étroit juge avec peu de discernement les questions de fait et de droit, *qui, exiguitate ingenii, minus quam oportet, in censendis et judicandis quæ sunt facti et juris prospiciunt*, il demande une absolution qui soit une sauvegarde pour sa personne et pour son caractère. Il présenta cette absolution au chapitre le 10 avril 1589. Elle était, comme le mot l'indique, donnée par provision, et valable pour six mois, jusqu'à ce que l'évêque eût fait régler le cas par le saint-siége. Mais Amyot espérait, dans cet intervalle, dissiper tous les ombrages et établir son innocence. C'est ce qu'il essaya vainement de faire par son *Apologie*.

[3] *Voilà qui vient de la boutique de Trahy : cela ne vaut rien*, disaient plusieurs gens de bien, scandalisés de ces violentes déclamations. *Griefs d'Amyot*.

d'épreuves, fut forcé de fléchir encore. Il sacrifia aux scrupules des faibles, aux passions des violents, non-seulement ses trop justes griefs, mais ce qui dut lui coûter davantage, le sentiment et les droits de son innocence. Il sollicita du cardinal Caietan, légat du pape, une absolution en forme qui lui fut donnée. Le cardinal, en vertu de ses pouvoirs, remettant à Amyot toutes les fautes dont on l'accusait, et le relevant de l'excommunication *dont on le prétendait atteint*[1], fit défense expresse à ses ennemis de l'inquiéter désormais, et manda au clergé d'Auxerre que *rien ne devoit plus l'empêcher de rendre à son évêque obéissance et honneur*[2]. Il était temps que cette absolution vînt terminer cette longue persécution. *Je suis*, écrivait tristement Amyot au duc de Nivernais, *le plus affligé, destruit et ruiné pauvre prebstre qui, comme je crois, soit en France*[3].

Peu à peu cependant ce tumulte s'apaisa[4]. Amyot n'avait plus laissé une arme à ses persécuteurs, ni à la révolte l'apparence d'un motif. Il put enfin reprendre l'exercice de son ministère. Il pardonnait aisément et il voulut sacrifier jusqu'au bout ses ressentiments les plus justes à la paix de son

---

[1] *Excommunicationem quam incurrisse prætendunt.*

[2] Amyot apporta au chapitre cette absolution nouvelle le 2 mars 1590. Le cardinal-légat lui avait écrit, quelques jours auparavant, pour lui annoncer qu'il satisfaisait à sa demande, une lettre qui se terminait par ces mots : *Reliquum est ut his periculosis temporibus pastorale tuum officium quâ decet caritate et zelo exerceas, teque præstes acerrimum catholicæ fidei defensorem; sic enim superioris temporis offensiones oblitterabis, et suspiciones omnes de tuâ pietate ac sinceritate falsas fuisse convinces.*

[3] Voir les *Lettres inédites* d'Amyot, à la fin de l'ouvrage.

[4] Toutefois, la ville d'Auxerre tint longtemps pour les ligueurs, et fut des dernières qui firent leur soumission à Henri IV. Ce n'est qu'après la mort d'Amyot, en 1594, qu'elle cessa sa résistance, et encore ne se renditelle qu'en faisant ses conditions, en stipulant une amnistie complète pour les ligueurs, et l'exercice exclusif de la religion catholique dans le diocèse.

[redacted]

diocèse. Il recommença à prêcher le 7 mars 1590, sans laisser échapper, même la première fois, une parole de plainte ou de reproche, une allusion amère à tant d'injures imméritées.

Est-il donc vrai, comme le prétend de Thou, que le prélat ainsi persécuté pour avoir aimé et servi Henri III, ait manqué à la fidélité qu'il devait à son roi, et que, sommé de le trahir, il ait poussé la complaisance pour les rebelles jusqu'à renier son maître et à oublier ses bienfaits? Le récit qui précède suffit, il semble, pour justifier Amyot du reproche d'ingratitude. Alors même qu'il gémissait le plus amèrement sur les fautes de Henri III, alors qu'il subissait à cause de lui les plus indignes traitements, Amyot ne perdit jamais le souvenir de la reconnaissance qu'il lui devait. *Je vis dans un pays*, écrivait-il[1], *où c'est un grand crime de parler du roy sinon en détestation, et où l'on calomnie et prend en mauvaise part tous mes propos et toutes mes actions pour avoir eu accès auprès de luy*. Et cependant il ne se défendait que d'avoir été un jour son complice, et non pas d'être resté quinze ans son loyal serviteur; et, après avoir pleuré sur ses fautes, qu'il expia comme si elles étaient les siennes propres, il pleurait sur sa triste fin dont la pensée *lui faisoit avoir regret à la vie*. Éloigné de la cour, d'où venaient difficilement les nouvelles dans un pays dont la guerre civile fermait tous les chemins, suspecté, surveillé *pour avoir esté l'officier, le serviteur du roy*, il s'enquérait encore avec une curiosité inquiète des circonstances de sa mort, et le suivant jusqu'au tombeau d'une affectueuse sollicitude, il demandait, comme consolation aux maux qu'il souffrait à cause de lui, qu'on lui apprît si son disciple s'était réconcilié en mourant avec l'Église et avec Dieu.

Cependant tout n'est pas faux dans les reproches que de

---

[1] Voir les *Lettres* déjà citées.

Thou lui adresse, en inflexible gardien des droits de la royauté légitime. Après la mort de Henri III, Amyot se rangea du parti qui portait au trône le cardinal de Bourbon ; il paraît même, peu avant la fin du dernier Valois, avoir penché vers cette résolution[1]. Mais si, du vivant même de ce prince, il sembla croire qu'il était des circonstances où la foi du catholique pouvait dégager la fidélité du sujet, il ne se prêta du moins alors à aucune démarche qui favorisât les entreprises des ligueurs. Si, après la mort de Henri III, sa conscience alarmée, en lui montrant dans l'avénement du roi de Navarre un grave péril pour la religion catholique, le détacha du parti auquel il avait appartenu jusque-là par son attachement pour ses princes et par sa tolérance, alors encore il n'épousa aucune haine, et resta étranger aux excès de la ligue comme il l'était resté aux fautes de la royauté. Ne l'excusera-t-on pas de s'être trompé à cette époque de crise et d'anarchie qui jetait le trouble dans les consciences les plus sûres, et semblait mettre aux prises toutes les affections et tous les devoirs? D'intègres magistrats, de braves guerriers voyaient alors avant tout dans Henri IV l'héritier légitime de la couronne, l'héroïque vainqueur d'Arques et d'Ivry. Le pieux évêque y vit surtout le

---

[1] « Mais depuis que l'évesque a esté averti que le feu roy se servoit des huguenots et avoit faict le roy de Navarre son lieutenant, et depuis encore qu'il eut entendu qu'il estoit en voye d'estre condamné à Rome comme il a esté depuis, il *se résolut* de jurer et signer l'union des catholiques, ce que juridiquement il n'eust pensé pouvoir faire auparavant. » Voilà ce qu'il disait lui-même dans son *Apologie*. Mais tant qu'il ne s'est pas cru délié par ces événements nouveaux de son serment de fidélité, il avait soutenu, même sous les menaces des ligueurs, que *la doctrine des saincts docteurs et de l'Église nous enseigne qu'il faut obéir aux princes et aux roys, encores qu'ils commandent des choses dures, pourveu que ce ne soit pas* contra honorem et mandatum Dei. Cette *résolution* même, dont il ne parle que quelques mois après la mort de Henri III, il ne paraît pas l'avoir exécutée tant que vécut ce prince.

prétendant hérétique au trône de la France catholique, le prince encore séparé de l'Église, dans un temps où l'Église était solidaire de l'État, et où un roi protestant pouvait détacher de la communion romaine tout un peuple. Sans doute, en l'éloignant du prince qui devait, tout en rassurant les catholiques, pacifier la France et régénérer la royauté, les scrupules d'Amyot l'ont pu mal conseiller. Mais ils étaient du moins loyaux et sincères. D'ailleurs il ne faut pas chercher toujours dans ce qu'il fit alors la mesure de ce qu'il eût voulu faire. Son autorité était mal rétablie dans son diocèse, et si on la reconnaissait encore, ce n'était qu'en lui traçant les limites dans lesquelles il devait en user. D'injurieuses défiances avaient survécu à la lutte ouverte qu'il avait eu à soutenir : il n'était plus libre ni de résister à l'entraînement des partis, ni de mesurer toujours le concours qu'il eût voulu leur prêter. On le sommait d'ordonner des prières pour le triomphe des armes de la ligue, et quand il ne les ordonnait pas, usurpant son autorité, on les prescrivait sans lui[1]. En y donnant du moins son assentiment, il en corrigeait la pensée haineuse, et soigneux d'en marquer lui-même l'intention et l'esprit, il en faisait une pieuse prière, une plainte indulgente et triste qui montrait assez le fond de son âme[2]. Sa conduite cependant fut-elle tout à fait exempte de

[1] Le plus souvent, en effet, on n'attendait pas ses prescriptions. Le chapitre réglait tout d'avance, et l'envoyait ensuite avertir, pour qu'il eût à donner son consentement ou seulement pour qu'il assistât aux cérémonies.

[2] Nous avons encore le détail des prières et des cérémonies extraordinaires qu'il ordonna, pour la délivrance de Paris assiégé par Henri IV. Son mandement commence ainsi : *Quum obsessorum Parisiensium salus in magno discrimine versetur, ne paucis diebus ab hæretico principe et ejus fautoribus expugnetur, et ex ejus obsidionis eventu grave præjudicium causæ et toti catholicorum considerationi impendeat, ad placandam Dei optimi maximi iram justè pro peccatis nostris irritatam et misericordiam implorandam, visum est reverendo episcopo Autissodoriensi de venerabilium fratrum decani et canonicorum consilio sta-*

faiblesse? Nous n'oserions entièrement l'en absoudre ; mais nous ne voudrions pas bien sévèrement reprendre cet évêque presque octogénaire, si, au lendemain de tant de persécutions, entouré d'ennemis et destitué de tout soutien, il fut réduit à acheter quelquefois par trop de condescendance le précaire repos de ses dernières années. Sa vie s'achevait tristement dans la contrainte, dans la pauvreté, et toutes ces afflictions usaient sa forte nature. Enfin, « se voyant assailly d'une fièvre lente qui l'alloit minant peu à peu durant la longueur de presque tout un hyver, il fit bouclier de la mesme patience qui l'avoit tousjours accompagné, et commença à se préparer à cet affreux passage de la mort, avec toutes les résolutions qu'une bonne âme telle que la sienne s'y peut donner[1]. » Et il mourut plein de constance et de piété, le 7 février 1593[2].

« Il estoit rond, libre et ouvert, dit le même biographe, un de ceux qui l'ont le mieux connu, ne pouvant rien dissimuler, non pas mesme auprès des grands, desquels il n'avoit aucune affection pour rien faire en leur face de ce qui

---

tuendum... Suit la formule des prières que prescrit l'évêque, *ad impetrandum ne ex hoc misero civili bello Ecclesia sancta Dei et religio catholica detrimenti quidquam patiantur, neve hæresis in regno quod hactenus christianissimum habitum est constabiliatur.*

[1] *Vie* française d'Amyot, insérée en tête de la traduction des *Vies*, édition de 1619. — Voir note I, sur les documents de l'histoire d'Amyot.

[2] De Thou, bien mal instruit de l'histoire des dernières années d'Amyot, le fait mourir en 1591 (*de vitâ suâ, L. V.*). Ce qui est vrai, et ce qui a trompé l'historien, c'est que, dès 1591, Amyot vivant dans un pays qui ne reconnaissait pas l'autorité du roi, et ne l'ayant pas reconnue lui-même, perdit deux de ses places, que déjà d'ailleurs il n'exerçait plus, et dont Henri IV voulut disposer pour récompenser le zèle de ses adhérents. La charge de grand aumônier fut donnée à l'archevêque de Bourges, Renault de Beaulne, et celle de garde de la bibliothèque du roi à de Thou lui-même, dont l'erreur surprend un peu, et ferait douter de la véritable date de la mort d'Amyot, si cette date n'était fixée d'ailleurs par de nombreux et irrécusables témoignages.

[redacted]

n'estoit pas de droit ny équitable. » Sa franchise, dit-on, était mêlée de quelque rudesse, mais c'était la rudesse d'un caractère sans amour-propre et sans fiel, facile à gagner et prompt à pardonner. Affectueux dans le commerce de la vie, fidèle à ses attachements, alliant à un esprit sérieux et grave de naïves habitudes où se peignait l'attachante bonhomie de son humeur[1], il tenait, par son ingénuité de mœurs, aux meilleurs de ses contemporains, comme par son érudition et par sa force de travail, aux plus savants. Ne semble-t-il pas que ces précieuses qualités aient passé dans son style, y aient laissé comme un gracieux reflet de son âme, et que l'étude de ses ouvrages trouve encore son complément dans celle de son caractère et de sa vie?

---

[1] Il cultivait la musique dans son palais épiscopal, nous raconte-t-on et aimait à se délasser de ses travaux en faisant sa partie dans un chœur.

RECHERCHES

SUR LES OUVRAGES D'AMYOT.

CHAPITRE PREMIER.

TRADUCTION DE THÉAGÈNE ET CHARICLÉE; HISTOIRE DE CETTE TRADUCTION; CARACTÈRES DU ROMAN D'HÉLIODORE; SA POPULARITÉ, SON INFLUENCE; TRADUCTIONS SUBSÉQUENTES; CITATION.

La traduction de l'*Histoire æthiopique* ouvre la liste des œuvres d'Amyot. Composée à Bourges pendant le laborieux professorat dont elle fut un des délassements, elle est le seul des travaux de sa jeunesse par lequel le docte écrivain se soit révélé au public avant son voyage d'Italie.

La destinée des livres anciens, au temps de la Renaissance, fut féconde en singuliers hasards. Pétrarque avait entre les mains un traité *de la Gloire* de Cicéron ; il le prêta à un ami indigent, qui le mit en gage : le traité fut perdu sans retour. Quand Bude fut saccagée, et la belle bibliothèque de Mathias Corvin incendiée par les Turcs, un soldat sauva, pour la richesse de ses ornements, un manuscrit de l'*Histoire æthiopique*. C'est sur ce manuscrit, alors unique,

que fut faite la première édition[1], et celle-ci servit de texte au travail par lequel Amyot fit connaître l'ouvrage à la France.

Mais quelque zèle que déployât l'érudition moderne à tout explorer dans le monde ancien, il s'en fallait de beaucoup qu'avec ces documents qui ne se livraient qu'un à un à ses recherches, elle pût dès lors tout également éclaircir dans le vaste passé qu'elle remettait en lumière. La découverte heureuse qui nous rendait un ouvrage, attendait souvent bien des années les savantes recherches qui devaient classer le monument retrouvé. L'éditeur ou le traducteur travaillaient au manuscrit tombé sous leurs mains, sans connaître la date de l'œuvre, ni parfois l'écrivain. Quand un savant d'Allemagne publia l'*Histoire æthiopique*, en 1534, et qu'Amyot en imprima la traduction, en 1547[2],

---

[1] *Heliodori æthiopicæ Historiæ* libri decem, Basileæ, 1534. L'éditeur Opsopœus rapporte lui-même par quel hasard le livre échappa au désastre et put venir entre ses mains.

[2] La première édition est, en effet, de 1547. C'est donc à tort que du Verdier, Baillet, et d'après eux la plupart des critiques modernes, ont donné celle de 1549 comme la plus ancienne. L'édition de 1547 existe à la Bibliothèque nationale, avec sa date et ce titre : *L'Histoire æthiopique de Heliodorus, contenant dix livres, traictant des loyales et pudiques amours de Theagenes Thessalien et Chariclea Æthiopienne : nouvellement traduite du grec en françois, à Paris, pour Jean Longis, libraire, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où l'on va à la Chancelerie*, 1547. Et à la fin du volume, petit *in-folio*, on lit : *Imprimé à Paris par Estienne Groulleau, et fut achevé le quinziesme jour de Février* 1547. Par là tombe en même temps cette allégation souvent répétée qu'Amyot avait traduit un ouvrage sans nom d'auteur. Ce qui est vrai, c'est qu'en inscrivant, d'après l'édition de Bâle, le nom d'Héliodore sur sa traduction, Amyot n'avait sur cet Héliodore que des données conjecturales et mal fondées. L'erreur des critiques provient d'une fausse interprétation de quelques mots que portait l'édition de 1559. Le titre de cette édition annonçait qu'il y était *déclaré au vray qui a esté le premier autheur* de l'ouvrage, et Amyot écrivait dans sa préface : *Quant à l'autheur, la première fois que je feis imprimer ma traduction, je ne sçavois point qu'il estoit :* c'est-à-dire, en quel temps il avait vécu, quelle avait été sa profession. Voilà ce qu'Amyot savait *au vray* en 1559, et croyait à tort savoir en 1547. (V. Barbier, *Dict. des anonymes.*)

l'un et l'autre n'avaient pour tout document sur leur auteur qu'une de ces notices suspectes, comme on en inscrivait au moyen âge sur les manuscrits grecs et latins, notice qui faisait du romancier un sophiste grec du nom d'Héliodore, écrivain du IIIe siècle de notre ère [1]. Mais ce n'était là qu'une simple conjecture, et cette conjecture était sans fondement. Faute de mieux, elle fut acceptée cependant, et c'est au traducteur français de l'ouvrage grec qu'appartint le mérite d'en fixer le premier l'âge et l'auteur [2]. Le manuscrit

---

[1] Cette courte notice portait que l'auteur, natif d'Émèse, 'Εμεσηνός, était sans doute cet Héliodore, fils de Théodose, que Philostrate cite parmi les sophistes contemporains, et qu'il appelle l'Arabique, apparemment, pensait-on, parce que la ville d'Émèse est voisine de l'Arabie. Philostrate ne donnait pas d'ailleurs cet Héliodore comme l'auteur du livre.

[2] Amyot lui-même avait adopté d'abord le sentiment d'Opsopœus. C'est ce dont fait foi le *Proesme* de cette édition de 1547. Ce *Proesme*, dans toute sa première partie, celle qu'Amyot a consacrée à l'appréciation de l'ouvrage et à la justification de son propre travail, est le même qu'on lit en tête de toutes les éditions qui suivirent. La fin seule en fut changée lorsque Amyot, en parlant de son auteur, eut à substituer à une conjecture erronée le résultat définitif et certain de ses recherches. « Quant à l'autheur de cette Histoire æthiopique, disait-il dans cette première préface, on pense que ce soit celuy Heliodorus duquel Philostratus fait mention à la fin du second livre de ses Sophistes. Ce que l'on conjecture avecques grande raison, ajoutait-il, pour la qualité de son style, qui sans point de doute est un petit (*un peu*) affaité, ainsi que l'est ordinairement celuy de ceux qui anciennement faisoient profession de retorique et philosophie tout ensemble, que l'on appeloit Sophistes... Et n'avoit ce livre jamais esté imprimé, sinon depuis que la librairie du roi Mathias Corvin fut sacagée, auquel sac il se trouva un souldat allemant, qui mit la main dessus, pour ce qu'il le vit richement estofé, et le vendit à celuy qui depuys le fit imprimer en Allemaigne. » Mais ce texte unique était bien défectueux. « Aussi, disait Amyot, si d'avanture mon jugement m'a trompé en restituant par conjecture aucuns lieux corrompus et vicieusement imprimez, les equitables lecteurs m'en devront plus tot excuser, tant pour ce que je n'ay pu recouvrer diversité d'exemplaires pour les conferer, que pour autant que j'ay esté le premier qui l'ay traduit, sans estre du labeur d'aucun précédent aydé. » Cinq ans après, en 1552, à l'époque même où Amyot faisait ses recherches en Italie, on n'avait encore rien changé aux conjectures d'Opsopœus sur l'auteur de l'ouvrage, et deux éditeurs nouveaux, l'un à Bâle, l'autre à Paris, les reproduisaient avec une égale confiance.

[redacted]

qu'Amyot découvrit en 1552 dans la bibliothèque du Vatican portait qu'*Héliodorus, celuy qui avoit composé l'Histoire æthiopique, étoit évesque de Trica, du temps de Théodosius le Grand*. Cette seconde notice rectifiait l'erreur de l'autre, et si la critique avait, dès l'origine, aux caractères de la pensée et du style, reconnu dans l'écrivain un sophiste[1], Amyot lui apprenait à s'expliquer aussi les qualités nouvelles qu'elle avait louées dans l'ouvrage, en lui révélant dans ce sophiste un chrétien, et dans ce disciple des poëtes et des rhéteurs profanes, un futur évêque de l'Église.

Cependant il fallait confirmer par d'autres autorités, et compléter, s'il se pouvait, ce bref renseignement. Amyot compulsa les *Histoires ecclésiastiques*. Il y recueillit de nouveaux témoignages à l'appui de sa découverte, et quelques détails sur Héliodore. L'auteur d'une de ces histoires, Nicéphore, lui révéla une particularité devenue célèbre. D'après l'écrivain ecclésiastique, le concile provincial de Thrace aurait ordonné que « tous les livres qui incitoyent les jeunes gens à l'amour seroyent bruslez, ou que ceux qui les auroyent composez seroyent déposez et privez de la dignité épiscopale. Héliodorus aima mieux perdre son évesché que supprimer ses livres. » « Je ne sçay, » ajoute naïvement Amyot, en rapportant cette histoire dont il ne paraît pas douter, « lequel est plus à admirer, ou la sévère austérité de ces bons pères-là, ou l'affection que porta cest évesque à une composition de sa jeunesse. » Il y avait là matière à un piquant contraste. On n'a pas manqué de rapprocher de l'évêque de Trica, perdant son évêché pour avoir trop aimé son roman, le futur évêque d'Auxerre commençant sa réputation et sa fortune par la traduction du même

---

[1] *Nam ea quæ in historiâ recitantur suavi quâdam congruentiâ sunt ab illo composita. Ac ipsa elocutio multum habet exquisitæ diligentiæ.* Bâle, Oporinus, 1552.

ouvrage. Mais cette histoire n'avait pour garant qu'un historien peu judicieux et crédule, dont le témoignage a été récusé à bon droit par les meilleurs critiques [1]. C'était cependant encore une curieuse fortune que celle de ce roman dont, à douze siècles de distance, l'auteur et le traducteur furent évêques, bons évêques même, nés l'un et l'autre à une époque où un talent profane ne fermait pas l'accès des dignités ecclésiastiques, et l'ouvrait quelquefois, soit qu'au temps d'Héliodore, la primitive Église attirât à elle les esprits d'élite nourris dans la vieille littérature, soit qu'à l'âge d'Amyot, cette littérature renaissante cherchât ses récompenses et ses honneurs dans la vieille Église [2].

---

[1] Socrate et Photius, plus dignes de foi que Nicephore, ne parlent aucunement de la déposition de l'évêque de Trica. Huet, sans nier l'histoire, la tient pour *fort suspecte*. Le père Vavasseur la combat avec sens, en disant qu'il n'était pas au pouvoir de l'évêque de supprimer un ouvrage déjà répandu. Bayle, qui rapporte ces témoignages, en appuie très-solidement la conclusion. Ajoutons que, si l'*Histoire æthiopique* est un roman, c'est un roman chaste, et que cette extrême sévérité qu'on prête au synode n'était pas du tout dans les mœurs du temps.

[2] On a prétendu même donner à Chariclée un troisième évêque pour historien. « J'ai veu escrit quelque part, » dit Sorel dans son *Berger extravagant*, froide critique des romans héroïques et des pastorales modernes, « que Chariclée a eu ce bonheur que trois evesques ont escrit ses louanges, Héliodore, que l'on dit avoir esté evesque de Trica, qui a fait son histoire, et puis J. Amyot, qui l'a traduicte, et encore Mellin de Saint-Gelais, evesque d'Angoulesme, qui en a mis une bonne partie en vers français. » Mais quand Héliodore composa l'*Histoire æthiopique*, et quand Amyot la mit en français, l'un et l'autre était jeune et bien éloigné sans doute de penser qu'un jour il deviendrait évêque. Quant à Mellin de Saint-Gelais, il ne le fut jamais; son père ou son oncle, Octavien de Saint-Gelais, fut seul élevé à l'évêché d'Angoulême, et il paraît certain que ni l'un ni l'autre n'a écrit cette prétendue traduction. L'abbé Lebœuf l'a mentionnée, il est vrai, mais sans doute sur la foi de Sorel, et aucun autre critique ne l'a citée. Octavien, mort en 1502, ne connut certainement pas le roman d'Héliodore, et n'a traduit que *les Éneides* de Virgile et les *Épistres* d'Ovide. Mellin n'a laissé, outre ses poésies légères, qu'une tragédie française, *Sophonisbe*, et un épisode imité de l'Arioste, *Genièvre*. Peut-être a-t-on attribué à l'un des Saint-Gelais une des deux imitations en vers de l'*Histoire æthiopique* qui furent publiées plus tard. (Voy. plus loin.)

Tout défectueux que fût le premier travail d'Amyot, sa traduction avait plu néanmoins, et les *libraires le pressoyent de la réimprimer*. Amyot cependant, songeant à de moins frivoles ouvrages, avait semblé, dès l'origine, n'attacher qu'un faible prix à cette première production échappée, en quelque sorte, à sa jeunesse, et il avait paru presque croire qu'il eût besoin de se la faire pardonner. *Quand tout est dict, ce n'est qu'une fable*, écrivait-il modestement, en homme qui recommande timidement son ouvrage, ou plutôt qui en abandonne à demi la défense. Son excuse, c'était de n'avoir *traduict ce livre* que *par intervale* et *aux heures extraordinaires*, pour *adoucir le travail d'autres meilleures et plus fructueuses traductions* [1]. C'était surtout de n'avoir voulu que proposer à l'*entendement travaillé d'affaires ou de grave estude* un *divertissement* honnête, qui le rende *puis après plus alaigre et plus vif à la considération des choses d'importance*. Voilà ce qu'il invoquait pour *descharge envers les gens d'honneur*. Et enfin, quand il est devenu abbé de Bellozane, précepteur de deux princes, et qu'il croit avoir besoin de plus d'excuses, s'il publie de nouveau sa traduction, ajoute-t-il, c'est qu'il lui *a semblé, puisqu'elle estoit jà* (déjà) *aux mains des hommes, qu'il valoit mieux qu'elle y fust tout entière et correcte que défectueuse d'aucune chose*. Tout disposés que nous puissions être à l'indulgence, honorons Amyot d'avoir pris les scrupuleux pour juges. Il livra donc sa traduction complétée et *amendée;* mais il n'avait pas inscrit son nom sur l'édition de 1547, il ne l'inscrivit pas non plus sur celle de 1559 [2],

---

[1] *Proesme du Translateur*, de l'édit. de 1547 et des suivantes. — Ces *traductions*, c'étaient celles de Plutarque et de quelques tragédies grecques, peut-être même (si c'est à cette époque qu'il faut les rapporter) celles d'Olympiodore et d'Athanase, qui ne nous sont point parvenues.

[2] Cette réimpression de l'*Histoire æthiopique*, que nous donnons comme de 1559, a été cependant rapportée à l'année 1554 par Niceron et plu-

quoique écrire cette préface, ce fût bien s'avouer l'auteur du livre. Les corrections qu'il avait faites étaient heureuses. Traducteur plein de conscience, philologue habile, il avait travaillé pour les éditeurs futurs, éclairé les savants en ne voulant qu'instruire les illettrés, et s'il n'avait pas partout irrévocablement fixé le texte et infailliblement saisi le sens, l'érudition du moins trouva beaucoup à recueillir dans cet essai qui donnait déjà à notre langue quelques-unes de ses plus gracieuses pages [1].

Le succès de l'ouvrage s'accrut à cette révision [2]. L'*Histoire æthiopique* charma le XVI[e] siècle. La faveur publique ratifia le jugement que le traducteur, dans sa préface, portait sur son original. On loua *la grande honnesteté* de toute l'histoire et la moralité de sa conclusion ; on admira ces tableaux où *les passions humaines sont peinctes au vif,* ces harangues qui animent le récit et où l'*artifice d'éloquence est très-bien employé,* l'ingénieuse liaison des scènes, l'intérêt bien ménagé qui tient l'*entendement tousjours suspendu,* mérites aujourd'hui communs, ornements vulgaires, mais alors nouveaux et pompeusement loués, comme marquant le premier type d'un genre de composition qui allait merveilleusement à nos mœurs et à nos goûts modernes [3]. Au XVII[e] siècle, cette faveur durait encore. On sait l'estime que l'évêque

---

sieurs critiques, souvent inexacts d'ailleurs en tout ce qui concerne l'histoire des ouvrages d'Amyot. Cette douteuse édition de 1554 n'existe dans aucune des bibliothèques de Paris, et n'a été citée ni par Brunet, ni par Barbier.

[1] Voir notamment l'édition de *Bourdelotius,* 1619. Bourdelot, dans ses notes fort estimées, discute fréquemment la leçon qu'avait adoptée Amyot, *Gallicus interpres*, et le cite comme une autorité.

[2] Les réimpressions furent nombreuses : 1570, 1575 (Lyon), 1575, (Paris), 1583, 1584, 1588, etc.

[3] Du Verdier constate le succès de ce roman, et ne trouve pas à le mieux louer qu'en empruntant les termes mêmes d'Amyot. Les premiers éditeurs de l'ouvrage, tout en exagérant l'éloge, comme on pardonne de le faire à ceux qui éditent, au XVI[e] siècle surtout, un livre retrouvé, avaient ap-

[redacted]

d'Avranches faisait de cet ouvrage, et les éloges qu'il lui donnait [1]. On sait surtout comment l'*Histoire æthiopique* charmait à Port-Royal l'âme délicate et l'imagination passionnée de Racine, toujours réprimandé pour la lire et la relisant toujours, l'apprenant enfin tout entière pour lui donner dans sa mémoire un asile d'où ne l'arracherait pas la sévérité de Lancelot. Notre grand tragique prit les premières leçons de la science du cœur dans ce gracieux récit des épanchements et des épreuves d'une chaste tendresse, dans cette histoire de deux jeunes amants, inspirant tant de passions et n'en ressentant qu'une, résistant, au sein d'une prospérité inespérée, ou dans les chaînes et au milieu des persécutions du sort, à toutes les séductions de l'ambition et à toutes les tentations du vice. Racine avait cru trouver là le sujet d'une tragédie. Il admirait, nous dit son fils, le style de l'auteur et l'artifice merveilleux avec lequel sa fable est conduite. Sa pièce toute composée, il l'abandonna sur un conseil de Molière. Le juge était compétent, et sans doute la tragédie mauvaise. Quant au sujet, valait-il moins que le sujet préféré par Molière de *la Thébaïde?* Quoi qu'il en soit, ces vives impressions des premières années du poëte, ce premier essai de son talent furent-ils sans influence et sans fruit, et

---

précié du moins non sans justesse tout ce que l'*Histoire æthiopique* offrait d'heureuses nouveautés. *Omnium humanorum affectuum*, écrivait Opsopœus, *absolutissimam quamdam imaginem, et fidei ac constantiæ pulcherrimum exemplar auctor adumbravit... nonnullorum populorum ritus et mores eruditè describit... Pudicam et castam*, disait d'après Opsopœus un autre éditeur, panégyriste trop prolixe, *puris, pudicis, castis et honestis verbis persequitur historiam... Suavi, conditâ, liberali, politâ et quasi verborum sententiarumque floribus conspersâ oratione... elegantissimis digressionibus, parergis ornatissimis, exornationibus lepidissimis temperans omnia* (René Guillou, Paris, 1552). *Oratio est nitida*, écrivait le célèbre Mélantchon, *mira varietas consiliorum, occasionum, eventuum et affectuum, et vitæ imagines multas continet.* (Ep. en tête de l'éd. de Bâle, 1552.)

[1] *De l'origine des Romans*, édit. de 1670, et surtout édit. de 1678.

n'en retrouve-t-on pas la trace dans ses autres ouvrages? Qui ne songe, en suivant Héliodore dans le palais de cette princesse d'Égypte éprise pour Théagène de l'amour de Phèdre pour Hippolyte, ou plutôt encore de Roxane pour Bajazet, aux tragédies de notre grand poëte? Avait-il oublié, quand il les écrivit, le roman qui avait enchanté sa jeunesse? Dans la résistance de Théagène à l'amour d'Arsacé qui dispose de sa fortune et de sa vie, dans ces tergiversations et ces feintes nécessaires par lesquelles il amuse une passion crédule, mais qui pèsent à sa loyauté, dans le caractère ardent et altier de la princesse, n'y avait-il pas, pour le peintre de Roxane et de Bajazet, plus d'une inspiration et plus d'un souvenir? Atalide n'est-elle pas tout entière dans Héliodore? N'est-ce pas Chariclée, possédant seule le cœur de son amant qui veut tout sacrifier pour elle, lui conseillant elle-même de feindre pour se sauver, et par un sentiment d'invincible défiance, par une inconséquence si vraie, s'alarmant des concessions auxquelles elle l'a poussé, et toujours prête à croire que leur salut n'en exigeait pas tant? Les deux fiancés du roman grec passent par ces mêmes alternatives de haute faveur et de disgrâces, dont la fière sultane de Racine récompense son espoir entretenu ou châtie ses instances repoussées. Comme Roxane, Arsacé veut se venger sur l'amante des dédains de l'amant; et ne retrouve-t-on pas, jusque dans le dénoûment, le menaçant laconisme de cette lettre qu'envoie le prince absent et outragé [1], et la mort sanglante de l'épouse coupable faisant rentrer l'ordre dans le palais?

---

[1] « Oroondates à Arsacé, salut. Envoyez-moi tout incontinent cette lettre reçue, Chariclea et Theagenes, prisonniers du roy, pour les luy transmettre. Mais envoyez-les-moy de bon gré, si vous voulez; car aussy bien me seront-ils amenez par force si vous ne voulez, et si ferez que je croiray assurément ce que Achemenes m'a rapporté. » N'est-ce pas cette lettre

C'était dans le texte grec que Racine avait lu et appris par cœur Héliodore. Mais le naïf traducteur à qui il trouvait une grâce inimitable, et dans lequel il aimait à lire les malheurs et les sentiments de Monime [1], dut assurément embellir pour lui des charmes et de la jeunesse de son style le romancier de la Grèce vieillissante. Le Tasse lut sans doute aussi dans Amyot, à la cour de France, le roman d'Héliodore, auquel il ne dédaignait pas d'emprunter ses fictions [2]. Car, si on s'accordait à louer l'*Histoire æthiopique*, on s'accorda aussi à lui rendre en l'imitant un autre hommage. Coup d'essai du génie grec, elle en était restée le chef-d'œuvre ; Héliodore, disait Huet, avait été l'Homère des

---

qui, sous la plume de Racine, est devenue l'ordre suivant, envoyé par Amurat dans des circonstances toutes pareilles ?

> Avant que Babylone éprouvât ma puissance,
> Je vous ai fait porter mes ordres absolus.
> Je ne veux point douter de votre obéissance,
> Et crois que maintenant Bajazet ne vit plus.
> Je laisse sous mes lois Babylone asservie,
> Et confirme, en partant, mon ordre souverain.
> Vous, si vous avez soin de votre propre vie,
> Ne vous montrez à moi que sa tête à la main.

[1] Préface de *Mithridate*.

[2] En effet, l'histoire de la naissance de Clorinde, au douzième chant de la *Jérusalem délivrée*, est tout à fait l'histoire de la naissance de Chariclée, au livre quatrième de l'*Histoire æthiopique*. Chez l'un et l'autre écrivain, c'est une reine d'Æthiopie qui, pour avoir longtemps regardé la blanche figure d'une jeune vierge représentée dans son palais, donne le jour à une fille dont la blancheur *la feroit mescroire d'avoir forfaict à son honneur ;* pour échapper aux soupçons jaloux de son mari, et soustraire sa fille au déshonneur d'une naissance flétrie, la reine se décide à l'abandonner, non sans larmes et sans touchants adieux. On sait comment le Tasse imite Virgile et ses autres devanciers : il les traduit ; il se fait leur copiste, pour leur donner un rival. C'est ainsi qu'il a imité Héliodore. — L'auteur de la *Jérusalem* vint en France pendant qu'il composait son poëme, et il passa toute une année à la cour de Charles IX. La gloire d'Amyot était alors dans tout son éclat. N'est-ce pas vraisemblablement le traducteur français qui a révélé au poëte italien le secret de la naissance de Clorinde ?

romanciers, et du mariage de Théagène et Chariclée étaient déjà issus, disait-on, tous les héros et toutes les héroïnes des histoires que nous avaient laissées la Grèce [1]. La filiation se continua de nos jours. Nos premiers romans relèvent, en partie, de l'*Histoire æthiopique* par leurs qualités comme par leurs imperfections. Quand on perdit le goût des Amadis et des Lancelot, et que le roman chercha des voies nouvelles, de *Théagène et Chariclée* et du *Pastor Fido* se forma ce nouveau genre dont s'éprit le XVII[e] siècle. A l'imitation de l'*Histoire æthiopique* on eut des *histoires* de tous les pays, l'*Histoire Négrepontique, Celtique, Asiatique, Africaine. Lysandre et Caliste, Tarsis et Zélie, Orphise* et tant d'autres amoureux de romans se proposèrent Théagène et Chariclée pour modèles [2]. On s'efforça d'imiter *la belle suite* de cette histoire, l'habile enlacement de ses aventures [3]; et ces aventures mêmes, avant de savoir les chercher dans les incidents de la vie moderne, on les chercha dans ceux de la vie grecque ou romaine. On emprunta la plupart du temps à l'histoire de l'antiquité (autant du moins que le roman empruntait alors à l'histoire) les sujets et les héros des fables nouvelles. On tira grand parti des pirates; on imagina des changements extraordinaires de la destinée semblables à ceux de l'*Histoire æthiopique,* des amants qui se perdent et se retrouvent,

---

[1] Sorel, *Bibliothèque française*, chap. des Romans héroïques.

[2] L'auteur même dont l'inimitable satire acheva de discréditer les romans de chevalerie, Michel de Cervantès, s'essaya avec moins de succès dans ce genre nouveau qui allait les remplacer, en composant, à l'imitation de l'*Histoire æthiopique* d'Héliodore, l'*Histoire septentrionale de Persilles et Sigismonde.* — « Au lieu des enchantements des romans de chevalerie, disait Sorel dans son *Berger extravagant*, il y a des livres où l'on trouve des choses qui passent pour vraisemblables, et celuy sur lequel se sont formés tous les autres est le roman d'Héliodore. »

[3] « Le dénoûment de l'ouvrage est admirable, il est naturel, il sort du sujet, et rien n'est plus touchant ni plus pathétique..... Le Guarini, et, après luy, M. d'Urfé, ont bien sçeu imiter ce bel endroit, en la reconnoissance de Mirtil et en celle de Sylvandre. » Huet, 1678.

[redacted]

cachent leur condition, puis se font reconnaître : on en composa tout *Zayde*. En gardant l'ordre et les inventions du roman grec, on n'en imita pas moins, on en raffina même les beaux sentiments; on y ajouta une quintessence de tendresse et des recherches de galanterie toutes modernes. Si l'on trouvait dans le roman grec quelques traits affectés, on s'y attachait de préférence. C'était le temps des soupirs fidèles et de l'héroïsme de la constance amoureuse; aussi ne voyait-on rien de *plus héroïque* dans Héliodore que cette fidélité des deux amants : on en faisait une loi du genre. On ne reprochait à Théagène que de n'être pas assez vaillant [1]. Car si les enchantements avaient disparu de la scène, les grands exploits y étaient toujours de rigueur, et le souvenir des mœurs chevaleresques y accréditait encore les vaillants coups d'épée. Enfin, le grand défaut du roman d'Héliodore, dit un excellent critique dont il est aussi difficile de récuser les jugements que de les refaire [2], c'était « de ne point faire connaître un état de la société, de ne représenter ni un siècle, ni un pays. Ainsi Héliodore promène longtemps ses personnages dans l'Égypte; mais cette Egypte n'est ni l'ancienne Égypte, ni l'Égypte des Perses, ni celle des Ptolémées, ni celle des Romains. Il met sous nos yeux les fêtes et les assemblées publiques d'Athènes, mais il n'emploie que des traits vagues qui ne montrent ni Athènes libre, ni Athènes conquise. » On exagéra encore ce

---

[1] C'était le sentiment d'Amyot lui-même. *Il defaut*, disait-il, *à l'Histoire æthiopique l'une des deux perfections requises pour faire une chose belle, c'est la grandeur, à cause que les contes, mesmement quant à la personne de Theagenes, auquel il ne fait exécuter nulz mémorables exploits d'armes, ne me semblent point assez riches.* Sorel appuyait ce jugement, et eût voulu *des actions plus généreuses*, de *plus beaux exploits de guerre.*

[2] M. Villemain, *Essai sur les romans grecs.* — V. aussi M. Ampère, *Anciens auteurs français*, Revue des Deux Mondes, 1841.

défaut dans « ces prolixes romans du XVII[e] siècle, où l'on faisait consister l'imagination à ne rien peindre suivant la nature. » Le roi d'Éthiopie du roman d'Héliodore sembla avoir servi de modèle à « ces rois de Perse ou d'Arménie dont M[elle] de Scudéri faisait grand usage. » De là, à côté de *Cyrus* et de ces vingt rois de *la Cléopâtre*, ce roman de *Polexandre,* le modèle du genre, à qui l'on faisait naïvement un mérite de ce que, dans trois éditions successives, ses événements et ses personnages avaient changé de siècle, et s'étaient trouvés placés avec une vraisemblance égale au temps de Charles-Martel, dans le siècle de Charles VIII, ou à la cour de Charles IX [1].

Cependant, si Héliodore était bien loin de Walter Scott, ce n'était pas à dire pour cela que la vérité historique manquât à tous ses tableaux. C'étaient d'assez fidèles peintures de mœurs, et qui ont été heureusement renouvelées de nos jours, que ces descriptions de la vie maritime et guerrière des corsaires d'Égyte, vie toute de luttes et de rapines, mais où le brigandage n'exclut pas la discipline, ni la violence des passions la générosité du caractère. Mais si l'ouvrage portait une date et peignait une époque, c'était surtout par l'influence chrétienne qui s'y faisait déjà sentir, et y marquait cet âge de transition, où une société païenne encore par les institutions et les souvenirs modifiait déjà ses mœurs et se pénétrait des idées nouvelles. Écrit avec une imagination restée toute profane et un cœur déjà converti, le roman était bien fait pour plaire à ces lecteurs modernes dont l'imagination redevenait toute païenne, alors même que leur âme restait le plus chrétienne. C'étaient encore les usages, les croyances antiques; c'étaient déjà une tendresse moderne, une pureté morale et des délicatesses de sentiment inconnues aux anciens. Héliodore avait pu à bon droit pro-

---

[1] Sorel, *Bibliothèque française.*

[redacted]

poser son histoire *aux jeunes gens comme un tableau de chasteté*[1], et Huet louait avec raison cet air d'honnêteté qui éclate dans tout l'ouvrage. L'*Histoire æthiopique* introduisait la première le christianisme dans ces jeux de l'imagination grecque abandonnés jusque-là à une honteuse licence. Les dieux de l'Olympe y intervenaient encore[2], mais déjà presque à la manière du Dieu des chrétiens, investis d'attributs semblables, honorés souvent de mêmes hommages. Sans doute les maximes et les mœurs du paganisme n'avaient pas perdu tous leurs droits. Si la pudeur de Chariclée emprunte à la loi évangélique des scrupules tout nouveaux, vigilante dans la résistance, mais encore ingénue dans la passion, repoussant la pensée du mal, mais sans cette craintive réserve qui en voile soigneusement l'image, l'amante, la fiancée de Théagène emprunte souvent à Homère la langue naïve de Nausicaa. Si le romancier arme la chasteté de ses deux amants d'une force toute chrétienne, il laisse à ses autres personnages leurs mœurs grecques, moins souvent peut-être pour tirer de là quelque contraste, que par une de ces contradictions si fréquentes à cette

---

[1] Amyot lut en effet sur son manuscrit de Rome quelques mots qu'il traduisait ainsi : *Héliodorus, Phénicien, a proposé aux jeunes gens un tableau de chasteté, afin que, voyant le loyer qui lui est promis, ils s'estudient d'en mériter la couronne.*

[2] A la fin de l'ouvrage, on lisait même ces mots: *C'est la fin du livre de l'Histoire æthiopique qu'a composée un Phénicien,* de la race du soleil, *Heliodorus.* On a trouvé, dans cette prétendue descendance, un motif de douter qu'Héliodore fût chrétien. Le doute, comme l'a dit Bayle, était mal fondé. Le célèbre évêque de Ptolemaïs, Synesius, ne se donnait-il pas pour descendant d'Hercule? Rien de plus fréquent à cette époque que ce mélange de traditions mythologiques et de christianisme. Telle était la puissance de ces vieux souvenirs, qu'après avoir eu si longtemps pour complice de leurs mensonges la raison, qui n'y voyait plus que de poétiques fables, ils se perpétuaient encore à côté de la foi nouvelle qui les traitait d'idolâtrie.

époque [1]. Même alliance d'influences diverses dans le style Les formes de l'éloquence ecclésiastique s'y mêlent au souvenirs perpétuels, à l'imitation constante de l'antiquité de la poésie profane ; car Héliodore est de cette époque de décadence où la littérature grecque se copie curieusement elle-même, et il n'échappe pas aux défauts de son temps. Comme ses contemporains, il imite par le plagiat; il transporte dans sa prose ces fragments de poésie, qui sont encore des citations dans Plutarque, mais qui bientôt après passent dans le texte du discours et se confondent avec lui. Il paye son tribut à ce faux goût, qui refait l'antique naïveté avec effort, et rajeunit ce qu'il emprunte par l'affectation et la recherche. De là, dans Héliodore, à côté du peintre naïf des sentiments du cœur, qui sait trouver des pensées d'un charme attendrissant et simple, le sophiste d'une élégance un peu froide, qui exagère sa métaphore, et force l'expression qu'il s'approprie à de nouveaux sens et à de nouvelles alliances, le rhéteur qui cherche l'amplification et prête aux passions de longs discours, chargés de réminiscences et ornés d'antithèses [2].

---

[1] Sans doute, les mœurs dissolues d'Arsacé font mieux ressortir la vertu de Théagène, qu'elles éprouvent sans pouvoir la vaincre. Mais Gnémon, par exemple, est-il placé là pour faire contraste, et n'est-ce pas un personnage tout grec, fort semblable à ceux dont le théâtre ancien décrivait les aventures et la vie?

[2] Ainsi, au deuxième livre, quand Théagène croit avoir devant lui le corps inanimé de Chariclée, il exhale en ces termes sa douleur : « Hélas! vous ne respondez pas; l'éternel silence clost cette bouche prophétique, cette bouche céleste qui parloit divinement. Les ténèbres detiennent celle qui estoit la splendeur des sacrifices, et sont maintenant les deux yeux estaintz qui naguères esblouissoyent tous les autres de leur beauté, lesquelz le meurtrier qui vous a tuée ne regarda jamais, j'en suis bien asseuré. Hélas! comment donc vous appelleray-je? Sera-ce ma fiancée? Las! je ne vous puis plus espouser! Mon espousée? Las! vous n'avez jamais essayé que c'est que de noces! Comment donc vous nommeray-je? Par quel nom vous appelleray-je désormais? Sera-ce point par le vostre propre, Chariclea, le plus doux qui sçauroit estre? O Chariclea, doncques, assurez-vous

[redacted]

Tel est l'auteur à qui Amyot prêta une élégance d'une autre date, celle de son langage aux grâces naïves et négligées. Il avait tout *embelli,* disait du Verdier, son contemporain, *en termes et langage des plus élégants.* Il avait peint les délicatesses de la pudeur et les grâces de la jeunesse, fait parler l'amour et pleurer la douleur, avec son expressive ingénuité de diction. C'était vraiment la langue du cœur, celle des douces passions et des naïves tendresses, que cette langue d'un tour si naturel, pleine d'abandon et de douceur, empreinte d'un sentiment si vrai. Souvent même n'atteignait elle pas à l'éloquence, et ne savait-elle pas heureusement retracer le siége de Syène, ces vives batailles dont le roman est plein, et ces tableaux qu'Héliodore a su colorer d'un reflet du génie épique de la Grèce? Elle était pourtant infidèle à Héliodore, comme elle le fut à Longus. Elle ne rendait pas tout l'artifice de son style. La recherche ingénieuse du mot ou de la pensée, l'industrie de la forme, l'éclat poétique de l'image, tout ce qui enfin,

---

que vostre amy est loyal. Vous me recouvrerez tantost; car, pour les dernières oblations et offertes funèbres, je vous vais offrir ma mort et sacrifier mon sang amoureux. » Il y a là sans doute quelques accents vrais et pathétiques. Mais, quoique Amyot ait, dans son heureuse version, tout rendu plus simple, qui ne trouve trop d'art dans l'opposition soigneusement arrangée des premières pensées, et qui ne reconnait un artifice familier à l'éloquence ancienne dans ces interrogations de l'amant, se demandant quel nom convient le mieux à son amante? Ces antithèses d'ailleurs faisaient fortune. Nos poëtes tragiques en ornaient les déclamations de leurs personnages. Hérode, dans la *Mariamne* de Hardy, et dans celle de Tristan, pleurait, avec ces réminiscences d'Héliodore, la mort de Mariamne. Voici ce que devenaient les pensées si naïvement rendues par Amyot:

Mariamne a des morts accru le triste nombre?
Ce qui fut mon soleil n'est donc plus rien qu'une ombre?
Quoi, dans son orient, cet astre de beauté,
En éclairant mon âme, a perdu la clarté?....
Aurait-on dissipé ce recueil de miracles?
Aurait-on fait cesser mes célestes oracles,
Et ce qui fut mon tout, ne serait-il plus rien?

aux époques de décadence, constitue l'art et fait la nouveauté du style, tout cela se perd ou s'affaiblit fréquemment dans la traduction d'Amyot. L'élégante concision du tour grec se délaye trop souvent chez lui dans une phrase traînante et chargée de mots, déparée quelquefois par des expressions populaires : défauts déjà signalés dans ses autres ouvrages[1], et qui sont de l'époque plutôt encore que de l'écrivain, mais qui semblent cependant se faire plus souvent sentir dans la traduction d'Héliodore que dans les traductions qui suivirent : car l'*Histoire æthiopique* était l'essai de la plume d'Amyot, et si son style avait déjà, dans ce premier ouvrage, sa grâce limpide et naïve, il devait plus tard se fortifier, se châtier davantage. Amyot était de ces esprits laborieux et modestes en qui l'étude et l'âge ne cessent de perfectionner le talent.

La traduction d'Amyot jouit sans partage de la vogue[2], jusqu'à l'époque où les variations du langage suscitèrent au

---

[1] Voy. sur le Longus, l'Éloge, p. 32; sur le Plutarque, p. 33 et suiv.

[2] Nous ne parlons pas ici d'une obscure traduction de l'*Histoire æthiopique réduite en cinq chants* et *mise en vers* par Claude Cartault (Auxerre, 1612). On traduisait volontiers alors en vers même la prose, pour peu qu'elle se prêtât à une version poétique. Marot avait traduit ainsi des Dialogues d'Érasme et de Lucien. L'écrivain qui versifiait l'*Histoire æthiopique* était un grand admirateur de Ronsard et un méchant poëte de son école. Dans sa plate traduction, il était peu resté de la grâce d'Héliodore; et toutefois il semblait qu'on y retrouvât parfois comme un écho éloigné et affaibli de la version d'Amyot. Vers le même temps, le plus fécond de nos tragiques, Alexandre Hardy, qui déjà en 1628 avait composé, disait-il, *cinq cens poëmes dramatiques*, devança Racine en mettant l'*Histoire æthiopique* en *tragicomédie*. Il l'avait *réduite en huit poëmes dramatiques consécutifs*. Il y a bien des gens aujourd'hui qui innovent, on le voit, beaucoup moins qu'ils ne pensent. L'usage de mettre des romans en drames, et de donner à ces drames des proportions pareilles, avait été un des essais de notre théâtre moderne à ses débuts, avant d'être un des expédients de notre fécondité stérile, et une des spéculations de notre littérature mercantile. Ce poëme dramatique, où la poésie ne valait pas mieux que la mise en scène, eut cependant, en 1628, les honneurs d'une seconde édition. Racine ne l'avait-il pas connu, et en avait-il profité, comme il avait fait d'abord, pour sa *Thébaïde*, de l'*Antigone* de Rotrou?

[redacted]

vieil écrivain, non pas des détracteurs, mais pis que des rivaux, d'officieux correcteurs. Ce n'était pas qu'on ne reconnût qu'Amyot était *un fort habile homme; mais le temps ne lui avait pas permis de mieux faire*, et il ne s'agissait que de faire parler Héliodore *un peu plus doucement*. L'écrivain anonyme qui, en 1616, rendait ainsi l'ancienne traduction *un peu plus douce* et Amyot un peu plus jeune, c'était un sieur d'Audiguier, une des autorités de l'Académie naissante, qui, méchant auteur des aventures de *Lysandre et de Caliste* et de celles d'*Aristandre et de Cléonice*, donnait à la fois à Héliodore un traducteur et un rival[1].

La tentative, il faut le croire, eut quelque succès, puisqu'en 1626 l'auteur quitta l'anonyme et publia une édition nouvelle. Ce succès, toutefois, ne découragea pas un autre écrivain, Montlyard, qui, tout en protestant n'avoir pas cru pouvoir mieux faire qu'Amyot, se laissa décider, *obliger*, pour mieux dire, par les prières de ses amis, à *mettre en lumière* une traduction qu'ils *trouvaient conforme au langage du temps*[2]. Il avait fait sur l'œuvre d'Amyot un travail analogue à celui que fit plus tard l'abbé Tallemant sur le Plutarque. Écrivain sans caractère, il avait, comme d'Audiguier, ôté au style d'Amyot sa grâce et sa couleur pour lui ôter son air de vieillesse. Comme si tout ne se tenait pas dans le langage, comme si l'on pouvait en changer l'âge sans y tout altérer, et toucher d'une main indiscrète et vulgaire à l'œuvre du talent sans la défigurer, chacun d'eux avait cru, en fondant l'ancienne traduction dans la nouvelle, embellir celle d'Amyot de tout ce qu'il y mettait du sien, et s'approprier pour la sienne tout ce qu'il gardait de lui :

Cependant le sujet ne paraît pas avoir porté bonheur à ceux qui s'y sont essayés. Le poëte Dorat débuta par là, et une seule soirée vit naître et mourir, en 1765, sa tragédie de *Théagène et Chariclée*.

[1] Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*.

[2] Paris, 1633.

comme il arrive d'ordinaire, ils avaient gâté l'ouvrage qu'ils retouchaient, et n'y avaient presque rien pris qui ne se ternît sous leurs mains.

Depuis ces auteurs, on a essayé, de nouveau, de recommencer l'œuvre d'Amyot. Aucune traduction n'a réussi à faire oublier la sienne. Et quelle autre plume eût pu mieux rendre, et avec une grâce plus touchante, un récit comme celui-ci? — Les deux amants sont captifs. Chariclée, pour gagner du temps, vient d'accorder au chef des pirates une promesse de mariage qu'on exige d'elle : Théagène la croit infidèle : ils se retrouvent seuls. « Théagènes cependant se prit à larmoyer et à souspirer, ne disant pas un tout seul mot à Charicléa, mais invoquant continuellement les dieux à tesmoins. Et elle luy demanda adonc si c'estoyent leurs communes misères qu'il lamentoit à la manière accoustumée, ou s'il luy estoit point survenu quelque nouvelle douleur, qui le fist ainsi fort gémir et souspirer. — Et que peut-il estre (respond Théagènes) plus nouveau ne [1] plus contre Dieu et raison, que violer son serment et faulser la foi promise, et que Chariclèa m'ayt mis en oubly, inclinant à en vouloir espouser un autre que moy? — Ah! ne dictes jamais cela, dict la pucelle, et ne me soyez en le disant plus grief [2] que ne sont les maux que j'endure. Et veu [3] que vous avez faict espreuve suffisante de moy et de mon vouloir, par tant d'effaicts et d'expérience, ne soupçonnez point ma loyauté

[1] Ni; c'était la vieille forme dérivée de *nec;* les Italiens disent *nè*.

[2] Pénible, *gravis;* le mot n'est resté que comme substantif.

[3] Vu; cette orthographe *veu* était un signe de l'origine du mot, signe alors tout étymologique (car à cette époque, dit Théodore de Bèze, *eu* sonnait toujours *u*), mais qui autrefois avait répondu à une prononciation différente; quand du participe de *videre*, en italien *veduto*, par contraction on fit *ve-u* en supprimant la consonne intermédiaire, les deux syllabes restèrent d'abord distinctes, *véu;* on prononça de même *séur* (sûr) de *securus*, *méur* (mûr) de *maturus*, *scéu* (sçu, su) de *sçavoir*, etc., et même *éu* ou *évu* de *avoir;* le peuple fait souvent de l'archaïsme sans s'en douter.

maintenant pour quelques paroles accommodées au tems, et dictes pour le bien de vous et de moy..... Car quant à moy, je ne nye point que je ne sois malheureuse et infortunée : mais aussi puis-je bien asseurer qu'il n'y a force ne violence si grande qui peust faire varier la pudicité de mon vouloir. Il n'y a qu'un tout seul point en quoy je sçache jamais avoir failly à estroitement garder toutes les loix de tempérance, ce fut quand premièrement je mis mon amour en vous, combien que[1] l'amour fust sainct et légitime... N'estes-vous donc pas bien loing de sain jugement de croire que j'aye vouloir de préférer un barbare à un Grec? un brigand à un amy? — Et que vouloit donc dire vostre belle harangue? » dit alors Théagènes. Il insiste, et ses inquiétudes expriment toute la force de son amour. « O dieux! » dit Chariclėa, en *le mouillant tout de ses larmes,* « combien agréable et plaisante m'est, amy Théagènes, vostre doubte [2] et crainte de moy, quand elle me donne clairement à cognoistre que tant de calamitez et de malheurs n'ont encore nullement diminué l'affection et bonne amour que vous me portez. Mais soyez seur (*sûr*), Théagènes, que nous n'aurions pas maintenant la liberté de parler seulement ensemble, si je ne l'eusse ainsi promptement accordé et promis. Car (comme vous sçavez) qui combat ouvertement contre l'impatient desir de celuy qui est le plus fort, il ne faict que l'enflamber[3] et augmenter davantage : mais qui par doulce parole lui

---

[1] Quoique; *comecchè, quantunque,* disent les Italiens; c'est en vertu du même rapport d'idées que les Latins disaient *quamvis, quantumvis, quantuscumque.*

[2] Doubte (syncope de *dubita,* contraction barbare de *dubitatio*) était autrefois du féminin. Il l'était même encore dans Balzac et dans Voiture. *Nos doutes seront eclaircies,* disait Malherbe.

[3] C'était la vieille forme du mot *enflammer,* la seule que donne le *Thresor de Nicot.* Par corruption du mot latin *flamma,* on avait fait *flambe :* « La *flambe* s'amortit incontinent en cendres, » disait Amyot. De là sont restés *flamber, flambeau, flamboyant,* etc.

cede et condescend à son vouloir, il attiedist ceste première fureur bouillante..... Ce que prevoyant, je me suis moy-mesme donnée de paroles, commettant la conduite du reste au bon esprit qui dès le commencement a entrepris de conduire et garder nostre amour [1]. »

---

[1] En 1822 parut une nouvelle édition, revue et corrigée, de la traduction d'Amyot. L'éditeur, homme de savoir et de goût, M. Trognon, n'avait pas voulu tenter sur l'Héliodore le travail que Courier, dix ans auparavant, avait fait sur le Longus. Tout en relevant, avec une sévérité peut-être excessive, des inexactitudes de traduction et des défauts de style, il donnait au public le texte d'Amyot retouché avec réserve, d'une main circonspecte et délicate.

CHAPITRE II.

TRADUCTION DE DAPHNIS ET CHLOÉ; CRITIQUE DE CET OUVRAGE AU POINT DE VUE MORAL; LES TRADUCTEURS SUBSÉQUENTS; GOUT DU RÉGENT POUR LA PASTORALE DE LONGUS; P. L. COURIER, SES CRITIQUES ET SON ÉDITION.

La traduction de *Daphnis et Chloé* fut, comme celle de l'*Histoire æthiopique*, un des ouvrages de la jeunesse d'Amyot. Mais la *Pastorale* de Longus est bien éloignée de cette décence et de cette pureté chrétienne qui plaisent dans l'ouvrage d'Héliodore. Elle eut cependant, par une pareille singularité de fortune, deux futurs évêques, deux futurs précepteurs de rois pour traducteurs. « J'ai traduit avec plaisir ce roman dans mon enfance, » écrivait Huet, qui en avait entrepris, en effet, un siècle après Amyot, une traduction latine qu'il n'acheva pas : « Aussi, ajoutait-il, c'est le seul âge où il doit plaire. » Huet cherchait à se défendre, et il en avait besoin, contre son propre jugement; car il venait de parler des « obscénités » du roman « qu'il faut, disait-il, être un peu cynique pour lire sans rougir. » Mais la sévérité de l'arrêt avait trop nui par avance à la validité de l'excuse; l'indulgence de l'auteur pour un de ses goûts de jeunesse s'accordait mal avec les scrupules du critique. Aussi le sous-précepteur du dauphin crut-il devoir, peu d'années après[1], sacrifier, à ses fonctions sans doute, à Bossuet peut-être, juge sévère en pareille matière, sinon

[1] La *Lettre à M. de Segrais sur l'origine des romans* avait en effet paru une première fois en 1670, en tête du roman de *Zayde,* alors attribué à Segrais. Elle fut imprimée à part, dans une seconde édition, en 1678, avec plusieurs changements, quelques jugements plus sévères, et des développements beaucoup plus étendus. C'est cette dernière édition qui a servi de texte à une traduction latine, faite en 1682, à la Haye. Mais la première édition a été constamment réimprimée en tête de *Zayde.*

tout à fait son excuse, du moins la dangereuse restriction de son premier jugement, et interdire également à tous les âges le goût pernicieux d'un pareil ouvrage. « Je m'engageay dans mon enfance à traduire cet auteur, » ajouta-t-il alors en se condamnant mieux, ou en ne s'excusant plus du moins que sur l'ignorance du mal, « avant que de bien connoître ce qu'il a de bon et de mauvais, et sans savoir combien la lecture en est dangereuse à cet âge et peu honneste mesme à un âge plus avancé. » Et pourquoi ne pas rappeler ces paroles, quoique Amyot ait traduit le roman qu'elles condamnent? Pourquoi ne pas dire qu'une critique honnête doit souscrire à la rigueur de ce jugement? Peut-être la grâce et le talent désarment-ils trop aisément la sévérité morale. L'art ici a presque couvert le vice. Tout occupée de louer l'un, la critique n'a-t-elle pas paru trop indifférente à l'autre?

Et pourtant n'y avait-il pas ici quelque lieu d'être sévère? Que la pudeur et un chaste sentiment de respect mutuel luttent dans le cœur de deux amants contre les tentations des sens, c'est un spectacle auquel s'intéressent des cœurs honnêtes, et qui a sa moralité vraie. Je sais bien que le romancier licencieux emploiera tout son art à mettre la pudeur aux prises avec des circonstances qui obligent le lecteur à absoudre la faute. Et cependant, dans cette lutte, quel lecteur honnête ne prendra le parti de la vertu, n'en désirera le triomphe, ne craindra la chute et ne s'en affligera? Mais quand on ne donne pour abri à la vertu, au lieu de la chasteté, que l'ignorance; quand deux amants sont gardés l'un contre l'autre non par un reste d'amour pour le bien, mais parce qu'ils ne savent pas faire le mal, m'intéresserai-je à une pudeur dont ils ignorent le prix, qu'ils n'ont souci de défendre et qu'ils ne cherchent qu'à perdre? Purs par volonté et redoutant de faillir, ils m'eussent fait aimer leur vertu; chastes malgré eux, vicieux ingénus, pour qui

faillir c'est s'instruire et trouver ce qu'ils cherchent de concert, peuvent-ils me faire aimer leur ignorance à laquelle ne se mêle pas même un instinct secret de pureté? L'intérêt est déplacé; ce n'est plus le parti de la vertu qu'on prend, c'est celui du vice; on ne redoute plus de voir s'égarer l'une, on est impatient de voir s'éclairer l'autre; il n'y a plus chez le lecteur rien du bon sentiment, le mauvais seul est en jeu. La peinture plaît par les mauvais penchants qu'elle flatte. Chloé n'a pas même, pour nous attacher à son innocence, cette instinctive réserve de la pudeur féminine qui soupçonne vaguement qu'elle a quelque chose à défendre et craint un mal dans ce qu'elle ne connaît pas. Embelli, paré de toutes ses grâces, l'instinct des sens est sans contre-poids. Le frêle obstacle qui l'arrête ne sert qu'à tenir l'esprit en suspens, à piquer plus vivement une curiosité licencieuse jusqu'au terme trop prévu de l'histoire. Tardive et plaisante honnêteté que celle du dénoûment, de cette union qui légitime à temps un amour jusque-là sans scrupules! C'est fort à propos vraiment que, l'éducation terminée, le mariage vient pour en recueillir les fruits, condition à laquelle n'avait songé personne, supplément inattendu de la vraie conclusion du roman!

Est-ce à dire cependant que dans la *Pastorale* de Longus il n'y ait quelquefois des tableaux plus voilés, que cette tendresse qui s'éveille dès l'enfance n'ait, du moins au premier degré de son ignorance, dans ses naissants désirs et ses vagues aspirations, quelque chose de plus délicat et de plus contenu? Sans doute cette ignorance inquiète, qui, dans ses efforts pour s'éclairer, fournit bientôt au pinceau du romancier de honteux tableaux, à son début du moins peut produire quelquefois presque les effets de la pudeur; à la grossière histoire des sens se mêle l'histoire plus délicate du cœur. Seule, celle-là nous eût répugné; celle-ci nous attache et fait lire l'autre. Mais le cœur même ici s'efface

bientôt devant les sens, pour ne plus nous laisser voir qu'un matérialisme d'amour qui tend à ses fins sans inquiétudes de conscience ni bonté morale, qui y touche sans un instant de combat ni une pensée de remords. L'intérêt n'a pas d'autre soutien. Tout ce que Longus ajoute à son histoire, c'est le choquant épisode de la courtisane Lycenion qui vient donner au vice confiant et ingénu les leçons du vice exercé. C'est cet autre épisode qui, au récit d'une passion du moins conforme à la nature, mêle le tableau de ces désordres dont les mœurs grecques ne cachaient pas la honte dans le silence de l'asile qui les couvrait; ce sont quelques aventures froides et communes, partie obligée des romans grecs, des expositions d'enfants, des rapts, des débarquements de corsaires, des combats, qui semblent un hors-d'œuvre dans le récit. Aussi l'invention, au fond, est-elle pauvre, et l'auteur, pour y suppléer, abuse du seul ressort de son roman. De là une situation qui ne se prolonge qu'aux dépens de la vraisemblance, une ingénuité toute factice, en même temps hardie et aveugle, que rien n'arrête et que rien n'éclaire : bizarre mélange de vicieuse volonté et de naïveté puérile, contradiction que la raison n'excuse que parce que l'imagination en aime le piquant spectacle.

Toutefois, un art ingénieux a su répandre une grâce élégante et fraîche sur ces voluptueuses peintures[1]. Il y a un charme plein de séduction dans ce début du sentiment de l'amour, dans ces naïvetés passionnées où se révèle un penchant dont la peinture n'a jamais plus d'attrait que quand il ne sait pas encore bien où il va[2]. A ce tableau se mêlent avec bonheur quelques jolies descriptions de la nature champêtre, dont les douces et pénétrantes impressions

[1] Voir quelques pages charmantes de M. Villemain sur Longus, dans son *Essai sur les romans grecs*.

[2] Voy. l'Éloge, p. 30-32.

conspirent avec la passion qui naît et se développe au milieu d'elle.

Tant d'agrément et d'élégance a été bien senti et bien apprécié par Huet[1]. Et cependant Huet n'a pas publié sa traduction. Amyot, au contraire, nous a donné la sienne. Il n'était pas encore évêque, il est vrai ; mais il élevait déjà Charles IX et Henri III. Eût-il en 1559 composé cet ouvrage? Sans oser le nier, nous en douterions volontiers. C'était une mauvaise lecture à proposer aux jeunes princes, et Amyot ne leur voulait mettre que d'honnêtes et beaux exemples sous les yeux. Toutefois sa traduction était écrite depuis longtemps ; le succès de l'*Histoire æthiopique* semblait promettre à la *Pastorale* de Longus le même accueil ; les mœurs fort indulgentes semblaient absoudre ou excuser le traducteur ; que d'illustres contemporains osaient bien davantage ! Un siècle plus tard, Amyot eût peut-être sacrifié son ouvrage. Alors, il ne supprima que le passage le plus licencieux de l'histoire. L'attachement de l'écrivain pour son œuvre prévalut sur les scrupules de l'abbé de Bellozane et du précepteur des princes. Toutefois la traduction parut sans nom d'auteur ni préface[2]. Amyot avait bien pu se justifier, quoiqu'il l'eût fait d'un ton un peu embarrassé, d'avoir traduit l'*Histoire æthiopique*. Mais douze ans après, quand, lié par des obligations nouvelles, il publiait un ro-

---

[1] « Le style de Longus est simple, aisé, naturel, et concis sans obscurité ; ses expressions sont pleines de vivacité et de feu ; il produit avec esprit ; il peint avec agrément ; il dispose ses images avec adresse ; les charactères sont gardez exactement ; les passions et les sentiments sont traittez avec une délicatesse assez convenable à la simplicité des bergers... Il ne pèche guères contre la vraysemblance que dans les machines, qui y sont employées sans discrétion, et qui ont corrompu le dénouement de la pièce. » *Origine des romans*, édit. de 1678.

[2] Paris, *Vincent Sertenas*, 1559, imprimé avec *les Affections de divers amants, faictes et rassemblées par Parthenius de Nicée, ancien autheur grec, et nouvellement mises en françoys*, et avec *les Narrations d'amour de Plutarque*. Le privilége du livre est du 1er juillet 1559.

man beaucoup moins chaste, bien autre eût été son embarras. Il se tira d'affaire par le silence. Dans la suite, il sembla presque abandonner sa traduction ; c'est la seule qu'il n'ait pas réimprimée de son vivant. Aussi bien, deux ans après la publication de son ouvrage, Amyot était nommé grand aumônier, puis évêque ; ces libres tableaux allaient désormais trop mal à ses mœurs comme à ses devoirs.

Vers les dernières années du XVI[e] siècle, la langue des traductions d'Amyot avait déjà subi quelques changements ; plusieurs de ses locutions vieillissaient. Quelques écrivains de ce temps traitaient dès lors ceux qui les avaient précédés de quarante ans, comme quarante ans plus tard on les traita eux-mêmes. Ils n'attendaient même pas la fin du siècle pour s'ingérer d'ajuster au goût moderne les plus excellentes productions de notre langue, des ouvrages dont les auteurs avaient à peine cessé de vivre. En 1594, un de ces écrivains s'imagina que le moment était venu de donner au public une édition corrigée de la traduction d'Amyot. *Sa phrase* lui paraissait *grossière ;* il voulait, disait-il, la polir, et changer quelques mots pour d'autres *plus usités.* Il tint moins qu'il ne promettait, et quelques futiles changements d'orthographe ou de mots semblèrent, dans l'édition rajeunie, marquer moins encore la date d'un nouveau style que la médiocrité du nouvel écrivain[1].

[1] *Histoire des pastorales et* BOCAGERES *amours de Daphnis et Chloé. Edition reveue, corrigée et augmentée d'additions en marge, oultre les précédentes, et de quelques gayetés champestres, tirées du plaisir des champs du seigneur Gauchet.* Ces *gayetés* consistent en une pièce de vers toujours plats et souvent burlesques *sur la Feste et dance du village.* Quant aux *additions en marge*, ce sont, pour la plupart, de puériles réflexions de l'éditeur, des considérations de cette nouveauté et de cette importance-ci : *Le baiser est un principal tesmoignage d'amour.* Cette traduction fut réimprimée en 1596 et en 1609. On insérait volontiers alors, à la suite des traductions d'auteurs anciens, quelques pièces modernes qui s'y rattachaient tant bien que mal par quelque analogie. En 1578, avait paru une nouvelle traduction de Longus, avec ce titre : « *Histoire et amours*

Aussi ces changements ne parurent-ils pas suffire ; car, peu de temps après l'époque où l'on donnait aussi au public une traduction nouvelle d'Héliodore, un contemporain de d'Audiguier, un romancier comme lui, préludant à ses compositions originales par une traduction, refit celle de Longus [1]. Toutefois, Pierre de Marcassus ne donnait ce travail que comme *un pur divertissement de son esprit ;* il avait aussi peu songé, disait-il, à *renverser la gloire* d'Amyot qu'à *établir la sienne* ; cette traduction ne semblait guère servir qu'à faire mieux attendre *un grand ouvrage*, pompeusement annoncé, où *son ambition l'avait porté,* et qui devait donner aux Français à la fois Ovide, Arioste et le Tasse. Cet ouvrage, c'était un roman de *Clorimène*. Quant à la traduction de Longus, en en faisant si peu de compte, la vanité dédaigneuse de l'écrivain ne croyait sans doute pas la si bien juger. C'était encore une œuvre sans couleur, d'où les grâces d'Amyot avaient disparu, et où celles de Longus s'étaient ternies. Cette plume licencieuse et vulgaire semblait faner en y touchant ces peintures où elle se complaisait. Qui ne serait péniblement choqué du contraste, en passant de la diction vivante et vraie du vieux traducteur au style terne de ces présomptueux écrivains, aux rajeunissements insipides de cet âge de transition, où l'on croit si aisément s'être affranchi des défauts d'un langage dont on a perdu surtout le charme naïf, et devancer la perfection d'un

---

pastoralles de Daphnis et Chloé, escripte premièrement en grec par Longus, et maintenant mise en françoys, ensemble un débat judiciel de Folie et d'Amours, fait par Dame L. L. L. (Louise Labé, Lyonnoise), plus quelques vers francoys, lesquels ne sont pas moins plaisants que recreatifs. P. M. D. R. (par mademoiselle des Roches), Poetevine. » Catherine des Roches était cette fameuse héroïne des *Grands Jours* de Poitiers, à laquelle, à propos d'une puce, Pasquier et tous les beaux esprits du temps adressaient, en latin et en français, tant de jolis vers.

[1] Daphnis et Chloé, *traduit de l'original grec en nostre langue francoise, et augmenté du tiers outre les premières versions, par le sieur de Marcassus, avec enrichissement de figures en taille-douce,* 1626.

style dont on n'a le plus souvent encore ni la correcte élégance, ni la netteté lumineuse?

Malgré ces traductions, la *Pastorale* de Longus ne jouit pas en France, dès l'origine du moins, d'une fortune égale à celle de l'*Histoire æthiopique*. Néanmoins, cette idylle amoureuse ne fut pas sans influence sur nos romans modernes. Elle leur fournit quelques aventures [1]. Elle contribua surtout à propager, et chez nous, et en Italie, où Annibal Caro la traduisait, le goût de ces pastorales, de ces *bergeries,* dont l'*Astrée* de d'Urfé offrit un modèle tant vanté [2]. Toutefois ce furent les mêmes scènes champêtres, plutôt que les mêmes mœurs. La passion, aussi vive dans nos fables modernes, y fut plus contenue et plus raffinée. Tout fut moins vrai dans la vie des bergers et moins simple dans leur attachement; mais tout y fut plus chaste. L'amour fut un sentiment tout autre, et nos romans procédèrent à cet égard de l'*Histoire æthiopique* bien plus que de *Daphnis et Chloé*. Aussi, quand eut prévalu cette doucereuse et pure tendresse qui faisait soupirer Horatius Coclès et Clélie, allongeait le chemin de l'amour de tous les détours et de toutes les stations du fleuve du Tendre, et pardonnait à peine un

---

[1] « Ce qui me met en colère principalement contre ce livre, fait dire Sorel à un des personnages de son *Berger extravagant,* c'est que je croy qu'il a donné sujet à plusieurs d'en vouloir aussi faire d'autres de bergeries, et je vous asseure qu'ils l'ont si bien imité, qu'ils font tous que leurs bergers ne connaissoient ni leur père, ni leur mère, et qu'estant petits enfans, ils avoient esté emportez avec leur berceau par quelque desbordement de rivière, tellement qu'ils avoient esté trouvez par quelque homme qui les avoit fait eslever. Regardez si Guarini, dans son *Berger fidèle,* n'est pas si sot qu'il use de la mesme invention, et si une infinité d'autres ne le font pas encore, comme si cela estoit de l'essence de la *Bergerie* d'avoir esté perdu en enfance. »

[2] « Il me paroît assez croyable, écrivait Huet, que M. d'Urfé a pris de Longus l'idée de ses Pastorales, ou que, s'il l'a prise de la Diane de Montemayor, ou de l'Aminte du Tasse, ou du Pastor Fido de Guarini, ou de quelqu'une des autres Pastorales italiennes qui sont en si grand nombre, Longus, que ceux-cy ont vraysemblablement imité, est le premier modèle des uns et des autres. »

[redacted]

baiser, à moins toutefois qu'il ne fût *surpris très-galamment*[1], on ne tarda pas à penser que cette licencieuse histoire de Longus était trop pleine de *privautés* et *bien éloignée de la politesse de nos romans*[2]. On trouva que Chloé aimait trop et accordait trop tôt, et que, s'il convenait peut-être aux bergers de tant demander, il était certainement bien séant aux bergères de moins éprouver de passion et de refuser plus longtemps. On condamna l'amante de Daphnis comme ayant dérogé au bel usage en honneur dans les romans et à la pudeur de son sexe.

Aussi cet ouvrage fut-il peu populaire au XVIIe siècle[3]. Le goût s'en perpétua-t-il cependant au sein de cette petite société, épicurienne et un peu sceptique, qui n'eut pas les scrupules de Mlle de Scuderi[4], et où le XVIe siècle était fort en honneur? Est-ce des salons de Ninon de Lenclos que la *Pastorale* de Longus vint aux mains du duc d'Orléans? Quoi qu'il en soit, le romancier traduit par Amyot jouit bientôt d'une vogue nouvelle. Cette sensuelle peinture, bien faite pour plaire au Régent, lui inspira une prédilection particulière. On dit que rien n'a plus d'attrait pour le vice blasé que le spectacle de l'ingénuité qui s'instruit au mal. Or, tout le roman était là, et rien ne voilait la nudité du tableau. L'histoire parut digne au Régent d'être enrichie de dessins, *illustrée*, dirait-on aujourd'hui. D'une main habile, l'auguste artiste *que le respect nous défend de nommer*, disait un éditeur subséquent, dessina lui-même des figures,

---

[1] *Parnasse réformé.*

[2] Bayle, *Dictionnaire historique*, art. LONGUS.

[3] Il y en eut plusieurs éditions, grecques seulement ou grecques-latines, mais vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, la première en 1598, les suivantes en 1605 et en 1606. Cependant, en 1660, l'ouvrage fut de nouveau publié et traduit en latin. Les éditeurs eux-mêmes jugeaient alors très-sévèrement les licencieux tableaux de Longus.

[4] Voy. la Préface de l'*Ibrahim Bassa*.

devenues célèbres, qui retracent les principales scènes du roman, c'est-à-dire souvent les plus libres.

Imprimée en 1718 aux frais du prince[1], l'édition qu'ornaient ces gravures avait été publiée seulement pour ses familiers, ses maîtresses et quelques grands seigneurs. S'il daignait esquisser ces graveleux dessins, le duc d'Orléans réservait du moins l'œuvre de ses mains à un public de choix. Mais la *Pastorale* était séduisante, les gravures piquantes, l'exemple de la cour tout-puissant; le privilége même qu'on prétendait lui attribuer devenait pour le public un attrait de plus; contre le vœu du prince, l'édition fut bientôt répandue, puis souvent reproduite. Ce fut l'origine d'une faveur qui ne se démentit pas. Les figures, les éditions, les traductions nouvelles se multiplièrent rapidement[2], et la société française, en adoptant les mœurs du duc d'Orléans, adopta son ouvrage favori : ce goût nouveau fut une des parties de l'héritage.

L'édition de 1718 reproduisait le texte d'Amyot. Et quelle traduction nouvelle eût rendu avec autant de naturel et d'attrait ces jolis détails et ces scènes de passion naïve? Comment enlever au roman, sans lui retirer de son prix, ces fraîches couleurs, cette simplicité délicate qu'Amyot emprunte si bien ou ajoute si heureusement à Longus? Le naïf a-t-il jamais une grâce plus piquanteque quand il prête sa franchise de traits aux voluptueux détails? Les préjugés contre l'ancienne langue tombaient devant ce tableau d'une touche si heureusement ingénue, et le goût ne trouvait plus rien de barbare à cette langue toute nouvelle qui donnait à la diction la même jeunesse qu'aux personnages[3].

---

[1] Cette réimpression est la plus célèbre, mais n'est pas la plus ancienne. Une édition antérieure avait paru en 1716. — Voy. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque.*

[2] Quelques-unes de ces éditions enrichies de dessins, furent exécutées avec un grand luxe, et sont de vrais chefs-d'œuvre d'art.

[3] Nous empruntons l'expression à M. Villemain.

Cependant l'éditeur de Longus n'avait pas adopté le texte d'Amyot sans y faire quelques changements. Tout en respectant le plus souvent l'ancienne orthographe, comme une partie du vieux style, on la modifia sur quelques points, pour la rendre plus uniforme, la rapprocher de l'étymologie, ou de nos usages modernes. On changea quelques mots et quelques tours qui semblèrent trop surannés. A l'aide de meilleurs textes, on rendit leur vrai sens à quelques phrases mal comprises par Amyot. Celui-ci n'avait connu qu'un manuscrit incomplet, de plus il avait omis ou abrégé à dessein les moins chastes détails. On refit avec soin, dans sa langue même, les passages qu'il avait craint de traduire ou n'avait pas connus. Ainsi complétée et retouchée, cette traduction fut, sauf quelques variantes, reproduite par lesé diteurs qui suivirent. Le public s'obstina à préférer le vieil auteur aux traducteurs nouveaux, dont on sait à peine aujourd'hui les noms[1]. Longus avait, comme Héliodore, trouvé, dès 1559, en France son définitif interprète.

Amyot, comme traducteur de Longus, n'eut donc pas véritablement de rivaux : il n'eut à subir que des remaniements tout bénévoles. Mais ce sont là souvent de perfides services. Les éditeurs du XVIIIe siècle n'avaient pas cependant, pour leur temps, trop altéré l'ancien texte. L'œuvre d'Amyot a subi une transformation plus considérable et plus récente.

Toutes les lacunes de l'ouvrage n'avaient pas été comblées au dernier siècle. Quelques pages manquaient encore

---

[1] Un de ces traducteurs publia, en 1757, les *Amours pastorales de Daphnis et Chloé, traduites du grec de Longus par Amyot, avec une double traduction.* L'anonyme qui donnait cette double ou seconde version de Longus en regard de celle d'Amyot, sans redouter la comparaison, était un médecin littérateur, Le Camus. L'ouvrage fut encore traduit par Mulot et de Bure de Saint-Fauxbin.

au premier livre. En 1809, P. L. Courier, le mordant pamphlétaire, habile helléniste, comme chacun sait, et studieux amateur de notre vieille langue, découvrit enfin, dans un manuscrit de Florence, le fragment si longtemps ignoré. On connaît l'histoire de la fameuse tache d'encre et la querelle qui s'ensuivit. On sait comment, dans une lettre pleine d'ironie et de fiel[1], la verve du satirique vengea l'érudit des bibliothécaires trop ombrageux de Florence. Cependant Courier avait fait imprimer le texte désormais complet de Longus, et, dans la même année, il avait publié une édition nouvelle de la version d'Amyot[2]. La préface était sévère pour Amyot, et plus rigoureux encore dans les notes, Courier y maltraitait singulièrement notre vieux classique. Ce n'est pas qu'il lui refusât la naïveté, l'agrément, le mérite même d'une traduction parfois si gracieuse et si précise *qu'il ne se peut rien de mieux*. Il se faisait même honneur d'avoir rétabli *les belles et naïves expressions* qu'avaient maladroitement changées les éditeurs précédents. Mais, impitoyable pour les défauts de la traduction et les exagérant trop souvent, il relevait, sans compter les fautes qu'avait rendues inévitables la corruption des premiers textes, nombre d'inexactitudes, d'obscurités, de contre-sens, de lourdes paraphrases, de longues *traînées de langage*, le tout, moins en critique éclairé qui signale les imperfections, les blâme avec mesure et les explique, qu'en

---

[1] Lettre à M. Renouard.

[2] Le texte fut publié dès l'année 1810, et quelques mois après parut la traduction d'Amyot, revue et complétée : les deux ouvrages tirés à un fort petit nombre d'exemplaires. Deux nouvelles éditions de la traduction française parurent en 1813 et en 1821, cette dernière, avec ce titre : *Les Pastorales de Longus ou Daphnis et Chloé, traduction de Messire Jacques Amyot, en son vivant évêque d'Auxerre et grand aumônier de France, revue, corrigée, complétée, de nouveau refaite en grande partie par Paul Louis Courier, vigneron, membre de la Légion d'honneur, cidevant canonnier à cheval, aujourd'hui en prison à Sainte-Pélagie.*

pamphlétaire accoutumé au ton railleur ou violent de la satire. Il dénonce Amyot pour ses infidélités, du même style qu'il dénonçait les bibliothécaires florentins pour leurs sottes attaques. Bachet de Meziriac lui-même avait eu pour Amyot plus d'égards[1]. A cette méchante guerre de critique, Courier semble perdre plus d'une fois sa justesse de sens. Il reproche à Amyot son abondance, comme un calcul de rhéteur, d'artisan de périodes, et le prétend capable de *faire gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase*[2]. Oublie-t-il donc, car il ne le dit jamais, que si la prolixité est le défaut de l'auteur, c'est aussi, et surtout, l'inévitable défaut d'une langue qui s'essaye, dans cette lutte inégale où il faut rendre une diction ingénieuse et concise par un langage qui se forme à peine à la précision et à l'art du style? Courier relève vivement dans Amyot de vrais commentaires où disparaissent souvent les délicatesses de Longus, ses grâces fines et discrètes; le reproche, sans doute, n'est pas sans fondement; l'écrivain moderne, dont la verve piquante est toujours classique et contenue, la bonhomie, finement étudiée et ménagée avec art, ne conçoit pas une bonhomie moins savante; et cependant, pourquoi tant blâmer et arguer si rudement de *sottise* le bon Amyot, parce qu'il ne s'aperçoit pas qu'il rend mal les finesses de demi-mot, *tout occupé* qu'il est, comme le reconnaît Courier lui-même, *du sens*

---

[1] Tantôt Courier reproche à Amyot d'être toujours resté *homme de collége*; tantôt, avec moins de bon goût encore, trouvant dans la traduction d'Amyot le mot de *gros bouvier*, il prétend qu'*il n'y a qu'un gros évêque tel qu'était messire Jacques Amyot qui puisse entendre ainsi Longus*; il livre au ridicule les façons de parler qu'Amyot *a crues fort galantes*, l'accuse de ne pas *traduire*, mais de *trahir, non tradurre, ma tradire*, reprend sa *sottise*, l'inconvenance de ses termes, et le reste à l'avenant.

[2] C'étaient là d'ailleurs une phrase familière à Courier, et un reproche assez banal sous sa plume : car il l'adresse exactement dans les mêmes termes à Plutarque. (Lettre à M. et à M[de] Thomassin.)

de son auteur et du soin de le rendre clair? Pourquoi ne pas même tenir compte de ces utiles scrupules de netteté qui se conciliaient mal alors avec la brièveté du tour? Pourquoi ne pas pardonner à la naïveté moins fine, mais aussi plus vraie, d'un autre âge? Est-il juste encore de reprocher *la grossièreté, l'obscénité* de ses termes au traducteur qui retranchait par scrupule les passages les plus licencieux de son auteur? Peu s'en faut que Courier ne se croie la conscience plus sévère parce qu'il a l'oreille un peu plus délicate. Ce censeur rigide traduit pourtant les plus libres morceaux de Longus, et pis encore[1] : il se rassure apparemment en songeant que, s'il rend des pensées obscènes, il n'use du moins que d'expressions choisies, et ne dit rien qu'en mots à double sens. Sans doute une morale sévère a quelque chose à reprocher à Amyot, mais c'est d'avoir tracé ces tableaux, ce n'est pas d'en avoir forcé les traits, et le reproche atteint du même coup son moderne éditeur. Qu'est-ce donc que cette délicatesse ombrageuse qui se choque si fort de quelques différences de goût, que cette bienséance moderne, plus intolérante sans être au fond plus scrupuleuse, qui s'offense des vieux usages et de l'innocente sincérité d'un style, non pas assurément licencieux à plaisir, mais seulement simple et franc?

La mesure manquait donc à cette critique souvent étroite. Mais ce texte si sévèrement jugé, Courier entreprit de le retoucher, et les remaniements valurent mieux que la critique. Cette restauration d'un monument vieilli fut exécutée avec art. Nous eûmes un nouvel ouvrage où se retrouvaient sans doute les plus heureuses expressions du vieil auteur, et dont ce qui restait de sa bonhomie et de sa grâce faisait surtout le prix; mais son style était refondu, son tour avait pris

[1] On sait qu'il a traduit l'*Ane de Lucius de Patras*, un des plus licencieux ouvrages que l'antiquité nous ait laissés.

[redacted]

une précision plus correcte; sa phrase était mieux dégagée, plus courte, plus habilement construite. Amyot avait plus de coquetterie dans sa grâce et d'artifice dans sa naïveté; il savait mieux les délicatesses et les bienséances de sa langue. Ainsi corrigé, c'était un écrivain de deux âges : du XVIe siècle, par les vieilles qualités qu'il conservait, il était du XIXe, par les nouvelles qualités qu'on lui donnait pour corriger ses vieux défauts.

On a beaucoup loué cette tentative. Pour qui admet ce remaniement des anciens auteurs, pour qui n'est pas choqué de cette alliance de qualités d'âges divers, et ne cherche, dans un ouvrage qui lui plaît, ni l'écrivain, ni l'époque; pour celui-là sans doute, la traduction corrigée est plus agréable, plus nette, plus facile à lire. Mais s'il est quelques rares critiques qui gardent le culte des vieux textes, aiment que, dans un ouvrage, tout ait une date et soit de même époque, cherchent dans chaque livre un auteur et son style propre, enfin trouvent bon que d'ordinaire chacun parle sa langue, et qu'on laisse aux anciens la leur; ceux-là n'iront pas jusqu'à se plaindre sans doute qu'une main industrieuse ait touché à l'œuvre d'Amyot pour l'embellir; mais peut-être ne cesseront-ils pas d'aller chercher dans l'œuvre originale les vieux tours, fussent-ils un peu traînants, la naïveté primitive, fût-elle un peu embarrassée dans sa phrase, et populaire dans ses termes; ils donneront un regret à la vieille orthographe disparue : Amyot perfectionné ne leur fera pas oublier tout à fait le véritable Amyot si naturel et si gracieux dans ses imperfections mêmes.

Courier avait traduit dans ce même style, demi-moderne, demi-gaulois, le fragment qu'il avait retrouvé. Là, peut-être plus encore qu'ailleurs, parce que l'écrivain était plus libre, un observateur attentif découvrait aisément ces anachronismes de tours, ce mélange, nous dirions presque ce contraste, d'une science de style et d'une jeunesse de dic-

tion qui ne furent pas contemporaines dans notre langue. Mais, l'objection une fois écartée, cette naïveté refaite avait de la grâce ; cette vieille langue curieusement apprise et corrigée avec goût, mêlait avec bonheur la finesse et l'ingénuité; artistement travaillée, elle gardait encore quelque air de négligence ; toute factice, elle charmait par l'agrément de la simplicité. Les inexactitudes d'Amyot étaient d'ailleurs soigneusement corrigées, le texte et le sens de l'auteur partout fixés, les lacunes de l'ancienne traduction mieux remplies par une version plus fidèle et une contrefaçon plus adroite. Enfin l'art moderne même, qui se mêlait au style ancien, l'appropriait mieux, par tout ce qu'il y ajoutait de précision et d'industrie, au vrai caractère de la diction de l'original. L'esprit de Longus, sa subtile élégance avaient trop disparu, nous l'avons dit, dans la naïve diffusion d'Amyot. Courier les faisait revivre; il rétablissait en partie le trait, l'antithèse, la symétrie des mots. OEuvre de sophiste, le roman grec, sous la plume d'Amyot, était devenu plus simple; il se rapprochait de sa forme primitive, en redevenant plus artificiel avec Courier. A ce titre encore, la tentative pouvait paraître un service rendu à Amyot, à Longus, au public. Le succès si rare en pareille œuvre justifiait l'entreprise.

[redacted]

CHAPITRE III.

De la traduction de Diodore de Sicile; quels caractères la distinguent, et quelle place elle doit occuper parmi les ouvrages d'Amyot; traductions antérieures de Diodore; de l'influence de cet historien au XVIe siècle.

La traduction de Diodore de Sicile est la moins connue de toutes les traductions d'Amyot. C'est la seule qui ne soit pas restée associée, comme une imitation excellente et durable, au nom de l'écrivain qu'elle reproduisait, la seule que la postérité n'ait pas mise au nombre de ces ouvrages qui, composés par le modeste traducteur pour représenter quelque monument de la littérature grecque, devenaient eux-mêmes des monuments du langage moderne.

Cette fois, il est vrai, le modèle prêtait moins à l'heureuse originalité de la copie. A traduire Diodore, qui fût devenu célèbre? Par quels éminents mérites de style se signaler en pareille œuvre? Comment déployer surtout ces qualités où excellait la langue d'Amyot, en rendant ce zélé compilateur, dont l'exacte, mais sèche diction manque presque toujours d'élégance et de caractère? Ce n'était plus Longus avec ses frais tableaux, Plutarque avec son attrayante vérité de couleurs, Héliodore même avec les grâces délicates de son récit. Amyot avait pu sans peine donner de ces auteurs une aimable et vive image; leur charme de naturel allait bien à son pinceau; et, quand ils avaient abandonné les grâces simples pour les calculs de l'art, leur nouvelle élégance même, quoique en changeant souvent de nuance sous la main du naïf interprète, reflétait encore ses brillan-

tes images ou ses fines couleurs dans la pittoresque ingénuité de notre jeune idiome. Le style de Diodore, au contraire, dans sa simplicité sans relief et sa brièveté historique, offrait trop rarement quelque qualité dont le reflet colorât la diction de son traducteur, animât et embellît sa naïveté; et, il faut bien le dire, si Amyot n'avait traduit que Diodore, en eût-il traduit les 40 livres tous retrouvés, sans une matière plus favorable et un meilleur soutien pour son talent, au lieu d'être ce traducteur de génie qui a eu la gloire des meilleurs originaux et la popularité des plus aimables, il n'eût vraisemblablement été que l'un des premiers parmi ces traducteurs estimables et utiles, mais oubliés, qu'a éclipsés sa renommée.

Peut-être cependant cet ouvrage ne méritait-il pas tout à fait l'exception, qui, de toutes les œuvres d'Amyot, l'a fait seul oublier de la postérité. Amyot n'a pas lutté sans succès contre les difficultés de sa tâche, et quoique moins bien secondés par son sujet, ses précieux dons de style se retrouvent encore dans cet ouvrage. Une diction égale, correcte, précise, voilà tout ce que comportait le plus souvent la traduction de Diodore; et ces qualités modestes, mais difficiles du style tempéré, qui semblent réservées, au moins dans leur perfection, aux langues déjà mûres et bien réglées, Amyot a su les donner souvent à son langage. Sa version a de l'agrément et de la netteté. Elle plaît par l'aisance et la lucidité du tour, par la pureté de la diction. Cette imitation accuse rarement quelque gêne; cette simplicité n'a rien de rude ni de vulgaire. Peut-être même, suivant plus aisément la phrase claire et facile de Diodore, Amyot est-il moins souvent alors embarrassé dans sa période, et traînant dans ses constructions, qu'il ne le fut plus tard quand il eut à rendre les tours moins simples d'une diction plus industrieuse et plus compliquée.

Un autre caractère semble encore distinguer cette traduc-

[redacted]

tion. Publiée par Amyot peu après son retour d'Italie [1], composée sans doute, en partie du moins, pendant son voyage, elle paraît porter, plus qu'aucune autre, la trace de cette influence qu'exerçait alors la langue italienne sur notre idiome. Elle offre en plus grand nombre peut-être ces locutions que le perpétuel mélange des deux peuples, l'ascendant du génie de l'Italie, le goût de cette brillante et précoce littérature, si puissante alors sur la nôtre, accréditaient en France, et mêlaient en foule au vocabulaire incertain de notre langue et à ses formes indécises; locutions dont l'emploi affecté devenait à la cour une des modes du temps (car le langage avait déjà les siennes) et dont H. Estienne poursuivait l'abus de sa plus impitoyable ironie et de toute la chaleur de son patriotisme littéraire [2].

Cette imitation du parler d'un peuple qui avait eu déjà deux siècles de langue classique et de génie, pouvait être d'ailleurs légitime et utile, pourvu toutefois qu'elle fût bien

---

[1] *Sept livres des Histoires de Diodore Sicilien, nouvellement traduyts de Grec en Françoys*; Paris, Vascosan, 1554. Ce sont les livres qui commencent à l'expédition de Xerxès et finissent à la mort d'Alexandre.

[2] *Dialogue du langage François italianizé et aultrement desguisé*; curieuse et spirituelle satire de tous ces travestissements du *nayf langage François*, que quelques courtisans mettaient en vogue. C'est là une critique que H. Estienne a développée avec prédilection dans tous ses ouvrages de philologie française, dans son traité de la *Précellence du langage François*, et surtout dans la *Préface* de la *Conformité de notre langue avec la langue grecque*. Emprunter à l'Italie, c'est, à ses yeux, faire aveu d'infériorité, et il défend d'un zèle trop jaloux la prééminence de notre idiome, pour ne pas prendre ombrage de ces emprunts. Il y a là pour lui une question d'honneur national. Pourquoi d'ailleurs piller les autres? Ne sommes-nous pas assez riches? « Il n'y a point d'ordre que, paresse de cercher (chercher) ce qui est chez nous, allions bien loing aux emprunts... Nous laissons les mots qui sont de nostre creu (crû) et que nous avons en main, pour nous servir de ceux que nous avons ramassez ailleurs. » Plus d'un contemporain faisait entendre la même plainte. « Le trafic et commerce que nous eusmes sous les règnes de François I[er] et Henri II avec l'Italie, disait Pasquier dans ses *Recherches*, nous apporta plusieurs mots affectés de ce pays-là. »

réglée, et que notre idiome, n'empruntant rien qu'avec choix à celui dont il se prétendait l'émule, n'altérât pas, par impatience de s'enrichir, son originalité propre et son caractère[1]. Encore Henri Estienne avait-il raison quand il voulait qu'on remontât avant tout aux sources communes des deux langues[2], plutôt que de recueillir chez un peuple moderne des dérivés déjà marqués du génie d'un autre idiome; et si, dans sa prédilection pour le grec, il put paraître juge parfois exclusif des titres de noblesse des mots[3], son jugement ne le trompait pas lorsque, s'élevant contre

---

[1] C'était là le péril que signalait avec une grande justesse de sens H. Estienne en critiquant « ce françois desguisé, masqué, sophistiqué, fardé et affecté à l'appétit de tous ceux qui sont aussi curieux de nouveauté en leur parler comme en leurs accoustrements. » Ce n'est pas qu'il condamnât et qu'il s'interdît à lui-même l'emploi des locutions italiennes, quand elles lui semblaient nécessaires. Mais il eût voulu « desguiser si bien ce que nous emprunterions, que bientost après il ne peust estre recongneu par ceux mesme qui l'auroyent presté, et par succession de tems fust françois naturalizé. » *Préface remonstrant quelque partie du desordre et abus qui se commet aujourd'huy en l'usage de la langue françoise.*

[2] « S'il faut venir aux emprunts, pourquoy ne ferions-nous pas plustost cest honneur aux deux langues anciennes, la grecque et la latine (desquels nous tenons desja la plus grande part de nostre parler), qu'aux modernes qui sont (sauf leur honneur) inferieures à la nostre ? » Et ce dont se plaignait surtout l'habile helléniste, c'est que « ce françois ainsi italianizé, en changeant de robbe, perdoit (pour le moins en partie) l'accointance qu'il avoit avec ce beau et riche langage grec. « Or on sait quel prix attachait H. Estienne à *cette accointance*, où il voyait la marque de la supériorité de notre langue. (Voy. la note, p. 46.)

[3] Malgré cette prédilection, il était loin d'être de ces *greciseurs* obstinés *qui pensoyent tousjours pindariser*, et auxquels il n'épargnait pas ses sarcasmes. Il ne voulait pas qu'on *escorchât* le latin plus que l'italien; il critiquait *l'affectation de ces mots* sans nombre qu'*on en arrache;* et, conciliant un grand zèle pour l'idiome national avec une admiration passionnée pour ces langues et ces littératures anciennes qui lui étaient si familières et dont il publiait tant de modèles, il recommandait à ses contemporains, avant d'*italianizer*, « de feuilleter nos romans et desrouiller force beaux mots tant simples que composez, qui ont pris la rouille pour avoir esté si longtemps hors d'usage. » Les critiques les plus accrédités s'accordaient à donner le même conseil. (Dubellay, *Deffence* déjà citée, II, 6; Pasquier, *Recherches*, XIII, 3.)

les *italianiseurs*, il défendait avec verve le langage contre leurs *bigarrures* et le goût contre leur fausse délicatesse. Amyot eut un sens trop juste du génie de notre langue pour tomber dans ces écarts que relevait son savant contemporain. C'est l'antiquité qui avait formé son esprit; c'est elle qui fournit avant tout des modèles à sa langue; ce sont ses expressions et ses tours qu'il imite, qu'il combine, qu'il naturalise; aucun écrivain, si ce n'est peut-être Rabelais, n'a plus versé de locutions helléniques dans notre idiome. Imitateur assidu d'ouvrages grecs, il n'a cessé de travailler aussi efficacement que nul autre à l'œuvre que recommandait le docte enthousiasme de H. Estienne. Si à son langage tout empreint des formes antiques et pourtant si français, il a mêlé quelques locutions italiennes, ces locutions ne semblent en quelque sorte que marquer la date de son ouvrage, et à peine trouverait-on qu'elles dépassent parfois la limite d'une imitation judicieuse et discrète[1].

C'est donc à peine là une tache dans la version d'Amyot, et l'on reconnaît aisément dans le traducteur de Diodore celui de Longus et de Plutarque. S'il y a dans la brève narration de l'historien de Sicile quelques morceaux plus complaisamment développés où brille un rayon du génie grec; si parmi ces auteurs, dont les extraits rassemblés composent sa *Bibliothèque*, Diodore en a rencontré dont les récits aient laissé sur la compilation de leur abréviateur l'empreinte de leur éloquence; si son originalité, c'est-à-dire surtout son zèle pour le vrai et pour le bien, se montre quelquefois avec bonheur dans son ouvrage, si, par une *tres honneste façon de faire* que loue son interprète, il *s'arreste vouluntiers à louer et à recommander la vertu, à blasmer et à reprendre le vice;* ce sont autant d'occasions pour Amyot de jeter sur

---

[1] Voy. note O à la fin de l'ouvrage.

sa traduction quelques couleurs plus vives, ou d'y répandre la douce chaleur de sa bonté morale et d'y mettre son âme. Souvent même, si l'écrivain grec semble n'avoir pas assez de style à lui, Amyot a déjà le sien, ce style gracieux dans lequel toute pensée devient vive image ou sentiment naïf, et il semble le prêter à son original, en attendant qu'il trouve une matière plus heureuse pour l'y dessiner avec tous ses attraits. Encore, si en lui l'écrivain perd à cette différence, peut-être le traducteur y gagne-t-il quelque chose. Les qualités qui lui sont familières n'ornent souvent son langage qu'au risque de rendre sa traduction infidèle; ici Amyot se tient plus près de son original; uni et simple, le style de Diodore prête moins aux erreurs de caractère, à l'involontaire infidélité d'une traduction qui, en voulant rendre un art délicat et de brillantes couleurs, s'expose à se tromper de nuance et de ton, et substitue quelquefois l'originalité de l'interprète à celle du modèle. De toutes les traductions d'Amyot, la moins heureuse par le choix de l'auteur, la seule qui ne soit pas restée populaire, est peut-être la plus strictement fidèle.

Amyot d'ailleurs ne nous donna qu'une partie de l'ouvrage. Il vint prendre place entre deux traducteurs qui avaient déjà fait connaître à la France quelques livres de la *Bibliothèque historique*[1], et qui méritent l'un et l'autre un souvenir, car ils furent des plus estimés et des plus zélés parmi cette studieuse génération de traducteurs, dont le chef seul a eu le privilége de recueillir, après les suffrages de son siècle, ceux de la postérité. L'un, attaché par plu-

---

[1] *Les trois premiers livres de Diodore Sicilien, historiographe grec; translatez de latin en françoys par maistre Anthoine Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre ordinaire du roy Francoys, premier de ce nom : Imprimez de l'ordonnance et commandement dudit seigneur.* Paris, *les Angeliers*, 1540.

sieurs charges à la personne de François Ier semble y avoir joint celle de son traducteur ordinaire, et peut-être les autres ne furent-elles que le prix de son zèle à s'acquitter de celle-là[1]. C'était lui qui appelait une de ses versions françaises *les arreirages de la rente à laquelle il s'était soumis et obligé envers sa majesté*. C'est pour François Ier qu'il avait mis en français les trois premiers livres de Diodore, sur la traduction latine qu'en avait donnée le Pogge[2]. L'autre, dont Amyot lui-même loue *les belles versions*, était cet évêque de Marseille, conseiller, ambassadeur et historien de Louis XII, un des premiers qui assouplirent par la traduction notre vieil idiome[3]. Il venait, dit-il, de traduire Justin, et mal satisfait de la *briefveté* de ce récit, il cherchait quelque nouvelle histoire des successeurs d'Alexandre. Il finit par trouver que *Diodore en avoit escript bien au long en langue grecque*. Mais cette langue faisait pour lui de l'ouvrage lettre close; il s'adressa à Lascaris[4], lui fit valoir le plaisir que prenait Louis XII *à lire telles histoires*, reçut de lui la traduction latine des trois livres qui traitaient de

---

[1] Il a traduit le *Pro Marcello*, les *Philippiques* (de Cicéron), les *Apophthegmes* d'Erasme, etc. Son style est assez pur et assez poli pour le temps.

[2] « J'ay travaillé à mettre en nostre langue vulgaire la plus part de ce que Poge Florentin, secretaire du pape Nicolas cinquiesme, translata en latin de l'Histoire grecque de Diodore. » Pogge en avait traduit six livres, ou cinq pour mieux dire, car il divisait à tort le premier livre en deux, *contre l'intention et distinction de l'autheur*, disait justement Macault, qui avait rétabli la division de l'historien grec. La traduction du Pogge paraissait d'ailleurs fort méprisable à H. Estienne : *priorum librorum versio, vel potius perversio*, disait-il.

[3] Sa traduction de Diodore est de 1511 ou 1512, comme on le peut conclure de la date des événements que l'auteur donne dans son *Proesme* comme contemporains de la publication de son ouvrage. Cette *translation* resta longtemps manuscrite, comme toutes les autres du même auteur, dans la *librairie* (bibliothèque) de Louis XII. François Ier l'en tira, et elle fut publiée par ses ordres en 1530, puis dans une édition plus correcte, en 1545.

[4] « Messire Jehan Lascari, vostre ancien serviteur, celuy aujourd'huy qui le plus a cognoissance d'icelle langue qui est la sienne naturelle, et qui le plus a retiré de livres que l'on en trouve. » *Proesme* de Seyssel.

son sujet[1], et donna sur cette traduction une copie de Diodore, bien infidèle et bien défectueuse sans doute, semblable souvent à un extrait, mais écrite dans une langue digne d'étude, qui, plus jeune de quarante ans que celle d'Amyot, était encore du moyen âge par plusieurs de ses formes, qui par l'imitation élégante des mots et des tours antiques, par la contexture et l'enchaînement des périodes était déjà celle du xvi[e] siècle, et qui annonçait la langue moderne par une correction et une pureté précoces[2].

Cependant entre la traduction de Macault et celle de Seyssel, il restait une grande lacune à combler. Amyot ne la put remplir qu'à demi. Les livres qui faisaient suite à ceux qu'avait traduits le Pogge, avaient péri jusqu'au onzième. Amyot commença là sa traduction, et la conduisit jusqu'au point où commençait celle du traducteur de Louis XII. Quant aux vingt derniers livres, ils étaient tous perdus[3]. Le témoignage d'Amyot lui-même[4] nous a appris comment l'érudition moderne recueillait lentement alors les fragments épars du vaste monument historique de Diodore. Aucune main n'avait encore su rassembler ces débris, et reconstruire ce que le temps avait épargné de l'édifice. Amyot fut de ceux qui aidèrent à l'œuvre ou du moins le préparèrent. Des sept livres qu'il publia, deux seulement avaient été imprimés avant lui[5]. Quant aux cinq autres,

---

[1] Ce sont les livres XVIII-XX.

[2] Voy. note P à la fin de l'ouvrage.

[3] Nous n'en avons plus que quelques lambeaux. On prétendit cependant au xvi[e] siècle qu'il existait encore un manuscrit complet de l'ouvrage, et Lazare de Bayf l'affirmait à H. Estienne, sur la foi d'un renseignement qu'il avait reçu de la Sicile, où l'on avait vu, disait-on, le précieux exemplaire. Plût à Dieu que cela fût vrai! s'écrie H. Estienne qui n'osait se flatter de la pensée qu'on pourrait un jour recomposer tout l'ouvrage, et à qui il en coûtait cependant d'abandonner tout à fait cet espoir.

[4] Voy. l'*Etude sur sa vie*, p. 75, note 2.

[5] C'étaient les livres XVI et XVII, retrouvés en Allemagne et traduits

on savait à peine qu'un érudit du xv[e] siècle en avait découvert et traduit en latin une partie[1]. Cette version même n'était pas publiée, et le texte paraissait s'être perdu de nouveau[2]. La traduction d'Amyot apprit cependant aux savants que ces livres existaient encore à Venise, et les leur fit lire en français avant qu'on eût pu les lire en latin ni en grec. Aucun des fragments connus de l'ouvrage n'était plus important ni plus étendu. L'érudition profita bientôt de cette découverte; les éditeurs publièrent le texte retrouvé, les savants l'étudièrent et le traduisirent[3], l'histoire de l'antiquité s'éclaira d'un document précieux; et Amyot eut cette fois encore le privilége de travailler tout ensemble pour les érudits et pour les illettrés, d'enrichir la science des uns par le même travail qui perfectionnait la langue des autres.

La traduction de Diodore fut loin d'exercer au xvi[e] siècle la prodigieuse influence qu'exerça celle de Plutarque. Sans doute la richesse et l'intérêt des matières, la nouveauté des récits, l'abondante instruction historique qu'offraient en-

---

en latin par Ange Cospo, en 1516, puis imprimés en grec par Opsopœus, en 1539, avec les trois suivants.

[1] « Y a eu quelqu'un qui en a tourné deux et demy en latin assez malheureusement, » disait Amyot. Ce traducteur, c'était sans doute George de Trébizonde, dont la version était restée manuscrite.

[2] C'était du moins ce que pensait Opsopœus : il croyait, en imprimant les livres XVI à XX, publier tout ce qui restait de Diodore, sauf la partie de l'ouvrage autrefois traduite par le Pogge; et encore n'avait-on pu retrouver, pour l'imprimer, le texte de ces premiers livres, qui ne furent publiés que par H. Estienne.

[3] Ce fut en effet peu d'années après la publication du Diodore d'Amyot, en 1559, que parut la belle édition grecque de H. Estienne qui donnait le texte inédit de ces cinq livres, et qu'Ange Cospo en ajouta la traduction à son édition latine. H. Estienne avait, comme Amyot, exploré toutes les bibliothèques de l'Italie. Il avait séjourné deux fois à Rome et à Venise. Mais ce ne fut que de son second voyage, commencé vers la fin de 1554, qu'il rapporta, parmi le butin scientifique qu'il recueillait toujours en pays étranger, le manuscrit qui servit à son édition de Diodore. Or la tra-

core les restes conservés de ce grand ouvrage, durent le rendre précieux à la curiosité studieuse de ces premiers lecteurs. Mais ils ne trouvaient pas dans les écrits du compilateur ce charme de narration, cette étude si attachante et si vraie de la nature humaine, cette inépuisable variété de leçons morales qui faisaient la fortune du biographe de Chéronée. Et cependant Diodore jouait encore son rôle, quoique bien au-dessous de Plutarque, dans cette grande éducation historique des générations modernes ; il leur apportait, lui aussi, sa part d'enseignements, de mémorables exemples et de profitables conseils. L'histoire ancienne était alors une vaste école de politique et de morale où les savants, les traducteurs surtout conviaient à venir s'instruire, quelquefois les peuples, plus souvent les seigneurs et les princes ; car l'histoire était donnée aux rois comme maîtresse du gouvernement et de la vie, avant d'être proposée aux nations pour conseillère. Diodore prit place parmi ces *précepteurs muets* dont parlait Amyot ; et ses traducteurs s'accordèrent à marquer les instructions qu'on pouvait recueillir de ses écrits. Seyssel invitait Louis XII à puiser dans ses récits de *stratagèmes*, de *siéges* et de *batailles*, des leçons d'art militaire ; mais il avertissait surtout le roi de France qu'il trouverait là, *quant à la moralle direction de la vie humaine, plusieurs beaulx enseignements tant par doctrine que par exemple* ; il lui représentait Agathocle *comme un vray miroüer et exemplaire des jeux de la fortune* ; il lui conseillait, alors que rien de tout cela n'était banal, et au milieu des péripéties de la guerre d'Italie, d'apprendre dans Diodore à ne pas se laisser enorgueillir par la prospé-

---

duction d'Amyot avait paru dès le commencement de cette année même ; la découverte était faite et publiée ; l'éditeur n'eut qu'à recueillir le fruit des recherches du traducteur. Ce n'est pas la seule fois, comme nous le verrons plus tard, que l'érudition de H. Estienne fut redevable à celle d'Amyot.

rité, à *ne pas perdre dans l'adversité le cueur, la vertu ne* (ni) *l'espoir*. Macault recommandait de même, après Seyssel, à *la noblesse* et à *la nation* française, les *expériences et enseignemens que pourront recueillir* dans Diodore *ceulx qui se vouldront edifier et conformer par les haultes entreprinses et tresillustres faictz des premiers roys du monde, bonnes loix et institutions des plus anciennes republicques.* Amyot répétait, en se les appropriant, les mêmes pensées, et, définissant déjà avec justesse de sens et netteté de vues l'utilité de l'histoire, esquissait brièvement, à l'occasion de Diodore, le sujet qu'il devait développer avec éloquence dans sa Préface des *Vies*. Marquer avec quelque complaisance l'utilité des récits historiques, enseigner surtout à *les reduire à sens moral,* n'était-ce pas d'ailleurs entrer dans l'esprit de Diodore, adopter les idées qu'il avait développées lui-même dans sa belle *Préface* et souvent rappelées dans le cours de son histoire[1]?

---

[1] La traduction d'Amyot fut réimprimée en 1585 et en 1587, précédée de celle de Macault, et enrichie d'annotations de *Loys le Roy*, dit *Regius*, le fécond traducteur.

CHAPITRE IV.

DE LA POPULARITÉ DE PLUTARQUE AU XVI[e] SIÈCLE; SES TRADUCTEURS FRANÇAIS AVANT AMYOT; SES IMITATEURS; SES ABRÉVIATEURS; SES COMMENTATEURS; SON AUTORITÉ COMME MAÎTRE DE MOEURS; OPPORTUNITÉ DE LA TRADUCTION D'AMYOT.

« Il y a tant de plaisir, d'instruction et de prouffit en la substance de ce livre, » écrivait Amyot en tête de sa traduction de Plutarque, « qu'il ne peust faillir à estre bien receu de toute personne de bon jugement, pourceque c'est en somme un receuil abrégé de tout ce qui a esté de plus mémorable et de plus digne faict ou dict par les plus grands roys, plus excellents capitaines et plus sages hommes des deux plus nobles, plus vertueuses et plus puissantes nations que jamais feurent au monde.... le tout, avecques tant de beaulx et graves discours partout, tirez des plus profonds et plus cachez secrets de la philosophie morale et naturelle, tant de sages advertissements et fructueuses instructions, si affectueuse recommandation de la vertu et detestation du vice, tant de belles allegations d'aultres autheurs, tant de propres comparaisons et tant de haultes inventions, que le livre se doibt plutost nommer un thresor de toute rare et exquise litterature que de luy donner un autre nom. » Et certes, disait-il enfin, « si la varieté est delectable, la beaulté aimable, la bonté louable, l'utilité desirable, je ne sçay point d'autheur profane, qui, à tout prendre ensemble, soit à preferer aux *OEuvres* de Plutarque. »

On ne saurait assurément mieux louer Plutarque. Dans

l'écrivain qui le juge avec un si vif sentiment de génie, et le loue avec cette admiration affectueuse, on reconnaît aisément le traducteur qui vient de s'associer si intimement à ses plus heureuses pensées, et de s'inspirer si bien de ses qualités les plus aimables. Judicieux appréciateur de ses modèles, Amyot d'ailleurs, dans ce bel éloge, n'exagérait rien. Il marquait avec justesse l'intérêt et le prix de l'ouvrage qu'il nous avait donné, et n'était que l'écho de l'admiration et des sympathies contemporaines. Quel écrivain répondait mieux que *ce divin et tant renommé Plutarque*[1], aux besoins comme aux goûts du XVIe siècle? Quel autre nous avait rendu sa science plus attrayante, et nous en apprenait une plus utile ? Quel autre faisait concourir enfin, par de plus efficaces leçons, le génie ancien au développement de la raison moderne?

C'est là ce qui faisait dire à Théodore Gaza, et après lui, aux savants de cet âge[2], que s'ils n'avaient qu'un seul ouvrage à sauver du naufrage de tous les livres anciens, ils n'en voudraient pas choisir d'autre. Nul écrivain ne jouissait d'une faveur, d'une autorité plus grande, n'était plus universellement reçu comme conseiller et maître de mœurs. Nul auteur grec peut-être ne fut plus souvent, au XVe et au XVIe siècle, publié, traduit, abrégé, imité. L'esprit moderne avait commencé de bonne heure à se mettre en commerce assidu avec Plutarque, et ne se lassait pas d'aller chercher à son école des instructions qu'on publiait sous toutes les formes, et qu'on divulguait dans toutes les langues.

Les interprètes, les abréviateurs latins étaient venus les premiers, et dès le début de la renaissance, recueillir dans ce grand répertoire de la sagesse antique *tant de bonnes et*

---

[1] La Croix du Maine, *Bibliothèque*.
[2] Du Verdier, *Bibliothèque*. — Amyot, *Préf.* des *Vies*.

louables disciplines. Les auteurs grecs furent, comme on sait, traduits presque tous, dès l'origine, en latin. La science qui les retrouvait leur faisait tout d'abord parler sa langue, la langue commune de tous les lettrés, avant de songer à leur faire parler pour le vulgaire nos idiomes modernes; et cette première popularité, plus vaste que l'autre, car au lieu d'être bornée à un pays elle s'étendait à toute l'Europe savante, fut longtemps la seule que daignèrent donner les érudits aux écrivains de la Grèce. Souvent même la traduction latine devançait la publication de l'original. Il en fut ainsi pour Plutarque. Ses *Vies* furent un des premiers monuments recherchés et reconstruits par la science du xv[e] siècle : les meilleurs érudits de l'Italie se partagèrent, sous les auspices des Médicis[1], la tâche de les traduire, et dès 1470, avant que fût commencée l'impression des textes grecs, ces nombreuses versions rassemblées répandirent dans toute la *Latinité* les immortelles biographies de Plutarque[2]. En France, la traduction latine de quelques-uns de ses traités moraux fut l'essai de notre grand helléniste, Budé[3], et l'un des premiers travaux de notre érudition naissante. Les efforts se multiplièrent. Nos érudits se joignaient à ceux de l'Ita-

[1] *Per cui favore queste Vite forono translate da græco in latino,* disait le traducteur italien de 1482.

[2] Cette édition, publiée à Rome par Campani, fut un des premiers produits de l'art typographique. Les traductions étaient dues à Philelphe, à l'Arétin, à Guarini, à Donato Acciaiuoli, etc. Ce recueil fut souvent réimprimé, suppléa pendant près de cinquante ans l'original grec, publié seulement en 1517, et servit de texte aux premières versions italiennes, espagnoles, françaises même. — Voy. sur cette rare et curieuse édition la note Q, à la fin de l'ouvrage.

[3] Budé débuta en 1502 par le *de Placitis philosophorum,* et donna dans les années suivantes les traités *de Fortunâ Romanorum*, *de Tranquillitate animi, de Fortunâ et Virtute Alexandri.* Huet le louait beaucoup comme traducteur, quoique, dit-il, sa version élégante tournât souvent à la paraphrase. *De clar. Interp.*

lie pour mettre au jour les diverses parties de ce vaste recueil des *Œuvres morales*, et faire passer toute cette science dans une langue qui déjà la rapprochait de nous[1]. Travaux doublement utiles, qui, révélant dès lors les secrets du génie grec à de plus nombreux lecteurs, préparaient encore l'instruction d'un autre public, en hâtant l'apparition des traductions vulgaires. Car il était rare que le traducteur moderne devançât, comme l'avait fait Amyot dans la plupart de ses ouvrages, le travail des interprètes latins. Il était plus rare encore que ces interprètes, comme le firent après Amyot ceux de Plutarque, demandassent au traducteur en langue vulgaire des secours pour l'éclaircissement de leur texte et des lumières pour leur critique. Sans cesse au contraire la version latine, et une version souvent défectueuse et inexacte, suppléait l'original grec pour le traducteur moderne. Pendant que les vrais lettrés écrivaient dans leur belle langue pour leur public d'élite, c'était par l'intermédiaire des demi-savants et à travers deux idiomes que la foule était initiée à la littérature de la Grèce. Mais la pensée, ainsi deux fois transformée par l'expression et défigurée par les erreurs rassemblées de deux copies, laissait trop, entre des mains inhabiles, de ses vrais caractères et de son prix[2]. Quelquefois cette version mo-

---

[1] Nous ne voulons pas indiquer ici toutes les traductions latines de Plutarque. La liste en serait longue à dresser. On peut consulter à ce sujet Fabricius, *Biblioth. grecque*, t. V, *dern. édition*. Il n'est presque aucune vie, aucun traité de l'auteur grec qui n'ait trouvé alors plusieurs interprètes. Parmi les nombreux savants qui mirent en latin quelques parties de ses œuvres, on compte, outre Budé, Érasme, Turnèbe, Camerarius, H. Estienne. Les traductions des *Vies* par Cruserius (1561) et des *Morales* par Xylander (1570) firent presque oublier les versions précédentes. Quant aux éditions grecques, soit partielles, soit collectives, elles furent aussi fort nombreuses. Le texte des *Morales* fut imprimé pour la première fois chez les Aldes, à Venise, en 1509; celui des *Vies* par Giunta, à Florence, en 1517. — Voy. le chap. v, *du Plutarque d'Amyot*.

[2] « La pluspart des autheurs qui se portent fort bien en Grèce, dit

derne devenait elle-même le texte d'une nouvelle traduction vulgaire; un peuple en initiait un autre aux chefs-d'œuvre de l'antiquité. L'Italie prêtait ses versions à la France[1]. La France surtout prêtait les siennes à l'Angleterre[2], et l'écrivain ne transmettait à ses compatriotes que

---

H. Estienne, et ont beau visage et bien coloré, sont fort malades, et par conséquent sont fort defaicts, voire desfigurez en France, en Italie, en Espagne et ès autres pays pour le mauvais traitement qu'on leur fait par le chemin.... Et dont procède ce mal? De ce que ceux qui les ont traduits en ces langues vulgaires ont esté traducteurs des traducteurs, c'est-à-dire ont traduit en ces langues les traductions qui en avoyent jà esté faictes en latin; et n'ayant aucune cognoissance du grec, non-seulement ils ont retenu toutes les fautes de ces traducteurs, mais, leur estant avenu souvent de ne les entendre point, sont aussi tombez en plusieurs autres encore plus lourdes et plus vilaines. » Et il cite pour exemple le traducteur d'Hérodote (Pierre Saliat), et celui de Thucydide, Cl. de Seyssel, *devinant mal* la pensée de L. Valla, lequel a été *mauvais devin* lui-même quant à celle de Thucydide (*Préf.* de l'*Apol. pour Hérodote*).

[1] En 1546, parut à Paris, *traduit du vulgaire Tuscan* (de l'italien) l'opuscule de Plutarque *Des vertueux et illustres faicts des anciennes femmes.* L'écrivain qui publiait cette traduction ne savait ni le grec, ni le latin, ni même l'italien; mais il avait un *serviteur* qui le savait à sa place, et qui semblait remplir auprès de lui l'office de ces esclaves lettrés des riches Romains. Il *presta* ce serviteur à Luc Antoine Ridolfe, qui traduisait du latin en italien le traité de Plutarque. Le dévoué serviteur *sceut si habilement faire* qu'à l'insu de Ridolfe il prit copie de la version italienne pour son maître, puis sur cette copie composa une version française pour le public : le maître fit imprimer l'ouvrage. Ce serviteur lui fut d'ailleurs, il faut le croire, d'un grand usage, ou finit du moins par lui apprendre l'italien, car Denys Sauvaige (c'est le nom de ce littérateur) publia dans la suite quatre nouvelles traductions du *vulgaire Tuscan.* On sait combien ces traductions furent nombreuses à cette époque, et rien ne marque mieux la popularité dont jouissait alors en France la littérature italienne. Nous lui empruntions non-seulement ses productions originales, mais ses œuvres d'érudition, ses compilations, ses recueils de sentences, etc.

[2] Longtemps, en effet, comme le témoigne Warton (*History of English Poetry*), les classiques grecs et latins ne furent connus en Angleterre que par des traductions faites sur les versions françaises. C'est dans une traduction du français d'Amyot, publiée par North dès 1579, que Shakspeare lisait Plutarque et méditait les Vies de Jules César, d'Antoine, de Coriolan. Le Plutarque d'Amyot servait encore de texte au XVI[e] et au XVII[e] siècle à d'autres traductions, notamment à quelques versions hollandaises.

les traits confondus et les nuances effacées d'une image déjà reflétée trois fois avant de parvenir jusqu'à eux.

L'Italie, qui la première traduisait en latin et publiait dans leur langue les écrivains de la Grèce, ouvrit aussi l'ère des traductions vulgaires de Plutarque. Là où le génie moderne avait déjà brillé d'un vif éclat, et où les lettres anciennes avaient dès longtemps éveillé la ferveur d'un zèle tout national, les traducteurs trouvaient plus tôt un public. La littérature indigène leur avait préparé leurs lecteurs et leur idiome; l'érudition, leurs textes; l'écho partout réveillé des anciens âges, une popularité prompte et sûre. La première version italienne des *Vies* suivit de près l'édition latine de Campani qui lui avait servi de texte[1]. Le nouvel interprète s'applaudissait déjà d'enlever à la science son privilége, et de faire lire et goûter à tous les beaux récits de l'historien de Chéronée. Il conviait avec un naïf enthousiasme les illettrés à venir recevoir des héros de Plutarque des leçons de gloire et de vertu[2]. Jaconello eut bientôt de fréquents imitateurs. Aux versions des *Vies* se joignirent de nombreuses versions partielles des *Œuvres morales*. Ces traductions se répandaient dans toute l'Europe où les propageaient l'influence et la langue de l'Italie. L'Espagne suivait l'exemple, et dès le XV[e] siècle avait sa traduction des *Vies*[3]. L'Allemagne même prêtait à Plutarque sa lan-

---

[1] *Le Vite di Plutarcho per Alessandro Baptista Jaconello di Riete*, Aquila, 1482; première partie seulement, contenant vingt-six *Vies*; la traduction ne fut complétée que plus tard par Bordoni. Puis vinrent beaucoup d'autres traductions. Voy. Fabricius, *Bibl. grecque.*

[2] Voy. l'*Ép. dédicatoire* et les *Sonnets* qui précèdent ou suivent la traduction. L'auteur disait, en s'adressant à Plutarque :

Chè hor'non te mostro a chi Elicona ha infuso,
Ma ad quil che, non bagnato in tal liquore,
Aspira ad fin de laude e virtu brama.

[3] *Las Vidas de Plutarco, traducidas por el coronista Alfonso de Pa-*

gue. Partout se réalisait en Europe la féconde et populaire alliance de la pensée moderne avec l'un des plus aimables interprètes et des plus complets représentants de la pensée antique.

La popularité de Plutarque en France ne fut pas moins grande, mais elle y fut plus tardive. Le XVIe siècle était déjà plus qu'à moitié écoulé quand Amyot vint nous mettre en possession de toute la sagesse du philosophe grec. Cependant, si la France avait envié jusque-là aux autres peuples de l'Europe une traduction complète de Plutarque, elle savait déjà quel attrait offraient ses ouvrages à l'imagination et quels trésors y trouvait le bon sens. *Quantité de gens de bien et de sçavoir*, nous dit Amyot lui-même, *y mettoient la main pour le traduire*, et marquaient assez par leurs efforts quel instinct nous portait vers ce judicieux écrivain, et combien nous étions impatients de voir à notre tour s'ouvrir pour nous cette grande école.

Ce ne fut que vers 1520, à l'époque où Seyssel achevait déjà sa laborieuse carrière, où commençaient seulement chez nous à paraître en quelque nombre les traducteurs vulgaires, premiers témoins et puissants promoteurs de l'action populaire de l'antiquité sur les esprits, que s'ouvrit l'ère des versions françaises de Plutarque par la traduction de quelques-uns de ses traités moraux[1]. C'é-

---

lencia, Séville, 1491, traduction faite sur la version latine de Campani. Les *OEuvres morales* furent traduites dans la même langue en 1542; les *Vies* le furent en allemand en 1534, les *OEuvres*, l'année suivante. Aucun des traducteurs étrangers n'avait cependant, comme le fit Amyot, donné à la fois les *Biographies* et les *OEuvres morales*.

[1] On a dit que Nicole Oresme, le précepteur de Charles V, avait traduit, entre autres ouvrages, quelques traités de Plutarque. L'assertion ne paraît pas exacte. Oresme a mis en français une partie des œuvres d'Aristote, sa *Politique*, sa *Morale*, sa *Physique* et ses *Économiques*, le livre de Pétrarque *De Remediis utriusque fortunæ*, et quelques ouvrages de

taient d'attachants sujets d'étude et bien faits pour la curiosité de cet âge que ces opuscules, piquants et courts, qui, dans un cercle aisément parcouru par la pensée, et à travers une heureuse variété d'images, d'exemples et de conseils, développent agréablement quelque thèse ingénieuse, quelque sage considération pratique. Parmi ces traités, on alla tout d'abord aux plus usuels, aux plus féconds en bons avis, et ce choix fait clairement paraître combien l'influence de l'antiquité, celle de Plutarque surtout pénétrait alors de toutes parts dans la vie moderne, comment nous demandions à ces précepteurs nouveaux des lumières pour toutes les situations de l'âme, des règles pour toutes les relations et tous les devoirs. Ce ne sont plus dès lors les savants seuls dont Plutarque gouverne la raison, qui se consolent, loin de leur patrie, en traduisant son traité sur l'*Exil*[1], qui font lire dans leurs versions latines aux grands enviés et flattés *Comment on peut tirer utilité de ses ennemis* et *discerner le flatteur de l'ami*[2]. Le vulgaire a désormais sa part de ces fructueuses instructions, qu'il accepte avec tant de bonne foi et de docilité naïve. On les met en français, afin que le *commun peuple*, puisse apprendre, lui aussi, de Plutarque, tantôt à *faire par bon moyen son proffict de ses ennemys*, tantôt à *discerner les bons, à fuyr les maulvaistiez et fallaces des*

Ptolémée. Mais il ne savait pas le grec, et c'est sur quelques-unes des nombreuses versions latines d'Aristote, qui avaient cours au moyen âge, sur des traductions de Ptolémée faites de l'arabe au XIIe siècle, qu'il composa ses traductions françaises. Or il n'existait très-vraisemblablement de son temps aucune traduction latine de Plutarque (voy. Loysel, *Dial. des avocats;* Pasquier, *Lettres*, II, 6; Huet, *De claris Interpretibus;* M. Feugère, *Notice sur Plutarque*).

[1] *Exilium nostrum quod Plutarchus, dum a me, quoad fieri potuit, latine loqui docetur, verbis solatus est....* Requête d'Angelus Barbatus à Léon X en tête de la traduction latine du traité de l'Exil; Rome, 1516.

[2] Voy. les *Ép. Dédic.* de ces deux traités de Plutarque, traduits par *Rich. Paceus*, Rome, 1514, et par *Laurentius Venetus*, id., id.

pervers, chose fort malaisée, *tant ont de similitudes le flateur et l'amy*[1] ! On publie, *à l'honneur et exaltation de toutes gens conjoingtz en mariage*, les *Préceptes matrimoniaux* de Plutarque, précieux code de morale conjugale, tableau plein d'aménité et de grâce, où la raison païenne, mieux éclairée, relève le rôle de la femme, donne plus de dignité à sa soumission, l'associe à tous les sentiments de son époux, à une part de ses connaissances, et semble pressentir la règle chrétienne du mariage. On exhorte les jeunes époux à se régler sur ce modèle[2]. Pour mieux fixer ces préceptes dans la mémoire par l'harmonie et la précision du vers, on les met en *rhythme françoise*; on en fait comme une poésie morale et popu-

---

[1] *Le livre de Plutarche, moult utile et prouffitable à toutes gens de quelque estat qu'ilz soient pour discerner ung vray amy d'avecques un flatteur*, par Françoys Sauvaige, Paris, Yves Gallois, 1520 : traduction du latin d'Érasme. Sur cette traduction, la première imprimée de toutes les versions françaises de Plutarque, voy. note R, à la fin de l'ouvrage. — Quelques années après, parait *La Touche naïfve pour esprouver l'amy et le flatteur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise en langaige françoys par noble homme frère Antoine du Saix*, avec un *Traicté singulier, riche en sentences, elegant en termes, et proffitable à lire*, contenant l'*Art de soy aider, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*, 1537, 1545. Ce second traité est aussi traduit d'Érasme. Du Saix, précepteur du duc de Savoie, et envoyé par lui en ambassade auprès de François I[er], était de ces grands qui encourageaient alors utilement les lettres, et il les cultivait lui-même avec plus de zèle que de talent. — Ce traité de l'*Utilité des ennemis* est encore traduit un peu plus tard.

[2] *Plutharque de Cheronne, Grec, ancien philosophe historiographe, traictant entierement du gouvernement en mariage, nouuellement traduict de grec en latin et de latin en vulgaire françoys*, par maistre Jehan Lode, *licencier en loix, natif de Nantes au païs de Bretagne: lequel traicté fut envoyé par ledict Plutarque à deux excellents personnages gregoys, Policianus et dame Eurydice, sa compaigne et espouse*; 1535, 1536, 1545. Le titre même indique une traduction du latin. Composé dès 1513, cet ouvrage, comme beaucoup de livres écrits au même temps, comme les traductions de Seyssel, ne fut publié que dans la seconde moitié du règne de François I[er], à cette mémorable époque que marquèrent un développement tout nouveau de l'imprimerie, et un puissant essor des lettres. Cette traduction ne révèle que trop l'enfance de la langue et de la

..aire qui devance la sagesse des quatrains de Pibrac[1]. Aucun des traités de Plutarque n'est alors plus accrédité, aucun plus souvent traduit. Des légistes, des poëtes[2], des moralistes[3] se succèdent dans cette tâche, et nous trans-

science. L'auteur tenait une école dans l'université d'Orléans, et traduisait, pour joindre la théorie à la pratique, le traité d'éducation du savant italien Maffeo Vegio.—Peu après, un anonyme publie : *De la Cure familière, avec aucuns preceptes de mariage extraicts de Plutarque,* 1546, 1548. La *Cura famigliare* était un dialogue italien de Sperone, traitant, comme l'opuscule de Plutarque, des relations conjugales et des devoirs du foyer domestique. On sait que rien n'était plus fréquent que cet usage de réunir quelque vulgaire production de l'esprit moderne à un ouvrage traduit de l'antiquité. Ces dialogues de Sperone furent assez goûtés en France, où Gruget les traduisit en 1551, mais en empruntant pour *la Cure familière,* la traduction de notre anonyme.

[1] *Préceptes nuptiaux de Plutarque, nouuellement traduitz et faitz en rhythme françoise,* par Jacques de La Taple, 1559. Nous avons déjà vu (p. 130, note 2), que l'on traduisait ainsi quelquefois la prose en vers, souvent, d'ailleurs, fort prosaïques. Mais c'étaient surtout les ouvrages de philosophie morale dont l'on essayait d'ajuster les pensées à la mesure du vers, presque toujours au rhythme facile, et alors fort usité, du vers de dix pieds. Gilles Corrozet *exposoit en ryme françoise* le tableau de Cebès, qu'il traduisait du grec, *Paris,* 1543. C'était encore en *rhythme françoise* qu'un autre littérateur, P. Rivrain, traduisait l'*Exhortation à prier Dieu de saint Jean Crisostome, Paris,* 1547. (On sait qu'alors *rime, ryme, rythme* n'étaient que les formes différentes d'un même terme féminin que l'orthographe écartait ou rapprochait de son étymologie. Voy. Nicot, *Thrésor;* Du Bellay, *Illustration,* II, 8; T. Sillbet, *Art poétique,* I, 2.; J. Le Bon, *De l'origine de la rime;* H. Estienne, *De la conformité,* etc.) Les leçons de mœurs qui, comme celles du traité de Plutarque, s'offraient sous la forme de pensées détachées, de maximes, semblaient plus particulièrement d'ailleurs comporter, appeler même une traduction qui les fixât dans la mémoire par la forme poétique. De là l'usage qui, comme nous le verrons plus tard, fit rimer tant de sentences.

[2] *Les Préceptes de Plutarque, de la manière de se gouverner en mariage,* Paris, 1558, par J. Grevin, poëte de notre jeune théâtre, disciple de Ronsard et fort loué par lui, auteur d'une tragédie de *la Mort de César,* qui a parfois de la verve et de l'éclat : traduction sans doute faite sur l'original ; car l'auteur était assez versé dans les lettres grecques.

[3] *L'Heur et Malheur de mariage, ensemble les loix connubiales de Plutarque, traduictes en françois* par Jehan de Marconville, *gentilhomme Percheron,* 1564, 1565, 1570, 1571 : traduction faite du latin. Dans le même volume était imprimé un traité *De la Bonté et de la Mauvaistié des femmes,* question fort souvent agitée au XVI[e] siècle. Marconville avait encore composé quelques traités de politique et de morale.

mettent cinq fois en moins de trente ans ces pures et affectueuses leçons. Un écrivain célèbre paye enfin une fois de plus à Plutarque le même tribut, et dans l'année même où Amyot nous donne toutes les *OEuvres morales*, Montaigne publie de ce traité un traduction nouvelle, œuvre de l'ami si cher et si fidèlement pleuré qu'il appelait *le plus grand homme de son siècle*[1]. Pieusement jaloux de répandre cette mémoire vénérée, mais surtout *d'en donner la garde à des personnes d'houneur et de vertu*, il envoie la traduction de La Boétie au savant chancelier, M. de Mesmes, et la place sous le patronage de son nom respecté, espérant, dit-il, que dans ce tableau d'un intérieur si bien ordonné, dans ces sages prescriptions, gardiennes de la concorde conjugale, la femme du vertueux magistrat va reconnaître *l'ordre de son mesnage et de leur bon accord representé au vif*[2].

Conseiller domestique des plus populaires, Plutarque est encore pour le XVIe siècle un maître accrédité de science politique. On publie ses *Institutions civiles*, et en les dédiant au Dauphin de France, on lui promet qu'il y trouvera *mille bons passaiges*, qui *seront aucun moyen*, lui dit-on, *que toi et ton bien public, avec le bon voloir de Dieu, de bien en mieulx tousjours prospérerez*[3]. Les historiens recueillent dans ses écrits, pour l'instruction des princes et de leurs ministres, les maximes du gouverne-

---

[1] *Règles de Mariage de Plutarque*, par La Boétie, Fed. Morel, 1571. La traduction de La Boétie, quoique imprimée seulement la même année que celle d'Amyot, avait été composée auparavant. La Boétie était mort en 1563.

[2] *Lettre* à M. de Mesmes; 30 avr. 1570.

[3] *Politiques, c'est-à-dire civiles Institutions pour bien régir la chose publicque, jadis composées en grec par Plutarque, et despuis translatées en françoys* par maistre G. Tory, *et dédiées à tresillustre prince et plein de bon espoir en toute heureuse vertu, Françoys de Valloys, Daulphin de France;* 1530, 1534. C'est le jeune prince qui mourut quelques années plus tard, à dix-neuf ans, et dont la mort subite fit croire

[redacted]

ment les [illegible]. On remue toutes les questions : combien n'en est-il pas qu'éclaire la traduction d'un de ses ouvrages! On discute avec lui les plus élevées, et on le suit complaisamment dans les plus familières. On nous donne les pages qu'anime une éloquence sincère, comme celles où se jouaient un esprit trop curieux et une imagination trop facile. Tantôt on nous fait lire ce beau traité écrit sous l'inspiration de Platon sur les *Délais de la justice divine*, discussion grave et forte d'un éternel et redoutable problème[2]. Tantôt opposant avec le sophiste l'*Industrie des animaux de la terre* à *celle des animaux de la mer*[3], on nous engage à sa suite dans les subtilités d'une argumentation frivole, déduite à travers de futiles anecdotes. Son autre traité sur *la Raison des animaux*[4], ce piquant dialogue d'Ulysse et de

---

à un empoisonnement. Cette traduction n'avait été faite que sur le latin, comme l'auteur même en convenait. Ce Geoffroy Tory était un libraire, zélé pour la science, et fécond littérateur. Il a traduit aussi quelques opuscules de Lucien, a introduit dans notre orthographe l'utile distinction des trois *e*, et a laissé un ouvrage auquel a donné quelque célébrité une subtilité étrangement puérile, le *Champfleury*, où il fait de l'écriture un art tout allégorique, reconnaissant dans la forme des lettres, celle des membres du corps humain, le nombre des Muses, et mille choses encore.

[1] Bernard de Girard, seigneur du Haillan, auteur d'une *Histoire générale des rois de France*, etc. (voy. plus loin).

[2] *De la tardive vengeance de Dieu*, par Jehan de Marconville, le traducteur des *Préceptes de mariage*, version faite sur la traduction latine d'un Allemand; 1563, 1565.

[3] *Sept dialogues de Pictorius* (médecin du temps) *ausquels est adjouté un autant utile que delectable dialogue de Plutarque, intitulé : De l'Industrie dans les animaux tant de l'eau que de la terre, le tout fait en françois*, par A. Pasquet de La Rocheffoucault (de la ville de la Rochef.), 1557 : traduction faite sur le latin par un médecin littérateur et naturaliste (voy. la note suivante).

[4] *Cinq Opuscules de Plutarque, translatez* par Est. Pasquier, *recteur des escoles de Louhans*, obscur écrivain qui porte un nom illustre : 1° *Si les Bestes ont usage de la raison*; Pasquier traitait un jour cette question avec quelques amis : il veut demander conseil à Plutarque, et traduit le dialogue d'Ulysse et de Gryllus. — 2° *Du moyen de prendre utilité des Ennemis*; 3° *Les Préceptes de Santé*; le traducteur malade n'a cru

Gryllus, du plus sage des hommes et de la plus vile des bêtes, ne nous attache pas moins par la question qu'il soulève, par sa forme ingénieuse, et les paradoxes même qui s'y mêlent à d'utiles vérités. Car la puérilité fréquente de ces thèses nous échappe, ou plutôt encore nous attire ; nous prenons toutes ces subtilités au sérieux, et nous traduisons de bonne foi ces opuscules qui n'étaient pour Plutarque que des thèses de rhéteur [1]. Les femmes veulent avoir leurs modèles, leurs historiens, et prétendent à leur part de renommée comme à leur part de courage. Plutarque a raconté les belles actions de leur sexe [2]. L'histoire du siècle est souvent galante, et ses lectures sont plus que frivoles. Plutarque ajoute quelques pages, mais des plus honnêtes, à la littérature amoureuse du temps [3]. On lui demande,

---

pouvoir mieux faire que d'étudier cet ouvrage. Il le publie sur les instances de *son bon ami Jean de Tournes*, libraire fort zélé pour les lettres, *lequel ne s'espargne jamais à mettre en lumière les choses qu'il cognoist estre utiles et proffitables*; 4° *Quels Animaux ont le plus de raison;* 5° *Commentaire de Vice et Vertu;* Lyon, 1546. — Quelques années plus tard paraît une nouvelle traduction du *Dialogue de Plutarque auquel il est monstré que les bestes usent de raison*, par Adam de La Planche, 1558.

[1] *Opuscule de Plutarque auquel il est disputé, à sçavoir si les maladies de l'ame sourmontent plus que celles du corps*, par Pierre de Sainct-Julien, de la maison de Balleure, un des anciens écrivains de l'histoire de Bourgogne ; Lyon, J. de Tournes, 1546.

[2] *Des vertueux et illustres faicts des femmes*, trad. déjà citée de Denys Sauvaige (p. 166, note 1), adressée par lui à une dame qui avait de la littérature, comme recueil de beaux exemples que son *noble et genereux courage s'ingeroit grandement d'imiter*. Sauvaige, fécond traducteur, grammairien estimé, historiographe de Henri II, donna de Commynes et de Froissard des éditions qui, bien que rajeunies et altérées, servirent longtemps de base au texte des deux historiens.

[3] *Les narrations d'amour* de Plutarque, par Fournier de Montauban, 1543, 1555, 1559 ; jointes aux *Affections de divers amants, faictes et rassemblées par Parthenius de Nicée ;* recueil fort populaire, traduit en latin, au commencement du XVe siècle, dans la patrie de Boccace, par Politien. — En 1595, Fed. Morel publie sous ce titre : *De l'amour et de ses effects pour les dames d'honneur*, quelques fragments de Plutarque, traduits par Amyot, mais *non encore inserez dans ses œuvres*.

pour l'*éducation*[1], les conseils de sa bonté judicieuse et de sa douce honnêteté, pour l'économie domestique, les sages avis de son traité de l'*Usure*[2], pour la médecine enfin, ces *Préceptes* d'hygiène qu'il ne sait pas séparer de ceux de la morale[3]. Car c'est toujours là que tout revient sous sa plume ; c'est par là surtout qu'il nous instruit, soit qu'il éclaire pour nous la distinction du *Vice et de la Vertu*, soit qu'il nous enseigne le calme d'une âme ferme sans hauteur, égale sans indifférence[4], soit qu'il nous fasse descendre avec lui dans cette étude intime et familière, où il excelle, de nos travers et de nos passions[5]. Utile en tant de circonstances, il ne l'est pas moins dans les épreuves de la vie, et il a pour les grandes douleurs des consolations vraies, de celles qui sont efficaces parce qu'elles sont simples. La philosophie de la *Lettre consolatoire* qu'après la mort de sa fille il écrivait à sa femme est courageuse, mais humaine et douce; elle persuade parce qu'elle n'a rien de contraint ni de pédantesque, et que, pour affermir l'âme, elle ne la veut pas rendre insensible; avant de sécher les larmes d'autrui, on sent que le consolateur a eu à essuyer les siennes. Le XVIe siècle ne pouvait oublier cet ouvrage. La Boétie l'avait traduit. Ce fut encore Montaigne qui publia l'œuvre de son ami[6]. Il avait lui-même médité le traité de Plutarque

---

[1] *Opuscule de Plutarque de l'éducation et nourriture des enfants.* Par Jehan Colin, *licencié en loix*, zélé traducteur, 1558.

[2] *De ne prendre à usure*, par Antoine du Moulin, *Masconnois*, valet de chambre de Marguerite de Navarre, traducteur d'Ésope et d'Épictète, éditeur de Marot et de Despériers, etc. 1546, 1576.

[3] *Des moyens de contregarder la santé*, traduit par Pasquet de La Rochefoucault, à la suite de la traduction citée plus haut.

[4] *De la tranquilité de l'esprit*, par Jehan Colin, 1558.

[5] *Deux Opuscules de Plutarque, l'un de se non courroucer, et l'autre de curiosité*, par Pierre de Saint-Julien ; 1546. — *De la Honte vicieuse*, par François Legrand, 1544, 1554.

[6] *Fédéric Morel*, *Paris*, 1571, avec la traduction citée plus haut, et celle de la *Mesnagerie de Xénophon*.

et y avait fortifié son âme contre une douleur récente. Car il venait de perdre, lui aussi, une fille chérie, unique enfant, *longuement attendue*. Il voulut que sa femme eût comme lui sa part des consolations que Plutarque adressait à la sienne, et il lui envoya la traduction qu'il publiait. « Je vous l'envoye, lui disait-il, bien marry de quoy la fortune vous a rendu ce présent si propre.... Je laisse à Plutarque la charge de vous consoler, et de vous advertir de vostre debvoir, vous priant le croire pour l'amour de moy; car il vous descouvrira mes intentions beaucoup mieulx que je ne feroy moy mesme. » N'était-ce pas là bien compléter l'hommage que Montaigne rendait sans cesse et sous toutes les formes à Plutarque? Quel autre que le conseiller de tous les jours, que le plus sympathique ami, la douleur paternelle charge-t-elle d'aller porter les consolations de l'affection conjugale[1]?

Si les Opuscules de Plutarque trouvaient déjà en France tant de traducteurs, y devait-on négliger ce beau recueil des *Vies*, qui aux plus attachants tableaux de l'histoire de l'antiquité mêlait encore les plus instructives leçons de sa morale? Mais il en fut des *Vies* comme des traités moraux: les érudits dont ce travail n'eût dépassé ni le zèle ni les lumières, tournaient ailleurs l'effort de leur science. Ils éclaircissaient les textes avant de les traduire, défrichaient le terrain avant d'en ouvrir l'accès à la foule, et dédaignant l'humble soin d'instruire le vulgaire dans son rude idiome,

---

[1] Ces conseils rappellent la touchante histoire du traducteur latin de Plutarque, Cruserius. Il pleurait, lui aussi, sa fille, et cherchait quelque soulagement à sa douleur. Il se met à étudier et à traduire Plutarque, trouve dans l'affectueuse sympathie que lui inspire le génie du philosophe grec, la plus puissante diversion, la consolation la plus efficace, persévère dans son œuvre, et nous donne une savante traduction de l'écrivain qui vient de le consoler. On aime ce mélange de bonne foi naïve et d'érudition laborieuse, qui fait des anciens nos plus chers confidents, et donne à ces relations de l'étude tout le charme de celles de l'amitié.

contestaient encore à la traduction ses droits en lui préparant sa tâche. Aussi ne connut-on longtemps que quelques *Biographies* isolées, traduites du latin par d'obscurs interprètes [1], ou par cet archevêque de Turin, plus zélé que savant traducteur, qui comblait à l'aide de Plutarque les lacunes des histoires dont il nous déroulait le vaste cercle [2]. Cependant la faveur de nos rois, jaloux d'affranchir du latin notre littérature et notre langue, stimulait puissamment dès lors le zèle des traducteurs, et le goût du savoir leur donnait déjà des lecteurs dans la noblesse, au sein de toutes les classes de la nation. François Ier qui plus que nul autre secondait l'essor des lettres, et les voulait naturaliser en

---

[1] *La tresillustre Vie de Romulus, faicte premierement par Plutarche Cheronense en langaige grec, et depuys traduit en langue rommaine, qui est latine, par Lappius Florentin, et finalement translatée en nostre maternel usaige.* — *La Tresillustre Vie du jeune Caton, dit Uticense, noble capitaine romain, redigée de Plutarche grec en latin, et translatée de latin en françois* (traductions inédites de la fin du XVe siècle, ou des premières années du XVIe). — *Le second livre de Plutarque de la Vie de Scipion et Pompée, translaté de latin en françois par Simon Bourgoing.* — *La Vie tresillustre du capitaine Hannibal traduict de Plutarque grec en latin par Donat Acciole, et du latin en langaige vulgaire gallique, redigée par Simon Bourgoing* (traductions, également restées manuscrites, du commencement du XVIe siècle). Ces traducteurs, on le voit, allaient maladroitement choisir dans le recueil de Plutarque les *Vies* qui y avaient été ajoutées par les éditeurs modernes.

[2] Les livres XVIII-XX de Diodore de Sicile, où Seyssel venait de chercher et de traduire l'histoire des successeurs d'Alexandre (voy. p. 156), la laissaient inachevée; le XXIe livre et les suivants n'existaient plus. Seyssel, pour que son histoire ne reste *imperfaicte*, et ne *laisse le liseur en trop grand desir et ambiguité de l'issue qu'eut la guerre* engagée, *prend le demourant de Plutarque, en la Vie de Demetrius*, qu'il commence vers la moitié et traduit jusqu'à la fin. Il intitule son livre: l'*Histoire des successeurs de Alexandre le Grand, extraicte de Diodore, et quelque peu de Vies escriptes par Plutarque.* Quelques années auparavant, traduisant de même Appien d'Alexandrie, il y ajoutait *un sixiesme livre des Guerres Civiles, extraict de Plutarque, en la Vie de Marc Antoine.* C'était un cours d'histoire ancienne qu'il composait pour ses lecteurs, et le seul qui existât, à une époque où cette histoire n'avait encore été nulle part rassemblée et rédigée.

France par la traduction[1], distingua Plutarque au premier rang parmi les auteurs qu'il fallait faire lire à ses sujets dans leur langue, et qui pouvaient le mieux l'instruire lui-même. « Non seulement, sire, » lui disait un des traducteurs des *Vies* en lui présentant son ouvrage, « vous prenez plaisir à avoir sages et sçavants hommes autour de vous, mais vous appelez encores en vostre conseil tous les bons aucteurs anciens. Et ainsi que vous tenez ambassadeurs où il en est besoing pour entendre toutes choses qui se font aujourd'huy, ainsi voulez-vous estre advisé de celles du temps passé et avoir qui vous en sache bien répondre[2]. » Mais quel nom manquait à la liste de ces témoins du *temps passé*, tant qu'on n'y avait pas inscrit celui de Plutarque! Aussi sous le règne de François Ier et par ses ordres mêmes, des savants qu'il honorait et qui tenaient un rang considérable à sa cour, entreprirent-ils la traduction des *Vies*. Lazare de Bayf, le traducteur de l'*Électre* et de l'*Hécube*, qui était allé apprendre le grec en Italie avant d'y paraître comme ambassadeur de France, en mit quelques-unes en notre langue[3]. Un autre ambassadeur à Venise, pieux et savant évêque, George de Selve[4], lui succéda dans cette tâche

---

[1] *Nullis sumptibus*, disait de lui un savant contemporain, *nullo labori unquam pepercil ut omnes omnium linguarum authores, qui vel de moribus et vitâ, vel de rebus fortiter ac præclare gestis, vel de orbis situ, vel de prudentiâ et sapientiâ egissent, in gallicam linguam translatos, omnes omnium ordinum ejus populi legere possent.* (In funere Francisci Gallorum regis oratio J. B. Gyraldi.) Voy. p. 26 et 66.

[2] *Préf.* de G. de Selve; voy. plus bas, note 4.

[3] « Lazare de Bayf, le premier, dit du Verdier, mit la main à la traduction des Vies de Plutarque, et en fit les quatre premières qui sont à la librairie royale de Fontainebleau. » Du Bellay, réunissant dans une même louange Bayf et Budé, les appelait *ces deux lumieres françoises*. C'était Bayf, disait-on, qui avait donné à notre langue les mots d'*épigramme* et d'*élégie*.

[4] *En ce present volume sont contenues les Vyes de huict excellens et renommez personnages grecs et romains, mises au parangon l'un de

difficile, *dont il n'eût pu échapper,* nous dit-il, tant le texte était *obscur* et *corrompu*, sans l'aide de Pierre Danès, l'habile maître d'Amyot et le sien. La traduction prenait rang déjà parmi les œuvres honorées, les travaux dignes d'exercer les érudits et quelquefois d'occuper les grands. George de Selve nous avait donné huit biographies; il se proposait de mener à fin l'ouvrage. La mort le prévint, et Amyot hérita de la tâche, en même temps que de la faveur des rois qui la récompensaient.

Cependant l'émulation moderne s'éveillait, la traduction ne suffisait plus, et mainte composition nouvelle empruntait aux traités moraux de Plutarque son sujet, son plan, une large part de faits et d'idées. On écrivait ainsi sur l'éducation, le mariage, la politique, des traités où l'imitation prenait toutes les formes, se révélant ici par le tour général de la pensée et la libre variété de l'exposition, là par des citations ou des souvenirs sans nombre, se manifestant ailleurs par de longs emprunts qui mêlaient, d'après l'usage du temps, la traduction à l'invention, et confondaient l'œuvre ancienne avec les pensées d'un autre âge[1]. Car l'imitation n'était pas toujours discrète, ni le zèle de l'acquisition bien

---

l'autre : escriptes premierement en langue grecque par le tresveritable historien et grave philosophe Plutarque de Cheronnée, et depuis translatées en françoys, par le comandement du treschretien roy François Ier de ce nom, par feu R. Père en Dieu messire George de Selve, en son vivant evesque de Lavaur. Paris, Vascosan, 1543; réimprimé en 1547 et 1548. Un biographe en cite une édition de 1535. George de Selve était mort en 1542. C'était le frère de cet ambassadeur de France à Venise, Odet de Selve, qui envoya Amyot au concile de Trente. — En 1554, parut encore la *Vie de Caton le jeune* (Caton d'Utique), *traduite de latin en françois* par Loys Marchant, secrétaire de l'évêque d'Arras.

[1] Tels sont, sur l'éducation des enfants, le traité de Maffeo que J. Lode traduit en 1513; celui d'Érasme, où quelques pensées nouvelles, quelques préceptes chrétiens se mêlent à de nombreux fragments de l'ouvrage grec, et que met en français le traducteur d'Hérodote, P. Saliat (1537). — Fr. Barbaro, le premier traducteur latin des Vies d'Aristote et de Caton, donne, sous le titre *De re Uxoriâ,* sur le choix et les devoirs de l'épouse, un ou-

réglé! Toutes ces richesses retrouvées, c'étaient comme autant de biens vacants qu'une admiration jalouse s'appropriait sans scrupule, d'ornements dont on se faisait librement honneur, sans que toujours le jugement fût égal au savoir, ni le fruit de l'imitation proportionné au luxe des emprunts. Mais si ces pièces de rapport s'ajustaient quelquefois mal au fond qu'elles relevaient, à qui les dérober plus volontiers et avec plus de chances de profit qu'à Plutarque? Où puiser plus abondamment de quoi éclairer, féconder l'invention moderne, allonger l'expérience de notre âge et les vues de notre raison? Ces questions que les uns voulaient éclaircir par la traduction de ses ouvrages, d'autres les traitaient à nouveau, mais avec une science qui relevait encore de la sienne. La même faveur s'attachait aux mêmes thèses[1]. Il contribuait à accréditer cette forme du

---

vrage qui semble procéder de Plutarque par la composition et les pensées, et que M. du Pin nous traduit en 1560. Sperone écrit ce dialogue *Della Cura famigliare*, que l'on joint aux *Préceptes de mariage* de Plutarque, qui lui ont servi de modèle. Les traités de politique se multiplient sous la même influence et puisent à la même source: tels sont *La manière de bien policer la République chrétienne*, de Marconville, qui s'est formé aux leçons de Plutarque par la traduction de deux de ses traités (1562); la *Vraie forme de bien gouverner un Royaume*, de Fr. de Saint-Thomas (1569); *De la droite administration des Républiques*, traduit de l'italien par G. Guéroult (1561), etc.

[1] Ainsi, tout ce que devait écrire Rousseau « sur la nécessité d'être mère tout à fait, de nourrir de son lait celui qu'on a formé de son sang, » ses considérations morales sur « l'influence d'une habitude, d'une tendresse étrangère qui se substitue à la tendresse maternelle, » tout cela, comme le rappelle M. Villemain, était dit, il y a bien longtemps, par le bon Plutarque. Tout cela avait même été popularisé par lui au XVIe siècle, et avait passé de ses écrits dans maint ouvrage moderne, dans le traité de Maffeo (liv. VI), dans les *Discours* de Sperone, dans le poëme latin la *Pædotrophia* de Sainte-Marthe, etc. Le sujet traité par Plutarque dans ses *Vertueuses actions des femmes* n'était pas moins en honneur. Boccace avait composé sur les *Dames célèbres* un ouvrage longtemps fort répandu, qui fut publié dans toutes les langues, et deux fois traduit en français. Les femmes avaient leurs adversaires et leurs partisans. L'un, recteur de l'université de Caen, P. de L'Esnaudière, composait un traité de la *Louange et recueil de leurs*

[redacted]

dialogue dont il avait fait un si ingénieux usage. La France avait emprunté d'abord ces imitations à l'Italie. Bientôt, depuis Amyot surtout, elle imita à son tour. Où ne se retrouvent pas, à la fin du XVIe siècle, ces emprunts et ces réminiscences de Plutarque? Et ce ne sont pas les auteurs les plus originaux qu'il a le moins marqués de son empreinte. Car il est de ceux dont l'inspiration s'allie le mieux à l'indépendance de la pensée et à l'originalité du talent. Sans parler de Montaigne, son meilleur disciple, *pouvant si malaysement se desfaire* de lui, et trop sage pour l'essayer, ne peut-il pas encore revendiquer pour élèves La Boétie, à qui il fournit, *peut-estre, la matière et l'occasion*[1], certainement, bien des pensées de sa *Servitude volontaire*; Bodin qui le cite à chaque page de sa *République*[2]; Charron enfin, qui dans son étude des passions, des vertus, des devoirs, cherche ou retrouve sans cesse, au milieu des divi-

---

illustres histoires (1525); l'autre, magistrat et légiste, P. Bonnet, exposait, pour répondre à leurs détracteurs, les *Grands biens, vertus et bontés que Dieu leur a donnés* (1558); un autre mettait dans la balance leur *maulvaistié* et leur *bonté* (voy. p. 171, note 3). Plutarque apportait son autorité dans la question, et fournissait à leurs défenseurs une riche moisson d'exemples. Citerons-nous encore cet ingénieux ouvrage, la *Circé* de Gello, qui est tout entier une imitation ou un commentaire, quelquefois une copie, des deux traités du philosophe grec *De la raison des animaux* et *De leur industrie comparée?* Le plan est tout de Plutarque. C'est Ulysse voulant retourner à Ithaque et priant Circé de rendre à la forme humaine ses compagnons qu'elle a métamorphosés en bêtes. Circé y consent, mais il faut qu'Ulysse leur persuade de changer de nature. Il entreprend de les convaincre; il échoue. Depuis la taupe jusqu'au lion, chacun préfère sa condition de bête, et en démontre pertinemment la supériorité. Un seul se convertit enfin, c'est l'éléphant. — L'ouvrage fut traduit en français par Denys Sauvaige, sieur du Parc, en 1550 (voy. p. 166, note 2); traduction plusieurs fois réimprimée. On joindrait à cette liste des imitations de Plutarque, bien d'autres opuscules moraux sur les questions déjà traitées par lui, sur l'*usure*, la *tranquillité de l'âme*, etc.

[1] C'est Montaigne lui-même qui le dit, *Essais*, I, XXV.

[2] Il l'avait accusé cependant, dans sa *Méthode de l'histoire*, de crédulité et de partialité, reproches que combattait Montaigne, *Essais*, II, XXXII.

sions trop symétriques d'un plan où ne s'enchaînait pas Plutarque, les préceptes et les exemples de la sagesse qu'il enseignait, *universelle* sagesse, comme disait si bien Montaigne, et qui *s'ingère* en toute occasion et sur tout sujet *à la besongne* du moraliste ?

Les *Vies* ne prêtaient pas moins que les *OEuvres morales* à ces essais d'imitation moderne. Elles fournissaient un modèle attrayant et commode, d'après lequel on aimait à esquisser un caractère et une histoire, s'imaginant volontiers ressaisir le pinceau du maître parce qu'on lui empruntait son cadre. Il avait omis d'illustres noms ; on prétendait le compléter. Quelques-uns de ses ouvrages avaient péri ; on s'essayait à les refaire. Cette imitation data du xve siècle même, et maintes *Biographies*, tracées sur celles de Plutarque, vinrent dès 1470 se grouper à côté d'elles, et en grossir le recueil. Ses premiers traducteurs latins ajoutaient à ses Grands Hommes, l'un Platon, l'autre Aristote, celui-là Annibal et Scipion, Charlemagne même [1]. Ces *Vies* modernes devenaient l'appendice ordinaire de ces écrits, et deux d'entre elles, celles de Scipion et d'Annibal, prenaient si bien place parmi les siennes qu'elles passaient, presque un siècle durant, pour être son ouvrage [2]. Si Amyot ne les avait pas reçues dans son recueil, un contemporain

---

[1] Cette *Vie de Charlemagne* était dédiée à Louis XI, que l'on ne reconnaîtrait guère aux termes par lesquels l'auteur le représente comme digne de recevoir cet hommage : *Magnanimum*, *justum*, *largum*, *beneficum*, *liberalem*, *ornatum litteris*, *armis*, etc. Lenglet-Dufresnoy cite un critique d'une plaisante ignorance, Viscellius, qui a bien pu attribuer cette Biographie de Charlemagne à Plutarque (*Méthode de l'Hist.*, I).

[2] Confondues parmi les *Vies* de Plutarque, elles passèrent en effet de la première traduction de 1470 dans les éditions latines qui suivirent, et dans la plupart des versions en langue vulgaire, à dater de celle de Jaconello. On en oublia l'origine, et on les reçut, on les traduisit comme écrites par Plutarque. Bien des erreurs se sont accréditées de la sorte par l'ignorance des critiques et l'inexactitude des éditeurs. On dut cependant commencer à douter de l'authenticité de ces Biographies, quand on découvrit que le

se hâtait de combler la lacune, y joignait, en les traduisant, un parallèle, pour que rien n'y manquât, et réunie à la traduction d'Amyot, cette version du même âge semblait désormais faire corps avec elle [1]. Au même siècle un historien d'Espagne, prédicateur de Charles-Quint, Antoine de Guevara, publiait, pour faire suite à l'ouvrage grec, dix *Vies* nouvelles que l'on nous donnait dans notre langue, avant que celles de Plutarque fussent publiées par Amyot [2]. Amyot lui-même ajoutait sa part à ces suppléments, et choisissant un des cadres autrefois remplis par Plutarque, composait, à la prière d'une bienveillante protectrice, amie des lettres, les Vies d'Épaminondas et de Scipion [3]. Un autre

---

catalogue du fils de Plutarque même mentionnait, non pas les Vies parallèles d'Annibal et de Scipion, mais celles de Scipion et d'Épaminondas. La question fut plusieurs fois débattue par la critique (voy. de Mandajors, *Mém. de l'Acad.*). *Han. et Scip. vitæ, D. Acciaiuolo autore potius quam interprete*, écrivait dans son édition de 1572 H. Estienne, qui tenait les deux Biographies pour plus que suspectes. Le témoignage d'Accialuoli lui-même qui s'en était déclaré l'auteur eût pu lever tous les doutes.

[1] Ce fut en 1567 que ces Vies traduites par un médecin, savant estimé, Ch. de L'Ecluse, furent ajoutées, dans la célèbre édition de Vascosan, à la version d'Amyot, et depuis on n'a cessé de les y réunir.

[2] Guevara, écrivain fort goûté de son temps, quoique d'une audacieuse infidélité comme historien, a laissé, entre autres ouvrages, une *Horloge des princes* ou *Histoire de Marc Aurèle*, longtemps populaire et plusieurs fois traduite en latin, en italien, en français; c'est de là que La Fontaine a tiré sa fable du *Paysan du Danube*. Sa *Décade* supplémentaire aux *Vies* de Plutarque comprenait les Biographies de Trajan, d'Adrien, et de huit autres empereurs romains. Antoine Allègre, qui la traduisit en 1556, avait librement modifié les récits de l'historien espagnol, et recueilli lui-même, pour les compléter, de nouveaux faits dans les auteurs grecs et latins. Il se plaint, dans sa *Préface*, de ces *superstitieux qui ne trouvent rien à leur goust, si ce n'est grec et latin, et dressent calumnie de ce qu'on travaille tant pour le jourd'hui à mettre toutes bonnes choses en vulgaire françoys*. Curieux témoignage, entre bien d'autres, du dédain de ces érudits qui disputaient à la langue française le droit de prendre ses titres de noblesse. Réimprimée en 1567 par Vascosan à la suite du Plutarque d'Amyot, cette traduction y resta presque constamment jointe.

[3] Voy. sur ces *Vies* aujourd'hui perdues, le chap. VII.

refaisait les parallèles perdus de l'historien grec, *dressait* les Vies d'Épaminondas et de Philippe, de Denys et de César Auguste [1], et y joignait bientôt celle de Plutarque même, auquel il donnait pour *concurrent* Sénèque, parallèle souvent esquissé par Montaigne [2]. On faisait la biographie du biographe sur le plan qu'il avait tracé lui-même; on cherchait à recueillir dans ses écrits sur sa vie modeste, sa belle âme, ses mœurs simples et douces, ces particularités qu'il avait recueillies sur le caractère et la vie de tant de grands hommes : imparfaite imitation de son art, mais affectueuse étude de son génie où n'ont pas cessé de se complaire ses éditeurs et ses interprètes [3]. Mais ce n'étaient pas seulement des compositions nouvelles imitées des siennes que l'on rassemblait autour de son immortel mo-

---

[1] La Biographie d'Auguste avait été, comme celle d'Épaminondas, composée par Plutarque. L'écrivain qui entreprit de les refaire, S. G. S. (Simon Goulard, Senlisien), narrateur agréable et naturel, traducteur de Sénèque, auteur des *Mémoires de la Ligue* et d'une *Philosophie de l'Histoire*, etc., complétait par ces Vies nouvelles (1583) une édition d'Amyot qu'il avait enrichie d'annotations morales et qui fut accueillie avec une grande faveur (voy. plus loin). Les initiales S. G. S. mal interprétées ont fait quelquefois attribuer à tort à l'historien B. de Girard, S[r] du Haillan, les parallèles de Goulard (voy. Ricard, *Préf.* des *Vies; Préf.* de l'édit. d'Amyot de 1826). Ces parallèles, ceux d'Alexandre et de César, de Phocion et de Caton, etc., ont été également recomposés par Tallemant, Dacier et Ricard.

[2] Simon Goulard, édit. de 1586. — Sénèque était, on le sait, avec Plutarque, mais après lui, l'écrivain favori de Montaigne (voy. *Essais*, II, x; III, xii). Cette Vie de Sénèque a été refaite au xviii[e] siècle par l'abbé de Ponçol, et insérée dans quelques éditions d'Amyot.

[3] « Les escripts de Plutarque, à les bien savourer, dit Montaigne, nous le descouvrent assez, et je pense le cognoistre jusque dans l'âme; si vouldroy-je que nous eussions quelques mémoires de sa vie. » *Essais*, II, xxxi. Ce sont ces *Mémoires* regrettés par Montaigne que l'on a voulu suppléer. De là toutes ces biographies publiées en tête de ses ouvrages : en italien, celle de Porcacchi (édit. de Domenichi, 1566); en latin, celles de Xylander, du savant Ruault (édit. de *Maussac*, 1624), de Corsini (*De placitis phil.*, 1750); en anglais, celle du célèbre Dryden (trad. angl. de Plutarque, 1700); en français enfin, celles de Goulard, de Fed. Morel (édit. d'Amyot de 1618), de Dacier, de Ricard, de l'éditeur d'Amyot, Bastien (1784), etc.

nument; chaque éditeur voulait joindre à ses écrits quelques-unes des œuvres analogues que nous avait léguées l'antiquité. C'était tantôt Suétone et Diogène Laërce, quelquefois Isocrate et Tacite, presque toujours Cornélius Nepos qui venaient, avec leurs génies divers, fournir à son recueil le complément de leurs ouvrages et faire cortége au maître du genre [1]. Quant aux essais de suppléments modernes, le XVI[e] siècle n'en devait pas fermer la liste [2]. L'influence de Plutarque se perpétuait à travers les âges, et il restait le type incomparable, mais sans cesse imité, de ce genre de composition historique et morale, qui retrace les actions et le génie des grands personnages, les montre dans l'éclat de la vie publique et les surprend dans l'intimité de la vie privée, cherchant toujours dans l'exemple la leçon des mœurs, dans le récit l'homme, et la science de la nature humaine dans les souvenirs de l'histoire [3].

---

[1] Les *Vies des excellents capitaines* de Cornélius Nepos étaient alors, comme on le sait, attribuées à Æmilius Probus, qui les avait publiées, revues ou abrégées au temps de Théodose le Grand. C'est sous ce titre qu'elles avaient été jointes aux traductions latines de Plutarque. S. Goulard les mit en français, et les donna pour complément, en 1583, avec les *Vies* déjà citées, à la traduction d'Amyot, à laquelle elles firent suite dans presque toutes les éditions subséquentes. La Vie d'Atticus qui restait attribuée à Cornélius Nepos, la Vie d'Agricola, celles de Socrate et d'Aristippe, tirées de Diogène Laërce, celles de Titus et d'Auguste, empruntées à Suétone, l'Éloge d'Évagoras, la Vie d'Homère, œuvre supposée d'Hérodote, deux Biographies même, celle de Denys et de Philippe, tirées du Diodore d'Amyot, etc.; tels étaient les ouvrages qui, insérés en partie dans chaque édition, complétaient, en latin ou en français, le recueil des appendices aux traductions de Plutarque.

[2] Un littérateur anglais, fort versé dans l'histoire de l'antiquité, Thomas Rowe, avait composé au siècle dernier, pour combler les lacunes du recueil de Plutarque, huit Biographies nouvelles, celles d'Énée, de Tullus Hostilius, etc. Traduites par l'abbé Bellenger, ces Biographies furent jointes en 1734 à la version de Dacier, et quelquefois depuis à celle d'Amyot. Dacier avait donné lui-même une Vie nouvelle d'Annibal.

[3] Nous ne prétendons pas citer ici tous les essais de Biographies modernes, où paraît quelque trace de l'influence de Plutarque, « ce grand Plutarque, disait Brantôme, duquel un trait de plume valoit plus que ce

Mais ce n'était encore assez ni de traduire, ni d'imiter Plutarque pour que l'éducation fût complète et portât tous ses fruits. On s'employait studieusement à recueillir par des travaux divers, en les accommodant à notre usage, les pensées, les récits de l'auteur grec. Il fournissait une ample matière à cette littérature de seconde main, qui reproduisait l'antiquité, mais réduite et refaite, par abrégés, par extraits. On nous donnait ainsi de nombreux sommaires des *Vies* [1],

---

que je sçaurois jamais écrire, » comme les *Vies* de Brantôme même, les *Hommes illustres* de Thevet (1584), les *Hommes illustres* de Perrault (1696), les *Grands Capitaines* de La Colombière, etc., jusqu'aux recueils modernes (le *Plutarque* français, le *Plutarque* de la Jeunesse, etc.) auxquels a servi de titre son nom resté si populaire. Cette étude montrerait combien Plutarque a été puissant en France, et souvent par ses défauts mêmes, par cette manie du parallèle qu'a longtemps admirée de bonne foi la critique, et qu'il a accréditée chez nous, où on la retrouve dans l'opposition des *Capitaines français et étrangers* de Brantôme, dans les Comparaisons historiques de Varillas, de Saint-Évremond, de Richard, entre Charles-Quint et François Ier, Alexandre et César, Ximénès et Richelieu, etc.; où enfin, passant de la politique dans la littérature, elle a fait comparer si souvent, à l'aide de distinctions subtiles et d'analogies factices, par Blondel, Rapin et tant d'autres, Pindare à Horace, Démosthène à Cicéron, Homère à Virgile, Corneille à Racine, etc.

[1] On en publia d'abord quelques abrégés latins. Le plus répandu fut celui de *D. Tibertus, Eques Cesænas,* composé en 1492, imprimé en 1501, et fort souvent publié depuis, surtout après la réimpression de Bâle, en 1541. Cet abrégé fut traduit en italien *alla comune utilità di ciascuno*, par *L. Fauno* (*Venetia*, 1543), et en français avant l'original même, par P. des Avenelles : *Epitome des vies de cinquante-quatre notables et excellents personnaiges*, *tant grecs que romains*, *mises en parangon l'une de l'autre,* 1558. Puis vinrent après Amyot : *le Thrésor des Vies de Plutarque*, 1567; *les Portraits et Images des hommes illustres, avec brief sommaire de leur vie, et actes dignes de mémoire*, 1590, 1594; *le Thrésor des Vies de Plutarque*, *et sentences*, *harangues*, etc., *des empereurs*, *roys*, etc. (voy. plus loin le *Thrésor des morales* du même écrivain), *avec quelques vers singuliers*, *chansons*, *oracles et épitaphes qui sont faits et chantez en l'honneur d'iceux,* 1597, 1611, etc., puéril recueil dont l'auteur loue d'ailleurs, en termes assez délicats, *la singulière grâce et copieuse éloquence* d'Amyot, mais s'imagine presque remplacer sa traduction. — Nous ne parlons pas de tous les abrégés subséquents de Plutarque, tels que celui de la Serre, 1662, etc.

sans savoir assez tout ce qu'ôte à la brillante originalité de tels récits, à leur grâce libre et familière la main qui les abrége ; en voulant rassembler le tableau sous nos regards, on en effaçait les couleurs ; pour mettre l'ouvrage à la portée de tous et nous en mieux assurer le profit[1], on transformait d'éloquentes narrations en de sèches notices, de vivantes peintures de mœurs en de minces recueils d'anecdotes que n'animait plus qu'à peine le souffle du génie de Plutarque. D'autres fois, on l'annotait, on le commentait ; pour apprendre au *lecteur de bon jugement à sonder lui-mesme les choses de plus près*, on prenait soin de tout signaler, de tout définir dans le texte, les beautés du style et de la pensée, les traits, les images, mais surtout les considérations morales qu'énonçait ou suggérait l'auteur[2]. Et quel auteur en avait plus exprimées que Plutarque, ou en suggérait davantage? On déduisait curieusement de ses écrits, pour des esprits neufs à la science des mœurs, ces vérités générales, alors si goûtées, ces réflexions pratiques, maximes banales aujourd'hui, instructives nouveautés pour la raison de cet âge, qui les recueillait avec un zèle plein de candeur. Sans doute ces *reigles et maximes*, arrangées au goût du temps, portaient souvent dans leur simplicité puérile, l'empreinte du siècle à qui elles s'adressaient bien plus que celle du siècle de

---

[1] Voy. l'*Ep. dédicatoire* où *Darius Tibertus* définit l'objet et l'utilité de son ouvrage, cette brièveté si commode qui va supprimer presque le travail et le temps, *brevitatem commodissimam, quâ totum illud ingens Plutarchi luculentissimum volumen, historiæ studiosus cito cognoscere, statim percipere, mox memoriâ complecti queat.*

[2] Voy. les nombreuses éditions d'Amyot (a. 1583 et suiv.), données par S. G. S. (Simon Goulard, Senlisien), avec des *Annotations morales en marge*, et plusieurs *Indices*, entre autres un *des Similitudes*, et un autre des *Apophthegmes*, montrant *comme l'on peut se servir des propos notables des hommes illustres.* Nous prenons au hasard quelques-unes des notes marginales : *Obstination est un très-pernicieux conseiller ; c'est l'ordinaire des hommes de n'estre sage que sur le tard ; quand la sottise et l'orgueil accompagnent les hommes, honte et ruine ne sont pas*

Plutarque. Mais tout ramener à quelque considération morale, n'était-ce pas pourtant bien comprendre le bon Plutarque? Et faire de lui le maître d'une science naïve, était-ce si souvent un contre-sens? Chaque commentateur et chaque âge interprètent le même écrivain avec leur esprit propre, y prennent ce qui est de leur portée, et ajustent ses leçons à leur génie. Le privilége de Plutarque, c'est de répondre également et sans effort à tous les âges de la science comme à toutes les époques de la vie, d'offrir à chacun les conseils que sa curiosité recherche. Ses écrits fourniront à Montesquieu des vues profondes sur les gouvernements et les sociétés ; à Mably, des accents de fierté chagrine et de verve paradoxale ; à Rousseau, d'éloquentes inspirations, de hardies nouveautés, des sophismes même. Ils sont pour le XVI[e] siècle une école de lieux communs honnêtes, et le répertoire d'une morale ingénue pour laquelle il n'y a pas encore de vérités trop vieilles ni trop simples.

C'est encore dans le même esprit que l'on recueillait ces sentences, ces *beaux propos notables,* que Plutarque a semés partout dans ses écrits, ou rassemblés dans un traité spécial. C'était comme le suc de la sagesse ancienne que l'on extrayait pour les modernes, pour les grands que Plutarque instruisait à bien gouverner, pour tous ses lecteurs

---

loin; qui appelle les étrangers à son secours a besoin de grande prudence; c'est un grand heur à un homme affligé d'avoir bonne compagnie, etc. Mais la pensée qui domine au milieu de ces réflexions naïves, celle à laquelle l'éditeur veut que l'ouvrage *rameine tousjours* le lecteur, c'est que *le vice rend l'homme malheureux, et la vertu l'anoblit et contente.* Perpétuelle conclusion, premier souci de ces honnêtes savants. G. de Selve, Allègre, éditeurs, interprètes, imitateurs, tous se rencontrent en ce point. Les notes de Goulard semblèrent faire corps avec la traduction d'Amyot, et y furent constamment jointes dans les réimpressions si fréquentes de la fin du XV[e] siècle et du commencement du XVI[e]. La popularité de cette édition marque assez combien ces considérations étaient appropriées aux goûts et aux instincts du temps.

qu'il formait à bien vivre [1]. Ces recueils devenaient de vrais manuels de morale. On confiait ces *Apophthegmes* à la mémoire pour le gouvernement et les besoins de la vie. On y cherchait une instruction frappante et succincte, une science de choix, courte à acquérir et facile à appliquer, que l'on s'applaudissait de nous mettre ainsi toute préparée sous la main, comme si l'appropriation fructueuse et durable n'était pas soumise à de certaines conditions que ne supprime pour personne le zèle officieux des collecteurs de sentences. On voulait que la sagesse antique prît en quelque sorte un corps pour se mieux laisser saisir et transmettre [2]. Pour

---

[1] Les *Apophthegmes* de Plutarque avaient été distingués de bonne heure dans la foule de ses écrits, et traduits au xv[e] siècle en latin par Philelphe (1471). Érasme en publia une traduction plus célèbre. Il y avait joint des éclaircissements et des commentaires, destinés à en faire mieux ressortir l'utilité, et à en marquer l'application. Il avait grossi la collection, *accommodatissimum genus principibus viris,* de quelques passages des autres écrits de Plutarque, et de quelques extraits d'autres auteurs. Les cinq premiers livres de ce recueil furent traduits par Macault, qui voulait ainsi, disait-il, fournir aux seigneurs de son temps le plus sûr moyen d'*acquérir et conserver celles richesses de l'entendement humain sur lesquelles fortune ne peut estendre ses aeles* (ailes); 1543, 1549. Peu après, en 1551, l'ouvrage fut de nouveau traduit, cette fois en *rithme françoise*, par un autre littérateur, Guillaume Haudent. En 1558, H. Estienne publia le texte grec avec une traduction latine plus fidèle que celle d'Érasme, et dégagée de tout commentaire. *Quod est scripti genus,* écrivait-il en s'étendant complaisamment, lui aussi, sur l'excellence de ce recueil, *quod tam multa tam paucis, tam propriis, tam dilucidis verbis comprehendat?* La traduction d'Amyot ajouta encore à la vogue du traité de Plutarque; on la publia séparément (1615, 1622), avec le texte grec. Plus tard le grand traducteur du xvii[e] siècle, Perrot d'Ablancourt, refit la traduction de l'ouvrage d'Érasme, mais sans suivre, dit-il, le même ordre, qui *sentait trop son collége.*

[2] De là ces recueils sans nombre de maximes et de beaux mots, ces *Mirouers de prudence,* ces *Sentences illustres* ou *notables,* ces *Dicts moraux* ou *Belles autorités*, ces *Mots dorés* des sages, des orateurs, des poëtes, etc.; de là les *Adages* d'Érasme, de Gringore, de Corrozet, de Lebon, de tant d'autres, et le crédit de cette science dont un des éditeurs d'Érasme disait : *Quam utilis sit et pæne dixerim necessaria paræmiarum cognitio omnibus qui a litteris prodita recte assequi cupiant, nemini obscurum esse arbitror;* de là enfin, la vogue de tant de com-

graver ces leçons dans la pensée, on les traduisait en vers, on les aiguisait en épigrammes [1]. L'érudition semblait refaire, pour un siècle où la passion du savoir se mêlait à la naïveté des mœurs, cette poésie gnomique qui avait joué un si grand rôle dans l'éducation morale de l'antiquité, et Plutarque ajoutait les conseils de ses apophthegmes, comme déjà ceux de ses *Préceptes nuptiaux*, aux leçons

---

pilations anecdotiques, et la popularité de Valère Maxime, dont la première version française, composée dès 1401, imprimée vers 1475, avant aucune autre traduction profane, avait été plusieurs fois publiée avant la fin même du xv[e] siècle. Plutarque lui-même fournissait encore la matière de quelques recueils spéciaux, tels que les *Advis et conseils sur les affaires d'Estat* que l'historien du Haillan extrayait de ses *Vies* (1578); *le Thrésor des Morales de Plutarque, excellent philosophe et orateur, contenant les préceptes et enseignements qu'un chascun doit garder pour vivre honnestement, selon son estat et vocation, non moins nécessaires et utiles à ceux qui désirent bien ordonner une œconomie privée ou particulière, qu'à ceux qui gouvernent les républiques et manient les affaires d'Estat; avec les beaulx dictz, faitz, sentences notables, apophthegmes et formes des harangues des empereurs, rois, ambassadeurs et vaillants capitaines, tant grecs que romains : aussi les opinions des philosophes et gens savants touchant les choses naturelles pour servir d'exemple à ceux qui désirent savoir et ensuivre leurs hauts faictz ès guerres, et de mesme leur police, conseil et gouvernement en temps de paix; recueillies et extraictes des opuscules de Plutarque*, par F. Le Tort, Angevin, 1578. Ce naïf et long titre est toute une histoire de l'influence des anciens, de Plutarque surtout, au xvi[e] siècle. L'auteur avait d'abord composé son ouvrage en latin, puis l'avait traduit en français. Ainsi avait fait Seyssel pour son *Panégyrique de Louis XII*. D'autres, comme fit Bodin pour son grand ouvrage, réservaient à la langue et au public de leur pays les prémices de leur travail, et n'en donnaient en latin que la traduction. Les écrits de Plutarque fournissaient aussi largement leur part à toutes les autres collections d'anecdotes, de sentences, d'apophthegmes anciens. Ses ouvrages restaient le modèle et le trésor du genre.

[1] C'est là, en effet, ce que recommande H. Estienne; ce n'est pas assez, à son sens, de faire relire, méditer, apprendre aux enfants le recueil de Plutarque, devenu leur manuel (*enchiridium*); il faut leur faire tourner ces apophthegmes en vers (*ad scribenda epigrammata proponere*); excellent exercice, dit le savant helléniste, et où il s'est souvent complu avec fruit lui-même. G. Haudent avait, par sa traduction en vers, devancé ce précepte. On versifiait alors ainsi par une pratique fort usitée (voy. plus haut), non-seulement les recueils de Théognis, de Solon, de Caton, ni les maximes

populaires de ces *quatrains* et de ces *tablettes*, que regrettait plus tard le bon sens de Molière[1]. Tout plaisait sous cette forme piquante de l'historiette ou du beau mot, jusqu'aux petitesses de la science du moraliste. Car le goût de l'anecdote et du trait, par où s'éveille d'ordinaire et s'entretient souvent le goût de la réflexion et du savoir, rapprochait les disciples et le maître, l'esprit français dans sa jeunesse de l'esprit grec sur son déclin, et c'était par la curiosité des petites choses que Plutarque n'était plus si loin de nous. Mais chez cet écrivain en qui l'excellence du sens pratique règle toujours l'abondance des souvenirs, y avait-il si petite chose qui n'aboutît à quelque considération utile, si frivole histoire qui ne touchât à quelque instructive vérité?

Ce n'était donc pas seulement l'auteur des *Essais*, c'était tout son siècle qui ne cessait de consulter Plutarque, l'écrivain *qui a le mieulx meslé le jugement à la science*. Telle est la féconde influence qu'Amyot vint si heureusement fortifier et grandir. Et en effet, si déjà avant lui l'on s'appliquait en France avec zèle à naturaliser par le langage une partie de ces richesses, combien ne nous restait-il pas à explorer et à recueillir dans ce vaste champ de notions historiques et morales où Plutarque avait promené la curiosité universelle de son esprit, et répandu la lumière de ses jugements et de ses mille souvenirs! Si l'esprit français

---

recueillies des autres poëtes, mais nombre de sentences même empruntées aux prosateurs. De là toutes ces compilations poétiques : *Sentences des bons autheurs grecz et latins, traduictes et faictes en rhythme françoise*, par G. Gueroult, 1543, 1550; le *Mirouër de prudence, sentences, apophthegmes et dictz moraux des sages anciens, en rhythme françoyse*, 1547; *La Fleur des sentences morales mises en vers françois*, 1562; *Sentences et autorités des sept Sages de la Grèce, en distiques françois*, 1570, par G. Corrozet; etc.

[1] *Sganar.*, I, I. — On connaît ces *beaux dictons à réciter par cœur*, que recommandait Gorgibus à sa fille, ces naïves moralités avec lesquelles on éleva longtemps chez nous l'enfance, et que nos érudits traduisaient en vers grecs et latins (Baillet, t. IV; Gouget, t. XII).

avait déjà reconnu en lui son maître, nous n'avions pour nous transmettre ses leçons que d'imparfaites ébauches qui nous en laissaient encore ignorer la plus grande part, traductions composées presque toutes sur d'autres traductions latines, imitations empruntées aux autres peuples, images qui faisaient tort au modèle, et dont le nombre et la succession rapide attestaient bien plus encore l'impatience que le succès de la conquête. Tous ces interprètes qui se pressaient autour des œuvres de Plutarque semblaient appeler, par leurs tentatives isolées, l'écrivain dont le courage et la science ne failliraient pas à la tâche tout entière, l'infatigable érudit qui saurait éclaircir et rassembler pour la foule tous les écrits divers de l'historien, du savant, du moraliste, le charmant interprète qui leur prêterait l'originalité de son style. Quel traducteur sut donc jamais mieux venir à temps qu'Amyot, et mieux recommander son œuvre par cet heureux talent de l'à-propos qui discerne les besoins de l'esprit pour y pourvoir, et reconnaît l'effort attendu pour le tenter? Quel essor ne donna-t-il pas à la raison publique, en consommant pour nous une acquisition si précieuse et si désirée? Si Plutarque, à demi connu et mal traduit, était déjà si puissant sur les intelligences, combien dut se développer son autorité salutaire par le succès prodigieux de cette traduction dont pendant un demi-siècle on put compter presque les éditions par le nombre des années! Jamais écrivain de l'antiquité n'obtint à ce point le crédit d'un auteur indigène. Amyot avait doublé la popularité de Plutarque en y associant la sienne propre, et lui avait donné en France comme une seconde patrie. Mais jamais traducteur non plus n'eut si bien la gloire des originaux. Amyot ne recevait pas moins de Plutarque qu'il ne lui avait prêté, et les deux écrivains, se popularisant l'un l'autre, restaient étroitement unis dans une communauté de fortune, une fraternité de renommée sans exemple.

[redacted]

CHAPITRE V.

Du Plutarque d'Amyot; des critiques adressées a l'écrivain, au traducteur; M. Ampère; Bachet de Meziriac; véritable valeur de l'ouvrage comme traduction; de la part qu'a eue Amyot a l'éclaircissement du texte.

Le Plutarque d'Amyot, le chef-d'œuvre du grand traducteur, n'a pas échappé aux reproches de la critique. De ces reproches, les uns portaient sur le style de l'ouvrage, les autres s'adressaient à la traduction même.

Quant aux premiers, il reste ici peu de chose à en dire [1]. Les défauts qu'a relevés Courier dans le Longus, sont aussi ceux qu'on a signalés dans le Plutarque. Or, qu'on reprenne dans Amyot des termes trop vulgaires, des périodes mal articulées, qu'on lui reproche de construire parfois ses phrases à la manière de ces architectes peu experts qui ajoutent après coup, faute d'avoir su où la placer, quelque pièce qui rompt les proportions de l'édifice [2] : ce ne sont là que de justes critiques, pourvu toutefois qu'on ne mesure pas trop rigoureusement ces défauts aux délicatesses du goût moderne, et aux usages d'une langue réglée par d'autres lois. Amyot ne fut pas sans doute un écrivain sans reproche, et l'idiome du XVIe siècle est encore loin de celui de Bossuet. Qu'il suffise que cette langue, encore défectueuse, ait eu déjà de précieuses qualités dont le charme

[1] Voy. l'Éloge, *passim*.

[2] Voy. Rouillard, *Histoire de Melun;* Sorel, *Biblioth. française;* Baillet, *Jugements des savants;* Richard Simon, *Lettres choisies*, etc. — Nous ne parlons ici que de la prose d'Amyot. Sur la traduction des vers cités en si grand nombre par Plutarque, voy. la note S à la fin de l'ouvrage.

jeune et vrai compense, pour une critique éclairée, ses vieilles imperfections, et qu'Amyot, en la parlant aussi bien que les plus habiles de son temps, ait su y trouver ces ressources et lui imprimer ces caractères qui font le style des écrivains les plus durables.

Une grave autorité lui a cependant contesté naguère le rang où la faveur de trois siècles l'avait placé. Un critique des mieux instruits dans l'histoire de notre vieille langue, en réhabilitant d'anciens auteurs trop oubliés, a pensé que dans *la salle* désormais repeuplée *des ancêtres* de notre littérature, Amyot, entouré de contemporains bien supérieurs à lui, ne devait plus trouver place qu'au second ordre parmi les prosateurs français du XVIe siècle[1]. Mais ce n'est là, ce semble, malgré le crédit du juge, qu'une sévérité passagère qui s'explique aisément. Quand la critique reculait tous ses horizons, quand, dépouillant ses préjugés ou en changeant peut-être, elle revisait toutes les gloires et réformait tant de jugements, cette renommée de vieille date, presque seule restée debout par un privilége qu'elle n'avait pas mérité seule, devait-elle garder ses proportions à côté des renommées rivales qu'une tardive justice relevait auprès d'elle? On put être tenté d'en douter. En étudiant cette prose gauloise dont Amyot était resté longtemps le représentant et le modèle, on retrouvait chez ses contemporains une partie des qualités qui s'étaient comme personnifiées en lui, parfois même quelques mérites supérieurs aux siens. On put se demander alors si les erreurs de la critique n'avaient pas protégé sa gloire et grandi sa fortune. On put même, dans un vif sentiment de l'injustice que corrigeait notre âge, mêler involontairement au désir de la réparer quelque partialité contraire. M. Ampère a-t-il bien su en effet, dans sa sympathie pour les victimes des dédaigneuses

[1] M. Ampère, *Article* souvent cité.

délicatesses du goût, se défendre de reprocher avec quelque rigueur à qui fut plus heureux le bénéfice d'une faveur toujours gardée ? Si Amyot a de nouveaux émules, soutient-il si mal la comparaison, et fait-elle tant d'ombre à ses mérites ? On peut lui contester le monopole sans lui retirer la supériorité. Sans doute il n'a pas le privilége exclusif de la naïveté, du pittoresque, de la grâce. Dans Despériers, dans Marguerite de Valois, dans d'Aubigné, dans Montluc, la prose de son temps a déjà de grandes qualités. Calvin écrit avec une fermeté plus grave, Rabelais est plus nerveux et plus souple, Montaigne a plus d'imagination de style. Mais Amyot lui-même n'a-t-il pas souvent tous ces caractères ? et qui dans son siècle lui égalera-t-on pour ce sourire aimable, mêlé de bonhomie et de finesse, pour cette clarté attrayante et naïve, pour cette pureté et cette lucidité de style dont son siècle lui décernait à si bon droit la palme ? Si quelques-uns le surpassèrent par d'autres côtés, lui il sut choisir pour lot des grâces dont l'attrait ne passe pas, et les qualités toutes françaises qui pouvaient le mieux désarmer les préjugés du goût. De là l'exception de sa fortune. Plutarque y a contribué sans doute, mais le hasard n'y a point joué son rôle; sa popularité n'était pas liée aux injustices de l'opinion, ni soutenue par des préventions condamnées.

Aussi bien elle avait précédé ces préventions comme elle y a survécu. On n'avait pas attendu pour le placer si haut que l'oubli eût commencé pour ses contemporains. Pasquier le louait avec grâce d'avoir « succé sans affectation tout ce qui estoit de beau et de doux en nostre langue[1]. » Son renom d'écrivain pénétrait partout où notre idiome avait cours, et au privilége d'en représenter fidèlement le génie, il joignait la gloire d'en propager efficacement l'in-

[1] *Recherches de la France*, VIII, 3.

fluence[1]. On le proposait pour modèle à nos écrivains : « Tous ceux qui veulent se mesler d'écrire, disait-on, doibvent avoir et tenir son langage pour un patron ou bien une reigle d'escriture accomplie ; car il a tellement embelly et enrichy la langue françoise par son propre domaine, qu'il est impossible de mieux traduire Plutarque en toute autre langue qu'il a fait en la nostre[2]. » De son vivant déjà on l'appelait *le grand Amyot*[3]. Sainte-Marthe réservait pour lui quelques-unes de ses plus pompeuses hyperboles, et lui décernait cette louange « d'avoir porté la langue à son plus haut degré de pureté et d'éloquence, et de n'avoir pas ainsi moins fait pour sa gloire, que s'il eût, par sa vertu guerrière, reculé les bornes de l'empire[4]. » Qu'avait à ajou-

[1] « La renommée de ce personnage est tellement espandue, non-seulement par la France, mais en tous les aultres lieux où nostre langue françoise a cours, qu'il a emporté la gloire du plus savant et plus fidèle traducteur des œuvres de ce divin et tant renommé Plutarque, et des autres œuvres qu'il a traduictes des autheurs grecs en nostre langue françoyse. » La Croix du Maine, 1584. Sa traduction de Plutarque se répandait, en effet, dans toute l'Europe, et servait de texte à plusieurs traductions étrangères. Voy. p. 166, note 3.

[2] « Entre ceulx qui ont nouvellement couché sur le papier leurs intentions et propos, ou les propos d'autruy, en dignité et excellence d'escripture un se trouve digne d'honneste marque, c'est J. Amyot, maintenant évesque d'Auxerre, lequel a faict parler françois à Plutarque, et tant élégamment, qu'on doubte si Plutarque parle mieux en sa langue par la doulceur de la Grèce que par la grace d'Amyot en françois. Amyot a la vertu qui est singulière en escripture parfaicte, à sçavoir le language du commun et du peuple, et la liaison du docte. Ce personnage a joinct les deux poincts en perfection. » Du Verdier, *Biblioth.*, 1585. Rappellerons-nous le témoignage de Brantôme ? (*Vie* de Charles IX.) Ajouterons-nous que déjà, en 1557, l'auteur d'une *Rhétorique françoise*, Ant. Fouquelin, appuyant ses préceptes par les exemples des auteurs les plus approuvés, et citant Ronsard, du Bellay, Bayf, les maîtres de la langue poétique, plaçait à côté d'eux en première ligne, pour la prose, le traducteur de l'*Histoire æthiopique* ?

[3] *Advertissement aux censeurs de la langue françoise*, en tête de la traduction d'Herodien, par J. de Vintemille, traducteur estimé.

[4] Après avoir parlé des bienfaits dont Amyot avait été comblé par ses élèves, Sainte-Marthe ajoute : *Qui ne ingratus haberetur, in hoc totus incubuit, ut scriptis suis, ac præsertim Plutarcho in sermonem galli-*

ter la postérité à tant d'éloges, et au témoignage dont les couronnait Montaigne[1] ? Elle n'a fait que ratifier ces suffrages, sans se souvenir assez que, près d'Amyot, d'autres avaient mérité de faire inscrire leurs noms dans l'histoire de la langue et de l'esprit français. Où la prédilection eût été légitime, on alla presque à l'exclusion. Aujourd'hui cependant cette exclusion a cessé, la prédilection reste. Le XVIe siècle a repris sa place au foyer de la muse nationale; Amyot y garde son rang, et la décadence prédite à cette gloire privilégiée n'a pas commencé pour elle.

---

cum splendidissimè translato, vernaculam principum suorum linguam, quæ non postremum imperii decus meritò censetur, ad supremum puritatis et facundiæ fastigium perduceret : non minori fortasse gloriâ quam si ultimos ipsius imperii fines bellicâ virtute propagasset. »

[1] Montaigne disait : « Je donne avecques raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur touts nos escripvains françois, non seulement pour la naïfveté et pureté du langage, en quoy il surpasse touts aultres, ny pour la constance d'un si long travail, ny pour la profondeur de son sçavoir, ayant peu desvelopper si heureusement un aucteur si espineux et ferré (car on m'en dira ce qu'on vouldra, je n'entends rien au grec, mais je veoy un sens si bien joinct et entretenu par tout en sa traduction, que, ou il a certainement entendu l'imagination vraye de l'auteur, ou ayant, par longue conversation, planté vifvement dans son âme une générale idée de celle de Plutarque, il ne luy a au moins rien presté qui le desmente ou qui le desdie); mais surtout je lui sçay bon gré d'avoir sceu trier et choisir un livre si digne et si à propos pour en faire présent à son païs. » *Essais*, II, IV. Qu'on nous pardonne de citer enfin un dernier éloge plein d'affectueuse sympathie, où a passé quelque chose de l'âme d'Amyot et de la grâce de son langage. « Que si Plutarque, » écrivait Fed. Morel, en 1618, dans un morceau déjà mentionné (p. 57, note 2), « a esté riche en discours, abondant en raison, et grave en sentences en son style grec, il n'a pas esté moins heureux à rencontrer un successeur, ou plustost un autre soymesme en M. Amyot (homme dont les temps à venir pourront plustost admirer la grâce et le sçavoir, que louer condignement le mérite), qui, le faisant parler françois, luy a sceu donner ceste mesme gravité en sa phrase françoise qu'il avoit en ses termes grecs, voire avec plus de grâce et de douceur, ce semble, *l'ayant sursemé d'un certain miel delicieusement coulant*, qui charme et l'esprit et l'oreille en ceste amiable ambrosie dont il est plein; de sorte qu'il seroit bien difficile de juger si Amyot est plus redevable à Plutarque pour luy avoir préparé un si beau champ avec une si plantureuse moisson où exercer son bel esprit, que Plutarque à Amyot, pour l'avoir si bien faict parler françois. »

Ces critiques ne s'adressaient qu'au prosateur. Comme traducteur, Amyot en a essuyé de plus graves, et qui, s'il n'en fallait rien rabattre, ne tendraient à rien moins qu'à lui ôter toute autorité d'interprète. Il importe de mesurer de telles critiques à leur juste valeur. Quel que puisse être le mérite de style de ses traductions, elles perdraient trop de leur prix, si elles altéraient sans cesse la physionomie de l'auteur grec, et ne nous en donnaient qu'une défectueuse image, volontairement travestie ou dénaturée par ignorance.

Est-il vrai d'abord, comme l'a prétendu de Thou, qu'Amyot ait sacrifié à dessein dans sa traduction la fidélité à l'élégance, et pris souvent plus de soin de flatter l'oreille du lecteur que d'exprimer la vérité du sens[1]? Quoique Courier ait répété le reproche, il paraît difficile de se représenter Amyot comme un artisan de style qui cadence sa phrase et écoute tomber sa période. Nous l'en croirions plus volontiers lui-même, quand il exprime quelque crainte d'avoir écrit sa version de Plutarque en *language moins coulant* que ses autres traductions, tant il a pris de peine pour représenter non-seulement la pensée, mais le style de son auteur. Sans doute sa prolixité trompe parfois sa bonne foi d'interprète. Mais l'inexactitude chez lui est une erreur, non pas un calcul. Il ôte à Plutarque plus d'artifices et de recherche qu'il ne lui en ajoute. C'est son industrie, ce n'est pas son naturel qu'il nous déguise. De peur de laisser échapper la pensée, il l'embrasse dans les gracieuses circonlocutions d'une phrase un peu traînante ; il ne l'altère pas du moins à plaisir pour l'orner. Son élégance est sans apprêt ; dans son harmonieuse abondance, on ne sent

---

[1] *Amyotus.... Plutarchum in lingam nostram gallicam verterat, majore elegantiâ quàm fide, dum auribus nostris placere quàm de sensûs veritate laborare potius existimat.* De Thou, *De Vitâ suâ*, V.

ni l'affectation, ni l'étude. Il y a bien loin de cette naïve et verbeuse clarté, de cette période limpide et allongée qui dans son cours facile entraîne souvent trop de synonymes avec elle, à cette préméditation laborieuse, à ce soin trop délicat de l'harmonie que de Thou impute à Amyot. Le défaut est bien moins grave et moins constant. Car Plutarque est le plus souvent si vrai, qu'on ne saurait d'ordinaire mieux l'imiter que par le naturel du style, et qu'en lui prêtant même quelquefois plus d'aisance et de grâce naïve, c'est presque son bien qu'on semble encore lui rendre.

D'autres se sont attachés, dans la traduction d'Amyot, moins aux infidélités de caractère qu'aux erreurs de sens. Une critique rigoureuse a curieusement recherché toutes ces altérations des termes ou de la pensée de Plutarque [1]. On a prétendu même dresser le compte de ces contre-sens, et l'on en a singulièrement grossi le nombre. Une injuste sévérité s'est presque accréditée sur Amyot. On a rabaissé son savoir, et plusieurs, en défendant son mérite d'écrivain, semblent avoir abandonné à la critique sa réputation de traducteur [2]. Jugeait-on la traduction habile et fidèle? on rapportait à Turnèbe presque tout l'honneur des difficultés vaincues, en prétendant découvrir plus de fautes dans les passages plus faciles traduits sans son concours [3]. Cherchons la créance que tous ces reproches méritent, en

---

[1] Voyez, par exemple, quelques observations critiques sur la version d'Amyot à propos d'un passage de Plutarque, dans T. Faber, *Notæ ad Timonem Luciani;* L'Oiseau, *de l'Act. hypoth.;* de Girac, *Réplique à Costar*, 41, etc. Voy. encore la *Préface* de Dacier, celle de Ricard, etc.

[2] Voy. Baillet, *Jugements des Savants;* Teissier, *Éloges des Savants;* Godeau, *Hist. de l'Église;* Sorel, *Bibl.*, chap. des *Trad.;* Vigneul-Marville, *Mélanges*, t. II, etc. On avait commencé de bonne heure à dénigrer les traductions d'Amyot (voy. p. 101, note 1). Montaigne même, par ces mots : *On m'en dira ce qu'on vouldra*, attestait ces critiques.

[3] Voy. La Popelinière, *Hist. des Histoires;* Richard Simon, *Lettres choisies*, 24 nov. 1684; Colomiès, *Bibl. choisie;* Nicéron, *Mémoires*, t. IV; Moreri, *Dict.;* Bayle, etc.

appréciant un discours qui les rassemble tous sous leur forme la plus sévère comme dans leurs catégories les plus diverses, une censure célèbre, souvent alléguée, jamais discutée, qui semble avoir fait autorité dans la matière et dicter encore les jugements de la critique sur la fidélité du vieil interprète.

Ce redoutable détracteur d'Amyot était un des premiers membres de l'Académie française, un homme qui passait pour fort versé dans l'antiquité grecque, et que l'on tenait pour un des plus distingués de son temps par l'esprit et le savoir varié[1]. C'était en 1635. L'Académie naissante poursuivait studieusement son but, l'embellissement de la langue. Pour que chacun concourût à l'œuvre et fournît un modèle, une décision de la compagnie avait imposé à tous les académiciens de lire à leurs collègues un discours de leur façon. Le sujet, l'étendue étaient au choix de chacun; l'éloquence seule était d'obligation. Bachet de Meziriac, quoique absent, se fit un devoir d'obéir au commandement exprès de l'Académie, et l'on apprit un jour que de Bourg en Bresse venait d'arriver un discours sur la traduction: c'était la dette de M. de Meziriac: la réputation d'Amyot en faisait les frais. L'académicien après s'être défendu, dans le plus beau style qu'il pouvait, de la prétention d'avoir jamais aspiré à la gloire du beau style, convenait toutefois humblement qu'il réussirait peut-être à « contribuer en quelque chose au dessein de ses confrères, » si on voulait bien lui accorder qu'un des meilleurs moyens d'enrichir notre langue, c'était « de la faire parler aux plus doctes autheurs de l'antiquité. » Il avait en effet sur le métier une traduction de Plutarque. Que pensait-il donc de celle

[1] Voy. Pellisson, *Histoire de l'Académie*, p. 104 et 256; Colomiez, *Bibl. Choisie*, et *Particul. littér.*; Guichenon, *Hist. de Bresse*; Baillet, *Jug. des sav.*, et *Vie de Descartes*; Bayle; *Éloges de quelques auteurs français*, Dijon, 1742, etc.

[redacted]

d'Amyot? Beaucoup de bien, s'il en faut croire ses premiers mots. Entre tous les traducteurs, dit-il, « Amyot a emporté le prix et a si bien mérité l'approbation générale qu'il est tenu de tous pour le meilleur et le plus judicieux traducteur que nous ayons, » tant pour le choix de son auteur, « que parce qu'il l'a traduit en un fort beau style, et qui approche de la perfection autant qu'il étoit possible, en un siècle où les esprits n'étoient point encore parfaitement polis. » « Et à dire le vrai, » continue-t-il, « sans nous montrer entachez d'ingratitude et de malignité, nous ne pouvons nier que lui seul n'ait mis notre langue hors d'enfance, ne l'ait délivrée de la barbarie et ne l'ait fait paroître avec tant d'ornement que toutes les nations de l'Europe ont admiré sa douceur et sa majesté. »

Est-ce un des détracteurs d'Amyot qui parle ainsi, ou n'est-ce pas plutôt un de ses panégyristes? On pourrait s'y méprendre. Mais le beau style a de trompeuses hyperboles, et la critique, des précautions perfides. La restriction est toute prête. On la pressent déjà dans quelques mots de l'éloge, que bientôt elle dépasse et fait oublier. Et en effet, à ne considérer même que les mérites du langage, combien celui d'Amyot n'est-il pas « éloigné de la pureté et de l'élégance d'aujourd'hui! » Que de « façons de parler qui ne sont pas tolérables! » Enfin (la contre-partie est complète), à lire Amyot, « ceux qui recherchent curieusement les belles paroles plutôt que la doctrine solide, se dégoûtent de la doctrine de Plutarque. » Mais aussi, pourquoi demander à ces écrivains épris de leur propre éloquence, de goûter autre chose que les tours qu'ils perfectionnent et le beau langage qu'ils polissent?

Cependant Meziriac, à tout prendre, eût encore fait grâce au langage d'Amyot. Mais s'il lui pardonne *ses mots inusités*, de son infidélité il ne peut le tenir quitte. Il a compté ses erreurs, celles qui *pervertissent entièrement* le

sens. Il y en a plus de deux mille[1]; le compte a été fait sans prévention, sans envie. Son auteur est prêt à le justifier par quelques preuves.

Un traducteur pèche de trois façons : il ajoute, il retranche, ou il change. Amyot a péché de toutes les trois tour à tour : additions superflues ou *impertinentes*, excès de synonymies *perfides* dont il *enfle ses périodes*; gloses souvent fausses, insérées dans le texte ; graves omissions, volontaires peut-être ; contre-sens de mots ou de phrases qui nous *abreuvent de faussetés*; transpositions vicieuses, changements de liaisons, fausses corrections du texte, vers pris pour de la prose, prose prise pour des vers ; ignorance des lettres grecques ; erreurs d'histoire, de chronologie, de physique, de mathématiques, d'astronomie et de bien d'autres sciences qu'Amyot était tenu de posséder à fond pour traduire Plutarque : quelle est enfin la faute qu'il n'ait point faite, parlons mieux, l'*extravagance* qu'il ait *rougi* de commettre? M. de Meziriac n'a-t-il pas cent bonnes raisons de le critiquer, et, puisqu'il sait si bien le prendre en faute, une meilleure encore de refaire son ouvrage?

Corriger toutes les erreurs d'Amyot, ce ne serait donc rien moins, conclut injurieusement le critique, que *de nettoyer les étables d'Augias*. Celui qui prenait ainsi soin d'exposer au public les difficultés de la tâche, s'était senti cependant la force de l'entreprendre. Il mourut avant d'avoir pu achever cette traduction qui devait être son grand ouvrage, et dont on se promettait merveille. L'impression eût-elle été l'écueil? Il échappa à l'épreuve, et l'on put

[1]Ce nombre même a été bientôt fort augmenté; d'autres l'ont porté à huit mille, à dix mille. Mais aucune nouvelle étude critique n'avait établi ces nouveaux chiffres. C'était un compte qui se grossissait, comme il arrive, sous la plume des écrivains qui le rapportaient (voy. Guy Patin, *Lettres à Ch. Spon*, l. LXXIV; Niceron, t. IV, etc.).

croire qu'il eût justifié toutes ses critiques par de solides raisons, et toute sa sévérité par son succès[1].

Amyot était-il donc si coupable, et tous ceux qui aiment à lire Plutarque dans la vieille traduction et qui croient l'y trouver, risquent-ils d'être induits en de si fréquentes et de si grossières erreurs? Mais, si nous dégageons d'abord toute cette critique des exagérations de langage de Meziriac, les *crimes* d'Amyot (c'est le mot de son censeur) s'atténueront de beaucoup, et ces deux mille délits se transformeront bien souvent en de fort pardonnables offenses. Quelques méprises sur d'assez minces questions de mythologie, de géographie ou d'histoire, sur un détail ignoré de quelque science, la traduction inexacte d'un mot sans valeur, l'altération d'un obscur nom propre, quelque inadvertance, enfin, qui bien rarement intéresse gravement le sens : voilà où se réduisent la plupart de ces fautes si rigoureusement qualifiées[2]. Quelques mots ajoutés au texte pour

[1] Tout son discours a été imprimé dans le *Ménagiana*, t. II, p. 411 et suiv., éd. de 1715, et en tête des *Commentaires sur Ovide*, éd. de la Haye, 1716. Meziriac a laissé quelques ouvrages de littérature et de science, et entre autres la traduction en vers des Épîtres d'Ovide, que précèdent ces *Commentaires*. Les vers sont fort médiocres, mais les commentaires pleins d'érudition et fort estimés des savants. Meziriac y avait déjà relevé (1626) quelques erreurs d'Amyot. Quant au Plutarque, « son travail était presque achevé lorsqu'il mourut, dit Pellisson; le reste de ses remarques sur Amyot, avec sa nouvelle traduction, était entre les mains de sa veuve, et en état d'être bientôt publié. » Un autre contemporain, Richard Simon écrivait : « J'ai appris qu'on avait trouvé dans les papiers de ce judicieux critique la Vie d'Alexandre le Grand, » également citée par Moreri, « avec ses notes sur la traduction d'Amyot, la Vie de Thésée, de Fabius Maximus et de Numa avec des notes, la Vie de Jules César sans notes, des remarques sur la Vie d'Alcibiade, la Vie de Romulus, et la Comparaison de Thésée avec Romulus. » *Lettres choisies*, t. I, p. 221. Quelques-unes des critiques et des remarques de Meziriac ont été imprimées parmi les notes de la traduction de Dacier. Le reste n'a pas été publié, « ce qui est un dommage pour le public qui ne se peut pas exprimer, » disait Guichenon.

[2] Ainsi Amyot fait d'Androgée le fils *aisné* de Minos (Thésée, xv), place un mot de Thémistocle après la bataille de Marathon au lieu de celle de Sala-

donner raison d'un fait mal connu, expliquer quelque usage ou quelque terme, éclaircir quelque allusion[1], est-ce encore là un manquement de tant de conséquence? Qu'on transporte dans la note ce qui se plaçait alors dans le courant du discours, et le mal est réparé. Sans doute ce sont là autant d'imperfections qu'on peut signaler en quelque nombre dans Amyot, et qu'il est juste d'y reprendre. Mais portent-elles une grave atteinte à son crédit d'interprète? Admettons, si l'on veut, comme exact un compte où de telles erreurs figurent pour la plus grande part : y a-t-il là de quoi décrier une traduction d'une

---

mine (Préceptes pol., XIII), traduit *Thapsaque* pour *Thapsus* (César, LIV), *la grève de l'isle de Pyle* au lieu du *rivage de Pylos* (de la Gl. des Ath. III), *la Terre* (Χθονία) pour *Cérès* (Pompée, XXIII), applique à Junon au lieu de Minerve l'épithète de Χαλκίοικος (Du trop parler, XIV), faute qui ne se retrouve pas d'ailleurs dans un autre passage (Apoph. Lacéd., IV), substitue pour les pontifes romains l'obligation de la résidence à Rome à la nécessité du séjour en Italie (Fabius Max., XXV), confond entre elles quelques espèces d'arbres, de fruits, d'animaux, ne rapporte pas toujours exactement les mois anciens aux mois modernes, ne distingue pas de la prose de son auteur, ou assemble à tort des quarts ou des moitiés de vers cités par Plutarque, etc. Encore peut-on observer que presque toujours l'erreur, parût-elle d'abord avoir quelque gravité, a pourtant son excuse, donne un sens vraisemblable, et ne porte que sur un détail de la pensée, sans en altérer le fond. Amyot fait du géant Typhon un *serpent* (contre Colothès, XXI), il métamorphose le centaure Nessus en une *rivière* (Quest. grecques, XV); la méprise ici semble plus forte ; ce ne sont cependant là que des contre-sens d'un mot, et qui ne choquent ni ne faussent le sens général de la phrase.

[1] Ainsi, quand Amyot traduit quelque dénomination particulière, comme κυβερνήσια, 'Επιτραγία (Thes. XVII, XVIII); χαλκίοικος (Ap. Laced. IV); ὑδροφόρος (Them. LV), il ajoute dans le texte même ces mots, *c'est-à-dire la feste des patrons de navire; comme qui diroit la déesse du bouc; qui vaut autant à dire comme au temple de bronze; qui signifie portant eau*, etc. S'il nomme le *vent de Zéphyre*, il indique que c'est *celuy du Ponent* (occident); s'il parle de Plutus, il explique que c'est le *Dieu des richesses*; s'il désigne *l'estat de préteur*, il le définit par ces mots : *qui est comme un juge ordinaire* (Cicer.); s'il traduit φιλιππικοὺς ἐκάλεσεν, il indique d'où ce nom est tiré, etc. C'est là d'ailleurs un usage commun aux traducteurs de ce temps, et comme une dette dont ils s'acquittent envers les lecteurs modernes des ouvrages de l'antiquité.

[redacted]

pareille étendue, la plus vaste peut-être que savant français ait écrite, et où le chiffre des fautes, en comptât-on deux mille, atteindrait à peine la moitié de celui des pages? Ne suffirait-il pas de dire avec Pellisson : « Je ne sais si cet exemple doit plus rebuter qu'encourager ceux qui s'adonnent à traduire; car si c'est une chose déplorable qu'un aussi excellent homme qu'Amyot, après tout le temps et la peine que chacun sait qu'il employa à cet ouvrage, n'ait pu s'empêcher de faillir en deux mille endroits, c'est une grande consolation que, par un plus grand nombre de lieux où il a heureusement rencontré, il n'ait pas laissé de s'acquérir une réputation immortelle? » Et que sera-ce, si, au lieu d'accepter, comme on le fait d'ordinaire, ces calculs sans contrôle, il faut rabattre du compte des prétendus manquements d'Amyot celui des méprises de Meziriac et des injustices de sa critique, ne voir que des variantes, souvent plausibles, quelquefois des corrections heureuses où il découvre d'*impertinentes* altérations du texte, expliquer la différence du sens par celle de la leçon, tenir enfin souvent pour vraisemblable ou même pour la seule bonne une interprétation dédaigneusement proscrite et imputée à grossière ignorance? Si l'on juge de ces deux mille critiques par celles que nous connaissons déjà, et ce ne sont pas les plus douteuses sans doute que Meziriac nous a données pour exemples, une discussion mieux éclairée ramènerait à des proportions toutes différentes ce chiffre trop complaisamment grossi, et justifierait bien des fois la sagacité d'Amyot des exagérations trop accréditées d'une censure présomptueuse et partiale[1].

Il faut le reconnaître, cependant, cette censure, malgré

---

[1] Sur ces erreurs de Meziriac, sur les différences de leçons du texte d'Amyot, sur des fautes même corrigées par lui à diverses époques, et que lui reproche néanmoins son détracteur, voir la note T à la fin de l'ouvrage.

ses injustices, attestait une érudition vraie, une assez juste intelligence, pour le temps surtout, des principes de la traduction, et une sérieuse étude du texte de Plutarque. L'histoire et les littératures anciennes étaient, on le voit, familières à l'auteur [1]. Elles éclairent sa critique, en plusieurs endroits judicieuse et fondée. Ses remarques fournissent plusieurs fois de meilleures leçons ou de meilleurs sens, signalent, entre de bien légères erreurs, quelques graves inexactitudes, éclaircissent quelques faits, quelques points de la science, de la religion ou des mœurs antiques, indiqués ou traités par Plutarque, et imparfaitement compris par Amyot. En nous dérobant trop les éminentes qualités de l'ancienne traduction, Meziriac en relève aussi les vrais défauts. Si Amyot, en traduisant, a suivi les anciens textes, ces textes contenaient parfois de graves erreurs qui ont échappé à sa critique. Si quelques mots d'éclaircissement mêlés à la version se pardonnent aisément, le tort s'aggrave lorsque, comme parfois il arrive, une induction inexacte modifie le sens en voulant le compléter, et que le commentaire est une hypothèse douteuse ou la glose même une erreur manifeste [2].

---

[1] Meziriac fut un des hommes de France qui connurent le mieux la Fable. Il était de plus fort savant dans les mathématiques, et il appliqua sa science, estimée de Descartes, à l'éclaircissement des doctrines de l'antiquité. La bibliothèque de Leyde possédait, au dernier siècle, un exemplaire grec des *Morales* de Plutarque, chargé par lui d'annotations et de critiques que Wyttembach cite avec éloge. Burette, le traducteur du traité sur la Musique, consulta sur cet opuscule le *fameux et précieux manuscrit des notes de Meziriac*, et estime qu'il avait éclairci quelques passages en littérateur habile non moins qu'en mathématicien consommé (*Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. VIII).

[2] Amyot, par exemple, n'entendant pas l'épithète ἠλιτόμηνος (*né avant terme*), appliquée par Plutarque à Harpocrate, en fait le nom d'un frère de ce Dieu *Hélitomenus* (Isis et Osiris, XIX); il comprend mal le titre et le sujet de la harangue d'Eschine contre Timarque (de la Gl. des Athén. VIII); il ne corrige pas un passage de son texte, où deux plaidoyers, assez obscurs d'ailleurs, de Démosthène, sont inexactement intitulés *contre*

Toutefois, ce ne sont là que de rares méprises dans la traduction d'Amyot, et si quelque chose doit étonner la critique, est-ce d'y trouver tant de fautes ou d'en trouver si peu? Que de difficultés n'avait pas à vaincre le laborieux traducteur? Ces nombreuses biographies, ces traités de toute espèce et de tout sujet, touchaient par leurs infinis détails aux notions les plus diverses, aux plus petites traditions de l'histoire et de la fable, aux particularités les plus nouvelles de la vie publique et privée des anciens, aux plus obscures questions de leurs sciences physiques et morales, à tous les secrets enfin de leur riche civilisation. « Pour bien traduire des écrits remplis de tant d'érudition, » disait avec quelque raison Meziriac, « il fallait être presque aussi savant que Plutarque, » c'est-à-dire avoir l'abondance de souvenirs, l'infinie variété de connaissances d'une des plus riches mémoires, d'un des esprits les plus universels qui furent jamais. Le style était souvent obscur, embarrassé, difficile à entendre. Des citations sans nombre, des lambeaux de prose ou de vers empruntés aux écrivains de tous les genres, aux monuments de tous les âges, semblaient jetés au milieu de la diction de Plutarque comme autant de fragments de quelque nouveau dialecte, détachés du morceau qui en eût donné le sens, et ce morceau même était souvent perdu. A la *profonde obscurité* des sujets, à la *scabreuse aspérité* du style, comme disait Amyot lui-même en faisant le public confident de ses peines, se joignait la *deffectuosité* d'un texte à peine encore étudié, une *déprava-*

Cimon (Conon), et pour *Amatharius* (pour Arethusius, contre Nicostrata; de la Gl. des Ath. VIII); il altère le sens d'un passage de la *Vie* d'Alcibiade (XXVIII); il omet dans la *Vie* de Numa (VII) le mot ἀμφιθαλής, ignorant peut-être l'acception assez rare (*dont le père et la mère sont encore vivants*) dans laquelle l'emploie Plutarque en cet endroit; il prête au mot ἀμίαι (poissons qui vont en troupe) une étymologie contestable (de l'Ind. des animaux); il donne de la fête que les Athéniens appelaient Χόες, une explication inexacte (*Vie* d'Antoine), etc.

tion misérable de presque tout l'original grec. Car les ouvrages de Plutarque, ses écrits *moraux* surtout, ne nous étaient parvenus que dans des textes incertains, corrompus, incomplets. Pour éclaircir *ces infinis lieux desesperement estropiez et mutilez*, Amyot conférait toutes les éditions, essayait toutes les hypothèses, recourait partout aux manuscrits mêmes. Il en découvrit, en compulsa de nouveaux, et avant de commencer le travail de l'interprète, s'acquitta, nous l'avons dit, de la tâche la plus difficile du philologue[1]. Il jeta ainsi de vives lumières sur le texte de Plutarque. Si, en l'éclaircissant bien souvent, il a dû renoncer parfois, comme il l'avouait lui-même, *à y asseoir quelque conjecture passable*; si, en le corrigeant en maint endroit, il y a laissé subsister quelques fautes, ou n'a pas su du moins deviner partout la leçon moderne, quel juge impartial lui voudra sévèrement reprocher de n'avoir pas tou-

---

[1] Amyot mentionne lui-même dans la *Préface* des *Vies* (voy. l'*Etude*, p. 76, note 2) les manuscrits italiens *qui lui ont grandement servi à l'intelligence de plusieurs difficiles passages.* Il nous entretient aussi, dans sa *Préface* des *Morales*, de cette studieuse *collation de divers vieux exemplaires escripts à la main... Je laisseray juger à la commune voix*, dit-il, *avecques quel succex je m'en seray acquitté; mais bien puis-je dire en vérité que ç'a esté avec un labeur incroyable;... ce que nul*, ajoute-t-il, *ne peut estimer quel tourment d'esprit et quelle croix d'entendement c'est, qui ne l'a essayé, affin de faire sortir l'œuvre ès mains des hommes, au moins en tel estat que l'on y peust prendre quelque plaisir et prouffit.* Amyot avait consigné les résultats de ces recherches sur deux exemplaires dont l'un, déjà cité (p. 101, note 1), celui des *Vies* (*Venise, Alde*, 1519), a passé de la bibliothèque de l'Oratoire dans celle de l'Arsenal. L'autre, aujourd'hui perdu, celui des *Morales* (*Bâle, Froben*, 1542), était chargé d'un plus grand nombre encore de notes grecques et latines, de variantes, de conjectures, dont Amyot lui-même était l'auteur, ou qu'il avait soigneusement recueillies de divers savants. Ricard eut cet exemplaire entre les mains, et se servit utilement de ces corrections, qui attestaient, dit-il, une connaissance approfondie de la langue grecque (*Morales*, t. II, 1784). Wyttembach regrette, avec quelque raison, que Ricard n'ait pas pris soin de nous transmettre fidèlement ces précieuses leçons.

jours réussi à résoudre ce qu'ont à peine résolu après lui trois siècles d'érudition et de critique[1]? Qui ne l'excusera de s'être mépris en quelques lieux, lorsqu'il avait tant à deviner, tant à éclaircir lui-même, lorsqu'il lui fallait, sur tant de points, créer la science par ses recherches, au lieu de la trouver sous sa main déjà prête et rassemblée? Qui enfin, en mesurant aux écueils d'une entreprise si longue et si ardue le nombre des fautes échappées à son zèle, ne lui accordera sans peine le pardon qu'il demande si bien? « Si je me suis, disait-il, en quelques endroits abusé, comme il est bien aisé en auteur si obscur et ouvrage si long, mesmement à personne de si peu de suffisance comme moy, je prierai les lisans de vouloir pour ma descharge accepter l'excuse que me donne le poëte Horace quand il dit :

En œuvre longue il n'est pas de merveille
Si quelquefois l'entendement sommeille. »

Mais ces excuses mêmes, si justes qu'elles soient, à peine est-il besoin d'en réclamer pour lui le bénéfice, et ce n'est pas seulement pour le temps que son travail est une œuvre éminente d'érudition et de critique. Son *Plutarque* est encore aujourd'hui, dans l'état de la science, une traduction excellente. C'est ce dont une étude attentive doit bientôt convaincre tout lecteur sans prévention. L'on peut presque toujours se confier à lui sans crainte pour suivre les idées de son auteur. Guide expert et sûr, s'il dévie un

[1] A la fin d'un de ces livres *miserablement corrompuz et depravez* dont il n'avait pu corriger qu'une partie (*les Opinions des philosophes*), Amyot priait humblement le lecteur *de supporter le reste, que nous ne voulons pas guarantir,* disait-il, *jusqu'à ce que, par heureuse rencontre, un exemplaire plus entier et plus correct tombe entre nos mains, ou de quelque aultre homme de bien.* Voy. les traités *de la Destinée, de l'Industrie des animaux, de l'Usage des viandes,* etc., où se trouvent encore aujourd'hui bien des passages qui n'ont pu être restitués ou complétés.

moment, il a presque aussitôt retrouvé la trace ; s'il allonge le chemin, il mène fidèlement au but, et vous fait pénétrer au cœur même de la pensée. Il eût pu sans doute la serrer de plus près ; il la distingue du moins d'une vue nette et juste, et la réfléchit avec une exacte clarté, doué d'un heureux discernement pour la saisir, et d'une égale lucidité pour la bien rendre. Ce n'est que sur la foi d'une critique jalouse que l'on a pu lui contester une connaissance approfondie de la langue grecque, une grande érudition, une rare sagacité d'interprète. Celui à qui Meziriac veut bien accorder, comme par grâce, *une légère teinture des bonnes lettres*, celle d'un *écolier de rhétorique*, a trouvé plus de justice auprès des savants de son âge, et de quelques juges, les mieux instruits, des âges suivants. On l'admirait, avec Montaigne, pour *la profondeur de son sçavoir* dans un siècle qui comptait tant d'illustres érudits. « Doué d'une érudition singulière, il surpasse par la connaissance de la langue grecque tous nos savants d'aujourd'hui, ou ne le cède du moins à aucun d'eux[1], » disait de lui Lambin, le docte philologue qui, par la lenteur de ses patientes recherches, enrichissait la science de précieuses lumières et la langue populaire d'un mot nouveau. Le *Plutarque* marquait en effet la place d'Amyot parmi les plus habiles hellénistes de la France. Le meilleur érudit du XVIIe siècle, Huet, critique si sévère et si sensé des infidélités de la traduction contemporaine, le défendait par une belle louange des rigueurs hautaines de Meziriac : « Amyot, disait-il, génie habile

---

[1] *J. Amyotus, cum singulari doctrinâ prædītus, tum græcæ linguæ cognitione omnibus qui hodiè vivunt antecellens, aut certe nemini secundus.* Épître au duc d'Anjou, 1568. Voy. encore le témoignage que le savant président Brisson (*de Ritu nupt.*, p. 46) rend au rare savoir d'Amyot, à ses doctes recherches : *vir raræ doctrinæ, qui veteres codices accuratissimè evolverit*, etc. Voy. aussi l'éloge que faisait plus tard de lui T. Lefèvre, tout en relevant une de ses fautes. (*Notæ ad Tim. Luciani.*)

et savant consommé, a passé de bien loin l'industrie de tous ses devanciers; si exact et si châtié dans son style que l'élocution française semble avoir fait en lui le premier essai de ses forces, il a rendu Plutarque avec tant de douceur et d'agrément dans la diction, mais surtout avec une fidélité si scrupuleuse et si rarement en défaut, qu'il peut aisément mépriser les reproches de ceux qui l'accusent d'avoir laissé croître quantité d'ivraie parmi son bon grain[1]. » Mais quels témoignages plus décisifs invoquer en sa faveur que ceux des érudits qui ont travaillé après lui à l'éclaircissement du même auteur? Les deux plus célèbres traducteurs latins de Plutarque, Xylander et Cruserius, attestaient l'un et l'autre l'excellence de la traduction d'Amyot et les secours qu'ils en avaient tirés. Xylander ne savait pas le français; pour profiter d'un travail dont on vantait jusqu'en Allemagne la conscience et l'habileté, il recourut à quelques amis, et s'applaudit de pouvoir, en s'aidant, grâce à eux, de l'érudition d'Amyot, lever ses doutes, vérifier, souvent confirmer ses conjectures[2]. Cruserius, lui aussi, achevait sa traduction quand parut celle d'Amyot. « Son exactitude et son savoir, écrit-il, m'ont éclairé en plus d'un passage. Je

---

[1] *Superiorum diligentiam vicit J. Amyotus, liberali disciplinâ eruditus, ingenio acutus, at oratione ita subtilis et limatus, ut in eo primum gallica facundia vires suas experiri visa sit; is Plutarchum interpretatus est tantâ styli amœnitate, sed et tam integrâ et tam rarò nutante fide (si paucula quædam, lucis quærendæ causâ, extrinsecus addita excipias), ut eorum querelas facile possit contemnere, qui immensam errorum vim bonæ frugi succrevisse criminantur.* Huet, *de claris Interpretibus.*

[2] *Cum jam majorem operis partem absolvissem, prodierunt Vitæ Plutarchi gallicâ linguâ ab Amyoto conscriptæ. Quem cum præclaram ei libro operam impendisse ex iis qui linguæ ejus sunt periti (quod mihi datum non est), et usum multis ac bonis codicibus audirem; amicorum adjutus... officio, nonnullos, de quibus dubitabam, locos correxi: in haud paucis mea conjectura est illius interpretis suffragio comprobata.* Préface de la trad. des *Vies*, 1560.

lui rendrai hautement ce témoignage qu'on ne saurait aussi bien traduire Plutarque en latin qu'il l'a traduit dans sa langue[1]. » Mais ce n'était pas seulement le sens qu'il servait à fixer. On ne sait pas assez combien la critique du texte dut d'heureuses corrections, d'ingénieuses conjectures à cette longue étude par laquelle il avait rétabli, pour les traduire, tant de passages corrompus[2]. En publiant, en 1572, l'original grec après une révision qui, bien que rapide et défectueuse, attestait un philologue exercé, et ouvrait, pour les éditions de Plutarque, l'âge de la critique[3], H. Estienne appuyait sur l'autorité de *l'élégante et docte traduction française* des corrections qu'il avait tirées des mêmes exemplaires, ou directement empruntées à son contemporain[4]. Depuis lors, les plus habiles éditeurs n'ont pas cessé de lui

[1] *Cum jam polivissem atque emendâssem Vitas meas Plutarchi, ostendit mihi... principis mei legatus editas elegantissimè ab Amyoto linguâ gallicâ Vitas Plutarchi, quæ exierant in publicum sex menses antequam eas viderem. Cujus viri mihi eruditio et diligentia aliquid lucis nonnullis in locis attulit. Cui ego hoc testimonium dabo non posse fieri ut quisquam hoc tempore Plutarchum tam vertat ornatè latinâ linguâ quam vertit ille suâ.* Préface des *Vies*, 1561.

[2] Voy. les *Notes* de Cruserius et de Xylander. Xylander surtout, dans ses annotations fort érudites, cite sans cesse Amyot, non moins pour l'interprétation que celui-ci a adoptée que pour la leçon qu'il a suivie, cherche soigneusement à deviner cette leçon, la rejette quelquefois, mais presque jamais sans la discuter, l'approuve le plus souvent, éclaircit avec le secours d'Amyot les obscurités du texte, prend sa version pour guide quand l'original grec lui fait trop défaut: *Amyoti versionem secutus sum, græcis non satis integris*, dit-il notamment pour toute la *Vie* de Caton; etc. On sait combien Xylander était juge compétent en matière d'érudition et de critique.

[3] Voy. sur cette édition, qui a longtemps servi de base au texte de Plutarque, les *Préfaces* de Reiske, de Wyttembach, de Sintenis, etc.

[4] C'est à la fin des notes d'Estienne sur les *Vies* qu'on lit ces mots: *earum quæ in contextum receptæ fuerunt emendationum, et aliarum etiam quas in annotationibus habes, pleræque in doctissimâ et elegantissimâ interpretatione gallicâ observatæ fuerunt, ex iisdem exemplaribus petitæ.* Ce témoignage, il est vrai, ne semble pas s'accorder tout à fait avec une autre note de la *Vie* de Nicias (n. 14), d'où l'on peut surtout

demander ses lumières[1]. Reiske, critique inégal, mais esprit pénétrant et prompt, met ses recherches à profit ou se rencontre avec lui dans de judicieuses et hardies conjectures[2]. Plus scrupuleux et plus circonspect, Wyttembach, tout en accordant trop de créance peut-être aux critiques de Meziriac, rend hommage au savoir, à la pénétration d'Amyot, et le place parmi ceux qu'il a souvent appelés en conseil pour la discussion des passages contestés[3]. L'éminent érudit, Coray, l'allègue comme une autorité et recueille ses leçons[4]. La critique de nos jours, enfin, ne tient pas la source pour épuisée, et, au lieu de décréditer, en le dépassant, le vieil interprète, semble, à mesure qu'elle devient plus savante et plus sûre, priser plus haut son travail, plus soigneusement rechercher, adopter plus fréquemment ses hypothèses[5]. Si aucune traduction n'a été plus

inférer néanmoins qu'écrivant pour le public savant de toute l'Europe, Estienne cite moins qu'il ne le consulte le traducteur français, qui a dû lui révéler le plus souvent les leçons des manuscrits d'Italie. (Voy. Wyttembach, *Præfatio,* 8; Sintenis, *Vitæ Plutarchi,* 1849; *Præf.*).

[1] Voy. les éditions grecques-latines de 1599, 1620, 1624, où la traduction des *Vies* est empruntée à Cruserius, celle des *Morales* à Xylander, et où sont reproduites leurs notes avec quelques additions. Les éditeurs y ont aussi rassemblé de nouvelles leçons, dues à de célèbres savants, Muret, Bongars, Turnèbe, etc., et en partie à un auteur anonyme. Sintenis a très-savamment prouvé que les conjectures de cet anonyme concordaient fréquemment avec celles d'Amyot, et lui furent certainement empruntées. (*Excursus I ad Vit. Pericles, Lipsiæ,* 1832.)

[2] Coray, dans sa *Préface* grecque, en l'approuvant d'avoir reproduit les corrections et les conjectures d'Amyot, lui reproche de se les être appropriées sans en nommer l'auteur. D'autres ont cru aux rencontres plutôt qu'aux emprunts.

[3] *Haud inficiandum, quod usu cognovi, locos corruptos complures ita versos esse ab Amyoto, ut appareat eum emendationes probabiles expressisse.... interpretationem quidem cum græco contuli opere, neque id sine emendationis fructu.* Præf., 5.

[4] Voy. la *Préface* de Coray.

[5] Voy. l'*Excursus* déjà cité de Sintenis, et les *notes* des *Vies* de Thémistocle et de Périclès, du même auteur : *Amyotus nusquam negligendus in re criticâ*, dit le savant helléniste, qui le cite en effet en maint pas-

goûtée des illettrés, aucune n'a été plus consultée des érudits. Par un double privilége, également rare, à la popularité d'un excellent interprète, Amyot a joint le crédit d'un critique supérieur. Son *Plutarque* a eu tout le prix d'une production originale, et presque la valeur d'une docte édition grecque. Comme œuvre de style, il a poli la langue et formé des écrivains ; comme œuvre d'érudition, il a souvent fixé le texte et guide encore les philologues.

---

sage. On n'avait jamais mieux montré la part qu'a eue Amyot dans l'éclaircissement du texte de Plutarque.

[redacted]

CHAPITRE VI.

DES DIVERSES TRADUCTIONS FRANÇAISES DE PLUTARQUE; DES TRADUCTEURS DU XVIe SIÈCLE; LA BOÉTIE; TALLEMANT; DACIER; RICARD; LIBRES VERSIONS PARTIELLES DE QUELQUES FRAGMENTS : J. J. ROUSSEAU; JOSEPH DE MAISTRE.

Plutarque avait eu de nombreux interprètes avant Amyot: il en a eu d'autres depuis. On a traduit de nombreux fragments de ses ouvrages, ses *Vies*, ses *Œuvres* même tout entières. Quelle mention méritent ces divers traducteurs? Si Amyot est resté le plus souvent lu, le plus cité, le plus populaire, quelles qualités, quels défauts ses rivaux ont-ils portés dans la même tâche, et comment a-t-il gardé le prix?

Les traductions qui avaient précédé la sienne ne sont pour la plupart que des œuvres vulgaires, infidèles copies, d'une puérile et banale ingénuité de style. La naïveté dans ce langage, ce n'est le plus souvent qu'une simplicité sans art et sans attrait, le défaut de logique dans la phrase, de jugement et de choix dans l'expression. Que la pensée de l'auteur sorte de l'ordre des idées les plus simples, le traducteur ne sait plus la rendre; avec son instrument défectueux, il n'est pas assez habile pour être fidèle. Par l'inexactitude de la traduction, il n'échappe pas même à la contrainte du style, à la rudesse laborieuse et confuse d'un mot à mot barbare. Ce n'est pas cependant que ces défauts soient également sensibles chez tous ces traducteurs. Seyssel, comme presque tous, ne traduit Plutarque que sur des traductions latines; mais il sait déjà fondre dans son vieux

style les tours indigènes et les locutions qu'il emprunte : Amyot sera de son école[1]. George de Selve que H. Estienne associait à Amyot dans un même éloge[2], fut en effet un de ses meilleurs devanciers. On reconnaît dans sa version une étude vraie du texte grec, et les conseils de l'habile helléniste qui l'avait aidé. Antérieure de plus de vingt ans à la traduction d'Amyot, lorsque vingt années faisaient tant pour le développement de la langue, sa traduction atteste une main assez habile ; il a souvent une phrase élégante et d'heureuses images. Mais son style est encore bien loin de celui d'Amyot, et laisse aisément reconnaître, moins encore la période qui sépare les deux ouvrages, que l'inégalité de talent qui les distingue. C'est dans ces traductions contemporaines qu'il faut chercher la mesure du progrès qu'a réalisé Amyot, et des louanges qu'il mérite. Si quelques imperfections échappent à sa justesse d'instinct et de goût, on peut voir, même chez les moins inhabiles de ses émules, ce qu'était cette langue de la traduction, si incohérente dans ses tours, si servile ou si gênée dans son imitation, qu'il a dégagée, réglée, assouplie et rendue toute française.

La Boétie seul, au XVIe siècle, aurait pu, sans trop de désavantage, dans la traduction de deux courts traités de Plutarque, disputer le prix à Amyot. L'auteur de *la Servitude volontaire* n'était pas un écrivain vulgaire, et ce ne sont

[1] Voy. p. 158, et note P à la fin de l'ouvrage. — Il faut aussi signaler Estienne Pasquier, qui se distingue du vulgaire des traducteurs par plus de savoir, par une diction plus libre, et dont le style suit parfois avec précision le mouvement de la phrase grecque. Il avait de son temps quelque réputation, et du Verdier, dans sa *Bibliothèque*, cite d'assez longs fragments de ses traductions.

[2] H. Estienne, après avoir relevé l'infidélité des traductions d'auteurs grecs faites sur des versions latines, ajoute : « d'autant plus est obligé Plutarque aux deux personnages qui, pour le faire françoys, ne luy ont changé que la robbe. » C'est G. de Selve qu'Estienne désigne ici avec Amyot. *Préf. de l'Apologie pour Hérodote.*

[redacted]

pas des pages sans prix que nous a conservées la touchante sollicitude de Montaigne[1]. Dans ces traductions qui furent l'ouvrage de la jeunesse de l'auteur, il y a souvent un tour heureux, une expression gracieuse et précise, un art vrai d'interprétation et de style. Par quelques qualités, cette traduction peut parfois balancer celle d'Amyot : Amyot même est en quelques endroits plus abondant. Mais il garde encore une originalité supérieure de style. La Boétie est moins pur, moins égal : il n'a pas cette lucidité de diction qui jette un jour si heureux sur toutes les parties de la pensée; il n'a pas au même degré ce charme exquis de naturel, cette vive netteté de coloris, cette douce teinte de bonhomie et de sensibilité dans le style, qui donnent un prix infini à la traduction de son rival.

Amyot, tant qu'on parla la vieille langue dans laquelle il avait traduit Plutarque, n'eut pas de nouveaux concurrents; l'excellence incontestée de son œuvre ne laissa croire à personne que la tâche fût à refaire. Cette idée ne dut venir que quand le temps eut tout modifié, le vocabulaire, la grammaire et le goût. Mais il ne faut pas voir dans les interprètes modernes de Plutarque des émules d'Amyot. Pour dire les mêmes choses, ils n'ont plus les mêmes termes. Ils ont acquis des qualités nouvelles, celles de la langue de leur temps; ils ont perdu quelque chose de plus précieux, le don de style du grand écrivain. Dans le Plutarque d'Amyot l'on cherche à la fois, chose unique, le traducteur et le modèle. Chez eux, l'on ne songe à chercher que Plutarque. Encore n'est-il pas rare qu'on ne l'y trouve qu'à demi. Car la médiocrité banale qui ôte à tout sa couleur, n'est pas la moins fréquente ni la moins grave des infidélités. Mais il fallait à beaucoup de lecteurs une traduc-

---

[1] Voy. l'*Étude sur la Vie et les Ouvrages* de La Boétie, et l'excellente édition de ses *Œuvres*, par M. Feugère.

tion qui ne fût infidèle que de cette manière, et qui, quelquefois corrigée pour le sens, toujours plus moderne de style, fût pour tous d'une lecture plus facile et plus courante.

Tallemant se chargea le premier d'une partie de la tâche, et refit la traduction des *Vies* : avec quel succès, Boileau nous l'a dit, par une épigramme qui fait aujourd'hui toute la célébrité de l'auteur. Cette épigramme était, dit-on, une représaille[1]. Jamais représaille ne fut du moins une plus juste critique. Ce n'était pas Plutarque qu'avait traduit l'abbé Tallemant, qui savait à peine le grec : c'était Amyot. Il avait rajeuni, décoloré la traduction de son devancier, en la gâtant pour la donner comme sienne. Son travail fait, il l'avait porté à Huet en le priant de comparer la copie avec l'original. Huet s'y employa de bonne grâce, quoiqu'il trouvât, dit-il, la traduction languissante et lâche[2]. Aussi bien ce n'était qu'une sèche et pâle imitation, où l'on retrouvait encore les lambeaux du vieux style, où l'on en cherchait le tour heureux et le charme : il n'était resté dans cette version maigre et pauvre que juste de quoi trahir le plagiat.

Cette traduction obtint pourtant quelque vogue. Elle reçut de pompeux éloges de quelques critiques, qui saluaient, il est vrai, autour d'eux, nombre de renommées caduques

---

[1] L'abbé Tallemant, *le sec traducteur du françois d'Amyot*, aumônier de Louis XIV, membre de l'Académie française, un des plus violents détracteurs de la *Phèdre* de Racine, s'était, dit-on, attiré ce trait de satire en lisant en pleine Académie une lettre calomnieuse contre Boileau.

[2] *Cum audisset posse me aliquid in litteris græcis, emendatorem operis sui esse me voluit. Nullo igitur interposito parario, familiariter ad me venit, opus suum manibus præferens, atque id arbitrio meo permittere se dixit. Nec ei sane defuit mea opera : produximus in multam noctem, et hoc tempore, et aliàs sæpe, propositæ interpretationis lectionem.... Nec tamen satis aulæ probata est hæc interpretatio quam ille languente et diffluente oratione vestiebat.* Huet, *Comment. de rebus ad eum pertinentibus*, p. 216. La traduction parut en 1662, et années suivantes. Voy. note U à la fin de l'ouvrage.

et de talents contestables[1]. Elle surprit même, dit-on, la faveur de Louis XIV, qui la préféra quelque temps à celle d'Amyot, mais finit cependant, pour l'honneur de son goût, et, Racine aidant, par revenir au vieil auteur. Dacier fit bientôt oublier Tallemant; plus consciencieux, en effet, et plus savant, il donnait une version vraiment nouvelle. Mais son style, lâche et sans physionomie, également propre à rendre Platon, Horace et Marc Antonin, sauf la grâce, la finesse et la concision, leur prêtant à tous le même caractère, c'est-à-dire le plus souvent ne leur en laissant aucun, recouvrait d'une forme diffuse et terne les pensées et les vives images de Plutarque. Il fit cependant lire les *Vies* dans une traduction érudite, exacte, et sans vieux mots[2]. Ricard, à la fin du dernier siècle, traduisit tout, *Vies* et *Œuvres morales*, non pas avec la distinction d'un écrivain éminent, mais avec le soin intelligent d'un traducteur exercé, avec plus de précision que Dacier, dans un style plus agréable et plus ferme[3]. On peut rendre hommage à un bon interprète de Plutarque sans que la renommée d'Amyot en souffre d'atteinte. Amyot a conquis un rang à part, une de ces places dont aucun rival ne dépossède. D'ordinaire, parmi les traducteurs dont le rôle n'admet pas l'originalité diverse des talents, et dont tout l'art est de bien reproduire un type unique, celui qui en approche le plus fait oublier les autres. S'est-on laissé dépasser? on a le sort d'une copie inexacte, abandonnée dès qu'il s'en rencontre une plus fidèle. Aussi, quand un écrivain a trouvé un bon traduc-

---

[1] « M. l'abbé Tallemant court aujourd'hui avec grand succès dans la même carrière, » disait Colomiez, *Biblioth. choisie*, 1682. « Il se sert du meilleur langage qu'on puisse employer aux narrations, » avait déjà dit Sorel, *Biblioth.*, 1667. Voy. Baillet, *Jugements des Savants*.

[2] Dacier publia d'abord cinq *Vies* en 1694; le reste parut en 1721.

[3] Les *OEuvres morales* parurent de 1783 à 1795, les *Vies* de 1798 à 1803.

teur, semble-t-il qu'on ne lui reconnaisse plus désormais d'autre interprète. Plutarque en aura toujours deux; et l'un, habile écrivain, je le veux, plus exact sans doute, guide plus constamment sûr pour la lecture du texte, n'enlèvera pas à l'autre, son inimitable devancier, le privilége de faire dire le *Plutarque d'Amyot*. La meilleure des traductions modernes ne paraîtra jamais que bien pâle et bien abstraite à côté de ce vieux style.

Les noms qui précèdent n'épuisent pas la liste des traducteurs modernes de Plutarque. Plusieurs savants ont encore mis en français quelques parties de ses ouvrages[1]. Sans énumérer tous ces essais de traductions partielles, qu'il suffise de citer quelques pages où deux écrivains supérieurs ont refait, dans une langue d'un autre âge, la traduction d'Amyot.

Plutarque avait écrit sur l'*Usage des viandes* deux discours, jeux d'imagination, exercices d'école, où il attaquait violemment cette coutume, forçant l'expression et l'image, prodiguant les mouvements oratoires, pour en peindre et en flétrir la barbarie. C'était une de ces déclamations par lesquelles les beaux esprits de Rome et de la Grèce formaient alors et gâtaient à l'envi leur éloquence et leur style. Le sujet prêtait à ces amplifications banales d'une fausse rhétorique. La question est du ressort du physiologiste. Quand le philosophe y touche, à moins d'être pythagoricien, c'est en sophiste et pour déclamer. Cette critique paradoxale et violente d'un usage universel était faite pour plaire à l'auteur de l'*Émile*. On sait combien il goûtait Plu-

---

[1] Parmi ces traductions, on citerait la *Vie de Thésée* et le traité de *la Superstition*, par T. Lefevre, le traité de *la Musique*, avec des commentaires et de savantes recherches, par Burette, *le Flatteur et l'Ami* et *le Banquet des sept Sages*, par La Porte du Theil, les *Apophthegmes* et un recueil de *Pensées morales*, par Levesque, etc. Une nouvelle traduction complète de Plutarque a été donnée récemment par un studieux professeur de l'Université, M. Pierron.

[redacted]

tarque, le seul auteur qu'il n'eût jamais lu sans quelque fruit, disait-il, la première lecture de sa jeunesse, la dernière de sa vieillesse[1]. Mais il aimait quelquefois en lui le sophiste presque à l'égal du judicieux penseur, et se plaisait à ses paradoxes non moins qu'à ses utiles et sages vérités[2]. Il traduisit un fragment de ces discours[3], avec sa verve éloquente, sa brillante énergie d'expression, sa vigueur et son éclat de pinceau. On sent que pour lui ce n'est plus seulement exercice de rhéteur, c'est plaidoyer de philosophe, invective de misanthrope : ce censeur morose du genre humain semble prendre plaisir à le convaincre de cruauté. Plutarque n'avait pas pensé sans doute qu'il serait un jour si bien pris au sérieux. Rousseau imite librement la thèse qu'il s'approprie, abrége, transpose, enchérit sur la déclamation de son auteur. Ce n'est pas d'ailleurs sur le texte même qu'il refait la traduction. Il ne sut jamais la langue de Plutarque, et ce n'était que dans Amyot qu'il lisait son écrivain favori. La naïveté demi-gauloise de la version relevait encore pour lui le charme du modèle. Car il aimait, comme on sait, nos anciens auteurs, et Amyot plus qu'aucun d'eux. Il renouvelait et colorait sa diction aux vieilles sources de notre idiome. Aussi ce fragment qu'il donne est-il bien moins une traduction nouvelle qu'une imitation qui rajeunit celle d'Amyot. Il corrige la vieille langue ; il en resserre et en fortifie le tour, en y puisant de nombreuses locutions, quelques archaïsmes même ; il lui emprunte sa familière franchise du terme et de l'image, son expressive vérité de coloris, et les relève par un art plus savamment passionné, une véhémence plus égale et plus concise.

---

[1] *Les Rêveries d'un promeneur solitaire*, IVe promenade.

[2] On sait tout ce qu'il a emprunté dans son *Émile* au traité de l'*Éducation* de Plutarque, notamment sur l'obligation pour les mères de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Voy. p. 180, note 1.

[3] *Émile*, livre II.

Un philosophe bien différent de Rousseau par les doctrines, mais qui, par les tons du style, la verve mordante, et souvent la hardiesse paradoxale de la pensée, semble être de son école, M. de Maistre, a traduit un autre opuscule plus important de Plutarque, sur *Les délais de la justice divine dans la punition des coupables*. Dans ce traité, un des plus beaux qu'ait écrits la philosophie ancienne en faveur de la Providence, Plutarque joint à son charme le plus heureux d'exposition, une doctrine religieuse et morale aussi pure qu'élevée. Des lumières qu'il emprunte à Platon, et de celles d'une conscience droite alliée à une haute raison, il éclaire un des côtés de cette grande et délicate question du mal moral, en montrant avec force comment, pour le coupable même, le crime est le premier mal et l'impunité le second ; comment la Divinité l'attend pour lui laisser le temps du repentir, et devance cependant l'heure décisive de la réparation en infligeant à la faute l'immédiate expiation du remords. L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, l'éloquent apologiste de la Providence, devait être frappé de ces belles théories. Trop rigoureux pour Descartes, mais indulgent pour Platon et pour cette piété païenne dont les nobles aspirations attendaient l'appui et les développements du christianisme, il admirait la sagesse et la rigueur de ce plaidoyer déjà presque chrétien pour la cause à laquelle il avait voué lui-même toute son âme et tout son talent. La traduction de cet ouvrage semblait un nouveau chapitre, et non pas le moins attachant, qui s'ajouterait aux graves entretiens des bords de la Néva. De Maistre, lui aussi, avait souvent imité plutôt que traduit : il avait fait disparaître la forme du dialogue, developpé, achevé, fortifié quelques pensées, complété Plutarque par Platon. Sa libre version était écrite avec art, précision et vigueur. Il y avait mis son brillant coloris, sa vive et ingénieuse diction, qui semblait assez heureusement répondre, par des qualités de

même âge, aux caractères de la langue de Plutarque. Ses défauts mêmes, dont Plutarque n'est pas exempt, l'affectation et la subtilité, ne rendaient pas toujours la traduction plus infidèle. Et toutefois le style moderne, dans sa vivacité pittoresque, laisse trop sentir l'intention et l'effet. Quoique l'écrivain ait su quelquefois tempérer, par des tons plus doux et de gracieuses peintures, l'âpre verve et l'éclat de sa diction, il n'égale pas ce précieux et charmant don de naturel que Plutarque retrouve toujours en laissant sa rhétorique sur le seuil de l'école, ou qu'il mêle sans effort à la gravité éloquente et sincère de ses plus hautes pensées. Il y avait à cet égard plus de vérité dans l'imitation d'Amyot. M. de Maistre savait, lui aussi, le prix de ce vieux langage. Il en avait recueilli les fragments; pour rencontrer l'expressif et le pittoresque, il les avait cherchés dans la langue de l'ancien traducteur, et son style y avait pris comme une nouvelle couleur qui en rehaussait les tons modernes. Les écrivains les plus originaux, quand ils refont la traduction de Plutarque, ne se passent pas du secours d'Amyot. Ils puisent dans ce fonds abondant de vives et pittoresques locutions de quoi rafraîchir les teintes effacées de leur langage, en raviver quelquefois l'expression affaiblie, et donner quelque chose de plus jeune et de plus franc à leur verve[1].

[1] P. L. Courier, qui connaissait également bien tous les âges de notre idiome, et parlait la langue du XVII[e] siècle aussi aisément qu'il contrefaisait celle du XVI[e], donna, en 1809, une traduction *libre et abrégée* de la *Vie* de Périclès, en style de Pascal et de Bossuet. Il conserva du français d'Amyot beaucoup de locutions et de tournures. La traduction est assez heureusement conforme au goût du grand siècle. Mais on peut douter que cette langue sobre et grave rende toujours bien le caractère de celle de l'auteur grec : c'est du Plutarque corrigé dans un autre style, et traduit pour le goût d'un autre siècle.

CHAPITRE VII.

Des derniers travaux d'Amyot et de ses ouvrages perdus; soins qu'il donne a la révision de ses traductions; sa version des Tragiques grecs; d'Olympiodore; d'Athanase; Vies d'Épaminondas et de Scipion, fragment de la préface; traduction de l'Épître du patriarche Jérémie au roi Charles IX.

Une belle suite de publications mémorables avait marqué, jusqu'en 1572, toutes les époques de la vie d'Amyot. L'*Héliodore* et le *Longus*, profanes délassements de son humble jeunesse, le *Diodore*, fruit encore précieux de ses loisirs et de ses voyages, les *Vies* et les *OEuvres morales*, immense travail de sa maturité opulente et honorée, avaient fait de lui le premier des traducteurs, l'égal des plus habiles érudits, le rival des écrivains les plus approuvés. La publication des *OEuvres morales* avait-elle clos cette laborieuse carrière? Le savant qui éclaircissait les textes les plus obscurs, et popularisait de si précieux modèles, n'avait-il plus d'autres services à rendre à son pays, quand son pays avait encore tant à gagner aux traductions, et tant de traductions importantes à attendre? Élevé si haut par la science en gloire et en dignité, Amyot avait-il cessé de travailler pour elle, et sa verte vieillesse s'était-elle lassée avant la fin? Ou, fidèle jusqu'au bout à ses chères études, réservait-il aux innombrables lecteurs de son Plutarque quelque autre belle conquête de langage, à notre idiome le salutaire exercice d'une lutte nouvelle de justesse et d'élégance, peut-être un modèle et un monument de plus?

C'est là ce que se demandaient les contemporains d'Amyot,

[redacted]

et leurs vœux semblaient réclamer de lui comme une dette quelque nouvelle copie qui fît encore d'un écrivain grec un des nôtres. Montaigne, qui l'aimait tant de lui avoir révélé Plutarque, lui *resignait* Xénophon, comme une tâche *plus aysée* et plus appropriée à sa vieillesse, à sa diction peut-être; car, *je ne sçay comment il me semble*, disait-il, *quoiqu'il se demesle bien brusquement et bien nettement d'un mauvais pas, que son style est plus chez soy quand il n'est pas pressé, et qu'il roule à son ayse* [1]. On aimerait sans doute qu'Amyot eût essayé de représenter dans son langage la grâce harmonieuse et simple de l'écrivain qui mérita d'être appelé l'*abeille attique;* s'il n'eût pas toujours rendu dans son exquise pureté cette fleur délicate d'atticisme, il eût assurément du moins réfléchi souvent avec bonheur le charme et l'aménité du modèle, sa douce bonté morale, l'abandon et la limpidité de son style. Henri III voulait donner, dit-on, à son ancien précepteur une autre tâche, et le pressait de traduire Philostrate. Amyot se soucia peu sans doute de reproduire ce compilateur crédule et puéril, biographe sans l'âme ni le génie de Plutarque, sophiste élégant sans la délicatesse d'Héliodore ni la grâce de Longus; il s'excusa sur les difficultés de l'entreprise, et en laissa l'honneur à un traducteur aujourd'hui oublié, qu'on plaçait alors, pour la science et le style, au premier rang après lui, Blaise de Vigenère, qu'on a prétendu même quelquefois lui donner pour rival [2].

[1] *Essais*, II, IV. — Xénophon avait déjà trouvé en France plusieurs interprètes, quelques-uns parmi les plus habiles traducteurs du temps. L'*Anabase* avait été mise en français par Seyssel (impr. en 1529); la *Cyropédie*, par J. des Comtes de Vintemille, 1547; le *Tyrannique* ou *Hiéron*, par J. Miffant, 1550; plusieurs fragments de la *Cyropédie*, et l'*Éloge d'Agésilas*, par Loys le Roy, 1553, 1560, 1568, 1575; la *Mesnagerie* ou l'*Économique*, par La Boëtie, 1571. Mais une traduction complète nous manquait encore.

[2] Lorsque le Philostrate français eut paru, *Hé bien*, dit Henri III à

On espérait cependant que le docte évêque, si zélé pour l'honneur et l'instruction de son pays, aurait quelque jour de nouveaux présents à joindre à ceux dont il avait déjà enrichi le public. On attendait, on annonçait même des publications prochaines auxquelles on promettait le même accueil, où l'on comptait trouver le même profit [1]. L'espoir fut déçu. Depuis 1572 jusqu'à la fin de la vie d'Amyot, vingt ans s'écoulèrent sans qu'il accrût d'aucun ouvrage ces heureux emprunts de la littérature indigène.

Amyot, *vous disiez que Philostrate estoit hors de traduction?* Amyot répondit qu'il l'avait cru jusque-là (du Verdier, *Prosopogr.*, t. III). Vigenère avait traduit de Philostrate, en 1578, les *Tableaux de plate peinture* (description d'une galerie de tableaux de Naples), avec de longues annotations, puis la *Vie d'Apollonius de Thyane*, traductions plusieurs fois réimprimées. Fécond écrivain, il mit aussi en français le Tasse, César, une partie des Histoires de Tite Live, quelques ouvrages de Cicéron, de Tacite, de Platon, de Lucien, etc. Il était fort prisé de son temps. Estienne, dans sa *Précellence*, pour montrer combien *le son des paroles françoises* est *viril* et *grave*, leur tour bref et concis auprès de celui de la phrase italienne, cite la traduction faite par Vigenère d'un discours de Tacite. Du Verdier le loue « entre tous les nourrissons des Muses que la France a enfantés, pour avoir si bien dict, que l'on estime avoir clos la porte à tous ceux qui viendront par cy après, soit en élégance de langage que doctrine. » L'éloge décerné par du Verdier à Amyot (p. 196, n. 2) égalait sans doute celui-là : il ne pouvait le dépasser. Quelques-uns ont même ouvertement assigné à Vigenère le premier rang. Un autre (Sossius, *in vitâ Henr. IV*, p. 141) répartissait les mérites : au traducteur de Plutarque, le style châtié, le nerf du discours, *tersè fari, nervosque orationis;* à son rival, le relief et les ornements du langage, *toros ornatumque;* à tous les deux un art heureux, mêlé de mesure et de hardiesse, de créer, de rajeunir, d'allier, de naturaliser les mots. Huet louait encore le style de Vigenère, mais en lui déniant la science. Dacier s'encourageait par son exemple à traduire et à commenter Horace. Cependant il perdait déjà beaucoup de son crédit (voy. Sorel, *des Trad.*). Bientôt on l'oublia tout à fait. Il était de ceux cependant qui avaient contribué au perfectionnement de la langue. Son style est souvent ferme, vif, précis, pittoresque, mais bien éloigné cependant de ce langage si bien lié et amolli du bon Amyot et de ce charme tout français de diction. (Voy. Arthus Thomas, *Préf.* de la *Vie d'Apollon.*, 1611; Baillet, *Jug. des sav.;* La Croix du Maine, *Bibl.*, *notes* de La Monnoye; Goujet, t. VIII.)

[1] La Croix du Maine, *Biblioth.*

[redacted]

Le grand écrivain semblait s'être reposé après son chef-d'œuvre.

Il n'avait pas cessé pourtant de donner à ses travaux tous les loisirs que lui laissaient quelques voyages à la cour et l'administration de son diocèse. Sans doute alors il s'appartenait moins. S'il se dérobait de son mieux aux distractions de la cour, il ne voulait se soustraire à aucune des obligations de son saint ministère. L'accomplissement scrupuleux de ces devoirs, l'étude des saintes lettres, la prédication, restreignaient, dans cette active existence, la part des études profanes. Toutefois, nous le savons, il revoyait encore, il éclaircissait, il corrigeait soigneusement toutes ses traductions; aidé d'excellents conseils, il continuait cette étude critique du texte dont il accompagnait toujours son travail d'interprète, et qu'ont louée, en la mettant à profit, les meilleurs philologues [1]. Quelques-unes de ses corrections furent insérées de son vivant, et par ses soins, dans diverses éditions de ses ouvrages [2]. Il avait confié le reste à ce jeune homme dont il consultait la science, avançait la fortune, éclairait de sa vieille expérience et de sa douce piété la confiante affection, Fédéric Morel, qui ne nous a transmis qu'une partie du précieux legs [3].

---

[1] Rouillard, *Histoire de Melun; Vie latine,* rédigée par Morel, 1612; Bullart, *Acad. des Sciences;* l'abbé Lebœuf, *Vie d'Amyot,* etc.— Voy. le chap. v, du *Plutarque.*

[2] Voy. les éditions de 1574 (la seconde des *Morales*), de 1575 (la troisième), de 1583, 1584, *Féderic Morel,* etc.

[3] A la suite d'un passage déjà cité (p. 57 et 100, note 2) où Morel rapporte l'histoire de ses relations avec Amyot, il parle de « quelques voyages auxquels ce sçavant et excellent prélat voulut, dit-il, que je luy tinsse compagnie, lors mesmement qu'il mettoit au net les corrections, conférences et variétés de leçons sur le texte de Plutarque, collationné avec les manuscrits grecs, suivant lesquels il corrigea, esclaircit, et enrichit ses premières versions françoises : lesquelles corrections, augmentations et *suppléments,* il me laissa en garde et me chargea de les suivre et représenter fidèlement aux impressions nouvelles qui se feroient dudit auteur....

Mais ces ouvrages qu'Amyot retouchait dans sa retraite d'Auxerre, ce n'étaient pas seulement ceux qu'il avait déjà livrés au public. Parmi les travaux de sa jeunesse, il en était un qui n'avait pas vu le jour, et auquel il mit alors la dernière main. C'était la traduction de plusieurs tragédies grecques, disent quelques biographes, de plusieurs tragédies de Sophocle et d'Euripide, ajoutent les autres [1]. Mais quelles étaient ces tragédies? Tous sont muets sur ce

---

C'est pourquoy je désire faire imprimer par cy après *les corrections grecques* cy-dessus mentionnées que le mesme seigneur et bienfaicteur me donna comme en dépost pour le bien public: encore que j'en aye desja divulgué une bonne partie en son nom en mes notes tant sur Dion Chrysostôme, Synese, Philostrate, Basile le Grand, Grégoire de Nazianze et le premier tome de l'orateur Libanius, comme ès annotations sur les Bocages du poète Stace, pour faire plaisir aux amateurs de la langue grecque, et mettre hors de peine quelques hommes de sçavoir qui s'esbahissoient de quelques endroits du Plutarque françois qui ne sembloient pas bien respondre à l'original grec, qui estoit intéressé, et est restitué par les émendations et conférences avec les vieux manuscrits : ce qui toutesfois se pourra faire plus commodément et utilement à une impression nouvelle du Plutarque grec et latin. Et alors aussi par un mesme moyen l'on pourra divulguer oportunement les dernières corrections et suppléments dudit prélat sur ses autres traductions de Diodore Sicilien, Héliodore, Longus.» Morel n'a pas publié cette édition grecque de Plutarque qui nous eût donné le dernier mot de la critique d'Amyot sur le texte de son auteur. Mais il a corrigé plusieurs passages de la version française, *suivant l'exemplaire* même du traducteur, dans l'édition de 1618-1619, que précédaient ces lignes. Ces *suppléments* de Plutarque, ce sont quelques passages rétablis ou quelques fragments retrouvés, quelques extraits de deux traités sur l'*Amour,* recueillis dans Stobée par Amyot, traduits par lui, et ajoutés en 1595 par Morel à sa version. Ces *corrections grecques* d'Amyot que le docte imprimeur avait insérées dans les notes de ses éditions, pour rectifier tantôt la version et le texte de Plutarque, tantôt le texte seul en le mettant d'accord avec la traduction, attestent toutes une critique judicieuse et savante. Dans une de ses remarques sur Stace, Morel, en citant le bienfaiteur dont il garde un si affectueux souvenir, l'appelle pieusement μακαρίτης ὅσιος *antistes Amyot*. Quant aux *corrections et suppléments* du Diodore, de l'Héliodore et du Longus, Morel ne nous en a rien transmis.

[1] Voy. Baillet; Moreri; Bayle; *Vie latine* de Morel, 1612, etc. «Il releut et corrigea tous les aultres livres et opuscules qu'il avoit traduicts, entre aultres *beaucoup* de tragœdies de Sophocle, d'Euripide,» dit Rouillard. Bullart (*Acad. des Sciences*) a répété les mêmes mots.

point. La traduction était en vers, nous dit seulement l'un d'eux [1]. Aussi bien l'on ne traduisait guère alors qu'en vers les tragiques grecs [2], les poëtes étrangers. Amyot avait traduit de la sorte les nombreuses citations de poëtes semées par Plutarque dans ses écrits. Mais, à dire vrai, s'il n'avait pas donné d'Euripide et de Sophocle une imitation plus poétique [3], cette nouvelle version eût vraisemblablement fort peu fait pour sa gloire. Elle n'eût servi peut-être qu'à grossir d'un nom la liste de ces écrivains, excellents prosateurs, qu'une erreur de vocation fait poëtes. Sans doute ces lambeaux de poésie de tout genre cités par Plutarque étaient plus difficiles à bien traduire qu'une tragédie tout entière : là du moins les idées ont leur pleine lumière, la phrase poétique son libre développement, l'inspiration son ressort. Et toutefois le succès eût-il été bien différent? Ce qu'Amyot n'eût peut-être pas reproduit sans bonheur dans sa prose, le naturel et la grâce de Sophocle, le pathétique et la limpide élégance d'Euripide, avait-il réussi à le représenter dans ses vers? On en peut douter. Prosateur harmonieux et coulant, s'il colore souvent même sa diction comme d'un doux reflet de poésie, l'harmonie, l'élégante

---

[1] *Tragœdiis quibusdam gallico rhythmo exprimendis operam dedit*, dit Morel, en parlant des travaux dont le futur évêque d'Auxerre avait occupé à Bourges ses loisirs. Ces mots *gallico rhythmo* sont la traduction de ces termes, alors confondus par l'usage, *rhythme, rhyme, ryme, rime françoise*, désignation ordinaire des ouvrages ou des traductions en vers (Voy. p. 171, note 1.)

[2] Ainsi Lazare de Bayf traduisait en *rhythme françoise, quasi vers. pour vers*, l'*Électre* de Sophocle (1537), et l'*Hécube* d'Euripide (1550) ; Thomas Sibilet, l'*Iphigénie en Aulide* (1549) ; Bouchetel de Sassy, celui même dont Amyot éleva les enfants, mettait de nouveau l'*Hécube* en vers (1550) ; Antoine de Bayf traduisait encore ainsi l'*Antigone* (1573) et les *Trachiniennes* de Sophocle, la *Médée* d'Euripide. Homère, Virgile, Ovide, Horace, l'Arioste, etc., maintes fois traduits, l'étaient presque toujours de même en poésie française.

[3] Voy. note V à la fin de l'ouvrage.

brièveté de la langue poétique lui échappent. Là où l'art est d'abréger et de choisir, là où tout doit être court, pressé, proportionné, il semble perdre sa liberté d'allures, sa molle et gracieuse aisance : sa négligence touche à la platitude ; sa phrase traîne et s'embarrasse dans un vers dont elle ne sait pas remplir avec précision la mesure. Cependant l'ouvrage, achevé et revu, était prêt pour l'impression. Morel l'avait reçu dans le dépôt confié à sa garde. En 1619, il se disposait, dit-il, à le publier [1]. Il n'exécuta pas son projet. Redouta-t-il d'exposer aux critiques et aux rigueurs de l'école de Malherbe une vieille et rude poésie? Quoi qu'il en soit, depuis lors jusqu'à la fin de sa studieuse carrière, il ne publia que Libanius [2], et l'ouvrage fut perdu pour la postérité.

Cependant ces traductions dont le pieux prélat occupait sa vieillesse n'étaient encore que les profanes ouvrages d'un autre temps. Le savant jusque-là restait étranger à toutes les préoccupations de l'évêque. L'objet de ses travaux n'avait-il pas dû pourtant changer avec ses devoirs et sa vie? Les écrivains de qui il apprenait la science sacrée n'allaient-ils pas succéder aux historiens, aux romanciers, aux poëtes de l'antiquité païenne, et recevoir le tribut de ses veilles et la popularité que donnait sa plume? Si, tout en retouchant ses anciennes versions, Amyot choisissait de nouveaux modèles, où les mieux prendre que parmi ces auteurs qui

[1] *La traduction de quelques tragiques grecs*, dit-il, *que nous préparons de mettre sous la presse*. Préf. déjà citée.

[2] Aussi habile éditeur que savant professeur, Fédéric Morel, après avoir publié seul un grand nombre d'excellents ouvrages, associa son frère Claude Morel à la direction de son imprimerie, et à partir de 1617, la lui abandonna tout à fait. C'est chez son frère qu'il imprima en 1618 et 1619 son édition d'Amyot, et qu'il publia en 1627 le deuxième volume de Libanius, dont le premier volume avait paru en 1606. Il mourut en 1630. (Voy. Mattaire, *Vitæ Typ. paris.*)

[redacted]

pouvaient donner au public des leçons de piété en même temps que d'éloquence et de génie? Aussi bien, que de grandes œuvres lui offrait l'antiquité chrétienne! Amyot puisa dans ce riche répertoire. Il avait choisi, parmi les Pères de l'Église grecque, l'illustre défenseur de la foi de Nicée, l'intrépide adversaire d'Arius, Athanase[1]. Mais quels étaient le nombre, l'étendue de ses emprunts? Quels écrits du grand archevêque avait-il voulu nous divulguer dans notre langue? Étaient-ce quelques-uns de ces traités de polémique où l'ardeur de la conviction anime encore les subtilités de la controverse et l'austère rigueur du langage[2]? Étaient-ce ces nobles et éloquents récits de tant de combats et d'épreuves, ces apologies généreuses qui allaient du sein de la persécution et de l'exil alarmer l'arianisme triomphant[3]? Avec quel succès Amyot, qui traduit souvent si bien l'âme et la bonne foi de Plutarque, avait-il rendu cette sincère et puissante parole, si admirable de piété, de courage et de zèle? Ici encore nous en sommes réduits aux conjectures. Le studieux vieillard s'était promis sans doute de nous donner sa traduction dans ses dernières années. Budé avait quatre-vingts ans quand il publiait son *Institution d'un Prince*. Mais c'était du moins dans les loisirs d'une vieillesse paisible et respectée qu'il mettait au jour

---

[1] Les œuvres d'Athanase, traduites de bonne heure en latin, n'avaient encore été nulle part imprimées en grec; elles ne le furent qu'en 1601, par Commelin, *Heidelb.* Mais déjà pour le Longus, pour une partie du Diodore, la traduction d'Amyot avait devancé l'impression du texte grec. Amyot avait de plus alors à sa disposition toutes les richesses de la Bibliothèque royale, accrue par ses soins, et dont il était un des *gardiens*, un des *conservateurs*, dirions-nous aujourd'hui. Athanase n'était encore connu en France que par quatre ou cinq imparfaites traductions de quelques courts fragments de ses ouvrages. (Voy. du Verdier, *Biblioth.*)

[2] *De sententiâ Dionysii; Epistola ad Dracontium; adversus Apollinarium; adversus Sabellianos; adversus Arianos*, etc.

[3] *Apologia ad Constantium; apologia de Fugâ; apologia contra Arianos*, etc.

son ouvrage. Les persécutions qui vinrent si tristement troubler la fin de la vie d'Amyot, les sourdes défiances qui préparèrent ou suivirent d'audacieuses entreprises, la guerre civile partout allumée, lui enlevèrent le calme, les ressources même nécessaires aux publications qu'il nous tenait en réserve. Il avait dû croire cependant que le fruit de ses dernières veilles, légué comme ses autres ouvrages à Morel, ne serait pas perdu pour son nom ni pour son pays; et Morel, en 1619, nous annonçait l'Athanase en même temps que les tragédies grecques. Jugea-t-il cette traduction inférieure aux autres œuvres de l'habile interprète? Ou faut-il croire encore que les rapides variations de l'idiome et du goût, qui faisaient abandonner une partie du vocabulaire d'Amyot et décréditaient dès lors tant de vieux auteurs, diminuèrent aux yeux de Morel le prix de l'ouvrage dont il avait le dépôt, lui firent craindre, du moins, de l'exposer à l'indifférence ou aux censures d'un public qui n'y retrouverait plus qu'une langue déjà vieillissante et *corrigée*[1]. Gardien trop circonspect d'une renommée qui échappait pourtant aux dédaigneuses sévérités du goût moderne, craignit-il de compromettre ce précaire et précieux privilége par une publication nouvelle que ne protégeraient

---

[1] « Nous avons retranché la moitié des phrases et des mots de ce grand homme, » disait un peu plus tard Vaugelas, en parlant du traducteur de Plutarque, et pourtant « nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons et dont nous faisons parade. » On se plaignait de ces brusques changements du langage. « Toutes les autres nations les reprochent à la nôtre, écrivait Pellisson; nos autheurs les plus élégants et les plus polis deviennent barbares en peu d'années, on se dégouste de la lecture des plus solides et des meilleurs dès qu'ils commencent à vieillir. » On attendait de l'Académie qu'elle fixât cette inconstance. « Vous avez été choisis, messieurs, pour ce beau dessein, » disait, au milieu des splendeurs du grand siècle, Bossuet à ses confrères, en s'applaudissant de ce que, grâce à leurs soins, notre langue « formée par l'expérience et réglée par le bon sens, semblât avoir atteint cette perfection qui donne la consistance. » (1671.)

plus une longue popularité et l'immortel intérêt de Plutarque [1]? N'eût-on pas aimé cependant à voir le vieux style à cette nouvelle épreuve, et n'eût-on pas volontiers bien espéré de cet effort dont Morel nous a caché le succès et dérobé le fruit [2]?

Mais ce n'est pas encore là le dernier ouvrage qu'ait laissé périr un dépositaire infidèle. Parmi ces traductions confiées par Amyot à Morel, il y avait une version d'Olympiodore [3]. Quel était cet Olympiodore? De tous les écrivains qui ont porté ce nom, lequel avait fourni à notre traducteur ses obscurs écrits pour modèles [4]? Était-ce ce *Commentateur* grec du *Phédon,* platonicien du v[e] siècle, qui nous avait conservé quelques-uns de ces fragments de Plutarque qu'Amyot cherchait et recueillait avec soin [5]? Ou, si l'on

---

[1] C'était l'époque où M[lle] de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, protestait avec plus de véhémence que de crédit contre *les meurtres de réputation qu'elle voyait faire tous les jours en cet impertinent siècle,* et *lâchait ses imprécations* contre ces puristes novateurs qui condamnaient les anciens ouvrages ou ne leur faisaient grâce qu'à condition de les rajeunir (1626). La faveur privilégiée d'Amyot ne le dérobait pas même tout à fait à ces remaniements téméraires. On retouchait l'Héliodore et le Longus (voy. chap. I, p. 131; chap. II, p. 140-142); mais le prodigieux succès du Plutarque en avait comme consacré et en faisait mieux respecter le texte. Voy. note X, à la fin de l'ouvrage.

[2] L'abbé Lebœuf regrette qu'Amyot ne nous ait pas donné *la traduction de quelques Pères grecs;* il semble avoir ignoré le témoignage de Morel et l'existence de cette version d'Athanase. Il parle cependant des traductions grecques dont Amyot s'occupait à Auxerre, et d'un avocat bourguignon, bon helléniste, nommé Luit, dont il se faisait aider dans ses travaux, depuis que ses fonctions d'évêque lui avaient enlevé une partie de ses loisirs.

[3] « Ses autres traductions d'Olympiodore, d'Athanase, » dit Morel, en énumérant les ouvrages d'Amyot *qu'il prépare de mettre sous la presse.* (*Préf.* déjà citée.)

[4] Il y a eu en effet plusieurs Olympiodore que l'on a souvent confondus entre eux, et qu'à peine aujourd'hui distingue-t-on avec quelque certitude. (Voy. Oudin, *de Script. eccles.;* Possevinus, *sacer Appar.;* Sextus Senensis, *Biblioth. sancta; Biblioth. vet. Patrum;* Fabricius, *Bibl. græca,* VII, XII; Mosheim, *Hist. eccl.;* etc.)

[5] Ce *Commentaire* contient d'assez importants extraits d'un opuscule

rapporte, non sans vraisemblance, cette traduction à l'époque où les fonctions d'Amyot le portaient vers la littérature sacrée, l'ouvrage traduit, n'était-ce pas plutôt une *Paraphrase de l'Ecclésiaste* d'un autre Olympiodore, souvent confondu avec le premier, œuvre d'une morale pure et d'une élégante précision de style, déjà remarquée par de pieux érudits et traduite en langue latine[1]? Était-ce enfin quelque autre *Commentaire* profane ou sacré? car ce ne sont guère que des ouvrages de ce genre qui nous sont parvenus sous le nom d'Olympiodore. Les témoignages nous manquent pour éclaircir ces nouveaux doutes. La perte peut cette fois, il est vrai, sembler moins regrettable. Qui voudra dire cependant que ce charmant style, assoupli

---

perdu de Plutarque, recueil sommaire des doctrines et des arguments du *Phédon*. Morel inséra, en 1618, la traduction de quelques-uns de ces fragments, avec celle du traité des *Fleuves et des Montagnes*, à la suite de la version d'Amyot. Olympiodore a laissé d'autres *Commentaires* assez estimés sur le *Gorgias*, le premier *Alcibiade*, le *Phèdre*, de plus une *Vie* de Platon. Aucun de ces ouvrages n'avait encore été imprimé du temps d'Amyot; plusieurs l'ont été depuis; mais ils existaient dès lors en manuscrit à la Bibliothèque royale. C'est à un autre Olympiodore, postérieur à celui-là d'un siècle, et longtemps confondu avec lui qu'il faut attribuer un *Commentaire* sur les *Météores* d'Aristote, un autre sur les *Analytiques*, etc. Il n'y a pas, au reste, grande apparence qu'Amyot ait choisi quelques-uns de ces ouvrages dont le genre et le sujet semblent trop étrangers à ses études et à ses goûts. Ce fut vers de tout autres modèles que ses inclinations le portèrent, tant qu'il ne prit ses originaux que dans la littérature profane. Ce ne serait qu'à Bourges d'ailleurs qu'il eût pu composer cette traduction; or, ses biographes nous ont énuméré tous les travaux qui l'occupaient alors sans mentionner celui-là.

[1] Si cette version est, en effet, un des ouvrages de la vieillesse d'Amyot, n'est-ce pas là une des *traductions sacrées* auxquelles on savait qu'il travaillait à Auxerre, et dont parlait La Croix du Maine? Occupé principalement alors d'études théologiques, n'est-ce pas aux *Commentaires* des livres saints, de l'*Ecclésiaste* surtout, qu'il aimait et citait de prédilection, qu'il a dû appliquer le plus volontiers son esprit et l'effort de sa science? Cette *Paraphrase de l'Ecclésiaste*, longtemps attribuée à l'auteur du *Commentaire sur les Météores*, est l'œuvre d'un diacre grec d'Alexandrie qui fut au VII[e] siècle une des lumières de son Église. Elle avait été traduite au

dans sa rudesse et déjà rompu, fortifié par une longue pratique de la traduction, n'eût pas révélé, dans cette imitation d'un autre genre, des ressources et une flexibilité nouvelles, n'eût pas répandu quelque charme même sur d'arides modèles? Qui ne croira aisément surtout qu'Amyot, dans une traduction sacrée, n'ait su heureusement représenter, par l'aimable candeur de son style, le zèle d'une foi sincère et les inspirations d'une piété affectueuse?

Telles sont les richesses dont Amyot voulait accroître le précieux héritage qu'il nous laissait. Peut-être avait-il composé, sur la fin de sa vie, quelque autre traduction[1]. Le nom ne nous en a pas été conservé. Mais on nous a transmis du moins le souvenir de quelques opuscules d'une autre date. Faut-il les négliger? L'écrivain qui fut un des pères de la langue française ne mérite-t-il pas qu'on recherche curieusement tout ce qui est sorti de sa plume, ne fût-ce que pour dresser le catalogue et mesurer l'étendue de nos pertes?

---

commencement du XVI[e] siècle par Z. Acciauoli, et dédiée par lui au sage prélat G. Briconnet, ambassadeur de Louis XII auprès du pape Jules II. La traduction fut insérée par Sixte de Sienne, dans sa *Bibl.* (1586); le texte ne fut publié que par le père Fronton du Duc, dans sa *Bibl. vet. Patrum*(1624). *Succincta, erudita, brevis, elegans,* disait Sixte de Sienne, cette explication, *enarratio juxta triplicem sensum*, quelquefois subtile, est le plus souvent écrite avec une élévation de pensée religieuse, un tour vif et grave qui eussent suffi peut-être à rendre célèbre un ouvrage d'un autre genre. Tel est le plus vraisemblablement l'ouvrage qu'avait traduit Amyot, à moins que ce ne soit un *Commentaire sur Job* ou un *Commentaire sur Jérémie*, insérés dans la *Catena græc. Patrum*, œuvres du même auteur, quoique attribuées souvent à l'un des deux autres Olympiodore.

[1] Ne peut-on pas l'inférer de ces mots de Rouillard : « .... et aultres tels livres qu'il reveid et fit mettre au net pour en faire un troisiesme volume? » Ou ces mots désignent-ils seulement les traductions d'Olympiodore et d'Athanase? Bullart n'a fait évidemment que copier Rouillard, et le copier inexactement quand il parle, après avoir cité l'Héliodore et le Longus, de « quelques *autres* traductions qui avoient veu le jour sans nom d'autheur, et qu'Amyot advoua depuis être siennes. »

Amyot, nous le savons déjà, avait ajouté sa part à ces imitations de Plutarque où se complaisait son siècle. Il avait refait les *Vies* perdues d'Épaminondas et de Scipion[1]. Et certes, si jamais imitation dut refléter quelque chose de la vivante originalité du modèle, n'était-ce pas l'esquisse de l'interprète qui par une longue étude aidée d'une heureuse conformité de génie, avait *planté vifvement dans son ame une idée générale de l'ame* de son auteur, et le savait représenter d'un pinceau si naïf? Amyot toutefois, en composant ces *Vies*, n'avait fait que céder, non sans quelque regret, à la prière d'une protectrice dont les désirs étaient pour lui des ordres, Marguerite, duchesse de Savoie, cette fille de François Ier, qu'un zèle héréditaire pour les lettres faisait surnommer la Pallas de la France[2]. C'était une dette de reconnaissance qu'il acquittait envers la noble et bienveillante princesse qui l'honorait entre tous les savants, et dont la faveur affermit plus tard son crédit au début du règne de Henri III[3]. Encore ne voulut-il pas publier son

---

[1] Voy. le chap. IV, p. 183. — « Il les avait recueillies de divers auteurs, » dit l'écrivain qui nous a fait connaître cet ouvrage : c'était une compilation, presque une traduction. Tels étaient tous ces suppléments modernes qu'on ajoutait aux œuvres de Plutarque.

[2] Née en 1523, Marguerite de France ne quitta sa patrie qu'en 1559, pour épouser Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Princesse d'un esprit cultivé et d'une belle âme, elle aidait les littérateurs de son crédit, les admettait dans son intimité, les enrichissait de ses munificences ; ils lui dédiaient leurs ouvrages et célébraient à l'envi ses louanges. Elle eut pour panégyristes L'Hospital, à qui elle avait donné toute sa confiance, du Bellay, Ronsard, les meilleurs poëtes du temps. C'est elle dont Ronsard disait, en lui attribuant l'honneur d'avoir *semé la France de sciences et d'arts* :

Qu'elle portoit une âme hostellière des Muses...,
Et que le ciel la fit si parfaite et si belle
Que pour n'en faire plus on rompit le modelle.

(Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie.)

[3] Voy. l'*Étude sur la vie d'Amyot*, p. 94, note I.

[redacted]

ouvrage. Pendant qu'on ajoutait tant de suppléments modernes à sa traduction même, il refusait, comme par respect pour Plutarque, de grossir la liste de ses continuateurs et de ses émules. Il sentait combien il est téméraire de refaire les œuvres d'un pareil écrivain, combien toute imitation doit paraître pâle et vulgaire à côté de cet incomparable modèle, et il attestait la supériorité de son jugement par la défiance même de ses forces. Ces deux biographies sont aujourd'hui perdues[1]; il ne nous en est

---

[1] Plusieurs des biographes d'Amyot semblent avoir ignoré cet ouvrage. Bayle et Niceron ne le citent que d'après Bullart, Bullart lui-même d'après Matthieu. « Il (Amyot) avoit recueilly, dit Bullart, les *Vies* d'Épaminondas et de Scipion pour satisfaire au désir de Marguerite de Valois, duchesse de Savoye. Cette princesse, qui aimoit les sciences, ne pouvoit souffrir que la postérité ignorast les actions de ces deux héros des siècles passez. Elle avoit employé la docte plume de l'évesque d'Auxerre pour les faire revivre dans la mémoire des hommes. Mais la France aussi malheureuse que la Grèce a perdu ces précieux manuscritz, et comme nous ne sçavons que Plutarque a dressé leurs Éloges que parce qu'il en fait mention dans les *Vies* d'Agésilaüs et de Pyrrhus, nous ignorerions encore qu'Amyot a voulu seconder son dessein, si le hazard n'avoit fait tomber la *Préface* qu'il avoit préparée pour donner cet ouvrage au public entre les mains d'un écrivain digne de foy (P. Matthieu) qui le rapporte en son *Histoire.* » — *Acad. des Sciences*, p. 168. Sur la foi de Bullart, on a cherché dans l'*Histoire* de Matthieu le passage allégué : on ne l'a pas trouvé, et l'on s'est contenté de citer Bullart comme garant du témoignage de Matthieu. Ce témoignage, qui n'existe pas dans l'*Histoire*, nous l'avons, après mainte recherche, découvert ailleurs, dans un obscur opuscule de l'historien, les *Alliances de France et de Savoye*, Paris, 1619. « L'histoire, disait Matthieu dans son Éloge de la duchesse de Savoie, l'appelle l'ornement de son siècle. Le contentement qu'elle prenoit à voir renaistre la mémoire des actions grandes et héroïques luy fit regretter la perte des *Vies* d'Épaminondas et de Scipion, escriptes par Plutarque.... » Bullart, on le voit, a presque copié son devancier. « Pour réparer ceste perte, continue Matthieu, elle désira que M. Amyot, qui avoit si heureusement traduit de grec en françois les autres *Vies* de Plutarque, recueillist ces deux *Vies* de divers autheurs, ce qu'il fit et luy monstra ; mais elles ont esté perdues, et ces deux grands hommes se plaignent de la France aussi bien que de la Grèce du tort qu'elle a fait à leur mémoire. La *Préface* qu'il avoit escripte de sa main pour la mettre à la teste de cet ouvrage est tombée par hazard dans les miennes. »

resté qu'une page ignorée, un fragment de la *Préface*, où l'auteur, s'excusant d'une présomptueuse entreprise par l'obéissance où l'enchaîne le devoir, exalte sa vertueuse bienfaitrice, et dans l'hommage rendu à une princesse vénérée, prête encore aux hyperboles de la louange la grâce de son style et l'accent même de sa sincérité[1].

L'abbé Lebœuf cite enfin d'Amyot un autre opuscule, une traduction d'une médiocre importance littéraire, mais à laquelle donnent un intérêt particulier les faits politiques et religieux auxquels elle se rattache.

---

[1] C'est Matthieu qui nous a conservé ce passage où Amyot, écrit-il, « rendant raison de son labeur, dit ces paroles qui passent toutes celles que l'éloquence mesme pourroit donner. *Je l'ay fait,* dit Amyot, *seulement pour obéir au commandement de très-haute et vertueuse princesse M. Marguerite, sœur unique du Roy, pour à laquelle complaire si n'attentois de faire chose qui autrement ne seroit jamais entrée en mon espérance, ny en la fiance de mon entendement, je ne connoistrois pas l'obligation infinie que je luy ay, ny la révérence que je dois porter à sa grandeur et aux perfections héroïques que Dieu a mises en elle, l'ayant douée si hautement qu'elle ne peut sembler à ceux qui ont l'heur de hanter auprès d'elle que le patron de la vertu, et la vertu mesme incarnée, et l'image vifve d'houneur en forme de créature humaine; outre ce qu'elle a hérité de la grandeur d'entendement, affection de servir et grace d'éloquence de ce glorieux et magnanime Roy François son feu père, auquel la France devra éternellement sa polisseure et l'esclaircissement de sa rouille ancienne. Mais pour ce que par inclination naturelle, toute chose appète son semblable, il luy a pleu voir les Vies des deux plus entièrement et plus nettement vertueux hommes qui feurent oncques recueillies par moy*, etc. » Matthieu ne nous en a pas cité davantage. Le langage de la reconnaissance touche ici sans doute à celui de l'adulation. On y reconnaît l'enthousiasme qu'inspirait à tout son siècle cette fille de François Ier, *céleste fleur de lys, des neuf Muses la Muse et des Grâces la Grâce*, etc., disaient les poëtes. Mais les louanges d'Amyot, malgré leur excès, sont encore de celles où il y a le plus de mesure et de goût, de celles où le sentiment est le plus vrai et où l'expression a le plus de charme. L'ouvrage a suivi, comme l'indique Matthieu, la traduction des *Vies* dont il était le complément, et dont la *Préface* est datée de février 1559. Mais composé à une époque où Amyot pouvait encore appeler Marguerite *la sœur du Roy,* il a dû précéder la mort de Henri II, arrivée le 10 juillet de la même année. C'est donc dans ce court intervalle de quelques mois qu'il faut en fixer la date.

Cette traduction, c'est celle d'une épître du Patriarche grec de Constantinople au roi Charles IX. La France a joui longtemps, comme on sait, d'un grand crédit et d'une influence presque exclusive dans le Levant. Elle y couvrait de son patronage auprès de la Porte, sa fidèle alliée, toutes les autres nations chrétiennes[1]. L'Église grecque vivait alors dans la sujétion et dans l'anarchie, divisée par des rivalités intestines, réduite à payer la tolérance de ses maîtres, et changeant souvent de chef au gré de leur cupidité ou de leurs caprices[2]. Cependant les peuples chrétiens, dans leurs luttes religieuses, tournaient quelquefois les yeux vers elle. Les protestants sollicitaient son adhésion aux doctrines de la réforme pour les couvrir de son autorité, et pour renouer ainsi la filiation par laquelle ils prétendaient se rattacher à la tradition apostolique et à la primitive Église. Leurs ou-

---

[1] Ainsi, après la bataille de Lépante, c'était la France qui faisait obtenir aux Vénitiens victorieux une paix avantageuse à leur commerce. (Voy., sur ces relations de la France avec la Porte, les *Négociations de la France dans le Levant*, publication d'un grand intérêt, dirigée par les soins éclairés de M. Charrière.)

[2] Des patriarches déposés pour indignité, renversés, rétablis par une intrigue du palais, se supplantant l'un l'autre dans les vicissitudes de ces luttes d'ambitions rivales si fréquentes chez les Grecs, perdant enfin et recouvrant jusqu'à trois fois leur titre : voilà le spectacle qu'offrait alors l'Église grecque. L'un (Joasaph, 1562) était condamné par un synode pour simonie et usurpation des biens de l'Église ; un autre (Métrophane, 1571), obligé par un rival de donner sa démission, se la faisait du moins payer à prix d'argent, revenait à Constantinople au mépris de sa promesse et réclamait ses droits. Le débat était porté devant les infidèles, et l'argent de l'Église employé à gagner les juges. Cependant le nouveau patriarche, Jérémie, perdait ses protecteurs, et Métrophane se faisait rétablir en 1579 sur le siége de Byzance. Il mourut bientôt ; son rival le remplaça, et peu après encourut une nouvelle disgrâce, puis, par une dernière vicissitude, remonta, pendant une absence de l'usurpateur, sur le siége qu'il ne quitta plus. Chaque patriarche, à son avénement, après avoir payé au sultan le tribut, τὸ πεσχέσιον, devait aller lui rendre hommage et obtenir de lui la confirmation de sa dignité et le droit d'en exercer les fonctions. (Voy. Martinus Crusius, *Historiæ Turco-Græciæ*, *passim* ; Sponde, *Cont. des Annales de Baronius* ; Lequien, *Oriens christianus*.)

vertures et leurs instances ne trouvaient d'ailleurs qu'une médiocre faveur, et finissaient par arracher au patriarche importuné un désaveu formel et une réfutation de leurs doctrines[1]. Jamais peut-être l'Église grecque n'avait semblé plus près de rentrer dans la communion latine[2]. Mais elle

---

[1] Ces sollicitations avaient été plusieurs fois renouvelées par les protestants les plus érudits de l'Allemagne. Camerarius et Mélanchton étaient en commerce de lettres avec quelques-uns des esprits les plus cultivés de la société grecque, et cherchaient à les gagner à leur foi : leur correspondance littéraire servait de passe-port à leurs tentatives de prosélytisme, et leurs sympathies d'hellénistes doublaient pour eux l'attrait de la conquête. En 1556, Camerarius envoyait déjà à deux éminents personnages grecs une profession de foi protestante; Mélanchton écrivant en 1559 à Joasaph, protestait de son attachement aux canons des sept premiers conciles, aux doctrines des Pères grecs, τῶν ὑμετέρων πατέρων, et prenait le patriarche pour arbitre entre le pape et lui. La tentative échoua. Cet échec ne découragea pas deux autres savants, J. Andreas et M. Crusius, qui, par l'intermédiaire du ministre de l'ambassade impériale à Constantinople, Et. de Gerlach, engagèrent une correspondance active avec le nouveau patriarche, Jérémie. C'était un prélat juste et pieux, zélé pour la vérité, versé dans les lettres sacrées et profanes. Ils lui envoyèrent quelques discours de leurs ministres, lui soumirent quelques points de doctrine, se défendant avant tout d'être des novateurs, et n'épargnant rien pour l'attirer dans leur parti. Enfin, en 1575, croyant son esprit préparé, ils lui adressèrent la confession d'Augsbourg, traduite en grec par Mélanchton. Jérémie, plein d'égards pour ses doctes correspondants, mais désormais averti de la distance qui séparait leur communion de la sienne, après s'être fait longtemps réclamer sa réponse, leur envoya en 1578 une explicite condamnation de leurs doctrines, leur reprochant d'altérer la foi des conciles, de n'honorer les Pères que de nom, et les priant de cesser désormais sur les questions de dogme une correspondance inutile, *ne amplius de dogmatibus scriberent*. Le désappointement était complet. Cette déclaration, quelque temps tenue secrète par les protestants, tomba en 1581 entre les mains d'un prêtre polonais, Socolove, qui la traduisit en latin sous ce titre : *Censura orientalis Ecclesiæ de præcipuis hæreticorum dogmatibus*. (Voy. sur les détails de cette correspondance et les diverses réponses de Jérémie, M. Crusius, *Hist. Turco-Græciæ ;* Socolovii *Opera; Cont.* de *l'Hist. eccles.* de Fleury ; G. de Sponde, etc.)

[2] On sait en effet combien est légère la différence qui sépare les deux Églises. Métrophane, n'étant encore que métropolitain de Césarée, avait travaillé à les réunir et avait entrepris à cet effet un voyage à Rome. Ces efforts le firent excommunier, il est vrai, par un synode de Constantinople; mais il n'en fut pas moins élevé peu après au patriarcat. Son compétiteur,

avait à ménager des maîtres ombrageux, et la papauté qui n'avait pas cessé de prêcher aux nations chrétiennes la croisade contre les Turcs, armait alors contre eux les vainqueurs de Lepante[1]. La France catholique, toute-puissante à la cour du sultan, ne dut-elle pas attirer l'attention des chrétiens de l'Orient, et leur faire ambitionner son alliance? Elle accordait à des infidèles son amitié; refuserait-elle à des schismatiques sa protection? Ce patronage rattacherait les Grecs par un lien de plus à la grande famille chrétienne, à laquelle ils appartenaient déjà par la civilisation, par la science, par la foi; et ne pourrait-il pas même adoucir plus d'une fois pour eux les rigueurs du despotisme musulman? Le prélat éclairé qui occupait alors le siége patriarcal de Byzance devait lui-même, dans ses disgrâces, en faire bientôt l'expérience[2]. Il avait compris sans doute tous les avantages de cette protection, et c'était pour en ménager l'appui à son Église, pour nouer avec la France d'utiles relations, qu'à peine élevé au patriarcat, il envoyait au roi de France cette épître congratulatoire qu'Amyot traduisait en 1572. Mais de quoi félicitait-il Charles IX? Était-ce de cette paix qui avait précédé la Saint-Barthélemy, et dont plus d'un Français célébrait alors les joies trompeuses et les espérances si cruellement déçues[3]? Était-ce du mariage par

Jérémie, partagea, comme on vient de le voir, ces dispositions. Il adopta pour son Église le calendrier grégorien et entretint de bons rapports avec le saint siége. Le pape le protégea, l'assista dans ses disgrâces, et voulait, dit-on, le faire cardinal.

[1] La bataille fut livrée le 5 octobre 1571. La France, on le sait, n'entra pas dans la ligue. Les catholiques scrupuleux lui reprochaient amèrement son alliance avec les Turcs.

[2] Calomnié auprès d'Amurat, Jérémie avait été condamné par lui à la mort. Ce ne fut que sur les instances de l'ambassadeur de France, pressé lui-même par les exhortations du pape, que la sentence de mort fut commuée en la peine du bannissement et de la prison. Cette peine même cessa bientôt, et Jérémie fut réintégré sur son siége. Il mourut en 1594.

[3] Voy. dans le Père Lelong (*Bibl. histor.*), le catalogue des ouvrages qui

16

lequel Charles IX venait de s'unir à la fille de l'empereur Maximilien, Élisabeth d'Autriche, vertueuse princesse digne d'un meilleur époux[1] ? Était-ce enfin du nouveau crédit qu'au milieu de la guerre des Ottomans et des chrétiens notre neutralité fidèle nous assurait en Orient, et des privi-léges que la Porte accordait à notre commerce[2]? L'abbé Lebœuf, qui mentionne la lettre de Jérémie, ou en a ignoré ou ne nous en a pas révélé le sujet. Le conseiller de Charles IX qui avait voué toute sa vie à l'étude et à la traduction des ouvrages grecs était l'interprète désigné de cette lettre. Aussi bien, le studieux helléniste ne devait-il pas se sentir porté par un attrait particulier vers ces héritiers du nom grec, dont la science sans doute avait changé de pays, et qui semblaient, au milieu de la barbarie turque, des exilés dans leur patrie conquise, mais qui gardaient cependant encore pour idiome maternel et parlaient dès l'enfance sur leur sol esclave la langue presque entière de Plutarque, d'Héliodore et de Longus?

Une des joies les plus vives de la science, une de celles dont l'espoir est le meilleur soutien pour le zèle, et qui sont elles-mêmes la plus douce récompense de l'effort, c'est de retrouver, après de persévérantes recherches, quel-

---

furent composés alors en l'honneur de cette paix et de la réconciliation passagère des partis.

[1] Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien, épousa Charles IX le 26 novembre 1570 ; elle fut couronnée à Saint-Denis le 25 mars de l'année suivante. Les relations de Jérémie avec l'Allemagne rendent peut-être assez vraisemblable que ce mariage, et l'influence, les alliances qu'il procurait à Charles IX aient été le sujet des félicitations du patriarche. Jérémie avait été élevé sur le siége patriarcal le 5 mai 1572. Mais on sait combien les nouvelles mettaient de temps à venir de France en Turquie.

[2] On comprend en effet combien le crédit de la France devait s'accroître du désir qu'avait la Porte, au lendemain surtout du combat de Lépante, de la retenir dans son parti, de l'empêcher du moins de se ranger du

que ouvrage perdu d'un écrivain auquel vous attachent une longue étude, une affectueuse et sympathique admiration de son génie. Cette joie nous a été refusée. *Ayant fait toute diligence à moy possible*, disait Amyot, *de chercher celles des Vies de Plutarque que l'injure du temps nous a enviées, je ne les ay peu recouvrer :* n'emprunterons-nous pas ces paroles, pour dire des ouvrages de l'illustre traducteur, avec un même sentiment de regret, ce qu'il disait lui-même des œuvres de son modèle? Nous n'avons pu que constater, par des témoignages authentiques, l'existence de ces ouvrages, essayer d'en définir l'intérêt, d'en deviner la date et le succès. Un autre plus heureux les retrouvera peut-être quelque jour. Il nous coûterait d'en abandonner tout à fait l'espérance ; et sans promettre de ne lui pas envier sa découverte, nous voudrions du moins avoir provoqué ses efforts, et quelquefois peut-être éclairé ses recherches.

---

côté des vainqueurs. Déjà, au commencement des hostilités, le sultan lui avait accordé de précieux priviléges, dont le texte était publié sous ce titre : *Articles accordés par le Grand Seigneur en faveur du Roy et de ses sujets à messire Claude du Bourg, pour la liberté et seureté du commerce dans le Levant*, 1570.

CHAPITRE VIII.

DES INFIDÉLITÉS DE COULEUR LOCALE ET DE CARACTÈRE DANS LES TRADUCTIONS D'AMYOT ET DANS CELLES DE SON SIÈCLE ; INFIDÉLITÉS PAREILLES AU XVIIe SIÈCLE ; ANALOGIES ET DIFFÉRENCES ENTRE LES TRADUCTIONS DES DEUX ÉPOQUES ; AMBITION ET DESSEIN SEMBLABLES AUX DEUX AGES ; PRÉTENTION NOUVELLE AU XVIIe SIÈCLE ; PERROT D'ABLANCOURT ET AMYOT.

Alcibiade, rappelé de l'exil et vainqueur des Spartiates, rentrait dans sa patrie aux applaudissements d'un peuple entier qui l'accueillait comme son sauveur. Pour frapper les esprits par un grand acte de religion et de courage, il voulut célébrer, en face des ennemis campés dans l'Attique, une solennité chère aux Athéniens, celle des Grands Mystères. Amyot nous retrace, avec son pinceau naïf, ce brillant spectacle. C'est, dans son récit, une fête toute chrétienne. Rien ne manque au pieux tableau de *ces sainctes et dévotes cérémonies*. Le général, dont l'armée les protége, vient d'être relevé de l'*excommunication fulminée* contre lui. La *vénérable procession* s'avance *en chantant un sainct cantique*; les *huissiers* marchent en tête du cortége, viennent les *religieux* et les *confrairies*. Tout respire la dévotion ; tout parle à l'imagination des solennités et des pompes où se déploie la piété moderne : qui ne se croirait en pays catholique et en plein moyen âge?

Aussi bien l'on n'entendait guère alors, l'on ne représentait guère autrement l'antiquité. Rien de plus fréquent que cet anachronisme de langage. On n'imaginait pas une reli-

gion sans couvent et sans saints [1], une hiérarchie sacerdotale sans évêques, une armée qui, du sergent au connétable, n'eût pas tous ses officiers modernes. On nous entretenait gravement, dans l'histoire d'Athènes et de Rome, de syndics et de prévôts, de chevalerie et de tournois. Des vestales, Amyot fait des religieuses ; il donne des huissiers à verge et des gentilshommes de la chambre à Alexandre ; il assemble le parlement des Amphictyons pour lui faire excommunier les sacriléges, et l'Aréopage pour y accuser Diagoras d'hérésie. Le changement de costume étonne et fait sourire ; mais Amyot est de ceux à qui on le pardonne le mieux, car ce n'est pas chez lui infidélité d'un peintre ignorant, ce n'est d'ordinaire, il semble, qu'un trait de plus de cette gracieuse et plaisante ingénuité de style, qui peint tout d'une bonne foi si naïve à l'imagination moderne [2].

Curieux âge que ce XVI[e] siècle, où se mêlent le pédantisme et la naïveté, où ceux-ci transportent les institutions et les noms modernes dans la vie antique, ceux-là, comme par échange, les noms et les institutions antiques dans la vie moderne ; où, pendant que les traducteurs traitent les Campaniens de Champenois, les patriciens de gentilshommes, les archontes de prévôts, de Thou, par un procédé contraire de langage, nous ramène au sénat, au camp, à la place publique de Rome, et nous donne, en composant en latin nos annales, noms propres, titres, officiers, magistrats, orateurs, tout à l'antique ! Singulière époque où la

---

[1] Un des traducteurs de Plutarque, prédécesseur d'Amyot, ne pouvant apparemment bien concevoir ce que c'étaient que ces nombreuses divinités du paganisme, y substituait naïvement ce qu'il y connaissait de plus semblable, les saints, et recommandait à la femme de ne pas honorer d'*autres saintz du paradis* que les saints familiers de son mari. J. Lode, *Préceptes de mariage*, XIX.

[2] M. Pommier, auteur de l'*Éloge* d'Amyot couronné par l'Académie, a rappelé, dans une page spirituelle sur le Diodore, quelques-uns de ces travestissements.

civilisation moderne tantôt s'étale ingénument en plein paganisme, tantôt ne sait comment se déguiser assez sous des formes d'emprunt; où, à l'appropriation puérile qui, pour tout nous assimiler, travestit tout, succède l'abdication studieuse d'une science jalouse de tout copier; où, enfin, pour appliquer ici l'expression d'un contemporain, l'on rêve, en traduisant l'histoire ancienne, d'échevins, de baillis et d'états généraux, et en écrivant l'histoire nationale de dieux immortels, de pères conscrits, de consuls et de comices! La transformation suit le langage. Les mœurs changent avec l'idiome : nous ne gardons rien de nos usages avec les érudits, nous les prêtons à tous les âges avec les traducteurs.

Sans doute c'est peu de chose en apparence que ce dépaysement de quelques termes. Qu'importerait après tout d'appeler prélats les grands pontifes, gensdarmes les soldats de Denys, et maréchaux de camp les lieutenants de Léonidas[1] ? Mais c'est là un des indices et un des traits du caractère général de la traduction à cette époque : ce n'est pas un des moins curieux détails de l'histoire de l'antiquité chez les modernes. Ces étrangers qu'on ajuste à nos coutumes, on les ajuste aussi à notre tour d'esprit et de langage; comme on fait l'antiquité toute française, on la fait toute naïve; elle l'est souvent, elle le devient toujours. Les sophistes changent de génie et d'âge, en même temps que de costume et de patrie. L'artifice élégant se tourne en un enjouement ingénu; le rhéteur perd ses effets de style; l'écrivain sobre et grave, sa concision, ses correctes et sé-

[1] Peut-être même, à bien prendre, ne sourions-nous de quelques-uns de ces mots que parce que, appliqués et restreints à nos usages modernes, ils ont perdu avec le temps leur première et plus large acception : tels seraient par exemple *gendarme* (*gens d'armes*), *gendarmerie*, *mareschal de camp*, etc., qui n'avaient pas alors l'acception particulière qu'ils ont aujourd'hui.

[redacted]

vères beautés. Écrivains du premier âge, de la maturité ou de la décadence du génie ancien, le vieil idiome gaulois les rapproche tous entre eux et les assimile tous à nous par la franchise populaire ou la négligence aimable de l'expression.

Cet anachronisme et cette infidélité sont assurément bien loin de nous. Nous avons scrupuleusement recomposé, jusque dans ses moindres particularités, la civilisation antique avec tout ce qui la distingue de la nôtre : nous avons créé nombre de termes pour exprimer ses institutions et ses usages, et de crainte de ne pas lui laisser assez son air ancien sous quelques noms modernes, peut-être avons-nous été tentés d'en faire dont se fût passée la science [1]. Fidèles observateurs de la couleur locale, nos traducteurs en reproduisent avec soin toutes les nuances; nos imitateurs, peintres studieux des mœurs antiques, s'ils en laissent échapper quelquefois les traits généraux, s'appliquent ordinairement du moins à en représenter curieusement les détails. Mais, bien conserver à chaque civilisation, à chaque littérature, son caractère, c'est le tardif effort des époques critiques comme la nôtre. Ce n'est que d'hier qu'a vraiment cessé cette transposition de coutumes que nous signalions dans Amyot. Entre lui et nous, il s'est écoulé un long âge où l'on n'a pas beaucoup mieux laissé à l'antiquité ses usages, et où l'on en a plus hardiment

[1] Sans doute, c'est sagement fait d'avoir créé, pour traduire les anciens, des mots tels que *centurie, édile, questeur, archonte, éphore, chorége*, etc.; mais nos traducteurs courraient-ils vraiment risque de paraître faire de l'histoire ou de la politique moderne, si, au lieu de parler de l'*hégémonie* d'Athènes ou de Sparte, ils ne parlaient que de leur suprématie; s'ils disaient tribu ou canton au lieu de *déme*, président des jeux au lieu d'*agonothète*, charges publiques au lieu de *liturgies?* Aurions-nous peur de faire trop songer à notre infanterie française en n'employant pas le mot *hoplites;* à nos généraux, en ne parlant pas de *stratéges;* à nos places publiques, en ne nommant pas celle d'Athènes l'*Agora?*

changé les mœurs et l'esprit; où les Athéniens s'appelaient *messieurs* dans les discours; où Brutus et Scævola soupiraient d'amour dans les romans, Sertorius et Pyrrhus dans les tragédies; où l'on représentait tout librement à la française, les costumes des anciens dans les tableaux de nos peintres et sur la scène, leurs sentiments et leur langage dans la littérature imitée d'eux, leur éloquence ou leur grâce dans les copies qu'on donnait de leurs ouvrages.

Chacun sait en effet quelles libertés prenaient ces interprètes du XVII[e] siècle avec leurs originaux. Le goût suivait, dans leurs traductions, la métamorphose du costume. On prêtait à Démosthène l'art et les façons de notre barreau, à Lucien notre tour de badinage et de raillerie, à Tacite le style de nos beaux esprits. Perrot d'Ablancourt retouche, *égaye*, *fortifie*, embellit ses modèles, les façonne à notre mode; il *remet* ceci *mieux en son lieu*, *tourne* cela *d'un autre biais*, *tranche court*, change de tour ou de pensée, passe les détails, modifie mille choses enfin [1]. Et les pouvait-il conserver? Qui ne voit que, sous peine de choquer nos usages et les *délicatesses de notre langue*, il lui fallait *à tous coups changer d'air et de visage*? Le moyen de rendre *les galanteries et les gentillesses* de Lucien, la *majesté* de Thucydide, l'*agrément* de Xénophon, sans *agencer les choses à nos manières*? Aussi est-ce bien vraiment son Lucien qu'il nous donne, comme son Arrien, son César et son Tacite. Quelques-uns s'étonnent bien un peu de tant de liberté et l'appellent « hardi d'Ablancourt; » mais le public excuse complaisamment, ou plutôt approuve volontiers ces licences de l'interprète. Il lui plaît qu'on lui montre une antiquité ainsi faite à sa mode et adaptée à son esprit. « Cette

---

[1] Voy. toutes ses traductions, l'Arrien, le Xénophon (l'*Anabase*), le Tacite, le César, le Thucydide, le Lucien, quelques *Discours* de Cicéron, etc.; *Préfaces* et *Notes, passim*.

[redacted]

belle manière de traduire que d'Ablancourt accrédite emporte, dit Patru, l'admiration de tous les illustres de notre siècle ; et il s'est proposé la vraie idée d'un bon traducteur, qui n'ôte rien à l'original de sa force ni de ses grâces[1]. » C'était l'idée que se proposaient Patru lui-même, Tourreil, et, à quelques différences près, tous les interprètes contemporains[2]. De là à l'impertinente traduction de La *Motte*, qui abrége l'Iliade de plus de moitié pour rendre Homère *vraiment digne de sa réputation*, il n'y a qu'un pas. Pourquoi même ne pas le dire ? l'étude de ces copies que le XVIIe siècle nous a données de l'antique, éclaire et complète celle des libres imitations qu'il nous a laissées des anciens. Ces imitations de génie et ces traductions oubliées portent la marque du même esprit, et comme la même date. Il semblait presque en effet qu'on accordât les mêmes droits sur le génie ancien à l'auteur qui s'en inspirait dans une création nouvelle, et à l'écrivain qui le représentait dans une traduction ; l'un et l'autre l'essayaient à la même image et l'accommodaient aux exigences des mêmes lecteurs.

C'était là une infidélité d'une autre sorte, mais moins innocente et plus grave que celle qui, au XVIe siècle, ajustait trop souvent à nos coutumes et à notre jeunesse de diction l'antiquité de tous les âges. Dans ces deux genres divers d'inexactitude, on peut saisir cependant une sorte d'analogie d'origine, la trace d'une pensée commune aux

---

[1] Patru, *Vie* de P. d'Ablancourt. « La liberté qu'il prend avec Tacite, disait Godeau, sert à y porter la lumière avec la beauté. » *Hist. de l'Église.*

[2] Patru, trad. du *Plaidoyer de Cicéron pour Archias.* — Tourreil, *Olynthiennes*, *Philippiques*, *Discours de la Couronne.* C'était lui qui donnait de l'*esprit* à Démosthène. « Le bourreau ! » disait Racine indigné. — Ajoutez Vaugelas (voy. plus loin) ; Charpentier, le traducteur de Xénophon ; Baudoin ; Maucroix ; de Giry ; de Marolles ; Du Ryer, le plus fécond d'entre eux ; M. et Mme Dacier même, etc. ; les traducteurs en vers, Ségrais, Brébeuf ; plus tard le P. Brumoy, etc.

traducteurs des deux âges. Cherchons à marquer cette pensée, et à définir l'esprit, à expliquer les défauts de la traduction par l'objet qu'elle se propose.

Les traductions peuvent servir à deux fins différentes. Elles éclaircissent le texte pour ceux qui l'étudient : elles le suppléent pour ceux qui ne peuvent l'entendre. Auxiliaires utiles du travail des demi-savants, elles leur font lire l'original sans effort. Secours nécessaires à l'ignorance des illettrés, elles représentent pour eux le génie d'un autre peuple. Dans la première hypothèse, une bonne traduction est le meilleur des dictionnaires : dans le second cas, c'est le moins imparfait des équivalents.

Sans doute tout traducteur travaille pour ce double public, et se propose à la fois ces deux desseins. Nulle traduction véritable qui ne facilite l'accès du texte pour les uns, qui n'en puisse tenir lieu pour les autres. Mais de ces fins, l'une peut prévaloir sur l'autre, et elles prévalent en effet tour à tour. Avant l'entière maturité des littératures indigènes, les traductions, sorte de supplément des richesses nationales, copies en quelque sorte indépendantes des modèles, semblent surtout naturaliser des œuvres destinées à devenir familières à tous. Quand le patrimoine littéraire d'un peuple est constitué, les versions classiques, cédant la place aux productions de l'esprit moderne, ne s'adressent plus d'ordinaire qu'au public pour qui elles secondent, sans la remplacer, la lecture de l'original : si elles font lire encore quelques ouvrages à la foule, ce ne sont plus que de rares chefs-d'œuvre qui semblent être, par le privilége du génie, de tous les pays et de tous les temps.

A chacune de ces deux fins correspondent des préoccupations différentes. Si le traducteur se propose surtout de faire lire son original, il s'attachera scrupuleusement à reproduire les mots, à retracer les tours, ne rendra le sens qu'en suivant de près la lettre, et ne croira atteindre son but

qu'en révélant, avec tous les caractères de la pensée, tous les secrets de l'expression. S'il prétend principalement remplacer ceux qu'il interprète, il cherchera surtout à laisser dans l'esprit des impressions analogues à celles qu'a voulu produire son auteur, et s'efforcera, par conséquent, moins encore d'interpréter tous ses termes, que de trouver le tour qu'il eût donné à ses pensées, s'il eût parlé l'idiome de son traducteur et se fût adressé aux mêmes lecteurs. L'art, c'est de ne sacrifier aucune de ces deux préoccupations à l'autre; de savoir tout ensemble représenter les expressions de ses modèles, et leur en prêter de si naturelles qu'ils n'en eussent vraisemblablement pas employé d'autres en changeant de patrie; de satisfaire enfin, par une version à la fois indépendante et fidèle, et le lecteur qui cherche une reproduction scrupuleuse, et celui qui réclame un ouvrage assez librement écrit pour paraître conçu dans notre langue. L'écrivain dont la version remplira également ces deux objets aura remporté le prix de son art, et il se créera peut-être un nouveau public, celui qui pouvant admirer un grand tableau, admire encore volontiers la libre fidélité d'une excellente copie où, tout en retrouvant les beautés qu'il connaît, il applaudit, avec une vive intelligence du génie du maître, le succès d'une imitation périlleuse et le talent d'un nouveau peintre.

Mais c'est une rare fortune pour un traducteur que de savoir ainsi, sans imposer à son style aucune gêne, aucun sacrifice à son exactitude, atteindre les deux fins de son art; et si de ces deux fins, l'une lui fait perdre l'autre de vue, s'il est trop préoccupé de l'ambition de nous approprier ce qu'il emprunte, s'il se persuade trop aisément suppléer dans une littérature nouvelle l'écrivain qu'il révèle à de nouveaux lecteurs, ne voit-on pas où cette prétention va conduire des traducteurs novices et des critiques mal éclairés? Combien n'est-il pas difficile de tout rendre! Que de

choses ne peuvent commodément passer d'un idiome à l'autre ! Les mœurs, les usages diffèrent, le style a d'autres nuances, l'esprit d'autres délicatesses, le goût d'autres lois, et, pour produire des impressions pareilles, qu'on sera souvent tenté de recourir à des procédés différents ! Ces écrivains, qui deviennent comme de nouveaux Français sous la main qui les traduit, ne faudra-t-il pas que le XVI[e] siècle puisse les reconnaître, et le XVII[e] les goûter, que rien dans leurs ouvrages ne dépayse des lecteurs français ou ne rebute des esprits tout modernes? En les rapprochant par le langage, comment ne pas les rapprocher aussi par les mœurs et le goût? Sous leur vêtement antique, ne semblerait-il pas qu'ils ne sont naturalisés qu'à demi, et qu'il manque encore quelque chose à la conquête?

De là l'infidélité d'Amyot et de son siècle. La traduction alors, ce n'est pas seulement une copie, c'est surtout peut-être un équivalent[1]; elle ne nous révèle pas seulement un ouvrage, elle nous l'approprie. OEuvre toute distincte du texte auquel elle n'est presque jamais jointe[2], destinée à instruire un public qui ne le comprend pas, elle est vraiment faite pour nous tenir lieu des originaux mêmes, et

---

[1] C'est pour cela que l'on ne traduit qu'en vers les poëtes grecs, latins, italiens. Comment donner autrement qu'en poésie française l'équivalent d'une poésie étrangère? Les traductions en vers sont surtout des équivalents, et ne peuvent guère être autre chose.

[2] La traduction qui est destinée surtout à suppléer le texte, en reste presque toujours isolée; celle qui l'éclaircit, y est presque constamment jointe. Aussi les traductions publiées alors avec l'original sont-elles fort rares. Ce sont surtout celles de quelques recueils de sentences et d'apophthegmes, qu'on aimait à offrir sous leur forme primitive au lecteur qu'on pouvait aider à les comprendre et à les retenir ainsi. La version des *Apophthegmes* de Plutarque est la seule des versions d'Amyot qu'on ait alors publiée de la sorte. Aujourd'hui les versions françaises des auteurs latins ne s'impriment plus guère qu'en regard des originaux, dont elles facilitent l'étude. Mais les versions des ouvrages grecs, compris d'un plus petit nombre, sont encore pour la plupart isolément publiées. Il en est ainsi surtout des œuvres les plus populaires, l'*Iliade* par exemple, qui

nous les donner, comme disait Amyot, *en nostre langue maternelle et chez nous*. Nous avons déjà marqué[1] en quelques traits le caractère et le rôle de cette littérature d'emprunt, savante et populaire, qui devance, remplace, prépare les chefs-d'œuvre indigènes. « En nous appropriant tant de richesses, les translateurs nous apportent plus de profit que les autheurs mesmes, » disait-on, « et leur est deue la mesme gloire qu'emporte celuy qui par longue peine tire des entrailles de la terre le trésor caché pour le faire commun à l'usage de tous les hommes [2]. » Mais de quel usage sera ce trésor à la foule, si l'on n'en fait une monnaie nouvelle frappée à notre coin? Ceux qu'on en veut enrichir n'ont pas été *nourris*, disait Pasquier, *aux mœurs et lois des Romains*; ils sont étrangers au génie de l'antiquité. Pour les instruire, il faut consulter leurs idées; le savoir qu'on leur donne, il faut le proportionner à leur ignorance. Leur parlera-t-on, dans une œuvre française, de comices et de centurions, de questeurs et d'édiles? Mais ce serait *latiniser en nostre langue* [3]; et ne faut-il pas qu'ils aient où se re-

---

trouvent de nombreux lecteurs dans le public qui n'en entend pas le texte. Les mêmes remarques s'appliqueraient aux traductions latines du grec. A l'âge où le latin était la langue commune des lettrés, ces traductions ont suppléé les ouvrages grecs pour le public savant : alors, on les imprimait seules. Ensuite on eut en vue surtout la grande utilité qu'elles pouvaient offrir en aidant à la lecture des originaux : on ne les publia plus qu'avec le texte, et c'est ainsi qu'on nous les donne toujours aujourd'hui.

[1] *Éloge*, p. 25-28.

[2] Thomas Sibilet, *Art poétique*, II, XIV : *De la version*. « Les translateurs ont plus apporté de profit aux Romains et aux François que les autheurs mesmes, » disait le traducteur d'Hérodien, Vintemille, « et sans iceux l'Italie, la France et l'Allemagne seroient abysmées en profonde ignorance. » Un autre (Macault), trad. de Diodore, déclarait la traduction « autant ou plus nécessaire ou fructueuse que l'invention, pour ce que plus de gens, et qui plus en ont de besoing, y reçoivent instruction de bonnes mœurs et amendement à leur ignorance. » Voy. l'*Ép. dédic.* des *Vies* d'Amyot.

[3] « Ces mots et mille autres de telle trempe sont de tel effect qu'ils n'apportent non plus d'édification au peuple françois comme s'il les lisoit en

trouver dans le monde inconnu qu'on leur découvre? Comment entendraient-ils Cicéron, si dans l'orateur du forum on ne leur laissait reconnaître à demi l'avocat au parlement? C'est pour eux que l'on francise les noms propres, qu'on fait accourir César de la Lombardie ou du Dauphiné pour combattre les populations du Bourbonnais ou du Perche [1].

latin. » Pasquier, *Lettre* VI, livre XI. — Pasquier sentait cependant quel inconvénient il y avait à « approprier quelques mots de nostre creu (crû), au lieu des mots latins, pour quelque symbolization et rencontre que nous penserions y avoir de quelques-uns de nos estats avecques ces anciens. » Il marquait lui-même combien nous travestirions les anciens usages et les anciens noms en les voulant accommoder « à notre pratique françoise. » Aussi plaint-il fort la misérable condition du traducteur, écrivant pour ceux qui n'entendent pas le latin, contrôlé par ceux qui l'entendent, placé *entre deux extremitez*, et forcé de tomber dans l'une ou dans l'autre. Comment traduire *Orator, Oratio?* par *Orateur, Oraison?* les mots n'ont pas le même sens en français qu'en latin; par *Advocat, Plaidoyé?* ce serait *ravaller la dignité de l'ancien estat, cette grande splendeur de parler en public.* Toute cette lettre, écrite par Pasquier à propos d'une version du *Pro Milone*, qu'il n'a pas publiée, est fort curieuse pour l'histoire de la traduction à cette époque. Ét. Dolet avait déjà hardiment résolu la question que se posait Pasquier, et défini, avec une précoce justesse de sens, le vrai caractère de la traduction. « Si en ce livre, » disait-il à son lecteur en tête de sa version des *Lettres familières* de Cicéron, « tu trouves quelques motz d'antiquité, comme auspices, augures, sesterces, comices, kalendes, ides, nones, questeurs, ædiles, et plusieurs autres dictions du siècle romain, garde-toy de les vouloir reprendre ou rejecter: car cela seroit confondre la venerable antiquité. Qui plus est, ilz ne se peuvent aultrement traduire en nostre langue. Et si tu en veulx sçavoir et entendre la signification, il te fault avoir recours aux autheurs latins ou françoys qui expliquent telz termes. Et faisant ton debvoir de lire et entendre, tu n'ygnoreras rien de touts ces mots antiques. Ce qui est ung des principaulx poincts qui te conduira à la vraye intelligence des bons autheurs de la langue latine. »

[1] *Commentaires* de César, trad. de Vigenère. — Pour les noms propres, l'usage variait cependant. Du Bellay, dans son zèle d'appropriation, disait sans hésiter au traducteur: « Accommode telz noms propres, de quelque langue que ce soit, à l'usaige de ton vulgaire. » Et toutefois il était forcé lui-même d'admettre nombre d'exceptions, et de renoncer à franciser des mots tels que Mars, Vénus, Jupiter, Annibal. Plusieurs suivaient son précepte, rendaient Syracuse par *Sarragouse*, traduisaient l'histoire de *Caie Crispe Salluste*, de la Conjuration de *Lucie Serge Catilin*, et, par un procédé inverse à celui des érudits du temps qui transformaient *Gau-*

[redacted]

C'est pour eux qu'Amyot mêle au texte même toutes ces gloses qui éclaircissent ce que leur offriraient de nouveau ou d'obscur les usages et les termes de l'antiquité ; le commentaire alors ne se détache pas de la traduction, dont il semble le complément nécessaire[1]. C'est ce public enfin qui prête l'uniforme simplicité de son langage aux traducteurs des savantes productions de l'antiquité. Les plus habiles perfectionnent l'instrument, et échappent souvent à l'écueil. Mais y peuvent-ils toujours échapper? Combien d'auteurs dont une traduction vraiment fidèle semble alors impossible, parce que rien en eux ne se rapporte à la jeunesse de diction de leur traducteur ! Un savant moderne a très-bien montré que le moyen âge était la véritable époque d'une traduction d'Homère. Le XVI[e] siècle n'était pas assurément encore celle des traductions de Thucydide et de Virgile, et ce n'est pas seulement à l'art de l'interprète que se mesure la fidélité de caractère dans les versions de

---

cher (de Sainte-Marthe) en *Scævola*, et Lefebvre, en *Faber*, ils faisaient de Valère Maxime et de Claudius Pulcher, *Valère le Grand* et *Claude le Bel*. Amyot laissait plus souvent « les noms latins touts entiers sans les bigarrer ou changer pour leur donner une cadence françoise, » disait Montaigne, qui l'en louait fort. « Cela sembloit un peu rude au commencement, » ajoute-t-il, « mais desja l'usage par le credit de son Plutarque nous en a osté toute l'estrangeté. » Vigenère, dans ses *Notes* sur César, débattait assez plaisamment la question, et conseillait sagement de *suivre*, ce qu'il ne faisait guère, *le milieu* entre *les deux extremitéz rigoureuses*, de franciser les mots *que le temps et l'usage nous ont rendus privez et domestiques*, en laissant aux autres leur terminaison latine ; système qui pour n'être pas sans quelque inconséquence, semble cependant assez naturel : c'est celui qui a prévalu. Au XVII[e] siècle, Corneille et d'Ablancourt, imitateurs et traducteurs, francisaient encore hardiment presque tous les noms propres.

[1] C'est encore ainsi qu'Amyot, comme la plupart de ses contemporains, convertit dans la traduction même les noms des mois, des monnaies, des mesures de l'antiquité en noms modernes, au lieu d'indiquer la relation par des notes. Aussi bien cette studieuse comparaison des usages des deux âges, ces notes, ces *postilles* conviendraient mal à la traduction d'alors, où elles viendraient mal à propos, dit Vigenère, *interrompre le fil et suitte du discours*.

cet âge, c'est souvent aussi aux affinités d'idiome et de génie qui rapprochent le traducteur et le modèle [1].

La traduction dans l'âge suivant, en changeant à quelques égards de caractère, n'a pas changé d'ambition ni d'objet. C'est encore un supplément des richesses indigènes, c'est une œuvre destinée moins à représenter littéralement le texte qu'à nous approprier, en les accommodant à notre usage, les productions d'un autre âge [2]. C'est une lecture facile et courante proposée à un nouveau public, pour qui l'on explique souvent encore dans la version même, quand on ne les traduit pas à la française, les dénominations anciennes [3]. Mais une nouvelle prétention s'accrédite. Le

---

[1] C'est ainsi, comme l'a remarqué un de nos meilleurs érudits, excellent critique, « qu'un habile écrivain du XVIe siècle (Seyssel) a mal traduit Thucydide, tandis qu'un écrivain assez médiocre de la même époque (Saliat) a pu nous donner d'Hérodote, sinon une version vraiment fidèle, du moins une imitation pleine de vérité. » M. Egger, *Revue des traduct. franç. d'Homère.*

[2] « Ce n'est pas tant ici le portrait de Thucydide, disait d'Ablancourt, que Thucydide lui mesme, qui est passé dans un autre corps, *et de Grec est devenu François, sans se pouvoir plaindre comme d'un defaut de ressemblance quand il paroistroit moins defectueux.* » — « Il faut prendre garde, disait-il ailleurs, que de peur de manquer de foy a son autheur en quelque chose, on ne luy soit infidèle en tout, principalement *quand on fait un ouvrage qui doit tenir lieu de l'original, et qu'on ne travaille pas pour faire entendre aux jeunes gens le grec ou le latin.* » (Trad. de Tacite.) « Le public, » écrivait Saint-Evremond dans ses *Réflexions sur nos traducteurs,* « leur est infiniment obligé du travail qu'ils se donnent pour apporter des richesses étrangères où les naturelles ne suffisent pas. » Et au XVIIIe siècle d'Alembert ne disait-il pas encore : « Ce n'est pas pour nous faire connaître les défauts des anciens qu'on les met en notre langue, c'est pour enrichir notre littérature de ce qu'ils ont fait d'excellent. » Aussi critique-t-il fort « cette contrainte ridicule qu'on subit, de traduire un auteur d'un bout à l'autre. » (*Observations sur l'art de traduire.*)

[3] Que d'étranges anachronismes on commet parfois ainsi de propos délibéré ! L'ignorance ne produirait pas de travestissements plus bizarres que n'en produit le système sciemment choisi et hautement avoué par nos traducteurs. N'est-ce pas d'Ablancourt qui fait acquitter les objets avec des *carolus* sur le marché d'Athènes, qui fait *sonner l'heure* aux *hor-*

[redacted]

XVI[e] siècle, tout en interprétant l'antiquité à sa façon, respecte du moins ses modèles, et les admire de bonne foi, tels qu'il peut les entendre et qu'on sait les lui rendre. Le XVII[e] siècle, qu'il l'avoue hautement ou qu'il s'en défende, s'estime au fond plus judicieux et plus poli, et tiendrait souvent pour de médiocres présents les œuvres qu'on lui donnerait sans les ajuster à sa guise. De là, cette inexactitude d'un nouveau genre. La traduction s'était accommodée d'abord à notre inexpérience; elle s'accommode alors à nos dédaigneuses préventions. Ce n'est plus première et naïve tendance d'un art qui s'essaye, naturelle illusion d'un peuple qui, trompé par ses habitudes sociales, revêt tout de son costume, et n'a qu'une manière de traduire, parce qu'il n'en sait qu'une d'écrire; c'est présomptueuse intolérance du goût et préjugé d'une civilisation exclusive. Pour se représenter la société ancienne, le XVI[e] siècle cherche instinctivement un modèle dans les usages correspondants du monde moderne. Il ne connaît qu'une sorte d'institutions, de religion, d'armée : comment se fera-t-il quelque idée de tout cela chez les Grecs et les Romains? Il prendra ingénument pour types nos *gens du roy*, nos *gens d'église*, nos *souldards*. N'est-ce pas là, au début de toutes les connaissances, l'inévitable effet de ce penchant qui nous porte à

---

loges de la Grèce, qui pour ne pas *envoyer* un Athénien *dans l'autre monde* avec un poison trop nouveau pour nous, lui fait prendre *un grain d'arsenic*, changeant les termes et les usages grecs qui *ne seraient pas connus de ce temps-ci*, sans *se mettre en peine*, dit-il avec une plaisante assurance, si les Grecs connaissaient ceux qu'il y substitue? Proverbes, comparaisons, citations, allusions, détails d'histoire ou de mœurs, il retranche ou supplée tout ce que nous n'entendrions pas ou tout ce qui ne serait pas assez *à notre air* dans des ouvrages qu'il prétend faire passer dans nos biens. — V. Méziriac, *Disc. sur la trad.*; Sorel, *De la manière de bien traduire* : judicieux chapitre où il reproduit et développe les idées de Pasquier en critiquant la *faiblesse* des traducteurs « trop flatteurs et trop complaisants pour le vulgaire, » faiblesse qui, sous prétexte de nous approprier les ouvrages des anciens, « nous feroit perdre enfin la connoissance de toute sorte d'antiquitez. » V. aussi Goujet, *Bib. Fr.*, t. II.

composer d'après les idées qui nous sont familières l'image et l'histoire des choses qui sont loin de nous? L'infidélité semble d'ailleurs échapper le plus souvent à l'interprète lui-même. Il se met, son siècle et lui, dans sa traduction sans s'y reconnaître; il croit nous présenter un miroir fidèle, et ne s'aperçoit pas que ce miroir ne réfléchit les objets qu'en les colorant d'une autre teinte. Au XVII[e] siècle, l'infidélité est plus réfléchie; ce n'est plus tant difficulté de comprendre, que prétention de corriger; c'est confiance d'un peuple qui, s'assurant en ses propres perfections, prête à d'autres ses mœurs parce qu'elles lui semblent plus élégantes, son tour d'esprit et de langage parce qu'il le croit plus délicat[1]. On est plus fréquemment infidèle en voulant l'être, et parce que la fidélité semblerait trop souvent à des esprits prévenus un sacrifice de leurs habitudes et de leurs goûts. Le traducteur du XVI[e] siècle enfin, c'est plutôt l'interprète sincère, qui, abaissant pour la première fois entre les anciens et nous la barrière du langage, n'a pas assez mesuré encore les différences de civilisation et de génie, et confond un peu tous les temps; le traducteur du XVII[e] siècle, c'est le censeur délicat, le correcteur officieux qui, ne connaissant qu'un seul type de la politesse et du bel usage, en rapproche ses originaux toutes les fois qu'ils s'en écartent, et compte parmi les attributions de son rôle le soin de leur suggérer ce qu'ils auraient plus élégamment dit, si Dieu leur

---

[1] Tourreil, qui sacrifiait tant à ces préjugés, les signalait pourtant avec sens dans une *Préface* pleine de fines et judicieuses pensées, et remarquable par le choix heureux de l'expression. « Chacun, disait-il, se croit juge compétent. Quiconque lit, tranche, décide.... Le sens commun offre une règle droite et sûre; mais on la courbe, ou plutôt loin de s'en servir, on en veut servir soi-même. Il n'y a guère d'homme qui ne naisse et qui ne vive dans la constante disposition à croire que la nature pense et parle comme lui. Tout ce qui dérange cette idée, tout ce qui ne s'ajuste pas à ce modèle, lui paraît affecté, recherché, guindé, hors du tour qu'il appelle naturel et qui n'est souvent que le sien. »

avait donné tout l'esprit de leur interprète et la faveur de naître dans son pays et dans son temps[1].

Aussi bien, quand de tels préjugés inclinent les esprits au dédain de tout ce qui ne se rapporte pas à leurs idées, comment résister à l'orgueilleuse tentation de soumettre le goût ancien au contrôle du goût moderne, et d'effacer du vieil ouvrage tout ce qu'y désavouerait la critique plus délicate de nos jours? Les traducteurs *parlent français*, nous disent-ils, *et non grec ou latin*; ils n'écrivent pas pour les anciens, ils composent pour les modernes un ouvrage d'après l'antique. Et ne voit-on pas les conséquences qu'ils en déduisent, et les priviléges dont leur ambition va s'investir? Ils s'érigeront hautement en juges de leurs auteurs, et prétendront exercer dans leur traduction même les droits de leur critique étroite et présomptueuse[2]. Ils

---

[1] « On dit, écrivait Voltaire, que Mme de Sévigné comparait les traducteurs à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître, et qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut des domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leur maître, surtout quand leur maître est fort ancien. » Le mot était fort juste des traducteurs comme des imitateurs. Pourquoi Voltaire ne s'appliquait-il pas à lui-même la piquante comparaison? Il ne s'aperçoit pas qu'il venge Sophocle de son *OEdipe*, de son *Oreste*, et des critiques dont il les a accompagnés. (Le mot cité par Voltaire est de Mme de La Fayette. Voy. d'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, art. *Gilles Boileau*

[2] Saurait-on discerner ces défauts avec plus de pénétration, les définir avec plus de justesse, les relever avec un sens critique plus sûr, que ne l'a fait Huet dans son excellent traité *de Optimo genere interpretandi?* Il cherche l'origine des audacieuses infidélités de la traduction contemporaine; il en accuse *innatum unicuique sui ipsius amorem, bonarum rerum inscitiâ ferè conjunctum.... quum non auctorem modo auctorisque verbis subjectam sententiam respicit interpres, sed vel lectoris etiam servit voluptati aut studiis, vel suo ipsius genio indulget.... Dum enim de se bene existimat, et nimium sibi placet, judicis sibi facile arrogat partes, deque auctore ad quem convertendum accesserat, confidenter arbitrium facit. Quæcumque ergo sibi non sapiunt, respuit, proque iis sua supponit. Si quæ verò etiam puncto ipsius comprobata sunt, eo tantum omine retinentur, si ita interpreti fuerit visum, qui mentis suæ fœtus in alienum nidum serpere et legitimos sæpe exigere patitur.*

réformeront les défauts de leur modèle, abrégeront ses longueurs, étendront sa brièveté, régleront sa hardiesse, corrigeront son affectation, porteront le jour dans son obscurité; ils prêteront plus de justesse à la pensée, de liaison et de rigueur au raisonnement, de vivacité au récit, de finesse au trait, de bienséance à l'expression[1]. Ils s'attacheront à nous donner moins une image qui fasse revivre fidèlement l'ancien tableau, qu'un tableau retouché où rien ne choque[2]. Ils mettront tout à notre air. C'est là ce qu'ils ap-

---

[1] « *Cum amni bellum fuisse crederes;* j'ay supprimé cela tant parce qu'il y a trop de jeu et d'affectation qu'à cause qu'il (Q. Curce) a desja employé la mesme pensée ailleurs, ce qui luy arrive souvent et qu'il faut corriger dans la traduction avec la permission des critiques (Vaugelas).— Cet autheur (Arrien) est sujet à des répétitions fréquentes et inutiles que ma langue ny mon style ne peuvent souffrir. — L'auteur (Lucien) allègue à tous propos des vers d'Homère qui seroient maintenant des pédanteries : je me dispense de rebattre la pensée; je ne m'amuse pas à traduire ce galimatias; il feroit beau voir aujourd'hui un auteur s'exprimer de la sorte!—Ceci est déjà exprimé, n'était pas nécessaire, languit, ne sert de rien, eût eu trop mauvaise grâce, est dur, extravagant, puéril, ridicule, faux, importe peu à la postérité, etc.; cela vient mieux, a meilleur air, est mis pour l'ornement, est plus court, plus vif, plus net, plus délicat, plus joli, etc.— *Primi in acie vincuntur oculi* : les yeux sont les premiers vaincus en guerre *aussi bien qu'en amour;* j'ajoute ces mots pour égayer la pensée de l'auteur (Tac. *Germ.*) — *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* (Tac. *Agric.*) : ce qu'ils appellent paix, *c'est une éternelle servitude;* j'ai pris cette pensée que je trouve pour le moins aussi belle. » (D'Ablancourt.) A quelles méprises la présomption de ces traducteurs les expose!

[2] « Les ambassadeurs ont coutume de s'habiller à la mode du pays où on les envoie, de peur d'être ridicules à ceux à qui ils tâchent de plaire. Je ne regarde pas tant ce que mon auteur a mis que ce qu'il faut mettre maintenant pour que la chose aille bien; je prends ici la liberté de l'agencement pour que cet ouvrage soit plus fort ou plus agréable, qui est le principal but pour lequel on écrit, et par conséquent doit entraîner tous les autres; qu'on est obligé de changer de choses quand on veut traduire avec agrément! » Et *passim* (d'Ablanc.) « Je n'ay pu me resoudre, dit Brébœuf, à suivre pas à pas mon autheur (Lucain) dans son sixième livre, et à promener ennuyeusement vostre attention parmy les gibets et les voiries.... J'ay apporté tous mes soins à tracer une copie qui puisse plaire sans être comparée avecque l'original.» Aussi ajoute-t-il même *des beautés* à la Pharsale; il va jusqu'à y mêler, pour compenser ce qu'il retranche, un épisode tout entier qu'il imagine (épis. de Burrhus et d'Octavie, livre VI).

pellent *ne rien faire perdre à l'original de sa force ni de ses grâces*, c'est-à-dire lui prêter les nôtres, de peur que les siennes ne nous déplaisent. « Les différents âges, nous rediront-ils sans cesse, veulent non-seulement des paroles, mais des pensées différentes; les grâces des styles et des pays n'ont point de rapport; ce qui faisait une beauté de ce temps-là serait désagréable en ce temps-ci; » et leurs lecteurs ne sont pas gens à admettre avec cet excès de complaisance des beautés de tous les âges. Car en les lisant, on n'acceptera rien, on ne voudra *rien prêter*. On ne cherchera pas à se transporter par le souvenir au milieu d'une civilisation étrangère. L'auteur traduit, dont on prétend faire comme un contemporain, sera jugé comme tel, et tenu de plaire au même public. Aussi quelle préoccupation chez ces interprètes du jugement que va porter leur siècle sur leur original! Quel soin de le mettre à l'abri de toute critique, en s'y mettant eux-mêmes avec lui! Le traducteur se croit solidaire de son modèle et dégage par l'inexactitude sa réputation de bel esprit des périls de cette solidarité[1]. L'éloquence de Démosthène agréera-t-elle assez? pense Tour-

---

Partout même pensée, même prétention, plus avouée ou plus timide. D'Alembert, au XVIII[e] siècle, ne nous avertit-il pas encore qu'il « prend la liberté d'altérer le sens de Tacite, quand ce sens lui paraît présenter une image ou une idée puérile? »

[1] Cette solidarité même, les traducteurs la tiennent souvent pour onéreuse, et se plaignent qu'elle rende injuste à leur égard un public trop difficile à contenter, quelques concessions qu'ils fassent à ses goûts. « On se fait une loi inviolable, dit Tourreil, de renvoyer à l'original tout le bon, tout l'excellent, et de mettre sur le compte de la copie tout le mauvais, tout le médiocre. » Les traducteurs font de leur mieux, il est vrai, pour discerner, pour supprimer ce *mauvais*, ce *médiocre*. Mais comme, malgré leur complaisance, on en trouvera toujours trop, bientôt on ne s'en prendra plus seulement à eux : le blâme remontera jusqu'aux originaux eux-mêmes, et alors commenceront ce dénigrement présomptueux et cette critique étroite de l'antiquité qui susciteront la fameuse *querelle des anciens et des modernes*. Tout se tient dans l'histoire littéraire d'un siècle.

reil. Ne jugera-t-on pas le goût d'Homère trop peu délicat? se demande avec inquiétude Mme Dacier. Il faut ménager *une faible curiosité qui veut se satisfaire commodément*, dit l'un; *prévenir le dégoût que nous causeraient certaines choses qui nous paraissent trop basses*, dit l'autre[1]. Fausse condescendance, intempestive préoccupation. Tout doit rester antique par les mœurs et le goût dans l'ouvrage antique. L'interprète n'a pas le droit de désarmer par l'infidélité les scrupules ou les dédains de la critique contemporaine. Il n'a rien à corriger, ni une société, ni un écrivain. C'est à la diversité nécessaire des tours dans les deux langues, et non pas aux différences des civilisations et des littératures qu'il doit mesurer les droits de l'interprétation et la liberté de l'équivalent. Son rôle n'est pas de substituer son goût et son siècle à ceux de son modèle, ni de nous montrer comment eût dû se modifier la pensée pour mieux plaire à un autre âge, quelle nouvelle élégance il lui eût prêtée lui-même. Sachant que l'appropriation ne peut être jamais qu'incomplète, et résigné à tout reproduire, même ce qui risquerait de dépayser ses lecteurs ou ce qu'il serait tenté de prendre pour des défauts, qu'il se contente

---

[1] Par égard « pour la délicatesse de notre temps, j'ay rapproché les mœurs des anciens, autant qu'il m'a esté permis. » Aussi bien Achille, Patrocle, Ulysse, Ajax *dans la cuisine!* Quelles mœurs et quelle époque! « Je me suis servi de termes généraux, dont nostre langue s'accommode mieux que de tout ce détail. » Tel est en effet un des plus constants soucis de ces traducteurs; substituer le *général* au *particulier*. C'est là ce défaut tant reproché à la langue du XVIIe siècle, « cette attention à ne nommer les choses que par les termes les plus généraux, » dont Buffon faisait encore une loi du style. Achille parle dans la traduction de l'*Iliade* à peu près le même langage que dans *Andromaque*. Le défaut sans doute n'est pas toujours sans excuse; car, comme le dit sans cesse d'Ablancourt, le *particulier* change, le *général est de tous païs*. Mais l'infidélité s'autorisant de ces différences d'usages et de goûts, se donne librement carrière. La lettre du texte suggère au traducteur le mot propre; il le pèse, le trouve grossier, inconvenant, passé de mode, sans grâce, et le rejette sans scrupule.

d'éclairer de son mieux, par une version fidèle, le jugement de ses contemporains, et ne cherche pas par quelle officieuse infidélité il leur préparerait une lecture plus commode, ou rendrait leur appréciation plus favorable. Qu'il redoute de dénaturer son original par trop de crainte de le faire languir, et d'y jeter un faux jour en prenant trop de soin d'y ménager la lumière. Qu'il se rende maître de l'expression, mais sans oublier qu'il n'est que l'esclave du sens[1]. Qu'il se défende enfin du présomptueux plaisir de nous donner une œuvre de beau langage[2], retranche tout ornement étranger, et acceptant la sujétion de son rôle, mette modestement tout son art à bien réfléchir celui de son auteur, à en bien rendre, d'après le triple précepte de Huet, les pensées, les mots, le caractère. Là se borne son office. Le reste est l'œuvre du lecteur qui saura, s'il est éclairé, sagement admettre et sainement apprécier, dans une exacte copie, les beautés d'une autre littérature, les usages et les idées d'un autre temps[3].

---

[1] Tourreil, *Préface* de Démosthène.

[2] Le judicieux Boileau lui-même n'ouvrait-il pas la porte aux défauts qu'il reprenait dans Tourreil, quand il voulait que les traductions servissent non-seulement à *former le goût*, mais à fournir *des modèles pour bien écrire?* (d'Olivet, *Hist. de l'Acad.*) La fidélité court grand risque, quand le traducteur élève jusque-là son ambition. Car pourra-t-il bien ne chercher jamais que dans son original ce type de beau langage qu'on lui demande, et renoncer assez à s'en faire juge lui-même? Mais Boileau, lui aussi, payait son tribut à l'esprit du temps, et préoccupé « non pas simplement de traduire Longin, mais « de donner au public un traité du sublime qui pût être utile, » il s'affranchissait des lois « d'une version timide et scrupuleuse, » et réclamait le droit périlleux de ne pas se refuser « une honnête liberté. »

[3] *Meminisse debet interpres se determinatis circumclusum finibus, extra quos evagari non liceat : se alteri mancipatum, arbitrio suo morigerari non posse, sed totum ex alieno nutu pendere.... auctoris formam ita induat ut totus ipse sub alienâ specie delitescat, et quotiescunque oculos lector vel perspicacissimus intenderit, auctorem cernat, ipse interpres nusquam appareat.... sic enim existimo, quicunque interpretis suscipit partes, in eo præcipue ipsius eniti debere industriam,*

Que si ce lecteur, plus jaloux de l'agrément que de la fidélité, exige que, pour lui plaire, on donne à tout un air moderne; si, prétendant ne quitter ni son pays ni son temps, il veut, pour connaître l'antiquité, qu'on la fasse en quelque sorte venir à lui, parce qu'il ne sait ou ne daigne remonter jusqu'à elle[1], c'est une périlleuse tentative que de satisfaire à de pareilles exigences. D'habiles écrivains y ont échoué au XVII[e] siècle; trop jaloux de *concilier le génie* de leur modèle avec *celui de leur nation* et le leur, ils se sont donnés eux-mêmes au lieu des originaux qu'ils promettaient, et ont discrédité par là des traductions que recommandait un vrai talent de style. L'oubli n'a pas même épargné le plus illustre d'entre eux, celui qu'on proclamait leur chef et qu'ils se donnaient pour modèle. D'Ablancourt avait joui cependant en son temps d'une réputation pareille à celle d'Amyot, et l'on ne peut se défendre de rapprocher

---

non ut facultatem dicendi, si quâ forte præditus est, exerceat, et orationis suavitate auribus fucum faciat: sed ut auctorem, tanquam in speculo et imagine, sic in verbis suis contuendum exhibeat, adscititiumque omnem ornatum detrahat.... Quum enim nihil aliud esse videatur interpretatio, quam expressa auctoris imago et effigies, id profecto efficitur, eam demum præstabiliorem esse interpretationem, non quæ auctoris vel luxuriem depascat, vel jejunitatem expleat, vel obscuritatem illustret, vel menda corrigat, vel perversum ordinem digerat; sed quæ totum auctorem ob oculos sistat nativis adumbratum coloribus, et vel suis virtutibus laudandum, vel, si ita meritus est, propriis deridendum vitiis propinet. (Huet, *de Opt. gen. interpr.*) Ces sages paroles méritent de rester le code de la traduction.

[1] « Lorsqu'un étranger parle notre langue, et ne dit rien qui n'approche de nos manières et de nos usages, il s'insinue imperceptiblement dans nos esprits, nous le naturalisons volontiers, et ses sentiments deviennent les nôtres. Au contraire, quand au lieu de venir à nous, il veut que nous allions à lui, quand il nous dépayse, qu'il ne fait que nous entretenir de mœurs inconnues, qu'il ramène sans cesse des coutumes locales et surannées, qu'il descend dans un détail d'où il tire des conjectures et des conséquences qui n'intéressent pas même les Athéniens d'aujourd'hui; quelque langue qu'il parle, il nous fatigue, il nous ennuie, et de quelque part que le manque d'intelligence vienne, nous penchons fort à désapprouver ce qui ne nous paraît point assez intelligible. » (Tourreil, *Préf.*)

leur fortune. Ils étaient venus tous les deux à un âge où la traduction tenait encore une grande place dans notre littérature, et donnait la renommée, la gloire même[1]. Féconds traducteurs l'un et l'autre, ils unirent étroitement leurs noms à ceux de leurs modèles, l'un pour un demi-siècle, l'autre pour la postérité. Tous les deux furent d'excellents prosateurs, gardèrent, en traduisant, une diction originale et libre, et on les compta parmi les maîtres de la langue. Boileau lui-même accordait cette louange à Perrot d'Ablancourt[2]. Vaugelas, en lisant l'*Arrien*, y reconnaissait son modèle, et ce fervent disciple de Coëffeteau, portant ses hommages à de nouveaux autels, recommençait sur ce style *clair et débarrassé, élégant et court*, sa traduction tant de fois refaite et toujours inachevée de Quinte Curce[3]. Dans ce style tant vanté, et vraiment net, dégagé, agréable, la critique n'a reconnu cependant qu'un charme, une originalité de diction inférieure à celle d'Amyot, et elle a vu

---

[1] Du temps de d'Ablancourt, en effet, la traduction était encore fort en honneur. C'était une partie considérable de nos richesses littéraires. Il y avait peu de littérateurs célèbres qui ne s'y exerçassent, et beaucoup en tiraient presque toute leur réputation. Malherbe, Coëffeteau, Vaugelas, Patru, Boileau, le grand Arnauld, La Bruyère, etc., se faisaient traducteurs. On refaisait toutes les versions du siècle précédent; on nous donnait les ouvrages qu'il n'avait pas traduits. On peut voir dans l'*Hist. de l'Académie* (de Pellisson et de d'Olivet) combien on comptait de traducteurs parmi les premiers académiciens. (Voy. aussi Sorel, *Bibl.*, des *traductions;* Baillet, *Jug. des Sav.*, t. III).

[2] On sait le vers du critique, et cette ironie par laquelle il oppose Pelletier à ceux qu'il répute les meilleurs écrivains de son temps : *Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru.* Saint-Evremond ne trouve dans d'Ablancourt « pas un terme à désirer pour la netteté du sens, rien à rejeter, rien de superflu. » Il y admire « la justesse des périodes » qui ne coûte rien « au naturel du style, » et « je ne sçay quelle harmonie qui plaist autant à l'oreille que celle des vers. » Balzac fait de lui au moins l'égal de ses originaux, de Xénophon et de Tacite. Tous les critiques s'accordent à le louer. (Voy. Baillet, *Jug. des Savants*, t. III; Patru, *Vie de P. d'Ablancourt*, etc.)

[3] *Préface* de la traduction de Quinte Curce.

dans ces *belles infidèles* des torts bien plus considérables et bien plus constants de traduction. Tout préoccupé de faire parler à ses auteurs son *beau langage*, d'Ablancourt ne porta presque jamais dans sa tâche un esprit assez docile pour s'assujettir étroitement à leurs sentiments et à leurs pensées, s'associer sans réserve à leur génie, et en donner une image naïve et vraie. Copiste assidu des anciens, mais craignant toujours d'être trop ancien en les copiant, il n'eut pas cette sincérité de traducteur, cette modeste bonne foi d'interprète, qui rachète, par une si heureuse alliance de l'exactitude et de l'originalité, les infidélités des versions d'Amyot. Amyot se place parmi les grands écrivains en portant librement le joug du traducteur : d'Ablancourt le secoue et s'en affranchit pour rester prosateur original : ce n'est que par ses défauts d'interprète qu'il donne une libre carrière à ses qualités d'écrivain. Son *Lucien* est une charmante imitation sans doute[1], mais pour un imitateur, l'écrivain est trop esclave, et pour un interprète, trop libre; trop modernes pour vivre comme

---

[1] Le *Lucien* est la plus libre des traductions de d'Ablancourt. Si l'on accordait alors aux traducteurs, à ceux des harangues et des histoires surtout, le droit de donner par l'inexactitude plus de grâce à leur éloquence et de vivacité à leurs récits, « la licence de tourner les périodes à leur mode et de changer les propositions pour apporter plus de facilité à leur manière de traduire » (Sorel), dans quelle traduction plus que dans celle de Lucien, l'écrivain devait-il être tenté d'invoquer le même privilége ? Quand veut-on se sentir plus libre que quand on prétend à l'agrément et à la finesse ? et n'est-ce pas surtout l'esprit et l'enjouement railleur que l'on jugera nécessaire d'ajuster au goût du temps, de crainte que trop de fidélité n'en altère le charme ou n'en émousse le trait ? Aussi d'Ablancourt s'était-il ouvertement proposé « l'agrément plutost que la fidélité, » ou plutôt, disait-il, « la fidélité ici ne consiste-t-elle pas dans l'agrément ? » Faute de pouvoir rendre dans notre langue *toutes les naïvetés et toutes les grâces* du *Jugement des voyelles* de Lucien, il avait été jusqu'à y substituer un nouveau traité, ouvrage de son neveu. Le style de sa traduction était d'ailleurs facile, léger, enjoué : c'était le tour libre et vif d'un charmant badinage.

[redacted]



copies de l'antique, et trop antiques pour durer comme œuvres modernes, ses versions élégantes et vraiment françaises ne semblent être restées pour la postérité que le monument inutile d'un préjugé détruit et d'un travestissement condamné.

CHAPITRE IX.

Amyot écrivain original ; préfaces du Plutarque ; développements sur l'excellence de l'histoire et ses enseignements moraux ; les préfaces des traductions contemporaines ; leur esprit et leur objet ; Claude de Seyssel et George de Selve ; premières leçons de la philosophie chrétienne de l'histoire ; discours sur l'histoire universelle de Bossuet ; Bossuet et Amyot.

Amyot a borné son ambition au rôle de traducteur. S'il eût aspiré au titre d'écrivain original, eût-il fait autant pour son pays, autant pour sa propre gloire? Il excelle à rendre les pensées d'autrui ; eût-il également excellé dans la composition d'un grand ouvrage? Traducteur unique, eût-il été mieux qu'un écrivain du second ordre? S'il eût dédaigné d'être Amyot enfin, eût-il été Montaigne?

Nous n'aurions pas osé, à vrai dire, souhaiter à son talent d'autres épreuves. Nous aurions craint qu'en quittant Longus et Plutarque, il ne risquât une partie de son art et beaucoup de sa popularité, qu'il ne regagnât pas à recouvrer son indépendance ce qu'il eût perdu à abandonner ses modèles. Sans doute il le craignit lui-même : averti par un sens droit de sa vocation et de sa mesure, il se renferma dans l'humble et utile office pour lequel le ciel l'avait doué d'une merveilleuse aptitude. N'estimant pas qu'il y eût alors de tâche plus opportune que de nous donner dans notre langue ce que l'antiquité avait pensé de plus excellent, il n'estima pas non plus qu'il y en eût de plus appro-

priée à ses forces, et mit toute son originalité à la bien remplir. Sage et prudente réserve. En restant des plus modestes, il s'est égalé aux plus habiles, plus sûrement sans doute que si, jaloux de sortir d'un rôle où il était sans rival, il eût voulu s'aventurer sur un domaine où il eût vraisemblablement trouvé plus d'un égal et peut-être même rencontré plus d'un maître.

Et toutefois, si Amyot ne nous eût probablement pas donné dans des œuvres originales l'équivalent de ses inimitables versions, ce n'est pas que l'élévation de la pensée ni le charme du style manquent à quelques morceaux qu'il nous a laissés : « Tant que nostre Ablancourt est animé de l'esprit des Grecs et des Latins, c'est un auteur admirable, » disait Saint-Évremont; « quand il n'est soutenu que de luy-mesme, il devient un écrivain médiocre[1]. » Il serait injuste, assurément, de porter sur Amyot le même jugement. Il n'a pas composé d'ouvrages de longue haleine, mais au-dessous du rang que ses traductions ont conquis, il peut revendiquer encore, pour quelques courts écrits originaux, une place honorable auprès de ce que le XVIe siècle a conçu et exprimé de meilleur. Studieux disciple de Plutarque, il se souvient toujours des leçons du maître, et alors même qu'il ne se le propose plus pour modèle, sa mémoire le lui donne encore pour guide; sa raison s'est élevée à cette école; écho si intelligent de tant de judicieuses idées, il sait en trouver lui-même quelques-unes d'excellentes; une heureuse sujétion et un joug librement porté l'ont instruit à bien user parfois de son indépendance, sans le rendre ambitieux d'en faire usage.

Ces morceaux ont été à peine remarqués jusqu'ici. Les *Préfaces* du *Plutarque* sont pourtant entre toutes les mains;

[1] *Quelques réflexions sur nos traducteurs.*

mais qui les lit? l'ouvrage a fait oublier le préambule, le traducteur a fait tort à l'écrivain. Le frontispice n'était pas tout à fait indigne cependant de l'immortel monument au-devant duquel la main d'Amyot l'avait placé.

Ces deux *Préfaces*, celle des *Vies* et celle des *Morales*, traitent l'une et l'autre de l'excellence et de l'utilité des œuvres de Plutarque, ou plutôt concluent par là des considérations dont Plutarque a fourni moins encore l'objet que l'occasion. La première, écrite en 1559 sous forme d'*Épître au lecteur*, plus étendue, travaillée avec prédilection, frappe davantage par de belles et judicieuses pensées, par la plénitude lumineuse du développement, par le choix heureux de l'expression. C'est cet *ample discours à la louange de l'histoire* qu'Amyot promettait, dès 1554, en publiant le *Diodore*. L'autre fut adressée, en 1572, à Charles IX; elle n'offre pas de même un plan nettement conçu; ce n'est plus un sujet embrassé dans son ensemble, traité avec suite et proportion; mais ce sont encore des considérations élevées, éloquentes, de nobles remontrances sur les devoirs des souverains, les écueils de leur sagesse, les appuis de leur vertu[1]. Car, dévoué à ses élèves dont ses ouvrages instruiront la jeunesse et honoreront le règne, Amyot s'applique pareillement à les conseiller dans ses deux *Préfaces*, donnant à ses conseils une longue partie de sa première *Épître* et sa seconde tout entière. La même âme

---

[1] Nous ne parlons pas ici d'une courte *Épître* à Henri II qui précède la *Préface* des *Vies*, et où Amyot fait hommage au roi d'un ouvrage entrepris, dit-il, pour son *service*. Amyot avait aussi, en 1547, fait précéder l'*Héliodore* d'un *Proesme*, où, dissertant sur les romans comme il disserta plus tard sur les histoires, il exprimait, souvent en termes pleins de grâce, des considérations pleines de sens (voy. *Éloge*, p. 29-30; *Rech.*, ch. I). En tête du *Diodore*, on lit également une brève *Épître* à Henri II, qui contient quelques idées que la *Préface* des *Vies* reproduisit depuis presque dans les mêmes termes, et qui semble comme une courte esquisse, un projet de cette *Préface*.

[redacted]

les a dictées l'une et l'autre, et y a répandu un charme singulier de douceur et de gravité, et comme un parfum exquis de bonté morale. Toutes les deux respirent également le loyal attachement du précepteur, la courageuse franchise de l'ami. Mais dans la seconde un esprit plus marqué de piété chrétienne, un soin plus scrupuleux peut-être de chercher en Dieu la lumière supérieure des consciences et l'appui de la sagesse humaine, attestent les préoccupations de l'évêque; quelque chose de plus sévère dans le conseil, de plus vif dans le sentiment du péril et la menace du châtiment, révèlent assez les amers souvenirs du précepteur de Charles IX, et ses appréhensions douloureuses sur cette jeunesse flétrie qui va s'éteindre dans les angoisses du remords.

Ces sortes de préambules étaient fort au goût du temps. La plupart des traducteurs en écrivaient au-devant des ouvrages de l'antiquité, des histoires surtout, pour en marquer le sens moral, et déduire les enseignements qu'elles contenaient. On sait de quel prix était alors cette science des mœurs et de la vie, qui n'avait pas encore pour nous de lieux communs ni de leçons superflues. L'interprète, se laissant aller au plaisir de moraliser à l'antique, multipliait les réflexions générales, les naïfs conseils, les vérités évidentes, et à travers les détours d'une exposition grave et lente, chargée de souvenirs, de digressions et d'exemples, conduisait un lecteur sans impatience au vrai sujet, à l'ouvrage annoncé, à peu près comme Salluste, au bout de ses préambules, nous ramène à Catilina ou à Jugurtha. Hérodote, Thucydide, Diodore, Plutarque, Hérodien, Tite Live, chaque historien servait de texte à des développements pareils[1]. La thèse ne varie guère dans toutes ces

---

[1] *Préfaces* d'Hérodote par Pierre Saliat, 1552; de Thucydide, de Justin, de Diodore, d'Appien par Seyssel ; de Diodore par Macault, 1534 ; de Plu-

[redacted]

Préfaces. C'est toujours l'expérience ancienne offerte en exemple à la raison moderne, *ce bel et copieux enseignement* proposé *comme un mirouër des choses humaines*, *dedans lequel toute la vie peult regarder, pour en tirer des adoucissements et bien former ses mœurs*[1]. C'est l'histoire, cette *messagère de l'antiquité*, montrée, d'après la définition antique, comme *trésorière des choses passées*, *patron et guide de celles à venir*, *tesmoing des temps*, *lumière de vérité*, *maistresse de la vie*, *espreuve et touche de nos faits*, *architecte de nostre honneur*, donnée enfin pour règle à nos conseils et *gouvernail à nos affaires*[2]. Pour qui ne veut apprendre que par ses propres épreuves, la vie est trop *briefve* et trop *fresle*, l'instruction trop limitée, l'expérience tardive et périlleuse. La mort est proche quand la prudence arrive; et combien de leçons se sont payées de la vie[3]! Comment s'évitent ces écueils, comment s'élèvent, se soutiennent

tarque par G. de Selve; d'Hérodien par Jean Collin, 1546; et par J. de Vintemille, 1554, 1580; de Tite Live par J. Gohori, 1548; de César par Robert Guaguin; et par Blaise de Vigenère, etc.; plus tard, de Justin par Collomby, etc.

[1] Jean Collin, *Épistre* à Henry de Foix, en tête d'Hérodien.

[2] J. de Vintemille, *Ép. dédic.* au duc de Savoie, 1580; J. Gohori, *Préf.* de Tite Live; *Épître* à François Ier, de Jacques Colin, éditeur du *Thucydide* de Seyssel.

[3] Rien de plus fréquent que cette idée chez les traducteurs du XVIe siècle. « Ce que l'homme peut expérimenter en sa vie est bien peu et subject à mille adversités, » disait Vintemille (1554). « L'instruction des lettres est riche et asseurée; par leur moyen on voyt sans danger ce que tant de milliers d'hommes ont éprouvé avec la perte de leurs vies. » — « Ainsi, ne faut-il pas attendre, disait Amyot, cette prudence usagere qui couste si cher et qui est si longue à venir que l'homme bien souvent est mort en la peine avant qu'elle soit arrivée, et qu'il lui faudroit une vie seconde pour l'employer quand elle est trop tard veneue..., qui aime mieux apprendre à ses despens qu'à ceulx d'aultruy, et pourroit estre du nombre de ceulx que touche l'ancien proverbe qui dit que l'expérienee est la maistresse des fols. » Quel n'est donc pas le prix de cette étude « qui en un jour nous peut fournir plus d'exemples que ne sauroit faire le cours entier de la plus longue vie d'un homme! Il se peut véritablement dire que c'est une escole de prudence que l'homme se forme en son entendement. » *Préf.* des *Vies*, *passim*; voy. aussi *Préf.* du *Diodore*.

et tombent les empires ; comment se conduisent les grandes entreprises, se fonde la félicité publique ; quelles lois, quelles institutions, quelles mœurs font les grandes nations, les peuples bien policés et prospères : voilà ce que l'histoire nous met chaque jour sous les yeux, voilà la science qu'elle nous assure, en nous dispensant d'en acquitter à la faiblesse humaine le prix trop onéreux. C'est là que s'apprend l'art du gouvernement et de la guerre. C'est là que tous les pays et tous les siècles conspirent à nous instruire ; c'est là que nous voyons les maux de l'ambition, les désastreuses folies de l'orgueil, les périls de la tyrannie, et au contraire tout ce que peut une âme bien réglée, le cours qu'elle fait prendre à la fortune, l'heureuse sécurité d'un pouvoir fondé, *par justice et par bon traictement, sur l'obéissance filiale et amour paternelle*[1]. Car la même étude qui nous éclaire sur nos intérêts, nous enseigne nos devoirs, et par les exemples qu'elle nous propose, nous *imprime affection de bien faire*, avec plus *d'efficace et de dextérité que les préceptes* ; elle stimule le courage *d'un bien vif et poignant aiguillon,* nous fait aimer la vertu en nous montrant le respect qu'elle imprime, nous forme à l'équité, à la modération, à la constance par l'espoir de *la louange qui les rémunère;* elle nous fait haïr et fuir le vice en nous faisant craindre le mépris *dont le chastie l'histoire*, et la flétrissure qu'il encourt, quand il vient, dépouillé du lustre de la grandeur, subir le jugement de l'incorruptible postérité.

Telles sont les idées, aujourd'hui bien vieilles, qui remplissent ces *Préfaces;* on se plaît à les proposer à un public ingénu qu'elles charment encore par tout l'attrait de la nouveauté, et qui y cherche de bonne foi les règles et les inspirations de sa conduite. Ces idées d'ailleurs, nos traduc-

---

[1] Seyssel, *Préface* de l'*Appien*.

teurs les empruntaient presque toutes à l'antiquité, et ils se rencontraient dans les mêmes développements parce qu'ils puisaient au même fonds. Ce sont là les pensées qu'Amyot recueillit à son tour et qu'il développa dans ses *Préfaces*, dans celle des *Vies* surtout. Il s'aide sans doute du travail de ses contemporains, s'enrichit de leurs réminiscences et de leurs vues[1]. Mais nul n'avait plus largement traité le sujet commun. Les diverses réflexions éparses dans les *Préfaces* du temps, il les rassemble et les enchaîne, les présente dans tout leur jour, les complète; il relève ces lieux communs par l'abondante éloquence et le charme original de la forme; de ces ébauches réunies, il compose, dans des proportions nouvelles et avec un talent supérieur, un tableau marqué de l'empreinte de son génie. Rien ne manque à ce bel éloge de l'histoire. La meilleure *Préface* du XVI[e] siècle en précède la plus précieuse traduction.

Mais ces idées ne sont pas les seules qui, avant d'être exprimées par Amyot, aient eu cours chez les traducteurs de cette époque. Ces vues nouvelles sur l'action de la Providence que nous avons déjà signalées dans les *Préfaces* du *Plutarque*[2], ces pieuses pensées d'un chrétien faisant de l'histoire païenne, Amyot avait pu les emprunter en partie à ses contemporains. Ils avaient, eux aussi, cherché et pressenti déjà cette philosophie chrétienne de l'histoire; ils en avaient esquissé parfois avec netteté les premiers traits.

Aussi bien, la Renaissance soulevait un grave problème pour la conscience catholique. Lorsque l'érudition, remet-

---

[1] On trouve en effet d'assez nombreuses ressemblances d'idées ou même d'expressions, entre les *Préfaces* d'Amyot et celles des traducteurs du même siècle, celles surtout de Seyssel, de Jean Collin, de Jacques Colin, de Vintemille. Ces idées étaient tombées en quelque sorte dans le domaine commun, où chaque traducteur les recueillait comme une monnaie courante qu'il pouvait s'approprier librement.

[2] Voy. l'*Éloge*, p. 55-56.

[redacted]

tant en lumière un vaste passé presque oublié, sembla découvrir aux peuples modernes une science, une religion, une société toutes nouvelles, quelques scrupules ne durent-ils pas naître dans l'esprit des générations chrétiennes? Elles vivaient dans un monde où Dieu était partout : on leur en montrait un où Dieu semblait n'être nulle part. Dans ce monde ressuscité, que de choses faites pour étonner, alarmer peut-être les consciences! Cette science divulguée d'hier, qui discréditait déjà les études et le savoir de l'âge précédent, qui passionnait les esprits d'élite, se popularisait même parmi la foule, c'était celle d'une société qui avait grandi, brillé, décliné, qui avait eu ses institutions et ses doctrines, ses vicissitudes et ses gloires, en dehors de l'action apparente du Dieu des chrétiens. Eh quoi! ce Dieu avait été si longtemps comme absent de son œuvre! Cette philosophie, elle s'était librement développée loin de la tutelle et des inspirations de la théologie, elle n'avait ni connu ses dogmes, ni emprunté ses lumières, ni subi son contrôle. Cette morale, elle avait prétendu définir les devoirs sans la religion, apprendre à bien vivre et à bien mourir sans sa conduite : elle avait fait des héros sans la foi et des sages sans la grâce. Cette histoire, elle s'était déroulée à travers les âges sans que Dieu parût d'en haut régler le sort des nations, et tenir les rênes des cœurs et des empires dans sa main; on eût dit qu'il s'était retiré de la scène, livrant les affaires de ce monde, sans partage ni contrôle, aux conseils de la sagesse des hommes, aux luttes de leurs intérêts et de leurs passions. Il y avait là un doute que des esprits éclairés, des chrétiens sincères devaient s'appliquer à éclaircir. La foi s'ébranlait, il est vrai, dans beaucoup d'âmes. Plusieurs échappaient aux difficultés du problème par la révolte de leur raison ou l'indifférence du scepticisme; beaucoup cherchaient dans la réforme un asile pour l'indépendance de leurs opinions. L'Église s'inquiétait jusqu'à tenir

souvent le nouveau savoir pour suspect. D'honnêtes érudits cherchaient cependant à concilier leur foi et leur science, à calmer les alarmes de l'une, sans sacrifier les droits ni renier les conquêtes de l'autre; ils s'efforçaient pieusement de replacer partout Dieu dans son œuvre, et de faire encore dériver de lui, ou de subordonner du moins à son autorité, redevenue sensible et présente, tout cet ordre nouveau de faits et d'idées que nous révélait la Renaissance.

La question d'ailleurs n'était pas nouvelle. Elle avait déjà dû se poser dans le monde, quand le christianisme, après avoir vaincu le paganisme, entreprit de l'expliquer et de lui assigner sa place dans l'ordre des desseins providentiels, quand la raison demanda compte à la foi de tant d'événements qui semblaient échapper à l'action de Dieu, et mettre en défaut sa prévoyance ou son pouvoir. Déjà, au milieu du fracas du vieux monde croulant sous les coups des barbares, deux grands esprits, deux saints évêques, saint Augustin et Salvien[1], avaient éloquemment montré comment Dieu, comprenant tous les siècles dans ses conseils, exerce sur tous les peuples ses redoutables jugements, élève ou abaisse les empires, humilie la force ou arme la faiblesse, châtie enfin les nations coupables par ces révolutions qui remuent le genre humain, par ces catastrophes qui l'épouvantent. Quand la question se posa de nouveau au XVI[e] siècle, à qui dut-il appartenir de la résoudre et d'apprendre à regarder du point de vue chrétien l'antiquité païenne, si ce n'est à ces pieux traducteurs qui initiaient la foule aux lettres grecques et latines, à ces prélats qui popularisaient en France l'histoire profane, Claude de Seyssel, George de Selve, Amyot? Ce sont eux surtout, en effet, qui éclairèrent les premiers le grand côté historique du problème. Ils font à l'homme sa part, mais en restituant à Dieu toute la sienne,

---

[1] *De Civitate Dei.* — *De Gubernatione Dei.*

en rétablissant partout la Providence dans ses droits. Sans doute, ces vues tout humaines que se proposent dans leurs conseils les princes, les guerriers, les politiques, ces mobiles *subalternes* auxquels la raison païenne livrait la conduite de la vie, ils les laissent régner dans l'ordre des intérêts terrestres. Ils ne répudient pas cette sagesse, féconde en *beaulx enseignements*, et dont la forte discipline a fait les âmes de tant de grands citoyens. Ils accordent aux *causes secondes et naturelles*, c'est-à-dire à la prévoyance, aux volontés humaines, cette large part d'action que Dieu leur a laissée sur le cours des choses mortelles. C'est là le domaine propre de l'histoire profane; c'est là que s'exerce et se déploie cette *prudence donnée de Dieu à l'homme* dès l'origine des temps; c'est là l'école où ils nous convient à venir recevoir les leçons *des Gentilz, pour aiguiser nostre raison*, et recueillir, parmi *les trésors de leurs espritz*, tous les *bons documents utiles à la pérégrination de ce monde*. Mais la foi chrétienne a ses réserves à faire et ses limites à poser. Ces *fins particulières*, elles ne sont légitimes qu'autant que, *subordonnées à la fin dernière et principale*, elles n'en détachent pas le cœur ni n'en font dévier la conduite. Cette sagesse qui prétendait seule *adresser les hommes au chemin de béatitude, elle estoit trop oultrecuidée de vouloir prendre si grand œuvre à conduire, et l'édifice de bonne discipline qu'elle cuidoit* (croyait) *faire, est allé en ruyne; car il n'estoit possible que sans un bon soustenement de vraye religion, il peust venir à perfection, ny estre de durée.* Cette vertu, incertaine et défectueuse, elle s'égarait à chercher son *souverain bien*; éclairée désormais d'un jour plus pur, elle porte plus haut son espoir et ses nobles désirs, elle cherche en lieu plus sûr ses inspirations et sa force. *Là où la raison humaine a été par tant de siècles séant en pouppe et tenant le gouvernail*, elle le remet maintenant à une main plus assurée, et ne doit plus prétendre à nous conduire que

soubz la modération et prescript de la volunté de Dieu. C'est dans cette mesure qu'il faut reconnaître ses droits, louer ses héros et suivre ses conseils, contrôlant ses préceptes par ceux de la morale révélée, et prêts, dès que nous la verrons faillir, à *nous retirer à nostre religion.* A ce prix, nous la prendrons sans péril pour guide, avec cette pensée que ce serait trop de honte à des chrétiens de se laisser dépasser par les païens en *bons et valeureux actes*, trop peu même d'atteindre seulement à leur vertu, et *trop de reproche* encore, si soutenus de *la grâce et ayde de Dieu* nous *ne leur estions de beaucoup supérieurs.* L'histoire nous entretiendra de plus dans cette pensée qu'il ne faut pas mettre sa confiance *ès choses mondaines qui sont caducques, fragiles et transitoires.* Au spectacle de ces brusques retours de la fortune, de ces orgueilleuses prospérités suivies d'éclatants revers, nous nous détacherons des biens qui trompent et qui passent, pour tourner *nos cueurs et nos pensées aux choses éternelles, esquelles consiste la vraye félicité et le repos de nos desirs bien ordonnez*[1].

Mais Dieu surtout avait-il pu laisser les affaires humaines suivre leur cours sans s'en réserver la direction suprême, les causes particulières agir seules sans les réduire à sa volonté, sans rester le maître de leurs effets et l'arbitre immuable de tous les changements? De zélés chrétiens ne pouvaient croire à cette abdication de la Providence, et devaient rendre à Dieu le gouvernement de son ouvrage. Aussi s'appliquent-ils à découvrir déjà comment, dans le monde païen même, Dieu sait tout assujettir à ses conseils. Ces *causes secondes et naturelles*, Seyssel les déclare hautement *subjectes et obéissantes à la divine providence comme*

---

[1] Seyssel, *Proesme* de Diodore; *Proesme* de Thucydide. — G. de Selve, *Prologue* des *Vies* de Plutarque. — Vintemille, *Épistre* en tête d'Hérodien, etc.

[redacted]

à leur principe et cause essentielle. A la lumière de cette nouvelle doctrine, le hasard disparaît des choses de ce monde. Sans doute il est bien des effets dont les causes échappent à l'*imperfection et débilité de nostre entendement*; les événements que nous prétendons régler déjouent nos efforts; ceux que nous pensons prévoir déconcertent notre sagesse. Mais quelle est cette orgueilleuse erreur qui nous fait penser que ce que nous n'avons pu gouverner ni connaître échappe également au pouvoir et à la prescience de Dieu? Cessons donc de parler de *cas fortuit*; ne prétendons plus dérober au regard et à la main du Très-Haut ces événements dont *la continuelle mutation* nous étonne et nous trouble, pour les imputer à ce que les païens *nommoient la fortune*; ce n'est rien moins que *blasphème*, dit sévèrement Seyssel; car la religion chrétienne *nous fait connoistre que la divine prescience immuable et infaillible a par éternelle providence préordonné toutes choses, tellement qu'il ne peut advenir si petite chose en tout le monde qu'elle ne soit selon l'ordre de cette prescience et providence éternelle*[1].

Déjà la raison païenne elle-même avait aperçu quelque chose de ces grandes vérités, et nos savants ne manquaient pas de signaler à leur public moderne ces passages où les *vieux historiens tesmoignent la toute-puissance de Dieu*, ces

[1] Voy. une belle page sur la fortune et la Providence dans les *Annotations ajoutées* par A. Thomas à la *Vie d'Apollonius de Thyane* de Philostrate, traduction de Vigenère, éd. de 1611, l. I, ch. x, p. 189. — Dans des ouvrages tels que celui-ci, les traducteurs étaient souvent assez embarrassés de *convertir à la piété les resveries du paganisme* : ils l'essayaient cependant, et dans ce livre écrit, il fallait bien l'avouer, *en haine de nostre religion*, ils signalaient encore aux chrétiens la *probité de mœurs* et *doctrine morale* d'Apollonius, leur faisaient honte de son *austérité de vie;* mais soigneux de *jeter le mauvais en retenant le bon*, ils redressaient ses *fausses croyances*, montraient comment son impiété avait *terni le lustre* de sa gloire, et concluaient par l'*imperfection de l'homme*. La *Vie* de cet illuminé, que quelques païens opposèrent à Jésus-Christ, servit plus tard de texte à des commentaires plus conformes à l'esprit de l'ouvrage, aux notes impies de Ch. Blount.

phrases qui *sentent à plein leur vray chrestien*[1]. Mais quel auteur ancien avait été plus près de ces pensées que Plutarque? Lequel avait mieux marqué la portée morale de la science historique, ses enseignements religieux, et mieux su lire dans l'histoire païenne ce qu'un regard chrétien y découvre? Quel historien profane avait plus souvent fait intervenir Dieu dans l'histoire, avait mieux montré en lui le législateur du monde moral, le soutien et l'espoir de la vertu, mieux appris déjà à reconnaître dans les événements d'ici-bas les coups de sa providence, et à s'incliner sous sa main en adorant les décrets de sa justice? A quelle œuvre mieux qu'à la traduction de Plutarque pouvaient servir d'introduction et de complément ces belles phrases qu'Amyot inscrivait en tête des *Vies*, cette éloquente comparaison qui fait de l'historien « un greffier tenant registre des arrests de la cour et justice divine, les uns donnez selon le style et portée de nostre foible raison naturelle, les aultres procedans de puissance infinie et de sapience incomprehensible à nous? » Les clartés de la foi venaient briller sur les vérités entrevues par la raison de Plutarque; il semblait qu'une voix chrétienne vînt dégager les instincts de sa conscience des contradictions de sa religion, et achever ses pensées, en abaissant devant Dieu l'*humain entendement*, dont tant de choses en ce monde *confondent les discours* et qui, « ne pouvant pénétrer jusques au fond des jugements de la divinité pour en sçavoir les motifs et les fondemens, en attribue la cause à ne sçay quelle fortune. » Aussi, où ces idées familières aux traducteurs du temps ont-elles reçu une expression plus forte, plus élevée, plus précise que dans les *Préfaces* d'Amyot? « Rien n'advient, disait-il,

---

[1] « Qui ne pense ouyr un David, Esaye, Jérémie ou quelque autre des prophètes? » s'écrie, dans un naïf enthousiasme pour Hérodote, l'imprimeur de la traduction de Saliat, en citant deux phrases sur Dieu où il reconnaît *les termes usitez en tous endroits de la saincte Escriture*.

[redacted]

sans la permission de celui qui est justice mesme et vérité essentielle, devant qui rien n'est ne (ni) futur ne passé, et qui sçait et entend les choses casuelles necessairement : laquelle consideration enseigne aux hommes à s'humilier sous sa puissante main, en reconnoissant qu'il y a une cause première qui gouverne supernaturellement : d'où vient que la hardiesse n'est pas toujours heureuse, ni la prudence bien asseurée[1]. »

Qui n'a reconnu là les principes sur lesquels un siècle plus tard, l'auteur de l'*Histoire universelle*, le grand historien de la Providence, a posé les fondements de son immortel ouvrage ? Telles sont bien les idées qu'a développées Bossuet avec sa puissance et son incomparable hauteur de génie, qu'il a revêtues de la majesté de sa simple et sublime parole. C'est bien ainsi qu'il applique à l'histoire du paganisme les pieuses pensées des livres saints. C'est bien là ce Dieu de l'Écriture « qui tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. » Ce sont là les impénétrables desseins de cette divine providence qui marque à toute grandeur son terme, et à tout conseil humain ses effets, qui donne et ôte la puissance, fait les conquérants et les législateurs, éclaire ou aveugle la sagesse, frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin, et se joue de la volonté des hommes, présomptueux et fragiles instruments que brise en un jour le bras inaperçu qui les pous-

---

[1] Amyot n'est pas le seul à qui les écrits de l'historien grec aient suggéré de semblables considérations. Ce littérateur qui enrichissait le *Plutarque* d'*annotations morales*, Simon Goulard (p. 187, note 2), mêlait quelquefois à ses réflexions naïves de graves et belles pensées du même ordre. « Celuy, disait-il, qui establit et ruine les monarchies et principautez, selon sa sagesse et justice, donne tel contrepoids aux affaires humaines que les plus puissants ne se remuent sinon quand et comme il luy plaist, afin que sa providence soit tousjours reconnue et adorée, et l'imbécillité des conseils et efforts humains de plus en plus reconnue. »)*Vie de Marcellus*, ch. II.)

sait. « Ce conseil éternel qui embrasse toutes les causes et tous les effets dans un même ordre, » qui, à travers les révolutions des empires tombant les uns sur les autres et l'apparente confusion des choses humaines, se poursuit dès l'origine sans intermittence ni changement, fait tout concourir à la même fin, tout avancer avec une suite réglée, Bossuet en a le premier sondé les profondeurs, découvert les ressorts, développé l'admirable ordonnance dans la succession des âges. Mais ce plan dont la grandeur étonne, ce magnifique tableau qui rassemble sous nos regards et sous le doigt de Dieu tous les pays et tous les siècles, on aime à en retrouver quelques grands traits et comme un court dessin dans ces modestes traducteurs du XVI[e] siècle. Il semble que ce soient là comme les pierres d'attente du grand édifice de Bossuet[1].

Sans doute Bossuet, pour concevoir et exécuter son ouvrage, pour nous montrer dans l'histoire les annales non interrompues de la Providence, n'eût pas eu besoin de trouver ces pensées dans quelques obscurs morceaux du siècle précédent. Il n'a pas dédaigné cependant, on peut le croire, de puiser à ces vieilles sources, et, en parcourant les historiens anciens, d'arrêter ses regards sur les *Préfaces* de leurs traducteurs. Ce n'est pas un médiocre honneur pour Amyot surtout, que de s'être rangé, par le peu de pages originales qu'il nous a laissées, parmi les de-

---

[1] Commynes aussi avait quelquefois déjà appliqué à l'histoire cette belle théologie chrétienne. N'est-ce pas lui qui dit, à propos de Montlhéry : « Et en cela monstra Dieu que les batailles sont en sa main, et dispose de la victoire à son plaisir. » L'homme se croirait-il capable de prévoir et de régler le cours des événements? « Qui se estimeroit jusques-là, se mesprendroit envers Dieu. » (Liv. I, ch. III.) Ailleurs parlant des *grands dueils et desconforts* dont furent affligés, vers le même temps, les deux royaumes de France et de Castille, il ajoute : « Et semble que nostre Seigneur ait regardé ces deux maisons de son visaige rigoureux, et ne veult point que ung royaulme se mocque de l'aultre. » (Liv. III, ch. XXIV.)

vanciers et les maîtres de l'illustre historien. On aime à rapprocher de ce *Discours* que l'évêque de Condom adressait au fils de Louis XIV, de ces pages qui sont dans toutes les mémoires, les *Épîtres* oubliées du futur évêque d'Auxerre, du précepteur des fils de Henri II? Cette *je ne sçay quelle fortune* dont parle Amyot, à laquelle nous rapportons *les jugements de Dieu* que nous n'avons pu *penetrer*, et qui n'est *aultre chose que fiction de l'esprit de l'homme s'esblouissant à regarder une telle splendeur, se perdant à sonder un tel abysme*, n'est-ce pas ce *hasard* que proscrit Bossuet, comme *un vain nom dont nous couvrons notre ignorance?* et Bossuet n'eût-il pas pu envier à Amyot sa forte et magnifique image? Cette *prudence qui n'est pas tousjours bien asseurée*, n'est-ce pas cette *sagesse humaine toujours courte par quelque endroit*, si vivement décrite par Bossuet quand Dieu la *confond par elle-même*, quand elle *s'embarrasse dans ses propres subtilités et que ses précautions lui sont en piége?*

Mais si l'*Histoire universelle* rappelle souvent la *Préface* des *Vies*, c'est surtout dans le début de Bossuet, dans ce morceau où l'illustre historien trace le dessein général de son *Discours*, que les analogies frappent, et que l'imitation se révèle. Cette utilité particulière qu'offent aux princes les histoires, où tout semble fait pour leur usage; l'inestimable secours de cette étude qui, au lieu de les laisser acquérir aux dépens de leurs sujets et de leur propre gloire la prudence qui fait bien régner, leur permet de former leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés; le mépris qu'ils doivent prendre pour les vaines joies de la flatterie, « en voyant les vices les plus cachés des princes, malgré les fausses louanges qu'on leur donne pendant leur vie, exposés aux yeux de tous les hommes : » toutes ces considérations, Amyot les avait exprimées, rassemblées avant Bossuet dans une page qui a manifestement servi de

modèle au grand évêque, et dont son préambule semble n'être que l'abrégé[1]. L'histoire est surtout pour les deux écrivains, la conseillère, *la maistresse des rois*. Précepteurs l'un et l'autre des héritiers de la couronne, ils aiment à résumer dans leurs écrits leurs leçons de tous les jours, et le succès de leur ministère importe assez à la France pour qu'ils ne craignent pas de lui faire lire les conseils par lesquels ils lui préparent de bons princes. Rapporter aux futurs rois de France la plus grande partie des enseignements historiques, ce n'est pas en dérober au public sa part, ce n'est que lui en mieux assurer le fruit, en instruisant de leurs devoirs ceux qui présideront un jour à ses destinées. Aussi est-ce principalement pour les princes qu'on écrit alors l'histoire. Et n'est-elle pas toute « composée des affaires qui les occupent? » A qui s'adressent, dans une monarchie, ces leçons de gouvernement et de sage conduite qu'elle offre en foule à qui l'interroge? A qui

---

[1] On reconnait dans Amyot la même suite d'idées et parfois jusqu'aux termes de Bossuet. « Si la lecture et cognoissance des histoires est agréable, utile et profitable à toute aultre manière de gens, je dis qu'elle est de tout poinct nécessaire aux rois... pour ce qu'estant le propre subject de l'histoire de traiter de toutes hautes matières, comme sont guerres, batailles, conquestes de villes et de pays, traittez de paix ou d'alliance, il semble qu'elle leur soit plus particulièrement qu'à nuls aultres affectée. » Mais, combien « l'exercice et maniement de telles choses est difficile et dangereux! » Pour prévenir ces maux « la lecture des histoires est un des plus aisez et commodes remèdes que les princes sçauroient trouver. Elle leur peut enseigner sans peine la meilleure partie de ce qui est requis à leur office pour bien régir et gouverner les peuples que Dieu a soumis à leur obéissance. Il ne sçauroit naistre accident en paix ny en guerre qu'ils n'y trouvent lumière pour s'esclaircir, conseil pour se résoudre à prendre parti, et juger le poinct auquel devra tomber un affaire bien emmeslé.... Mais le pis est qu'ils sont tousjours ou le plus de temps environnez de personnes qui ne cerchent qu'à leur complaire par toutes voyes, et s'en trouve bien peu qui leur osent dire franchement la vérité de toutes choses; et au contraire l'histoire ne leur flatte rien, ains (mais) leur met à descouvert devant les yeux les fautes et vices de ceulx qui en grandeur de fortune ont esté semblables à eux; etc. » *Préface* des *Vies; Préf.* du *Diodore.*



[redacted]

est-il plus nécessaire, pour le bien de tous, *d'avancer l'expérience*, en formant sans péril son jugement sur le passé ? Qui a plus grand besoin de connaître que toute autorité n'est qu'empruntée, toute grandeur vaine et fragile? Cependant, ce qui instruit si bien les rois ne saurait être sans profit pour les peuples. Aussi les deux écrivains étendent-ils à tous les bienfaits de l'histoire. Mais cette utilité générale que Bossuet comprend dans le dessein de son œuvre, il la laisse d'ordinaire à déduire de la portée qu'il donne à ses pensées, ne la signale qu'en passant, ou la rappelle en finissant par un mot comme sa dernière leçon. Ce magnifique ouvrage qui enseigne à tout homme, avec la science des affaires humaines, celle des conseils de Dieu, semble n'être qu'un simple *Discours* destiné à l'éducation du Dauphin. Amyot avait débuté par où Bossuet termine. Avant de faire servir l'histoire à l'instruction des rois, il apprend aux autres hommes à y lire leurs devoirs et à y former leurs courages. Il en est de son *Épître* comme de l'œuvre qu'elle précède; c'est pour le public qu'il l'a commencée : il l'achève en songeant au prince qu'il forme pour le trône.

A ces pensées Amyot en ajoute une autre : il s'étend avec complaisance sur l'agrément de l'histoire et le charme des spectacles qu'elle nous propose. S'il estime *vaine et oiseuse* la *délectation* qui n'est pas *conjoincte avec le profit*, il tiendrait volontiers pour *trop austère* la lecture qui *instruiroit simplement* sans *faire aimer l'instruction qu'elle apporte*. Dans sa *Préface* d'Héliodore, il avait exigé des romans qu'ils joignissent *l'utilité au plaisir* et servissent à *affiner le jugement*; dans sa *Préface* des *Vies*, il loue l'histoire de ce qu'elle sait *resjouir* en même temps qu'elle *enseigne*. Aussi bien, il ne sait pas séparer *ces deux effects*; l'étude qui les rassemble, les produit mieux, dit-il, *l'un pour l'amour de l'autre, en profitant plus d'autant qu'elle délecte, et en délectant davantage d'autant qu'elle profite*. Qui n'aim/

cette alliance et qui ne craindrait de la rompre? Qui n'approuve ce soin d'*adoucir* l'étude pour de *délicats entendements*, et de lui donner la curiosité pour auxiliaire, la variété des objets, la grâce des leçons pour passe-port et pour attrait? Dans cette constante pensée d'associer, pour instruire les hommes, l'agréable à l'utile, se peint tout Amyot, avec son zèle naïf pour les lettres profanes, son indulgente et douce honnêteté. Bossuet est plus austère et plus grave; il prononce à peine le mot d'agrément; les vives couleurs dont il orne et anime l'histoire, il ne les a pas cherchées, mais rencontrées sous son pinceau; il n'a pas *cueilli ces fleurs d'élocution pour s'en parer*. La science qu'il enseigne est trop sérieuse et trop haute pour qu'il songe à remarquer qu'elle peut plaire. La majesté de l'histoire lui en dérobe l'attrait, ou plutôt cette majesté en devient l'attrait même; si cette étude attache les esprits, c'est en les subjuguant par sa grandeur, en les captivant par le prix des intérêts dont elle leur parle, la hauteur des vérités qu'elle leur découvre.

Le développement de cette idée qu'a négligée Bossuet avait fourni à Amyot quelques phrases pleines de charme[1]. Sa *Préface* ne plaît pas moins par l'agrément et la grâce aimable de cette première partie qu'elle ne frappe par

[1] « Si nous sentons un plaisir singulier à escouter ceulx qui retournent de quelque lointain voyage, racontant les choses qu'ils ont veues en estrange pays, les mœurs des hommes, la nature des lieux, les façons de vivre différentes des nostres; et si nous sommes quelquefois si ravis d'aise et de joye que nous ne sentons point le cours des heures, en oyant deviser un sage, disert et éloquent vieillard, en la bouche duquel sourd un flux de langage plus doux que miel, quand il va récitant les avantures qu'il a eues en ses verds et jeunes ans, les travaux qu'il a endurez et les périls qu'il a passez; combien plus devons-nous sentir de ravissement, d'ayse et d'esbahissement de voir en une belle, riche et véritable peinture d'éloquence les cas humains représentez au vif, et les variables accidents que la vieillesse du temps a produits dès l'origine du monde, les establissements des empires, ruines des monarchies, et tout ce qui oncques a esté de plus esmerveillable par l'univers? etc. »

[redacted]

l'élévation et la beauté de la seconde. Il a mis dans ce morceau les qualités, mais aussi les imperfections de son génie, son abondance parfois un peu traînante[1]. Il ne sait pas assez contenir, distribuer, suspendre sa pensée. Il semble même que cette phrase chargée de synonymes et d'incises, cette période qui s'allonge et s'embrouille, laissent sentir çà et là le défaut d'un texte dont le secours accoutumé règle le mouvement du style, dégage et affermisse le discours. Cependant, ces défauts mêmes, Amyot sait souvent bien s'en affranchir. Les pensées que l'écrivain du grand siècle résume d'une expression rapide et profonde, qu'il grave dans ce style achevé, d'une grandeur si sévère et d'une précision si ferme, le populaire traducteur les rend dans une langue moins parfaite sans doute, mais dont déjà le tour se fortifie et le ton s'élève, dont la naïveté atteint souvent et sans peine à l'éloquence; sa limpide diffusion se déploie alors d'un mouvement bien réglé dans une belle période, dans une vive et majestueuse image, ou sait parfois même heureusement se resserrer dans l'énergique brièveté d'une expression précise et grave.

Que si, voulant poursuivre un rapprochement bien ambitieux peut-être pour Amyot, nous cherchions sur quels points diffèrent les conclusions morales où le même spectacle conduit les deux évêques, nous ajouterions qu'Amyot semble étendre plus volontiers dans l'histoire la part de l'homme, et accueillir avec plus de confiance la sagesse an-

---

[1] Le cardinal du Perron, s'il faut en croire le *Perroniana*, louait fort cette *Préface* des *Vies* et la tenait pour excellente; il l'estimait de beaucoup supérieure à la *Préface* des *Œuvres morales*. Roulliard, juge parfois peu bienveillant de son compatriote Amyot, à qui il semble n'avoir pas tout à fait pardonné de ne s'être pas *qualifié du titre de son pays*, après avoir loué, non sans réserve, ses traductions, le déclarait beaucoup *moins heureux en sa composition, soit françoise ou latine; ce que j'en ay veu*, disait-il, *me semble estrangement pesant et traisnassier*. Le reproche était exagéré et dur, mais n'était pas parfois sans quelque fondement.

tique en sage conseillère, en utile alliée. Sans doute Bossuet, pour faire intervenir Dieu dans le monde, n'en efface pas la volonté humaine, et l'imperfection de l'homme ne lui en déguise pas la grandeur. Cette haute vue du vaste plan où Dieu assigne à chacun sa place et son œuvre, ne lui fait méconnaître ni dédaigner ces acteurs éminents, peuples ou héros, que le grand ordonnateur du drame fait paraître tour à tour sur la scène pour y jouer le personnage marqué dans ses conseils, y peser sur les affaires du monde du poids de leur sagesse ou de leurs passions, et y donner *au cours des choses humaines sa suite et ses proportions*. Historien des républiques anciennes, ces libres institutions et ces fortes vertus plaisent à son âme impartiale et fière; il les discerne avec sagacité, les loue avec complaisance, les décrit avec génie. Et toutefois, lorsque, admirant de bonne foi l'œuvre ou la pensée de l'homme, il vante la hauteur de son courage ou la conduite de ses desseins, on sent que, d'un regard pénétrant et sévère, il l'observe encore pour l'abaisser dès qu'il s'élève, et lui montrer sans pitié par où sa faiblesse va tromper son orgueil. Amyot laisse à la raison un champ plus libre et craint moins de nous abandonner à sa conduite. Moins jaloux de la convaincre de vanité, il aime à lui demander son tribut de lumières; il lui emprunte ses arguments pour recommander la vertu, et ses traits pour la peindre; il appuie sans crainte la règle du devoir de tous les secours humains dont elle la fortifie, de l'intérêt qui conseille le bien, de l'honneur qui le prescrit, de la renommée qui le récompense, de l'émulation et du patriotisme qui lui prêtent leurs élans, de l'imagination même et de l'art qui l'embellissent et lui concilient les cœurs. S'il se plaît à citer les livres saints, s'il les cite surtout dans sa *Préface* des *Morales*, il allègue sans cesse, à côté, les plus belles maximes de l'antiquité et ses plus vertueux exemples, consulte ses philosophes, interroge ses poëtes, dégage et

développe ce qu'il trouve en eux d'aspirations confuses qui attendent les vérités chrétiennes ou de nobles pensées qui les devancent. Sa foi naïve ne s'ébranle ni ne s'inquiète à la pensée de ces nouveaux maîtres de mœurs, qu'il appelle à son aide sans voir en eux des rivaux. Il les accrédite avec pleine assurance, et s'il se réserve d'aller souvent plus loin qu'eux, avant de les laisser en arrière, il les convie du moins à nous guider quelque temps *vers la mesme fin* que la sainte Écriture, de concert avec elle, mais *par des moyens divers*. Il ne veut retirer à la conscience aucune de ses forces. « C'est chose utile et bonne, à mon advis, dit-il, d'attraire par tous les moyens les hommes à bien faire. » Il aime l'antiquité comme l'aimèrent Fénelon et Rollin; il la corrige et l'idéalise comme eux; comme eux, il loue, il adopte en chrétien la vertu païenne qu'il épure. L'étude des belles-lettres est pour lui une école de beaux sentiments et de bonnes mœurs, où son zèle candide de justice et de probité associe complaisamment les conseils choisis d'une raison bien inspirée aux prescriptions de la *sapience* révélée qui les confirme ou les complète. Une nouvelle science du bien éclaire et dirige, sans en prendre ombrage, cette studieuse recherche de tout ce que le monde ancien eut de sagesse dans ses écrits et de vertu dans son histoire. N'y a-t-il pas là, dans tout son charme, cette alliance, longtemps commune en France, d'une culture profane et d'une foi sincère, d'une âme éprise de l'antiquité et d'une pieuse conscience, qui, replaçant le christianisme partout, sanctifie et couronne les leçons morales qu'elle s'approprie?

CHAPITRE X.

De l'éducation chrétienne donnée par Amyot aux fils de Henri II; Oraison pour la communion composée pour le roi de France.

Amyot ne s'était pas destiné dès l'origine aux fonctions ecclésiastiques. Comme tant de ses contemporains, il entra dans l'Église sans préparation spéciale. C'est à Bourges que, dans le cours d'une jeunesse consacrée tout entière aux études profanes, il fit sa profession religieuse. Prit-il dès cette époque tous les ordres sacrés, ou ne contracta-t-il qu'un de ces premiers liens qui semblaient à peine enchaîner la conscience? Ses biographes nous l'ont laissé ignorer. N'était-ce pas là seulement un engagement imposé au précepteur des neveux de l'abbé de Saint-Ambroise, ou peut-être pour l'humble plébéien un moyen de pousser sa fortune? Et faut-il croire qu'une vocation réelle portât déjà vers le sacerdoce le savant qui à ses heures de loisir traduisait Héliodore et Longus? Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que, ni dès lors, ni même quand la faveur de François I[er] l'eut fait abbé de Bellozane, Amyot se regardant comme lié par quelque obligation sérieuse, ait donné place dans sa vie à de nouvelles préoccupations et à de nouveaux devoirs.

Et toutefois, rien non plus dans les détails qui nous sont parvenus sur lui ne trahit quelques-unes de ces hardiesses d'opinion ou de ces licences de mœurs qui auraient mieux dû rester incompatibles alors avec les engagements ecclésiastiques. Qu'il se soit fait hérétique par fantaisie de savant pour abjurer ensuite sans conviction, c'est une fable

dont il est aisé de faire justice[1]. A Trente, il est dans l'esprit de son rôle, et s'il ne se défend pas d'un sourire en racontant son voyage[2], il y a loin de cette bonhomie mêlée de quelque malice, de cette plaisanterie discrète à la raillerie sceptique de l'incrédule. Sans doute les études profanes détachaient quelquefois alors des croyances religieuses la raison enorgueillie de ses conquêtes et jalouse de son libre savoir. Mais combien d'excellents esprits alliaient à une science profonde une foi pure, une piété encore sincère et naïve! Sans parler de tant de doctes et pieux magistrats, c'étaient de zélés catholiques et qui ne répudiaient ni en public ni en secret la religion de leurs pères, que Lambin, Muret, Le Roy, Morel, ces lumières de l'érudition française. Budé leur avait de bonne heure montré par son exemple, et enseigné par ses ouvrages[3], comment s'accordent le catholicisme et les belles-lettres, l'étude de la sagesse antique et le culte d'une loi plus pure; comment un savant voué aux muses profanes pouvait traverser ces temps pleins de défiances et d'orages sans encourir un reproche ni autoriser un soupçon. La tradition de cette alliance ne s'était pas perdue parmi nos savants, et elle devait longtemps encore se perpétuer en France avec honneur.

Amyot fut un de ces érudits dont les lettres païennes n'avaient pas éloigné l'esprit des doctrines religieuses, ni fermé le cœur aux sentiments d'une véritable piété. Et ce n'est pas seulement quand il sentit peser sur lui les charges de l'épiscopat qu'il commença à tourner vers les vérités chrétiennes ses affections et ses pensées. S'il ne s'adonna vraiment qu'alors aux études théologiques, déjà la con-

---

[1] Voy. l'*Étude sur la vie d'Amyot*, p. 68-72.

[2] *Id.*, p. 80-83.

[3] *De studio litterarum rectè ac commodè instituendo; de Transitu Hellenismi ad Christianismum*, passim.

science des devoirs où l'enchaînait sa charge auprès des jeunes princes avait ranimé sa foi et réveillé son zèle. Le précepteur des rois très-chrétiens avait alors de graves et délicates fonctions à remplir. Quand l'Église était étroitement unie à l'État, inspirer aux héritiers du trône une ferme orthodoxie sans intolérance, préparer au gouvernement de la France ces princes qui devaient, en régnant sur des protestants, rester les premiers protecteurs et les gardiens jaloux de la foi des catholiques, c'était une mission difficile où il fallait unir deux choses alors trop rarement jointes, la modération du caractère et la fermeté de la croyance. Amyot avait paru digne de s'acquitter de cette tâche; il en comprit toute l'étendue. Il n'épargna rien pour faire de ces futurs rois de France de bons catholiques, sans mêler au zèle dont il les animait pour les intérêts de l'Église aucun sentiment de haine contre ceux que l'erreur séparait d'elle. On aime à rappeler ces efforts dont la France n'a pas recueilli le fruit, pour que la postérité oublie les élèves en jugeant le précepteur, et ne mesure pas au succès de cette éducation trop tôt terminée et trop puissamment combattue le dévouement honnête et consciencieux qui l'avait dirigée.

On s'étonne cependant que, dans le cours même de cette éducation, Amyot ait livré au public ce roman licencieux qu'il avait traduit à Bourges, *les Amours de Daphnis et Chloé*. Sans doute aujourd'hui le savant qui publierait un tel ouvrage laisserait à d'autres le soin de cultiver la piété de ses augustes élèves. Sans absoudre l'abbé de Bellozane de cette publication, en doit-on conclure que sa foi ne fut pas sincère? La loyale adhésion de l'esprit aux dogmes chrétiens, la ferveur même du zèle religieux se conciliaient alors avec des habitudes et des goûts qui semblent désormais les exclure. L'intelligence restait soumise et le cœur dévoué, alors même que la conduite, infidèle aux prescriptions de la foi, s'affranchissait du joug de ses austères scrupules.

Les lettres surtout gardaient leurs priviléges, et le charme en voilait la licence à plus d'une âme chrétienne. Ne prétendons pas réduire à la logique moderne les bizarreries et les naïves inconséquences de cet accord, ni mesurer à la sévérité de nos jours ce qu'autorisait la tolérance d'un autre temps. La profession religieuse enchaînait la conscience par des obligations moins étroites. Entre le monde et l'Église, la barrière s'élève ou s'abaisse avec les âges; la liberté d'alliance du profane et du sacré varie avec les mœurs. Ce sera là l'excuse d'Amyot; c'est là du moins ce qui nous fera comprendre comment, à l'époque même où il mettait au jour sa traduction de Longus, il pouvait de bonne foi instruire dans la science de la religion et former à l'amour de la loi chrétienne les jeunes princes confiés à ses leçons. Ce fut avec une tendre et attentive sollicitude qu'il leur transmit ces saints enseignements. Il n'abandonna à personne aucun des soins de cette éducation chrétienne. Il commentait lui-même à Charles IX les textes sacrés[1], comme il lui expliquait les auteurs profanes, lui marquait avec soin la doctrine de l'Église sur les points contestés, lui faisait goûter les douceurs de la foi, lui apprenait enfin à prier en lui dictant ces pieuses oraisons où la conscience se recueille et s'interroge, où les rois eux-mêmes, repentants et soumis, doivent s'humilier devant Dieu, en lui faisant hommage de leurs affections et de leurs volontés.

Il nous est resté un court mais précieux monument de cette éducation qui eût dû mieux former aux vertus chrétiennes les fils de Henri II, et qui trompa si tristement les

[1] « Pour fin, il (Amyot) nourrit très bien ce brave roy, et surtout fort catholiquement. Il avoit pris cette coustume qu'à toutes les festes, après qu'il lui avoit fait baiser l'Évangile qui s'estoit dit à la Messe, comme d'ancienneté cela se faisoit aux roys, il prenoit le livre, et se mettoit près de luy, et luy lisoit cet Évangile, et le lui expliquoit et interprétoit... Le roy Charles oyoit fort attentivement cette leçon et la Messe. » Brantôme, *Vie de Charles IX*.

espérances qu'elle avait fait naître. C'est une *Oraison pour la communion* composée par Amyot pour le roi Charles IX. Uniquement fait pour éclairer et exciter la piété du jeune prince dans la pratique du sacrement de l'autel, ce morceau n'était pas destiné à la publicité, et n'avait pas vu le jour du vivant d'Amyot. Il le laissa, avec ses travaux profanes et les corrections préparées pour ses ouvrages, à Fédéric Morel, dépositaire des secrets de son âme, comme de ceux de son savoir; pieux legs qui semblait comme un complément et un souvenir de ces *enseignements de philosophie chrétienne* que le bon vieillard aimait à mêler à ses studieux entretiens avec son jeune ami[1]. Morel, peu après la mort de son bienfaiteur, publia cette prière[2]. Jointe par lui à quelques obscurs opuscules, elle a partagé l'oubli où ils sont tombés. On a laissé dormir dans des recueils ignorés des biographes mêmes d'Amyot, ces leçons si mal comprises du prince à qui elles s'adressaient, ces pieuses pages où le traducteur de Longus et de Plutarque avait parlé, avec tant d'âme et d'onction, une langue toute nouvelle.

La piété chrétienne a son tendre et touchant langage, où se complaisait la foi naïve d'un autre âge, qu'on enseigne encore à l'enfant, et dont l'homme aujourd'hui perd trop souvent le sens et le goût. C'est une douce éloquence

---

[1] Voir l'*Étude sur la vie d'Amyot*, p. 100, note 2.

[2] Il la publia sous ce titre : *Oraison pour la communion, escripte pour le roy par feu R. P. messire J. Amyot, evesque d'Auxerre*, et l'imprima deux fois, à notre connaissance : la première fois, à la suite du *Discours de la vérité du sacrement de l'autel, traduict sur l'original grec du sermon de saint Jean Chrysostome, par Fed. Morel, lecteur et interprete du roy; Paris, Fed. Morel*, 1596; puis, à la suite de *La vraye résolution du différent de la religion pour le salut de tous chrestiens, dédiée aux ministres et à ceux de la prétendue réformée religion; Paris, Fed. Morel*, 1598. C'est vraisemblablement pour Charles IX, l'aîné des deux frères, que cette Oraison fut composée. Henri III n'avait que dix ans quand Amyot, nommé grand aumônier, cessa de diriger son éducation, et fut remplacé dans cette charge par Paul de Selve, évêque de Saint-Flour.

[redacted]

que celle où s'exhalent l'humble douleur du repentir, les joies de l'amour divin, les soupirs de l'âme qui s'élève vers Dieu, et s'épanche, heureuse et purifiée, en actions de grâces, en saintes résolutions, en ferventes prières. Il est donné quelquefois à d'humbles et simples esprits de trouver dans l'ardeur de leur foi et les élans de leur charité les plus purs accents de cette éloquence, et de posséder tous les secrets de cette langue intime des âmes. Bossuet et Fénelon la parlent avec génie et pénètrent les cœurs. Amyot lui prête un tour persuasif, une grâce simple et attendrie, un charme délicieux de candeur. Il sait quels accents trouve l'âme, lorsqu'en contemplant la grandeur ou la bonté divine, en méditant sur d'adorables sacrements, elle engage avec Dieu ces mystérieux entretiens. Ce n'est pas dans un livre profane qu'il faudrait citer de pareilles choses. Il y a des paroles qu'on ne prononce et des pages qu'il ne faut lire qu'en face du sanctuaire ou dans le recueillement de la conscience. Qu'on nous pardonne de tirer cette *Oraison* des recueils où elle était cachée, pour la soumettre aux regards curieux de la critique, et y chercher autre chose qu'un texte de prière et une leçon de piété.

« *Oraison pour dire devant la communion.* — Souverain prestre et pasteur de nos âmes, nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, qui sur l'autel de la croix as daigné offrir à Dieu ton père la saincte hostie immaculée de ton corps et de ton sang en sacrifice propitiatoire, pour le rachapt de nos pauvres âmes, lesquelles estoient vendues et obligées à la mort et damnation de peine éternelle, pour les crimes et péchez que nous avons commis et commettons journellement à l'encontre de ta majesté divine ; et qui, pour nous faire participer au fruit de ce très-sainct sacrifice, nous as conviez au festin d'iceluy, disant : *Si vous ne mangez ma chair et ne beuvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous*, et : *Qui mange ma chair et boit mon sang, il demeure*

en moy et moy en luy; je me présente par obéissance à ceste saincte table en tremeur et en crainte, pour ce qu'ayant examiné ma vie et ma conscience je n'y trouve rien de bon, ne (ni) qui soit digne de te présenter, et ne me suis revestu de robe nuptiale de pureté et d'innocence pour comparoir honnestement et dignement à ce festin admirable; ce qui me fait craindre que je n'encoure en la condamnation dont nous menasse ton apostre, disant : *Qui mange le corps et boit le sang du Seigneur indignement, il mange et boit son damnement*. Mais, hélas! Seigneur, si tu prenois les choses à la rigueur, il ne se trouveroit homme qui fust digne de participer à ce sacré mystère! et moy à l'adventure, moins que nul autre, qui recognois et confesse avoir innumérables fois transgressé tes commandements. C'est pourquoy j'ay recours à ton infinie miséricorde, te suppliant en dévote humilité de tout mon cœur de faire ce que tu désires en moy, que je ne sois pas du tout (tout à fait) indigne de ceste saincte communion, en effaçant et abolissant de ta grâce mes fautes passées, et fortifiant à l'advenir mon âme de vive foy, ardente charité et ferme espérance, pour me faire indubitablement croire et hardiment confesser, ferventement aymer, et constamment et patiemment espérer ce que la saincte Église catholique, nostre mère, inspirée de ton Sainct-Esprit, nous enseigne de ce très-haut mystère et sacrement admirable. »

« *Actions de grâces pour dire après la communion.* — Je te rends grâces les plus humbles que mon entendement peut concevoir, et ma langue proférer, Seigneur débonnaire, mon Dieu, mon Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, de ce qu'il t'a pleu me faire la grâce de m'admettre à la saincte communion de ton corps et de ton sang, et te supplie du plus profond de mon cœur que, comme je croy fermement et confesse avoir receu réalement, souz l'espèce de pain, ton digne et précieux corps, vif et naturel, en ma bouche

corporelle : ainsi j'en reçoive aussi la vive efficace en mon âme : de manière que désormais tu vives en moy, et moy en toy, que je devienne os de tes os et chair de ta chair, et que je sois transformé du tout en toy, par la vertu de ceste céleste nourriture : estant toutes passions mondaines, toutes cupiditez charnelles, toutes pensées folles et vaines et toutes volontez mauvaises esteinctes en mon cœur, tellement qu'il n'y demeure, je ne dis pas aucune souillure seulement, mais aucune tache de péché; sachant que la sapience du Père céleste qui est toy, mon Sauveur et Rédempteur, n'entre point en une âme de mauvaise volonté et n'habite point en un corps sujet à péché : j'entends péché qui prive l'homme de ta grâce. Enflamme donc mon cœur glacé de celle tienne charité céleste, qui t'a induit à descendre du ciel en terre, à souffrir mort ignominieuse et cruelle pour la rançon de tous les humains, et puis encore à leur donner ta propre chair en pasture, pour, avec le soustenement et fortification d'icelle, passer seurement à travers le désert de ceste vie temporelle, jusques à la montagne de Dieu, qui est la vie et béatitude éternelle : à fin que ceste amour divine brusle, consume et purge toute la terrestréité du vieil Adam et tous les aiguillons de sa sensualité : en me réformant entièrement en nouveauté de vie, et faisant que je t'ayme souverainement par-dessus toutes choses, plus que moy-mesmes et que ma propre vie; que toutes choses transitoires ne me soient rien auprès de l'observance de tes saincts commandements; et que pour l'amour de toy j'ayme mon prochain comme moi-mesme : car de ces deux points despend toute ta loy [1]... »

---

[1] On peut observer ici encore, dans cette diction si gracieuse, un défaut que nous avons déjà signalé, et qui semble s'y faire plus sentir quand Amyot compose que quand il traduit. Il ne sait pas couper ni terminer sa phrase; sa période s'allonge sans mesure. Il manque au style du traducteur un texte qui lui serve de règle et de soutien.

Fénelon lui-même a-t-il souvent prêté à la piété une parole plus aimable? Où trouver une foi plus vive et d'un accent plus net, une humilité plus sincère, une contrition plus fervente, un propos plus ferme? Comment mieux rendre ce mélange si chrétien des anxiétés d'une crainte salutaire et de la sérénité d'une douce confiance, du respect où l'esprit se confond et de l'amour où le cœur s'abandonne, ces pieuses aspirations, cet entier assujettissement d'une âme qui rompt toutes ses attaches pour se donner à Dieu sans réserve? Quelle sainte conscience n'emprunterait volontiers pour s'entretenir avec Dieu cette voix qu'anime un sentiment si vrai? Cette prière que prononcera la bouche de Charles IX, c'est bien le cœur d'Amyot qui l'a dictée. C'est son honnête et douce piété que le précepteur prête à son royal disciple. Avec quelle sollicitude il insiste surtout sur l'efficacité morale du sacrement, sur la force dont il arme l'âme pénitente qui vient y exposer à Dieu ses besoins, solliciter un soutien pour sa faiblesse, et recevoir les bienfaits de la grâce!

L'*Oraison* s'achève par quelques touchantes paroles. Les dissensions religieuses qui affligeaient alors l'Église et ensanglantaient la France, portaient surtout, comme on sait, sur ce dogme du sacrement de l'autel. Le roi de France, après avoir professé un ferme et inviolable attachement à la tradition catholique, ne pouvait terminer cette prière sans reporter douloureusement sa pensée sur ces lamentables discordes, qui déchiraient son royaume et partageaient ses sujets en deux camps ennemis. Mais cette douleur s'exhale sans intolérance et sans haine; c'est la plainte affectueuse et douce d'une orthodoxie attristée; c'est un reproche sans amertume; c'est le vœu d'un bon chrétien et d'un bon roi, rappelant près de lui, autour du même autel et dans le sein de l'unité catholique, des sujets égarés, que l'erreur a séparés de la communion de leur

[redacted]

prince en les retranchant du nombre des fils soumis de l'Église.

« ..... Mais, hélas, Seigneur! ce qui nous a esté donné pour un lien de concorde et de fraternelle amitié, est maintenant, par nos péchez, tourné en pierre de choppement[1] et de scandale, contre laquelle plusieurs en nos jours ont heurté si lourdement, qu'ils en sont tresbuchez[2] en la fosse d'hérésie et d'infidélité : dont tant de guerres et si cruelles sont yssues, que la chrestienté en est fort affoiblie et le royaume très-griefvement affligé! O Dieu, tout clément et miséricordieux, ne veuilles permettre pour la multitude de nos forfaitures que la foy de cet auguste sacrement qui, par tant de siècles, a esté inviolablement gardée en ce royaume, vienne à diminuer ou faillir en nos temps, ains (mais) nous

---

[1] Du vieux verbe *choper* ou *chopper*, heurter, tomber. « S'ils *choppent* qui les relevera? » disait Amyot; *Préf.* des *Mor.* Nous disons *achoppement*, avec l'addition de l'*a* (chopper *à*, *vers*, *contre*) peut-être sur le modèle de l'*inciampo* des Italiens : exemple assez remarquable d'un substantif qui reçoit la préposition sans que le verbe la prenne. D'ordinaire, c'est le verbe qui la reçoit le premier, et la communique au substantif : *acheminer*, *affranchir*, *affilier*, etc. On trouverait cependant quelques substantifs de formation analogue : *postille* est devenu *apostille*.

[2] Exemple d'un de ces mots qui ont gardé dans leur composition la particule *très*. On sait que cette particule, soit qu'elle vînt de τρὶς ou de *ter*, comme le veulent Scaliger, H. Estienne, Lancelot et Huet, soit qu'elle dérivât de *trans* comme le pensent Nicot et Ménage, se joignait alors aux substantifs mêmes et aux verbes, et faisait partie intégrante du mot : de là *trespas*, *trespasser*, *tressaillir*, *tresfonds*, *tresfiler*, etc. Les Italiens disent *traboccare*, d'où nous est sans doute venu *tresbucher*, ce qui semble confirmer, au moins pour ce mot, l'étymologie que Nicot donne à *très*. *Trespasser* (en italien, *trapassare*) est certainement aussi formé de *trans*. Il avait originairement le sens de *passer outre*, *aller au delà*. Nos vieilles chroniques portaient : « Il *trespassa* le Vermandois; il *trespassa* le commandement du Roy. » Au XVI[e] siècle, le mot avait encore cette acception; on disait : *trespasser* son serment. Nous trouvons même alors *traspasser*, actif, et employé dans le même sens : « Il n'est possible que aucun eust plutost peu cheminer et *traspasser* tant de contrées distantes et esloignées les unes des autres. » Macault, trad. du *pro Marcello*, 1534.

rallie tous en la mesme créance que nous avons reçeue de tes saincts apostres, d'âge en âge : à fin que tous, d'une mesme foy, d'un mesme sentiment et d'un mesme langage, nous te révérions et t'adorions en ce sainct sacrement, comme le soustien de nostre dévotion, rempar contre toute tentation, reconfort en toute affliction, arrhe et gage certain de nostre ressurection, sauf-conduit et sauve-garde au dangereux passage de cette vie en l'autre [1]! »

---

[1] Amyot avait composé, outre cette prière, quelques opuscules de piété. Il avait écrit, pour un missel projeté du diocèse d'Auxerre, une *Préface* ou *Lettre pastorale* en latin, qui ne fut jamais imprimée, et dont l'abbé Lebœuf possédait le manuscrit original, que laissa perdre la négligence d'un de ses amis. Il avait rédigé, dit du Saussay, répété par l'abbé Lebœuf, les *statuts* et les *heures* ou l'office de l'ordre du Saint-Esprit : *Statuta et horarias preces scitè ac scienter composuit* (*de Script. Eccl.*) « Il ha en oultre, dit Roulliard, faict et escript plusieurs sermons en latin : lesquels toutesfois il a presché en langue françoise dans son église, aux festes solemnelles. » Il traduisait donc les discours mêmes qu'il prononçait : usage où se révèle bien, comme le remarque un critique, son génie d'interprète. Ces sermons ne nous sont point parvenus. Nous avons déjà cité (p. 111) quelques prières, pieuses et tristes, qu'au milieu des malheurs publics qui suivirent la mort de Henri III, il prescrivit dans son diocèse, et dont il traça lui-même la formule. Parlerons-nous, pour ne rien omettre, d'une harangue latine préparée par lui pour le nonce du pape qui devait passer par Auxerre, harangue qu'a mentionnée l'abbé Lebœuf? Il existe enfin à la Bibliothèque nationale un manuscrit qui porte pour titre : *Ordinationes Rev. Em. Episc. Autissodoriensis J. Amyot, factæ et publicatæ in synodo celebratâ primâ mensis maii anno Domini* 1582. Ce sont les mandements par lesquels Amyot promulgue les décrets de ce synode de 1582 et d'un autre, de 1587 ; ce sont d'autres mandements où il publie des bulles concédées par le pape pour la ratification de deux mariages contractés dans le diocèse d'Auxerre malgré des empêchements canoniques ; c'est enfin un recueil de diverses ordonnances, et d'actes de toute sorte de son administration épiscopale.

[redacted]

CHAPITRE XI.

De l'élégie latine d'Amyot sur la mort de Charles IX ; grande vogue du genre de l'élégie et de l'épitaphe au XVIe siècle ; les tumuli ; caractère emphatique et faux de cette poésie ; sincérité touchante de celle d'Amyot.

On sait quelle abondante moisson de vers latins le XVIe siècle a produite. Les écrivains les plus français de génie s'essayaient à cette industrieuse imitation de l'art antique ; les esprits les plus graves se plaisaient à ces jeux savants de l'imagination. Ils n'écrivaient pas tous en prose latine : mais lequel d'entre eux n'était poëte latin à ses heures ? C'est la langue de La Boétie et de Pasquier, comme celle de Scaliger et de Muret. Le talent superbe de Ronsard veut lutter contre Horace et Virgile avec leurs armes et dans leur langue ; Du Bellay, qui proscrit les vers latins modernes, ne peut se défendre d'en écrire ; Théodore de Bèze, jeune encore, y déploie sa verve licencieuse ; L'Hospital vieillissant y exhale sa vertueuse tristesse ; de Thou mêle des élégies et des odes à l'histoire de sa vie. Car cette poésie érudite prend successivement toutes les formes, épuise tous les genres. Grave ou légère, elle s'élève aux plus grandes choses, et s'égaye dans les plus frivoles ; elle emprunte des pensées tout antiques, ou revêt de termes antiques des idées toutes modernes ; elle exprime tout ce qu'élabore une imitation studieuse, et tout ce que ressent l'âme au milieu des vicissitudes et des émotions de la vie contemporaine. L'originalité du fond anime plus d'une fois cet art tout chargé de souvenirs. Sous cette forme artificielle, il y a des sentiments vrais, des

élans généreux. Interrogez ces vers qui semblent appris et refaits, ils ont reçu les confidences de l'affection et celles de la douleur; plus d'un grand caractère y a déposé ses secrets et s'y est peint tout entier. Ces pièces de rapport, ingénieusement assorties, recouvrent de sincères récits qui méritent une place dans l'histoire, des passions qui y ont joué leur rôle. Ce poëte latin, trop oublié peut-être de nos jours, c'est un ami qui s'épanche, un loyal sujet qui conseille son roi ou qui le pleure, un bon citoyen dont le patriotisme s'émeut des maux de son pays, et dont la probité indignée en flétrit les auteurs.

Toutefois, cette sincérité d'accent n'est pas, tant s'en faut, un mérite commun à toutes les poésies de cet âge. Trop souvent la forme emporte le fond; ce que l'une a de factice altère ce que l'autre a de naturel; le lieu commun antique nous déguise le sentiment moderne. Tel est le défaut de la plupart de ces élégies et de ces épitaphes sans nombre que nous a laissées le XVI[e] siècle. On sait de quelle vogue jouissait alors ce genre de composition poétique, quel concert de voix s'élevait, à la mort d'un prince, d'un savant, de chaque contemporain célèbre, pour le saluer en vers d'un dernier éloge. Et ce n'était pas aux grands noms qu'on réservait ces hommages, on les prodiguait à de modestes renommées, dont une amitié ambitieuse exagérait complaisamment les titres et l'étendue. Les plus habiles appliquaient volontiers leur muse à l'élégie; les moins exercés s'efforçaient, eux aussi, de versifier leur plainte. Et qui se sentait le génie assez peu poétique ou la mémoire assez pauvre pour n'être pas tenté, en si belle occasion, d'exhaler, dans quelques vers, une docte douleur? Chaque ami, chaque protégé, chaque disciple voulait acquitter son tribut : quelques-uns le payaient en français, un plus grand nombre, en latin, ou même en grec. On célébrait, en langue grecque et latine, Ronsard qui eût sans doute réclamé cet

hommage, et le soldat Montluc qui s'en fût peut-être étonné. On tenait même à honneur de pleurer un illustre mort dans tous les idiomes, de le louer en italien, en espagnol, en hébreu : on honorait Henri II en douze langues [1]. Les regrets, pour mieux éclater, voulaient s'exprimer sous toutes les formes connues : puérilité pédantesque où se peint bien l'esprit du temps. Pour un personnage éminent, un roi de France, un grand poëte, une seule pièce de vers ne satisfaisait pas d'ordinaire une piété fidèle, et n'épuisait pas l'éloge du héros, ou la veine des panégyristes ; le chant funèbre, l'ode, l'élégie, l'épitaphe, l'églogue, le sonnet, toutes les variétés de la poésie ancienne ou moderne, tous les rhythmes du vers recevaient tour à tour l'expression de leur enthousiasme et de leurs regrets [2]. On recueillait avec soin tous les hommages rendus à ces mémoires vénérées : on les rassemblait sous le titre de *Tumulus, Tombeau,* pièces à graver sur leur tombe. Et qui n'avait alors son *Tombeau* [3] ? De fidèles

---

[1] *Ebraicè, chaldaicè, græcè, latinè, germanicè, anglicè, italicè,* etc. Paris, Robert Estienne, 1560.

[2] Ainsi un des poëtes du temps les plus estimés, *Auratus* ou d'*Aurat*, poëte du roi, grand faiseur d'épitaphes, qui a célébré tous les personnages illustres de l'époque, composa en latin sur Charles IX une première pièce, *Nænia*, puis une *élégie*, puis une *épitaphe*, puis une *ode*, puis une *anagramme* (il fut un des restaurateurs du genre), sans compter les pièces grecques. Jamin écrit sur le même prince une épitaphe française et deux sonnets ; Garnier, deux sonnets ; Ronsard, une élégie, une épitaphe latine, une française ; Baïf, une longue complainte ; d'autres, des prosopopées grecques ou latines, etc. Celui-ci compose sur J. Du Bellay une épitaphe dont il publie huit versions en quatre langues ; celui-là donne un *Epicedium*, un autre, une pièce dialoguée, Grevin, une ode et deux épitaphes, Remi Belleau un *chant pastoral* entre deux bergers et une nymphe de la Seine, etc. On compose de même sur Henri III, métamorphosé en Daphnis, une églogue toute de centons de Virgile. Souvent on insérait la pièce latine, puis on nous en donnait une traduction ou une imitation française. — On ajoutait quelquefois à ces poésies une oraison funèbre en prose latine, telle que celle de Charles IX, prononcée à Rome par Muret.

[3] Il n'était surtout presque pas de littérateur et d'érudit qui n'eût son *Tumulus ;* les savants décernaient volontiers à leurs amis morts ces éloges qu'ils attendaient eux-mêmes de ceux qui leur survivraient. Aussi sont-ce

sujets ou de zélés courtisans publiaient, dans maints recueils, tous les vers composés en l'honneur de leurs princes[1]; on groupait, à la suite des œuvres de chaque écrivain, toutes les pièces écrites à sa louange, comme pour le porter à la postérité appuyé sur ces témoins de sa gloire, et suivi du cortége de ses admirateurs[2].

On sent assez combien l'inspiration vraie, l'accent simple et touchant de la douleur devaient manquer souvent à toutes ces poésies, combien de lieux communs et d'hyperboles y devaient étouffer cette plainte sincère qui part du cœur. Et quand surtout la flatterie mêlait, dans le panégyrique d'un prince, ses exagérations et ses fausses louanges à l'emphase de ces éloges de convention, qui ne voit tout ce que l'élégie y devait perdre d'intérêt historique et de franchise d'expression? Ce n'était plus le gémissement d'un bon serviteur

---

presque toujours les mêmes noms qu'on retrouve au bas de toutes ces pièces, jusqu'au jour où la voix du panégyriste se tait, et où l'auteur des épitaphes en devient lui-même l'objet. On publie deux recueils sur J. Du Bellay, trois sur Turnèbe; on décerne cet hommage à des écrivains qui ont laissé quelque nom, à Scaliger, à Mellin de Saint-Gelais, à Remi Belleau, à Rapin, comme à d'obscurs *professeurs royaux*, Oronce Finée, un des maîtres d'Amyot, Charpentier, Duchesne (*A Quercu* en latin, Δρύινος en grec); on érige à Jean de Morel, précepteur de Henri d'Angoulême, un superbe *Tombeau*, que sa précoce et savante fille, Camille-*Antigone*, enrichit de vers grecs et latins, admirés des érudits du temps (Féd. Morel, 1583). On célèbre de la sorte des grands, des prélats, des capitaines, le cardinal de Birague, l'amiral de Joyeuse, l'abbé de Billy, etc.

[1] Tels sont les *Tombeaux* de François Ier et de ses deux jeunes fils, de Henri II, de Charles IX, de Henri III, d'Élisabeth de France, reine d'Espagne, de Marguerite de France, duchesse de Savoye, etc.

[2] C'est ainsi que dans la grande édition de Ronsard de 1609-1623, à la suite de l'oraison funèbre prononcée par du Perron, l'on publiait un pompeux *Tombeau* de vers de toute sorte, *næniæ, epicedia, monodiæ*, épitaphes, odes, sonnets, stances, églogues, etc.; il n'y a pas moins de cinquante-huit pièces : trois en grec, vingt en français, vingt-neuf en latin, six en italien. Presque tous les célèbres contemporains du grand poëte Pasquier, de Thou, Sainte-Marthe, Pithou, Rapin, Passerat, Garnier, Jamin, Bertaut, l'éternel d'Aurat, etc., figurent parmi les panégyristes. On recueillait de même à la fin des *Mémoires* de Montluc les vers composés en son éloge, cinq épitaphes grecques, six françaises, douze latines.

attristé; ce n'étaient que les réminiscences de l'érudit et la pompe du poëte, doublées des mensonges du courtisan. Tel est le caractère de la plupart des poésies qui furent publiées en 1574 sur la mort de Charles IX, et parmi lesquelles on nous a transmis une élégie latine, un *epicedium* d'Amyot. Sans doute il ne faut pas demander au poëte élégiaque de mesurer toujours l'expression de ses éloges à l'exacte vérité de l'histoire. La mort a ses priviléges, la reconnaissance et l'amitié leurs illusions, la royauté son prestige. Et quand n'a-t-on pas laissé à l'oraison funèbre et à l'élégie quelques droits? La postérité, en portant sa sentence et en démentant bien des louanges, ne peut vouloir que les contemporains aient toujours su devancer sa justice. Mais ce qu'elle a droit d'exiger, c'est que l'erreur du moins soit sincère, que, si l'histoire répudie ces jugements, le cœur ait dicté ces regrets, et la conscience n'ait pas désavoué ces éloges.

C'est par là que l'élégie d'Amyot mérite d'être remarquée entre toutes celles qui l'entourent. Beaucoup d'obscurs littérateurs, quelques écrivains célèbres avaient voulu payer au jeune roi, prématurément enlevé, leur dette de poésie et de regrets. Les savants qu'il avait protégés, les poëtes qu'il avait enrichis de ses bienfaits, honorés de son amitié et de ses suffrages, Ronsard, d'Aurat, J. Baïf, Jamin, Garnier, s'étaient acquittés envers sa mémoire, en exaltant à l'envi ses vertus, en publiant leur deuil et celui de la France[1].

---

[1] Il fut imprimé alors plusieurs recueils de pièces latines à la louange de Charles IX, un, entre autres, sous ce titre : *Caroli noni, Gallorum regis invictissimi Tumulus, authore Symeone Malmediano, regis professore et doctore medico;* 1574, Lyon, B. Rigaud; Paris : un autre avec un titre analogue : *Invictissimi Galliarum Regis Car. noni piissimi justissimique principis, et acerrimi christianæ religionis assertoris Tumulus, J. Aurato, poetâ regio, et aliis clarissimis et doctissimis viris auctoribus;* Paris, F. Morel, 1574. Un de ces poëtes se chargeait de réunir à ses propres vers ceux de ses contemporains, et inscrivait son nom en tête du recueil. Une partie des mêmes pièces se retrouve dans ces diverses publications : celle d'Amyot est du nombre. On rassemblait aussi les poésies fran-

Au milieu de toutes ces voix on en distingue une qui n'a pas pris soin de s'enfler pour paraître plus éloquente et plus émue, qui ne fait étalage ni de son affliction, ni de sa science, et s'inspire d'une douleur à laquelle elle ne mêle point d'étude. Aux louanges qu'elle accorde, on reconnaît sans doute moins la clairvoyante impartialité du juge, que les préventions trop bienveillantes de l'ami. Mais ce témoin trop favorable, s'il a songé à la postérité, s'était proposé peut-être de la fléchir; il n'avait certainement pas cru la tromper. Celui qui pleurait ainsi Charles IX était digne d'avoir où mieux placer son loyal attachement, la bonne foi de ses éloges et la sincère éloquence de ses regrets.

Amyot compare Charles IX, moissonné à la fleur de ses ans, à un arbre battu et déraciné par la tempête : « Tel, » dit-il dans une poésie souvent d'ailleurs incorrecte et rude, « tel, à peine, hélas ! dans toute la force de son printemps, à peine sorti de l'âge de la tutelle, quand une source vive semblait encore épancher la vie dans ses jeunes organes, Charles est tombé, frappé avant l'heure ; il a quitté la vie, alors seulement qu'il commençait à vivre pour la France et pour lui, à vivre et à régner ; assurant à la loyauté sa ré-

Talis, in ætatis vere, heu ! non prorsus adulto,
Carolus, expletis nec pupillaribus annis,
In folles animæ rivo stillante perenni,
Concidit ante diem exanimis, vitamque reliquit,
Vivere cùm primùm inciperet patriæque sibique,
Ac regem præstare ; bonis sua præmia reddens,

çaises : *Le Tombeau du feu roi Charles IX, prince très débonnaire, très vertueux et très éloquent, par P. de Ronsard, aumosnier ordinaire de sa majesté, et autres excellents poëtes de ce temps ;* Lyon, Rigaud ; Paris, F. Morel. On publiait à part la *Complainte* d'Ant. de Baïf, et plusieurs autres pièces ; *la Déploration de la France sur le trespas du très chrétien roy Charles IX*, par Ant. Du Part, angevin ; les *Regrets et Complaintes d'Élisabeth*, élégie mise dans la bouche de sa femme ; les *Regrets sur la mort hastive du très chrétien roy, Ch. de Valois*, par J. Bourlé, docteur en théologie, etc.

compense, frappant une faction superbe et rebelle à la loi, mais ne la frappant qu'à regret; car la nature l'avait fait bon, éloigné de tout sentiment de cruauté et d'orgueil, bienveillant, affable; aussi prompt à la parole qu'à l'action, vif d'esprit, adroit de corps, plus avide de s'instruire par l'expérience de la vie que par la lecture et les pénibles soins de l'étude, généreux protecteur du talent, juge excellent pour son âge de tous les nobles arts de l'intelligence comme de tous les exercices du corps[1], prince doux enfin, et dont la facile bonté ne sut jamais répondre *non* à une prière. »

Et pœnas à lege rebellibus atque superbis,
Invitus, cùm naturâ mitissimus esset,
Sævitiâ et fastu longe semotus ab omni,
Candidus, accessu facilis; tam dicere promptus
Quam facere; utque animo solers, ita corpore dexter,
Discere res varias avidus magis experiendo
Quam libros vigili curâ studioque legendo;
Nobilium fautor largissimus ingeniorum,
Atque idem judex pro ætate acerrimus omni
Ingenuo in cultu mentis vel corporis actu;
Denique leni adeò princeps bonitate benignus,
Non, poscenti aliquid vix unquam ut dicere posset.

---

[1] Charles IX, en effet, passait pour juge éclairé des choses de l'esprit. « Il voulut savoir la poésie, et se mesler d'en escrire, et fort gentiment, » nous dit Brantôme. « Entre autres poëtes qu'il aymoit le plus estoient Messieurs de Ronsard, d'Aurat et Baïf. » Il s'honorait surtout d'être le disciple de Ronsard. On connaît les vers qu'il lui adressait. On sait aussi qu'il avait composé un livre sur la chasse. Amyot encourageait dans son disciple ce goût de la science, l'exhortait « à aimer et à approcher de lui les personnes qui font profession de lettres à bonnes enseignes, et qui ont vertu conjoincte avecques éminent savoir, à discourir avec elles. » C'est ainsi, lui disait-il, que nous avons vu François I[er] « devenu l'un des plus sçavants hommes en toute libérale science et honneste littérature qui feut de son règne en la France, et sans contredict le plus éloquent. Ce que nous pouvons raisonnablement avecques le temps espérer et nous promettre de vous, sur les arres de la cognoissance de plusieurs belles choses que vous avez jà acquise, et mesmement sur le libvre que vous mettez présentement par escript en beaulx et bons termes touchant l'art de la venerie. » — C'était alors un grand mérite, et fort vanté chez les princes que d'être habile aux exercices du corps. Brantôme nous a transmis de nombreux dé-

Hélas! cette bonté facile et sans résistance que s'accordaient à louer tous les panégyristes de Charles, elle dégénérait trop souvent en lâche faiblesse, et le malheureux prince ne savait pas répondre *non* même à ceux qui lui conseillaient la Saint-Barthélemy. Aussi, en lisant ces vers, se défendrait-on mal d'une impression pénible, si l'on pouvait croire qu'Amyot eût voulu justifier par son éloge ce que plus d'une voix, pure d'ailleurs, osait alors absoudre. Mais on aime à penser qu'il n'imputait pas à Charles IX les crimes qui s'étaient commis en son nom. Il laisse à d'autres le soin de redire avec emphase que le jeune prince meurt plein d'œuvres, sinon de jours, et que les grandes choses de son règne en compensent la courte durée[1]. Ce règne de

---

tails sur tous ces exercices, ceux de la chasse, du cheval, des armes, etc., sur tous les jeux où excellait Charles IX. « Aussi estoit-il fort adroit, et l'y faisoit beau voir à Bayonne devant les Espagnols qui l'admiroient, et surtout le duc d'Albe, et mesme en âge si tendret de quinze ans qu'il estoit. S'il estoit adroit à cheval, il l'estoit aussi à pied, car il tiroit fort bien des armes, de bonne grâce et fort rudement. » Les pièces composées à sa louange sont pleines de témoignages pareils.

[1] Une des pièces de d'Aurat roule tout entière sur ces mots : *ante diem*. Jugement, piété, lumières, vertus, courage : Dieu a tout donné à Charles *ante diem;* il l'enlève aussi *ante diem*, avant le jour, mais seulement pour la France éplorée, non pas pour lui-même, si, au lieu de mesurer la vie au nombre des années, on la mesure au nombre et à la grandeur des actions, à l'éclat des mérites, à l'héroïsme de la mort. Parmi ces éloges, il en est un qui surprend : *sæpe rebellantes puniit ante diem*, dit d'Aurat. Le panégyrique d'un prince tel que Charles IX a ses écueils, et l'exagération du poëte-courtisan, ses maladresses. Un autre lui rend ce témoignage, qu'il s'est bâti d'impérissables monuments, *non peritura monumenta*, qui le louent mieux que ne sauraient faire tous les discours; un troisième compare sa vie à la courte et glorieuse destinée que le fils de Thétis a refusé d'échanger contre de longues années sans gloire, etc. *Les vertus nous font l'âge et non pas les années*, disait de lui Ronsard. Jamin cependant se contente de traduire pour lui, et quelquefois en vers assez heureux, le *Tu Marcellus eris :*

Les Destins l'ont monstré seulement à la terre,
Et, comme l'usurier qui son thrésor resserre,
Avares, l'ont repris, appourrissant (appauvrissant) nos ans,

quatorze années, il ne date pour lui que des derniers moments de la vie de Charles IX; d'autres répondront devant Dieu du passé. Et ne dit-on pas en effet que, sur la fin de sa vie, Charles s'efforçait de se soustraire au fatal ascendant de sa mère? Amyot d'ailleurs n'était pas de ceux qui pénétraient dans les détours de cette politique déloyale, et qu'on admettait aux conseils où se concertaient tant de sanglantes perfidies. Il ignore la vérité bien plutôt qu'il ne la cache. Le prince sur lequel coulent ses larmes, ce n'est pas celui qu'ont dépravé de corruptrices influences, c'est celui qu'il avait élevé dans un meilleur espoir, et que les vices de l'autre n'ont pu dérober à son regard indulgent[1]. Ces qualités dont il le loué, ce sont celles dont il avait trouvé et soigneusement cultivé en lui le germe. Il ne lui prodigue pas ces louanges ambitieuses où le zèle d'une adulation indiscrète se mêle à l'effort d'un art sans vérité; il n'évoque pas, pour le grandir, les plus illustres noms de l'histoire et de la Fable; il ne l'égale pas à Charlemagne, à Alexandre,

---

Sans permettre à nos yeux de le voir plus longtemps.
Hélas! cieux inhumains! la françoise excellence
Vous sembloit parvenir à trop haute puissance,
Si tel don fust toujours en propre demeuré, etc.

La traduction continue : le morceau y est tout entier; rien n'y manque, pas même *le troyen lignage*, souvenir de la *Franciade* de Ronsard.

[1] « Charles IX, » dit Brantôme, « de son naturel, n'estoit nullement dissimulateur en sa jeunesse, estant fort ouvert, prompt, actif, vigilant, esveillé, et peu songeard, comme doit estre tout dissimulateur. » Les leçons qu'il recevait, l'éloignaient fort de ce défaut, celles d'Amyot, comme celles de son gouverneur, M. de Sipierre, « qui estoit le plus généreux et plus brave seigneur qui fut jamais gouverneur du roy, loyal, franc, ouvert, et du cœur et de la bouche. » Mais le fils de Catherine était à bonne école; elle plaça près de lui un Florentin, Albert de Gondy, maréchal de Retz, « fin, caut (rusé), corrompu, menteur et grand dissimulateur, qui le pervertit du tout, et luy fit oublier et laisser toute la belle nourriture de ce brave gouverneur. » On aime à remarquer du moins, qu'Amyot ne loue pas Charles IX de son obéissance pour sa mère, dont lui font honneur presque tous ses panégyristes. Il ne nommera que plus tard Catherine de Médicis, et pour parler de sa douleur maternelle.

à Achille, à Hercule surtout, rapprochement favori des poëtes contemporains[1]. Sa poésie, plus simple, ignore la pompeuse puérilité de ces mensonges et le faste de ces comparaisons pédantesques. Si le portrait qu'il nous donne est tracé d'une main trop amie, ce n'est pas dans ses réminiscences de savant, c'est dans ses souvenirs et ses espérances de précepteur qu'il a trouvé des traits pour l'embellir. On sent que ce jeune roi qu'il nous dépeint, c'est bien le fils de Henri II, tel que nous le préparaient ses soins, tel qu'il fût devenu, ou fût resté peut-être, s'il eût été plus docile à sa sage influence et moins oublieux de ses conseils. S'il le loue enfin après sa mort, n'est-il pas juste de rappeler qu'il lui avait fait entendre pendant sa vie de sévères remontrances? Deux ans auparavant, dans la *Préface* des *Morales*, il l'entretenait de ses devoirs et de ses écueils avec une courageuse franchise; Dieu l'a rappelé, le souvenir de ses fautes s'efface devant celui de ses infortunes; Amyot les a ressenties comme les siennes propres. Son dévouement a partagé toutes ces douleurs.

« A peine compta-t-il dans tout le cours de son règne quelques mois de repos et de paix assurée. La guerre civile

... Regni toto pacatos tempore menses
Pene habuit nullos ac certâ pace quietos;

[1] Cette dernière comparaison revient en effet six ou sept fois sous la plume de ces poëtes; d'Aurat trouve dans la vie de Charles tous les grands travaux d'Hercule, et tient sans peine le héros ancien pour dépassé. On devine que dans cette comparaison, les protestants deviennent tour à tour les serpents d'Eurysthée, le lion de Némée, les Amazones, les oiseaux du lac Stymphale, etc. D'autres trouvent plus d'analogie entre Charles IX et Pollux ou Castor, comparaison qui a le mérite de fournir un hommage tout trouvé pour le nouveau prince Henri III, devenu Castor ou Pollux. Un autre enfin, cherchant dans l'antiquité sacrée les précurseurs et les rivaux de gloire de Charles, lui trouve son pareil dans Samson : voilà les protestants devenus les Philistins. On gravera sur la tombe du jeune roi : *Gallicus hic Samson, moriens qui subruit hostes.*

sans cesse rallumée, des séditions sans trêve, la trahison multipliant autour de lui les périls, des conspirations sans nombre ourdies contre son trône et sa vie, les cruelles anxiétés du soupçon : voilà les maux immérités auxquels il fut en butte. De là tant de désastres : les bras manquant à nos campagnes désolées, les villes dépeuplées, les demeures saintes démolies, les temples partout rasés ; pour comble d'horreurs, le massacre du prêtre précédant le pillage de l'autel, les objets saints profanés et foulés aux pieds ; la colère du Dieu vengeur éclatant à tous les yeux, la disette et tous ses maux, une famine telle qu'en citent à peine les siècles passés dans leurs traditions, l'histoire dans ses annales : fruits funestes des entreprises des factieux, qui, n'aspirant qu'à bouleverser l'État, se donnent avec une austérité fastueuse pour les réformateurs de la religion, ou couvrent leurs sinistres projets du voile du bien public et des intérêts du peuple dont ils font la détresse. Enfin, lassé de la perfidie que cachaient ces orgueilleux Titans sous le masque de la piété, ému de compassion au spectacle de tant d'actions impies et des

Sed bella ex bellis civilia, seditiones
Continuas, et mille pericula proditionum :
Inque suum caput insidias sceptrumque frequentes
Immeritus vidit, tormentaque suspicionum.
Hinc desolati raris cultoribus agri,
Atque suis passim spoliatæ civibus urbes,
Eversæ sacrorum ædes, æquataque ubique
Templa solo, cæsis immaniter ante ministris,
Horrendum dictu ! et pedibus calcata profanis
Sacramenta, Dei manifestaque vindicis ira,
Dira fames, atque annonæ penuria, priscis
Vix sæclis audita aut lecta annalibus unquam :
Seditiosorum funestâ fraude, novarum
Qui studio rerum prætexunt ambitiosè
Triste reformatæ velamen religionis,
Aut commune bonum, atque exhaustæ commoda plebis.
Donec perfidiam Titanum sub pietatis
Occultam specie pertæsus, et impia facta

souffrances de son peuple, sa jeunesse se consuma de douleur, les sources de la vie s'appauvrirent et se desséchèrent dans son cœur, et la force se retira peu à peu de tout son corps épuisé. »

Plebisque ærumnas animo miseratus, ad imum,
Corde exsiccato vitalis rore liquoris,
Tabuit, et toto defecit corpore corpus.

Ce sombre tableau des calamités de la France et des entreprises des partis n'est que trop fidèle; il ne nous révèle rien que les récits contemporains ne confirment[1]. Celui qui l'a tracé n'est pas moins ému des maux de son pays que des souffrances de son roi. Catholique sincère et *zélé*, Amyot se montre juge rigoureux des protestants. Toutefois, rapportant au prince qu'il pleure toutes ses pensées, il semble accuser le protestantisme moins encore comme secte que comme parti, comme hérésie que comme faction, faction perfide et violente, déchirant le royaume et remuant tout dans l'État. Les protestants, ce sont surtout à ses yeux des sujets révoltés à qui la religion fournit une arme contre

---

[1] « Les villes et les villages, dit Castelnau, en quantité inestimable, estans saccagez, pillez et bruslez, s'en alloient en deserts; et les pauvres laboureurs, chassez de leurs maisons, spoliez de leurs meubles et bestail, pris à rançon et volez, aujourd'hui des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnans tout ce qu'ils avoient.... Les églises estoient saccagées et démolies, les anciens monastères destruits, les religieux chassez et les religieuses violées; et ce qui avoit esté basty en quatre cens ans, estoit destruit en un jour. » Tel est bien le tableau que Montluc nous trace de la Guyenne. Il y trouve une armée levée par les protestants, et s'indigne de voir des soldats qui ne sont pas ceux du roi; un ministre vient lui présenter cette armée, et essaye de le gagner à la réforme : « O meschans, lui dit-il, je voy bien là où vous voulez venir : c'est de mettre le royaume en division. Vous autres, Messieurs les ministres, faictes tout cecy sous couleur de l'Évangile. » — « Les ministres, dit-il encore, preschoient publiquement que s'ils (les catholiques) se mettoient de leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ny au roy aucunes tailles que ce qui leur seroit ordonné par eux. Autres preschoient que les roys ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairoit au peuple. »

leur roi, des conspirateurs implacables dont la turbulence et les trames criminelles, abreuvant Charles IX d'amertumes, n'ont pas laissé un instant de trêve à cette faible nature, et l'ont usée sans pitié. Historien, on eût pu lui demander sur les violences du parti catholique un jugement explicite et sévère ; poëte élégiaque, il ne nous montre qu'un côté du tableau, ne rappelle que les excès d'un parti ; il tait les provocations et les sanglantes représailles des autres coupables ; mais parmi ces coupables est le prince son disciple, son bienfaiteur, son maître, un roi qui achève à vingt-quatre ans une vie misérable par la mort la plus affreuse, obtenant à peine de la révolte un asile où il puisse expirer en paix, expiant sa faiblesse plus encore que sa perversité par les angoisses de ses remords et les horreurs de la plus douloureuse agonie ; spectacle bien fait pour désarmer la haine, satisfaire la justice, et ne laisser aux plus sévères qu'un sentiment de pitié. N'excusera-t-on pas Amyot de n'avoir pas assez également dénoncé tous les crimes, et, en face d'une tombe sitôt ouverte et à peine fermée, d'avoir moins songé à la justice qu'à la grandeur de l'épreuve, moins vu dans Charles mourant le persécuteur que la victime?

« Comme on voit la flamme d'une lampe languir et s'éteindre quand l'huile qui l'alimente se tarit, ainsi Charles a senti ses forces s'épuiser lentement, et il a reconnu la mort à ses signes précurseurs. Il l'a envisagée sans trouble, et n'a laissé surprendre aucune marque de faiblesse ni de frayeur. Mais après avoir déposé dans l'oreille du prêtre les fautes

Ut lychni sensim languens extinguitur ignis,
Arescente oleo, sic ille fatiscere vires
Paulatim experiens, certæ et præsagia mortis,
Nec motæ mentis, pavidi nec signa timoris
Ulla dedit, sed depositis pastoris in aurem
Quas humana parum culpas incuria cavit,

dont il n'avait pas su se garder, tribut payé à la faiblesse humaine, il s'est nourri du pain céleste, a imploré du Seigneur son pardon et une place au séjour bienheureux de ses saints, et son âme bien née s'est échappée vers les cieux.

« Ai-je donc pu, cher appui de ma fortune, te voir frappé avant l'âge par un coup cruel du destin, et entendre ces sanglots où s'exhalait ta vie! Ai-je bien pu voir ces yeux où brillait un regard si doux pour moi s'éteindre dans l'ombre épaisse d'une nuit éternelle et glacée, vieillard survivant, contre l'ordre de la nature, à son jeune disciple!

« Hélas! mon âme aimait à caresser un autre espoir, lorsque, confié à mes soins presque dès le berceau, à l'âge de quatre ans, avec ton frère Henri, tu reçus de moi tes premières leçons, tu commenças à apprendre de ma bouche les principes de la vraie religion. J'espérais que, parvenu au terme d'une longue carrière, la dernière voix qu'il me serait donné d'entendre, ce serait la tienne; je l'espérais : n'en devait-il pas être ainsi?...... Mais ni les vœux qu'une pieuse mère va dans tous les temples adresser au ciel, ni les larmes d'une épouse qui prie sans relâche jour et nuit, ni

Et dape cœlesti pastus, veniamque precatus
Sanctorumque chori felicis in ordine sedem,
Egregiam moriens animam profudit ad astra.
Tene ego, dulce meum columen, male præcoce fato
Singultus jacere extremos, et lumina vidi,
Sidera bina mihi, densis offusa tenebris,
Claudere in æterno concretam frigore noctem,
Grandævus juveni, inversâ ratione, superstes!
Non ea spes, eheu! læto mihi riserat olim,
Quadrimum e cunis cùm prima elementa docendum
Accepi, et Christi sincerâ in relligione
Formandum, Henrico cum fratre; sed ultima rebar
Verba mihi serâ dicturum ætate sepulto,
Par ut erat..............................
Sed neque vota piæ delubra per omnia matris,
Nec lacrymæ noctem atque diem sine fine precantis

les soupirs d'un peuple dont les cris te redemandent au ciel, ni nos prières, rien n'a pu te rappeler à la vie : tu devais mourir ! ainsi le voulait le décret immuable de celui dont la volonté ne connaît pas de bornes, et le fil de ta courte vie a été violemment tranché.

« O cruelle pensée ! que de fois mon amère douleur se réveille, au souvenir de cette matinée fatale, la dernière de ta vie, où, les yeux baignés de larmes, et, m'appelant à toi : « Mon cher maître, me dis-tu, mon plus grand regret n'est « pas, croyez-moi, de mourir si jeune ; c'est de ne pas mou- « rir le cœur assez contrit et assez purifié devant Dieu, par « une douleur dont l'amertume égale l'étendue de mes « fautes ; mais je prie Jésus-Christ de me remettre mes pé- « chés, et de daigner, dans sa miséricorde, me recevoir « parmi les siens. »

« Il le fera, » s'écrie Amyot, et il termine en exprimant l'espoir que Dieu acceptera les épreuves de l'infortuné prince en expiation de ses fautes, et ne lui refusera pas la palme qu'il décerne à ceux qui ont souffert et sont morts pour leur foi.

Conjugis, aut populi suspiria vociferantis,
Nec nostræ valuere preces : ea fixa voluntas
Hæserat illius cui velle est plena potestas ;
Et breve succisum est violento pollice filum.
Hei mihi ! quam sævum refricat persæpe dolorem,
Cùm venit in mentem supremi mane diei,
Quo me compellans, lacrymis manantibus, inquis,
« Quod morior juvenis, non est (mihi crede, magister)
Ægre, sed quod non contrito corde satis, nec
Sufficiente animi ob delicta angore piatus ;
At Christum precor ut mea mî peccata remittat
Indulgens, meque in numero velit esse suorum. »
Ille quidem faciet.....

Suivent ces simples paroles :

« Jacques Amyot, plongé dans la plus profonde affliction par la mort prématurée de son généreux maître et bien-

aimé disciple, a essayé, en écrivant ses vers, de tromper l'amertume de sa douleur[1]. »

J. Amyotus, lacrymis et mœrore confectus, acerbissimum dolorem suum ex immaturâ optimi ac beneficentissimi Heri Alumnique sui morte conceptum his versiculis fallere nitebatur.

Tel est le récit où Amyot a cherché, nous dit-il, un soulagement à sa douleur; et n'est-ce pas en effet en s'épanchant de la sorte que la douleur se soulage? Narrateur vraiment touché, il n'a pas composé son langage, et n'a rien donné à l'ostentation de son deuil. Il n'a pas recherché, pour rendre sa tristesse, la vaine emphase qui l'exagère; mais il n'en a trouvé que mieux les simples mouvements qui la peignent[2]. On sent qu'en écrivant, le poëte a oublié

---

[1] On lit dans l'élégie de Ronsard sur Charles IX :

> Ny l'amour de vertu, ny son age première
> Qui commençoit encore à gouster la lumière,
> Ny les cris des François, ny les vœux maternelz,
> Ny les pleurs de sa femme au milieu des autelz,
> N'ont sceu fléchir la mort, que sa fière rudesse
> N'ait tranché sans pitié le fil de sa jeunesse.

On est frappé de l'analogie de tour et d'expression qu'offrent ces vers avec ceux d'Amyot. Est-ce l'écrivain français qui a donné, comme il arrivait souvent, une imitation de l'élégie latine, ou est-ce au contraire le modeste et inexpérimenté versificateur qui a imité l'illustre poëte? Ou bien enfin les deux auteurs se sont-ils seulement rencontrés? Il paraît difficile de le croire; car ce n'est pas là la seule ressemblance qu'on trouve dans les deux pièces. Mais si Amyot est l'imitateur, il a du moins ce mérite d'avoir laissé à Ronsard son fatras mythologique et sa fausse éloquence. Le souvenir des Titans (*Titanum*), est la seule réminiscence pédantesque qu'il lui aurait empruntée. — Beaucoup de ces poëtes parlent aussi des regrets de la mère du roi et de ceux de sa femme; Charles devient alors Phaéton, Astyanax, Mausole, etc., et les princesses, Clymène, Andromaque, Artémise, Alcyone, Niobé, etc.

[2] Voici le début ampoulé de Ronsard :

> Donque, entre les souspirs, les sanglots et la rage
> La voix entre-coupée a trouvé le passage!
> Donque, l'aspre douleur, qui forçoit le vouloir,
> A permis que je puisse en ces vers me douloir! (*me plaindre*)....

Puis le poëte se reproche de survivre à son roi, et il trouve au milieu de

son art pour ne songer qu'à ce jeune prince qu'il a formé, et qu'il n'eût pas dû voir mourir, à ce cher bienfaiteur dont il vient de fermer les yeux, et dont il entend encore les sanglots et la dernière prière. Aussi, de quel douloureux sentiment ses souvenirs animent son élégie! quel dévouement, quelle tendre reconnaissance y respirent! que d'intérêt prête à cette scène le spectacle de ce vieillard en larmes au chevet de son royal élève, recueillant ses aveux, fortifiant son repentir et l'aidant à quitter la vie! Ses pleurs coulent encore au récit qu'il nous fait. Le style sans doute eût souvent pu être d'une latinité plus pure, l'expression plus juste, le tour plus correct, la versification plus élégante et plus châtiée[1]. Plusieurs ont été meilleurs poëtes que ce vieux précepteur regrettant son disciple; mais aucun n'a mieux su mettre son âme dans cette poésie d'emprunt; ce n'est plus chez lui œuvre d'érudition et d'industrie, prétentieux exercice de l'imagination; le vers est l'organe du cœur, et le sentiment, la mesure de l'expres-

---

son érudition et de la pompeuse affectation de sa douleur, quelques accents pleins de charme :

> Atropos est trop lente à couper mon fuseau,
> La douleur me devoit occire à ton tombeau!
> Dormez en doux repos, sous vos tombes poudreuses,
> Vous, Auchy, vous, Latour, âmes très-généreuses
> Qui n'avez peu souffrir ce honteux déshonneur
> De vivre après la mort du roy vostre seigneur!

Peu après, il fait rougir *les Dieux* de la mort de Charles IX; il apostrophe le *Destin*, la *Fortune*, la *Parque, fille de la Nuict et du lac Stygieux*, le château de Vincennes, où est mort le jeune prince et contre lequel il lance les plus sinistres imprécations, la mère du roi, sa femme, ses deux frères, Charles lui-même, etc. Un autre prend à témoin de sa douleur la Seine, dont ses larmes vont grossir les eaux : *Aucta meis lacrymis, Sequana, testis eris;* et le reste à l'avenant. Que réservait-on donc aux bons rois?

[1] Amyot, dit Roulliard, étoit *peu adroict en son génie poétique*. Il n'est pas nécessaire, et il serait peut-être difficile, de défendre Amyot contre cette critique.

sion. Ce bon serviteur d'un mauvais roi pleure son maître, comme mériteraient d'être pleurés les meilleurs princes.

Charles IX nous paraît assurément aujourd'hui bien indigne d'être le héros d'une telle élégie. Et toutefois, n'est-ce pas un des meilleurs titres de ce prince à l'indulgence, que d'avoir inspiré cette fidélité d'attachement et ces pieux regrets? Il est des dévouements qui honorent toujours ceux qui les font naître. Sans doute, cette éloquente douleur ne suffit pas à l'absoudre. Mais faut-il croire qu'il ne restât rien à aimer dans cette âme égarée, et que tant d'honnête affection n'ait eu rien où se prendre, rien où fonder son pieux espoir? Amyot ne prodigue pas, comme tant d'autres, aux mânes et à la mémoire de son prince, de fastueuses promesses d'apothéose et d'immortalité; il n'emprunte pas, pour lui annoncer les destinées qui l'attendent, le souvenir de ces louanges adulatrices dont la poésie romaine berçait l'orgueil impérial. Pendant que les panégyristes de Charles vont chercher dans l'antiquité des modèles et des leçons d'idolâtrie, que leur imagination toute païenne ouvre le ciel à ce nouveau dieu [1], Amyot se contente d'espé-

[1] Plusieurs, à la façon de Virgile et de Lucain, métamorphosent le prince mort en un nouvel astre, *novum sidus;* Ronsard estime que la terre n'était pas *digne de l'avoir,* et veut que Dieu l'ait ravi à la terre *pour honorer les cieux, et en faire une estoille en rayons cheveluë;* Jamin en fait un second *soleil* qui est allé éclairer et orner *l'autre hémisphère,* en ne laissant à celui-ci que *la part la moins claire;* ailleurs, il le place *au rang des Dieux;* car beaucoup ne font nulle difficulté de le diviniser; *in cœlum Deorum es, à Jove te miserante, vectus,* dit d'Aurat; *Gallicus ille Deus*, dit un autre : *summo divûm decorandus honore,* ajoute S. de Malmedi, tout prêt à réclamer pour lui un temple et des autels. Par une apothéose en forme, on le fait monter au ciel où le portent la Piété et la Justice, où Apollon et Jupiter l'introduisent et le présentent aux autres divinités. Là Élisabeth devient l'*Hébé* de ce nouvel Hercule. Ailleurs on nous le montre goûtant avec les *héros* et les *demi-dieux* la félicité toute sensuelle des *champs Élysiens* du paganisme, etc. Quelques-uns, enfin, associant par une flatterie servile l'éloge du nouveau roi à celui de son frère, font de l'un l'astre du ciel, de l'autre celui de la terre : *ille poli sidus, sidus at iste soli; Un Dieu doit hériter à l'empire d'un Dieu,* dit Ronsard, etc. Il semble

rer que ce mortel repentant aura trouvé grâce pour ses fautes auprès du Très-Haut. Il nous en donne pour gage cette fin chrétienne que ses exhortations ont sanctifiée, les souvenirs de cette scène de deuil où l'acteur n'a pas dû mentir plus que le témoin qui la rapporte avec une piété si vraie. De simples et naïves relations nous ont confirmé ce récit, et nous ont montré, auprès de Charles mourant, son grand aumônier qui l'entretient du ciel, le console, l'encourage, et au nom de la miséricorde divine, lui permet encore l'espérance[1]. D'autres historiens, moins suspects qu'Amyot d'indulgence, nous ont aussi parlé de ces remords, restes de vertu, qui se réveillaient avec force dans l'âme de Charles à l'approche de sa fin, pour la rendre meilleure que sa vie[2]. Moins ardent au mal qu'impuissant

---

que le pédantisme de l'art crée un ordre tout factice de sentiments et d'idées, où la poésie perd tout souci de la vérité, et l'adulation, toute pudeur. Rien ne fait mieux valoir la sincérité de la poésie d'Amyot et n'excuse mieux ce qu'il y a d'exagéré dans ses louanges, qu'un pareil voisinage.

[1] *Le vray discours des derniers propos mémorables tenuz par le feu roy de très bonne mémoire, Charles neufiesme à son trespas;* Troye, Garnier, 1574. Le narrateur nous montre Charles IX recevant la communion avec une grande piété des mains de son grand aumônier, « de la bonne vie et grande doctrine duquel le roy suffisamment informé, prenoit plaisir de l'ouyr discourir des choses célestes; » il lui disait « qu'il s'apercevoit bien que Dieu le vouloit appeler et que l'heure s'approchoit, et pour ce, qu'il ne vouloit plus qu'on lui parlast des choses de ce monde, ains (mais) de celles qui concernoient le repos et salut de l'âme. » Amyot lui répondit que cette pensée était un des signes les plus apparents de la grâce de Dieu, et « que luy devoit estre grand contentement et repos en son esprit pour l'asseurée espérance qu'il pouvoit avoir d'estre du nombre des bienheureux. Ce qui luy auroit esté confirmé par plusieurs auctoritez, lieux et passages de la saincte Escriture, que ledict grand aumosnier auroit sceu bien proprement et à propos alléguer, estant fort bien versé en telles choses. » Suivent les dernières recommandations du roi à sa mère, à sa femme, aux princes du sang. « Mais surtout il recommanda à la roine sa mère son pauvre peuple, la priant très affectueusement de tenir la main que par son bon ayde et prudence il fust soulagé et tiré des misères et calamitez auxquelles il estoit plongé. » Voy. aussi Archon, *Chapelle des rois.*

[2] Sully nous parle de ce sincère repentir que témoignait Charles IX, éprouvé et averti par les cruelles souffrances de sa dernière maladie. P. de

pour le bien, l'élève d'Amyot s'était ressouvenu des leçons qui avaient formé son enfance ; il avait demandé à les entendre de nouveau, et à mourir en entendant parler de Dieu celui de qui il avait appris à le connaître. Amyot n'avait voulu qu'ajouter un témoignage aux récits de cette pieuse fin, et appeler sur son disciple l'indulgence et la pitié. C'est sans avoir cherché à se donner pour poëte qu'il a composé une élégie pleine de charme, sans s'être proposé de nous parler de lui-même, qu'il nous a laissé une des pages les plus attachantes de l'histoire de son âme et de sa vie[1].

---

l'Estoile nous le montre versant des larmes amères, et détestant *ses meschants conseils*. Brantôme loue sa mort *qu'il fit*, dit-il, *très belle et digne d'un grand roy*. La tradition populaire enfin avait recueilli les détails de cette fin qui fut vraiment pleurée. *Le vray discours* que nous citions tout à l'heure était devenu une naïve et touchante complainte (voy. les chants historiques français par M. Le Roux de Lincy, t. II, p. 317). L'Hôpital lui-même, écrivant à Charles IX après la Saint-Barthélemy, semblait n'avoir pas pu croire que tout espoir fût perdu, toute bonne inclination détruite dans le prince qu'avaient longtemps dirigé ses conseils, et, près de mourir, il lui adressait encore pour paroles d'adieu, quelques tristes mais affectueux conseils (12 janvier, 1573).

[1] A la suite de ces élégies du XVIe siècle, on lit souvent une pièce de vers qu'un admirateur, un ami, un courtisan du poëte lui adresse pour le louer de son éloquence et de sa piété, compatir à sa douleur ou la consoler. Telle est une courte épître grecque publiée à la suite de l'*epicedium* d'Amyot, et adressée au précepteur de Charles IX par le gendre du poëte d'Aurat, Nicolas Goulu (Γουλώνιος), savant helléniste qui avait succédé à son beau-père dans la chaire de professeur royal en langue grecque. Voici la traduction de cette pièce : « Sèche tes larmes, Amyot, le plus sage des précepteurs, toi qui as nourri la tendre enfance de Charles, qui, nouveau Chiron d'abord, puis nouveau Phénix, ornas de tant de qualités sa jeunesse, lui appris à exceller dans la parole et dans l'action, et le fis paraître comme un Dieu parmi les mortels. Ne te livre pas pourtant ainsi, tout affligé que tu sois, à l'excès de ta douleur ; ton Achille n'est pas mort. Il ne peut mourir, le prince, dont tant de merveilles ont signalé la vie ; il n'a fait que quitter la terre, pour aller se joindre aux habitants des cieux. » — Outre l'élégie d'Amyot, le père Lelong (Biblioth. Hist.) cite encore de lui une autre pièce, *Poema Heroïcum de felici inauguratione Henrici tertii*, Paris, 1574. Est-ce là l'ouvrage dont voulait parler Roulliard, quand il mentionnait, très-vraisemblablement par erreur, *le poëme latin que fit Amyot sur le sacre du roy Charles IX?* Nous avons fait pour découvrir ce nouveau poëme d'infructueuses recherches.

[redacted]

CHAPITRE XII.

PROJET DE L'ÉLOQUENCE ROYALE COMPOSÉ PAR AMYOT POUR HENRI III; DU GOUT DES PRINCES FRANÇAIS POUR LE SAVOIR; ANALYSE ET APPRÉCIATION DE L'OUVRAGE D'AMYOT; DE L'ÉLOQUENCE QUI CONVIENT AUX PRINCES ET DE SES DIVERS GENRES; PLAN D'ÉTUDES TRACÉ POUR EUX; HEUREUSE IMITATION DE PLUTARQUE; CHOIX JUDICIEUX DES PRÉCEPTES; DE LA THÉORIE DE L'ÉLOCUTION PAR AMYOT; ACCORD DE SA THÉORIE ET DE SA PRATIQUE.

Les rois de France qui, dans le XVI[e] siècle, accordaient aux lettres une protection efficace et éclairée, tenaient à honneur d'avoir, eux aussi, leur part de littérature, et de puiser à ces sources nouvelles d'éloquence et de sagesse qu'ils ouvraient à tous leurs sujets. Ils ne manquaient pas d'érudits pour leur transmettre la science, ni de courtisans pour leur déclarer qu'ils y excellaient. Ils en recevaient les premières leçons des savants habiles auxquels une sollicitude éclairée confiait leur jeunesse. Mais *nés et nourris tendrement en délices*, disait avec son expérience le bon Amyot, bientôt *appelés par leur devoir aux grands affaires*, ce savoir dont ils étaient jaloux, ils voulaient l'acquérir à peu de frais et dans leur langue. Ils le cherchaient dans la conversation des savants qu'ils attiraient à leur cour, dans les traductions si souvent composées par leur ordre et pour eux, dans les histoires surtout, *vrai passe-temps des grands princes*, dans quelques livres enfin qui leur offraient une science de choix, faite à leur usage, appropriée à leurs besoins et à leurs goûts. Désireux *d'entendre toutes anciennes histoires*, Louis XII se les faisait traduire en français : *noble et royal désir*, lui disait Seyssel, et qui, en *enrichissant et magnifiant la langue*, en appelant les illettrés au partage

de la science, ne profitait pas moins au public qu'au prince[1]. François I[er] surtout s'entourait de savants, s'instruisait dans leur entretien, faisait de la charge de traducteur comme un nouvel office auprès de sa personne, et désignait souvent lui-même les auteurs anciens qu'il voulait connaître. Aussi passait-il pour un des plus *sçavants hommes* de son temps[2]. Amyot l'en déclarait *le plus éloquent*. Budé, en rassemblant pour lui, dans son *Institution d'un prince*, ces instructions de la sagesse antique *dont un grand roy peut augmenter sa majesté*, n'avait pas assez d'éloges pour son amour de la science, son universelle érudition, son *singulier jugement*. On lui décernait le titre de *prince de la langue française*[3]. Les lettrés se vantaient volontiers d'avoir sur le trône un des leurs, et faisaient sans ombrage de leur royal disciple un de leurs maîtres en savoir et en bien dire.

Henri II avait hérité de cet amour pour les lettres ; il le transmit à ses fils. Formé par les soins d'Amyot, Charles IX, on le sait, honorait la science et la cultivait ; il aimait les vers, s'en faisait composer par ses poëtes favoris, en composait lui-même et *mieux disant* encore *en prose qu'en rhyme*, parlait, nous atteste Brantôme, *fort pertinemment et de belle éloquence*. A ce *bon*, *orné et éloquent parler*, on reconnaissait les leçons de son précepteur[4]. Dans les

---

[1] Voy. toutes les *Préfaces*, souvent citées de Seyssel : notamment le *Prologue* du Justin, imprimé seulement en 1559 ; Paris, Vascosan.

[2] Un de ses traducteurs à gages, Macault, en lui dédiant les *Apophthegmes* de Plutarque, que l'on estimait si bien faits pour les princes, lui accordait assez puérilement l'éloge d'en prononcer chaque jour d'*esgaux aux meilleurs et de meilleurs que les bons de sa traduction*. Voy. le *Prologue* de G. de Selve, l'*Ep.* de Leblanc, trad. de Cicéron, etc. ; voy. aussi l'*Éloge*, p. 18-26 ; l'*Étude*, p. 67 ; les *Recherches*, p. 157-158, 178.

[3] *Ep. dedic.* de Réné Fame, traducteur de Lactance, Paris, 1547. —*Prince de la riche locution françoyse*, disait Macault ; *Prol.* du Diodore.

[4] Brantôme cependant, en grand seigneur dédaigneux qui n'oublie ni ne laisse oublier dans ses louanges l'origine plébéienne d'Amyot, ajoute qu'il n'avait donné à Charles IX *ny la grâce*, *ny la façon belle*, *ny le geste*

nombreuses élégies composées sur sa mort, ses panégyristes vantaient de concert les grâces de sa parole[1]. Henri III aima comme son frère, *la libérale science et honneste littérature.* Amyot se plaisait à entretenir ce goût dont ses leçons avaient développé le premier germe, pour ennoblir par là du moins une vie bientôt livrée à de frivoles ou de honteux penchants. Il s'applaudissait sans doute de dérober aux plaisirs et aux intrigues de la cour des heures données à la science, et d'opposer à l'action d'un entourage corrupteur la salutaire diversion de l'étude et sa bienfaisante influence. Le grand aumônier de France enseignait au roi les belles-lettres, l'éloquence, la langue latine même[2]. Cette race dégénérée des Valois demeurait fidèle jusqu'à la fin à ce noble zèle du savoir qui avait été un des ornements de sa prospérité, et qui restait un de ses derniers titres d'honneur dans ses plus tristes jours de décadence et d'avilissement.

On nous a conservé un curieux monument des leçons qu'Amyot transmettait au roi son élève : c'est un opuscule de quelques pages, intitulé *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III.* Réputé, lui aussi, brillant et facile orateur[3], et jaloux d'accroître son talent *par art et par es-*

---

brave, et que le *brave et grave langage* que le prince savait tenir dans l'occasion *sentoit plus son généreux courage que les leçons de son précepteur.* Il s'étonne et regrette « que M. Amyot, M. de Rets ou M. de Villeroi qui sçavent si bien dire et escrire, que le roy a tant aimez et chéris, et leur a fait tant de biens, ne soient esté curieux de faire une recherche après sa mort de tous ses beaux faits, mots et dits, et en composer un grand livre, et le dédier à la postérité. »

[1] Voy. le *Chap.* précédent. — Baïf déclarait Charles IX *admirable en responses;* Ronsard vantait *Son parler plus qu'humain emmiellé d'éloquence,* etc.

[2] Voy. Lebœuf, *Vie* d'Amyot. Pasquier composait à ce sujet une épigramme sévère et hardie, fort goûtée des beaux esprits du temps :

Grammaticam discit mediâ rex noster in aulâ....
Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

Voy. le savant *Essai sur Pasquier* de M. Feugère, p. 117.

[3] H. Étienne, dans son *Ép. déd.* de la *Précellence*, s'étend sur les

tude, Henri III avait prié son ancien maître de rédiger pour lui un traité de l'éloquence[1]. Amyot avait déjà, avec tout son siècle, rapporté aux princes la plupart des enseignements de la science historique ; il leur rapporte ici les préceptes de l'art oratoire. Aussi bien, si l'histoire, quand les rois gouvernent, est avant tout la conseillère des rois, l'éloquence ne sera-t-elle pas surtout la science du souverain dans un État où la tribune est muette, et où le prince qui règle tout, doit tout connaître et pouvoir traiter de tout?

Ce n'est pas qu'Amyot n'étende les avantages de cette science, comme les bienfaits de l'autre, et ne *tienne qu'elle est à tous honneste*. Il expose en une page l'excellence de l'art de bien dire, comme il avait développé celle de l'histoire, avec cette sincérité naïve qui rajeunit les plus vieilles vérités et cette grâce qui relève les plus communes. Mais l'éloquence moderne n'est plus cette populaire éloquence de l'antiquité, dont le *Dialogue des orateurs* nous décrivait si bien les tumultueux triomphes et l'universel ascendant. Alors « les premiers honneurs et plus hautes dignités se donnoient par le peuple, lequel on gaingnoit par l'éloquence. La paix et la guerre se conseilloient ainsi, et comme tout l'Estat se traittoit par délibérations publiques, aussi estoient-elles conduites et gouvernées par les vives raisons et véhémentes suasions des grands orateurs. » Le gouvernement monarchique qui remet *les honneurs aux mains d'un seul pour les distribuer comme il luy plaist*, ferme à l'éloquence cette libre et orageuse carrière où elle déployait son pouvoir. Il lui reste cependant encore un beau champ où

---

louanges de cette éloquence, si *bienséante à un Roy*. Henri III composait lui-même ses discours, et les disait fort bien. On vanta beaucoup sa harangue prononcée à l'ouverture des états de Blois. Voy. la *Précellence*, édit. Feugère, p. 3.

[1] Le *Projet de l'Éloquence royale* fut imprimé pour la première fois en 1805 ; il a été reproduit, il y a quelques années, dans la *Bibliothèque choisie* du journal le *Constitutionnel*.

s'exercer ; utile *aux ministres d'un grand roy*, elle est surtout *grandement recommandable, voire nécessaire au roy* lui-même. Ornement de la dignité du prince, soutien de son autorité, elle *tourne et vire* les esprits, apaise et gagne les cœurs, conjure de graves périls : c'est *une principale partie de la puissance* du souverain, un des plus sûrs *moïens dont les roïaumes et grandes seigneuries s'entretiennent*.

Cette science moderne et royale de bien dire, Amyot la définit avec soin, et n'y veut rien mêler qui ne soit digne du prince à qui il l'enseigne : « Il y a deux manières d'éloquence, dit-il, aisées à remarquer ez anciens orateurs ; l'une, pleine de babil et d'affeterie, ainsi qu'une courtisane ; l'autre, ornée d'un parler doucement grave, d'un port, grâce et beauté naïfve, comme une femme d'honneur. De celle-là usoient les harangueurs qui du tout s'estudioient à flatter le peuple et à luy complaire, de ceste-cy se sont aidez les grandz personnages. » C'est cette dernière qui seule convient aux rois de France, et qu'Amyot *entreprend de figurer et descrire*, déterminant les matières dont elle traite et les occasions où elle se montre, les études qui l'instruisent, les procédés qu'elle emploie, les qualités qu'elle affecte, le langage qui lui sied enfin. Amyot ne prétend pas d'ailleurs épuiser son sujet : *la besongne est trop haulte*, dit-il, *pour un si petit escrit ;* elle voudroit *long temps et grand labeur ;* il la laisse à poursuivre à d'autres, et ne trace qu'un *dessein*, et *comme un estat des préparatifs* de l'éloquence. Mais tandis qu'il en *discourt légèrement et succinctement*, il rassemble toutes *les premières règles et préceptes principaux de la science*, tous les grands principes de la matière. Ce *sommaire recueil* n'est pas assurément un code complet de l'art, mais c'est, en quelques pages, une excellente rhétorique des princes, où abondent les vérités de bon conseil, les pensées pleines de sens, d'agrément et de profit pour tous.

Les rhéteurs anciens voulaient qu'aucune connaissance

ne fût étrangère à leur élève; le véritable orateur devait posséder tout ensemble la matière et la forme des plus excellents discours. Mais si toutes les sciences peuvent fournir des arguments et des sujets à l'éloquence, si toutes relèvent de la rhétorique par la nécessité d'une exposition habile et claire, son rôle n'est pas de les enseigner, et elle se bornait à tracer un plan d'études. De là, ce vaste cercle de connaissances que devait parcourir l'orateur. C'était la première de ses préparations. Volontiers aujourd'hui nous en ferions la seule, et les préliminaires de l'art nous tiendraient lieu de l'art lui-même. Amyot, lui aussi, *dresse un ordre* d'études approprié aux besoins du disciple qu'il instruit. Il veut enrichir sa mémoire, mais sans l'embarrasser d'un savoir minutieux, orner son esprit, mais de ces connaissances et de ces qualités nécessaires à un roi. L'art de la guerre et celui de la politique, l'histoire militaire de l'antiquité et celle des temps modernes, celle de la France surtout, l'origine et l'illustration des familles nobles du royaume, l'histoire des siècles passés avec les enseignements qu'elle renferme, voilà ce qu'un monarque doit se rendre familier par l'étude, pour devenir *abondant en toute la richesse qui peut embellir ses discours*. Le plan est tracé avec une exacte intelligence des devoirs de la royauté, un remarquable esprit de jugement et de choix. Amyot, pour toutes ces diverses matières, voudrait autant de recueils dont il dresse en quelques mots le projet, sortes de manuels où la science serait rassemblée et résumée pour le prince.

Parmi ces divers projets, excellemment rédigés, il en est un qui rappelle des idées familières à l'auteur, c'est le plan d'une histoire universelle pour les rois. Dans ce court dessein du grand ouvrage qui fut écrit un siècle plus tard avec génie, il y a tout ensemble du Plutarque et du Bossuet, d'heureux souvenirs de l'un et comme un pressentiment de l'autre. On y reconnaît les vues judicieuses et élevées de

la *Préface* des *Vies*, et surtout cette bonté morale qui, joignant le bien et l'utile, veut que l'histoire conduise toujours au devoir par l'intérêt, et par la prévoyance à la justice [1].

« Certes, dit Amyot à Henri III avec tout son attrait de diction, ces choses escrites de bonne plume et digérées par ordre pour vostre mémoire tant heureuse et présente, accompagneroient vostre parler ordinaire de grâces infinies, quand il vous plairroit l'orner et parer de si excellentes fleurs. » A ces sages conseils, à ses vœux si éclairés, Amyot mêle ici quelques préjugés de son temps. On aime encore trop le savoir, on le recherche d'un zèle trop récent et trop naïf, pour connaître assez à quelles conditions on se l'approprie, pour bien s'enquérir à quel titre il appartient à qui l'étale, et comment se distingue des connaissances qu'on s'assimile, la leçon qu'on répète ou le plagiat dont on se pare. On croit trop aisément pouvoir rassembler et transmettre la science, comme si elle se laissait ainsi saisir tout entière, et n'échappait pas à qui prétend la recueillir toute faite. Amyot veut que Henri III la transporte dans son éloquence comme ses contemporains la transportaient souvent dans leurs livres. Ces recueils dont il parle, ce seraient comme des *provisions* qui ne laisseraient jamais l'esprit au

[1] « Qui ne sçait ce qui est advenu avant qu'il fust né, il demeure tousjours enfant, et au contraire ceus sont estimés vieus, sinon d'âge, au moins de prudence, qui se souviennent de fort loing par la lecture des histoires. A ceci serviroit grandement un abrégé composé d'art et de méthode, où vous peussiés voir ainsi qu'en un tableau, la déduction des monarchies de temps en temps, les changements de règnes et empires, les faultes ou les sages conduites des gouvernements, les maladies et mortalitez des Estats souverains avec les exemples en petite quantité, mais bien choisis, rapportés sur chascun chapitre : aussi les beaus moiens et remèdes par où les roiaumes ont esté conservés et accreus, les vertueuses et prudentes actions emploiées tantost à céder au mal, tantost à le rompre et dissiper; les guerres qui ont esté sagement entreprises, bien conduites et heureusement achevées; et d'autres tout au contraire : les moiens par lesquels les rois ont esté chéris ou haïs de leurs peuples; les belles lois establies par les bons princes. »

dépourvu, comme un *thrésor* où, sur toutes matières, le roi puiserait, à point nommé, *l'ornement du langage*, *la force des raisons*, *l'auctorité des exemples*; des *promptuaires*, des *tables et extraicts le conduiraient sans peine en ces grands magazins* où seraient comme rassemblés sous sa main, et tout prêts pour le propos du moment, *les beaus mots*, *les graves arguments et sentences*. C'est encore ainsi qu'Amyot veut que le roi se fasse composer un recueil *des figures et ornements d'oraison*, un autre *des mots poignants et aigus*; on croit s'approprier l'art du style par un recueil de mots figurés, comme l'art de la repartie par un recueil d'apophthegmes, et la sagesse par un recueil de sentences. Ce n'est que plus tard qu'on jugera bien à quel prix la vraie science se livre, quel est le point où l'érudition commence à féconder l'esprit autant qu'elle enrichit la mémoire : point délicat à discerner, difficile à atteindre, et en deçà duquel s'arrêtent longtemps les esprits neufs à l'étude comme les littératures qui se forment par l'imitation et le savoir.

Mais l'éloquence publique, celle qui traite des grands intérêts de l'État, n'est pas la seule à laquelle ait songé l'écrivain. Sans doute, c'est dans les entrevues du prince avec les autres rois, dans ses réponses à leurs ambassadeurs, que *se monstre le mieux la force et dignité de l'éloquence roïale*; c'est pour ces grandes occasions qu'Amyot instruit surtout son élève. N'y a-t-il pas cependant quelques bons avis à lui donner pour ces propos libres et familiers où il ne cherche que son plaisir, « quand, parmi ses affaires, il veut relascher un peu son esprit trop tendu, ainsi que faict un joueur de lyre quelques chordes, pour les retendre soudain après et remettre sa lyre en meilleur accord? » Mais que semblent avoir à faire ici les préceptes de l'éloquence, dont le propre « est d'amplifier les choses par beau langage? Toutesfois ceuls qui ont anciennement emporté le pris de bien dire, ont esté aussi beaucoup estimés pour

sçavoir parler court en temps et lieu : principalement pour savoir user à propos de quelque mot aigu et gentille rencontre. » Et la rhétorique ancienne n'a-t-elle pas des règles pour la plaisanterie même? Amyot, lui aussi, veut apprendre au roi à plaisanter avec agrément, avec dignité et sans fiel. Toutefois, c'est moins des rhéteurs anciens qu'il semble s'inspirer ici que de son aimable modèle, de Plutarque. Il s'est instruit à son école à traiter avec une gracieuse bonhomie des plus petits détails de la vie, où le philosophe a toujours quelque observation à recueillir, quelque sage conseil à placer. Ne dirait-on pas que c'est au moraliste grec qu'il a emprunté les titres de ces chapitres et leurs sujets : *Des propos du prince en son plus court loisir; Des choses dont il devise ayant plus de loisir?* N'est-ce pas de souvenir et comme sous sa dictée qu'il recommande soigneusement au prince de *bien se garder*, quand il plaisante, *de poindre* (piquer) *trop asprement?* « Car encores, écrit-il, qu'un roy puisse non-seulement dire, mais aussi faire tout ce qu'il luy plaist, si est-ce qu'en ceci où il cherche du plaisir, il y doibt avoir aussi quelque contentement pour ceuls à qui il parle ; de sorte que ses propos semblent plustot chatouiller que piquer aigrement; tant pour retenir l'auctorité et la gravité que telle chose diminue, que pour ce que les hommes souvent endurent fort impatiemment un trait de moquerie : mesmement quand il est jetté par celui contre lequel on n'ose user de revenche. » L'écrivain complète la leçon en marquant, avec la même délicatesse et par de piquants exemples, comment *la moquerie* peut se déguiser pour *produire plus de plaisir que d'aigreur*, comment un prince peut quelquefois même *toucher jusques au vif, soubs paroles douces et couvertes*, en sachant bien éviter toutefois *en une risée qu'elle ne se puisse retourner contre son aucteur*. A ce tour d'esprit à la fois naïf et fin, à cette sagacité d'observation, à cette judicieuse honnêteté,

ne dirait-on pas une page extraite d'un des plus charmants opuscules de Plutarque?

Aussi bien, tout ce petit traité est vraiment l'œuvre d'un disciple de Plutarque. On y retrouve le souvenir partout présent du maître, et son influence partout répandue; tout y découvre, entre l'original et son interprète, cette heureuse conformité de génie, développée par un commerce assidu, déjà révélée par une traduction pleine de vérité. C'est la méthode de Plutarque et son agrément d'exposition, l'anecdote toujours jointe aux préceptes, l'aimable abandon d'une pensée qui suit, sans grande rigueur, le cours de ses réflexions et le libre enchaînement de ses souvenirs; c'est la simplicité d'une même bonne foi, le même sens droit et pratique; c'est le même penchant et la même grâce à conter, une égale abondance enfin de comparaisons et d'images. Les réminiscences de Plutarque remplissent toutes ces pages; il prête à Amyot ses exemples et ses similitudes; quand il ne les lui fournit pas, on sent encore qu'il les lui suggère, qu'il lui apprend à les choisir et à les si bien rendre. N'y a-t-il pas du Plutarque dans ce sage conseil donné au roi de rappeler à propos aux héritiers des nobles maisons « les beaus faicts et gestes de leurs prédécesseurs? Qui (ce qui) ne sera ni petit contentement à eus, quand ils orront (entendront) ou sçauront par après ce qui en sort de vostre bouche pour leur honneur ou recommandation, ni petit esperon à bien faire, quand par vous mesmes ils entendront remémorer ce qui les doit inciter à la vertu et honneste imitation de leurs proches. » Plutarque eût-il désavoué même ces petits expédients qu'Amyot propose au roi, cet art de placer au début « de bons arguments, au milieu les plus foibles et en masse, à la fin de plus forts et de plus pressants? » ce qui n'est que « les disposer quasi en pareil ordre qu'une armée qui marche en bataille, où l'on voit les meilleurs combattans à l'a-

vant-garde et à l'arrière-garde, et le bagage au milieu. » Eût-il renié cet innocent subterfuge qu'Amyot suggère à son disciple, « pour surmonter les plus doctes et mieux disants, » en faisant tomber habilement le propos « dont un roi est tousjours maistre et conducteur, sur les matières dont il aura peut-estre pris plaisir une heure auparavant à se rafraischir la mémoire? »

Un autre trait d'affinité d'Amyot avec Plutarque, c'est le soin qu'il montre de ne jamais perdre l'occasion d'un conseil honnête, de mêler toujours, dans les grandes comme dans les petites choses, aux préceptes de l'art la leçon de mœurs. Parle-t-il de l'action, du débit oratoire, ce qu'il recommande surtout « aus princes parlans à leurs subjects, » c'est un ton bienveillant, « une vois douce, qui sert beaucoup à les apaiser quand ils sont aigris et esmeus, ou à les reconforter quand ils les voyent affligés et se plaindre. » Trace-t-il au roi son plan d'études, il veut que l'histoire lui apprenne « le grand ordre tenu par les bons princes, soit à la distribution des biens et honneurs selon les vertueus faicts et dignes mérites, ou à la punition modérée et légitime des malfaicts, pour l'exemple des sujets. » On aime ces avis et l'intention qui a dû les dicter. N'infliger que des *punitions modérées et légitimes*, ne récompenser que le *mérite*; quelle leçon meilleure à donner au roi de France, au lendemain du règne de Charles IX et au début de celui de Henri III, entre les sanglantes exécutions de la justice des rois et le scandale de leurs honteuses faveurs? « Le but principal où tend un bon prince, dit-il encore ailleurs, n'est que la commodité de ses sujets et le bien du roïaume. » Les élèves d'Amyot comprenaient-ils donc si mal, ou bien oubliaient-ils sitôt?

La droiture et la bonté du cœur, la loyauté de l'intention, le zèle du bien public ne se séparent pas en effet pour Amyot de l'art de bien dire et des grâces persuasives de la

parole. Il appliquerait volontiers à son sujet la définition antique, et dirait du prince dont il trace le modèle : *Rex bonus, dicendi peritus* : son orateur, c'est un bon roi éloquent. Avait-il donc pu penser que l'élève auquel il destinait ces leçons approcherait jamais de cet idéal? Pour croire que son affection ait pu se flatter de cet espoir, il faut songer que c'est au commencement du règne de Henri III qu'il écrit cet ouvrage pour son ancien disciple, qui n'est pas encore un prince avili, et dont on vante *l'excellent naturel* et les brillantes facultés. Amyot avait partagé les illusions de ses contemporains; il loue complaisamment les rares qualités du jeune roi, son *jugement*, sa *mémoire dont un chacun admire l'excellence, la promptitude et agilité de son esprit*, et cet heureux don de nature *qui le fait bien dire de naissance*. C'est ce *bien dire* qu'il prend à tâche *d'orner et d'embellir en lui*; il aime à cultiver les talents du jeune prince; il rêve pour lui, dans un ambitieux espoir, *la louange de parler mieuls que nul aultre;* on sent que d'avance il jouit de ses succès et s'associe à tous les triomphes qu'il lui prépare. C'est encore le maître affectueux d'autrefois, dont la sollicitude se réveille, ou plutôt ne s'est jamais endormie, et qui reprend du même cœur, avant de perdre son autorité avec ses illusions, son ancienne tâche trop tôt interrompue.

Dans la seconde moitié de son opuscule, dans ce qui a trait aux diverses parties du discours, à la mémoire, à l'action, Amyot a suivi les rhéteurs anciens de plus près. Et toutefois, s'il les prend alors pour guides, il ne s'engage pas à leur suite dans une minutieuse analyse des définitions et des préceptes de l'école, dans le détail de cette législation curieuse et subtile qui, avec son luxe de classifications et ses listes savantes, risque de devenir souvent pour l'esprit moins un auxiliaire qu'une contrainte, un instrument qu'une entrave. Parmi ces préceptes sans nombre, il choisit les plus

généraux, les plus pratiques, ceux qui fournissent vraiment à l'art une méthode, à l'invention, une ressource, une règle salutaire à la composition. Ce que cette science si compliquée a de plus judicieux et de plus conforme aux vraies lois de la pensée, il le discerne et le résume avec une nette intelligence des choses de l'esprit. Il simplifie et corrige en abrégeant. S'il rappelle, dans une énumération rapide, quelques-uns des *lieus d'où l'on tire les arguments et les passions*, si pour définir même ce que peut offrir d'avantages ce dénombrement minutieux des sources de la pensée, il trouve une comparaison charmante et qui sent encore son Plutarque [1], il ne s'enchaîne pas longtemps dans les divisions trop étroites d'une rhétorique artificielle. Il semble fonder l'éloquence moins sur les artifices du métier que sur une culture féconde de l'esprit, et chercher un autre art de la parole que celui où tout est prévu et réglé à l'avance. Il croit même avoir à se justifier de « donner instruction autant pour beaucoup savoir que pour bien dire. » Il répond à ce reproche, ce qu'il répondit un jour, nous dit-il, à Henri III qui lui demandait *ce qui servoit le plus à bien parler* : « c'est que le premier et principal poinct de l'éloquence gist à ne parler d'aucune chose dont on n'ait bonne intelligence; et ceus qui ont enseigné l'art de bien dire ne l'avoir aultrement formé qu'avec la connoissance des belles sciences, sans lesquelles ce qu'on appelleroit éloquence ne seroit à la vérité qu'une baverie indiscrète et ignorante. » S'il se propose enfin de donner toutes les principales règles de l'éloquence, il n'a garde d'omettre « que l'usage, dili-

[1] « Comme le chasseur après qu'il a reconnu les gistes des bestes sauvages et environné la forest de ses toiles, il est impossible qu'y entrant avec ses chiens, et guestant diligemment, il n'en attrappe; aussi, quand on a bien remarqué ces lieus, qui sont comme les repaires des arguments et qu'on les a entouré de la pensé, on ne peult faillir en cherchant d'en rencontrer qui seront propres à la confirmation de nostre dire. »

gence et exercitation surmontent tous préceptes en quelque art que ce soit; » et il renvoie surtout son disciple à l'étude des discours : « l'éloquence cachée en préceptes, lui dit-il, ressemble à une tapisserie figurée et historiée dont on ne connoist point les figures et pourtraits, tant qu'elle est enveloppée, mais quand elle est desploiée, on les voit à plein : aussi quand l'éloquence pliée et serrée en préceptes se desploie et s'estend en une oraison, elle monstre et fait voir à l'œil ce qu'elle a de beau, tant en l'ornement du langage qu'en excellence et gravité des sentences. »

Les chapitres d'Amyot sur *le langage, l'eslite et la liaison des mots* offrent cet intérêt qu'a toujours la théorie de l'élocution exposée par un écrivain supérieur. En donnant les lois générales du style, chaque auteur fait toujours, même à son insu, la théorie particulière du sien. Cet art qu'il enseigne, c'est celui qu'il pratique; ces préceptes, ce sont ceux qu'il suit de préférence; ces qualités, celles où son génie excelle. Chacun des procédés qu'il nous décrit, c'est un de ses secrets qu'il nous livre. Où le style de Buffon a-t-il été mieux analysé et défini que dans le discours de Buffon *sur le style?*

Amyot adopte la division antique des trois sortes de style, mais sans en faire toutefois une distinction trop exclusive, et en montrant judicieusement comment *la nature mesme nous enseigne ces différences.* Il connaît bien, car il le parle mieux que nul autre, ce *simple langage, deslié et coulant aisément* dont on use *aux narrations;* il connaît aussi, car plus d'une fois il en a trouvé le secret, *ce langage plus hault, plein d'efficace et de gravité, et qui, courant roide ainsi qu'un torrent, emporte l'auditeur avecques soi;* il possède enfin, car il en a donné d'impérissables modèles, ce langage *meslé et tempéré des deus aultres,* qu'on parle *es passions plus douces, comme quand on veult donner plaisir à une assis-*

tence, ou quand *on se joue et s'esbat*. Mais ce style dont il définit si bien les divers genres, c'est toujours et dans toutes ses variétés, un style exact, net, châtié, *eslu* enfin. « Nous prendrons, dit-il, les mots qui sont les plus propres pour signifier la chose dont nous voulons parler, ceus qui nous sembleront plus dous, qui sonneront le mieus à l'aureille, qui seront plus coustumièrement en la bouche des bien parlants, qui seront bons françois et non estrangers. » Sages et excellents préceptes. Mais en quels termes plus exacts louer la pureté, la propriété, l'harmonieuse douceur de l'élocution d'Amyot lui-même?

A quel signe Amyot reconnaît-il donc les mots qu'il appelle *bons françois*, et entre tant d'emprunts, quels sont ceux qu'il tient pour légitimes? A quelles sources veut-il que notre langue puise ces richesses qu'elle va chercher partout et qu'elle reçoit de toute main? Lui, l'imitateur assidu des anciens, c'est d'abord aux vieilles sources indigènes qu'il voudrait retremper notre idiome : « Je ne vouldrois mespriser, » dit-il avec plusieurs de ses contemporains, avec le judicieux Pasquier, « les vieus mots qu'on trouve es romans, ains (mais) en ramener quelques-uns en usage, moïennant que ce fust rarement et avec discrétion. » Ennemi de l'affectation, il n'en veut pas non plus dans l'imitation des langues anciennes, et ferme notre vocabulaire à ces termes barbares qu'on y prétend pédantesquement inscrire. « Encore peut on aucunes fois, dit-il, composer quelque mot dont la composition ne soit point dure ni trop hardie, en quoi nostre langue est des plus fécondes. » Il s'exagère cette fécondité sans doute, mais s'il y croit trop volontiers, il n'en abuse pas, et la règle qu'il prescrit, il l'observe lui-même avec un sentiment net et sûr du génie de la langue. « Surtout, continue-t-il, les mots qui sont figurés embellissent et enrichissent le langage : il n'y a rien qui donne plus de lustre et d'esclat, tant à la parole qu'à la sentence. » Ailleurs il

recommandait de même *les similitudes et les comparaisons*. Ne sont-ce pas là les leçons de Plutarque, celles de l'antiquité tout entière? Ne reconnaît-on pas là l'inimitable traducteur, et le charme de sa diction qui sait tout peindre?

Amyot ne pouvait tout dire; il n'omet rien d'important. Ce n'est pas tout de choisir les mots, il faut *les joindre et lier ensemble*. Ici de nombreuses réminiscences des anciens, une théorie un peu latine de la période, révèlent l'écrivain qui ordonne et développe à l'antique l'harmonieuse abondance de sa phrase. Comme Cicéron avait assigné à la période l'étendue de quatre vers hexamètres, Amyot assigne *aux clauses entières* une longueur de *quatre alexandrins*. Il ne faisait pas sans doute de cette prescription une règle absolue, et lui-même il a souvent dépassé sa mesure. Il ne se défend pas d'ailleurs de quelque prédilection pour les longues périodes. « Il y a plus de monstre et de parade es clauses longues qui vont tout d'une tire (d'un trait) jusqu'à la fin, et sont plus numéreuses (nombreuses) et plaisantes à l'aureille. » Il laisse assez voir combien il est sensible au charme de l'harmonie du style : « Qu'il n'y ait aucune dure rencontre, recommande-t-il, de lettres ny de syllabes. Et quand l'aureille, à qui on s'en doit rapporter, nous jugera que la clause est trop plate ou trop aspre, en changeant l'ordre des mots et les arrengeant d'autre sorte, nous trouverons à la fin qu'elle en deviendra plus ferme et plus douce. » Tels sont bien en effet ses procédés d'élocution. De là cette limpidité et cette mélodie de langage, cette diction pure, polie et coulante, cette phrase élégante dans sa simplicité, ingénieusement agencée dans sa naïveté de tour. Mais, avec le secret de ses qualités, Amyot nous livre celui de ses défauts. S'il n'est pas toujours traducteur fidèle, s'il est souvent écrivain diffus, n'est-ce pas plus d'une fois, comme le lui reprochait De Thou, lorsque trompé par le soin d'orner *une clause trop plate*, d'en adoucir une *trop*

aspre, il sacrifie à l'instinct de l'harmonie, à l'heureux concours des mots, la concision de la pensée ou l'exactitude rigoureuse de l'interprétation ? Un dernier précepte complète la théorie. « Entre autres choses, il se fault estudier, non seulement à joindre, mais aussi à lier les clauses ensemble : et, tant que faire se pourra, diversifier et changer les conjunctions qui les entretiennent, afin que rien n'y soit descousu ni entrerompu, ains (mais) que tout coule d'une suite, et que toutes les parties soient assemblées comme les membres en un même corps. » Qui ne reconnaît ici encore, dans l'image que s'était faite Amyot du génie de notre idiome, celle qu'il a fidèlement représentée dans son style, dans ces qualités qu'il définit, celles que lui doit le langage ? De là aussi ce *sens si bien joinct et entretenu* dont parlait Montaigne, cette prose si bien liée qui s'avance d'un mouvement continu, se déroule d'un cours égal et suivi ; de là enfin cet enchaînement des propositions, depuis peut-être trop souvent rompu, et qui, au prix sans doute de quelque confusion et de quelques lenteurs, rassemble heureusement les diverses parties de la pensée, en marque la dépendance naturelle, en déploie sans interruption au regard l'harmonieuse et complète ordonnance.

On voit quelle étude Amyot avait faite de la théorie de cet art d'écrire qu'il pratiquait si bien. A l'époque où il en traçait les règles, il était dans toute la maturité de son talent, il avait publié toutes les traductions qui ont fait de lui un des maîtres de la langue ; par l'exercice le plus propre à assouplir un idiome comme à en révéler les caractères, il avait essayé et mis en œuvre toutes les ressources, éprouvé, approfondi le génie du nôtre ; il l'avait, mieux que nul de son temps, *poli, enrichi, amplifié*. Que manquait-il à ce modeste traducteur, devenu, comme on disait, le *grand illustrateur de la langue françoise*, pour donner avec autorité les règles du langage ? Il en donnait d'ailleurs, dans son

opuscule même, en même temps que les préceptes, un charmant modèle; l'exemple venait éclairer et compléter la leçon; et pour emprunter ses termes mêmes, tout ce qu'il avait *caché et enveloppé en préceptes* sur *l'ornement du langage,* il le *desploïoit et faisoit voir à l'œil* dans son élocution.

Nulle part en effet Amyot n'a plus, que dans ce dernier ouvrage, approché de l'idéal qu'il y trace. La justesse et le choix heureux des termes, l'élégance et l'agrément délicat du style, *le lustre* des images, les figures, les comparaisons, les anecdotes n'y laissent rien d'aride à l'exposition des théories de l'art. Tout y est net, gracieux, coloré, fleuri. La fermeté du tour, l'exactitude et la précision de la phrase y révèlent une plume exercée, une diction perfectionnée et mûrie. Il y a une longue expérience et un art plus savant dans ce style; il n'y a pas moins de naturel, de bonhomie et de charme. L'ouvrage du bon Amyot est, cette fois encore, l'image fidèle de ses mœurs. Son génie naïf et sa douce candeur se retrouvent partout dans ses écrits pour en doubler l'attrait, en y montrant l'intime alliance de son âme et de son style, l'unité de ses œuvres et de sa vie. C'est cette attachante, cette inestimable harmonie qui fait le meilleur titre et reste comme le secret de cette gloire, obtenue dans une tâche où la célébrité est à peine le prix des plus habiles : gloire peut-être unique, non pas des plus élevées, mais des plus aimables et des plus pures, telle qu'elle eût comblé l'ambition d'Amyot, telle qu'il l'avait rêvée sans doute, et où semblent avoir une part égale l'affectueuse sympathie pour le caractère de l'homme et l'admiration pour le talent de l'écrivain.

LETTRES INÉDITES D'AMYOT.

NOTICE.

Les deux lettres suivantes, dont nous avons déjà cité quelques mots (p. 108-109), ont été adressées par Amyot au duc de Nivernais, en août 1589, peu de jours après la fin tragique de Henri III, au milieu de cette lamentable anarchie qui livrait la France, bouleversée et déchirée, aux entreprises et aux violences des partis, aux luttes de toutes les ambitions politiques et de toutes les convoitises privées, à la tyrannie des passions populaires. On sait par quelles douloureuses épreuves le bon et pieux évêque d'Auxerre payait alors son tribut aux calamités du temps.

La première lettre contient une réclamation d'Amyot contre une atteinte portée à ses droits épiscopaux. Parmi les châtellenies dont il était le seigneur, comme évêque d'Auxerre, était celle de Varzy, bourg assez considérable de la Bourgogne, et limitrophe du Nivernais. Le Nivernais était alors sous l'autorité de Louis de Gonzague, devenu duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière de ce duché. On se rappelle à quelle situation précaire et pleine de périls, à quelle détresse les derniers événements avaient réduit Amyot, relégué sans appui au milieu d'une population soulevée et fanatisée par les ligueurs : on ne pardonnait pas au précepteur du dernier Valois son attachement pour son élève et la faveur dont il avait joui auprès de lui. Peut-être le duc de Nevers avait-il jugé les conjonctures favorables pour détacher de la Bourgogne une riche châtellenie qu'il convoitait, et alléguant on ne sait quel droit à la propriété de Varzy, il en avait fait sommer les habitants de s'unir à son gouvernement de Nivernais. Varzy fournissait à Amyot la meilleure partie de ses revenus ; c'était une des villes de son diocèse où les ligueurs comptaient le moins de partisans, et qui, au milieu de ses épreuves, lui restaient le plus

fidèles. Il écrit au duc pour protester et se plaindre. Sa plainte est vive, et il ressent amèrement l'injustice qui lui est faite. Mais, privé de toute autorité pour faire valoir ses justes réclamations, sans espoir d'un tribunal où porter sa cause, il ne lui reste d'autres armes que les preuves de son bon droit, les scrupules de conscience qu'il cherche à éveiller dans l'âme du duc de Nevers, la prière enfin, et le récit de ses souffrances auxquelles vient mettre le comble cette dernière iniquité. S'il fait prévoir quelque résistance, ce n'est pas celle qu'il opposera lui-même (d'où lui viendrait la force?), c'est celle des habitants de Varzy, dont le sang coulera peut-être, et pour qui sa sollicitude s'alarme et sa pitié s'émeut. Le ton de la lettre semble parfois bien humble, et nous ne voudrions pas dire qu'il faille compter parmi les qualités d'Amyot un soin très-jaloux de sa dignité, une fierté inflexible dans le malheur. Mais il serait injuste d'oublier que, vieillard presque octogénaire et déjà trop éprouvé, entouré d'ennemis et à la merci de toutes les persécutions, il écrit à un puissant seigneur, dont il n'a aucun moyen de repousser les entreprises, pour revendiquer ses droits sur une ville dont le revenu le fait vivre, et où il espère trouver un abri contre les injures dont on poursuit sa vieillesse.

La prière d'Amyot ne resta pas sans effet, et le duc de Nevers, cédant à ses représentations, abandonna son dessein. L'année suivante, quand Amyot put se soustraire aux violences de ses ennemis ou à leur injurieuse surveillance, il quitta Auxerre pour aller chercher quelque repos à Varzy.

La seconde lettre n'est postérieure que de quelques jours à la première. Le duc de Nevers avait déjà, selon toute apparence, renoncé à ses prétentions sur Varzy; il venait d'écrire à Amyot, qu'il honorait, pour l'entretenir des affaires de l'État. Après la mort de Henri III, et en ces jours de confusion, il avait senti sans doute le besoin de se rapprocher plus étroitement de ceux qui, comme Amyot, esprits sages et croyants sincères, n'avaient pas épousé les passions de la Ligue, mais craignaient de pactiser avec les protestants, et tout en voulant demeurer fidèles à la maison de France et à l'ordre de la succession régulière, ne pouvaient se résoudre à laisser tomber la couronne du roi très-chrétien sur la tête d'un prétendant hérétique.

Mais que restait-il à faire à ceux qui repoussaient également le parti des hérétiques et celui des étrangers? L'avénement d'un prince protestant semblait être la ruine de la religion; le triomphe

de la faction espagnole était certainement la ruine de la France. Le duc de Nevers était de ce parti de bons catholiques et de bons Français qui redoutaient également ces deux périls. Général expérimenté, il avait fidèlement servi, jusqu'à l'assassinat du duc de Guise, la cause de Henri III. Aliéné par ce crime, il avait paru pencher quelque temps vers la Ligue. Mais pénétrant bientôt les desseins ambitieux des chefs de l'*Union*, et *fort serviteur du roy et de l'Estat*, dit Brantôme, trop modéré pour approuver tant de violences, trop fier pour se soumettre au duc de Mayenne, il s'était promptement détaché de ce parti [1]. Il fut de ceux qu'émut et qu'indigna l'attentat de Jacques Clément. Mais la mort de Henri III le jeta dans une grande perplexité. Son esprit politique, les brillantes qualités du roi de Navarre, son parent, les instances de quelques serviteurs fidèles de la royauté, le portaient vers la cause du Béarnais; aux scrupules religieux qui l'en détournaient, se joignait peut-être la considération des périls où pouvait l'exposer l'inimitié des ligueurs. Fort circonspect et un peu indécis de caractère, il temporisa, non sans quelque adresse, en laissant à la fortune le temps de se prononcer; bientôt il déclara qu'il voulait rester neutre, et que, tout en appelant de ses vœux la conversion du roi, il n'en pouvait devancer l'heure par son adhésion.

C'est dans les premiers jours de cette indécision qu'il avait écrit à Amyot, sans doute pour le consulter. Amyot, au milieu des obsessions, des menaces, des outrages, n'avait pu, du vivant de Henri III, librement soutenir ses vrais sentiments, ni peut-être

---

[1] Il avait même publié, peu avant la mort de Henri III, sous un autre nom que le sien, un *Advertissement aux bourgeois de Paris*, ouvrage d'un loyal sujet, loué comme un chef-d'œuvre de raisonnement par Lenglet-Dufresnoy : « Rejettons, disait-il, ceux qui nous veulent maistriser et tiranniser en nos villes, et prendre l'authorité royale sous le titre de la lieutenance générale, et mettons peine d'avoir un roy catholique du sang de nos roys. » Voy. ses *Mémoires*, publiés par Gomberville, 1665 ; son *Histoire*, écrite par Turpin, 1789. — *Mettons peine*, mettons-nous en peine; expression fort usitée au XVIe siècle. « Il me prioit que je *meisse peine* et employasse mon estude à luy donner quelque désir d'aymer et d'estre mariée. » Amyot, *Théag. et Char.*, liv. III. « Cyaxare envoya ambassade vers Cyrus son nepveu, luy priant qu'il *meit peine* d'avoir la charge des gens qu'on envoyeroit à son secours. » *Trad. de Xénoph.* par L. le Roy, 1568. « *Mets peine* d'avoir tousjours en main les beaux mots des bons et sages hommes. » La Boétie, *Précep. de mor.* de Plut.

même refuser quelque gage à de tyranniques exigences. Il ressentit amèrement le coup qui frappa le roi son disciple. Mais, après sa mort, écoutant des scrupules dont pouvait difficilement se défendre alors une conscience catholique, ne séparant pas l'Église de l'État, le roi du chrétien, il se rangea, comme le témoigne sa lettre, du parti qui tenait pour héritier du trône le cardinal de Bourbon ; triste et précaire ressource de ceux qui voulaient concilier les alarmes de leur orthodoxie et leur attachement à la royauté légitime : un faible vieillard, prisonnier des protestants, *vray roy de théâtre et en peinture*, dit un contemporain, qui prêtait, sans le vouloir, son nom à l'ambition de Mayenne, ne prenait pas lui-même sa royauté au sérieux, et avait, de sa prison, reconnu Henri IV pour roi de France. Amyot juge rigoureusement les catholiques qui s'allient aux protestants. Cette alliance est pour lui un pacte coupable qui compromet la foi et que réprouve sévèrement la doctrine de l'Église. Ce fut le malheur de la France que le parti politique qui devait la pacifier et la sauver, eût contre lui des répugnances religieuses si sincères, des considérations alors si puissantes. C'est là ce qui fut l'excuse de la Ligue, en fit la force, et prolongea les déchirements du pays. Amyot ne vécut pas assez pour voir la conversion de Henri IV. Le sage et adroit duc de Nevers, malgré ses déclarations, ne l'avait pas attendue pour se rallier ; mais il ne la devançait qu'avec le désir d'y travailler de tout son pouvoir, et l'espérance d'en hâter le moment ; il fut bientôt même envoyé en ambassade à Rome pour préparer la réconciliation du prince converti avec l'Église. Amyot était de ceux que l'abjuration de Henri IV eût sans doute aisément ramenés ; exempt d'intolérance et d'esprit de parti, s'il n'avait pas cru devoir faire taire plus tôt ses scrupules, il se fût vraisemblablement applaudi de les voir se dissiper pour le repos et la prospérité de la France.

Ces deux lettres n'ont pas encore été publiées ; elles ont été connues de l'abbé Lebœuf, qui s'en est servi pour sa *Vie d'Amyot*, où il en a rapporté quelques passages, et de l'auteur de l'article *Amyot*, dans la *Galerie française des Hommes illustres des* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècle* (M. Campenon), qui a cité la fin de la première. Les deux manuscrits originaux existent à la *Bibl. nationale* (fonds de Béthune), n° 8923, p. 129 et 132.

I.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE NIVERNOYS.

Monseigneur, ceulx de Varsy sont venus ce matin vers moy m'advertir de la sommation que vous leur avez faitte de s'unir à vostre gouvernement de Nivernois. C'est chose qui ne depend pas de leur vouluntė[1], parceque de toute ancienneté et oultre la memoire des vivants[2], ils ont tousjours appartenu au gouvernement de Bourgongne. Et depuis dix-neuf ans que je suis evesque d'Auxerre, j'ay tousjours veu que les courvées (corvées) pour le service des Roys leur ont tousjours esté commandées de la part des gouverneurs de Bourgongne, mesmement du tems de feu Monsr d'Aumale[3]; et disent avoir des pièces justificatives entre les mains de leur procureur Rougeault, par lesquelles ils le vous peuvent clairement faire apparoir[4], s'il vous plaist leur

---

[1] C'était là un de ces mots sans nombre dont l'orthographe variait au xvie siècle; la forme qu'emploie Amyot est la plus ancienne : c'est ainsi que l'on disait autrefois : *de voulance* (de propos délibéré), *voulenteux* (volontaire); d'autres écrivaient *voulenté, voulonté, voulounté.* Amyot écrit de même *vouluntiers.* Rien de plus fréquent que ce changement de l'o en *ou*, *pouvoir*, *couleur*, *douleur*, etc.

[2] Latinisme : *ultra memoriam viventium; par delà :* c'était le sens primitif de *oultre : oultremer, oultre Seine*, etc.

[3] C'était Claude, duc d'Aumale, fils du premier duc de Guise, courageux capitaine, qui fut blessé et fait prisonnier dans la fameuse défense de Metz, assiégée par Charles-Quint, se distingua ensuite aux batailles de Dreux et de Montcontour, et périt en 1573 au siége de la Rochelle.

[4] *Paroir*, *comparoir*, *apparoir*, formes antérieures à *paraître*, *comparaître*, *apparaître* ; *comparoir* et *apparoir* sont restés longtemps en usage, ainsi que beaucoup de nos vieux mots, comme termes de palais : *faire apparoir de son bon droit*, *être assigné à comparoir*. Ces verbes avaient leur conjugaison complète, donnée par les grammairiens : *j'apper*, tu *ap-*

bailler temps et loysir d'envoyer à Paris les querir pour vous en esclaircir[1]. Et si[2] pourrez recevoir d'euls et de leurs moiens, de gré et amytié, autant de commoditez comme de vos bons et obeissants voisins, comme vous feriez de force et de commandement, quand vous les auriez subjuguez par la violence de voz armes et artillerie : ce qui ne se pourroit faire sans hazard et beaucoup de sang respandu d'une part et d'aultre, avec bien peu ou point du tout de fondement legitime; en quoy il iroit grandement de vostre conscience, car ils ne vous ont point meffaict[3], ny donné aucune occasion de leur commancer la guerre, ains[4] au contraire j'ay veu que quand Monsr de Champlemies a voulu faire quelque chose pour vostre service et leur a requis de l'assister, ils se sont mis en tous les devoirs qu'ils ont peu[5] de leur donner contentement. Et quand vous les forceriez de vous consentir ce que vous leur demandez aujourd'huy, demain le premier gouverneur du duché de Bourgongne qui viendroit, avec raison les contraindroit de faire le contraire.

---

pert, il apperra, il apperrait, etc. : « par où il *appert*, dont il *appert*, » dit sans cesse Amyot. « Il vous *apperra* quelles mœurs et quelle puissance chascune gent estant soubz vostre gouvernement avoient dès lors ; » R. Guaguin à Charles VIII, *Prol.* de la trad. de *César*. On trouve déjà pourtant dans Amyot : « le *paroistre*, le non *apparoistre* ; il *comparoist* incontinent ; il nous *apparoist* aultre, etc. » *Mor.* de Plut.

[1] *Eclaircir* : d'autres écrivaient *esclercir*, seule forme que donne Nicot, ou *esclaircir*. C'est là un des premiers exemples de cette utile locution d'*éclaircir* gouvernant un nom de personne.

[2] *Si* n'est pas conditionnel, mais explétif, ou plutôt affirmatif, et ajoute à la force de la proposition ; on l'emploie perpétuellement ainsi au XVIe siècle ; Malherbe s'en sert encore, et Vaugelas l'en approuve ; on a conservé longtemps *si est-ce que*, et on affirme encore par *si*.

[3] *Mesfaire à aucun, luy mal-faire et l'outrager*, dit Nicot : *quidquid contra eum misfecerant*, portent les *Capit.* de Charles le Chauve ; c'est encore un de ces termes qu'on a conservés longtemps au palais : *faire défense de méfaire ni de médire*. « Si je vous ay *mesfaict*, » dit Marot au roi François Ier.

[4] *Mais* ; c'est le *anzi* des Italiens, le *antes* des Espagnols.

[5] Pu. Voy. p. 132, note 3.

C'est pourquoy je vous supplie tres humblement de les vouloir lesser en repos, et ne travailler ces pauvres gens de choses qu'ils ne vous doivent de droict et de justice. Car oultres les aultres justes consyderations[1], je suis celuy qui y ay le principal interest, estant la meilleure partie de mon revenu en ceste chastellenie, dont je suis seigneur comme evesque; me trouvant pour le present, le plus affligé, destruict et ruiné pauvre presbtre[2] qui soit, comme je croy, en la France. Car depuis six mois que je lessay le pauvre miserable feu Roy à Bloys, il n'y a passé sepmaine ny presque journée qui ne m'ait apporté quelque nouvelle amertume, perte et ruine; ayant esté partout pillé, volé et saccagé en toutes mes maisons et tous mes biens, jusques à la perte de plus de cinquante mille livres : oultre le danger de ma personne, m'aïant esté la pistole[3] plusieurs fois présentée sur l'estomac, et les ordinaires indignitez et oppressions que je reçoy journellement de ceulx d'Auxerre, le tout pour avoir esté officier et serviteur du Roy; estant demouré nud et despouillé de tous moiens, de manière que je ne sçay plus de quel bois comme l'on dict, faire flesches, aïant vendu jusques à mes chevaux pour vivre; et pour accomplissement de tout malheur, ceste prodigieuse et monstrueuse mort estant survenue me fait desormais avoir

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer quelle incertitude et quelle irrégularité régnaient alors dans l'orthographe; ce n'était pas seulement dans divers ouvrages que le même mot s'écrivait de différentes manières, c'était dans le même livre, dans la même page, presque dans la même phrase. Nous trouvons dans ces deux lettres *Nivernoys*, *Nivernois*, *Nyvernois*; *oultres*, *oultre*, etc.; on substituait arbitrairement les lettres les unes aux autres, sans raison d'étymologie ni de prononciation : *loysir*, *consydération*, *syncerité*, *unys*, etc.

[2] Voici le mot chargé de tout le bagage de son orthographe étymologique : πρεσβύτερος, *presbyter* : Amyot l'écrit toujours ainsi.

[3] *Pistole*, petite arquebuse. H. Estienne, dans la *Préf.* de sa *Conformité du langage françois avec le grec*, fait venir ce mot, d'abord appliqué à de petits poignards, de la ville italienne de Pistoie, d'où ils nous étaient venus.

regret à ma vie[1]. Il se presente assez de grandes occasions maintenant pour augmenter vostre grandeur en faisant service à Dieu et à la manutention[2] de la saincte Religion catholique, sans employer vostre tems et vos moiens à si basses et si petites choses; qui[3] me fera prier devotement le Createur de vous inspirer de plus grandes et plus généreuses entreprises, et se servir de vostre valeur à la tuition[4] de la saincte Eglise catholique : en vous baisant tres humblement les mains.

Escrit d'Auxerre ce 9 août 1589.

Votre bien humble serviteur,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

---

[1] Il parle de la mort de Henri III, assassiné par Jacques Clément, le 1er août. On reconnaît ici, dans le style d'Amyot, cette longue phrase qui ne sait pas finir.

[2] Manutention, conservation : « La manutention et conservation de l'univers, » disait Amyot dans son Plutarque; *Contred. des phil. stoïcques.*

[3] Ce qui : on n'exprimait pas en cas pareil l'antécédent. Molière faisait encore dire à Célimène : *Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, dont j'enrage. Mis.*, acte II, sc. v.

[4] *Tuition* ; garde, protection, défense.

II.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE NYVERNOIS.

Monseigneur, je n'ai jamais doubté de la sincérité de vostre affection envers la religion catholique, mais encores ayje esté bien aise d'en veoir une naïfve déclaration en la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du jour d'hier. Vostre prudence juge trèsbien que l'establissement de celuy qui se maintient pour le jourd'huy roy de la France[1] est la ruine de l'Église catholique, s'il n'y est prouveu[2] par la bonté et miséricorde de nostre Dieu; et croy qu'il n'y a point de moïen humain plus certain, sinon que tous ceulx qui sont unys en la profession de la religion catholique, et par conséquence en la voulunté de conserver la couroune de France en son entier, convinssent[3] tous ensemble à l'encontre de celuy qui en procure la division et la ruine. Car si les forces de tous les catholiques unies ensemble n'y peuvent rien faire, beaucoup moins le pourront-elles quand

---

[1] Henri IV, alors à la tête de l'armée qu'il avait conduite avec Henri III sous les murs de Paris.

[2] Pourvu; les mots composés de *pro* tantôt gardaient la préposition sans changement, tantôt la changeaient en *prou* ou en *pour;* on disait indistinctement *prouffit, proffit* et même *pourfit; projecter, proujecter,* ou *pourjetter; Prouvence* ou *Provence; proumouvoir* ou *promouvoir; prochasser* ou *pourchasser; provigner* ou *pourvigner; prouvoir, prouvoyance* ou *pourvoir, pourvoyance; despourveu* ou *desprouveu,* etc.; souvent l'une des formes prévalait, sinon toujours, du moins le plus ordinairement; quelquefois c'était celle que nous avons conservée, comme dans *provision;* parfois c'en était une autre, comme dans *pourmener* (*prominare*). Encore Amyot dit-il *promeiner, promeinement* et *proumenoir; Mor.* de Plutarque.

[3] Latinisme; *conveniant in.*

elles seront séparées, et n'y a en cela respect de parenté[1] ny considération de mérite particulier qui doive empescher ce qui appartient à l'honneur de Dieu.

Mon advis a tousjours esté que ceulx que l'on appelle associez avec les hæretiques sont envers Dieu en pire condition que les hæretiques mesmes, d'autant que les hæretiques faillent par erreur, prenant le faulx pour le vray, encore que ceste erreur là joincte avec pertinacité[2] soit damnable et non pas excusable; mais les associez pechent de certaine et propensée[3] malice, et commettent l'espèce du péché contre le Sainct Esprit que l'on appelle en l'Eschole *Impugnatio agnita veritatis*[4]. L'espérance qui nous commençoit à rire[5] pour la declaration de Monseigneur le Cardinal de Bourbon[6] nous a bien tost destituez, puisqu'ainsy est qu'il ait esté emmené à la Rochelle, car il est

---

[1] C'était là le sens originaire, ce fut longtemps le seul du mot *respect : regard* ou *esgard*, disait Nicot; de là *respectif, respectivement*, qui regarde chacun: aussi bien tel était le sens de *respectus*. « Si je n'eusse adjousté à tous ces respects celuy de la piété et de l'obligation; » Du Perron, *Or. fun. de Ronsard.*— Le duc de Nevers était cousin germain par alliance de Henri IV; sa femme, Henriette de Clèves ou de Nevers, était la fille de Marguerite de Bourbon, sœur d'Antoine de Bourbon, père du Béarnais.

[2] *Pertinacitas*, opiniâtreté; terme peu employé : Nicot ne le donne pas.

[3] *Propensata*, pensée à l'avance, préméditée : « Accablé sous le faix d'une calamité si estrange et si peu *propensée;* — ayant bien *propensé*,» Amyot, *Mor.* de Plut. On disait plus souvent *pourpenser;* Marot, Rabelais, Pasquier l'emploient; Pasquier parle de *la vengeance pourpensée* par Brunehaut; *Rech.* v. 20.

[4] Attaque reconnue, faite en connaissance de cause, de la vérité.

[5] *Ridere incipiebat :* latinisme, gracieuse expression. « La joye intérieure qui *rit* aux bons, » dit Amyot dans son *Plut.;*

[6] La déclaration dont parlait Amyot était l'arrêt du conseil de l'*Union*, vérifié en parlement, qui proclamait roi de France, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, en conférant au duc de Mayenne la lieutenance générale du royaume. Cette proclamation avait été déterminée par l'arrivée du légat du pape, le cardinal Caietan, dont les dispositions ostensiblement favorables aux Espagnols, faisaient craindre à la bourgeoisie parisienne, au parlement, au duc de Mayenne lui-même, que le pape ne voulût s'arroger le droit de transporter ailleurs la couronne de France. Cette résolution satisfit d'ailleurs Henri IV plutôt

certain que nous ne le verrons jamais[1] ; et toutesfois il y en a d'aultres de la mesme maison qui n'ont jamais fléchi le genouil[2] devant Baal[3]. Nous experimentons tous les jours qu'il n'y a estat pire que celui où personne ne commande souverainement ; car il n'y a point de justice universelle, sans luquelle un estat ne peut longuement subsister.

J'ay escript à Monseigneur l'Evesque de Senlis, estant à Paris[4], qu'il m'escrive des derniers propos et comportements du feu pauvre misérable Roy, s'il a eu bonne repentance à sa fin, et s'il a esté réconcilié à l'Église par confession et absolution sacramentale, que tout presbtre à ceste extremité luy a peu conferer[5]. Mais nous avons si dif-

---

qu'elle ne l'inquiéta ; car cette royauté éphémère et nominale qu'il redoutait peu, maintenait encore le trône dans la famille de Bourbon.

[1] Le cardinal de Bourbon, alors aux mains de Henri IV, venait en effet d'être conduit par ses ordres dans la place forte la plus sûre du parti protestant, où il mourut un an après, le 5 mai 1590. Les prévisions d'Amyot ne l'avaient pas trompé.

[2] Genou, vieille orthographe : de *geniculum*, comme *fenouil*, de *fœniculum* : on disait alors *genouillé*, noueux ; nous disons encore *genouillère*, *agenouillé*. « Puis mit à terre un *genouil* gentement. » Marot.

[3] Forte expression proverbiale.—Amyot parle ici des autres princes de la maison de Bourbon qui n'étaient pas hérétiques : le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le prince de Conty, le duc de Montpensier, et son fils Henri, prince de Dombes. Aucun d'eux n'avait véritablement de parti, et n'était pour Henri IV un compétiteur sérieux.

[4] Cet évêque était le fameux ligueur Rose, prédicateur et aumônier de Henri III, fougueux ennemi de Henri IV, et si spirituellement raillé dans la *Satire Ménippée*. Cette lettre, que lui adressait Amyot, et la confiance qu'il semblait mettre en lui, semblent, non pas démentir les violences que de Thou impute au fanatique prélat, mais en faire dater seulement l'explosion de l'avénement de Henri IV. Serait-ce qu'Amyot ait ignoré ces violences et l'ingratitude de Rose envers le roi, son bienfaiteur ? Assurément ce ne serait pas de celui qu'il eût su capable de se faire hautement l'apologiste du régicide Clément qu'il eût voulu recevoir le récit des derniers moments de l'infortuné prince.

[5] Un *Monitoire* de Sixte-Quint, publié à Rome le 23 mai 1589, menaçait Henri III des censures ecclésiastiques, s'il ne remettait en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon. Henri, n'ayant pas obéi, avait encouru l'excommunication ; mais son confesseur conservait néanmoins le droit de l'absoudre en cas de mort. Il était mort, comme on mou-

ficilement nouvelles de Paris et encore plus de la court[1], que je ne m'en puis rien promettre. Et si vous, Monseigneur, en aviez entendu quelques particularitez, et il vous pleust commander à l'un de vos secrettaires de m'en faire participant, ce me seroit une grande consolation, pour ce que je suis icy en lieu où c'est un grand crime d'en parler sinon en détestation, et où l'on calomnie et prend-on[2] en mauvaise part tous mes propos et toutes mes actions pour avoir eu accès auprès de lui. Je ne vous sçaurois assez humblement remercier pour la promesse qu'il vous plaict me faire d'avoir en recommandation singulière ce qui m'appartient et qui vous est recommandé de ma part. Ce me sera tant[3] plus d'obligation de prier Nostre Seigneur journellement pour la conservation et augmentation de vostre grandeur, de laquelle je baise treshumblement les mains.

D'Auxerre, ce 17 août 1589.

De votre excellence le treshumble serviteur et orateur[4],

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

---

rait alors, même après une vie de scandales, en bon chrétien, pardonnant à ses ennemis, à son meurtrier, et protestant de son attachement à l'Église et de sa soumission au saint-siége. Il avait reçu l'absolution d'Étienne Boulogne, son chapelain; ses fidèles serviteurs dressèrent un acte de sa fin toute catholique pour défendre sa mémoire et prévenir les calomnies des ligueurs; ils remirent cet acte au cardinal de Gondi, archevêque de Paris.

[1] Cour; ancienne orthographe du mot; de l'italien *corte;* de là *courtisan, cortége, escorte,* etc.

[2] *On* ou *l'on* se répétait alors après le verbe : « On hayt et veoid-*on* mal volontiers ceulx que l'on sçait estre meschants, et porte *l'on* envie à ceulx que l'on cognoist estre heureux. — Il a encores aujourd'hui de grandes prærogatifves, et a-*l'on* grande fiance en luy. » Amyot, *Mor.* de Plut.

[3] D'autant; *tanto plus; tanto più.*

[4] « Comment usons-nous en françois du mot d'*orateur?* Ce sont les évesques et prélats, lesquels ès lettres qu'ils envoient aux rois et princes, prennent cette qualité de leurs humbles orateurs, rapportants ce mot à leurs dévotions et prières. » Pasquier, *Lettres,* XI, VI.

FRAGMENTS

D'UNE TRADUCTION DE DEUX DISCOURS DE CICÉRON, FAITS PAR CHARLES IX, SOUS JACQUES AMYOT, D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

NOTICE.

DOUTES SUR L'AUTHENTICITÉ DE CETTE TRADUCTION, PUBLIÉE EN 1609 SOUS UN AUTRE NOM. — DISCUSSION. — TRAVAUX ANALOGUES FAITS PAR DE JEUNES PRINCES.

Il existe à la Bibliothèque nationale (fonds de Béthune, n° 8080) un manuscrit qui contient une traduction du discours de Cicéron *pour Milon,* et une autre de la harangue *pour le rappel de Marcellus.* En marge de chacun de ces discours sont inscrites des notes qui en marquent les divisions, en définissent, d'après les distinctions et les termes de la rhétorique ancienne, les arguments, les mœurs et les passions, les figures. Suit, en forme de nomenclature, une analyse pareille du discours *pour la loi Manilia,* qui porte pour titre : *Ordre de l'Oraison pour la loy du tribun Manilius.*

Sur le recto de la garde du manuscrit, on lit ces mots : *Traductions faites par le roy Charles IX, que luy bailloit à faire son précepteur si renommé, Jacques Amyot, évesque d'Auxerre et grand aumosnier de France.*

Ce manuscrit n'est pas l'original même; il n'est ni de l'écriture d'Amyot, ni de celle de Charles IX, qui nous sont connues l'une et l'autre. Il révèle d'ailleurs une main plus moderne; d'après les juges les plus compétents qui ont bien voulu nous prêter leur autorité en cette matière, il date du commencement du XVIIe siècle. Il semble être de la même écriture que plusieurs autres manuscrits de la collection de Béthune.

Le titre, écrit d'une main différente et inconnue, est sans doute d'une époque un peu postérieure à celle du texte.

Les documents et les notices que possède la Bibliothèque, soigneusement consultés par le savant conservateur, M. Hauréau, n'ont pu fournir aucun renseignement sur l'origine du manuscrit et l'authenticité du titre. On n'y trouve aucune mention d'une copie plus ancienne, aucune trace de l'existence de l'original.

Mais l'abbé Lebœuf a écrit dans une note de sa *Vie* d'Amyot : « J'ai vu les versions qu'Amyot faisait faire par Charles, duc d'Orléans, de l'oraison de Cicéron *pro Marco Marcello,* écrites de la main de ce prince, qui régna depuis sous le nom de Charles IX. » Aucun des historiens de Charles IX et d'Amyot, aucun bibliographe, ni Rouillard, ni du Verdier, ni Lacroix du Maine, ni le père Niceron, ni Goujet, n'ont d'ailleurs complété par quelques détails, confirmé par un mot ce court témoignage.

On ne saurait croire que ce manuscrit *de Béthune* soit celui dont ait voulu parler l'abbé Lebœuf, érudit trop consciencieux pour affirmer légèrement, critique trop habile pour se tromper de la sorte. L'original existait donc : l'exemplaire que nous avons en est-il une copie authentique? Sont-ce bien là les versions de Charles IX?

Le titre l'affirme, mais le titre est d'autre date que l'ouvrage. Bien des titres pareils ont été ajoutés mal à propos et après coup aux manuscrits; bien des désignations douteuses, inexactes, étranges même, induiraient en erreur une critique trop crédule qui les accepterait sans en discuter rigoureusement la vraisemblance.

L'abbé Lebœuf ne parle que des versions du *pro Marcello;* or, notre manuscrit contient de plus la traduction du *pro Milone,* écrite de la même main, réunie sous le même titre, et qui précède même le *pro Marcello.* Pourquoi Lebœuf ne l'eût-il pas mentionnée? Des deux versions n'y en aurait-il donc qu'une d'authentique? Mais si l'une est suspecte, l'autre échappera-t-elle au soupçon?

Les arguments nous eussent manqué cependant pour fortifier ces doutes, si une recherche attentive de toutes les anciennes traductions de Cicéron ne nous eût fourni, contre l'exactitude du titre, une nouvelle et plus grave présomption.

En 1609, il parut à Paris (chez Robert Estienne, avec privilége du roi), un ouvrage intitulé : *six Oraisons de Cicéron, par François Joulet, sieur de Chastillon;* c'était une traduction du *pro Cælio,* de *la première Catilinaire,* des *deux premières Philippiques,* et des

deux discours dont nous parlons, le *pro Milone* et le *pro Marcello*. Or, entre le manuscrit de la Bibliothèque et la traduction imprimée, l'identité est complète. De la première page à la dernière, le livre est l'exacte copie du manuscrit, ou le manuscrit la fidèle reproduction du livre.

Faut-il croire à un plagiat? Jamais alors plagiat ne fut plus complet. Ni *Épître dédicatoire*, ni *Préface*, pas une ligne dans l'ouvrage n'avertit le lecteur de la véritable origine des deux traductions qu'on lui donne. Si le manuscrit nous a transmis intacte l'œuvre de Charles IX, le plagiaire n'a pas même pris soin de déguiser son larcin par quelques changements, de mettre comme tant d'autres, quelque chose du sien dans l'ouvrage pour y acquérir quelques droits; il a tout dérobé sans scrupule. Quelques variantes d'orthographe et de ponctuation à une époque où l'une et l'autre sont si incertaines, où l'orthographe varie si souvent dans les diverses éditions d'un même ouvrage et dans les pages d'une même édition, où l'imprimerie même a son orthographe de convention différente de celle des manuscrits; quelques mots à peine, une conjonction, un pronom, changés çà et là, inexactitudes du copiste plutôt que corrections de l'écrivain : voilà toutes les différences que révèle entre les deux textes la comparaison la plus attentive.

Mais ce plagiat, sur quoi eût-il porté? Sur l'une des deux traductions, ou sur toutes les deux, sur celle même que n'aurait pas connue l'abbé Lebœuf, et dont rien n'a jamais confirmé l'existence? Mais s'il y a quelque apparence que la version du *pro Milone* au moins appartienne à Joulet, comment se défendre de soupçonner que celle du *pro Marcello* pourrait bien être aussi son ouvrage?

Faudrait-il donc estimer que le titre du manuscrit ne mérite aucune foi, que l'exemplaire écrit à la main n'est que le manuscrit de Joulet lui-même, ou une copie de son ouvrage, qui aura servi de texte à quelque étude de l'éloquence et de la rhétorique ancienne, aura été annotée pour les leçons de quelque maître?

Mais quel est d'abord cet écrivain, auteur ou plagiaire des traductions de Cicéron ?

C'est un obscur littérateur, ignoré de la plupart des bibliographes, et sur lequel aucun d'eux ne nous a transmis le moindre renseignement. Il a fait pourtant d'autres ouvrages où l'on peut recueillir sur lui quelques détails : ce sont encore des traductions, l'une du I[er] livre de l'*Orateur* de Cicéron (Paris, Abel l'Angelier, 1601), l'autre du *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostome (Paris,

Hervé du Mesnil, 1621)[1]. Dans ce dernier ouvrage, il prend le titre de *doyen d'Évreux ;* sa traduction de 1601 ne le désigne encore que comme *chantre et chanoine d'Évreux ;* elle est précédée d'une *Épître dédicatoire* à Sully, où, en offrant son œuvre à l'illustre ministre de Henri IV, il lui déclare qu'il attend son *commandement* pour l'achever, et se donne comme attaché à lui par les liens de la *recongnoissance* et par ceux *d'une ancienne et héréditaire servitude.* Que conclure de là ? Ce fonds de Béthune, légué en 1665 à la *Bibliothèque* du roi par le neveu du grand Sully, était fort riche en pièces historiques, en extraits, en copies même d'ouvrages inédits ou imprimés, en traductions classiques. Joulet profita-t-il de ses relations avec la famille, pour s'approprier déloyalement une traduction déjà recueillie par Philippe de Béthune qui commença cette précieuse collection ? Ou bien ces mêmes relations feront-elles présumer qu'une copie de son ouvrage s'était conservée parmi les manuscrits de la famille, où les trouva quelque secrétaire, quelque copiste ignorant et maladroit, qui y ajouta après coup une inexacte désignation d'origine ?

La question semble assez difficile à résoudre. Si d'un côté il paraît étrange que Joulet ait ainsi intégralement dérobé un ouvrage que son origine avait dû désigner à l'attention, ait espéré déguiser son larcin, y ait réussi, ait trompé son savant éditeur, Robert Estienne ; n'y a-t-il pas quelque lieu de s'étonner d'autre part qu'après 1609, en plein XVII[e] siècle, il ait pu venir à l'esprit d'un copiste d'inscrire le nom de Charles IX sur des traductions qu'on ne nous eût pas conservées comme son ouvrage, sur l'œuvre imprimée d'un littérateur contemporain ? Quelle vraisemblance expliquerait cette méprise ? Quel intérêt eût dicté ce mensonge ?

L'histoire de cet ouvrage révèle encore une particularité curieuse. La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire imprimé de la traduction de Joulet, sur lequel se retrouvent en marge, écrites à la main, toutes les notes qui, dans le manuscrit, accompagnent le texte. Une partie du discours est même annotée dans cet exemplaire sans l'être dans la copie manuscrite. La ponctuation de cette copie

---

[1] C'est peut-être encore à lui qu'il faut attribuer une traduction manuscrite de quelques discours de Machiavel, également conservée dans le fonds de Béthune (n° 8081), et inscrite, sans autre désignation, sous le nom de M. de Chastillon.

est partout rétablie dans le livre; quelques mots changés dans l'impression sont soigneusement restitués d'après le manuscrit; quelques corrections pareilles se retrouvent dans les deux textes. Notes et corrections, dans le manuscrit et dans le livre, sont, suivant toute apparence, l'œuvre de la même main, et de celle qui a écrit au moins le commencement de la copie. Cette main serait-elle celle de Joulet lui-même, à qui l'exemplaire aurait appartenu, et qui aurait rectifié les inexactitudes de l'imprimeur? Quoi qu'il en soit, ce serait aussi bien d'après le manuscrit de son propre travail que d'après une copie par lui faite d'une œuvre étrangère, qu'il eût pu corriger le texte imprimé, et inscrire d'abord ou transporter plus tard ses annotations marginales. Il n'y aurait là rien qui confirmât, rien qui démentît le plagiat. On en tirerait seulement une nouvelle preuve que les deux textes sont de même époque, et une présomption de croire que l'ouvrage a été imprimé sur la copie, puisque c'est d'après la copie qu'une main inconnue l'a corrigé.

Resterait pour déterminer l'origine et la date de l'ouvrage, l'induction à tirer de la langue et du style. Or, on sait combien ces sortes d'inductions sont délicates et périlleuses, avec quelle circonspection il convient de se prononcer quand on ne peut donner à son jugement d'autre appui. Ce n'est pas que ces présomptions n'aient leur autorité. Il y a entre les styles des affinités et des oppositions manifestes. A la distance d'un siècle, les différences de langue peuvent fournir un argument décisif. Mais de la seconde moitié du XVI[e] siècle aux premières années du XVII[e], l'idiome n'avait pas subi de considérables changements. Ces changements s'annonçaient, se préparaient plutôt qu'ils ne s'étaient accomplis. L'unité de la langue n'était pas encore constituée; le caprice individuel perpétuait, rejetait, modifiait dans une mesure inégale les locutions de l'âge précédent, et Amyot, aujourd'hui encore moins vieilli que Montaigne, était un de ces écrivains purs et vraiment français de génie, dont le temps respectait le mieux l'ancien parler.

Si c'étaient là cependant les traductions qu'il eût données à faire à son élève, n'y devrait-on pas pouvoir reconnaître son style? Quand ses fonctions commencèrent auprès de Charles IX, le prince avait quatre ans; quand elles cessèrent, il n'en avait pas onze. Ce n'est pas à dix ans qu'on traduit Cicéron sans un puissant secours, fût-on à la veille d'être roi de France. Ce serait donc apparemment moins l'ouvrage du disciple que celui du maître qui nous

fût parvenu. Mais dans cette hypothèse même, ce ne serait pas là une œuvre toute d'Amyot, une traduction définitive, achevée, et qu'il eût destinée au public. Il ne se serait proposé que d'instruire son élève par une belle leçon d'éloquence, un utile exercice de traduction et de style. La leçon terminée, le travail aurait rempli son objet ; il s'en serait dessaisi pour y mettre le nom du jeune prince, et ne l'aurait jamais revendiqué pour y inscrire le sien.

L'induction fondée sur le style perdrait donc ici une partie de son autorité. Ce n'est pas là d'ailleurs une présomption à laquelle prête une force égale le style de tous les auteurs. A l'invention hardie, aux traits accumulés de son style mâle et franc, à la continuité de sa vive et brillante métaphore, Montaigne se révélerait sans doute dans des pages qui ne porteraient pas son nom. Le génie simple et gracieux d'Amyot, ses qualités égales et tempérées qui plaisent plus souvent qu'elles ne brillent, qui charment plus qu'elles ne frappent, marquent d'une moins distincte empreinte les pages sorties de sa plume. Ces qualités mêmes, on le sait, se découvrent et se déploient inégalement, suivant la nature de l'imitation où l'aimable traducteur s'essaye. Dans un ouvrage qui prête aux mérites où sa diction excelle, c'est le populaire et inimitable interprète de Longus ou de Plutarque ; dans une œuvre moins favorable à son génie, ce n'est plus que le traducteur presque oublié de Diodore. Or, la traduction de Cicéron n'est pas de celles qui prêtent d'ordinaire à la gracieuse ingénuité du style ; les qualités qu'elle exige semblent de celles que perfectionna surtout après Amyot l'obscur mais utile effort de cette génération intermédiaire, qui, fermant l'âge de la renaissance, ouvrit et prépara le grand siècle.

Peut-être jugera-t-on que ce progrès se fait déjà sentir dans ces traductions de Cicéron ; que, si l'on y retrouve encore le vocabulaire d'Amyot et souvent même sa phrase abondante, la langue y paraît mieux réglée et plus ferme ; que le tour en est souvent plus grave, plus arrêté, plus correct ; qu'elle semble enfin, à la précision nouvelle de ses formes, s'être approchée d'un pas vers sa maturité. En même temps ce charme délicieux de douce naïveté et de fraîcheur, qui reste le trait distinctif d'Amyot et le titre de sa popularité, paraît s'être affaibli dans ces pages, ou du moins ne les plus animer que par intervalles. Ce n'est plus là d'ordinaire, il semble, la langue du *Plutarque*, c'est une langue à la fois plus savante et moins gracieuse, qui perd en candeur ce qu'elle gagne

en précision, dont le tour s'est perfectionné, mais dont les jeunes et fraîches couleurs se sont ternies.

Toutefois craignons encore que ces conjectures ne nous trompent ; ce n'est pas là le plus souvent, il est vrai, le style avec lequel nous a familiarisés le *Plutarque*, dans ces pages, les plus aimables, les plus connues, où le bon Amyot traduit avec sa bonhomie et son âme, l'âme et la bonté morale de Plutarque. Mais ces qualités qui distinguent l'aimable interprète, en excluent-elles d'autres plus élevées et plus soutenues ? Quand le style de Plutarque s'élève, que sa pensée s'anime jusqu'à l'éloquence, la langue d'Amyot n'a-t-elle pour le rendre pas des tons fermes, des tours graves, sa noblesse et sa vivacité oratoires. Sa période même, si largement développée, dans son ordonnance et son harmonie toutes latines, ne représente-t-elle pas assez bien la majestueuse ampleur du style de Cicéron ? Et si ces caractères se dessinent ici plus nettement, ne serait-ce pas seulement que dans l'imitation du grand orateur antique, il façonne mieux sa diction aux qualités de la langue oratoire ? Plus d'un de ses obscurs contemporains nous surprendrait peut-être, dans des traductions de Cicéron, par la fermeté précoce d'une élocution déjà pleine, belle et grave.

Mais ces conjectures mêmes fondées sur le style, que deviennent-elles, si nous ne sommes pas assurés que l'ouvrage nous parvient tel qu'il fut écrit, à sa date, sans avoir subi le travail d'une main plus moderne ? Qui ne sait quels changements les éditeurs inséraient alors dans le texte des livres, les copistes dans celui des manuscrits ? Et qui nous garantit que la version d'Amyot ait échappé à ces rajeunissements, que nous ayons autre chose qu'une œuvre corrigée et refaite, sans doute par le plagiaire même ?

Joulet nous a laissé d'autres traductions. Entre le style de ses ouvrages et celui de la version des Discours, les différences n'ont rien de bien frappant. Si la traduction des Discours semble son meilleur ouvrage, peut-être parce que la matière le soutenait mieux, son style même ailleurs n'est pas sans mérite. Il a, malgré le jugement trop légèrement porté par Goujet, de l'ampleur et de la gravité, du nombre et de l'harmonie ; il garde même encore çà et là quelque agrément, quelque charme d'archaïsme, et n'est pas toujours si éloigné de la diction d'Amyot.

Quelle conclusion nous faut-il donc tirer de toutes ces présomptions contradictoires ? Le titre qui attribue ces versions à Charles IX doit-il lever tous les doutes, ou n'en faut-il tenir aucun compte ?

Doit-il faire autorité pour la version du *pro Marcello*, et ne fournir pour celle du *pro Milone* qu'une faible présomption? Ou bien enfin supposerons-nous que cette désignation n'a pas dû être imaginée sans fondement, que Joulet d'autre part n'a pu s'approprier une œuvre sur laquelle il n'eût eu aucun droit, et que nous avons une édition rajeunie de l'ancienne version, comme on nous donnait vers le même temps des éditions retouchées du *Longus* et de l'*Héliodore*? Seulement au lieu de ces œuvres où un correcteur officieux associait son nom à celui de l'ancien interprète, nous aurions un livre où l'écrivain moderne aurait supprimé le nom du vieil auteur, et un manuscrit où on aurait après lui supprimé le sien.

Telle est la question que nous laissons à trancher à de plus heureux ou à de plus habiles. Nous voudrions avoir rassemblé du moins quelques-uns des éléments de la décision, et nous appelons de nouvelles lumières. Si avec celles que nous avons su recueillir nous n'avons pu éclaircir assez tous ces doutes, notre excuse sera qu'ils n'ont pas paru à de plus experts que nous comporter dès à présent une solution certaine.

Le titre du manuscrit nous paraîtra toutefois devoir rester fort suspect. Si lui contester toute valeur c'est toujours supposer une étrange méprise, le témoignage de l'abbé Lebœuf confirmerait cependant peut-être cette supposition. Le souvenir se serait conservé d'une traduction de Cicéron composée par Charles IX sous Amyot; cette tradition aurait trompé quelque bibliothécaire, qui, rencontrant dans les manuscrits de Béthune une ancienne version du *pro Marcello* dont il ignorait l'origine, aurait cru (mais sur la foi de quel indice?) y reconnaître le vieil ouvrage, et nous l'aurait donnée sous ce titre. Nous ne donnons pas l'hypothèse comme suffisant à tout expliquer, mais peut-être comme la plus plausible de toutes, dans une question où nous n'avons trouvé de choix qu'entre des hypothèses.

Il existait donc une traduction qui s'était conservée au moins jusqu'à l'abbé Lebœuf comme un monument de l'éducation de Charles IX. Aussi bien ce ne serait pas la seule fois qu'on nous aurait transmis quelque ouvrage composé par les princes dans le cours de leur éducation et sous la direction de leurs précepteurs. Ce sont des traductions surtout qu'on nous a données comme le leurs études et l'essai de leur plume. C'était là l'exercice de leurs premières années; c'est là que le précepteur aux diriger le travail du disciple en lui laissant croire

que le succès est son ouvrage, l'exercer à chercher le mot propre, le lui faire trouver, et paraître le lui avoir laissé à découvrir, ou du moins ne l'avoir découvert qu'avec lui. Et qui s'est voué à la douce et modeste tâche d'instruire la jeunesse, sans avoir connu cet art d'aider à l'effort d'une jeune intelligence, en lui faisant sentir à peine le secours qu'on lui prête, de lui faire parcourir un chemin tout tracé, en lui donnant à croire, pour prix et pour soutien de son zèle, qu'elle s'est frayé d'elle-même cette route qu'une main attentive à se déguiser aplanissait et ouvrait devant elle? Qu'un peu de flatterie s'en mêle, et ce travail, auquel on aura associé un jeune prince, on le lui donnera tout à fait comme son œuvre; le précepteur voudra rapporter à son royal élève tout l'honneur du succès, et, soigneux de s'effacer, déguisera la part que lui-même il y pourrait prétendre. C'est lui qui publiera d'ordinaire les productions de son disciple, mais en bornant son rôle à celui d'éditeur fidèle; il lui suffira de l'honneur d'avoir aidé peut-être au développement d'un heureux naturel, dont il aura laissé bientôt se déployer en liberté les rares talents. Car une adulation assez puérile transformera assez aisément le jeune prince en génie précoce, en humaniste des plus habiles, en traducteur consommé, et le maître qui saura le mieux les limites de ces facultés trop vantées, s'en fera souvent le panégyriste le plus pompeux.

C'est dans les chefs-d'œuvre de l'art oratoire de l'antiquité qu'Amyot avait choisi ses textes. Il s'efforçait d'enseigner à ses élèves cette science vraiment *royale* du bien dire, dont il traçait plus tard les règles pour Henri III, ce *bon, orné et éloquent parler* qu'il apprit, en effet, dit-on, à Charles IX. Il s'était proposé de former dès l'enfance des orateurs; d'autres voulaient, par ces premières études, former des hommes de guerre, et remplaçaient Cicéron par César, l'abondante éloquence des Discours par la rapide précision des *Commentaires*, ce manuel des grands politiques et des grands capitaines, ce livre favori des jeunes princes, qui leur apprenait à la fois à penser, à écrire, à agir, à combattre. C'était le livre qu'on mettait vers le même temps aux mains de Henri IV, et que son précepteur lui faisait traduire à onze ans : excellent exercice, mais imparfaite traduction, qu'on nous a conservée, et qui ne mérite pas l'admiration trop complaisante qu'elle inspirait au courtisan Casaubon [1]. Onze ans, c'était l'âge où les

[1] *Admirabundus codicem tractavi*, écrivait Casaubon à Henri IV. Cette

princes devenaient auteurs ; c'est à onze ans que Charles IX mettait le *Cicéron* en français, que Louis XIII composait une traduction des *Préceptes d'Agapetus à Justinien*, que l'on imprimait du moins comme son ouvrage, précoce production d'un esprit inappliqué et tardif, dont il avait souvent fallu sans doute suppléer le savoir et seconder l'aptitude [1]. Cette précocité devenait chez les Bourbons une tradition de famille. Écrivain à treize ans, Louis XIV traduisait encore, en 1651, sous la direction du savant Péréfixe, un livre des *Commentaires* de César [2]. Peu après, le fils de La Mothe Le Vayer [3], associé par son père aux soins de l'éducation du second fils de Louis XIII, publiait un *Florus sur les traductions de Monsieur*. « Je demande très-humblement pardon à votre altesse royale, disait-il, d'un vol que je lui ai fait jusque dans son cabinet. J'ay toujours esté si surpris des grandes qualitez d'esprit qui reluisent en elle, j'ay tellement admiré la justesse et la netteté avec laquelle elle expliquoit en nostre langue les jolies et galantes pensées de ce petit abbreviateur de l'histoire romaine, que je n'ay pu m'empescher de me prévaloir de l'occasion. Je me suis estudié de remarquer avec une exacte attention tous les termes dont vous usiez pour rendre le sens de cet auteur, et je m'en suis servy pour lui faire parler nostre langue avec cet air agréable que vous savez donner à toutes choses. » Le larcin *confessé*, il l'excusait par le

---

traduction existe en manuscrit à la *Bibl. nat.*, avec les corrections qu'inscrivait dans la marge le précepteur de Henri IV, non pas Florent Chrestien, qui ne fut chargé que plus tard de son éducation, mais La Gaucherie. Un fragment de cette traduction a été imprimé en 1816 dans une *Nouvelle Histoire de Henri IV, traduite du latin de Raoul Boutrays.*

[1] *Les préceptes d'Agapetus à Justinien, mis en françois par le roy Louis XIII, en ses leçons ordinaires ;* Paris, Lecourt, 1612. Ce n'est que la traduction d'une partie de l'ouvrage. On a imprimé à la suite quelques versions et quelques thèmes du jeune roi.

[2] *La Guerre des Suisses, traduite du premier livre des Commentaires de Jules César, par Louys XIV, Dieudonné, roy de France et de Navarre ;* Paris, 1651, deux fois imprimé. Le texte est accompagné de quelques réflexions politiques et morales sur les récits de César. La traduction est simple, mais assez fidèle.

[3] *Epitome de l'Histoire romaine, par Florus, mis en françois sur les traductions de Monsieur, frère unique du roy ;* Paris, 1656. La Mothe Le Vayer jouissait, quoique jeune encore, d'une assez grande considération parmi les gens de lettres. Il mourut à trente-six ans. C'est à lui que Boileau adressa sa IVe satire.

zèle *du bien public*, et le *restituait* dans son ouvrage. Pensait-il être cru sur parole? L'avait-il même désiré? Je ne sais; mais la traduction était assez savante et assez habile; elle eût fait honneur au jeune prince.

Si l'élève de Bossuet eût été mieux doué de la nature, il eût grossi sans doute la liste de ces ouvrages. Et quelles traductions ne nous eût-il pas données, de Térence et de César surtout, s'il les eût compris et sentis comme l'illustre maître qui les lui expliquait avec une admiration si intelligente et si vive de l'antiquité classique? Le Dauphin avait écrit cependant l'histoire entière du peuple qu'il devait gouverner, rédigeant de souvenir, en latin et en français, les leçons où Bossuet venait de lui en tracer le tableau [1]. Le duc du Maine fut le plus précoce de tous ces princes; il n'avait pas huit ans que l'on publiait déjà ses *Œuvres diverses*, des réflexions, des anecdotes, des maximes, des lettres, que dédiait à Mme de Montespan, la gouvernante de son fils, Mme de Maintenon [2]. L'*Épître dédicatoire*, vraisemblablement dictée par Racine, était un chef-d'œuvre de délicatesse et de grâce. « Voici le plus jeune des auteurs, disait à Mme de Montespan sa future rivale, qui vient vous demander votre protection pour ses ouvrages. Il aurait bien voulu attendre pour les mettre au jour qu'il eût huit ans accomplis; mais il a eu peur qu'on ne le soupçonnât d'ingratitude s'il était plus de sept ans au monde sans vous donner des marques publiques de sa reconnaissance. » Les merveilles de l'éducation du duc de Bourgogne rivalisèrent avec celles-là. A dix ans, dit-on, l'élève de Fénelon et de Fleury, traduisait les auteurs les plus difficiles avec une fidélité, une finesse d'expression qui étonnaient les

---

[1] On a imprimé cette histoire de France latine et française, en 1748, parmi les œuvres de Bossuet (tomes XI et XII.)

[2] *Recueil des ouvrages de M. le duc du Mayne, qu'il a faites pendant l'année* 1677 *et dans le commencement de* 1678. Ce sont surtout des *exemples d'écriture* que composait le prince *des extraits des livres qu'il avoit lus*, ou *de ce qui lui venoit en fantaisie*. Il y a déjà des lettres, curieux mélange de naïveté et de prétention, adressées par le prince à des demoiselles de la cour; d'autres, en plus grand nombre, sont écrites par le duc du Maine à Mme de Montespan; trois pompeux madrigaux, placés en tête de l'ouvrage, célèbrent, à grand renfort d'hyperboles, la merveilleuse précocité du jeune prince, qui, sans son origine, serait inexplicable.

meilleurs juges. Esprit d'élite, doué dès l'âge le plus tendre, nous atteste la bonne foi de Fleury, d'une aptitude et d'une pénétration merveilleuses, de la mémoire la plus sûre, *du jugement le plus juste et le plus suivi*, il avait, à onze ans, lu tout Tite Live, traduit César et commencé une traduction de Tacite qu'il ne dédaigna pas de continuer dans la suite [1].

Sans doute aujourd'hui ces succès prématurés, ce talent si hâtif de traduction et de style, nous trouvent un peu incrédules, et nous serions fort portés, en jugeant ces ouvrages, à beaucoup rabattre, ou des éloges qu'on leur prodiguait, ou de la part qu'il y faut attribuer à leurs prétendus auteurs. Quelques-uns de ces jeunes princes eurent, il est vrai, d'éminentes facultés, et l'excellence de leur éducation, les lumières, le dévouement, le génie de leurs précepteurs, en hâtèrent l'heureux développement. Et toutefois, si plusieurs des travaux auxquels leurs études avaient donné lieu, ont survécu à leur éducation et enrichi le public, ce sont ceux qui furent composés pour les instruire [2], et non pas ceux qu'ils composaient eux-mêmes ou qu'on nous donnait sous leur nom.

Les versions attribuées à Charles IX n'eussent-elles pas mérité cependant d'échapper à cet oubli, et de prendre rang parmi les œuvres qu'a fait vivre le talent des précepteurs de nos princes ? La traduction était écrite de la main de Charles IX, nous dit l'abbé Lebœuf; c'était donc le disciple qui tenait la plume : n'était-ce pas le maître qui donnait le sens et dictait la traduction, suppléant à l'inexpérience de la jeunesse inappliquée de son élève, et lui proposant des modèles de l'art où il excellait lui-même ? Les prétendues versions de l'enfant de France devenaient alors des pages composées par le traducteur de Plutarque; c'était la seule traduction du latin où l'heureux écrivain eût essayé son talent. Comment s'était-il tiré

---

[1] Les manuscrits de ces traductions existent à la *Bibliothèque nationale;* fonds de Versailles, 8081 (2-8). — V. l'*Hist. de Fénelon*, par le card. de Bausset. Ces prodiges de précocité font songer aux vers latins que Grotius composait à neuf ans, aux Commentaires sur Capella qu'il écrivait à quinze, et à la célèbre édition d'Anacréon que donnait à douze le futur abbé de Rancé.

[2] C'est ainsi qu'aux ouvrages que nous avons déjà cités (p. 84), on pourrait joindre une partie des *OEuvres* de La Mothe Le Vayer, la *Vie de Henri IV*, composée par Péréfixe pour Louis XIV, l'*Histoire de France*, longtemps classique et populaire, écrite par l'abbé Le Ragois pour le duc du Maine, etc.

de l'épreuve? Comment, sous sa plume habile, notre idiome avait-il rendu avec son élégance naïve la savante élégance de l'idiome de Cicéron, avec l'abondance de la jeunesse la magnificence d'une riche maturité?

Nous donnons quelques fragments de la traduction qui, intacte ou retouchée, est peut-être cette nouvelle œuvre d'Amyot. Le lecteur jugera de quel poids peut être l'argument du style pour déterminer l'origine et l'âge de l'ouvrage. Nous citons à côté quelques passages des anciennes traductions françaises des mêmes Discours; ces pages de même date, ou du moins peu antérieures, fourniront peut-être quelques rapprochements utiles et curieux. Si ce n'est pas l'œuvre de Charles IX, ou plutôt celle d'Amyot, que nous publions, ce sera du moins celle d'un des écrivains estimables de cette grande famille de traducteurs dont Amyot est le chef; et nous aurons rassemblé quelques documents de cette histoire mal connue de la traduction, qui tient une si grande place dans l'histoire générale de la littérature et de la langue au XVIe siècle.

FRAGMENTS

DE LA TRADUCTION DU PRO MILONE ET DES TRADUCTIONS DU MÊME DISCOURS DE DU VAIR ET D'EST. LE BLANC.

I. — Encores[1] que je sçache bien, Messieurs, que ce soit chose mal séante d'avoir faulte d'asseurance, entreprenant[2] de deffendre la cause d'un des plus vaillants

Trad. de Du Vair[3]. — Messieurs, bien qu'il semble mal à propos de commencer avec estonnement la deffense d'un homme courageux et vaillant, et qu'il me soit mal-séant de ne pouvoir apporter

---

[1] Nous suivons ici l'orthographe du manuscrit, sur lequel a été vraisemblablement imprimée la traduction : les différences d'orthographe entre les deux textes sont d'ailleurs peu considérables.

[2] *Dicere incipientem :* Latinisme, qui n'a d'ailleurs rien d'obscur, et est peut-être à regretter.

[3] G. Du Vair, né en 1556, mort en 1621, vertueux magistrat, ambassadeur, garde des sceaux, évêque de Lisieux, passa pour un des meilleurs écrivains de son temps. Il fut un de ces utiles ouvriers du langage, précurseurs oubliés de Balzac, qui donnèrent à l'idiome plus de noblesse et de fermeté, et façonnèrent la langue oratoire. Il a laissé plusieurs ouvrages de piété, de philosophie, d'éloquence, etc. : entre autres la *Philosophie morale des Stoïques*, préambule d'une *traduction d'Épictète;* de la *Constance;* de la *saincte Philosophie;* un traité *de l'Éloquence françoise*, fort admiré de Pasquier, judicieux opuscule, tout plein de réminiscences antiques, qui sert de *Préface* à la traduction des Discours *sur la Couronne* de Démosthène et d'Eschine, à celle du *pro Milone*, et à une *Oraison d'Appius Clodius contre Milon*, refaite par Du Vair. Huet loue l'éloquence du savant chancelier, et le compare à Malherbe, qui n'avait pas, lui non plus, dédaigné de traduire, mais en faisant plutôt de ses traductions des œuvres de beau langage. Du Vair, dit Huet, suit plus religieusement son auteur, sans que pourtant sa fidélité et sa précision altèrent le génie de la

hommes du monde, et qu'il ne soit nullement à propos (Annius Millon estant beaucoup plus en peyne de la conservation de la République que de la perte de sa vye) de ne pouvoir apporter en sa cause une grandeur de courage pareille à la sienne; toutesfois, la nouvelle forme de cette assemblée esblouit tellement mes yeux, qu'ilz ne peuvent, de quelque costé qu'ils se puissent tourner, recognoistre aucunement l'ancienne façon du Palais[1] et des jugements : car ce ne sont point icy les mesmes personnes qui avoient accoustumé d'environner vos siéges et d'assister aux audiences. Mesmes ces trouppes d'hommes armez que vous voyez devant tous ces temples, combien qu'elles[2] soient

en la cause de Milon autant de constance comme il en a, luy qui est aujourd'huy plus en peine du salut de la Republique que du sien, toutesfois, je ne puis que la nouvelle face de ce jugement ne m'esblouysse les yeux, lesquels de quelque costé que je les tourne, ne trouvent plus rien de l'ancienne façon, et de l'ordre qu'ils avoient accoustumé de voir en ce Palais et en vos jugemens. Car vos sièges ne sont plus environnez d'un nombre d'escoutans comme ils souloient[3], vous n'estes plus accompagnez de l'assemblée ordi-

---

langue : *ille ad auctoris arbitrium et nutum, salvâ tamen linguæ integritate, sese pressiùs accommodavit.* Baillet et Moreri ont répété cet éloge qui n'est pas sans vérité. Goujet, il est vrai, en accordant à Du Vair un style assez correct, lui reproche d'assez nombreuses erreurs de traduction. Toutefois c'est plutôt l'agrément du style qui lui manque que l'intelligence du texte. La traduction de Du Vair parut pour la première fois en 1595 (Paris, Abel l'Angelier), et fut plusieurs fois réimprimée avec ses autres *OEuvres*.

[1] Dans cette transformation de *Judices* en *Messieurs*, de *Forum* en *Palais*, on reconnait ce procédé accoutumé de traduction qui francise toutes les institutions et tous les usages antiques. Voy. le *Chap.* VIII des *Recherches*.

[2] Quoiqu'elles. Voy. p. 133, note 1.

[3] Avaient coutume (*solebant*), de *souloir*, verbe fort défectueux, usité surtout à l'imparfait, et que regrettait Vaugelas. Amyot et ses contemporains l'emploient sans cesse : « Gorgias *souloit* dire; Simonides *souloit* dire les vestements dont *souloyent* user les trespassez; l'abysme où se *souloyent* perdre les eaux, etc. » Amyot.

[redacted]

destinées pour résister à l'impétuosité d'une sédition, toutesfois elles ne peuvent de rien servir à un homme qui doibt parler en public[1], et n'est pas possible qu'elles ne luy apportent de l'estonnement et de la prévention. Que si je pensois que tous ces gens que je vois, qui sont en armes, en voulussent à Millon et eussent envye de s'opposer à sa justiffication, je me retirerois de bonne heure[2], Messieurs, m'assurant qu'aussy bien mon éloquence ne pourra pas faire grand effet parmy la confusion, le tumulte et le bruit des armes[3]. Mais je reprend quelque peu de courage,

naire, qui vous venoit assister : et ores que[4] ces gardes-cy, que l'on void à l'entrée de tous les temples, soient disposées pour empescher la violence, si ne se peut-il faire que nous voyant au milieu de ceste audience, cernez d'armes et de soldats quoy que favorables et necessaires, nous ne soyons saisis de quelque appréhension. Que si je pensois que ces forces-cy fussent contraires à Milon, je cederois au temps, Messieurs, et ne croirois pas qu'un orateur peust trouver place parmi la force et les armes. Mais je me console et reconforte sur la preud'hommie[5] de ce juste et sage Pom-

---

[1] Traduction inexacte et incomplète; tout un membre de phrase est omis : *quanquam præsidiis salutaribus et necessariis septi sumus.* Nous trouverons plus tard, sans les noter, plusieurs inexactitudes et omissions pareilles; car la traduction pèche souvent par la fidélité, comme celles du XVII[e] siècle. On s'expliquerait d'ailleurs aisément ce défaut, en supposant ces versions dictées par Amyot à Charles IX. Amyot aurait jugé sans doute ici une fidélité scrupuleuse moins nécessaire à son dessein, à l'instruction du jeune prince dont il voulait faire non pas un latiniste, mais un orateur, et, sans insister sur tous les détails de la pensée, il se serait contenté souvent d'en retracer les principaux traits, d'en reproduire surtout le tour et le mouvement oratoires.

[2] Ces mots rendent mal le *cederem tempori.*

[3] Des chiffres placés au-dessus de ces trois mots, dans le manuscrit et dans l'exemplaire imprimé dont nous avons parlé, indiquent qu'il en faut intervertir l'ordre.

[4] Maintenant que, quoique. « Ores que le roy se cognoisse en hommes, neantmoins il se mesprit lors. » Pasquier, *Lettres*, XVII, 4. *Ores toutesfois que*, dit Rabelais.

[5] Preud'hommie, autrefois *feaulté et loyaulté;* car maintenant, dit Ni-

quand je considere le jugement et le bon naturel de Pompée, qui ne penseroit pas se gouverner en homme qui ayme sa réputation[1], s'il abandonnoit à la mercy des soldats quelqu'un qu'il auroit desjà consigné entre les mains de la justice, et s'il permettoit que l'insolence d'une trouppe de personnes séditieuses fust appuyée sur le consentement et sur l'auctorité publique[2]. Voilà pourquoi nous debvons croire que tous ces gens de guerre qui sont devant nos yeux nous annoncent plustost de l'ayde et de l'asseurance que de la crainte et du danger[3], et me promettent, à moy particuliairement, un sillence de vostre part digne de celluy que j'ay entrepris à deffendre. Tout le reste de la multitude, qui est composée de citoyens, est tout à nous ; et n'y a pas un de

pée, qui sçait assez que ce seroit chose indigne de sa justice, d'exposer à la violence des soldats celui qu'il a soubmis à la sentence des juges, et indigne de sa prudence d'armer de l'authorité publique la temerité d'une trouppe de mutins. Et pour ce je me résous, que nous ne devons rien craindre de ses armes, capitaines et compagnies-là, ains en attendre tout secours et seureté, et qu'elles nous excitent, non seulement à avoir l'esprit en repos, mais aussi à prendre bon courage, et promettent non seulement support à nostre deffense, mais aussi une paisible audience. Quant au reste des assistans qui sont nos concitoyens, ils sont tous à nostre dévotion. Et de tant qu'on en peut voir de ce lieu qui descouvre quasi

---

cot; *on appelle preud'homme tout homme de bonne vie, mœurs et sage, comme si preud'homme estoit composé de ces deux dictions latines* prudens *et* homo. D'autres font dériver le mot de *probus*. Les Italiens disent de même *prode*, vaillant, brave, *prode uomo*. *Prodom, preudom, preud'homme*, est fort ancien dans la langue et était fort usité. « La diligence et sage *preud'hommie* des anciens ; la *preud'hommie* et la légalité grande qui mouvoit Camillus, etc. » Amyot, *Plut.*

[1] Nouvelle inexactitude. On ne retrouve là ni le *nec justitiæ*, ni le *nec sapientiæ*.

[2] Une traduction plus littérale serait ici facile et préférable.

[3] Redoublement de mots, à la façon d'Amyot : Cicéron même devient plus abondant.

tous ceux que vous voyez alentour de vous (qui attendent l'événement de cette cause), qui ne pense (la réputation de Millon ayant aujourd'huy à courir fortune) estre en grand danger de perdre son bien, ses enffants, son pais et sa vye[1].

XXXIV. — Quant à moy, je me sens traverser le cœur de douleur et de desplaisir, quand j'entens souvent dire à Mil-

toute la place, il n'y en a pas un qui attendant l'issuë de ce jugement et favorisant la cause de Milon, n'estime qu'il s'agisse aujourd'huy du salut d'eux, de leurs enfans, de leur pays et de leur fortune[2].

Trad. d'Estienne Le Blanc [3]. — A la vérité, Messieurs, ces paroles que j'oys[4] continuellement de Milo tous les jours me font mourir de pitié et compassion, quant je l'escoute dire d'une si

---

[1] Voici les notes qu'on lit en marge de la traduction de ce morceau : *Exorde ; personne de l'orateur ; celle du client ; lieu ; changement et insolence ; assistans armez contre la coustume ; auditeur ; personnes des juges ; confiance ; louange de l'auditeur,* etc. Ce sont des remarques de ce genre qui sont jointes aux deux *Discours* dans le manuscrit et dans l'exemplaire imprimé. C'est l'analyse dont un maître accompagnerait son explication.

[2] Du Vair a ici, comme d'ordinaire, l'avantage de l'exactitude ; son système de traduction est généralement assez simple et assez fidèle : mais l'autre version semble avoir quelque chose de plus français, plus d'agrément et d'élégance, d'harmonie et d'ampleur de tour.

[3] Estienne Le Blanc, *conseiller du roy François Ier et contreroolleur general de son Espargne*, un de ces nombreux traducteurs dont François Ier payait le zèle par des places ou des libéralités, ne nous est connu que par quelques versions françaises celles du *pro Milone*, du *pro lege Manilià*, du *pro Ligario*, etc., imprimées en 1541 et 1544 (voy. Du Verdier, *Bibl. fr.*, et *Not. bibliog.*, t. I de l'édition de Cicéron par M. Leclerc). Nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage imprimé ; mais il en existe à la *Bibliothèque nationale* un magnifique manuscrit, avec *Ép. dédic.*, où se trouve tout d'abord, au lieu du *pro Marcello*, que les bibliographes mentionnent, sans doute par erreur, le *pro Milone*, dont aucun d'eux ne fait mention. La confusion vient apparemment de ce que les traductions de Le Blanc ont été publiées avec la version du *pro Marcello*, par Macault. (Voy. plus loin.)

[4] J'entends, du verbe *ouïr*, devenu si défectueux, mais qui autrefois avait presque ses temps. « On les *oyt* avec quelque plaisir ; l'entendement

lon : « Que ceste cité ne cesse jamais de prospérer, que la bonne fortune de ma patrie florisse perpétuellement, que mes concitoyens vivent toujours contens et bienheureux, qu'ils jouissent heureusement sans moy du repos que je leur ai préparé[1]. » Je me retirerai tresvolontiers, si je ne puis gouster la douceur d'une ville tranquille et bien ordonnée, pour le moins je ne sentiray point l'amertume d'une cité pleine de tumulte et de confusion[2]. Cependant je seray tousjours errant et vagabond jusques à ce que j'aye rencontré une retraite paisible et bien policée ! O combien

grant vertu et constance merveilleuse : « Or Dieu vueille tousjours bien garder mes compaignons, citoyens et bourgeois de Romme, ausquelz je desire tous biens, tous honneurs, incolumitez[3], heurs et felicitez. Dieu vueille bien garder ceste cité, mon cher pays, comment que ce soit qu'elle aura merité de moy. La chose publicque puisse tousjours demeurer en tranquillité, de laquelle combien que les citoyens jouiront sans moy, si ne leur sera néantmoins ce bien venu que par ma diligence. Quant à moy, je m'en iray. Car, veu que je ne puis tant faire que la chose publicque se porte bien, et qu'il convient[4] qu'elle soit si mal gouvernée et privée de toute liberté, je m'en retireray de bonne heure, et la première cité que

---

oyt, tout le reste est sourd; ceulx qui l'*oyent;* quand on *oyoit* le son de la barrière; en *oyant;* nous l'*ouysmes*, etc. : » Amyot. « On vous *orra* », disait Marot, et :

> « Quand il *orroit* sonner de toutes parts
> Le carillon des cloches tant doucettes. »

Corneille disait encore dans le *Cid* : « Son sang criera vengeance, et je ne *l'orray* pas ! » et dans *Polyeucte*: « *Oyez*, peuple, *oyez* tous. » Rabelais, mieux d'accord avec l'étymologie, avait dit : « Lorsqu'il *ouyoit; ouyant* le bruit de son sçavoir. »

[1] Toute cette phrase est encore une traduction libre et abrégée.

[2] Ceci est au contraire un développement de la pensée, d'ailleurs assez heureux d'expression.

[3] Conservation, salut, *incolumitas;* latinisme que ne donne pas Nicot.

[4] Il faut : c'est le sens italien de *conviene,* exprimant non pas la simple convenance, mais la nécessité, l'obligation : « Les tourments qu'il leur *convenoit* endurer; » Amyot : « Il te *convient* servir, aymer et craindre Dieu. » Rabelais.

de travaux j'ay supportez en vain ! O trompeuses espérances ! O faulses imaginations ! Je m'estois persuadé, ayant restabli, durant que j'estois tribun, l'authorité du sénat, qui auparavant avoit esté supprimée, ayant rendu le pouvoir aux chevaliers et à tout le reste du peuple, lequel avoit esté anéanty par les armes de Clodius, que je ne manquerois jamais du secours des gens de bien. Et s'adressant à moy particulièrement, comme il faisoit quelquesfoys : Sera-t-il [1] possible

je trouveray où il y aura bonne pollice et liberté, en icelle feray ma demeurance. Or cognois-je à cest [2] heure que en vain ay prins [3] tant de peines et labeurs. Or cognois-je que mon espérance m'a abusé, et que toutes mes pensées estoient frivolles. Qui eust pensé que tous les bons et tous les gens de bien universellement ne me deussent maintenant secourir, attendu les mérites et bons services que je feis au sénat, moy estant tribun populaire, quant [4] toute la chose publicque estoit tellement oppressée que ledit sénat estoit

---

[1] Ce *t* euphonique ne s'écrivait pas, mais se prononçait cependant au XVIe siècle, comme l'attestent Peletier et Théod. de Bèze ; on ne commença à l'écrire qu'après 1600. (Voir M. Génin, *des Variations du lang. français*). Toutefois, l'usage ne prévalut pas aussitôt ; nous trouvons quelquefois encore dans notre traduction *y a-il*, *se trouvera-il*. On y signalerait quelques autres modifications de la langue du XVIe siècle : ainsi *doubte*, toujours féminin dans Amyot (voy. *Rech.*, p. 133, note 2), devenu masculin dans la version du *pro Milone* (p. 45), *enflammé* pour *enflambé* qu'écrit Amyot, *soldat* pour *souldard*, etc. : variations qui fourniraient quelques conjectures sur la date du manuscrit et de l'impression, mais d'où l'on ne saurait rien conclure sur la date d'un ouvrage dont nous n'aurions pas le texte original.

[2] Singulière faute d'orthographe, répétée plus bas, et qui s'explique sans doute par l'origine, vraie ou supposée, du pronom : nos anciens romanciers avaient souvent écrit, et on écrivait souvent même encore au XVIe siècle, *c'est;* le pronom pouvait être alors considéré comme invariable, et ne pas s'accorder avec le féminin *heure*. Nicot veut que *cet* ne soit autre chose que *ce* suivi du *t* euphonique, et il écrit *cet* et *cète*.

[3] Pris : c'est la forme accoutumée du mot au XVIe siècle, nous *prinsmes*, ils *prindrent*, *apprins*, *esprinse*, *prinse*, *entreprinse*, etc. (de *prehendere*).

[4] Il faudrait écrire *quand;* mais les deux adverbes *quant* et *quand*, venant de *quantum* et de *quando* sont perpétuellement confondus au XVIe siècle.

que je ne puisse trouver une place dans ma patrie, après avoir eu la puissance d'en choisir une pour vous[1]? Où est maintenant le sénat que nous avons suyvi? Où sont les chevaliers, ceux, dis-je, qui vous sont tant obligez? Où est l'affection que les villes et les bourgades vous portoient? Où sont les faveurs de l'Italie, et la créance que vous avez? Et enfin où est vostre industrie, et vostre voix avec laquelle vous avez plaidé la cause de tant de personnes? Serez-vous

quasi du tout[2] deschus et estaint; pareillement que je feiz à l'ordre des chevaliers romains desquelz la puissance estoit fort bien debilitée; et en general à tous les bons, lesquelz par les armes et sedicions des Clodiens avoyent perdu toute auctorité. Et d'avantage comment eusse je peu croyre que en mon pays je n'auroye point de lieu, veu que en iceluy mesmes je vous avoye restituez et reduytz[3]. Car c'est à moi, Messieurs, à qui souvent il dit telles parolles. Où est (dit-il) à cest heure le sénat, lequel nous avons tousjours ensuyvy? Où sont maintenant ces chevaliers romains qui sont si bien voz amys? Où est la faveur des estrangiers? Où est la voix de toute l'Italie? Et finablement[4] où est à cest heure vostre parolle et vostre sçavoir, Cicero, par lesquelz vous avez deffendu et secouru tant d'autres? Sera-ce à moy seul qu'ilz ne pourront proffiter ni en riens[5]

---

[1] Ces mots rendent mal le sens; la phrase précédente manque aussi d'exactitude.

[2] Tout à fait; exemple de ces mots, qui comme *rien*, *jamais*, *guère*, *aucun*, etc., avaient originairement un sens affirmatif, et ne s'emploient pour nier qu'en vertu d'un adverbe négatif exprimé ou sous-entendu.

[3] *Ramenés*, de *reducere ;* sens conforme à l'étymologie : *réduire aucun à mémoire de quelque chose*, dit Nicot. « Epistémon luy *reduyct* à mémoire... toutes choses seront *reduictes* à leur fin. » Rabelais. — Le pluriel n'est peut-être ici qu'une faute du copiste, car Milon ne s'adresse qu'à Cicéron.

[4] *Finablement*, ancienne forme de *finalement*, la seule employée par Amyot : mot d'un très-fréquent usage chez tous les auteurs du XVI[e] siècle, pour qui il suppléait notre *enfin*. Il dérivait de *finable* (final), qui avait vieilli plus tôt, et que Nicot ne donne plus. « Sa dernière et finable grimace, » dit la 77[e] *Nouv. Nouvelle*.

[5] Orthographe moins singulière qu'elle ne le paraît peut-être, car *rien*,

inutille à celuy qui a tant de fois hasardé sa vye à vostre occasion ?

XXXVII. — Comment il ne s'esmeut pas de l'abondance de mes larmes ! Il faut bien qu'il soit environné d'une grande force d'esprit ! Je croy qu'il pense que l'exil est tousjours au lieu où la vertu n'a point de cours[1], et que la mort injustement donnée ne peut estre la fin de la vie des gens de bien. Qu'il continue tant qu'il voudra en cette constance qui luy est naturelle ; mais vous, Messieurs, qu'en pensez-vous ? Le bannirez-vous, ou sy vous le re-

servir, qui me suys tant de foiz mys en péril et danger de mort pour vous ayder[2] ?

Traduction de Du Vair. — « Je sçay bien que Milon ne s'esmeut point de mes larmes, a le courage remparé[3] d'une incroyable valeur : il ne pense pas que celuy-là se puisse dire banni qui habite avec la vertu, il estime que la mort est un don de nature, et non pas une peine. Qu'il garde tant qu'il voudra l'esprit avec lequel il est né, mais pour cela, Messieurs, de quel courage serez-vous envers

---

dont le vrai sens est *quelque chose*, dérivait de *rem* ou de *res ;* la forme du régime l'a emporté ici, comme bien souvent, ainsi que le remarque M. Ampère, sur la forme du nominatif ; mais l'*s* est resté longtemps comme trace de cette dernière forme. Jean de Meung et Charles d'Orléans écrivent *riens ;* c'est l'orthographe des *Cent nouvelles* ; Commynes et Seyssel n'en ont pas d'autre : « Avant qu'il y ait *riens* conclud — là où ilz n'entendent *riens* — ne craindre *riens* — sans avoir esté en *riens* offensé, etc. » C'est encore l'orthographe du traducteur Macault, etc.

[1] Belle phrase, traduction précise et fidèle, bien supérieure à celle de Du Vair.

[2] Les différences de style de ces deux traductions laissent aisément reconnaître l'antériorité de celle de Le Blanc. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans celle-ci quelque vérité de sentiment et quelque grâce naïve ; mais le tour y est encore incertain, la langue embarrassée dans son imitation latine ; elle est plus mûre dans l'autre traduction ; le discours y prend un tour plus vif et plus libre dans une phrase qui nous est plus naturelle.

[3] Fortifié, muni comme d'un *rempart ; rempart*, en italien *rimparo*, s'écrivait autrefois sans *t* final ; « *Rempar* contre toute tentation, » disait Amyot dans son *Oraison pour la communion ;* « Ayans les habitans bien *remparé* les murailles, » dit-il, *Camille*, III. « Se *remparer* d'un grand roy, » dit Salel ; *Ép. déd.* de l'*Iliade*. Seyssel écrivait même *rempare*.

tiendrez en vostre ville[1]? Ne croyez pas qu'il se puisse trouver un lieu en toute la terre qui mérite de posséder une sy rare vertu, si Rome qui l'a engendrée se trouve indigne d'en avoir la jouissance[2]. J'appelle maintenant tous les hommes de valeur qui ont volontairement respandu leur sang pour nostre republique. J'appelle au secours de cet homme invincible tous les centeniers et les soldats que je voy tous en armes, et non seullement assistans, mais mesme presidans à ce jugement. Un si grand personnage sera-t-il en vostre presence honteusement chassé de ceste ville? Voulez-vous permettre qu'il soit abandonné à la mercy de la fortune? O misérable et malheureux que je suis! Millon a eu le crédit de me faire rappeler par les voix

luy? Chasserez-vous Milon d'avec vous pour y retenir la souvenance de sa vertu? Se trouvera-il en toute la terre un lieu plus digne de recevoir sa vaillance, que celui qui l'a produite? Je vous appelle, tous braves et généreux personnages, qui avez respandu tant de sang pour la conservation de l'Estat, je vous appelle tous à la deffence de cet homme invincible, et vous capitaines, et vous soldats, sera-il dit qu'à votre veuë et pendant que vous avez les armes en la main, une si signalée vertu soit chassée, bannie et jettée hors de cette ville? O que je suis misérable, ô que je suis infortuné! vous avez bien peu, Milon, me r'appeler[3] en mon pays par le moyen de ces

---

[1] Ce n'est pas là du tout la pensée de Cicéron; pourquoi le *memoriam* n'est-il pas rendu? Est-ce imperfection d'une traduction inachevée qui serait l'œuvre d'Amyot? ou serait-ce dans l'œuvre de Joulet, le système de traduction du XVII[e] siècle qui commencerait déjà? — Dans une proposition alternative, *si* précédait et annonçait souvent le second terme d'une interrogation : « Pourquoi est-ce que l'on chante ès nopces ceste parole, *Talasius?* Est-il point tiré d'un mot grec? Ou *s'il* est vray que?... — Pourquoi est-ce qu'il ne se marient point au mois de mai? Est-ce pour aultant que?... ou *si* c'est pour aultant?... » et *passim* : Amyot, *Mor.* de Plut., *Quest. rom.* « Vieux faquin, est-ce à toi cet argent, ou si on te l'a donné pour moi? » Hamilton, *Mém. de Grammont.*

[2] Du Vair ici est plus court et plus exact.

[3] Ancienne orthographe des verbes itératifs composés de *re* (abréviation de *rursus*) et d'un autre verbe. Amyot écrivait *r'apprendre, r'ædifier, r'abbaisser, r'allier*, etc.

de ceus par lesquels je n'ay pas le pouvoir d'empescher qu'il ne soit envoié en exil! Que diray je à mes enfans, qui vous appellent leur second père? Que te diray je, mon frère, qui estois lors participant à mon adversité, de n'avoir peu conserver celuy qui avoit esté cause de nostre restablissement? En quelle cause n'a-t-il[1] point esté en ma puissance? En une qui est agréable à toutes les nations. De quelles personnes n'ai-je peu obtenir ce que je demandois? de ceux qui ont recouvré leur liberté et le repos de leur vie par la mort de Clodius. Qui estoit l'advocat? Cicéron. Quelle si grande meschanceté ay je conceue en mon entendement, Messieurs, ou, pour mieux dire, de quel sy abominable crime me suis je rendu coulpable, quand j'ay recherché curieusement les autheurs de nostre commune ruine, quand je les ay descouverts, quand je les ay exterminez. Voyla la source et l'origine des douleurs sous le faix

seigneurs-cy, et que je ne pourray vous y conserver par leur moyen. Que respondrai-je à mes enfants, qui vous tiennent comme pour un second père, et à mon frère Quintus qui est maintenant absent, et a esté compagnon de toutes nos fortunes? Quoy? que je n'ay peu vous garantir par ceux par qui vous m'avez conservé? Et encore en quelle cause ne l'ay-je peu? cause qui est recommandée par toutes les nations. Et à l'endroit de qui ne l'ay-je peu? de ceux principalement qui ont approuvé la mort de Clodius? Et à la prière de qui? de moy-mesme. Quel si grand crime ay-je commis? Messieurs, quelle si grande meschanceté puis-je avoir perpétré[2], lors que je cherchay la conjuration de nostre ruine commune, que je la descouvris et l'estouffay? C'est de cette source que se desbordent sur moy et sur les

---

[1] Le texte imprimé porte « *cela* n'a-t-il, » qui est plus moderne.

[2] Il n'y avait pas encore d'usage constant ni de règles bien établies sur l'accord du participe. On l'accordait quelquefois même quand il précédait le nom, comme le voulait Sylvius; d'autres fois on ne l'accordait pas même quand il suivait son régime. — Ce mot latinisé *perpétré* fait songer à ces mots que l'on reprochait à Du Vair de forger, en dépit du génie de notre langue, à l'imitation des anciens : *contumelie, macilent, sponsion, cogitation*, etc.

desquelles j'ay presque esté accablé. Pourquoi m'avez-vous faict revenir? Estoit-ce à fin que je veisse chasser si indignement celuy qui estoit l'autheur de mon salut? Je vous supplie, Messieurs, de n'endurer point que mon retour me soit plus insuportable que mon banissement. Car comment me pourray-je persuader d'avoir esté rappelé, si je me vois separer de celuy qui m'a remis en ma maison?

miens tant et tant de douleurs. Pourquoy m'avez-vous rappellé pour en ma présence chasser ceux par qui j'avois été restabli? ne permettez point, je vous prie, que mon retour me soit plus fascheux et ennuyeux que ne m'a esté mon départ. Car comme croiray-je que je sois restitué, si l'on me sépare de ceux qui m'ont restitué [1]?

---

[1] Ici encore, Du Vair suit ordinairement le latin de plus près, mesure mieux sa période à l'étendue de la phrase latine, et en reproduit mieux le mouvement. Mais l'autre traducteur n'a-t-il pas un style plus plein, plus net, plus français et ne paraît-il pas mieux rendre le sentiment qui anime cette vive péroraison? — Pasquier avait aussi composé une traduction du *pro Milone*, dont il parle dans une lettre au libraire Abel l'Angelier, traduction qui lui avait coûté de grands efforts, et qu'il avait fait précéder d'une *Epistre liminaire*, dont il était, dit-il, *aucunement amoureux*; c'était un opuscule analogue au traité de Du Vair sur *l'Éloquence françoise*. V. *Lettres*, XV, 10.

FRAGMENTS

DE LA TRADUCTION DU PRO MARCELLO, ET DES TRADUCTIONS DU MÊME DISCOURS, DE NIC. RAPIN ET DE MACAULT.

II. — Quant à vous, Cesar, je ne pense point qu'il y ait au monde un esprit sy fertille et sy rempli de belles paroles, ny aucune sorte d'éloquence qui puisse estre suffisante, je ne dirai pas d'apporter de l'ornement et de donner quelque lustre, mais non pas[1] seullement de raconter le nombre infini de vos faicts memorables. Toutesfoys je vous asseure (vous me permettrez, s'il vous plaist, de vous en parler librement) que vous ne receustes jamais de plus grand honneur ny de plus signalé que celuy que vous avez acquis à ceste heure, usant de vostre pitié et de vostre bonté ordi-

Traduction de Nicolas Rapin[2]. — Il n'y a au monde esprit si fluide et coulant, ni vehemence à bien dire ou abondance à escrire qui puisse, je ne diray point orner, mais seulement racompter vos gestes et proüesses : Toutefois je puis dire sans vous offenser (et vostre grandeur me le pardonne), qu'entre tous vos beaux exploits, il n'y en a point qui mérite une telle louange que celle que recevez

---

[1] Ce redoublement de négation était tout à fait dans les usages de la langue du XVIe siècle; on faisait le pléonasme pour insister sur la force négative de la pensée. C'est ainsi qu'Amyot disait sans cesse : « Cherchant plus tost la volupté que *non pas* ce qui est nécessaire; — il y a trop plus de plaisir à faire du bien que *non pas* à en recevoir ; — l'enseigner monstre plus grand usage de la raison que *ne* fait *pas* l'apprendre, etc. » Nous avons gardé la négation, abrégée et réduite au *ne*. » Amyot disait même : « La plus grande cérémonie qu'ils facent *point* en toute l'année. » *Mor.* de Plut; *Quest. rom.*, 86. (Ils n'en font *point* d'aussi grande.)

[2] Nicolas Rapin, né en 1534, mort en 1608, poëte latin et français, un des auteurs de la fameuse *Satire Ménippée*, a traduit en vers quelques ouvrages d'Horace et d'Ovide, et en prose la belle *Préface* de l'histoire de de Thou, et le *pro Marcello*. Cette dernière traduction ne fut publiée que dans le recueil posthume de ses *OEuvres*, imprimé par les soins de Sainte-Marthe, son ami, sous ce titre : *OEuvres latines et françoises de Nicolas Rapin, Poictevin*. Paris, 1610.

naire[1]. J'ay accoustumé de dire fort souvent et de donner à cognoistre à un chacun que ce seroit vous offenser aucunement de faire comparaison de la beauté de vos actions avec celles, tant de nos empereurs[2] que des plus puissants Roys et des plus belliqueuses nations de la terre : non seullement qui[3] voudroit considerer la grande quantité de batailles que vous avez gaignées contre tant de differentes nations ; mais aussy à cause de l'extreme diligence dont vous vous estes servi pour conduire et faire reussir tant d'entreprinses et pour mettre fin à tant de guerres sy dangereuses, et de sy grande importance, car je ne pense pas qu'il soit possible en aussy peu de tems comme celuy que vous avez employé

aujourd'huy. J'ay de coustume de représenter souvent, et racompte volontiers en mes discours ordinaires, que touts les grands faicts d'armes qui ont esté ci-devant executez par toutes les nations estrangères, par touts les plus puissants peuples et rois plus renommez, et par tous nos plus grands capitaines, ne sont point à comparer aux vôtres, ni en importance de cause, ni en nombre de batailles, ni en diversité de contrées, ni en promptitude d'exécution, ou différente façon de guerroyer[4] ; les terres les plus eslongnées[5] ont

---

[1] Glose tout à fait à la façon d'Amyot.

[2] Le mot *empereur* n'avait pas ce sens en français : c'est ici un latinisme ou un contre-sens ; mais le contre-sens serait si grossier, que le latinisme paraît plus vraisemblable.

[3] *Qui* s'employait souvent ainsi absolument dans le sens de *si l'on, si quis* : « Car *qui* osteroit les loix et laisseroit les doctrines et libvres de Socrates, de Platon et d'Héraclitus, il s'en faudroit beaucoup que nous ne mangeissions les uns les aultres, et ne vescussions une vie sauvage. » Amyot, *Mor.* de Plut. — *Mangeissions* pour *mangeassions* : vieille forme, autorisée par Sylvius (1531), condamnée par Meigret (1550), et rare du temps d'Amyot. Elle dérivait du prétérit *nous mangeimes, nous aimimes,* formé par contraction de *amavimus*, comme *aimissions* de *amavissimus*, et abandonné à la même époque. « *Allissiez-vous* à tous les diables! » Rabelais. « Qu'il n'*assemblist* que vous ne m'*importunissiez* plus ; » dit Des Périers.

[4] La phrase latine est rendue avec assez de fidélité et de précision.

[5] Éloignées : Nous avons déjà vu ce mot écrit d'une autre manière : on écrivait *esloigner, esloingner, eslongner,* de *exlonginare*.

pour obtenir un sy grand nombre de victoires, lesquelles ont esté si soudaines et se sont suyvies de sy près que ce seroit un crime de ne les admirer point, et une pure présomption de les vouloir comprendre comme choses ordinaires et qui ont accoustumé d'arriver[1]. Toutesfoys il y en a encore de bien plus grandes. Car, pour le regard de l'honneur que celuy qui commande acquiert en la conduitte d'une guerre, il y a une infinité de personnes qui prennent plaisir d'en ternir le lustre par leurs mesdisances et calomnies, et qui sont bien aises de desrober au chef une partie des louanges qu'il merite pour la respandre en confusion dedans la multitude des soldats. Et certainement pour faire par les armes quelque chose de bien remarquable, la valeur des gens de guerre, la commodité des lieus, le secours des associez, les armées navales, l'abondance des vivres ne sont pas de peu de conséquence; la fortune mesme en ces matieres-là a tousjours accoustumé de s'en attribuer la plus grande partie, voulant expressement que tout ce qu'il y a d'heur en toutes les entreprinses se recognoisse comme venant d'elle et comme luy appartenant en proprieté. Mais de traverser des provinces sy esloignées les unes des autres en cette gloire, Cesar, que vous avez acquise depuis n'a

esté remplies de vos courses et de vos victoires, plustost qu'un homme n'eut sceu les traverser cheminant à ses journées. Et faudroit que je n'eusse aucun sentiment, si je ne recognoissoy que ces choses-cy sont si grandes qu'à peine les peut-on comprendre de l'esprit. Toutefois il y en a encore de vous d'autres plus grandes. Car quant à la louange qui vient des combats, on la peut diminuer et en retrancher une partie aux capitaines pour la rendre commune entre les soldats, en sorte que les chefs ne se la peuvent approprier toute entière. Et à la vérité, la vaillance des gend'armes, l'oportunité et avantage des lieux, le secours des alliez, quelquefois la mer et la commodité d'avoir des vivres, aydent beaucoup; et le plus

[1] Traduction fort inexacte, véritable paraphrase.

guères[1], vous n'aurez point de compagnon qui la veuille partager avec vous; quelque grande qu'elle puisse estre, elle sera toute vostre. Les mareschaux de camp, les regiments, les capitaines particuliers ne vous en peuvent rien oster. Et qui plus est, la fortune qui commande absolument à toutes les choses humaines, ne se présente point à cette heure pour vous la mettre en dispute. Elle vous cede et confesse que c'est vous à qui elle est deue tres justement. Aussi n'y auroit-il point d'apparence de confondre la témérité avec la prudence, ny de mesler le sort et l'incertitude des événements avec un conseil meurement délibéré[2].

souvent la fortune se vante d'avoir la meilleure part à tout ce qui succède heureusement. Mais en cète gloire-cy que vous vous estes aujourd'hui acquise, Cæsar, vous n'avez point de compagnon : tout ce qui y est de grand et d'excellent (et certes tout y est très-grand et très-excellent) est vostre. Il n'y a ni capitaine, ni colonel, ni troupe, ni régiment qui en puisse rien prétendre, ni mesmes cette puissante maistresse des choses humaines, la fortune, ne se présentera point pour avoir part en cet honneur. Elle vous le cède tout entier, et confesse qu'il apartient et est propre à vous seul. Car la témérité ne se mesle point icy avec la prudence, et les cas fortuits ne sont pas receus avec le conseil[3]?

---

[1] « *N'a guère*, ou *il n'y a guère* (comme Bembo a dict, *non ha guari*) : c'est autant que si nous disions *il n'y a guère* (il n'y a pas beaucoup) de temps. » H. Estienne, *De la Précel.* Cette locution était devenue comme *pieça* (*pièce il y a*), un véritable adverbe : on disait *dès n'a guères ; dès pieça* (dès longtemps), qu'emploient Amyot et Pasquier. « Cy finissent les *Cent nouvelles*, composées et récitées par nouvelles gens *depuis n'aguères.* » *Depuys n'a guières,* » disait aussi Rabelais.

[2] Nouvel exemple de ce procédé de traduction qui, par le redoublement des termes, ôte à la phrase sa précision, et détruit le trait en développant la pensée.

[3] La traduction de Rapin doit être comptée parmi les meilleures de cette époque. Elle est plus serrée et plus précise que l'autre; elle reçoit mieux l'empreinte du style de Cicéron. Mais l'autre reste encore supérieure par le naturel et l'élégante liberté de la période, par l'harmonieuse ampleur de l'élocution.

Il faut que je vous advoue, Cesar, qu'ayant domté comme vous l'avez fait beaucoup de nations barbares et villes fort peuplees et fort abondantes en toutes choses necessaires pour la guerre[1], vous avez abbatu et ruiné ce qui selon les conditions de la nature le pouvoit estre. Car il n'y a rien au monde qui puisse resister à l'effort et à la violence des armes invincibles, mais se vaincre soi-mesme, commander à sa cholere, ne s'eslever point en sa victoire, ny en sa prosperité, et, au lieu de courir sus à son ennemy après qu'il est porté par terre, non seullement le relever de sa cheute, mais aussy le gratifier d'une plus grande dignité que celle qu'il avoit auparavant. Celuy qui fait toutes ces

Trad. de Macault[2]. Or est-il que tu as vaincu et subjugué plusieurs nations estranges de cruaulté, innumérables de multitude, infinies de lieux et abondantes de toutes manières de gens[3]; mais ce sont toutes choses qui estoient de leur nature et condition subjectes à estre vaincues, pour ce qu'il n'est aucune si grande force, ne[4] tant grosse armée qui ne puisse estre affoiblie et rompue par fer et par force, mais vaincre son propre courage, refrener son courroux, modérer sa victoire et ne relever pas seulement son ennemy renversé, excellent en noblesse, en bonne conduite et vertu,

---

[1] Traduction abrégée.

[2] Anthoine l'Esleu Macault, *notaire, secrétaire et valet de chambre* de François Ier, zélé traducteur souvent cité dans cet ouvrage (p. 156, 189, notes B, K, etc.), trad des *Apophthegmes* d'Érasme, de Diodore, des *Philippiques* de Cicéron, etc. Sa traduction du *pro Marcello* parut en 1534, précédée d'une Épître dédicatoire au cardinal de Lorraine, et d'un *argument* en vers, assez plats d'ailleurs, du discours de Cicéron. Ses versions ne manquent pas d'un certain talent de style. C'est un des émules d'Amyot auxquels l'histoire littéraire doit un honorable témoignage.

[3] Phrase calquée sur la phrase latine; notre idiome, sous la main des traducteurs, plie ses formes encore souples et indécises à l'imitation toute littérale des tours et des alliances de mots antiques. « Nul ouvrage de *telle manière de gents* ne peust estre de grand prix. » Amyot, *Mor.* de Plut.

[4] *Ne*, vieille forme de *ni*, longtemps seule usitée, et qui resta même en usage dans quelques locutions proverbiales. « *Ne* plus *ne* moins que l'héliotrope... » disait Diafoirus dans son complément. Je veux un mari « qui ne sache A *ne* B, » disait encore Martine; *Femmes sav.*, acte V.

[redacted]

choses là, Messieurs, mérite tellement d'être admiré d'un chacun, que je penserois luy donner plus d'occasion de se plaindre, si je le comparois aux plus excellents hommes du monde, qu'il n'auroit de subject de se resjouir et de se sentir honoré, sy je l'eslevois par dessus les hommes pour le mettre au rang de la Divinité[1].

La gloire, donc, César, et la reputation que vous avez acquise par les armes, s'espandra en un instant par tous les endroicts de la terre, et n'y aura jamais personne de nous ny de toutes les nations estrangieres qui n'escrive vos louanges et qui ne les chante avec estonnement et admiration. Vray est que cette espece de louanges est tousjours subjecte à n'estre pas entendue sy clairement : à cause de la clameur des soldats, du bruit des armes, et du son des trompettes, desquelles choses il semble qu'il soit du tout impossible de les separer. Mais quand nous lisons ou entendons quelque acte de clemence, de justice et de prudence, qui a esté fait en la cholere principalement qui est ennemie

mais aussi l'amplifier et accroistre en sa première dignité, celluy vrayment qui sçait faire telle chose, je ne le compare pas aux dignes hommes seulement, mais le juge et estime très-semblable à Dieu. — Certainement, César, tes grandes batailles et victoires seront publiées non seulement en nos livres et communz deviz, mais aussi par toutes autres nations et langues, et ne sera jamais aucun temps qui s'en taise[2]. Il semble touteffoys (je ne sçay par quel moyen) quant l'on oyt[3] racompter ou lire telle chose du faict des batailles, que tout retentisse du bruit des gens de guerre et du son de la trompette; mais au contraire quant nous oyons ou lisons quelque chose faicte avec doulceur, mansuétude et équité, justement, moderéement et saigement, mesmement en temps de cour-

---

[1] C'est encore une paraphrase de la pensée, bien plutôt qu'une traduction.

[2] Belle phrase, d'un tour déjà vif et ferme.

[3] Voy. plus haut, p. 368, note 4.

du conseil, ou en la victoire qui de sa nature est insolente et superbe, nous sommes tellement espris d'un je ne sçay quel ravissement d'affection que mesme nous nous sentons passionnez pour des personnes que nous n'avons jamais veues que par ouy dire ou par imagination.

roux, lequel est ennemy de bon advys et conseil, et en temps de victoire (qui de sa nature est insolente et arrogante), de quelle affection et desir sommes-nous enflambez[1], non seulement es choses véritables, mais aussi es faulses et controuvées? De tel certes[2] que souventeffois nous en aymons ceulx là mesmes que ne veismes jamais.

---

[1] Enflammés. Voy. *Recherch.*, p. 133, note 3. — « Il print nouveau couraige, et feut *enflambé* à prouffiicter plus que jamais. » Rabelais.

[2] Si certainement que, tellement que : italianisme; les Italiens disent *al certo, di certo*, d'où *di tal certo, de tel certes; certe* était autrefois adjectif, synonyme de *certain;* Froissard dit *à certes* (à bon escient), et on trouve encore dans Amyot : « Maintenant l'ame ne veit pas *à certes*, ains ressemble sa vie aux vaines illusions de quelque songe. » Plut.. *Que l'on ne sçauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Épicure.*

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTES DE L'ÉLOGE.

Note A, page 16.

Des traductions françaises antérieures au xvie siècle.

Déjà, avant l'âge d'Amyot, quelques essais oubliés de rapprochement entre les littératures anciennes et la langue indigène avaient signalé l'activité du génie national et devancé la Renaissance. Mais ce n'est pas l'antiquité païenne qu'on avait dû révéler la première aux pieuses générations du moyen âge : les textes sacrés fournirent aux traducteurs leurs premiers modèles; le plus ancien monument de notre prose est une traduction du livre des *Rois*. Un des auteurs du *Roman de la Rose*, le plus ingénieux de nos vieux poëtes, Jean de Meung, popularisa un des premiers une partie du savoir profane de son temps. Le choix de ses modèles est un curieux témoignage des instincts et des goûts de l'époque. Un écrivain militaire, Végèce; les *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, ces confidences à la fois subtiles et passionnées, monument d'une histoire qui avait ému tout un siècle; *la Consolation* de Boèce déjà commentée par saint Thomas et traduite par Alfred le Grand, œuvre encore païenne par l'imagination et l'art, mais déjà chrétienne par la pure et douce sérénité de la morale; quelques obscurs traités enfin de la science contemporaine, le *Livre des Merveilles de Hirlande*, et celui du moine Aelred *de Spirituelle amitié :* voilà ce que traduit Jean de Meung pour les illettrés, ou pour ceux à qui la langue savante n'est pas tout à fait étrangère, mais à qui *toutesuoyes est moult plus legier à entendre le françois que le latin*. Philippe le Bel a commandé la traduction de Boèce; pour que *le livre ne soit pas trop obscure aux gens lays* (laïques), il commande aussi à l'auteur de *ne pas trop ensuyvre les paroles du latin*. Il semble que ce fût une des vues de ce prince, d'ôter aux clercs le privilége de leur savoir,

et que les traductions fussent presque alors des œuvres politiques, de même que plus tard, au temps de la réforme, elles furent des armes pour le parti religieux qui voulait affranchir et divulguer la science sacrée. Cependant quelques textes classiques retrouvés provoquèrent bientôt de nouveaux efforts, que seconda la faveur de Charles V, et ce prince, en fondant sa bibliothèque, put y recueillir déjà quelques traductions françaises, comme celles de Tite Live et de Salluste, de César et d'Ovide, œuvres précieuses pour le temps, et qui allèrent porter en Angleterre la connaissance de l'antiquité. Ce fut à la même époque que Nicole Oresme, *le plus brave traducteur du tems de nos ancêtres*, non moins honoré qu'Amyot, comme lui précepteur d'un roi qui le fit évêque pour prix de ses travaux, ouvrit au vulgaire les sources de la philosophie de l'école en traduisant la *Morale*, la *Politique* et la *Physique* d'Aristote. Cependant la langue trop imparfaite de ces traducteurs et leur savoir leur avaient fait défaut à la fois. Bientôt l'idiome se perfectionne et change, les anciens sont mieux compris, et déjà le XVIe siècle *ne recueille* plus, dit Pasquier, que *quelques débris* des ouvrages d'Oresme lui-même *comme fragments du naufrage d'une grande ancienneté*. Aussi bien ce n'est que de l'âge d'Amyot que semble dater vraiment l'ère des traductions classiques. Ce n'est qu'alors qu'elles trouvent un public préparé. Jusque-là la *scolastique* latine a suffi le plus souvent à la science et à l'activité intellectuelle des uns, les romans populaires et les chroniques à l'ignorance paresseuse des autres. Il faut que les efforts de l'érudition forment de plus habiles interprètes, et qu'en même temps le goût de distractions nouvelles et plus délicates naisse dans les classes restées longtemps étrangères à toute littérature élevée et savante. Il faut que le développement des lumières et la protection constante qui en seconde les progrès, la découverte et la diffusion des monuments anciens, les relations plus fréquentes des peuples et l'émulation de leurs littératures, l'imprimerie enfin, tant de causes réunies créent ou multiplient ce peuple nouveau de lecteurs avides, de libres juges, d'admirateurs naïvement épris que les traducteurs viennent charmer et instruire. (Voy. Warton, *History of English poetry*, II, 24.— De Sade, *Vie de Pétrarque*, etc.)

NOTE B, page 26.

De l'utilité et de l'objet des traductions au XVIe siècle.

« C'est par les traducteurs, disait Peletier dans son *Art poétique,* que la France a commencé à goûter les bonnes choses. » C'est par eux, disait à François Ier un traducteur d'Homère,

> Que plusieurs arts qui n'estoient en lumière
> Sont jà rendus à leur clarté première,
> Et le savoir, autrefois tant couvert,
> Est maintenant à chacun descouvert.

C'est là la pensée commune de toutes ces *Préfaces* où les traducteurs du XVIe siècle expriment leur dessein, leurs espérances, leur ambition. Ils veulent faire, par l'antiquité, l'éducation du public français, fondre en quelque sorte la littérature des anciens dans la nôtre, transformer toute leur érudition en science moderne, et les fruits longtemps cachés du génie étranger en richesse nationale et publique. « Mon principal dessein a esté de faciliter tellement la lecture de Pline, » disait Du Pinet, habile et studieux traducteur du grand encyclopédiste romain, « que tout le monde peust jouir de ce trésor qui avoit esté si longtemps caché à nostre peuple françois. » Aussi, « ai-je tasché, nous dit-il, de mettre en vulgaire tous noms, tant des villes, isles et contrées, que des simples maladies et plusieurs autres choses dont ceste histoire est enrychie. » Et que fait-il donc des noms grecs ou latins? « Il les adjouste en marge, pour contenter aussi *les gens de savoir.* » Aujourd'hui nous ferions le contraire. C'est que la traduction a changé d'objet, et que nous traduisons surtout pour *les gens de savoir* ce que Du Pinet traduisait principalement pour les illettrés *du peuple françois.* C'est à eux qu'il s'adresse, c'est leur langue qu'il veut leur parler. Aussi, que de peines il a prises *pour rapporter la cosmographie de Pline à la moderne,* et ainsi pour toutes les sciences de cette encyclopédie! « Que de discours il m'a fallu avoir avec paysans et artisans, comme fondeurs, gens de mine, monnoyeurs, peintres, pottiers, orfèvres, massons, menuisiers, lapidaires! etc. » Il veut que les plus novices aux choses de l'antiquité puissent recueillir dans le *Pline* une instruction à leur usage et à leur portée, et pour popula-

riser la science ancienne, il la transmet à chacun dans les termes de sa profession moderne.

Dans l'éclaircissement et l'appropriation de ces vastes connaissances, Du Pinet avait déployé d'ailleurs un vrai savoir; il n'était pas sans quelque mérite d'écrivain, et sa traduction, souvent réimprimée, est une des meilleures et resta l'une des plus longtemps populaires que nous ait données le XVIe siècle.

Voy. pour les développements de ces idées, le ch. VIII des *Recherches* sur les traductions du XVIe siècle.

Note C, page 28.

Ambitieuse et naïve illusion des traducteurs.

En tête de presque toutes les traductions de cette époque on lit quelque pièce de vers, épître, ode ou sonnet, composée par un ami de l'auteur, quelquefois par l'auteur lui-même, en l'honneur du nouvel ouvrage. Le poëte ne manque pas d'y exalter fastueusement la nouvelle conquête dont vient de s'enrichir la France, et cette noble dispute de gloire où il ne donne pas toujours l'avantage à l'écrivain traduit. Ici c'est la poésie de Marot qui recommande la prose d'un traducteur oublié des *Apophthegmes* de Plutarque. Si tu veux, dit le poëte au lecteur français, connaître les beaux mots des personnages anciens :

Grâces ne peulx rendre assez suffisantes
Au tien Macault, ce gentil traduysant....
Si bonne grâce eurent en bien disant,
En escripvant, Macault ne l'a pas moindre.

Ailleurs, c'est Valère Maxime qui, devenu Français et se naturalisant lui-même de la meilleure grâce du monde, donne congé en ces termes à son ancienne patrie :

Ne prens plus gloire en moy, plus ne suis tien,
Rome, qui fus la princesse du monde;
France m'a faict par un écrivain sien,
Puis peu de jours, tourner en sa faconde.
Si ton Tybère en *murmure* ou en gronde,
Il ne m'en chault; François ores me nomme.

Et si tu quiers de quel sieur me renomme,
La ville aussi où je me veux tenir;
Je te réponds que Paris, c'est ma Rome,
Et mon César, Henry, pour l'advenir.
(*Trad. de Jean Leblond.*)

Souvent c'est en pompeuse poésie latine que sont rédigées ces lettres de naturalisation des auteurs anciens. Un savant nous représente Sénèque fort embarrassé de se reconnaître entre ses propres ouvrages et la traduction de Malherbe. On ne sait comment assez célébrer le service rendu aux auteurs traduits. On les féliciterait sans réserve, si l'on ne ressentait quelque inquiétude pour leur gloire, à laquelle une renommée nouvelle va faire ombre. Un traducteur d'Héliodore a gardé l'anonyme; c'était sans doute délicatesse et procédé généreux pour son modèle, dont il craignait *que son renom n'effaçât la mémoire*. Partout même tendance et même fonds d'idées. L'illusion dura longtemps: car, en plein XVIIe siècle, Vaugelas disait encore naïvement qu'*Amyot semblait disputer le prix de l'éloquence historique avec son auteur, et faire douter s'il avoit accru ou diminué l'honneur de Plutarque en le traduisant.*

Et La Motte, qui, tout en dénigrant les anciens, les trouvait encore bons à traduire, pourvu que ce fût en les corrigeant, ne disait-il pas, d'un ton de conquérant, dans son *Ode à l'Académie,* à propos des traductions de Sacy et de Tourreil?

Les Plines et les Démosthènes,
Les travaux de Rome et d'Athènes,
Deviennent nos propres travaux;
Et ceux qui nous les interprètent
Sont moins, par l'éclat qu'ils leur prêtent,
Leurs traducteurs que leurs rivaux.

NOTE D, page 40.

Citations d'Amyot, anecdote, gracieux tableau.

Citons seulement une de ces anecdotes de Plutarque si bien reproduites par Amyot. « Le senat romain feut une fois par plusieurs jours en conseil bien estroict sur quelque matiere secrette, et

estant la chose d'aultant plus enquise et souspeçonnée[1], que moins elle estoit apparente et cogneuë, une dame romaine, sage au demourant, mais femme pourtant, importuna son mary, et le pria tresinstamment de luy dire quelle estoit ceste matière secrette, avecques grands serments et grandes execrations, qu'elle ne le reveleroit jamais à personne, et quant-et-quant[2] larmes à commandement, disant qu'elle estoit bien malheureuse de ce que son mary n'avoit aultrement fiance[3] en elle. Le Romain voulant esprouver sa folie : *Tu me contrainçs*, dict-il, *m'amye, et suis forcé de te descouvrir une chose horrible et espouvantable : c'est que les prebstres*

---

[1] Soupçonnée, orthographe étymologique ; *soupçon* a été tour à tour *soubspicion, soubspeçon, suspicion, souspeçon, soupeçon, souspçon*, etc. Rabelais écrit même *soubson*. On a dit aussi *suspection*. De toutes ces formes diverses nous avons tiré deux termes distincts, *soupçon* et *suspicion*.

[2] En même temps; locution adverbiale fort usitée au XVIe siècle et notamment par Amyot, encore employée par Voiture, condamnée par Vaugelas, et abandonnée par T. Corneille *au petit peuple*; d'après l'étymologie, il eût fallu écrire *quand et quand*, et de même pour cette locution analogue *quant et moi ;* mais le *d* ayant dès lors devant une voyelle le son du *t*, l'orthographe, au lieu de rappeler l'étymologie, représentait la prononciation.

[3] Confiance*; fiance*, fort usité du temps d'Amyot, est antérieur au XVIe siècle : « Je mettrai ma fiance en vous ; » 100me *Nouv. Nouvelle.*

« . . . . Je viens vous présenter
Ce jeune fils qui en moy a fiance, »

dit la *Jeunesse*, en présentant au temple de l'*Amour* Charles d'Orléans, que viennent d'y introduire *Plaisance* et *Bel-Accueil.* — On se souvient d'avoir entendu récemment des paysans du Berri, parlant leur patois sur le théâtre, employer ce mot de *fiance*, au milieu de bien d'autres locutions de notre ancien parler. C'est qu'en effet nos dialectes provinciaux ont conservé beaucoup de nos vieilles locutions, et dans la langue de nos paysans, on retrouve souvent celle d'Amyot et de ses contemporains. On dit encore en Normandie, et ailleurs sans doute, *venir quant et moi* (avec moi, en même temps que moi), *dévaller* (descendre), *un petit* (un peu), *premier que* (avant que), *faire chère* (faire bon accueil), *faire estriver* (faire débattre, quereller), je n'en connais, je n'en rends *pièce* (*pezzo*, partie, morceau ; syn. de *rien*), je n'en sais *mie* (même sens) ; *le plus de tout*, *mesmement; anui* ou *ennuy* (aujourd'hui, du vieux mot *hui*), *prée* (prairie), *bailler* (donner), etc. On ne dit pas je *laisserais*, mais je *lairrais*, et si les paysans écrivaient d'après leur prononciation *pauvre petit*, ils écriraient certainement *poure* ou *paoure*, comme au XVIe siècle.

nous ont rapporté, que l'on a veu voler en l'air une allouëtte avecques un armet doré et une picque : et pource, nous sommes en peine de sçavoir si ce prodige est bon ou maulvais pour la chose publicque, et en conferons avecques les devins qui sçavent que signifie le vol des oyseaux ; mais guarde toy bien de le dire.

« Après qu'il luy eut dict cela, il s'en alla au palais : et sa femme incontinent tirant à part la première de ses chambrières qu'elle rencontre, commence à battre son estomach, et arracher ses cheveulx, criant, *hélas ! mon pauvre mary, ma pauvre patrie, helas ! que ferons-nous ?* enseignant et conviant sa chambrière à luy demander, *qu'y a il ?*[1] Après que doncques la servante lui eust demandé, et elle luy eust le tout conté, y adjoustant le commun refrein de tous les babillards, *mais donnez-vous bien de garde de le dire, tenez-le bien secret ;* à grand peine feut la servante despartie d'avecques [2] sa maistresse, qu'elle s'en alla décliquer [3] tout ce

---

[1] Voy. page 370, note 1. Non-seulement on prononçait *y a-t-il*, en ajoutant le *t* euphonique devant le pronom, mais on l'ajoutait même devant tout autre mot. Sylvius dans sa *Grammaire Latine-Française* (1531), constatait cette prononciation : *amabit, amabitur, il aimerat, il serat aimé.*

[2] A peine la servante eut-elle quitté... On disait également alors *partir* et *despartir*, ou *se partir* et *se despartir*. Le *d'avecques* était très-conforme au sens étymologique du mot (*se partager, se séparer*). « Avant que je parte *d'avec* toy, » disait Des Périers. « Le despartement de Æneas *d'avecques* Dido. » Rabelais.

[3] Raconter ; terme populaire comme en emploie assez souvent Amyot.

« Que tu m'orras (entendras) bien décliquer ! »
(*Farce de l'Avocat Pathelin*).

C'était à la même famille de mots qu'appartenaient les vieux verbes *cliquer, cliqueter,* faire du bruit :

« Et casse et rompt de main sanguinolente
Armes *cliquans* sous force violente »

dit Marot (*Mét.* d'Ovide, I). Ronsard, parlant de la pauvreté des poëtes, nous représente les *Sœurs* (les Muses) affamées et « *cliquetans* des dents. » Nous n'avons gardé que *cliquetis*, déjà employé alors : « Le *clicquetis* et bruict des armes. » Amyot, *Mor.* de Plut. Tous ces mots ont été faits par onomatopée. Rabelais (II, 19) parle des *clicquettes* des *ladres de Bretaigne,* instrument sonore dont on contraignait les lépreux à se servir pour avertir de leur présence.

qu'elle luy avoit dict à une sienne compaigne [1], qu'elle trouva la moins embesongnée, et elle d'aultre costé à un sien amy, qui l'estoit venu veoir, de sorte que ce bruict feut semé et sceu par tout le palais, avant que celuy qui l'avoit controuvé y feust arrivé. Ainsy quelqu'un de ses familiers le rencontrant, *comment*, dict-il, *ne faictes-vous que d'arriver maintenant de vostre maison? Non*, respondict-il. *Vous n'avez doncques rien ouy de nouveau? Comment*, dict-il, *est-il survenu quelque chose nouvelle? L'on a veu*, respondict l'austre, *une allouëtte volant avecques un armet doré, et une picque; et doibvent les consuls tenir conseil sur cela.* »

« Lors le Romain, en se soubsriant [2], vrayement, dict-il à part soy, ma femme, tu n'as pas beaucoup attendu, quand [3] la parole que je t'ay nagueres dicte a esté devant [4] moy au palais : et de là s'en alla parler aux consuls pour les oster de trouble. Et pour chastier sa femme, incontinent qu'il feut de retour en sa maison : *Ma femme*, dict-il, *tu m'as destruict; car il s'est trouvé que le secret du conseil a esté descouvert et publié de ma maison; et pourtant* [5] *ta langue effrénée est cause qu'il me fault abandonner mon païs, et m'en aller en exil.* Et comme elle le voulust [6] nier, et dist

---

[1] Compagne ; tels sont *montaigne, Champaigne, campaigne, etc.* que l'on prononçait de même *montagne, Champagne, etc. Compaigne* était le féminin du vieux mot *compain* ou *compaing* (*cum, panis*), qui est dans le *Roman de la Rose*, dans Alain Chartier, dans Rabelais même (II, 14).

[2] *Sourire* était souvent autrefois réfléchi. « Je *m'en soubris*, » disent Marot et Rabelais. « Lorsque le ciel au printemps *se soubrit*, » dit Ronsard. « Ainsi que Jeanne (de Naples) tissoit un cordon de soye, le roi André lui demandant à quoi estoit bon cet ouvrage : « Pour vous estrangler, respondit-elle *en se soubriant*. Parole que le mary tourna en risée, qui sortit toutesfois son effect. » Pasquier, *Rech.*, VI, 27. On disait pareillement *se rire*, même sans régime : « Mais je *me ry* encore d'advantaige. » Rabel. II, 17. « Dea, Cleomenes, pourquoy *te ris-tu?* — Finablement, *en se riant*, il nous dit : » Amyot, *Mor.* de Plut. Seyssel disait de même *se deliberer, se penser, se desdaigner de, se venir*, d'où nous est resté *s'en venir*, etc. Cette forme réfléchie, que notre vieille langue donnait à tant de verbes, était souvent pleine de grâce.

[3] Puisque : c'est le *quando* des Latins, avec sa double acception.

[4] Avant; *devant* est resté longtemps en usage pour *avant*, surtout dans la locution adverbiale *devant que*, seule usitée par Coëffeteau, autorisée par Vaugelas et par Patru, employée par Racine, etc.

[5] Aussi, c'est pourquoi; comme le *per tanto* des Italiens.

[6] *Voulust* et *dist* ne représentent pas ici le *voluit* et le *dixit* des Latins,

pour sa deffense, *n'y a-il pas trois cent sénateurs qui l'ont ouy comme toi ? Quels trois cent?* dict-il, *c'estoit une bourde* [1] *que j'avois controuvée pour t'esprouver.* Ce sénateur feut homme sage, et bien advisé, qui pour essayer sa femme, comme un vaisseau mal relié, ne versa pas du vin, ny de l'huile dedans, ains seulement de l'eau [2]. » (*Du trop parler.*)

Est-il rien de plus aimable que cette douce peinture de bonheur, si vivement goûtée, si justement louée par Fr. de Neufchâteau et par M. Villemain?

« Durant le règne de Numa, le temple de Janus ne fut jamais ouvert une seule journée, ains demoura fermé continuellement l'espace de quarante et trois ans entiers, tant estoient toutes occasions de guerre et par tout esteinctes et amorties : à cause que non seulement à Rome le peuple se trouva amolly et adoucy par l'exemple de la justice, clémence et bonté du Roy, mais aussi ès villes d'alenviron commença une merveilleuse mutation de mœurs, ne plus ne moins que si c'eust été quelque douce haleine d'un vent salubre et gratieux qui leur eust souflé du costé de Rome pour les rafreschir; et se coula tout doucement ès cœurs des hommes un désir de vivre en paix, de labourer la terre, d'élever les enfans en repos et tranquilité, et de servir et honorer les Dieux; de manière que, par toute l'Italie, n'y avoit que festes, jeux, sacrifices et banquets. Les peuples hantoient et trafiquoient les uns avec les autres sans crainte ne danger, et s'entre-visitoient en toute cordiale hospitalité, comme si la sapience de Numa eust esté une vive source de toutes bonnes et honnestes choses, de laquelle plusieurs ruisseaux se fussent dérivez pour arrouser toute l'Italie. »

---

mais le *voluisset* et le *dixisset;* ils sont à l'imparfait du subjonctif; de là leur orthographe. *Comme,* conjonction de temps, jouant le rôle du *quum* latin, gouverne toujours ou presque toujours le subjonctif chez Amyot et ses contemporains : « comme je lui *reprochasse; comme* ils *respondissent; comme* ils *s'en fussent allés,* etc. »

[1] Tromperie, mensonge; vieux terme populaire : « Le bon marchant eust peu estre contraint de ces *bourdes* (réduit au silence par ces mensonges). » 73me *Nouv. Nouvelle.* On disait même *bourder.* On lit dans les *Songes du Vergier* : sans *bourder* (sans mentir).

[2] Charmante comparaison, rendue avec une simplicité gracieuse par Amyot.

Note E, page 41.

De quelques locutions d'Amyot aujourd'hui perdues.

On sait combien cette vieille diction abonde en locutions excellentes, en tours vifs, en heureuses figures; c'est à ce parler usuel et franc, auquel Fénelon trouvait *je ne sais quoi de naïf, de court, de passionné,* qu'appartiennent tant d'expressions pittoresques et si naturellement françaises, tant de termes d'une grâce familière, ou d'une précision forte et hardie, précieux idiotismes, que l'usage a trop souvent proscrits ou relégués dans la langue populaire, et qu'il n'a pas toujours remplacés. Ne conçoit-on pas bien, en feuilletant ces vieilles pages, ce sentiment qu'exprimait Vaugelas, cette tendresse qu'il ressentait pour ces beaux mots qu'il voyait mourir *opprimés par la tyrannie de l'usage?* Mais pourquoi quelques-unes de ces anciennes richesses, sorties de nos biens par prescription, n'y pourraient-elles pas rentrer, si une imitation intelligente et discrète savait à propos renouveler nos titres? S'il faut renouveler le langage, où mieux le renouveler tout d'abord qu'aux vieilles sources indigènes? François de Neufchâteau, un des premiers critiques qui travaillèrent à remettre en honneur l'étude de nos anciens auteurs, dans son *Essai sur les meilleurs ouvrages en prose française avant Pascal*, fait un bel éloge d'Amyot et vante les richesses trop négligées de sa vieille langue; il souhaite qu'on fasse un inventaire de ces richesses, que le sage Rollin avait déjà conseillé de reprendre, et il signale lui-même quelques-unes de ces expressions qu'il voudrait voir revivre. On en pourrait citer bien d'autres. Ne voudrait-on pas parler encore dans les mêmes termes de ce juge *droicturier,* de ces *pointures* de l'ambition, de ces méchants qui *s'entreguastent,* de cette femme *bien emparlée*, de cette vallée *emmurée* de hautes montagnes, de ce héros qui se *magnifioit* et de ces vaincus si marris de leur *desconvenue*, de cette insensibilité que les stoïciens laissent à l'homme pour *froid reconfort*, de cette âme qui s'*enamoure* du monde, de ces gens de bien qui n'estiment pas que tout l'or de la terre soit à *contre-poiser* à la vertu, de tant de choses enfin que rendent si heureusement d'anciennes expressions perdues?

NOTE F, page 44.

De l'influence des traductions dans la formation du langage; utilité et périls de cette influence.

« Les traductions[1], » disait Peletier dans son *Art poétique*, « quand elles sont bien faites, peuvent beaucoup anrichir une langue. Car le traducteur pourra faire françoise une belle locucion latine ou greque, et apporter en sa cité avec le pois des santances, la majorité des clauses[2] et élégances de la langue étrangère : deus poinz bien favorables, parce qu'ilz approchent des générales concepcions. Mais, en cas des particularités, le traducteur, à mon avis, doit être un peu creintif, comme en nouveaus moz : lesquelz sont si connoissables et suspectz. Vrai est que quand son auteur sera excélant (car l'homme prudant se garde bien d'en traduire d'autres), il lui sera permis d'user de moz tous neufz : pourvu qu'il soit certain qu'il n'y en ait point d'autres, et lui sera une louange. Car d'user si souvant de périphrase, c'est à dire de circonlocucion, en translatant, c'est un déplaisir trop grand, et c'est oter le mérite du labeur ingénieux de l'auteur. » Toutefois, ajoutait-il, « les motz et manières de parler sont particuliers aus nations; et le translateur doit garder la propriété et le naïf de la langue en laquele il translate. »

C'étaient là de sages conseils. Mais comment fixer la limite où les emprunts cessent d'être pour l'idiome un accroissement profitable, et ne sont qu'un sacrifice inutilement imposé à son génie? Ce qui faisait l'extrême utilité des traductions, en devenait aussi le danger. Si aucun exercice n'était plus propre à féconder notre langue,

---

[1] Nous ne conservons pas ici toute l'orthographe de Peletier; trop de bizarreries y dépaysent le lecteur; pour tout reproduire d'ailleurs, il faudrait avoir ces nouveaux signes, imaginés par lui pour remplacer les *oi*, les *ai*, les *ent*, les *e* muets, les *e* ouverts, les *e* suivis de deux consonnes, etc.; il supprime ces lettres doubles, étymologiques, parasites que l'on ne prononce pas, et nous laisse ainsi de curieux témoignages de la prononciation de son temps; il écrit *an* (en), *e* (et), *neux* (neufs), *léquex* (lesquels), *suspex* (suspects), *tranlater*, *tranlateur* (translater, translateur), *traduccions*, *veuje*, *fèje* (veux-je, fais-je), etc.

[2] *Clause*, phrase, période : « Il craignoit de heurter une voyelle avecques une aultre, et de proférer une *clause* où il y eust deffectuosité d'une seule syllabe. » Amyot, *Mor.* de Plut. V. *Rech.*, ch. XII.

si les besoins de cette lutte du style contre le style faisaient naître en quelque sorte à chaque phrase, sous la plume du traducteur, les expressions et les tours qui nous manquaient, cette imitation directe risquait de dégénérer en une contrefaçon servile, et cet excès de locutions grecques et latines que quelques traductions jetaient dans notre langue en altéraient trop souvent le caractère. Quel calque bizarre d'expressions a pu nous donner des mots tels que *il conste* (*constat*, il est certain), *hiulque*, *manque*, *venuste*, *infauste*, *pristine*; *buccinateur*, *sponsion*; *contemner*, *postposer a*, etc. (*hiulcus*, *mancus*, etc.; *contemnere*, etc.), et tant de tours tout grecs ou tout latins, tant d'inversions forcées, tant de constructions lourdes ou obscures qui abondent chez les émules d'Amyot? Il semble qu'il n'y eût pas une façon de parler, si contraire qu'elle fût aux usages de notre langue, qui ne trouvât quelque *græcaniseur* ou quelque *latiniseur* pour la franciser.

Cependant plus d'un contemporain signalait l'écueil. H. Estienne, en encourageant l'imitation des mots grecs et latins, rappelait sagement *la discrétion requise en tel cas*; il ne reconnaissait plus notre langue au milieu de ce débordement de mots violemment *arrachés* à l'antiquité, *desquels on ne sçauroit dire le nombre; car chascun descharge sa cholère sur ce povre latin*. Du Bellay lui-même, en voulant que le poëte ne *craignît pas d'inventer, adopter et composer des mots françois à l'imitation des anciens*, lui recommandait toutefois de n'*innover ses termes qu'avec modestie, analogie et jugement de l'oreille*. Rabelais raille de sa verve la plus enjouée *cette redundance latinicome*, dont *par vèles et rames on se enite de locupleter* notre idiome. Le poëte Fontaine relève les barbarismes de ces *peregrineurs*, défend *oblieux* contre *oblivieux*, *entendement* contre *intellect*, *gauche* contre *manque*, *ennuy* contre *molestie*, et bien qu'il condamne, par un excès de scrupule, d'heureux néologismes que l'usage moins sévère a ratifiés, des mots utiles et bien formés, gardés à côté de l'ancien terme comme une seconde richesse, des acceptions nouvelles données à de vieux mots, d'expressives métaphores : *diriger* pour *adresser*, *sinueux* pour *courbe*, *liquide* pour *clair*, *rasséréner* pour *rendre serein*, *thermes* pour *estuves*, *religion* pour *observance*, *recuser* pour *refuser*, *oysifs* pour *superflux*, *adopter* pour *recevoir*, *fertile* pour *abondant*, *donner la dernière main* pour *parachever*, etc., il défend avec raison les droits de la vieille langue contre une imitation qui la dénature trop souvent au lieu de l'enrichir. C'est qu'en effet si la formation

des termes n'est pas soumise à des règles précises et absolues, si le langage a ses inconséquences et la fortune des mots ses caprices, cependant tout n'est point arbitraire en cette matière. L'analogie a ses lois ; chaque langue a son harmonie propre, ses procédés et ses caractères distinctifs ; à la diversité des formes et des désinences reçues dans deux idiomes doit répondre dans leurs constructions une différence égale ; de là autant de principes généraux qui donnent la mesure de ce que l'on pouvait transporter des langues anciennes dans la nôtre. Ceux des traducteurs qui ont méconnu ces principes ont embarrassé notre idiome dans un latinisme dont il a dû plus tard secouer le joug pour revenir à son génie. Amyot, au contraire, s'est conformé à ces règles générales : il a saisi avec un tact sûr, et n'a pas perdu de vue dans ses créations ce qu'il y avait dans notre langue d'arrêté, malgré l'incertitude qui y régnait encore, et d'indigène, au milieu des éléments confus qu'y accumulaient toutes les imitations et toutes les influences.

Note G, page 48.

Citation d'Amyot ; élévation et fermeté de son style.

On ne sait pas assez combien il y a souvent de vivacité et d'énergie dans la traduction d'Amyot, de fermeté soutenue et de véritable éloquence dans son langage. Que de morceaux, dans les traductions du naïf écrivain, frapperaient par le mouvement et l'élévation du discours ! Plutarque veut prouver que *le vice seul rend l'homme malheureux*, et que les grands courages ne laissent pas sur eux ce pouvoir à la Fortune.

« Menaces-tu l'homme de le rendre pauvre, Fortune ? Metrocles se mocquera de toy, qui l'hyver dormoit parmi les moutons, et l'esté dedans les cloistres et portiques des temples ; et par ainsy estrivoit [1] de la félicité à l'encontre du grand roy de Perse, lequel

---

[1] Disputait ; « C'est contre eulx qu'il fault *estriver* et combattre ; en oyant *estriver* les orateurs les uns contre les aultres. » Amyot.

« Avec ton serviteur n'estrive,
Et en plein jugement n'arrive ; »

disait Marot en s'adressant à Dieu, dans ses *Psaumes*. De là *estrif* (dispute, débat). Oct. de Saint-Gelais, avant d'entreprendre, pour l'offrir à Charles VIII, sa traduction d'Ovide, hésite entre *sa paour et son bon vouloir*. « La raison fait l'accord et met fin à cest *estrif*. » — « Mais en cestuy *estrif*, avez-vous la grâce de Dieu ? » Rabelais.

passoit son hyver en Babylone, et son esté en la Médie. Ameineras-tu la servitude, les fers et manottes [1], et l'estre vendu comme esclave [2]? Diogènes le mesprisera, lequel estant exposé en vente par les briguands qui l'avoyent prins, crioit luy-mesme à l'encan, *qui veult achepter* [3] *un maistre?* Broyes-tu une couppe de poison? N'en bailles-tu pas aultant à boire à Socrates? et, lui, tout doulcement et facilement, sans restiver [4] de paour, ne rien changer de contenance ny de couleur, l'avalla; et quand il feut mort, les survivants le jugèrent bien-heureux, comme celuy qui, en l'austre monde, s'en alloit vivre d'une vie divine. »

« Me présenteras-tu le feu? Voire, mais Decius, le capitaine des Romains, t'a pieça [5] prévenu, quand, au milieu des deux armées, il feit dresser un grand feu, où il se brusla lui-même en holocauste à Saturne, comme il avoit voué pour le salut et la prospérité de l'empire romain... Mais tu me feras clouer en croix, ou bien empaler au bout d'un pieu : et que peust-il chaloir [6] à Theodorus s'il pourrira dessuz ou dessoubz la terre? Ce sont les plus heureuses sepultures des Tartares et des Hyrcaniens, l'estre mangé

---

[1] Menottes; vieille forme du mot, plus conforme à l'étymologie que celle qui a prévalu; Nicot donne l'une et l'autre.

[2] Phrase toute grecque; voy. sur cet hellénisme, l'un des plus familiers à Amyot, la note O.

[3] Orthographe étymologique; *achepter* venait du verbe de basse latinité *acaptare*, qui, appliqué d'abord aux contrats d'inféodation, s'étendit ensuite à toute acquisition faite à prix d'argent. De là aussi le mot *cheptel*. Rabelais disait encore : « *Achapter* bottes d'hyver ; j'avais *achapté ;* » II, 12.

[4] Résister : « L'on n'avoit vu guères de telles gens *restiver* à la mort, » dit Pasquier; *Rech.* II, 16. « Si vous *restivez* au péril ; qui *restive* en cherchant excuse. » Amyot. On dit encore *rétif*, autrefois *restif*.

[5] Voy. l'*Étude*, p. 81, note 2.

[6] Importer, *calere;* de là : « Mettre en *nonchaloir* ses estudes et négoces. » Rabel. — « Mettre à *nonchaloir* les despouilles des ennemys. » Amyot. Rien de plus fréquent que : *Il ne m'en chault* (voy. p. 81, n. 2, et note B). *Chaloir* était un verbe régulier; il avait tous ses temps, et les grammairiens le citaient comme exemple des verbes en *loir;* on disait *il chalut*; « De ma pitié doucement *lui chalut,* » écrivait le vieux poëte Jean Meschinot. Le futur était *il chaura*, le subjonctif *il chaille :* « Tu n'as pas perdu grand chose, *ne te chaille.* » (Des Périers, *Cymb.*, II), ou *il chalet*, suivant Sylvius. Les grammairiens donnaient le verbe comme impersonnel. Amyot disait cependant : « Ceulx qui ne *chalent* et fleschissent à leurs devis, ils les haÿssent. »

des chiens... Qui sont doncques ceulx que tels accidents rendent mal-heureux? Ce sont les lasches de cœur, delicats, sans jugement, mal nourris et mal instruicts ès affaires du monde, et qui tousjours ont retenu les opinions qui leur ont esté imprimées dès leur enfance. La fortune doncques seule n'est pas ouvrière parfaicte de malheur et infélicité, si elle n'a la malice et le vice qui luy aydent [1]. »

Ailleurs Plutarque nous montre le *superstitieux* victime misérable des craintes par lesquelles il outrage la Divinité. Comment mieux le traduire que ne l'a fait Amyot?

« Celuy qui redoubte la domination des Dieux comme une tyrannie sévère et inexorable, où se retirera-il? où s'en fuyra-il? Quelle terre trouvera-il où il n'y ait point de Dieu? Quelle mer? En quelle partie du monde pourras-tu devaller [2], pauvre homme, ny te cacher pour t'asseurer que tu sois hors de la puissance des Dieux? Il y a loy pour les pauvres esclaves qui n'espèrent jamais pouvoir obtenir liberté de leur maistre, qu'ils peuvent requerir d'estre vendu à un aultre, et changer de maistre qui leur soit plus doulx et plus gracieux : mais la superstition ne nous donne point moyen de changer de Dieux, et ne sçauroit-on trouver espèce de Dieux que le superstitieux ne craigne, attendu qu'il craint les Dieux tutélaires du païs, et les Dieux de la naissance [3]; il redoubte les Dieux salutaires et saulveurs; il tremble de frayeur quand il pense à ceulx à qui nous demandons richesse, abondance de biens, concorde, paix, heureux succez de nos dicts et de nos faicts. Et puis ceulx-ci estiment qu'estre serf soit une calamité grande! Et combien plus griefve [4] et plus misérable ser-

---

[1] La traduction dans tout ce morceau n'est pas moins fidèle qu'elle est expressive, et rend aussi bien le sens de chaque phrase que le tour et le mouvement de la pensée.

[2] Descendre (de *vallis*) : terme que Nicot ne tenait pas pour bon français, et qui était pourtant alors d'un très-fréquent usage : « Jamais homme ayant monté où je suis, n'en *dévala* que par force. » *Sat. Ménip.* Harangue de Mayenne. De là, cette locution regrettable *à la dévallée*. *Avaller* avait originairement le même sens, et était de même actif ou neutre : « Si je montasse aussi bien comme j'avalle. » Rabelais, II, 14. — La phrase d'Amyot rend avec la plus heureuse vérité la pensée de Plutarque.

[3] Γενεθλίους, les dieux qui président à la naissance.

[4] Triste, fâcheux : « Mal grand et *grief; griefve* calamité; maladie longue

[redacted]

vitude estimez-vous que souffrent ceulx qui ne s'en peuvent fuyr [1], qui ne peuvent evader ny se despartir et retirer? Le serf a les autels ausquels il peust recourir; et y a beaucoup de temples de la franchise desquels on n'oseroit enlever les voleurs mesmes. Les ennemys qui s'en fuyent après une deffaicte, s'ils peuvent embrasser une statue des Dieux, ou se jecter dedans une eglise, ils sont asseurés de leur vie; mais le superstitieux, ce que plus il fremit, ce que plus il craint et redoubte, c'est ce en quoy mettent leur esperance ceulx qui ont paour des plus cruelles peines que l'on face souffrir aux hommes. Ne vous donnez pas peine de tirer par force un superstitieux hors des temples des Dieux; c'est là où plus aigrement il est affligé et tourmenté. »

Note H, page 49.

De la force et de la beauté de la période dans Amyot.

Plutarque, dans un de ses traités contre la secte d'Épicure, combat éloquemment ces philosophes qui, « avec la persuasion de l'immortalité, ostent aux hommes leurs plus grandes et plus doulces espérances. » Amyot le traduit ainsi :

« Or, que pensons nous doncques qu'ils ostent aux gens de bien et d'honneur, qui ont justement et sainctement vescu en ce monde, et qui n'attendent au partir rien de mal en l'autre, ains (mais) espèrent tous les plus grands et les plus divins biens qui sçauroient advenir à l'homme? Car les champions qui combatent es jeux sacrez, ne sont jamais courronnez tant qu'ils combattent, ains seulement après qu'ils ont combattu et vaincu; aussy eux

---

et *griefve*, etc. » Amyot. *Griefve* était aussi une des personnes du verbe *griefver* : « Il n'est rien qui desplaise et *griefve* plus. » Amyot. « Mal qui nous *griefve* et moleste; toutes choses me *griefvent;* » Marot. Nous avons conservé *griefvement* en ôtant l'*f*. L'*i* d'ailleurs ne se faisait pas sentir dans la prononciation; *griefvent* dans Marot, *griefves* dans Baïf, ne forment que deux syllabes.

[1] *En* est resté séparé de son verbe dans *s'en aller*, et l'Académie prescrit de dire *il s'en est allé; en* s'est au contraire inséparablement uni au verbe dans *s'enfuir*; pourquoi la différence? Amyot conjuguait de même les deux verbes : « Comme s'ils *s'en* estoient *fuys ; s'en* estant desja *fuy; fuy-t-en*, Mithridates. » *Mor.* de Plut. « Ils *s'en* fussent *fuis*, s'ils m'eussent voulu croire. » *Sat. Ménip.* Nicot faisait pourtant déjà de *enfuir* un seul mot.

estimans que le prix de la victoire de ceste vie est rendu aux gens de bien après le cours de ceste vie, on ne sçauroit dire combien de contentement ils ont de la conscience de leur vertu pour ces espérances là, qui les asseurent de veoir un jour ceulx qui maintenant abusent oultraigeusement de leurs biens, de leur puissance et authorité, payans les justes peines que méritent leur orgueil et insolence. »

Ailleurs, dans sa *Consolation à Apollonius*, Plutarque cherche à marquer un juste tempérament à une trop légitime douleur.

« Or, traduit Amyot, se douloir et se sentir atteinct au vif pour la perte d'un fils, est une douleur qui procède de cause naturelle, qui n'est point en nostre puissance. Car, quant à moy, je ne sçaurois estre de l'opinion de ceulx qui louent si haultement je ne sais quelle brutale, farouche et sauvage impassibilité, laquelle n'est ny possible à l'homme, ny utile, quand bien elle seroit possible, pour ce qu'elle nous osteroit la mutuelle bénévolence et doulceur d'aimer et de se sentir aimé, laquelle il nous est nécessaire retenir et conserver plus que nulle aultre chose; mais aussy dis-je bien que se laisser emporter hors de mesure à la douleur, et augmenter son deuil à l'infiny, est contre la nature et procède d'une maulvaise opinion qui est en nous. Car la raison veut que les sages hommes ne soyent en telles adversitez ny impassibles, ny aussy trop passionnez. »

Ne sont-ce pas là de belles phrases, irréprochables de construction, pleines, mais bien mesurées, d'une force, d'une ampleur, d'une gravité singulières ? Et combien n'en pourrions-nous pas citer de pareilles?

N'y a-t-il pas même plus d'une de ces longues périodes où nous ne trouvons quelque chose à reprendre que parce que nous avons trop sévèrement restreint l'indépendance de construction ? Quand le sens n'eût rien perdu de sa clarté, la phrase n'eût-elle pas gagné à garder quelques-unes de ces inversions, à supprimer, comme autrefois, ces articles, ces pronoms, ces particules oisives, à se déployer librement dans cette forme plus souple, où se nouait sans peine la chaîne des pensées, où, à l'ordre que la grammaire assigne aux membres de la période, pouvait se substituer souvent l'ordre plus logique que l'intelligence établit entre les termes de l'idée? C'est un regret dont on ne peut se défendre en lisant Amyot. (Voy. *Rech.*, ch. XII.)

NOTES DE L'ÉTUDE SUR LA VIE D'AMYOT.

Note I, page 61.

Documents de l'histoire d'Amyot.

Les documents ne manquent pas sur Amyot; plusieurs historiens nous ont rapporté, dans l'histoire de son temps, quelques particularités de sa vie; elle a été racontée en entier par plusieurs biographes. Mais l'étude de ces témoignages veut de la critique et du choix.

Le document le plus authentique de son histoire était un récit composé, *en forme de mémorial*, dit Roulliard, avec les renseignements qu'il avait fournis lui-même, par Renaud Martin, son secrétaire, chanoine et archidiacre d'Auxerre : ce *Mémoire*, moins complet d'ailleurs sur la première partie de la vie d'Amyot que sur ses dernières années, n'a jamais été imprimé et est aujourd'hui perdu; mais il a servi de source aux meilleures biographies qui nous soient parvenues. C'est là que Roulliard, le compatriote d'Amyot, a recueilli, comme il le témoigne lui-même, la plupart des renseignements qu'il a consignés et quelquefois complétés dans son *Histoire de Melun*. C'est d'après ce même *Mémoire* que Fédéric Morel, autrefois l'ami et le protégé d'Amyot, composa en 1612 une biographie latine qu'il terminait par ces mots : *Hæc subitâ dictione a Fed. Morello, regiorum professorum decano, latinè exarata sunt, ex iis excerpta quæ M. Reginaldus Martinus, secretarius ejusdem Amyoti gallice scripserat de vitâ optimi sui patroni*. Cette *Vie* latine, quelque temps restée inédite, mais insérée dans le recueil manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre, intitulé *Gesta pontificum*, fut imprimée en 1657 parmi les biographies des évêques d'Auxerre, dans *la Bibliothèque nouvelle des manuscrits* du père Labbe.

C'est sans doute aussi sur les mêmes documents et par le même écrivain que fut rédigée une autre vie française, fort exacte et fort complète, qui parut en 1619, sans nom d'auteur; elle précédait une édition nouvelle du *Plutarque*, publiée par Fédéric Morel, chez Claude Morel, son frère, avec les dernières corrections d'Amyot : c'était un nouveau tribut de reconnaissance que payait le savant professeur à la mémoire de son illustre ami.

Bayle ne connut pas le *Mémoire* de Renaud Martin, ni la *Vie latine* de Morel; il ignorait même que cette *Vie* eût été impri-

mée ; il a consulté du moins Roulliard qui avait puisé à la même source que Morel, et il a consacré à Amyot, dans son *Dictionnaire*, un article plein de judicieuse critique et de savantes recherches, mêlées de quelques erreurs.

Après lui l'abbé Lebœuf, dont on connaît la sage et consciencieuse érudition, a inséré dans ses *Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* une excellente biographie d'Amyot, qui, puisée aux sources les plus sûres, résume quelquefois, et plus souvent complète tous les travaux précédents ; il avait retrouvé lui-même et compulsé de précieux documents sur l'administration épiscopale d'Amyot et l'histoire de sa vieillesse ; il en a publié quelques-uns parmi les *Preuves* qui suivent son ouvrage. C'est sur cette *Vie* qu'a été composée celle qui précède l'édition du *Plutarque* de 1765 (Paris, Bastien). Elle a été reproduite en tête d'une des éditions modernes d'Amyot (1826), et récemment encore réimprimée, avec quelques pièces inédites, dans la patrie même d'Amyot, à Melun, par un Melunois, investigateur habile et zélé de tout ce qui touche aux titres de gloire de sa cité natale, M. E. Gresy.

Telles sont les biographies les plus considérables. Près d'elles se place, pour l'abondance et l'exactitude des détails, un *Éloge* peu connu d'Hil. de Coste (*El.* de *quarante Doct.*, à la fin du *Parf. eccl.*, ou de la *Vie de Fr. Le Picart*, p. 386 et suiv., Paris, 1658), biographie recueillie aussi aux meilleures sources, et l'une des plus complètes jusqu'aux dernières années de la vie d'Amyot ; elle est suivie d'une longue liste des écrivains qui avaient déjà *loué Amyot dans leurs œuvres*. Il faut mentionner encore l'*Éloge* d'Amyot parmi les *Éloges* de Sainte-Marthe ; une pompeuse, mais assez fidèle notice de Bullart, dans son *Académie des Sciences ;* une biographie inédite de l'académicien Colletet, dans son *Histoire des poëtes français*, dont le manuscrit original se conserve à la *Bibliothèque* du Louvre.

Ces documents, les plus dignes de foi, ont été cependant souvent négligés ; on a consulté, on a cru d'autres témoins qui méritaient moins de faire autorité. La plupart des historiens ont parlé d'Amyot, dit l'abbé Lebœuf, « sur des ouï-dire et sans avoir devant le yeux des mémoires fidèles. Tels sont Brantôme, Varillas, Saint-Réal et même de Thou. » Ce sont les erreurs des uns, c'est le roman des autres qu'ont reproduits la plupart des histoires littéraires, des dictionnaires historiques, la Biographie universelle même (art. de M. Auger). Nous discuterons en leur lieu toutes ces allégations.

[redacted]

Les détails que fournissent les ouvrages qui précèdent trouveront souvent leur complément ou leur contrôle dans le témoignage de plusieurs historiens, bibliographes ou critiques, tels que Du Peyrat (*Hist. ecclés.*), de La Saussaye (*Ann. de l'égl. d'Orl.*), du Verdier (*Biblioth. françoise*, *Let Prosopographie*), La Croix du Maine (*Bibl. franç.*), Baillet (*Jug. des sçavants*), Teissier (*Éloges des sav., extraits de de Thou*), Colomiez (*Bibl. choisie*), Niceron (*Mémoires*, t. IV), La Popelinière (*Histoire des Histoires*), Papillon (*Bibl. des aut. de Bourgogne*), etc.

Il nous reste deux dettes à acquitter. Il y a quelques années (juin 1841), la *Revue des Deux-Mondes* a publié sur le traducteur de Plutarque un article d'un des plus ingénieux et des plus doctes historiens de notre littérature. M. Ampère a, d'après Bayle, rétabli dans son vrai jour toute une partie de la vie d'Amyot, et semble, sur presque tous les points qu'il a traités, avoir prononcé le dernier mot de la critique. Plus récemment encore a paru sur Amyot une courte, mais substantielle notice, travail exact et précieux, qui ne semble fait que pour diriger les recherches, et qui pourrait plus d'une fois les suppléer (M. Feugère, *Notice sur Amyot*, en tête de deux *Vies* du Plutarque, 1846).

Note K, page 67.

De la protection accordée par nos rois aux traducteurs[1].

L'histoire littéraire du XVIe siècle offre des exemples sans nombre de la protection toute spéciale que nos rois accordaient aux traducteurs, et l'essor que leur patronage fit prendre à la traduction est peut-être le service le plus signalé qu'ils aient rendu aux lettres françaises. La faveur royale ne fait pas des poëtes à son gré ; elle fait plus aisément des traducteurs; et là du moins l'effort de la médiocrité même n'est pas sans fruit. L'acquisition garde assez de prix pour compenser l'imperfection du travail. Et quels travaux servaient mieux les desseins et l'ambition de nos rois, que ces conquêtes du génie français sur l'antiquité? Quel savoir avait pour eux plus de valeur que celui qui s'exprimait en leur langue, qu'ils entendaient eux-mêmes, qui instruisait tous leurs sujets, enrichissait nos lettres et notre idiome? Philippe le Bel et Charles V avaient

[1] Voy. page 26, note 2.

déjà pris la traduction sous leur tutelle, comme une œuvre d'utilité commune. Dès le début de la renaissance, Charles VIII lui accorda la même faveur. Il avait des traducteurs dont il stimulait et rémunérait le zèle ; c'était comme témoignage de *féal service* qu'Octavien de Saint-Gelais lui présentait sa traduction des *Epîtres d'Ovide ;* il recevait de Robert Guaguin la traduction de la *Chronique* de Charlemagne, et lui commandait celle des *Commentaires* de César [1].

« Par un moyen exquis, disait Seyssel à Louis XII, vous travaillez à enrichir et magnifier la langue françoise : c'est que les livres et traitez qui ont esté faitz et couchez en langage grec et latin, vous mettez peine de les faire translater en françois : ce que plusieurs de vos prédécesseurs et autres princes du sang et de la langue de France ont commencé de faire, ausquels sans doute la nation françoise est moult tenue [2]. » C'est à cette sollicitude de Louis XII que la France dut les nombreuses et mémorables traductions de Seyssel lui-même.

Mais François Ier surtout témoigna pour la traduction une prédilection singulière. Désireux de lire lui-même les auteurs anciens dans sa langue, n'estimant rien de plus propre que *tels œuvres à illustrer notre locution françoise*, à *inciter à choses bonnes et vertueuses toute personne d'honneur et de jugement,* il mit à l'œuvre tous les savants et tous les demi-savants de son temps. De tous les travaux de l'esprit qu'il récompensait par quelque charge auprès de sa personne, il n'y en avait pas qui donnât plus de droit à cet honneur qu'une belle traduction [3]. Aussi sous son règne, les traducteurs abon-

---

[1] Robert Guaguin, favori et ambassadeur de Charles VIII, était théologien, poëte, historien. Il avait écrit lui-même une *Grande chronique des rois de France;* celle qu'il avait traduite et qu'il appelle le *Petit livre des faictz du glorieux empereur et Roy sainct Charlemaigne*, était la *Chronique* attribuée à Turpin. « Il vous a pleu, » dit-il à Charles VIII dans le *Prologue* de son *César*, « me commander que je achevasse et accomplisse diligemment la translation des œuvres de Jules César par moy pieça commencée. » Cette traduction, imprimée en 1488, fut réimprimée en 1537 et 1539.

[2] *Prologue* du *Justin.*

[3] Marot ambitionnait de se faire juger digne, par quelque *labeur poétique*, de devenir *le moindre des domestiques* du roi; il devint, on sait, son *valet de chambre* : c'est sa traduction d'Ovide qui lui valut cet honneur. Beaucoup de traducteurs eurent quelque titre pareil auprès de

[redacted]

dèrent-ils à la cour : et l'on en compta, disait Macault, *ung nombre infini en France, au moyen des dons, bienffaictz, faveurs et pensions que leur donne et ordonne ordinairement le Roy* [1]. Quelques-uns, comme Macault lui-même, se consacraient tout entiers à cet office, et, en retour des faveurs du roi, s'engageaient à lui vouer *et adresser tous l'esmolument et revenu de leurs petits labeurs* [2] : c'était un tribut dont chaque année ramenait l'échéance. Traduire était devenu un *des louables passe-temps et occupations de la court*, dont toute la France recueillait *le fruit et le plaisir* [3]. Le roi ouvrait aux savants sa *librairie* (bibliothèque) *de Fontainebleau*, riche en anciens manuscrits, en traductions surtout, présentées aux rois de France et restées inédites : c'était là que *reposaient* le *Thucydide*, le *Diodore*, l'*Appien* de Seyssel; il les en faisait tirer, et chargeait un de ses secrétaires-traducteurs *de mettre cette compaignie comme sur ung perron dont elle feust veue de toutes parts* [4]. Souvent il déterminait lui-même l'ouvrage dont il voulait que la traduction vînt enrichir nos lettres françaises ; son désir devenait un ordre; il commandait la version de Plutarque à George de Selve et à Amyot, celle de l'*Iliade* à Salel, etc. Si les interprètes trouvaient des détracteurs (et on sait qu'alors il n'en manquait pas), ils se couvraient de son patronage, opposaient hautement son approbation à leurs en-

---

François Ier : Macault est à la fois son *notaire*, son *secrétaire* et son *valet de chambre;* Réné Fame (voy. plus loin) son *notaire* et son *secrétaire ;* Est. Le Blanc, trad. de Cicéron, son *conseiller* et *contreroolleur de son Espargne ;* Jacques Colin, trad. d'Ovide, édit. de Seyssel, est *secrétaire du Roy, et de sa chambre*, etc.

[1] *Ep. dédic.* de la trad. du *pro Marcello* au cardinal de Lorraine, 1534.

[2] *Prologue* de la trad. des *Apopth.* d'Erasme à François Ier, 1538.

[3] « Il vous pleust me commander que j'employasse tout le temps de mon loisir à tels œuvres, » disait Macault à François Ier, peu avant la mort de ce prince, en lui présentant la dernière traduction dont il ait pu lui faire hommage, celle des *Philippiques* de Cicéron. L'œuvre était difficile, et il se fût défié de ses forces; mais le roi a parlé :

« Son commander ma foible force asseure. »

Le *Diodore* du même traducteur avait été également publié (1534) de *l'ordonnance et commandement* du roi.

[4] *Préf.* de Jacques Colin *aux princes, seigneurs et nobles François*, en tête du *Thucydide* de Seyssel, 1527. Le *Diodore* ne fut publié qu'un peu plus tard, en 1530. Nous ne connaissons pas d'édition de l'*Appien* antérieure à 1544.

nemis, et en songeant qu'ils l'avaient *à maistre et protecteur*, reprenaient confiance en une cause

« Où l'on se peut d'un grand roy remparer[1]. »

Aussi bien, chacun savait en France *le grand zèle du roy à ouyr et veoir tous bons autheurs traduitz en langue françoise*[2]; Marot cherchant quelque travail à lui offrir, n'en trouvait pas de plus digne de lui que la traduction de *la Métamorphose d'Ovide*[3]; Peletier ne croyait pouvoir lui mieux agréer qu'en lui présentant la version de l'*Odyssée*[4]; celui-ci lui offrait celle des *Institutions* de Lactance, celui-là celle des *Discours* de Cicéron, Et. Dolet celle des *Tusculanes*, etc. La plupart des traductions du temps lui étaient dédiées. Il avait pour tous les efforts des encouragements et des récompenses.

Peu d'années après sa mort, un écrivain venait de composer un poëme à la louange de Henri II; le prince avait daigné lire les vers; le poëte veut témoigner sa reconnnaissance au roi; il médite de lui offrir quelque belle traduction de sa façon; *le jour mesme il met la main à l'œuvre*, au camp où l'on était, *sous la tente de M. de Biron, son Mecœnas*, et commence à traduire les *Concions et harengues* de Tite Live, qu'un an après il offrit à Henri II[5]. La tradition de ce patronage éclairé des lettres se perpétuait dans la maison de France. Les meilleures traductions paraissaient sous *l'asseurance et sauf-conduict* des princes, quelquefois commandées par eux, presque toujours protégées par leurs suffrages[6]. Henri II recevait l'hommage de l'*Hérodote* de Saliat; Louis le Roy offrait à Charles IX son *Socrate* et son *Xénophon*, au duc d'Anjou ses *Politiques* d'Aristote, au duc d'Alençon, ses *Olynthiaques* et ses *Philippiques* de

---

[1] *Épistre de Dame Poésie* à François Ier, *sur la traduction d'Homère par Salel.*

[2] *Ep. dédic.* de la trad. de Lactance à François Ier, par Réné Fame, 1547.

[3] *Epistre* de Marot *au Roy*, touchant *la Métamorphose* (les deux premiers livres).

[4] *Epistre* (en vers) de Peletier du Mans *au Roy*, en tête de la trad. des deux premiers livres de l'*Odyssée.*

[5] Trad. de J. de Amelin, Vascosan, 1554.

[6] Plusieurs de ces traductions furent même dédiées aux reines de France, aux princesses du sang, protectrices éclairées des lettres, à Marguerite de Navarre, à Catherine de Médicis, à Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX (l'*Antigone* de Bayf), etc.

Démosthènes ; Vigenère dédiait à Henri III ses *Commentaires* de César, etc. Nos rois s'honoraient tous de prêter leur concours et d'associer leur nom aux services que les traducteurs rendaient à la France.

Note L, page 90.

Bibliographie du *Plutarque* d'Amyot (*Vies*).

La première édition, aujourd'hui fort rare, de la traduction des *Vies,* fut publiée à Paris par le célèbre imprimeur Michel de Vascosan (2 vol. in-fol.). L'*Epître dédicatoire* d'Amyot à Henri II était datée de Fontainebleau et du mois de février 1559. On sait quelles étaient la correction et la beauté des éditions publiées par Vascosan. On avait compté trois fautes dans le *De Asse* de Budé, sorti de ses presses. Gendre du premier des Estienne, dont la fille lui avait apporté en dot des caractères grecs, précieuse richesse qui se transmettait, avec la profession d'imprimeur et le dévouement à la science, du père au fils et souvent du beau-père au gendre, Vascosan compte au premier rang parmi ces éditeurs qui, par leurs lumières, l'amour désintéressé de leur art, le nombre et l'excellence de leurs publications, ont le plus contribué aux progrès des lettres françaises dans le XVI[e] siècle. L'imprimeur à qui Henri II rendait ce témoignage, qu'il n'épargnait aucun soin pour rechercher et publier, *en toutes langues et disciplines, les meilleurs livres et les plus utiles, au grand profit de tout le bien public*, était digne de donner aux lecteurs français le *Plutarque* d'Amyot [1].

Le succès de l'ouvrage fut rapide et signalé. La traduction était pourtant encore imparfaite; des erreurs de sens avaient échappé, dans cet immense travail, à l'attention d'Amyot; l'incorrection du texte grec avait souvent mis sa sagacité en défaut. Le livre à peine publié, il se mit à l'œuvre pour le revoir, l'améliorer; il recueillit,

---

[1] On ne sait pas assez quelle part avaient le plus souvent ces zélés imprimeurs aux travaux qu'ils publiaient. Vascosan cherchait des traducteurs aux ouvrages de l'antiquité; « il faisoit conférer avec divers exemplaires, tant escrits à la main que imprimez, par les hommes doctes du royaume, tous les livres lesquels il prétendoit mettre en lumière. » Voy. le *privilége* accordé à l'imprimeur par Henri II, afin de *l'inciter à faire de bien en mieux*, et à concourir ainsi au dessein du roi, *de faire fleurir les arts et sciences dans le royaume;* 1553.

avec le zèle le plus consciencieux, d'*infinies corrections*, et commença, en 1563, l'impression d'une édition nouvelle. Cependant, la contrefaçon hollandaise (chez nos voisins l'usage est de vieille date) avait déjà reproduit l'ouvrage, et attesté par deux éditions la vogue du *Plutarque*. Cette contrefaçon reproduisait les erreurs de la première édition qu'Amyot voulait effacer de son livre. Il se fit protéger de son mieux par l'autorité du roi son disciple[1]. La deuxième édition ne fut achevée qu'en 1565, et parut chez Vascosan (in-fol.) avec ce titre : *les Vies des hommes illustres grecs et romains, comparées l'une avec l'autre, par Plutarque de Chæronée, translatées premièrement de grec en françois, par maistre Jacques Amyot, lors abbé de Bellozane, et depuis, en ceste seconde édition, reveuës et corrigées en infinis passages par le mesme translateur, maintenant abbé de Sainct-Corneille de Compiègne, conseiller du Roy et grand aumosnier de France, à l'aide de plusieurs exemplaires vieux, escripts à la main, et aussi du jugement de quelques personnages excellents en sçavoir.*

Le succès de l'ouvrage alla toujours croissant. La troisième édition suivit de près la seconde. Elle parut en 1567, améliorée par une révision nouvelle, et accrue des *Vies* d'Annibal et de Scipion, traduites par Ch. de L'Écluse. C'est la belle et célèbre édition de

---

[1] Dans l'intervalle d'une édition à l'autre, en 1560, Vascosan, pour récompense des services qu'il avait rendus à la science, *non-seulement dans le royaume, mais aussi dans toute la chrestienté*, avait reçu de Charles IX, peut-être par la protection d'Amyot, le titre d'imprimeur du roi, avec un nouveau et plus ample *privilége*. En 1563, il sollicite, au nom d'Amyot, une confirmation de ce privilége qui lui est accordée en ces termes : « Ayant nostre amé et féal conseiller et grand aumosnier, J. Amyot, commancé a faire r'imprimer de nouveau sa *Traduction des Vies* de Plutarque, avecques plusieurs grandes corrections et annotations que nostre dit conseiller a de son labeur inventées et aussi par le jugement de plusieurs hommes doctes, M. de Vascosan a esté adverty que un imprimeur estranger, demourant à Anvers, a fait, sans son sceu, ne permission de nous, r'imprimer la dite version en deux formes : chose qui préjudicieroit grandement à l'honneur de nostre dit conseiller traducteur, d'autant que les fautes commises en la premiére impression, par inadvertance ou faute d'exemplaire bien correct, demoureroient en la seconde impression; nous suppliant y vouloir pourveoir... » Suit une rigoureuse défense, qui doit être proclamée *à son de trompe et cry public*, à tous imprimeurs et libraires, *d'imprimer ne vendre ledit livre, s'il n'est de l'impression de Vascosan.*

Vascosan (8 vol. petit in-8), si goûtée de Charles IX. (Voy. Brunet, *Man. du libraire.*)

Cette édition a été suivie d'une foule d'autres, imprimées à Paris, à Lyon, à Bâle, à Lausanne, à Genève, etc. Chaque libraire voulait publier la sienne. Niceron en a donné un long catalogue, qui n'en épuise pas cependant la liste. Des trente dernières années du XVIe siècle, et des vingt premières du XVIIe, on n'en pourrait peut-être pas citer une qui n'ait vu paraître quelque édition d'Amyot, et la même année en a souvent vu publier plusieurs. On enrichissait l'ouvrage d'*annotations morales;* on le grossissait de nombreux suppléments. C'était une vogue sans exemple. (Voy. chap. IV et V des *Recherches.*)

La plupart de ces éditions s'imprimaient d'ailleurs sans le concours d'Amyot. Elles ne reproduisaient pas toujours les corrections qu'il avait publiées; l'ouvrage subissait quelques altérations. Ce sont les éditions de Vascosan qui doivent fixer le texte. C'est surtout dans l'édition donnée en 1619 par Morel, avec les dernières corrections d'Amyot, qu'il faut aller chercher l'œuvre définitive du traducteur, et le dernier résultat d'un travail consciencieux de révision qu'il avait continué jusqu'à sa mort. (Voy. chap. VII des *Recherches*, et note T.)

Peu après 1620, on cessa pour quelque temps de réimprimer le *Plutarque*. La langue et le goût changeaient. Vinrent Méziriac et Tallemant. En 1655, cependant, on publia encore les *Vies*. (Voy. note X.)

En 1783 s'ouvrit l'ère des réimpressions modernes du *Plutarque :* Bastien (1784), Brotier et Vauvilliers (1783-1787) en donnèrent des éditions estimées. Depuis, il en a été publié de nouvelles et savantes éditions, celle de Clavier (1801-1806), réimprimée par Janet et Cotelle (1818-1821), celle de Coray (1825-1826; les *Vies* seulement), etc. (Voy. Brunet). Les fréquentes réimpressions d'Amyot ont attesté non pas le retour d'une faveur qui ne s'était jamais tout à fait retirée de lui, mais une prédilection plus marquée pour le *Plutarque*, et comme une nouvelle adoption du vieil auteur par un nouveau siècle.

Note M, page 90.

Bibliographie du *Plutarque* (*OEuvres morales*); vraie date de la première édition.

C'est à tort que l'on a donné souvent les *Œuvres morales et meslées* de Plutarque, comme imprimées en 1565 ou 1567. Elles ne parurent qu'en 1572, in-fol., chez Vascosan et Féderic Morel, son gendre.

L'erreur vient de ce que l'on a réuni d'ordinaire l'édition des *Vies* de 1565 et celles des *Morales* de 1572, publiées dans le même format. On en a fait une édition complète du *Plutarque*, et on a donné au second ouvrage la date du premier. On a réuni de même l'édition in-8 des *Vies* de 1567 à celle des *Morales* de 1574 (le tout 15 vol. in-8). De là cette autre date de 1567, assignée aux *Morales*.

L'*Épître dédicatoire* qu'Amyot adresse à Charles IX au moment où l'impression se termine, n'est pas datée; mais il est facile d'en suppléer la date. « Je parachevay l'œuvre entier de la traduction des *Vies*, estant en vostre service, il y a environ douze ou treize ans, » dit Amyot à Charles IX. Or, c'était en 1559 que, venant de terminer les *Vies*, il les avait dédiées à Henri II. C'est donc en 1572 qu'il achève les *Œuvres philosophiques et morales*, et, en effet, en signant son *Épître*, il prend déjà le titre d'*évesque d'Auxerre* qui ne lui fut conféré qu'en 1570, et confirmé qu'en 1571 par l'institution canonique.

Cette date de l'édition est confirmée enfin par celle du *privilége*, accordé le 26 août 1572, et dont les termes marquent clairement une publication nouvelle.

Ce privilége, un des plus curieux que contiennent les annales de la typographie française, est, dans son style de chancellerie, un vrai document de l'histoire littéraire.

Il rappelle d'abord le titre d'imprimeur du roi donné en 1560 à Vascosan, les lettres patentes (déjà citées) de 1563, et le brevet du 4 mai 1571, qui, à la mort de Robert Estienne, a conféré aussi à Féd. Morel, zélé collaborateur de son beau-père Vascosan, le titre d'*imprimeur ordinaire* de Charles IX, *tant en hebrieu, grec, françois, que autres langues*, par égard pour *les grands travaux qu'il a employé en l'impression de plusieurs beaux et recommandables livres*. « A présent, continue le privilége, aiants iceulx de Vascosan

et Morel receu la translation des *Œuvres morales et meslées* de Plutarque, faicte de son original grec en nostre langue françoise par iceluy mesmes Amyot, conseiller en nostre conseil privé et evesque d'Auxerre, ils les auroient imprimez, et en cela employé un soing exquis et une telle industrie que merite cest œuvre si recommandable et d'une telle consequence pour l'honneur de nostre France. » Mais ils redoutent une nouvelle contrefaçon; ils craignent « que les autres imprimeurs poursuyvants pour l'advenir leur ambition et leur avarice qui les a conduicts à imprimer les *Vies,* ne vueillent faire de mesme pour les *Œuvres morales*, et que l'impunité de leurs premieres fautes ne leur donne occasion de faire de mal en pis, au moïen de quoy un œuvre si beau et si recommandable ne demeureroit en la perfection qu'il a merité. » Ils supplient donc le roi d'y pourvoir. « Nous à ces causes, dit Charles IX, et que tant la personne d'iceluy Amyot est tresrecommandable de grandes et inestimables vertus cogneues de nous pendant le long tems qu'il a esté nourry auprès de nostre personne en grands et importants affaires; que pareillement la grandeur et consequence d'une *translation si parfaitte et si accomplie*, qu'il ne reste plus à y desirer autre chose qu'une impression qui suyve, au plus près qu'il sera possible, la dignité et merite d'un tel livre, que nous desirons sortir en lumière sous ceste impression,..... continuons et reitérons le dict privilege; faisons defenses à tous imprimeurs et libraires de quelque estat, condition ou païs qu'ils soient, nos *subjects et estrangers* qu'ils n'ayent à imprimer, vendre ou tenir aucun desdicts livres de Plutarque. »

Terminée seulement en 1572, l'impression de ce grand ouvrage avait été commencée longtemps auparavant. Si le titre du livre entier, si celui des *Œuvres meslées*, qui forment comme un second tome dans l'ouvrage unique (page 359), désignent Amyot comme *à présent evesque d'Auxerre,* en tête des *Œuvres morales* (page 1), il n'est encore désigné que comme *abbé de Sainct-Corneille de Compiegne, conseiller du roy, et grand aumosnier de France.* C'est donc sans doute en 1570 que fut commencée l'impression; elle se poursuivait quand Amyot fut promu à l'épiscopat.

Les *Œuvres morales* sont aujourd'hui moins lues que les *Vies*, mais elles n'eurent pas alors moins de succès et de débit. Deux ans après la première édition, en 1574, Vascosan en publiait déjà une seconde (7 vol. in-8), *reveue et corrigée par le translateur.* C'est celle qui, jointe aux *Vies* de 1567, forme la fameuse

édition, déjà citée, du *Plutarque* de Vascosan. En 1575, l'ouvrage se réimprimait encore chez le même libraire (in-fol.). Les éditions se succédèrent rapidement jusque vers 1625. Les *Œuvres morales* alors se publiaient souvent à part; elles eurent, comme les *Vies*, leur annotateur. Morel publia, en 1595, pour complément de l'ouvrage, quelques fragments de Plutarque retrouvés et traduits par Amyot. Il y joignit, en 1618, sa propre traduction du *Traité des Fleuves et des Montaignes*, et de quelques courts extraits de Plutarque. Ces suppléments terminaient cette excellente et définitive édition de 1618, *reveue et corrigée en infinité de lieux par feu M. Amyot, peu auparavant son deceds*, et qui, imprimée par Fed. Morel chez Claude son frère, précéda d'un an l'édition des *Vies*. (Voy. p. 227, n. 3.)

Les *Œuvres morales* furent, dans l'âge suivant, moins lues que les *Vies*. Elles retrouvèrent, au même temps, une nouvelle faveur, et furent conjointement réimprimées, au dernier siècle et dans celui-ci, dans les éditions complètes du *Plutarque* de Bastien, de Brotier et Vauvilliers, de Clavier, de Janet et Cotelle, etc.

Note N, page 107.

Analyse de l'*Apologie* et des *Griefs* d'Amyot.

Ces deux pièces, l'*Apologie* d'Amyot et ses *Griefs*, ont été publiées par l'abbé Lebœuf à la suite de sa *Vie* d'Amyot.

Dans l'*Apologie*, Amyot reprend une à une toutes les accusations qu'on élève contre lui, et en démontre clairement la fausseté. C'est un plaidoyer net, vif et pressant, où sa parole s'anime d'un chaleureux sentiment de son innocence et des injustices dont il est la victime.

Il n'a pas justifié le *massacre de Blois;* on l'en accuse sans preuves. Il honorait le duc de Guise et ne souhaitait pas sa mort. Il a détesté le crime et l'a *publiquement* réprouvé. Et peut-on bien supposer qu'il ait reçu la confidence du projet? *Voylà* (ce) *que c'est que ha peu l'ignorance malitieuse de ceulx qui n'ont jamais entendu que c'estoit du Conseil du Roy et de quelles matières on y traittoit, et qui ont eu si peu de cervelle et de jugement de penser que le Roy aiant en son cœur de faire une si cruelle et si détestable vengeance qu'il craignoit estre découverte, de peur d'y faillir,*

l'eust communiquée à une trentaine de presbtres ou gens de robbe longue qui estoient de son Conseil d'Estat.

Il n'a pas encouru l'excommunication; car appelé par ses devoirs auprès du prince excommunié, ses fonctions le plaçaient dans l'exception *de necessariis.* D'ailleurs, un bref spécial autorisait le confesseur de Henri III à l'absoudre de tous les cas réservés au Saint-Siége. Or, le roi, avant qu'Amyot communiquât avec lui, avait déjà demandé et reçu l'absolution de son crime.

On lui reproche d'avoir assisté à une assemblée de prélats réunie pour invalider la décision de la Sorbonne qui prononçait la déchéance du roi. A cette assemblée on n'a rien arrêté, *sinon qu'il falloit envoyer devers le Saint-Père pour empescher qu'il ne fust prévenu de quelque sinistre impression.*

On prétend qu'il a accusé les habitants d'Auxerre de *félonie et de crime de leze-majesté.* Oui, sans doute, il pouvait les en estimer coupables quand ils rejetaient l'autorité du roi, que n'avait encore condamné *personne qui eust authorité et puissance de ce faire.* L'excommunication du pape est intervenue depuis. Mais de quel droit la devancer?

On lui fait un crime d'avoir menacé Claude Trahy; il lui *a mandé* en effet *qu'il se modérast en ses prédications;* et pouvait-il faire moins qu'avertir *cest homme sanguinaire* qui soulevait par ses déclamations *le peuple ou pour mieulx dire les mutins séditieux et factieux d'entre le peuple d'Auxerre*, jusqu'à armer leur fureur contre les jours de leur évêque?

D'où *il appert clairement*, conclut Amyot, *qu'il y a plus d'animosité en ceste dénonciation et plus de passion que de vérité ny de justice.* Et voilà pourquoi, *au soixante et quinzième an de son aage passé,* il est injurié, maltraité, *spolié de tout!* Il dénonce hautement cette audacieuse violation de tous ces droits, ces mensonges, *suggestions de Satan*, ce *despit* hypocrite qui couvre ces emportements *du zèle du bien public.* En se défendant, il accuse, et ces griefs dont il se disculpe, ce sont autant de calomnies qu'il confond et de lâches intrigues qu'il démasque.

Les *Griefs des plaintes* d'Amyot, appuyés sur les mêmes faits, contiennent la déclaration articulée de tous les reproches qu'Amyot adresse à ses persécuteurs, *Trahy et aultres;* c'est le détail des ·nités que l'évêque a subies, l'exact récit des menées du cor- ·our *le mettre en mauvaise opinion et malegrâce du commun* c'est encore une vive et forte dénonciation de l'arrogance

et des violences de ce moine *si oultrageusement présomptueux qu'il se promet et se vante avoir la furie du peuple en sa main, pour faire rompre la teste à qui il luy plaira.*

NOTES DES RECHERCHES SUR LES OUVRAGES D'AMYOT.

NOTE O, page 155.

Des italianismes dans Amyot, et surtout de l'imitation des formes grecques par laquelle il enrichit le langage.

H. Estienne, au début de ses *Dialogues du langage français italianisé* fait ainsi plaisamment discourir son *italianiseur Philausone* : « Il n'y a pas longtemps qu'*ayant quelque martel en teste* (ce qui m'advient souvent pendant que je fais ma *stanse* en la cour), et à cause de ce, estant sorti après le *past* pour aller *spaceger*, je trouvai par la *strade* un mien ami nommé *Celtophile*. Or, voyant qu'il se *monstret*[1] estre tout *sbigottit* de mon langage (qui est toutefois le langage courtisanesque dont usent aujourd'huy les gentilshommes *francés* qui ont quelque *garbe*, et aussi desirent ne point parler *sbargatement*), je me mis à *ragioner* avec luy.... Et voyant que ce langage italianisé lui *semblet* fort *strane*, voire avoir de la *grosserie* et *balorderie*, je pris beaucoup de fatigue pour lui *caver* cela de la fantaisie. Mais je ne *trouvés* point de raisons *bastantes* pour ce faire;.... »

Amyot est bien loin de ce ridicule et de cet excès. S'il a quelques italianismes dans son langage, ce ne sont guère que ceux qui ont généralement cours de son temps. Courier en a signalé quelques-uns dans le *Longus*; ils nous semblent surtout fréquents dans le *Diodore*. Tels seraient : trop plus, trop mieux, le plus de temps, *troppo più, troppo meglio, il più del tempo*; à tant (à ce point, alors); pourtant (pour cela), *a tanto, per tanto;* non pourtant (néanmoins), sans cesse employé par Seyssel, *non per tanto*; comme ainsi soit que (vu que, puisque), tour que regrettait un peu Vaugelas, *con-*

---

[1] C'était déjà la prononciation *usitée en la cour, laquelle M. Philausone veut retenir, maugré qu'on en ait;* elle a prévalu, en dépit d'H. Estienne; de même pour *francès, francèse :* mais on l'a abandonnée, ou plutôt le peuple seul l'a gardée pour *dret, endret* (droit, endroit), *chéer* (choir), etc.

ciosiache; au moyen de quoi, à l'occasion de quoi, *per mezzo di che, a cagion di che* ; là où (tandis que, au lieu que), une des locutions les plus familières à Amyot, *là dove;* fors que, et hors que, qui est resté longtemps dans notre langue, *fuorchè;* premier que (avant que), combien que (quoique), comment que, *prima che, quantunque, come che;* impropere (reproche), *improperio ;* issir (sortir), *uscire, escire;* rober (dérober), roberie (larcin), *robare, roberia;* se partir (pour partir), *partirsi ;* et nombre de verbes réfléchis pareils : être entre deux de, sur le point de), *stare infra due;* un qui, *uno che,* etc. L'imitation semblerait se faire sentir encore à l'enchaînement des périodes, à ces tours de phrase où notre langue reproduit le latin à la manière et parfois comme à l'exemple de la prose florentine [1].

Mais la langue d'Amyot offre un caractère plus distinctif, une autre imitation plus sensible. Ce n'est pas d'ordinaire du génie italien qu'elle relève, c'est surtout du génie grec. Quand elle laisse reconnaître le modèle qu'elle reproduit, quand elle plie son tour si naturel et si français aux formes d'une autre langue, c'est sur celle de Longus et de Plutarque qu'elle le façonne. Cette imitation était rare, et bien peu d'écrivains développaient alors notre idiome par le commerce direct de la langue hellénique. Les plus habiles hellénistes n'écrivaient guère en français. La plupart des versions d'auteurs grecs ne se faisaient que sur des traductions latines, et ce n'était qu'à travers le latin que le français recevait l'empreinte des formes grecques. Au lieu de puiser à *la fontaine du langage grec,* comme dit H. Estienne, on ne savait que *puiser aux ruisseaux qui*

---

[1] Quelques-unes de ces locutions vieillies, que nous sommes tentés de prendre pour des emprunts faits dans le XVI[e] siècle à l'Italie, étaient d'ailleurs fort anciennes dans notre idiome, et s'étaient formées d'une même racine dans les deux langues, ou nous avaient peut-être même été empruntées par les Italiens qui les ont gardées. (Voy. Pasquier, *Rech.*, VIII, 3; et page 81, note 2, de cet ouvrage.) Sans doute la plupart des mots condamnés par H. Estienne ne nous semblent aujourd'hui que d'étranges barbarismes. Mais n'avons-nous pas adopté, sinon *baster* et *bastance,* du moins *manquer* et *manquement, réussir, caprice, accommoder, assassiner, se ressentir,* etc. ? N'étaient-ce pas des emprunts utiles que ces mots que ne voulait pas désapprouver Pasquier, *concert, accort, accorte, contraste, supercherie, pédant, pédantesque, esquiver?* L'usage reculait cette limite, si délicate à saisir, que les scrupules d'H. Estienne prétendaient fixer à la saine imitation et aux emprunts durables.

en sont decoulez au latin. Mais les Latins n'avaient pas tout recueilli ; le génie de la *reine des langues* n'avait passé qu'affaibli et altéré dans la leur ; nous avions beaucoup à ressaisir en remontant aux sources mêmes. Estienne ne nous le conseillait pas seul. Du Bellay y encourageait l'écrivain, en déclarant, lui aussi, les façons de parler grecques *fort approchantes de nostre vulgaire*. Rabelais, si versé dans la langue grecque, *sans laquelle c'est honte qu'une personne se die sçavant*, avait ouvert la voie par une imitation féconde et hardie. Le savant traducteur de Démosthènes, d'Aristote et de Platon, Louis Le Roi, un des plus excellents ouvriers du langage au XVIe siècle, après avoir, dit-il, *dès sa première jeunesse, essayé dresser le style sur l'imitation de Cicéron et autres autheurs latins*, avait *voulu recourir aux Grecz, dont les Romains apprirent tout le bien qu'ils sçavoyent, pour en dresser une forme d'escrire plus accomplie*[1] ; et il avait en effet efficacement contribué à multiplier, par une longue communication, les analogies des deux idiomes. Mais personne ne servit plus qu'Amyot à renouer cette filiation salutaire, et à fortifier ces ressemblances.

Ce serait une curieuse étude, et qui devrait trouver place dans une bonne et complète édition d'Amyot, que de rechercher dans le détail les traces de cette imitation. Elle se révélerait dans les mots et surtout dans les tours.

Dans le choix des mots on reconnaîtrait l'écrivain qui, familiarisé avec le génie de la langue grecque, emploie fréquemment et toujours bien tous ces termes d'origine hellénique qu'énumérait complaisamment H. Estienne[2], et que les érudits, sans l'aide des traducteurs, sans celle du plus populaire d'entre eux, n'eussent peut-être pas toujours suffi à accréditer dans notre langue. Amyot est un de ceux qui les ont consacrés par leur autorité. S'il nous donne de nouveaux termes, il observe le précepte qu'il rappellera plus tard, de ne forger aucun mot dont *la composition soit trop dure ou trop hardie*. Sans doute tous les termes qu'il compose ou qu'il adopte n'ont pas eu même fortune, et un petit nombre ne nous

---

[1] *Ép. Dédic.* au roi Charles IX des *Enseignements d'Isocrates et Xénophon pour bien régner en paix et en guerre* : Paris, Vascosan, 1568.

[2] *Recueil des mots françois dérivés du grec*, à la fin de la *Conformité du lang. fr. avec le grec*, publiée en 1569, peu avant les *Œuvres morales* de Plutarque.

[redacted]

semblent aujourd'hui que des hellénismes vieillis[1]; mais il abonde en heureuses créations : il hasarde ce mot d'un bel avenir, *misanthrope*, qui ne s'accrédite pas pourtant aussitôt (*Vie d'Alcib.*) : de *prophétiser*, *tripus*, *rire sardonien*, nous faisons *rire sardonique*, *trépied*, *prophétiser* : il introduit ou emploie un des premiers *athéisme*, *amphithéâtre*, *atomes*, *enthousiasme*, *gangrène*, *horizon*, *énigme*, *panégyrique*, *pédagogue*, *prosodie*[2], etc. ; il naturalise des noms de l'histoire ancienne qui se pouvaient mal remplacer, et qu'on remplaçait alors trop souvent : *éphore*, *aréopage*, *aréopagites*, *ostracisme*, *mage*, *hiéroglyphes*, etc. Il enrichit surtout le vocabulaire, alors trop incomplet, de toutes les sciences et de tous les arts dont avait traité Plutarque. *C'est en cest endroict*, dit justement Du Bellay, *que l'industrie des fideles traducteurs est fort utile et nécessaire*; c'est là qu'en suppléant à la pénurie de notre idiome, elle aide beaucoup aux progrès du savoir. Avant de créer la science elle-même, il faut en créer la langue : pour nous approprier les doctrines de l'antiquité, il faut nous les représenter fidèlement, au lieu de les déguiser sous des noms modernes et de les altérer par d'imparfaits équivalents. Amyot, pour rendre tant de noms, exprimer tant de notions rassemblées par Plutarque, met en usage tous les termes scientifiques déjà formés de son temps, les popularise presque toujours, en forme lui-même de nouveaux : il en donne à la langue de l'histoire naturelle, de l'astronomie, de la géographie, de la philosophie, de la médecine[3], etc. Quelquefois il ne demande

---

[1] Quelquefois il donne aux mots tirés du grec une forme aujourd'hui abandonnée : de son temps la plupart disent déjà *fantosme*; H. Estienne lui-même donne *phantasme*; Amyot, plus fidèle à l'étymologie, dit *phantasme*; au lieu de *fantaisie*, il dit encore, avec Rabelais, Des Périers, H. Estienne, *fantasie* ou *phantasie*.

[2] Peut-être quelqu'un de ces mots se retrouverait-il chez quelque contemporain, mais aucun d'eux n'est encore donné par H. Estienne en 1569; *atomes* seul l'est par le *Thrésor* de Nicot, publié en 1606; car ils ne prévalurent même pas aussitôt. Mais la vogue si durable du *Plutarque* dut puissamment contribuer à assurer leur crédit. — Amyot ne dit pas *athée*, mais *atheiste*.

[3] On sait quelle abondance de termes de science, d'expressions de toute sorte avait tirée du grec l'auteur du *Gargantua*, si ingénieux et souvent si heureux à plier notre idiome à l'imitation du vocabulaire antique. C'est lui qui avait naturalisé une grande partie des mots qu'Amyot trouve déjà faits et qu'il emploie. Beaucoup de ces termes grecs avaient passé dans la langue latine, et on retrouverait leurs dérivés français dans le *Pline*

au grec que le secours de l'analogie, et forme d'une racine française un mot nouveau sur le modèle de la locution qu'il veut traduire [1]. Il donne au mot *tragique* l'acception figurée qu'il a gardée; à *rythme*, alors confondu avec *rime*, un sens nouveau, qui bientôt l'en fera définitivement distinguer, et enrichira notre langue d'une double expression. Il crée enfin, dans la traduction d'un Traité de Plutarque, la langue presque entière de la musique. Nous avons, sur ce point, beaucoup restreint son riche vocabulaire, nous n'y avons presque rien ajouté [2].

L'imitation du grec semble se faire sentir encore davantage dans les tours. Un de ceux qui sont le plus familiers à Amyot, c'est l'emploi de *l'infinitif pour le nom,* dont Du Bellay engageait l'écrivain français à *user hardiment.* Nous disons encore *le savoir, le lever, le coucher, le parler, le pouvoir,* etc. La Fontaine dit même *le dormir, le manger* et *le boire*; mais nous avons perdu cet heureux et libre usage de l'infinitif, qu'Amyot trouvait chez les Grecs, et qui lui

---

de Du Pinet. Amyot forme *sphærique*, *dithyrambique*, *parabolique*, *cube*, *cubique*, *stéréométrie*, *octaèdre*, *dodécaèdre*, etc. ; il aide les savants à faire recevoir *pyramide*, *cylindre*, *diamètre*, *zodiaque*, *phrénésie*, *dictame*, *syncope*, *aristocratie*, *oligarchie*, *démocratie*, etc.

[1] C'est ainsi qu'il fait *impartissable*, *irraisonnable*, animaux *compaignables*, coquille *entre-baillée*, *hault louer*, *moyenneté*, *commourant*, etc.; souvent aussi il s'aide du latin pour reproduire le grec, il fait *transanimation* (au lieu de *métempsychose*), *inexpert*, *præcognoistre*, *soubsdiviser*, *soubtendre*, *indéterminé*, *ingénérable*, *tardité*, *impassible*, *impassibilité*, *matricide*, *circonspectement*, *domestiquer* (apprivoiser), *figuration*, *ségréger* (séparer), *subvertir*, etc. : termes nouveaux et bien faits, dont beaucoup complétaient heureusement des familles de mots aujourd'hui trop incomplètes.

[2] C'est ainsi qu'il donne *harmonique*, *enharmonique*, *chromatique*, *diatonique*, *prosodiaque*, *diapason*, *tétrachorde*, etc. Méziriac lui reprochait de n'avoir pas su toutes les sciences pour traduire Plutarque; il savait du moins la musique, et avait fait une étude approfondie de la musique ancienne. Nulle part il ne crée plus de mots : *enharmonie*, *hypate* (ὑπάτη), *parhypate*, *disdiapason*, *diatessaron*, etc. Il a beaucoup fait aussi pour la langue de la *prosodie;* il compose, ou il emploie et naturalise *ïambe*, *ïambique*, *trimètre*, *tétramètre*, *hexamètre*, *spondaïque*, *dactyle*, *trochæe* (trochée), etc., qui n'avaient pas encore droit de cité dans la langue. (Voy. dans le *Nomenclator octolinguis* de Germbergius, Paris, David Douceur, 1606, le Dict. de la langue musicale; la plupart des termes créés par Amyot n'y sont pas encore donnés comme français : ils ne s'accréditèrent que plus tard.)

[redacted]

était une si précieuse ressource. Il faut regretter peut-être que nous ne disions plus : « Celuy qui donne aux choses visibles non-seulement *le paroistre*, mais aussi *le subsister* et *l'estre*; ne se constituer aucun fruict à la vie, *sinon le beaucoup amasser* et *beaucoup posséder*; nous concedons à ceste charité *le regretter*, le *reverer* et *le rememorer* les trespassez; nous leur ostons le cours *du vivre* qui leur etait préfix. » Il n'est pas de locution grecque sur laquelle Amyot ait plus volontiers modelé sa diction : « *le deviser* et *discourir* de telles choses; *le hanter* auprès des grands; *l'enseigner* et *l'apprendre*; *l'accorder et consentir* à la nature; rejetant *l'estre transmues*, fuyant *l'estre vaincus*, etc. » A chaque page, sa phrase réfléchit ainsi le verbe grec, qu'il nous faut remplacer par un substantif abstrait ou une circonlocution traînante. Cette imitation donne à son style un tour aisé et souple : « *Le contraire* eut esté d'un entendement desdaigneux et superbe, *faire cas* d'un manteau de couleur naïfve, et *s'offenser* d'un saye de pourpre ; — *Cecy* certainement *fut un soupper* estrange et monstrueux, *avoir faim* de manger des bestes qui mugissoient encores ; — L'un des premiers indices de cest amendement sera l'affection de vouloir ensuivre ce que l'on entendra louer, et (l') *estre prompts* à exécuter ce que l'on aura en estime, comme aussy au contraire *ne vouloir pas* seulement ouyr parler de ce que l'on blasmera et mesprisera ; — *L'estre roy* et regner est *un faillir* du chemin et *s'égarer* de la droicte voie ; — Si *manier* les affaires publiques, *gouverner* une armée, *avoir authorité* de magistrat, *sont choses* honorables et glorieuses[1], etc. » Nous avons retenu, en les modifiant légèrement, une partie de ces excellentes constructions. Amyot est de ceux dont l'exemple a le plus fait pour leur donner droit de cité dans notre langue.

Du Bellay recommandait encore *tremblant de mourir, volant d'y aller*. Amyot va plus loin ; il multiplie et consacre presque toujours l'utile usage de l'infinitif, non-seulement après tous les verbes, mais après la plupart des mots de la langue : il dit sans cesse à l'imitation

---

[1] Quelquefois, il faut le dire, cette imitation dans Amyot ressemble trop à un véritable calque de la phrase grecque : « La corruption de ce qui est n'est point *un transporter à non estre*, ains plutost *un ameiner* ce qui est dissous *à non apparoistre* ; » et : « les reduisant d'*un vivre* heureusement à *un non vivre* et *non estre* totalement ; » et : « *à* ceste ayse-là *suit* incontinent conjoinct *l'avoir* en admiration et amour ceulx par le moyen desquels il a bien faict. »

[redacted]

de Plutarque : « la volupté *de se soubvenir;* la conscience *d'avoir bien faict;* la convoitise *d'avoir; le vivre* despendant *du cognoistre;* la cupidité *de* toujours *estre;* le dommage que l'homme reçoit de *n'estre* plus rien ; l'estude de la philosophie, exercice *de mourir;* impossible *à exprimer;* bon, honneste *à dire;* jusques *à croire;* ce qui reste à *faire;* après *estre* rassasié ; *au partir*, tour à la fois grec et italien, etc. » *Pour*, qui sans cesse gouverne quelque verbe, s'en isole, comme les particules grecques dont il joue le rôle, : « pour du tout appliquer la ville à la marine; pour, incontinent après l'heure passée, s'en aller recepvoir la mort. » C'est encore ainsi que la particule *ains*, moins forte que *mais*, revenant pour ainsi dire à chaque phrase, et souvent plusieurs fois dans la même, représente évidemment le δέ des Grecs dans la diction du traducteur. Tantôt c'est aussi à la façon des Grecs qu'il redouble la négation : *ny ce n'est plus animal, ny ce n'est pas encore viande...* Le *que* fait l'office de ὅτι : cette *sage doctrine*, cette *douce persuasion que... Devoir* reproduit fidèlement le μέλλειν. Du Bellay veut qu'on prenne aux Grecs *le dur du fer*, *le liquide des eaux*. Amyot leur emprunte sans cesse *le propre*, *le desirable*, *le nécessaire*, *l'intelligible*, *le choisissable*, *l'indivisible*, *l'instant*, *le maintenant*, *le peu*, *le beaucoup*, etc. Il accrédite, avec l'aide de son contemporain La Boétie, cette locution : *des plus habiles*, *des plus savants*, etc.

Mais énumérer tous les tours qu'il imite, ce ne serait rien moins que dresser la liste et écrire l'histoire de presque toutes les analogies de la langue grecque et de la nôtre. L'imitation d'ailleurs, partout répandue, est moins encore dans telle forme déterminée de langage que dans le tour général de la diction, dans la structure de toutes ces phrases, auxquelles a servi de modèle l'image du génie grec, mais où les formes indigènes se mêlent et se combinent avec les formes d'emprunt. Tantôt ce sont les participes des Grecs, leur génitif absolu que reproduit Amyot, non sans quelques lenteurs et jusqu'à la confusion et l'obscurité ; tantôt ce sont ces inversions qu'a dû restreindre l'uniformité de nos désinences ; ailleurs ce sont les liaisons où s'emboîtent les diverses parties du discours; plus souvent c'est tout cela mêlé et confondu [1]. Parfois une nuance d'imi-

[1] Lorsque Rabelais quitte son parler cynique et populaire pour une langue plus grave, et alors, comme dit La Bruyère, *va jusqu'à l'exquis et à l'excellent*, ses tours si souples offrent souvent des analogies sensibles

[redacted]

tation italienne, le souvenir de l'*uno che*, du *quello che* semble se mêler à l'imitation grecque, comme pour la faciliter : « *N'appartenant pas à un qui* fourvoye de redresser, qui ne veoid goutte, de guider, qui ne sait rien, d'enseigner, et qui ne veult obéir à la raison, de commander [1]. » Tel est ce tour, un des plus fréquents chez Amyot : « Guardons-les, je te prie, bien diligemment, *comme ceulx qui* ont plus grand besoing de guide et de conduite. — Ne semble-il pas qu'ils facent bien en cela, de commencer au corps, et achever en l'ame, *comme en celle qui* est plus constante et plus ferme ? » Si en quelques endroits cette imitation, poussée à l'excès [2], rend la construction pénible, bien plus souvent le grec est pour notre langue un précieux auxiliaire dont l'aide, discrètement réclamée, guide heureusement notre diction, en règle la marche, en multiplie, en varie les constructions, en fortifie la période ; ces formes nous restent, nous enrichissent, et l'on souscrit sans réserve à cette louange que Conrart accordait à Amyot d'avoir rassemblé dans son style *nos plus beaux tours et la plus belle économie de nos phrases*.

---

avec ceux d'Amyot ; il use librement comme lui de l'infinitif grec ; il abonde en phrases toutes grecques de construction, manifestement composées sur le même modèle. Ce modèle commun, c'est souvent d'ailleurs le style même de Plutarque ; car *les Moraulx* de Plutarque sont un des livres que Rabelais connaît le mieux et pratique le plus, un de ceux que Gargantua *se délecte vouluntiers à lire*, et qu'il recommande en première ligne à son fils, dans sa belle lettre datée d'*Utopie*, II, 8.

[1] Phrase transportée presque entière par Amyot du traité de Plutarque, *Qu'il est requis qu'un prince soit sçavant*, dans la *Préface* des *Morales*.

[2] « De l'une et de l'aultre desquelles parties qui vouldroit tascher à nombrer, et se parforceroit de pleinement discourir combien de plaisirs et de voluptez et combien grandes il en sort, il n'en viendroit jamais à bout. » Voilà l'excès : mais à côté, que de phrases toutes grecques, toutes nouvelles pour nous, et des meilleures à transporter dans notre langue, qui les reçoit sans contrainte ! « Fault croire que le propre et naturel de la divinité est de secourir, ayder et bien faire toujours, mais de se courroucer, nuyre et mal faire, non. — Mais qu'il soit impossible que telles choses rendent l'homme heureux, ny le facent vivre joyeusement, il est de soy tout manifeste. — Considérons maintenant la troisième espèce de ceulx qui sont gents de bien et d'honneur, dévots et religieux envers les dieux, quelles et combien de voluptés sincères et nettes ils ont à cause de la bonne créance qu'ils ont des dieux, croyans fermement qu'ils sont autheurs de tous biens, et qu'il n'est pas loisible de dire ni de croire qu'ils facent rien de mal ; car ils sont bons de nature, et sont par nature bien esloignez l'un de l'autre, courroux et grâce, rancune et débonnaireté, aspreté et clémence. »

On retrouve partout dans les ouvrages d'Amyot la trace de cette influence et l'empreinte visible de ces formes grecques. Mais c'est surtout dans les *Œuvres morales* de Plutarque, traduites par lui à la fin de sa carrière, et après une longue pratique du grec, qu'on reconnaît le modèle qu'il se propose et auquel il ajuste sa diction; c'était là d'ailleurs que le style de l'original, la nature des sujets, l'insuffisance de notre idiome, portaient ou obligeaient le traducteur à se rapprocher davantage de son modèle, et à reproduire plus littéralement, pour le rendre, les formes mêmes et les tours de son langage. De toutes les traductions d'Amyot, c'est le *Plutarque*, longtemps si universellement lu, qui a le plus contribué à développer notre idiome au contact du génie grec, et à nous faire directement recueillir notre part d'héritage dans les trésors de sa langue comme dans ceux de sa civilisation et de son savoir.

Note P, page 158.

Seyssel; son influence, caractères de son style; la langue renouvelée par l'imitation latine.

« Si je vay imitant le style du latin, » disait Seyssel à Louis XII dans le *Prologue* de sa traduction de Justin, « ne pensez point que ce soit par faute que ne l'eusse peu coucher en autres termes plus usitez, à la façon des histoires françoises : mais soyez certain, sire, que le langage latin de l'aucteur a si grande *venusté* et elegance, que d'autant qu'on l'ensuit de plus près, il en retient plus grande partie. Et c'est le vray moyen de communiquer la langue latine avec la françoise. »

Seyssel nous donne ici les secrets de son style; c'est cette imitation souvent heureuse de l'élégance latine qui fait le caractère distinctif et le mérite de sa diction. C'était la première fois qu'un effort habile et continu rapprochait des formes latines la langue de nos fabliaux et de nos chroniques. Le traducteur qui la soumettait ainsi à l'empreinte directe du latin était d'ailleurs lui-même un écrivain original, des plus estimés et des plus féconds de son temps, jurisconsulte, théologien, historien, politique (voy. page 18, note 2). Il avait écrit, outre sa *Grande monarchie* et son *Histoire de Louis XII*, divers traités sur les *Offices des rois*, sur *la Providence*, *contre les Vaudois*, etc. Familiarisé avec notre idiome, en l'enrichissant il en respecta le génie; il en orna le tour, le rendit plus ample, plus grave, plus régulier, plus harmonieux; il lia mieux les parties de

la phrase; en mêlant à nos vieux mots un grand nombre de locutions nouvelles, il resta le plus souvent clair, naturel, français. Son contemporain Commynes, qui n'avait pas subi l'influence latine, a sans doute une originalité bien supérieure. Toutefois la langue de Seyssel, à peine postérieure, a des qualités précieuses qui manquent à celle de l'historien de Louis XI. Celui-ci semble finir le moyen âge et date encore du vieil idiome. Seyssel ouvre un nouveau siècle; il renoue fortement la filiation latine de l'idiome, il inaugure, mieux qu'aucun autre, ce travail d'imitation *féconde*, que va poursuivre le savoir, exagérer le pédantisme et d'où sortira la langue moderne.

C'est ainsi qu'il fut digne de l'éloge qu'à la fin du XVIe siècle lui accordait encore Du Verdier, *d'avoir esté des premiers qui, commençant d'illustrer nostre langue, a rappelé les bonnes lettres en France* (*Bibl. Fr.*). Pasquier le comptait parmi ceux qui avaient le plus utilement travaillé à la *polisseure* du langage (*Rech.* VIII, 3). H. Estienne et Huet ont pu justement relever sans doute les nombreuses fautes de ses traductions d'auteurs grecs, composées sur d'infidèles versions latines. Mais, à ne juger en lui que le tour général de l'imitation dans le langage, sa langue est déjà toute voisine de la nôtre, et l'on s'étonne que ces pages, écrites dès le début du XVe siècle, aient si peu vieilli pour nous.

Il ne serait pas sans intérêt d'analyser les caractères et les éléments de ce style qui marque la transition de l'ancien parler gaulois à la langue renouvelée des interprètes et des imitateurs de l'antiquité classique. On y verrait naître en foule ou prendre du moins une nouvelle faveur des mots d'origine et de forme toutes latines, les uns conservés comme d'utiles richesses, les autres condamnés par l'usage, *excogiter*, *concion*, *vituperation*, *disputation*, *escripteur*, *occiseur*; *exercite*, employé par Marot et par Amyot; *redonder à* (rejaillir sur, aboutir à), etc.; d'autres, avec leur forme la plus ancienne et la plus voisine de l'étymologie, *agut* (aigu, *acutus*), *exilié*, *suspeçon*, *perfaict*, *appertenant*, *meillieu*, *tormente* (tourmente), *funéral*, *turbe* (tourbe, foule), *ententif*, *circumvoisin*, *veincu*, etc.; des mots d'antiquité, *stade*, *drachme*, *phalange*, *talent*, *satrapie*, etc. A côté de ces expressions, on signalerait toutes celles que nous empruntions déjà à l'Italie. Auprès de ces emprunts, on retrouverait les formes du vieil idiome, *parfond* (profond), *nave*, encore dans Amyot, *féable* (féal), *mainement* (maniement), *planeure* (plaine), *peupulaire*; on remarquerait l'usage per-

pétuel de ces anciennes expressions indigènes qui, sans disparaître après Seyssel, deviennent pourtant moins fréquentes après lui, jusqu'à ce que l'usage les proscrive tout à fait : *moult*, *empres* (auprès de); *emmy* (parmi), *illec* (là), l'un et l'autre encore dans Amyot; *oncques ; trestous* (tous), qui remonte à l'origine de notre langue, est fréquent dans Rabelais, et se trouve même chez Montaigne; *riens* (rien, de *res*), *jaçoit que* (quoique, *jam sit*), encore dans Amyot et ses contemporains, mais plus rare; *ensuyvir* (ensuivre); *a, avoit,* pour *il y a, il y avoit*, (de là, *long-temps a*, *piece a, n'a gueres*), etc. Tels sont encore ces anciens temps des verbes; il *advenit* (il advient); il *viensist*, ils *tiensissent*, ils *prensissent*, qui avaient succédé aux formes primitives, il *venist*, ils *tenissent*, sans les remplacer tout à fait (*tenissiez* est encore dans Rabelais), et qui allaient bientôt vieillir à leur tour, dont Meigret dans son *Tretté de Grammère françoese*, en 1550, constatait déjà l'abandon, et que regrettait Pasquier (*Rech.* VIII, 3); *voulsist* (quelques autres disaient *vousist*), qui vécut plus longtemps, qu'employaient Marot, Saliat, La Boétie, qu'autorisaient Meigret, Robert Estienne en 1557, Ramus même en 1572; *preigne, entrepreignent* (subj. de prendre, entreprendre), etc.

NOTE Q, page 164.

De la première édition latine des *Vies* de Plutarque, publiée à Rome par Campani en 1470.

C'est une intéressante étude que celle de cette édition des *Vies* de 1470, source de tant d'éditions latines, de tant de traductions vulgaires, et l'un des premiers grands monuments qui aient popularisé dans l'Europe moderne l'histoire de l'antiquité. On y surprend l'art de l'imprimerie à ses débuts, et la science dans la naïve imperfection d'une de ses premières entreprises.

Campani dédie l'ouvrage au cardinal Piccolomini; il explique lui-même l'origine et la composition de son recueil : *Collegi nuper dispersas Græcorum Latinorumque principum vitas, a Plutarcho scriptas græce, a diversis inde interpretibus latine factas.* Parmi les divers traducteurs, dont il rassemble les versions, quelques-uns, il en convient, n'ont pas aussi bien réussi que les autres à reproduire l'élégance du modèle : *Magna pars* (*vitarum*), *felicitate ingenii eorum qui transtulerunt*, *et nitorem retinent suum et latinum acceperunt : paucæ quædam rudiores nactæ manus traductæ sunt duriuscule.* On excusera cette inégalité en considération

[redacted]

de l'extrême utilité de l'ouvrage et de l'inépuisable instruction qu'il offre : *Ausim hoc dicere, tantum esse in hoc uno cognitionis rerum antiquarum quantum in cæteris et Græcis et Latinis, quorum scripta exstant, universis.*

Suivent les *Vies* de Plutarque, traduites par les divers interprètes, trois par Philelphe, une par Tortelli, onze par Lapus, deux par Donato Acciaioli, douze par Guarini, huit par Ant. Tudertinus, huit par Léonard l'Arétin, une par Fr. Barbaro, deux par Leonardo Giustiniani. Quelques-unes sont précédées d'une Épître du traducteur; au-devant de chaque biographie on lit l'invariable formule : *Plutarchi Historiographi græci de vitâ atque gestis Thesei*, ou *Romuli*, etc., *viri clarissimi historia, per Philelphum, per Tortelium*, etc., *oratorem eximium, e græco sermone in latinum translata*, ou *in latinum linguagium traducta incipit*, ou *incipit feliciter.*

Comme les caractères grecs n'existent pas encore, quand Plutarque cite un mot, une dénomination grecque, tantôt le mot grec est écrit en latin, et quelquefois défiguré ('Εκατομβαιῶνος, *Ecaton-Veonis*, 'Οσχοφορίοις, *Escophoriis*, Πυανεψιῶνος, *Pianessionis*, etc.), tantôt il est omis, et sa place reste vide dans la ligne imprimée : on appliquera le proverbe : *Græcum est, non legitur*. Si d'ailleurs le travestissement fréquent des noms propres, si de nombreuses erreurs de traduction, si des fautes de tout genre attestent souvent encore l'inexpérience des typographes, et celle même des interprètes, on reconnaît cependant dans plusieurs traductions une vraie science du grec, et ces traditions de latinité élégante et pure qui refleurissaient déjà depuis un siècle en Italie.

Au milieu des *Vies* de Plutarque sont insérées les deux *Vies* d'Annibal et de Scipion; elles sont précédées d'une épître, assez élégamment écrite, où Donato Acciaioli rend grâces à Pierre de Médicis de tous les bienfaits dont il lui est redevable, et rappelle tous ceux qu'il a reçus de Cosme son père : *Animadverti te*, lui dit-il, *ex clarorum hominum memoriâ non mediocrem voluptatem capere. Itaque constitui animo duorum præstantissimorum ducum Annibalis et Scipionis gesta, quæ ex variis auctoribus tum græcis, tum latinis collegeram, præsenti volumine complecti, idque sicut alias lucubrationes meas nomini tuo dicare.* Ces deux *Vies* furent reproduites dans toutes les éditions auxquelles celle-ci servit de texte; mais la *Préface* y fut supprimée : de là l'erreur qui fit attribuer ces biographies à Plutarque.

Après les *Vies* de Galba et d'Othon, qui sont données toutes les deux par Philelphe comme traduites du grec de Plutarque, viennent :

1° La traduction de l'Éloge d'Évagoras par Isocrate : Isocrate n'est pas même nommé. En tête on lit la formule accoutumée : *Plutarchi Historiographi græci de vita atque gestis Evagoræ historia, traducta in latinum linguagium per Guarinum oratorem eximium, incipit.* Il n'en a pas fallu davantage sans doute pour accréditer plus d'une méprise de ce genre sur les ouvrages de l'antiquité ;

2° La vie d'Atticus, ainsi désignée : *Incipit vita Pomponij Athici clarissimi viri, e græco sermone in latinum per Cornelium Nepotem translata ;*

3° L'abrégé de l'Histoire ancienne de Ruffus adressé à l'empereur Valentinien : rien n'indique le genre d'ouvrage qui est ici publié, et comme le recueil n'est qu'une collection de biographies, l'imprimeur écrit encore en tête de l'ouvrage : *Incipit vita Ruffi viri clarissimi ;*

4° Une vie de Platon, composée par Guarini : celui-ci, dans une courte épître, s'en déclare l'auteur ; il l'adresse à un ami avec lequel il avait causé à Ferrare du philosophe grec. Cette épître est néanmoins précédée de la formule : *Plutarchi Historiographi de vita.... per Guarinum oratorem eximium in latinum traducta linguagium incipit ;*

5° Une vie d'Aristote par Léonard l'Arétin. Il la donne comme composée et recueillie par lui-même. On connaît les ouvrages du philosophe, on ne connaît pas sa vie : *Ergo hanc partem summi viri ignoratam in lucem prodere institui*, dit-il, et cependant on lit également : *Plutarchi de vitâ atque gestis Aristotelis per Leonardum Aretinum poetam eximium historia in latinum traducta linguagium incipit ;*

6° La vie d'Homère, attribuée à Hérodote, traduite par Peregrinus Allius. La traduction est précédée d'une épître où le traducteur donne cette biographie comme tirée d'Hérodote. Il conçoit déjà pourtant quelques soupçons sur son authenticité : *Si non adulterina atque notha*, dit-il un peu après, *Herodoti certe tanti auctoris nomine parum digna videri possunt*. Son épître se termine par ces mots : *Herodotum audituri accedamus ;* et toujours *Plutarchi Historiographi græci*, etc. Il donne ensuite la traduction d'une partie du Traité de Plutarque sur Homère qui est venu entre ses mains ;

7° Une vie de Virgile : *Incipit vita Virgilii viri clarissimi : Publius Virgilius Maro parentibus modicis fuit, et præcipue patre Marone*, etc. C'est la vie attribuée au grammairien Donatus ;

8° La vie de Charlemagne, composée par Don. Acciaioli, et précédée d'une *Épître dédicatoire* à Louis XI. L'auteur fait féliciter la France par le grand empereur lui-même de ce qu'elle a trouvé dans le roi qui la gouverne un successeur digne de lui, un prince accompli : *Cujus eximiæ maximæque virtutes similem sibi virum in omni genere laudis quam plurimum reddant*. Suivent ces mots : *Incipit vita Caroli Magni, clarissimi viri, e græco sermone in latinum per Don. Acciaiolum translata.*

Note R, page 170.

Fragment de la première traduction française d'un Traité de Plutarque, par Sauvaige (1520).—Fragment d'une traduction de Marconville (1564).

La traduction de Sauvaige, imprimée en gothique, achevée le xx° *jour de mai* MCXX, portait pour titre : *Cy commance le livre de Plutarche, entre les Grecz aucteur tressçavant sans contredict, translate de grec en latin et de latin en françoys, moult utile et prouffitable à tous roys, princes, gens d'auctorite, et generalement à toutes gens de quelque estat qu'ilz soient pour cognoistre et sçavoir discerner ung vray amy d'avecques ung flatteur : laquelle chose est fort a faire. Et davantaige, pour remonstrer à son amy secretement son vice, s'il est reprenable, sans perdre son amytié ne estre en sa male grace*[1].

Les prétentions du traducteur sont modestes : il n'a pas travaillé

---

[1] Mauvaise grâce, défaveur : « Ce qui meit Dion en *male grace* de Dionysius, » dit Amyot. *Mal*, *male* était l'ancien adjectif dérivé de *malus* : on disait de même *à la male heure*, *à male peine*, *male mort*, *male faim*, *male rage*, *male fortune*, *male encontre*, etc., fréquents dans Amyot, et qui sont assez longtemps restés dans la langue. De là *Malebouche* (calomnie), un des personnages du *Roman de la Rose*. *Male*, remplacée par *mauvaise* (*malvagia*), vieillissait au xvi° siècle, et ne s'employait le plus souvent qu'avec un substantif auquel il semblait se joindre. « *Males* furies, » dit Des Périers ; « Les *males* nuictz, » dit Rabelais. Celui-ci disait même encore, en employant isolément l'adjectif : « Vous n'estes tant *male* que vous dictes, » et Marot : « La plus *male* de toutes. » Du masculin *mal*, plus tôt vieilli, on avait fait *malengin* (mauvaise ruse), *maltalent* (mauvaise volonté, dépit), *maladvis*, etc. Amyot disait encore *homme de mal affaire* (on sait qu'affaire était alors masculin). Voy. pag. 435.

pour les savants; les savants, il les renvoie à Plutarque ou à Érasme : *Je prie*, dit-il, *tous lecteurs entendre que ce labeur, lequel présentement expose, n'est tenu pour tel, ne si vallable que ceux qui ont intelligence de grec ou latin se humilient à veoir ceste lecture. Mon estude a esté translater ce livre pour l'enseignement du commun peuple; ainsi, si aulcun ayant les aureilles plus delicates se mesle parmy*[1], (qu'il) *supporte, s'il lui plaist, l'ignorance et rudesse de mon stile.*

La traduction offre d'ailleurs un certain charme naïf; *ce stile* encore *rude* dont s'accuse Sauvaige, et qui ne semble souvent qu'un calque encore informe du latin, ne rend pas pourtant sans quelque vérité ce mélange de bonhomie et de finesse qui plaît dans le Traité de Plutarque. Que le lecteur juge de la manière dont on traduisait Plutarque en 1520 :

« .... Adjoustons que les mutations de ce flateur pourront facilement estre surprinses, quant on verra qu'il se muera[2] en diverses sortes, blasmant la vie que par devant il avoit louée, puis prisant les faictz et dictz et mode de vivre, comme s'ils luy plaisoient, nonobstant que, devant, luy eussent esté ennuyeulx[3]. Car vous le verrez n'estre point permanant, n'a soy semblable, ne par ses propres passions aymant ou hayant[4], joyeux ou dolent, mais recepvant en soy les ymages et semblances des affections, viez et mouvements d'aultruy, comme le mirouer faict. Pour ce qu'il est tel que, si en sa

---

[1] *Parmy* (*per medium*), comme *emmy* (*in medio*), originairement adverbe. « Ils y ont meslé *parmy* (à la profession de la sagesse) les arts de la plaiderie. » Amyot.

[2] *Muer*, *transmuer :* verbes fréquemment employés : « se *transmuer* en toutes similitudes; *muer* de couleur et de visage; *muable* et inconstant; » dit Amyot.

[3] Ce mot avait une acception bien plus forte autrefois qu'aujourd'hui. Amyot parle du vice qui « adhère tousjours aux entrailles, fascheux compaignon, mauvais à table, *ennuyeux* au lit, pour ce que de soucy, d'ennuy et jalousie il rompt le sommeil. » Plut. *du Vice et de la Vertu*. H. Estienne raconte l'histoire de Polycrate, le tyran de Samos, craignant son bonheur, et cherchant quelque chose qui « le pourroit beaucoup *ennuyer :* » *De la Précellence*. On sait qu'*ennui* est resté longtemps dans le style tragique avec sa force et son acception primitive.

[4] La conjugaison de ce verbe variait au XVI[e] siècle : Amyot dit *hayssons*, *hayssent*, *hayssoient :* Nicot donne encore *hayent*, *hayons*. Ramus, dans sa *Grammaire*, donne de même *haions*, *haiez*. *Hay* ou *hai* ne formait alors qu'une syllabe.

[illegible] il dira : « Vous avez trop « [illegible], des le « [illegible]. » Au contraire, si vous changés [illegible] : « Par mon dieu Jupiter, je suis « [illegible] et croy estre vray ce que « [illegible]. » Et s'il [illegible] : « Faillant[2] premiere autre « [illegible] affaires publicques, et premiere sorte « [illegible] », [illegible] il dira qu'il n'y a [illegible] de faix [illegible] et [illegible] vous veut induire à mener [illegible] : « Vous pensez cho- « [illegible] que[3] ce soit chose [illegible] « [illegible] est [illegible] et sans aucune [illegible]. » Par [illegible] et [illegible] ce qui [illegible] : mais[4] tout autre qui [illegible] d'amy qui change de [illegible] à toutes choses, veu que [illegible] d'ung qui [illegible]. »

« ... [illegible] autre [illegible] à Tiberius César quand il fut entré au [illegible] hommes francz debvoir [illegible] ne dissimuler ou

---

[illegible] très-fréquente au [illegible]

[illegible] forme long- [illegible] deux acceptions voisines [illegible] déjà; [illegible] presque toutes les [illegible] Rabelais; Ramus, [illegible] et Nicot, en 1606; [illegible] les autres formes communes aux [illegible] sont aujourd'hui presque [illegible]

[2] [illegible] siècle : « Prenez [illegible] : » Marot.

[3] [illegible] n'a pas reconnu sans doute dans le latin d'Érasme [illegible], et d'une phrase il en a fait deux. Plutarque [illegible] d'Homère, que la traduction laisse ignorer au lecteur.

[4] [illegible] « Quelques flatereaux de légistes, » dit Pasquier, [illegible], et Lettres, XVII, [illegible] Notre vieille langue

taire des choses qui apartiennent au bien publicque[1]. Or après que par ses parolles il eut excité et commeu tous les assistans, et qu'on eust faict silence, Tyberie escoutant qu'il diroit[2] : Escoute, dist-il, Cesar, en quoy nous te blasmons tous, combien que ame[3] ne te l'ose dire. Tu ne tiens comte de toi, tu expose ton corps pour nous, le meurtrissant de sollicitudes et labeurs, ne prenant aulcun repos par jour. Apres qu'il eut dict telz motz semblables, on dict que Cassius orateur, homme grave, soubmist ces parolles[4] : ceste franchise mettra à fin cest homme. Ces choses cy sont legieres et de peu d'importance, mais si sont-elles dangereuses et aulcunes foys entachantes, quant ilz blasment les crimes et vices contraires à ceulx auxquelz sont subjectes les personnes lesquelles ilz amignottent[5]... En telle maniere les amis d'Anthonius, quant il aymoit Egyptie[6] et brusloit de son amour, luy persuadoient que sa dame l'aimoit moult parfaictement, et par injure l'appeloient rude

---

avait beaucoup de mots pareils : Rabelais en abonde : *plaidereau* (plaideur), *beuvereau* (buveur), *hobereau*, etc.

[1] On a longtemps écrit *publicque* au masculin, comme les autres adjectifs de même terminaison. Mercure dans Des Périers, veut faire *faire un cry publique par tous les carrefours d'Athènes* pour redemander *le livre des Destinées* qui lui a été dérobé. Le Roy, en 1568, dans ses *Politiques* d'Aristote, écrit encore *le bien publique.*

[2] « Il feit dresser les aureilles à tout le monde par ses paroles, et se feit un grand silence. Tiberius mesme prestoit l'aureille fort attentivement pour ouyr ce qu'il vouldroit dire. » Trad. d'Amyot.

[3] Ancienne locution qui remplissait le même office et avait exactement la même acception que *personne, aucun, qui que ce soit*, sans avoir davantage par elle-même la force négative, donnée seulement à la phrase par le *ne* qui précédait ou suivait. Nous dirions encore, dans des phrases pareilles, *âme qui vive.*

[4] Il s'agit ici du célèbre orateur *Cassius Severus*, qui fut exilé plus tard par le sénat. En trouvant dans Érasme ce nom nouveau pour lui, Sauvaige prend *Severus* pour un adjectif, et le traduit comme tel. — *Soubmist,* latinisme : *submisit*, ou plutôt *subjunxit*, plaça à la suite, ajouta.

[5] Flattent, nouveau diminutif expressif, de la même racine que *mignon, mignardise,* etc. Amyot disait : « *se mignarder* tant délicatement ; » Pasquier, *s'amignarder. Mignoter, amignoter*, que Nicot donne encore, et qui sont restés en usage dans quelques provinces, s'étaient formés de même du vieux mot *mignot, mignote :* « Jolie, *mignote* et curieuse, » dit Christine de Pisan : *Cité des Dames.*

[6] L'ignorant traducteur prend *Egyptie* pour un nom de femme, il n'a pas reconnu, ou plutôt sans doute il ne connaît pas Cléopâtre l'*Égyptienne* que désigne Plutarque.

[redacted]

et orgueilleux. Comment, disoient-ilz, ceste dame a laissé son royaulme si riche, ses familiers si bons, si loyaulx, maintenant elle art[1] de ton amour, et tu as ung courage qui ne se amollist poinct, ne flechit, et la desprise, si tourmentée comme elle est. Mais le roy qui voulentiers escoutoit ceste reprehension, comme s'il faisoit injure à la dame, joyeulx d'avoir ouy ces accusateurs plus tost que loueurs, ne cogneut jamais qu'on le decepvoit par objurgation faincte et simulée. »

Voici un court extrait d'une traduction que nous citerons plus loin, celle des *Préceptes de mariage*, de Plutarque, par Marconville. Quarante ans se sont écoulés depuis Sauvaige : Marconville est contemporain d'Amyot.

« En Bœotie, l'on a de coustume de couronner la nouvelle espousée d'asparge[2], car tout ainsi que l'asparge produist un doux fruict d'une aspre epine, ainsi la nouvelle mariée doit laisser son asperité dès le commencement de son mariage pour donner contentement joieux à son mary et s'accommoder avec luy à une solatieuse[3] maniere de vivre. Mais aussi les maris qui sont de fascheuses condi-

---

[1] Brûle (*ardet*), *ardre*, ou *ardoir* (Sylvius, 1531 ; Ramus, 1572 ; Nicot, 1606), vieux mot fort usité ; il *ard*, il *ardoit*, il *ardit*, *ardisse*, *ars*, *arse*, etc. *Ardre* était tantôt actif, tantôt neutre : « Le feu de Bacchus *ard* son gosier ;

« Bien que le feu grégeois nous *arde*, »

dit Ronsard ; « *ardre* cette lettre ; ces désirs

Qui avec moy d'un mesme feu *ardoyent*, »

dit Marot. « *Ardre* au feu de concupiscence ; le feu du ciel eust *ars* toute l'abbaye. » Rabelais. « Corps *ars* et bruslé ; la chapelle ayant esté *arse* et bruslée. » Amyot.

[2] Asperge, de *asparagus* ; Nicot donne les deux formes ; La Boétie et Amyot, dans la trad. du même traité, Du Pinet dans celle de *Pline*, disent *asperge* ; on disait quelquefois *esparge*. — « Au pays de la Bœoce, la coustume est que le jour des nopces, quand on met le voile nuptial à l'espousée, on luy met aussi sur la teste un chappeau du ramage (branchage) d'asperge sauvage, pour ce que celle plante d'une trespoignante espine produict un tres doulx fruict. » Trad. d'Amyot.

[3] Agréable, plein de *consolation* ; gracieuse expression perdue. « Il vous remplira l'âme :

«... De ce plaisir *solatieux*
Que sentent les anges aux cieux, »

écrivait Marot. On disait de même *soulas* : « Le *soulas* et plaisir que l'on prend à la compaignie de ses amis. » Amyot, *Mor.* de Plut. « D'un gra-

tions et qui ne peuvent supporter l'asperité [1] des nouvelles espousées ne me semblent point beaucoup differer de ceux qui laissent le raisin pour son aigreur, et le laissent meurir pour des autres. Aussi plusieurs femmes mariées de nouveau [2] qui ne supportent gracieusement les premieres congressions [3] (querelles) de leurs mariez, sont semblables à ceux qui ont esté piquez des mouches à miel et en ont laissé la cire aux autres. Pour ceste occasion, dès le commencement du mariage les debats et controverses doibvent sur toutes choses estre evitées [4]; car tout ainsi que les vaisseaux qui sont de fraiz et de nouveau englutinez ensemble, sont aisement disjoincts par quelque legere occasion survenante. Mais quand les joinctures et commissures [5] sont affermies et consolidées par le progrès du temps, à grand peine on les peult disjoindre, sinon avec violence ou de feu ou de fer. »

NOTE S, page 193.

De la traduction en vers par Amyot des citations des poëtes grecs dans Plutarque.

On sait combien les écrits de Plutarque abondent en citations. Auteur d'une littérature en déclin, qui, longtemps si inventive et

---

cieux *soulas*, » écrivait Pasquier, dans la trad. d'un sonnet de Bembo. On avait même dit autrefois *se soulacier* (se consoler); il est dans Marot.

[1] « Les premières rudesses, » dit La Boétie : » Les premières *hargnes* et *riottes*, dit familièrement le bon Amyot. « Ces petites noisettes (querelles, de *noise*), ces *riottes* qui par certains temps sourdent entre les amans, sont nouveaulx resfraichissements et aguillons d'amour. » Rabelais, III, 12. (*Riotte*, de *rixa*.)

[2] *Nouvellement*, et non pas *une seconde fois;* comme les Italiens disent *di nuovo;* le sens de ces deux expressions *nouvellement* et *de nouveau* n'était pas alors bien distingué.

[3] *Congressiones*. « Les premières *rencontres*, » dit Amyot : l'expression est plus française.

[4] « Surtout il faut que les nouveaux mariez se donnent bien garde qu'ils ne s'entrepicquent et offensent l'un l'autre, » traduit La Boétie, «... aient soigneusement l'œil à éviter du commencement toutes occasions de discord et de dissension, » traduit Amyot.

[5] Autre latinisme; *commissuræ*, assemblages : « Mais au contraire quand les joinctures sont bien soudées et asseurées par long traict de temps, à peine les peust-on plus desjoindre ne separer avecques le feu ny avecques le fer, » trad. d'Amyot. Ici, comme d'ordinaire, Amyot est supérieur à Marconville et même à La Boétie par le tour français de son style, la grâce et la douceur de son expression.

si féconde, entretient complaisamment dans ses souvenirs sa vieillesse érudite et curieuse; nourri lui-même, autant qu'aucun de ses contemporains, dans l'antiquité grecque; porté par nature au respect du passé, de toutes les traditions de l'expérience, Plutarque sème dans ses écrits les inépuisables trésors de sa mémoire. Quel écrivain ne l'aide à penser, quel genre d'ouvrages ne lui fournit une ample moisson de souvenirs pour en enrichir, en émailler son discours, y répandre cette variété instructive et piquante qu'il a si bien enseignée d'exemple à Montaigne? Mais les poëtes surtout *s'ingerent* à tous moments *à sa besongne*. On sent qu'il appartient à cette nation élevée, instruite, enchantée, illustrée par ses poëtes, à ce pays où la littérature et la civilisation, filles de la poésie, gardaient le culte de leur mère et recueillaient fidèlement toutes ses leçons.

De là, un grand écueil pour le traducteur. Si, entre la poésie grecque et la nôtre, la lutte est toujours pour nous si inégale, qu'était-ce donc, lorsque, avec la langue poétique imparfaite du xvie siècle, il fallait rendre ces courts passages, ces vers isolés, lambeaux de dialogue dramatique ou d'ode, de poëme didactique ou d'épopée, ces quarts ou ces moitiés de vers, au sens interrompu, fragments d'une phrase que commence ou qu'achève la prose de Plutarque? Les bien comprendre toujours était fort malaisé; les traduire avec fidélité, précision, élégance, n'était pas moins difficile. Qui eût eu le génie assez poétique pour être souvent mieux qu'un médiocre versificateur en pareille œuvre?

Plusieurs cependant se fussent sans doute mieux tirés qu'Amyot de l'épreuve. Amyot y échoua le plus souvent. Vainement, au xviie siècle, un de ses admirateurs les plus résolus, Colletet (*Histoire* inédite *des poëtes françois*), après en avoir fait un grand philosophe et un grand orateur, en voulait faire encore un grand poëte, remarquant, le plus sérieusement du monde, un exemple pareil de la triplicité des attributs dans cette divinité antique, honorée sous le nom de Phébé au ciel, de Diane sur la terre, d'Hécate dans les enfers. Charles IX, avec plus de raison, jugeait *rude et grossière*, nous rapporte Roulliard, la poésie de son savant précepteur : *en quoy son opinion ha esté suivie de beaucoup d'aultres*. Le génie des vers est souvent bien loin de celui de la prose. Il manque aux traductions d'Amyot cette précision du tour, cette science de la phrase poétique qui resserre et encadre la pensée dans une forme harmonieuse et pleine, où l'on ne sente rien de négligé ni de lâche, où l'idée s'adapte au

vers sans y laisser sentir ni vide, ni gêne. Sa prose un peu lente sait rarement s'enfermer dans cette étroite mesure; elle excède la limite ou ne l'atteint qu'en traînant, et porte mal le joug de la rime. C'est alors comme une nouvelle langue dont il n'a plus les secrets, et où il a perdu son instinctive adresse. Son expression est sans relief, son inversion obscure : il contraint sa phrase pour l'ajuster à son mètre, ou contrarie le rhythme pour faire entrer dans son mètre toutes les parties de sa phrase. Lui, l'imitateur habile et discret des anciens, il sacrifie dans ses vers aux usages de l'école de Ronsard; il compose, pour traduire Homère, des mots comme *hault-tonant, arc-tenant;* à l'exemple de ces souverains déchus du Parnasse, il brise le vers et en détruit l'harmonie par des coupes et des enjambements bizarres, qui ne laisseraient à nos versificateurs modernes ni la palme de la hardiesse, ni le mérite de la nouveauté.

Ce sont là ses défauts accoutumés; quelquefois pourtant il y échappe et retrouve en vers son génie d'écrivain; son tour est précis et son expression soutenue; il reste libre dans les entraves de la mesure et de la rime. Sa poésie n'a-t-elle pas quelque grâce quand il peint le *nourrisson d'Hypsipyle* qui, dans une belle prairie,

> Alloit cueillant de main tendrette
> Mainte fleurette sur fleurette,
> Ne pouvant son cœur enfantin
> Rassasier de tel butin..

N'aimera-t-on pas aussi cette courte et jolie description de la ceinture de Vénus?

> Léans (là dedans) caché est amour gracieux,
> Désir, attrait, plaisir délicieux
> Et doulx parler qui bien souvent abuse
> Des plus sçavants et des plus fins la ruse.

Ne reconnaît-on pas là le charmant prosateur à ce sourire aimable et demi-sérieux, où la candeur n'exclut pas la finesse? Tantôt c'est un accent d'aimable et douce tristesse qui anime les vers du traducteur :

> Mon ame estant du hault ciel dévallée (tombée)
> En cette basse et terrestre vallée,
> Me parle ainsy : garde-toy d'adorer

[redacted]

Par trop ce monde, et de t'enamourer.
Les dieux puissants trop plus que nous ne sommes
Vont abusants nous aultres pauvres hommes.

Tantôt le ton s'élève : l'expression devient éloquente et grave :

Où maintenant est la magnificence
Du roy Crœsus, où est son opulence?
Où est Xerxes, lequel feit faire un pont
Sur le detroict de la mer d'Hellespont?
Tous sont allez là où Pluton domine,
En la maison d'oubly, qui tout ruine.

On aime à retrouver dans le tour triste et l'expression dédaigneuse de ces vers, un écho de la mélancolique évocation des dames du temps jadis, qui a gravé dans toutes les mémoires le nom de Villon et le souvenir de sa muse populaire :

Dictes-moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Romaine?....
Mais où sont les neiges d'antan? (*de l'an passé*)

Il semble que plus d'une fois ce sentiment des douleurs et des déceptions de la vie inspire et soutienne heureusement la poésie du traducteur.

Foible est des humains la puissance,
Vaine leur cure [1] et vigilance;
Leur vie est un passage court
Où peine sur peine leur sourt [2],
Et puis la mort qui à personne,
Tant est cruelle, ne pardonne,

---

[1] Soin, souci, *cura ;* usuel au XVI[e] siècle : « *Cure* et soing de quelque chose; *cure* et affection d'apprendre. » Nicot. « Ne m'ont donné secours, ne soing, ne *cure;* — de me dire il print *cure.* » Marot. « Il n'eut *cure* des temples des dieux. » Saliat, *Hérodote.* Le mot est même resté avec cette acception dans quelques locutions populaires.

[2] De *sourdre* (*surgere*), sortir, venir; fort usité du temps d'Amyot et avant lui. « Ou (au) temps que ceste vertueuse renommée *sourdoit.* » 2[de] *Nouv. Nouv.* : « L'un *sourd* de vertu, l'autre d'imperfection ; les passions qui *sourdent* et germent de la chair; *sourdant* d'un puits profond, etc. » Amyot, *Mor.* de Plut. « Dieu sçait les beaulx procès qui en *sourdent.* » Des Périers, *Cymb. mundi,* II.

Tousjours sur la teste leur pend,
Aultant à celuy qui despend[1]
Le cours de ses ans à bien faire
Comme à celuy de mal affaire[2]....
Pour un bien dont l'homme se paist,
De deux malheurs il se repaist;
Avoir ne peust vie immortelle,
Ne bien supporter sa mortelle.

NOTE T, page 105.

Philologie; Discussion des critiques de Méziriac sur la traduction d'Amyot.

Le *Menagiana* a déjà relevé une lourde méprise de Méziriac, prenant les *jeux de Némée* pour la courtisane *Nemea* (*Alcib.* 16), et réprimandant fort Amyot qui n'avait pas fait cette faute. Un autre savant (Dupuy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXV) a signalé un passage, assez obscur d'ailleurs, de la *Vie de Numa*, où Amyot était bien moins loin du sens que ne l'avait prétendu son détracteur. A ces erreurs, nous en pourrions ajouter bien d'autres. Méziriac l'accuse de faire *reconnaître* et non pas *adopter* Thésée par Égée : or il s'agit ici, comme ne permettent d'en douter ni le récit tout entier de Plutarque, ni le sens du mot γνωρίζειν, non pas d'adoption, mais de la reconnaissance faite par Égée du fils qui lui est né d'Œthra (*Thésée*, 12). — Caton (9), dit Amyot, se repentait d'avoir laissé passer un seul jour *sans rien faire*. — *Sans faire son testament*, dit Méziriac. — Non pas pourtant, je pense, qu'il le refît tous les jours : ἀδιάθετος a les deux acceptions, et le sens d'Amyot a justement paru fort préférable. — Amyot avait traduit ὄστρακον par coquille (*Aristide*, 7), Μουσεῖον par *temple des Muses* (*Thésée*, 27), Δελφίνιον par *temple Delphinien* (id., 12); Méziriac nous dénonce

[1] Dépense : on ne disait pas encore *dépenser* : » Quand nous *despendrons* et employerons ces vicieuses passions-là contre nos ennemys; ne pouvant le contenter et assouvir à assez *despendre*, etc. » Amyot, *Mor.* de Plut. « Ne rien faire que *despendre*. » Rabelais. De là *despendu* : « voyant qu'il avoit *despendu* et employé tous ses jours et ans : » 100e *Nouv.* V. Marot, Ronsard, etc. Vaugelas autorisait encore *dépendre* et *dépendu*, aussi bien que *dépenser* et *dépensé*.

[2] Italianisme : *uomo d'alto affare, di mal affare.* Voy. p. 426, n. 1.

[redacted]

son audace et son ignorance. Or, est-ce une *coquille*, ou, comme le veut Méziriac, une *pièce de pot cassé* que les Athéniens déposaient dans l'urne pour bannir Aristide? La chose n'est pas tellement hors de doute, et aucun mot n'a plus spécialement qu'ὄστρακον le sens de coquille. — Est-ce le poëte Musée, sont-ce les Muses qui ont donné leur nom au Μουσεῖον mentionné par Plutarque? Malgré un témoignage de Pausanias, l'acception ordinaire du mot grec, sa forme même (qui serait Μουσαίειον ou au moins Μουσάειον) justifient plus que suffisamment Amyot. — Il n'est pas plus répréhensible d'avoir appliqué, d'après le sens général du passage de Plutarque, à une portion de l'enceinte du *temple d'Apollon Delphinien*, ce que Méziriac, par une induction inexacte, veut entendre d'un quartier d'Athènes, dont rien ne prouve l'existence. Amyot enfin a-t-il commis la faute de rapporter aux colombes ce que Plutarque dit des perdrix, et aux perdrix ce qu'il dit des colombes (*De l'ind. des animaux*, 4)? Ici encore l'analogie de la phrase, l'opinion des meilleurs interprètes démentent Méziriac, et c'est à lui qu'il faut attribuer la méprise dont il demande si rigoureusement compte à Amyot.

D'autres fois, si l'érudition de Méziriac est plus heureuse, ses critiques sont encore injustes. Il reproche à Amyot (*Comment. sur Ovide*, 1716, p. 263) de n'avoir pas corrigé dans Plutarque (*De l'Exil*, 10) une citation inexacte d'Homère. La faute est de Plutarque, qui citait de mémoire : le corriger, était-ce l'office de l'interprète? — Sextus Pompée ne s'est pas sauvé, il est vrai, comme le dit Amyot, *de la bataille* de Munda, à laquelle il n'assistait pas; mais il est plus que vraisemblable que Plutarque a dû le croire, et que tel est, dans son récit, le sens de διέφυγεν (*Vie de César*, 56). — Est-ce avec plus de raison qu'Amyot est tenu de tout restituer dans un texte si défectueux, de tout lire à la moderne, au milieu de tant de variantes? Il n'a pas su rétablir quelques noms propres; sans doute : mais ces noms, comme le remarque Xylander, étaient sans cesse altérés dans les premiers textes de Plutarque, et Amyot en a du moins corrigé un grand nombre. En admettant même que plusieurs de ces fautes ne soient pas des inexactitudes d'imprimeur, le grave tort de n'avoir pas su changer le nom d'une petite rivière d'Asie de Πίνδαρος en Πίναρος (*Alex.*, 34), de n'avoir pas deviné dans Φιλόδημος Φιλόμηλος (*Timoléon*, 30), de n'avoir pas lu 'Αβδηρίτης au lieu de 'Αβαρβίτης (*Propos de table*, 4, 3), 'Ερήσιος au lieu de 'Εφήσιος (*Solon, in fine*), etc.! — Souvent même Méziriac semble faire abstraction com-

plète de cette différence de leçons. La plus simple justice commandait, il semble, de s'enquérir tout d'abord de l'état des textes avant Amyot. On eût trouvé moins *d'audace* à traduire par les mots de *clémence* et de *douceur* un passage qui, au lieu de τὴν γῆς ἐξημέρωσιν, portait dans toutes les anciennes éditions τὴν ἐξημέρωσιν (*Numa*, 14). —On eût jugé plus pardonnable de parler des rois grecs au lieu des rois fils d'Hellen, dans un passage qui portait Ἕλληνες au lieu de Ἕλληνος (*Comm. sur Ovide*, p. 17; *Propos de table*, 9, 15; v. encore *Vie de Pompée*, τὸ Διδυμαῖον, τὸ Κλάριον, mots réunis dans le texte d'Amyot, et appliqués par lui à un seul temple, au lieu de deux; etc.). — On se fût moins étonné de trouver le sens confondu, quand les mots étaient intervertis; la version incomplète, quand le texte l'était lui-même, ou quand un passage trop défectueux déconcertait l'effort du traducteur (*De la fort. d'Alexandre; Du feu et de l'eau; De l'ind. des animaux*, etc.).—On eût retranché du compte de tant de griefs plus d'une imaginaire *falsification* du texte, en lisant, non pas καλῶς ἀκούειν, mais κακῶς (*De la manière d'écouter*, 18); non pas ἀπαθής, leçon d'ailleurs fort plausible, mais ἀμαθής (id., 15), et plusieurs passages pareils où Amyot n'a fait, comme il est trop facile de s'en convaincre, que suivre, sans le corriger, il est vrai, mais sans l'altérer à plaisir, le texte reçu de son temps.

Sans cesse les fautes d'Amyot se grossissent ou se dénaturent dans cette diatribe. Parce qu'il traduit Ἐλευθεραί par le bourg d'Éleuthère, de quel droit affirmer qu'il en avait fait un *bourg* de l'Attique, dont Éleuthère, après tout, était limitrophe (*Thésée*, 29)? Quand des *Massæsiliens* il fait les Massiliens (*Des vertus des femmes*, 10), est-il bien vrai qu'il ait voulu désigner par là les habitants de Marseille, et n'ait pas songé plutôt à la peuplade voisine des Massyliens ou Massyles? —Mais que dire des attaques de Méziriac, quand elles portent sur des fautes que les corrections d'Amyot ont, à diverses époques, effacées de ses ouvrages? Qu'est-ce que cette critique qui, pour juger un livre, en va compter les erreurs dans la première impression, ou dans des éditions que l'auteur n'a ni avouées ni revues? C'est dans l'état où les a laissées leur auteur, est-il besoin de le dire? que la postérité doit apprécier ces œuvres longues et laborieuses, qu'une main diligente n'a cessé de perfectionner pour les rendre plus dignes d'elle. Et combien ne faut-il pas se garder surtout de rendre l'écrivain responsable de la négligence de ses éditeurs! Une critique plus équitable eût suivi dans les éditions authentiques les perfectionnements successifs de l'œuvre d'Amyot, et fût allée recueil-

sur ses dernières corrections jusque dans ces tardives éditions de 1618 pour les *Morales* et de 1619 pour les *Vies*, qui acquittaient au public le legs du traducteur et la dette de Morel. Méziriac accuse Amyot d'avoir traduit ἤδη τῆς ὥρας οὔσης : *il estoit desja jour* (*Alex.* 26) : ce n'était là peut-être qu'une erreur de copiste ; eût-ce été même une faute échappée au traducteur, cette faute avait disparu dans l'édition de 1567, donnée par Amyot comme *reveüe* en infinis passages ; on ne la retrouve pas non plus dans celles de 1572, 1583, 1584 : elle subsista cependant dans plusieurs autres (par ex. *Paris, Abel l'Angelier*, 1604). Amyot, dit encore Méziriac, fait juger, contre la pensée de Plutarque, Callisthène devant Aristote même : les premières éditions portaient en effet cette erreur ; et quelques-unes l'ont conservée ; on pouvait lire cependant encore, dès 1567, dans les textes les plus authentiques, le sens rétabli par ces mots : *Chares escrit qu'il fut guardé prisonnier l'espace de sept mois entiers, affin feust jugé en plein conseil, present Aristote mesme* (*Alex.* 104). Quelquefois la faute ne disparaît que plus tard. C'est en 1583 (*Paris, in-f°*) qu'est remplie pour la première fois, dans un passage de la *Vie de Numa*, relatif à la construction des anciens ponts de Rome (9), une lacune signalée par Méziriac. Enfin dans ces dernières éditions, que le privilége indique comme *reveues par* Amyot *en infinité de passages, peu de temps avant son décès*, que le titre désigne comme *corrigées suivant son exemplaire* (*Paris, Claude Morel, in-f°*), disparaissent encore quelques erreurs relevées par son critique. (Le mot d'Héraclite : *Si le soleil n'estoit*, la nuit seroit tousjours, *Du feu et de l'eau*, 7 ; le mot d'Épicharme à Hiéron, *Du flatteur et de l'ami*, 27, inexactement traduits jusqu'alors, sont là rétablis dans leur vrai sens.)

Toutes ces inexactitudes rectifiées, et toutes ces injustices retranchées de compte, à quelles proportions se réduit la critique trop accréditée de Méziriac ?

Note U, page 218.

Du plagiat d'Amyot dans Tallemant.

Que l'on apprécie la justesse de la critique de Boileau sur Tallemant, et que l'on juge de ce que le *sec* écrivain a pris, de ce qu'il a laissé dans *le français d'Amyot*, par ce seul passage, pris au hasard dans la *Vie de César*. Le vainqueur des Gaules a franchi le Rubicon, il est entré en maître dans Rome abandonnée. Métellus

seul résiste, veut sauver le trésor public, et allègue l'autorité des lois. César, dans Amyot, répond au tribun :

« Que le temps des armes et le temps des loyx estoient deux : et si ce que je fais d'adventure te desplaict (dict-il), oste toy d'icy pour ceste heure : car la guerre ne comporte point cette licence de contredire ainsy si franchement de paroles ; et puis, quand j'auray posé les armes, et que nous aurons faict appoinctement, alors tu viendras prescher et haranguer tant que tu vouldras ; encores te dis-je cela de grâce, en remettant et relaschant autant de mon droict : car tu es à moy, toy et tous ceulx qui ayants esté seditieux contre moy, estes tombez soubs mes mains. »

Voici ce qu'est devenu le même morceau dans Tallemant :

« A quoy César répondit que le tems des loix et de la guerre ne se ressembloient point ; et pour ce qui te regarde, lui dit-il, s'adressant à Métellus, si tu te fâches de ce que tu vois faire, oste toi d'icy ; cette liberté de parler n'est plus de saison ; lorsque j'auray posé les armes et que la paix sera faite, alors tu viendras nous haranguer, si tu veux : en te disant cela, je relâche encore de mes droits, car tu es à moy et tous ceux que j'ay pris qui ont esté du party contraire. »

[Une note V a été indiquée par erreur page 228, voir la note S].

Note X, page 233.

De la persistance de la renommée et du crédit d'Amyot au XVIIe siècle.

Ce fut un des plus mémorables priviléges d'Amyot que de faire fléchir en sa faveur, pendant tout le XVIIe siècle, les superbes sévérités du goût, et de garder alors un crédit solide et une réputation presque incontestée.

Le respect du texte du *Plutarque* fut un des indices de cette rare exception. Si on lisait encore quelques auteurs anciens, on voulait rapprocher, en quelque sorte, après coup, la date de leurs ouvrages ; on leur ôtait avec soin ce qui en eux sentait trop le vieux temps, sans crainte d'effacer de leur œuvre refaite l'empreinte de leur génie. Pour protéger Montaigne contre ses censeurs, un écrivain (Paris, Sercy, 1637) n'imaginait rien de mieux que de publier les *Essais*, moins les *ornements superflus*, les *fausses délicatesses*, les mots vieillis, les digressions, les citations, moins des chapitres entiers, sacrifiant le tiers du livre, l'originalité de tout le reste, et

appelant cela rendre un bon office à Montaigne. Cédant à la contagion du purisme, ou plutôt à ses impérieuses exigences, Mlle de Gournay consentait à prêter elle-même les mains à cette profanation, et donnait en 1635 un *Montaigne* retouché et rajeuni par elle. Le vœu du public, l'expresse volonté des libraires l'avaient réduite à se faire la complice de ces *impertinents*, qu'elle accusait de *ne recevoir que la moitié de la langue*; on ne lui avait laissé que l'excuse de penser qu'elle préservait peut-être ainsi les *Essais* des atteintes d'une main moins discrète et moins amie.

Amyot fut plus heureux. On refit le *Plutarque*, mais on ne refit pas le sien; il eut des émules, il n'eut pas d'officieux correcteurs, au moins se donnant pour tels, et lorsque dans un traducteur qui se prétendait son rival, Boileau ne reconnut qu'un plagiaire déguisé qui tentait de le rajeunir, il le vengea par une éclatante justice. En 1655, on réimprima les *Vies*; le vieux texte était fidèlement reproduit, l'orthographe même presque toujours respectée; c'est à peine si, dans tant de pages, la suppression ou la substitution d'un mot marque de loin en loin la date de l'impression et le scrupule de l'éditeur moderne. Encore ces rares changements trouvaient-ils de sévères censeurs, dont les plaintes nous semblent, même aujourd'hui, exagérer les torts, bien légers pour le temps, d'une révision si circonspecte. Sorel regrettait *ces vieux termes ostés d'un costé et d'autre*[1]. « On fait tort à Amyot, disait-il, de le penser corriger en lui ostant quelques vieux mots, et en substituant d'autres en leur place; c'est luy oster *toute sa force et toute sa naïveté*. Il a semblé à quelques personnes que cela rendoit le livre plus agréable à la lecture. Mais d'autres se figurent qu'il faudroit avoir plus de vénération pour les bons et anciens livres, et que c'est un sacrilége d'avoir touché à celuy-ci de cette sorte. On croit qu'il faut laisser l'ancienne traduction comme elle est, ou en faire une autre tout entière, si on prétend en pouvoir faire une meilleure à la mode de ce temps-ci[2]. » Par le charme de son talent

---

[1] *Bibl. franç.*, chap. des *Traductions*, p. 220. — Baillet (*Jug. des sçav.*), et Teissier (*Élog. des sav.*), ont cité Sorel, et reproduit son jugement. Baillet donne l'édition comme de 1645; elle est de 1655, Paris, Léonard, in-fol.

[2] En 1664, un éditeur publia, à la suite de l'*Arrien* de d'Ablancourt, la *Vie d'Alexandre* de Plutarque: il la donnait comme *nouvellement traduite*: ce n'était que la version d'Amyot. L'orthographe avait été souvent

et la popularité de son grand ouvrage, Amyot avait le privilége de ramener les esprits aux sentiments d'une critique plus saine et plus éclairée.

Néanmoins, quelques jugements moins équitables sur Amyot lui-même révélaient parfois l'empire des préventions du temps. Certains critiques ne pouvaient se résoudre à lui pardonner ses vieux mots[1]. C'était à leurs yeux un défaut de ne pas parler tout à fait la langue contemporaine, comme c'en était un de manquer de politesse et de goût, ou plutôt les deux défauts se confondaient en un seul. Louis XIV, dont l'esprit judicieux et grave réfléchit la ferme raison et le goût bien réglé, comme aussi les préjugés et les dédains du grand siècle; Louis XIV, qui en littérature comme en art ne connaissait qu'une école, avait peine à goûter le parler demi-gaulois d'Amyot. Il avait pu quelque temps, nous l'avons dit, donner la préférence à Tallemant. « Un jour, dit un spirituel narrateur, en plein beau siècle, Louis XIV était indisposé et s'ennuyait; il ordonna à Racine, qui lisait fort bien, de lui lire quelque chose. Celui-ci proposa les *Vies* de Plutarque, par Amyot. — « Mais « c'est du gaulois, » répondit le roi. Racine promit de substituer, en lisant, des mots plus modernes aux termes trop vieillis, et s'en tira couramment sans choquer l'oreille superbe. Il fallait désormais que, dans cette langue polie, pas un vieux mot ne dépassât[2]. »

Mais les meilleurs critiques tenaient pour Amyot. Son autorité comme maître de la langue survivait à la langue qu'il avait parlée auprès de ceux-là même qui travaillaient avec le plus de soins et de scrupules à la constitution du nouveau langage, et chez qui la préoccupation des perfectionnements du style dominait tout. Pour eux, Montaigne parlait gascon; Ronsard, grec et latin; celui-ci, normand, celui-là, bourguignon : Amyot parlait français. Ses ouvrages restaient le vrai trésor de la langue; elle y était tout entière, quelquefois vieillie, jamais corrompue. Il était le premier en qui l'on reconnût ce mérite alors tant prisé, un style châtié et pur. Aussi

---

rajeunie; la forme de quelques mots était devenue plus moderne; *ne* était transformé en *ny*, *pourtraict* en *portrait*, *léon* en *lion*, *demouré* en *demeuré*, etc. Quelques expressions même avaient été changées çà et là; mais ce n'étaient, à tout prendre, que de rares et légères altérations.

[1] Voy. Baillet et Teissier, *Journal des sçav.*, 1672, *Disc. sur la trad.* de Méziriac, cité au chap. v de cet ouvr., p. 201.

[2] M. Sainte-Beuve, *Poésie fr. au* XVI[e] *siècle*, p. 491, édit. Charp.

était-ce de lui qu'on faisait en quelque sorte dater l'idiome moderne: « il l'avait tiré de la barbarie, disait-on [1]; avant lui ce n'était presque qu'une espèce de jargon; il en est en quelque façon le père [2]. » C'était la première filiation que l'on daignât vraiment avouer, la plus ancienne succession qu'on acceptât: « Quelle gloire n'a-t-il point depuis tant d'années, disait Vaugelas, quoiqu'il y ait eu si grand changement dans le langage! Quelle obligation ne lui a point nostre langue, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux sceu le génie et le caractère que lui, ni qui ait usé de mots ni de phrases si naturellement françoises, sans aucun mélange de façons de parler de provinces qui corrompent tous les jours la pureté du vrai langage françois! Nous n'avons guères de façons de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissées [3]. » Godeau portait de lui le même jugement, estimant que son style, *s'il se sentait du vieux temps, ne laissait pas d'être beau*, et avait souvent *toute la pureté qu'on peut désirer*. Conrart enfin, le secrétaire-fondateur de l'Académie, un des plus accrédités parmi ces législateurs de la langue et du goût, entendait dire un jour devant Bayle que la plupart des exemplaires du *Plutarque* de Tallemant venaient de périr dans un incendie: « On s'en consolera aisément, dit-il, pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de notre langue et la plus heureuse économie de nos périodes. »

Ces beaux esprits, on le voit, faisaient presque d'Amyot un des leurs. Le *Plutarque* avait pris rang parmi les modèles du *beau style*. C'était peu de le louer; on le prenait pour règle et pour exemple. Coëffeteau, ce correct écrivain, qui fut illustre dans un temps où la politesse et la correction du style donnaient la vogue, la gloire même, *s'étoit proposé Amyot,* nous dit Vaugelas, *pour le plus excellent patron de son temps, et avoit formé son style sur le sien.* Vaugelas lui-même, le minutieux et délicat censeur du langage, alléguait Amyot à chaque page de ses excellentes *Remarques;* s'il condamnait des locutions consacrées par cette autorité imposante, il laissait assez voir qu'il ne le faisait qu'à regret, et ne manquait pas de prévenir son lecteur que l'*usage* et lui avaient contre eux Amyot.

---

[1] Rolland Desmarets (voy. plus loin); Méziriac, *Disc.* cité.
[2] Richard Simon, *Lettres*, 24 nov. 1684.
[3] *Préf.* des *Remarques*. Voy. l'*Éloge*, p. 3.

Souvent même il prenait contre l'*usage* le parti d'Amyot. Il ne parlait de lui qu'en disant : *Amyot et nos meilleurs, nos plus excellents écrivains.* Il l'égalait à Coëffeteau, ce qui ne nous semble aujourd'hui qu'une médiocre louange, ce qui était alors et pour lui le plus beau des éloges; il se croyait rarement assez sûr quand il avait à se prononcer entre *ces deux grands maîtres de la langue;* il se jugeait presque invincible quand il pouvait alléguer en faveur d'un mot les deux autorités réunies, et dire : « M. Coëffeteau parle ainsi à l'imitation d'Amyot. » Et quel modèle meilleur à imiter? On reprochait, il est vrai, au *grand Amyot* d'être *trop copieux en synonymes.* Mais comment s'en plaindre? « C'est à ce défaut que nous devons l'abondance de tant de beaux mots et de belles phrases qui sont les richesses de nostre langue. On peut dire que c'est un trésor qu'Amyot a laissé, mais qu'il faut ménager et despenser avec jugement[1]. » Patru, *le meilleur grammairien de notre siècle,* disait Boileau, dont il était le conseiller ordinaire, excellent écrivain auquel il ne manqua peut-être, pour être grand orateur, que la matière de l'éloquence, n'accordait pas moins d'autorité à Amyot, et ne le citait pas moins souvent dans ses *Notes* sur les *Remarques* de Vaugelas. Amyot protégeait de son autorité nos vieilles expressions françaises. Et certes, si *ce tyran des langues,* l'usage, dont Vaugelas enregistrait les sentences sans souscrire à toutes ses rigueurs, a pu sembler alors avoir proscrit beaucoup de locutions regrettables, Amyot contribua plus qu'aucun autre à sauver celles qui furent conservées, et à maintenir dans la langue de Pascal et de Bossuet une grande partie de l'idiome du XVIe siècle. Il resta, au tribunal d'une critique sévère, le défenseur le plus accrédité de l'ancienne langue, en fit souvent reconnaître les titres, et joua ainsi un rôle utile et considérable dans la constitution définitive du langage.

Pour exercer cette influence sur la langue, Amyot n'avait pas seulement les suffrages des critiques, il avait la faveur du public. « On lit encore tous les jours ce qu'il a écrit[2], » disait Sorel. « C'est un de nos plus grands maîtres en l'art de traduire, et le seul de nos vieux traducteurs dont on ne se soit point dégoûté, écrivait Vigneul Marville; il n'y a encore personne qui ait osé se promettre de faire mieux, et je doute, quelque heureux

---

[1] *Remarque* 497. — Voy. notamment *Rem.* 132, 480, 482, 530, 547, etc.
[2] *Bibl. franç., Des progrès de la langue françoise,* p. 254.

[redacted]

que l'on soit, qu'on ait une réputation d'une aussi longue durée[1]. » Dacier lui-même, en refaisant son ouvrage, vantait les qualités de sa diction, et y reconnaissait souvent *toute la fleur de la nouveauté*[2]. Plusieurs écrivains s'efforçaient de fondre ses locutions dans leur style. « J'ai connu de nos plus habiles prédicateurs, dit Richard Simon, qui le lisaient sans cesse, nonobstant son vieux langage, pour former sur lui le tour de leurs phrases et de leurs périodes[3]. » C'était par le même travail que l'illustre d'Aguesseau s'était instruit à écrire. « Quand, très-jeune encore, il voulut se former un style, raconte Fr. de Neufchâteau, il prit le *Plutarque* d'Amyot, surtout le volume de ses *Œuvres morales*, et se proposa d'en abréger les différents traités. Il avait soin de conserver dans son analyse les traits saillants, les mots heureux, les tournures même du style d'Amyot. »

Nous retrouvons dans le jugement de La Bruyère un écho de celui de Vaugelas. « Un style grave, sérieux, scrupuleux va fort loin, dit le moraliste : on lit Amyot et Coëffeteau : lequel lit-on de leurs contemporains ? » On s'étonne un peu de cette communauté d'éloge qui associe encore, en 1687, deux fortunes si différentes et deux talents si divers. Des *scrupules* de diction, cette *religion* d'écrivain qui pèse tous les mots : c'est bien là Coëffeteau; est-ce là vraiment Amyot ? Et le *grave* et le *sérieux sont-ils* si près de se confondre avec le coulant et le naïf ? La Bruyère s'est laissé tromper au jugement de Vaugelas ; en rapprochant les deux maîtres de la langue, le scrupuleux grammairien voulait moins confondre les caractères de leur talent, que signaler chez tous les deux la pureté de l'élocution et le beau choix des termes. Mais cette pureté fut chez Amyot l'un des heureux dons du génie, ce ne fut chez Coëffeteau que le fruit de l'imitation et de l'industrie, le

---

[1] Vigneul Marville (Bonav. d'Argonne) terminait ainsi son éloge : « Personne ne peut lui disputer la gloire d'avoir été pour son temps un excellent traducteur, et d'être même pour le nôtre un modèle à proposer à ceux qui se mêlent de traduire les anciens. » *Mélanges*, 1699.

[2] « Le génie de sa langue lui a été parfaitement connu, il a des phrases très-naturelles et très-françaises, un tour très-propre et très-élégant, du nombre et de l'harmonie, etc. » *Préf.* de Dacier.

[3] R. Simon désigne ici le père Sénault, supérieur général de l'Oratoire, aujourd'hui éclipsé par les grands orateurs de son temps, mais qu'on tenait alors pour un des maîtres de la chaire, écrivain grave, élégant et d'un goût pur.

mérite, trop vanté, d'une médiocrité élégante. Amyot ne méritait, ni peut-être tout l'honneur de cet éloge, ni certainement l'injustice de n'en pas recevoir d'autre.

Rappellerons-nous le regret de Fénelon sur ce vieux style, le suffrage de Racine, les beaux éloges de Huet et de Pellisson ? Nous n'aurions pas même alors épuisé tous les témoignages qui nous font voir cette gloire privilégiée se perpétuant sans interruption, et triomphant des préoccupations du goût[1]. Amyot trouvait, dans les plus modestes critiques comme parmi les plus célèbres écrivains, de sympathiques et excellents panégyristes qui aimaient à faire valoir les titres de cette vieille renommée toujours si jeune, et à montrer en lui le talent et la popularité du traducteur associés, par une alliance unique, au génie et à la gloire de l'écrivain[2].

---

[1] Voy. *Vavassor, de Ludicrâ dict.* Il vante encore l'abondance, les trésors d'expressions, *ubertatem et copiam*, dont Amyot a enrichi notre langue. — Voy. aussi Colomiez, *Bibl. choisie.* Il y parle du *Plutarque*, comme de *la source et du magasin de nos plus riches façons de parler*, etc.

[2] Complétons tous ces panégyriques et terminons le nôtre, en citant l'un des moins connus, mais des plus ingénieux et des plus justes hommages que la critique du XVII[e] siècle ait rendus à notre auteur. C'est ainsi que s'exprime sur lui, dans ses Lettres latines, un judicieux littérateur, Rolland Desmarets :

« Ego de Amioto tam honorifice sentio, ut omnibus quos hactenus « viderim, interpretibus, cujuscumque sint linguæ, anteferre non verear, « et unicuique pro normâ recte interpretandi proponere. Videtur enim « expressisse, quod Cicero in Æschinis, Demosthenisque contrariis ora« tionibus convertendis se secutum dicit : quas non convertit ut interpres, « sed ut orator, sententiis iisdem, et earum figuris, verbis ad Romanam « consuetudinem aptis, in quibus non verbum verbo reddidit, sed genus « omnium verborum vimque servavit, nec ea annumerare lectori voluit, « sed tanquam appendere. In quo mihi summo judicio Amiotus usus « videtur, quod scriptorem difficilem, et obscurum, ad verbum (quod « plerique nimium fidi interpretes faciunt) non reddidit, sed ejus sen« sum fideliter expressit; quam licentiam non modestam dicam, sed « pene necessariam si non sumpsisset, nihil illâ interpretatione inju« cundius, et inamœnius esse potuisset, quæ contra tersissima est, et pul« cherrima. Verum tamen vir sui temporis in vernaculâ linguâ elegantissi« mus, qui mirum in modum eam excoluit, et inhærentem adhuc barbariem « defricuit, in eo scriptore convertendo non tibi tantum licere voluit, ut « illi aliquid aut detraheret, aut adderet : quod qui faciunt, nimium licen« ter sunt in alieno opere ingeniosi. Sed abruptum, et concisum scribendi « genus quâdam veluti paraphrasi molliit tantum et dilatavit, adeo ut versio

« loco commentarii esse possit.... Versio quidem ut proba sit, auctorem « suum, meâ sententiâ, fere æquare debet.... Amiotus, si fas est dicere, « Plutarchum superare mihi videtur : adeo lenis et abundans illius fluit « oratio. Cujus memoriæ grates immortales Gallia agere debet, quod scrip- « torem tam utilem, et qui unus omnium instar esse possit, quem suæ « patriæ offerret, elegit : quem dum in suam linguam convertit, simul illam « nitore et elegantiâ sui sermonis excoluit, et honestâ audaciâ locupleta- « vit. » *R. Maresii Ep. philolog. lib. prim.* Paris, 1650; *P. Lescurio suo.*

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX AUTEURS ET TRADUCTEURS CITÉS DANS L'OUVRAGE.

A

[redacted]

B

C

D

E

F

G

H

J

[redacted]

L



M

N

[redacted]

O

P

R

S

T

U

V

W

X

TABLE

DES PRINCIPALES LOCUTIONS SIGNALÉES OU EXPLIQUÉES DANS L'OUVRAGE.

Le premier chiffre renvoie à la page, le second à la note.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

ÉLOGE D'AMYOT.

Page 18, note 1, ligne 2, LISEZ : Ronsard prélude à sa réforme de la scène en mettant en français le *Plutus;* Baïf (Lazare) nous donne l'*Électre* de Sophocle ; son fils, Antoine, l'*Antigone* du même poëte, la *Médée* d'Euripide, l'*Eunuque* de Térence, etc. (Voy. p. 229, note 2.)

Page 28, note 2, ligne 8, AU LIEU DE : Fontaine dans son *Quintil Horatian.*, LISEZ : Sibilet dans son *Art poétique,* livre II, chap. XIV.

ÉTUDE SUR LA VIE D'AMYOT.

Page 63, note 2, ligne 3, AU LIEU DE : *Oratio habita Roma,* LISEZ : *Oratio habita Romæ.*

Page 68, note 2, AJOUTEZ : Après avoir fait d'Amyot un protestant persécuté, Théodore de Bèze en fait un persécuteur du protestantisme : *Histoire ecclés.,* I, p. 17. La seconde histoire n'a pas plus d'authenticité que la première.

Page 74, ligne 28, AU LIEU DE : le secret de ses recherches, LISEZ : le secret de ses ressources.

Page 76, note 2, ligne 4, AU LIEU DE ; *corrections ;... et plusieurs il y en a,* LISEZ : *corrections qui m'ont grandement servi à l'intelligence de plusieurs difficiles passages : et plusieurs il y en a,...* etc.

Page 80, ligne 9, AU LIEU DE : George de Selve, LISEZ : Odet de Selve. (C'était le frère de George de Selve, le traducteur des *Vies* de Plutarque, plusieurs fois mentionné dans cet ouvrage.)

Page 86, note 1, AJOUTEZ : Ce qui a peut-être suggéré à Saint-Réal quelques-unes des particularités de son roman, c'est une histoire assez suspecte, au moins dans ses détails, qui nous montre Amyot engagé, après la mort de Charles IX, dans une dispute de préséance avec le parlement, et se cachant pour se soustraire aux *commandements* et *menaces* de la cour : c'était, à ce qu'il paraît, sa ressource accoutumée. (Voy. notamment Brantôme, *Vies des dames illustres, Anne de Bretaigne.*)

Page 101, note 1, ligne 8, AU LIEU DE : Jacomelli, LISEZ : Jaconello.

» » 9, AU LIEU DE : rapportée, LISEZ : rapporté.

» » 18, AU LIEU DE : apposer, LISEZ : opposer.

RECHERCHES SUR LES OUVRAGES D'AMYOT.

Page 171, note 1, ligne 13, AU LIEU DE : T. Sillbet, LISEZ : T. Sibilet.

Page 172, AJOUTEZ A LA NOTE 3 : Les *Préceptes politiques* de Plutarque furent encore traduits par Jean Brèche, avocat au siége présidial de Tours, jurisconsulte, moraliste, traducteur de Lactance et d'Hippocrate. La traduction suivait, comme bien souvent au XVI[e] siècle, un ouvrage de l'interprète, *le Manuel royal* ou *De la doctrine et condition du prince*, partie en prose, partie *en rhythme*. Au *Traité* de Plutarque étaient encore joints *Les quatre-vingts préceptes d'Isocrates, du régime et gouvernement du prince*, Paris, 1541. (Ces *Préceptes* sont ceux que contiennent le *Discours à Nicocles* et le *Discours de Nicocles*, que Loys Le Roy traduisit depuis pour Charles IX, et lui dédia en 1568.) Jean Brèche prit goût au sujet, car il publia peu après le premier chant, dédié à Marguerite de Navarre, d'un assez méchant poëme de *l'Honneste exercice du prince ;* Paris, Vascosan, 1544.

Page 189, note 1, ligne 11, AU LIEU DE : 1543, LISEZ : 1538, 1543 ; ET AJOUTEZ aux traductions françaises des *Apophthegmes* de Plutarque, celle d'Estienne des Planches (Paris, Charles l'Angelier), qui compléta par la version des trois derniers livres celle qu'avait donnée Macault des cinq précédents.

Page 196, note 2, AJOUTEZ : On pourrait joindre aux témoignages cités, celui de Ronsard, *Éclogue de deux frères pastoureaux, Carlin et Xandrin* (Charles IX et Henri III), et celui de Baïf, *Épistre à M. le grand aumosnier*, 1573.

Page 228, note 3, AJOUTEZ : Amyot avait même formé le projet, nous dit Roulliard, de faire imprimer à la fin du *Plutarque les diverses leçons grecques qu'il avoit trouvées en conférant plusieurs exemplaires, pour le contentement, ce disoit-il, des gents doctes qui verroient ce qu'il avoit suivi en sa traduction.* Ce furent sans doute les malheurs de la fin de sa vie qui mirent obstacle à l'exécution de ce dessein.

Page 229, ligne 1, AU LIEU DE : La traduction était en vers, nous dit seulement l'un d'eux, LISEZ : Nous disent seulement deux d'entre eux. (Ce témoignage, qu'il faut joindre à celui de Morel, c'est celui de La Croix du Maine, qui avait déjà mentionné une traduction faite par Amyot de *plusieurs tragédies grecques en vers françois.*)

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

[redacted]

